

CRISTINA MARIA PINTO ALBUQUERQUE

**PROCESSUS DE LÉGITIMATION DES
PRATIQUES DE SERVICE SOCIAL**

*L'Exercice d'une "technicité prudentielle" dans la construction quotidienne de légitimités
contextualisées*

*Thèse de doctorat présentée devant la
Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg,
en Suisse*

Coimbra, Portugal

Décembre, 2003

Thèse de doctorat approuvée par la Faculté des Lettres,
sur la proposition des professeurs Marc- Henry Soulet et Jean- Luc Lambert.

Fribourg, le 23 avril 2004

Le Doyen, Professeur Richard Friedli

À mon fils Ricardo,

À mon mari,

À mes parents et à mes beaux-parents,

À tous mes amis, mes élèves, mes professeurs, mes collègues.

Une production scientifique n'est jamais la propriété exclusive de celui qui la produit, ni le résultat d'un effort simplement individuel.

Pour cette raison, je voudrais d'abord manifester ma reconnaissance à tous les agents qui ont partagé avec moi leurs connaissances et leur pratique, pour la disponibilité qu'ils ont manifesté et pour l'enrichissement qu'un tel partage m'a apporté.

Je voudrais également exprimer ma profonde considération pour toutes les suggestions, analyses et critiques émises par le professeur Marc-Henry Soulet, pour la motivation qu'il ma transmise et surtout pour le fait d'avoir toujours cru que je serais capable de réaliser ce projet.

TABLE DES MATIÈRES :

	<i>Pages</i>
INTRODUCTION.....	9
PREMIÈRE PARTIE	
ENCADREMENT ANALYTIQUE-EMPIRIQUE :LE FIL DE L'ARGUMENT.....	21
Chapitre I	
La Légitimité en débat dans le service social.....	22
<i>1. Déplacement du système de représentations : autour de discours de légitimation.....</i>	<i>30</i>
1.1. Les points cardinaux de la discussion argumentative.....	35
1.2. « Discours officialisés » de légitimation des pratiques de service social : contours et limitations.....	40
<i>2. La Légitimité ancrée au symbolique.....</i>	<i>48</i>
Chapitre II	
L'Architecture du modèle analytique-empirique.....	60
<i>1. La consécration d'une lecture pluraliste et contextuelle de la légitimité : dessein analytique/ conceptuel.....</i>	<i>62</i>
1.1. Le modèle d'analyse de la pluralité de régimes d'action.....	64
<i>2. Architecture du modèle empirique : éléments méthodologiques et opérationnels.....</i>	<i>70</i>
2.1. La construction du champ de recherche.....	72
2.2. La conversation avec le terrain.....	91
2.3. La conversation avec les données.....	97
DEUXIÈME PARTIE	
LÉGITIMITÉ : DIALOGUES HEURISTIQUES.....	104
Chapitre III	
Autour d'une conception de rationalité prudentielle.....	105
<i>1. Analytique de la « Modernité émancipée » : autour de conceptions de rationalité.....</i>	<i>113</i>
1.1. De la causalité à la casualité : éléments pour une rationalité renouvelée.....	118
1.1.1. <i>La réorientation du discours et de la pratique scientifique.....</i>	<i>118</i>
1.1.2. <i>La (re) valorisation du sens commun.....</i>	<i>124</i>

1.2. Le Sujet : constructeur de l'action.....	134
1.2.1. <i>Le domaine de la rationalité pratique et le statut du sujet</i>	139
1.3. L'Emergence d'un modèle de rationalité prudentielle.....	145
1.4. Les Bases d'un débat sur la légitimité des pratiques de service social face à la transmutation de la rationalité.....	153

Chapitre IV

De la (des) légitimité (s)	158
---	-----

1. Prolégomènes historico-conceptuels	161
1.1. La Légitimité sous la focalisation de la conformité.....	162
1.2. Axiomatique de la légitimité.....	170
2. La légitimité comme construction osmotique et prudentielle	182
2.1. La dynamique du jugement : imbrication entre le factuel et l'axiologique... 185	
2.2. La légitimité comme un construct en « espaces transactionnels ».....	191

Chapitre V

La Primauté de la complexité : appartenances et logiques d'action plurielles	203
---	-----

1. Sous le prisme de la pluralité de logiques d'action	207
1.1. Entre l'uniformité et la pluralité : l'étude des régimes d'action dans les travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot.....	209
1.2. La Construction d'une « herméneutique du jugement ».....	215
1.2.1. <i>La dynamique du jugement et de la preuve – La « Navigation » entre le local et le général</i>	217
1.2.2. <i>Les Jugements à l'épreuve des faits</i>	224
2. Construction « gramaticale » du processus argumentatif : architectures de l'action et du jugement	229
2.1. Autour de l'explicitation publique de la « substantialité ».....	231
2.2. Grammaires d'argumentation et d'ajustement.....	234
2.2.1. <i>Les fondements</i>	234
2.2.2. <i>Les univers de référence</i>	239
2.2.3. <i>Les territoires de sens</i>	244

Chapitre VI

Le Service Social et la rhétorique de la légitimité	254
--	-----

1. Coordonnées et dynamiques hétéroclites d'encadrement et de construction de pratiques de service social	257
1.1. Par-delà l'essentialité : limitations des approches identitaires.....	258

1.1.1. <i>Autour de la notion de « coordonnées identitaires »</i>	264
1.2. La compétence en acte.....	280
1.2.1. <i>Entre la formation certifiée et le profil personnel : l'apparition d'une « technicité prudentielle »</i>	282
1.2.2. <i>L'Imbrication de différents savoirs et de capacités dans le développement de la pratique</i>	292

TROISIÈME PARTIE

<i>LE PROCESSUS DE LÉGITIMATION</i>	303
---	-----

Chapitre VII

La Construction « synetique » (et synergique) de circuits de « rhétorisation » au quotidien	304
--	-----

1. Le Quotidien et l'hybridation de rationalités	307
---	-----

1.1. La construction de sens au quotidien.....	310
--	-----

1.1.1. <i>L' Architecture de l'« admissibilité » : dans le domaine du Kaïrós</i>	313
--	-----

2. La Dynamique transactionnelle	326
---	-----

2.1. Espaces transactionnels : domaines de construction syncrétique.....	331
--	-----

2.2. Introduction à la problématique de la reconnaissance. Contraintes, exigences et attentes dans la production de la preuve dans des espaces transactionnels différents.....	341
--	-----

2.2.1. <i>Contextualisation et « décontextualisation » de processus de coordination entre des agents différenciés dans le cadre de différents régimes d'action</i>	360
--	-----

Chapitre VIII

Le Fil d'Ariane du cycle de légitimation	370
---	-----

1. La Problématique du jugement et de la preuve	372
--	-----

1.1. « Topologies » de jugement.....	375
--------------------------------------	-----

1.1.1. <i>Jugements de reconnaissance</i>	378
---	-----

1.2. L' Architecture de preuves : dans le domaine de la rationalité prudentielle.....	389
---	-----

1.2.1. <i>Mécanismes de construction de preuves</i>	397
---	-----

2. Le Processus de reconnaissance au cœur de dynamiques de légitimation	401
--	-----

2.1. Paramètres de reconnaissance de preuves.....	406
---	-----

2.2. Logiques productrices de légitimités contextualisées.....	419
--	-----

Chapitre IX

Processus d'architecture de la preuve contextualisée : contraintes pragmatiques de l'action	427
--	-----

1. Contraintes, exigences et processus d'architecture de preuves dans le cadre des différents segments de pratique	428
---	-----

1.1. La composition de la preuve dans le cadre de segments de pratiques s’inscrivant dans le territoire de sens administratif.....	429
1.2. La composition de la preuve dans le cadre de segments de pratiques s’inscrivant dans le territoire de sens civique.....	450
1.3. La composition de la preuve dans le cadre de segments de pratiques s’inscrivant dans le territoire de sens socio-éducatif.....	467
1.4. La composition de la preuve dans le cadre de segments de pratiques s’inscrivant dans le territoire de sens associatif-solidaire.....	484
1.5. La composition de la preuve dans le cadre de segments de pratiques s’inscrivant dans le territoire de sens socio-industriel.....	495

CONCLUSION

Replacer le fil de l’argument.....	506
---	------------

<i>BIBLIOGRAPHIE.....</i>	513
----------------------------------	------------

<i>ANNEXES.....</i>	529
----------------------------	------------

INTRODUCTION

La notion de légitimité est aujourd'hui utilisée à profusion, dans les domaines les plus variés et en référence à des aspects différenciés, sans que pour autant on ne lui associe une plus grande précision et consistance conceptuelle. En vérité, cette notion s'institue actuellement comme une espèce de « concept carrefour » dans le cadre de discussions plus générales, soit en ce qui concerne les contours du registre politique et de gouvernance, soit relativement aux seuils, aux transformations et à la pertinence des domaines social, culturel, économique ou professionnel.

À l'origine, le concept de légitimité émerge dans un registre juridique (étant pour cela parfois confondu avec la notion de légalité) et acquiert de la pertinence dans le cadre de l'analyse politologique, s'instituant comme attribut du pouvoir (et son exercice respectif). En effet, surtout avec l'apparition des sociétés démocratiques modernes, fortement ancrées à la loi, les fondements du pouvoir et d'un mandat conquis et exercé en accord avec des modèles normatifs et de valeurs reconnues comme légitimes se placent incontestablement au sein de l'analyse. Ainsi, le concept de légitimité prétend traduire l'idée d'adéquation ou de conformité à une échelle supérieure de valeurs, c'est à dire, à des paramètres de consensus axiologique que, d'un côté la loi traduirait et qui, d'un autre côté, permettraient de surpasser le formellement établi par les normes légales, en ayant pour base un « sentiment communautaire » partagé¹. Cependant, la complexité inhérente aux discussions autour de la légitimité, complexité qui est accrue dans le cadre des sociétés pluralistes contemporaines, repose, précisément sur la définition des paramètres référés ou des échelles estimatives et du seuil d'adhésion que celles-ci peuvent ou non traduire.

Le débat autour de la légitimité réacquiert, ainsi, des contours renouvelés, provenant de la désagrégation des mythes fondateurs du projet socioculturel moderne et de l'admissibilité de la pluri normativité et de référentiels multiples. La considération que les valeurs émergent aussi de l'action est une des plus grandes implications de la transition paradigmatique contemporaine². Une telle conception s'institue, en effet, comme une vraie révolution culturelle dans la mesure où elle dévalorise l'idée d'un bloc de valeur, homogène et permanent, nous renvoyant non seulement vers la

¹ Définition exprimée dans *Enciclopèdia Polis*, pp. 1017-1025.

² KUTY O., *La Négociation des Valeurs. Introduction à la Sociologie*, Bruxelles, Éditions De Boeck & Larcier s.a., Département De Boeck Université, Coll. Ouvertures Sociologiques, 1998.

considération des composantes et des limites de la connaissance et de l'action, mais aussi, et par conséquent, vers la contingence de cette même action. C'est en nous basant sur ces présupposés que nous essayerons de réfléchir aux enjeux de légitimation des pratiques de service social.

Dans le cadre du service social le débat autour de la reconnaissance ou de la contestation de la légitimité est récurrent et le plus souvent inhérent à une réflexion autour de l'identité ou des finalités qui lui sont sous-jacentes. Le thème de la crise de légitimité apparaît, donc, associé à un questionnement des finalités référées ou à une difficulté ou inconsistance dans la justification de l'utilité et, en consonance, de la différenciation des pratiques de service social par référence aux nombreuses autres, soit dans le domaine de la compréhension, soit dans le cadre de l'intervention dans un social en constante reconfiguration.

Les « discours de légitimation » qui ont déjà été mobilisés comme stratégies de réponse à un tel questionnement (desquels nous soulignons le discours technique, scientifique et institutionnel) sont, actuellement, eux-mêmes discutables, ce qui met définitivement en question les processus de justification de pratiques ayant pour base des critères *a priori* et externes. Vue de cette façon, la légitimité commence à s'associer à l'action, s'instituant, ainsi, comme une construction quotidienne.

Une telle réversion épistémologique nous permet de pondérer la légitimité des pratiques de service social à partir de cette construction, donc de façon contextualisée et pluraliste, et de dépasser des lectures parcellaires, inhérentes aux diverses analyses, de contestation de la légitimité du service social. Un premier discours, de caractère tautologique et aux contours utilitaristes, affirme que le service social n'arrivant pas à atteindre parfaitement et efficacement les buts pour lesquels il a été créé et les fonctions (se transformant en consonance avec les métamorphoses dans le propre social) qui lui sont attribuées, serait peu utile et par conséquent dépourvu de légitimité. Outre une conception restrictive de légitimité, cette lecture obscurcit le sens intrinsèque du service social, qui ne se réduit pas à l'accomplissement d'une mission politico-social, et sert de base à des discours de rationalisation de ce qui ne peut pas être fait, empêchant la compréhension des multiples formes qui nous montrent comment la légitimité se construit au quotidien.

Selon une autre lecture, opposée celle-ci, la légitimité du service social serait questionnée précisément par l'accomplissement d'un ensemble de buts homogénéisants et contrôleurs, jugés socialement comme illégitimes, parce que violeurs d'un ensemble de valeurs (liberté, tolérance, différence, équité) reconnus comme centraux au sein des sociétés démocratiques actuelles.

Dès lors, si nous partons du présupposé que la légitimité s'associe à l'action, la discussion sur « La » légitimité du service social nous paraît mystificatrice. Et cela pour diverses raisons: d'abord, par la diversité de pratiques et de contextes où celles-ci se concrétisent; ensuite, par la pluralité de noyaux axiologiques de référence mobilisables dans la construction et visualisation des actions; puis, par la composante constructive que toute la pratique présuppose, ce qui nous renvoie à la considération du rôle de l'agent dans la saisie cognitive et dans l'architecture cohérente de l'action; enfin, par l'incertitude et la contingentialité qui caractérise le travail avec des êtres humains, ce qui nous renvoie à analyser la forme dont les autres sont pris en considération et comment ils contribuent à la construction des actions. Il faut cependant relever, que cela ne nous intéresse pas de décrire la particularité des diverses situations et contextes institutionnels d'inscription des pratiques, ni de définir le service social en termes de rôles, d'objectifs ou d'encadrements institutionnels, mais plutôt, à travers un modèle analytique capable de comprendre la vitalité des pratiques et des stratégies d'architecture de la reconnaissance, visionner les processus d'édification et de manutention, ou de questionnement, de la légitimité. De la même façon nous soulignons que les critères de pondération axiologico-factuel ne se centrent pas sur les résultats des actions, mais sur leur dynamique et logique intrinsèques, en présupposant une articulation cohérente, et différenciée, entre des éléments factuels et de valeur dans des espaces transactionnels distincts.

Ainsi, notre cadre analytique s'inscrit dans le domaine des actions partagées, ou des « actions communes », si nous voulons utiliser un concept de Laurent Thévenot³. Les actions partagées comprennent des agents différenciés contribuant, chacun de forme distincte, à la poursuite d'un même but. On présuppose donc une coordination mutuelle et l'adoption d'une perspective de réciprocité ou, comme l'affirme Danny Tröm, une « volonté de correction intersubjective des effets interprétatifs chez autrui. Elle suppose qu'une règle d'action soit rendue manifeste pour autrui, qui assure l'orientation par rapport à un bien commun »⁴.

³ THÉVENOT L., « Agir avec d'autres. Conventions et objets dans l'action coordonnée » in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords.), *La Théorie de l'Action. Le Sujet pratique en débat*, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1993, p. 275.

⁴ TROM D., « Grammaire de la mobilisation et vocabulaires de motifs » in CEFÁĪ D. & TROM D. (s/s la dir. de), *Les Formes de l'Action Collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Coll. Raisons Pratiques n° 12, 2001, p. 102.

Selon un point de vue d'abord morphologique on considère que la nature d'un « espace transactionnel »⁵ (impliquant les contours respectifs, vecteurs et contraintes) est variable en fonction de la situation construite et à construire. De cette façon, la compréhension des formes différenciées dont l'agent considère les autres, essentielles dans une dynamique de reconnaissance, dans différents espaces transactionnels et selon les contraintes, les exigences et les attentes diverses suivant les agents « co-associés » dans l'action et le niveau de jugement en cause, est importante.

Sous cette perspective et pour la compréhension d'un tel processus, nous avons construit un modèle analytique – le modèle de la pluralité des régimes d'action – qui nous permet de pondérer les dynamiques de construction et d'argumentation des actions développées au quotidien dans des espaces de transaction, avec d'autres agents et objets, différenciés. Vue ainsi, la légitimité découle de la capacité de construire un « sens » pour soi-même et pour les nombreux autres, porteurs de logiques et de principes d'action distincts, cependant dotés, au départ, du même potentiel de légitimation.

Au centre de notre argument nous trouvons, donc, sous-jacente l'idée que la légitimité provient d'un processus combinatoire et délibératif, c'est à dire, d'une dynamique de consonance de perspectives et d'exigences différenciées, sans que cela ne signifie, d'un côté, l'existence d'une « communauté ou situation idéale de communication », puisque les conditions d'échange ne sont absolument pas données *a priori*, ou, d'un autre, une subjectivité ou contingentiaité radicale de l'action et de l'argumentation, puisque l'on part d'un ensemble de principes généraux (« grammaires ») partagées contextuellement.

Le pluralisme de la légitimité, découlant désormais de la construction de sens, est ainsi assumé. Cela signifie qu'il s'institue comme

⁵ Notion qui a sous-jacente le concept de « transaction sociale » travaillée par J. RÉMY, L. VOYÉ & E. SERVAIS (cf. l'œuvre *Produire ou Reproduire? Une Sociologie de la Vie Quotidienne*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière, 1978, 1^{er} Volume ; 1980, 2^{ème} Volume). Comme l'affirme Marc MORMONT, « l'angle sous lequel on peut le mieux définir la transaction n'est peut-être ni celui des intérêts (contradictaires ou divergents), ni celui des obligations définies par la règle. La transaction pose plutôt la question du lien social et des principes qui peuvent le fonder. Aussi peut-on se demander si ce qui importe, ce n'est pas le rapport à ces principes d'accord, ce qui conduit à accorder plus d'importance aux identités qui se construisent qu'aux intérêts proprement dits, lesquels ne peuvent d'ailleurs se présenter qu'à condition qu'ils soient revendiqués par des acteurs qui les identifient. On pourrait alors spécifier la transaction comme une interaction (micro) ou un rapport social (macro) où, à propos d'un objet, des règles qui s'y appliquent et des acteurs reconnus, l'échange porte sur les principes de légitimité en fonction desquels règles et acteurs interviennent » (« Pour une typologie des transactions sociales » in BLANC M. (textes réunis et présentés par), *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, Éditions L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 1992, p.119).

produit de la combinaison pertinente entre des principes généraux et des éléments situés.

Vue ainsi, la légitimité ne s'attribue pas et n'est pas non plus une donnée *a priori* et immuable, mais repose sur un processus de construction et de confirmation à travers un travail d'argumentation qui rend possible l'ajustement entre des logiques différenciées, les traduisant en situation d'échange interactif. Au sein de la légitimité du service social nous plaçons, ainsi, la composante connexionnelle et symbolique que celle-ci contient et qui se consolide dans une rationalité que nous pourrions appeler d'« esthétique-prudentielle ».

Ainsi, tout en considérant que les légitimités sont un produit d'une « pragmatique architecturée », nous nous proposons de *comprendre les dynamiques de construction de processus de légitimation des pratiques de service social différenciées*, en pondérant notamment:

- les processus d'articulation entre le circonstanciel et le pérenne dans l'architecture de preuves admissibles dans un registre public;
- les dynamiques de « navigation » entre différents niveaux de jugement, différents territoires de sens et de régimes d'action diverses, donc, porteuses d'exigences et de contraintes de reconnaissance diverses;
- l'engagement différencié d'objets selon les différentes qualifications d'une certaine situation et la preuve exigible dans un certain « espace transactionnel »;
- le « positionnement » différentiel de l'assistant social dans les différents territoires de sens et en « espaces transactionnels » différenciés;
- les formes d'articulation entre divers régimes d'action, d'un registre « intime » à un registre « public » ou général.

Pour poursuivre de tels objectifs nous avons eu recours à la contribution (en utilisant des techniques de collecte de données variées) d'agents intégrés en régimes d'action différenciés (assistants sociaux, dirigeants et autres professionnels), donc, consolidant différents cycles de légitimation et leurs niveaux respectifs de jugement et de construction de preuves. Notre recherche s'inscrit, donc, dans la « tradition herméneutique »⁶ puisque nous prétendons, non pas expliquer des régularités, mais plutôt, expliciter et comprendre les contours, le dynamisme et la consistance de cycles de légitimation ancrés à différents contextes et pratiques de service social.

⁶ En accord avec la terminologie de Jean-Pierre POURTOIS et Huguette DESMET, *Épistémologie et Instrumentation en Sciences Humaines*, Bruxelles, Éditions Pierre Mardaga, 1988.

Pour expliquer la construction analytique de notre argument et des résultats provenant de la recherche que nous avons effectuée, nous avons divisé la présente dissertation en trois parties.

Dans la première - *Encadrement Analytique-Empirique. Le Fil de l'Argument* -, composée par deux chapitres, nous avons essayé d'explicitier notre construction argumentative, en plaçant, d'abord, les vecteurs et la pertinence scientifique d'une réflexion autour de la légitimité dans le cadre des pratiques de service social, et en clarifiant ensuite les démarches, méthodologiques et analytiques, inhérentes à la construction d'un modèle théorique et empirique.

Dans la seconde partie - *Légitimité - dialogues heuristiques* -, composée par quatre chapitres, nous avons essayé d'explicitier les éléments gnoséologico-conceptuels qui, d'un côté, nous permettent de réfléchir à une conception renouvelée de légitimité, et d'un autre côté, sont inhérents à la construction de notre modèle d'analyse, ancré à des présupposés pluralistes et contextuels.

La troisième et dernière partie - *Le Processus de Légitimation* - est composée de trois chapitres où nous prétendons expliciter la dialectique de légitimation, c'est à dire, les dynamiques de jugement et d'édification de « preuves », en objectivant une « casuistique des combinaisons »⁷ et des processus de « navigation » entre différents registres d'action, de territoires de sens et de niveaux de jugement, dans l'édification de légitimités contextuelles.

Ainsi, dans le **premier chapitre** nous essayons d'éclaircir et de problématiser le cadre de discussion autour de la légitimité du service social. Pour cela, nous questionnons les discours de légitimation traditionnels (ayant comme base la science, la technique ou l'appartenance institutionnelle) avec des prétentions de neutralité et nous justifions le présupposé selon lequel elle repose sur la composante symbolique à la base de la légitimation des pratiques de service social.

Le **second chapitre** est destiné à l'explicitation de la construction empirique et analytique de la recherche. Ainsi, outre la mise en évidence de tout l'ensemble de démarches méthodologiques et les étapes respectives (la délimitation du champ de recherche; la définition des pratiques et la constitution de l'échantillon; la construction et l'application des instruments de collecte de données et le traitement et interprétation des données) nous avons essayé de justifier les différentes options et cadres d'analyse en fonction de l'ensemble d'objectifs que nous poursuivons. Le modèle

⁷ Cf. BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *De la Justification. Les Économies de la Grandeur*, Paris, Éditions Gallimard, Coll. nrf essais, 1991.

analytique ébauché prétend, d'un côté, inscrire la diversité de pratiques dans des noyaux de cohérence différenciés (univers de référence et de territoires de sens) et d'un autre côté, comprendre la dynamique quotidienne de construction de la légitimité (régimes d'action et niveaux de jugement et de preuve).

Le *troisième chapitre* est consacré à la réflexion autour de l'imbrication, que nous présupposons exister, entre les mutations des figures de rationalité modernes et la compréhension qui s'en suit de la légitimité, non comme attribut provenant de la conformité à un ensemble de critères homogènes et *a priori*, mais comme résultat d'un processus délibératif et constructif de cette même conformité.

A partir d'un questionnement de l'axiomatic de la science moderne (notamment la dichotomie connaissant/ connaissable) nous défendons la (ré)invention d'un nouveau paradigme de connaissance et de pratique, assumant le pluralisme des sociétés actuelles comme constitutive de cette même connaissance et rendant possible, ainsi, une nouvelle relation avec le monde à travers la (ré)émergence du sujet, de la (ré)évaluation du sens commun, de la créativité et de la responsabilité articulée avec la conviction. Nous soulignons, ainsi, une conception de rationalité (intégrative, dynamique et flexible), que nous avons appelée de « prudentielle »⁸ en référence au concept aristotélique de *phronêsis*, comme jugement pratique dans une situation, et qui provient, et en même temps déclenche, la réorientation du discours et des pratiques, désormais libérées des référentiels du paradigme cartésien-newtonien.

Les dynamiques de « rhétorisation », permettant de construire des approximations entre des perspectives, valeurs et agents pluriels, et le « positionnement » des assistants sociaux dans différents « lieux anthropologiques »⁹ acquièrent, ainsi, dans la consolidation du jugement en référence, une particulière pertinence. La réflexion autour de la pertinence et le statut du sujet dans la production de la connaissance et de l'action nous permet de pondérer les contours de la raison pratique, c'est à dire, la forme

⁸ Le « **jugement prudentiel** » présuppose l'articulation incontournable entre singularité et pérennité, et mobilise donc: la connaissance de la situation (agents, référentiels et dynamiques); l'expérience accumulée; la connaissance des principes d'action et du contexte; la fidélité à l'intention éthique originale; la capacité créatrice et la pondération des conséquences de l'action.

⁹ Emanant d'un concept de Marc AUGÉ, la notion de « **lieu anthropologique** » se réfère à un contexte de réalisation de la pratique avec des composantes identitaires, relationnelles, normatives et historiques, c'est à dire que c'est une construction, marquée par des seuils dynamiques et symbiotiques construits transactionnellement, concrète et symbolique de l'espace (cf. notamment le travail *Os Não-Lugares. Introdução a uma antropologia da sobremodernidade*, Venda Nova, Bertrand Editora, 1994, 1^{ère} édition: Éditions du Seuil, 1992).

de concevoir la réflexivité, l'intentionnalité et la pluralité. Une telle discussion, aux contours nettement introductifs, nous paraît essentielle pour encadrer une reconfiguration du concept de légitimité, compris de façon dynamique et contextualisée et présupposant, ainsi, l'admissibilité de logiques et de valeurs plurielles et la paternité d'une « œuvre » comme manifestation d'une rationalité esthétique-expressive. Ainsi, sous les auspices d'une rationalité prudentielle notre cadre analytique nous permet de surpasser la dichotomie particulière/ générale et de considérer le processus de légitimation moyennant des critères de plausibilité et de vraisemblance.

Dans le *quatrième chapitre* on prétend délinéer plus précisément une réflexion autour du concept de légitimité, en questionnant la conception formelle classique ancrée au domaine juridique et politologique, défendant une perspective, cette fois inscrite dans le domaine de l'action, aux contours sémantologiques et constructivistes. Autrement dit, nous nous plaçons dans le cadre d'une réversion épistémologique: d'une analyse adjectivante vers une compréhension substantielle, adverbiale et substantive de la notion de légitimité. Ainsi, nous essayons d'argumenter que la légitimité s'institue comme un concept polymère, provenant de l'imbrication entre des jugements de fait et des jugements de valeur, basés sur un ensemble de principes forts, cohérents et descriptibles.

La conception de légitimité que nous défendons est, ainsi, osmotique et prudentielle. L'analyse relativisée de la légitimité permet de comprendre d'une autre manière la relation entre les différentes pratiques et les dynamiques de reconnaissance. Le mouvement descriptible et renouvelé entre différents régimes d'action et des « espaces transactionnels », focalise non une stratégie défensive de justification des pratiques, mais, la capacité d'agir et de juger inhérente à la mise en pratique de la légitimation (réciproque). Pour saisir le sens de la pratique et la dynamique de jugement et de preuve qui lui est sous-jacente il faut donc comprendre la confluence de principes différenciés, et parfois conflictuels, et se centrer sur une architecture argumentative qui puisse être reconnaissable dans un registre public. Nous avons ainsi essayé de clarifier le processus de conquête et de construction de la légitimité, à travers des cycles de légitimation articulant des niveaux différenciés de jugement. La légitimation (s'inscrivant dans une dimension temporelle, spatiale et herméneutique) est le produit de dynamiques de jugement et de preuve¹⁰ poursuivies dans des niveaux chaque fois plus englobant, au passage de registres « situés » vers des registres publics, ce qui présuppose la pondération de logiques et d'éléments

¹⁰ La notion de « preuve » se réfère, non aux résultats de l'action ou aux conséquences d'une décision, mais plutôt à l'acquiescement relativement à la construction argumentative délinéée et à son admissibilité dans un registre public.

circonstanciels ou locaux en consonance avec des éléments généraux ou publics, tout comme, des processus de justification des constructions progressives. A noter que la « preuve » n'est pas entendue, dans ce contexte, dans le sens démonstratif relativement aux résultats de l'action, mais plutôt comme une espèce de « réflexivité argumentative », c'est à dire, comme résultat de la construction argumentative soumise à la reconnaissance de la part de l'autre dans une logique de « pondération de valeur »¹¹.

Le *cinquième chapitre* est consacré à la construction du modèle analytique de la pluralité qui nous permettra de saisir le dynamisme inhérent à la construction de preuves à partir d'éléments hétéroclites. La compréhension de la relation possible entre l'éphémère et le pérenne est le point d'ancrage de la réflexion sur la légitimité des pratiques de service social et la modélisation construite pour la pondération des modalités de jugement et de reconnaissance. On prétend, ainsi, à travers des « grammaires » d'argumentation et de jugement, expliciter les dynamiques inhérentes à différents cycles de légitimation ou la mise en pratique d'un « savoir agir combinatoire ».

Sous cette optique, en partant de l'ensemble de travaux de Luc Boltanski et de Laurent Thévenot sur différents régimes d'action, nous avons construit un modèle capable d'encadrer une analyse de la cohérence, c'est à dire, passible de contenir la référencialité à l'universel, inévitable dans toute dynamique de légitimation, et la maîtrise du circonstanciel et de l'irrépétibile évident dans les pratiques quotidiennes. En ayant comme base l'*hypothèse* que le processus spécifique de construction de la légitimité de pratiques de service social se consolide dans une dynamique circulaire de particularisation, généralisation et synèse, on part du présupposé que la capacité d'agir insère, d'un côté la rupture avec le circonstanciel et, d'un autre côté, le fait d'y recourir l'inscrivant ainsi dans un ordre plus vaste. La conquête de la légitimité présuppose, en effet, l'ancrage dans un registre public.

En essayant d'objectiver l'ancrage en référence, nous nous avons délinéé, à partir d'une réflexion autour des référentiels à la base des sociétés démocratiques et, en consonance, des systèmes de protection et d'éthique sociale qui leur sont sous-jacentes – solidarité et responsabilité- , un ensemble de trois univers de référence axiologique et normative et leurs respectifs territoires de sens. Les univers de référence (justice, sollicitude et marché) prétendent traduire, à travers un noyau de principes, l'ensemble de référentiels généraux d'ancrage à l'architecture d'une preuve publiquement admissible. Les territoires de sens (administratif; civique; socio-éducatif;

¹¹ KUTY O., *op. cit.*

associatif-solidaire et socio-industriel), à leur tour, s'instituent également comme des points de référence, mais contiennent cependant un ensemble d'éléments syntagmatiques découlant d'une combinatoire entre les dits principes généraux et référentiels inhérents aux contextes spécifiques contactés. Ainsi, ils permettent une plus grande flexibilité dans la construction de la preuve et d'une « pragmatique de sens », donc, une plus grande marge de compréhension de la vitalité des différentes pratiques, situations et jugements.

Le *sixième chapitre* permet de placer la réflexion sur ce qui implique la construction de la cohérence au sein d'une certaine situation et du cycle de légitimation qui en découle. Pour cela, il faut pondérer l'ensemble d'éléments structuraux ou transversaux à l'ensemble des pratiques de service social et les paradoxes et limitations que ceux-ci peuvent contenir dans le cadre d'un processus de légitimation. En d'autres mots, il s'agit de réfléchir autour des éléments constitutifs de l'univers référentiel du service social, en soulignant ou en problématisant, les limites des approches essentialistes. Il est clair qu'une réflexion autour du présupposé que l'affirmation de la légitimité a implicite une démonstration de l'utilité d'une certaine pratique, et donc de la façon dont celle-ci se distingue des autres et permet de les surpasser ou de les compléter en termes de résultats, buts ou processus d'action, se trouve sous-jacente. Nous dépassons cette conception au profit d'une approche centrée sur la capacité de mobiliser pertinemment des éléments différenciés dans l'édification de l'admissibilité dans des lieux anthropologiques marqués par des dynamiques de légitimation réciproque. Nous relevons, ainsi, un ensemble de coordonnées identitaires (concept qui permet de mettre en évidence le dynamisme et l'imbrication différenciée entre des éléments et espaces) qui nous permettent de discuter la pertinence de noyaux de cohérence et la plasticité que la coordonnée de valeur, de connexion et de complexité assument dans la production de preuves. Après le questionnement autour des coordonnées identitaires, et en tenant compte que la légitimité est un « construct », on souligne la pertinence de l'« économie des compétences » (en accord avec la conception de Guy Le Boterf¹²) et l'importance que l'articulation pertinente assume entre la composante formative, plus ou moins homogène et partagée, et les caractéristiques personnelles et expériences du professionnel.

Dans le *septième chapitre* (déjà dans le cadre de la troisième partie de la thèse) nous avons essayé de réfléchir aux contraintes, potentialités et éléments structurants du quotidien, en mettant en évidence deux des

¹² LE BOTERF G., *Compétence et Navigation Professionnelle*, Paris, Éditions d'Organisation, 2000 (3ème édition revue et augmentée).

composantes les plus centrales pour la compréhension du cycle de légitimation et du processus constructif qui lui est sous-jacent : la maîtrise des temporalités pertinentes (*kairòs*) et les dynamiques transactionnelles. En effet, le quotidien, dans lequel s'immiscent des composantes particulières et universelles, est le cadre de réalisation et de justification des situations. La réflexion autour de la dynamique transactionnelle nous permet de comprendre les différents régimes d'action inhérents au cadre des pratiques de service social, les contraintes et exigences respectives et la forme dont l'assistant social « navigue » entre eux, donnant forme au processus de légitimation. Nous avons ainsi identifié quatre « espaces transactionnels » – intime, analogique, synergique et de frontière – et leurs contraintes respectives et leurs propres exigences dans la production de la preuve admissible.

Le *huitième chapitre* se consacre à l'explicitation et concrétisation des composantes et étapes d'un cycle de légitimation. Ainsi, nous avons commencé à réfléchir à propos de la dynamique du jugement, considéré comme un *continuum* consubstantiel en mouvements de « vulgarisation » et « dé-particularisation » dans un processus de « conversation multidirectionnelle avec les situations et les contextes ». Il y a donc un présupposé de circularité implicite ce qui nous permet de distinguer deux « topologies » de jugement: un jugement immanent qui s'institue comme la consolidation quotidienne de la compétence dans la construction et analyse des diverses situations et un jugement de reconnaissance ou de cohérence qui présuppose un regard tiers dans l'appréciation du contenu et de la morphologie de la preuve. Vu de cette façon, nous pouvons relever un jugement de vraisemblance, si l'on a prioritairement en considération le processus de construction de la preuve en fonction des différents seuils d'admissibilité, un jugement de conformité si l'appréciation repose fondamentalement sur la morphologie de la preuve, c'est à dire, sur la cohérence des éléments agrégés obéissant à des paramètres de raisonnabilité, ou un jugement d'expressivité si on valorise surtout la dynamique argumentative et de visualisation des preuves et du respectif processus de construction. Dans le chapitre en épigraphe nous avons encore essayé de pondérer le processus – étapes et mécanismes- de construction des preuves, tout comme, leurs paramètres de reconnaissance et la façon dont elles se rendent visibles.

Le *neuvième chapitre* se centre sur les dynamiques d'ajustement entre les divers niveaux de jugement et espaces transactionnels, donc, sur les contraintes pragmatiques de l'action. C'est à dire que, dans ce chapitre nous essayons de clarifier l'ensemble de contraintes, exigences et processus d'architecture de preuves contenues dans les différents territoires de sens et

en fonction des segments de pratique différenciés que ceux-ci insèrent. Le débat se centre sur les éléments qui permettent de pondérer la légitimité de forme intégrée et relativisée. Nous avons ainsi essayé de souligner les logiques sous-jacentes à la construction et potentialisation de légitimités plurielles. En effet, penser actuellement la légitimité présuppose une réflexion sur la façon de construire des passages hybrides entre des paliers d'action, de conceptualisation et de coordination entre des agents et des principes différenciés, ce qui met en évidence le potentiel symbolique des pratiques de service social. Les dynamiques d'ajustement soit entre des principes et critères d'action, soit entre des territoires, donnant origine à des preuves composites, sont ainsi mises en évidence.

PREMIÈRE PARTIE

ENCADREMENT ANALYTIQUE-EMPIRIQUE. LE FIL DE L'ARGUMENT

Le débat actuel autour de la légitimité du service social, ancré à des présupposés pluralistes et contextualisés, préconise le questionnement et le surpassement des « discours traditionnels » de légitimation (en ayant comme base la science, la technique ou le mandat institutionnel) basés sur des fondements aprioristiques et rationalisants. Notre argument de travail (qui sera discuté au premier chapitre) contient, donc, deux présupposés: d'abord, la légitimité est le produit de dynamiques de légitimation au quotidien; ensuite, le processus de légitimation insère une composante combinatoire entre des fragments occasionnels et des éléments généraux, qui dépassent le seuil de l'immédiat. De cette façon, nous défendons une conception relativisée (et non relativiste) de la légitimité.

Dans cette première partie nous chercherons, ainsi, à placer les axes fondamentaux de notre argumentation, en réalisant, à cet effet, deux objectifs: la clarification des enjeux de discussion autour des fondements et des processus de construction de légitimités plurielles au sein de pratiques différenciées de service social, et les stratégies et les procédés construits, que ce soit au point de vue analytique comme empirique, pour la compréhension et analyse des processus référés. Ainsi, nous essayerons de procéder à une argumentation ancrée au présupposé suivant: la valorisation contemporaine de la rationalité esthétique-prudentielle et l'apparition de besoins de « reliance » multi-facettes, ne mettent pas en cause la légitimité des pratiques de service social, mais, au contraire, permettent d'inscrire, dans le noyau de la réflexion sur la construction de cette légitimité, sa composante « symbolique ».

Notre modèle d'analyse (auquel nous ferons une référence générique au chapitre II, puisqu'il sera repris, plus fondé, dans la deuxième partie du travail) s'institue comme un instrument pour la compréhension des dynamiques de jugement de reconnaissance, permettant, simultanément, de mettre en évidence l'hétérogénéité de telles dynamiques et des produits qui en découlent.

CHAPITRE I

LA LÉGITIMITÉ EN DEBAT DANS
LE SERVICE SOCIAL

Le débat sur la question de la légitimité dans le cadre du service social est récurrent et a des contours fluides, surgissant, le plus souvent, associé à une réflexion de fond sur une soi-disant crise identitaire et professionnelle qui (ré)acquiert des contours différenciés au fil du temps. En effet, les analyses¹³ sont nombreuses, assez complètes et fondées, sur les incertitudes et les adaptations inhérentes au travail social¹⁴, tout comme, sur les fondements qui permettent ou non de le justifier.

Cependant l'unique étude spécifique concernant la réflexion sur la légitimité dans le cadre du travail social n'est publiée qu'en 1998¹⁵ par Hélène Hatzfeld. Dans cette étude l'auteur cherche à analyser (globalement,

¹³ Tout simplement à titre d'exemple nous relèverons: l'article de Michel CHAUVIÈRE, « Travail Social: Le Choc des légitimités » (in *Le Monde Diplomatique*, n° 370, année 32, 1985), dans lequel l'auteur défend la nécessité de trouver de nouvelles légitimités « à la marge, en aval ou ailleurs » (*ibid.*, p.21); l'ouvrage de Jacques ION et de Jean-Paul TRICART, *Les Travailleurs Sociaux*, (Paris, Éditions La Découverte, 1992, 2ème édition), où les auteurs relèvent ce qu'ils appellent « crise de légitimité »; la réflexion d'Aline FINODHERS (*Assistante Sociale: un métier entre indétermination et technicité*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1994) centrée sur le service social et la nécessité qu'il a de dépasser l'ancienne légitimité au profit de nouveaux fondements; l'analyse de Philip MONDOLFO (*Repenser l'Action Sociale. Missions, moyens, méthodes*, Paris, Éditions Dunod, Coll. Action Sociale, 1997) mettant en évidence la crise d'identité du travail social et l'inadéquation de la culture professionnelle en réponse aux nouveaux dispositifs de protection sociale; ou l'étude de Jean-François GARNIER sur la reconstitution de l'identité du service social (*Assistante Sociale: pour la redéfinition d'un métier. Essai anthroposociologique sur le service social*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1999); sans parler de toutes les études et analyses (J. Ion; M. Autès; M.H. Soulet; G. De Ridder, O.Cousin, B. Bouquet, entre autres) qui cherchent à réfléchir aux contours de l'inadéquation et les défis auxquels le re-dimensionnement exigible devra répondre. En 1993, l'Association Nationale d'Assistants Sociaux a dédié un congrès au thème de la légitimité (48^{ème} congrès de l'ANAS: *Mandat, contrat, évaluation: quelle légitimité pour quel travail social ?*) qui a compté avec la participation de divers analystes et professionnels et dans le cadre duquel il a été rappelé l'importance de la construction du sens de la respective intervention par les propres intervenants.

¹⁴ Dans le contexte portugais, la notion de « travail social » n'est pas pertinente étant donné la relevance réduite d'autres professions du social outre le service social, professionnalisé au Portugal depuis 1932, quand surgit la première école garantissant la formation dans ce domaine. Dans le cadre de la classification nationale de professions (Ministère du Travail et de la Solidarité Sociale, 2002), la profession « Assistant social » se place dans le groupe de base « Spécialistes du Travail Social », sans que d'autres professions ne soient spécifiquement relevées dans le même groupe.

¹⁵ HATZFELD H., *Construire de nouvelles légitimités en travail social*, Paris, Éditions Dunod, Coll. Action Sociale, 1998.

en articulant le registre social avec le registre économique et politique) les fondements actuels de légitimation mais en montrant également ses limites respectives.

Dès lors, il est pertinent de constater que la réflexion sur les doutes autour de la légitimité du service social, les fondements qui lui sont sous-jacents et la façon dont ceux-ci sont formulés, traduisent les paramètres d'une discussion plus allongée sur les bases et les contours du propre social. En effet, si pendant les années soixante-dix (du XX^{ème} siècle), les assistants sociaux, comme le réfère Guido De Ridder, cherchaient à affirmer la légitimité de leurs pratiques en assurant et démontrant une plus grande proximité des publics usagers, donc, en affirmant une capacité spécifique et privilégiée de compréhension et de traduction diagnostique de leurs aspirations et besoins¹⁶, dans les années quatre-vingt-dix la légitimité du service social doit surtout provenir d'une capacité de production de son propre sens, du sens du social et d'une société en voie de désagrégation à mille facettes. Les assistants sociaux deviennent, ainsi, les promoteurs et traducteurs d'une logique implicationniste¹⁷, valable pour eux-mêmes.

En effet, le paradigme implicationniste traduit, comme l'argumente Pascal Nicolas Le-Strat, une altération de perspective dans la construction et compréhension du social, relevant la composante de l'engagement et du dynamisme des individus dans la (ré) édification du sens de leurs propres vécus et de la participation dans le cadre du social. « La société ne réussit plus à produire les structures normatives capables de socialiser et d'intégrer la masse de ses membres, il est alors demandé à chaque individu de prouver qu'il est capable de s'intégrer – capable intellectuellement, pouvons-nous ajouter. Et il n'y a pas de meilleure preuve à donner de sa capacité à s'intégrer que de montrer combien l'on réussit à analyser, élucider ce que l'on est, comme si les nouvelles coordonnées de l'intégration abandonnaient progressivement l'ordre de la norme pour se codifier désormais dans l'ordre de l'intellect »¹⁸.

¹⁶ « Dans les années 70, ce qui faisait la légitimité des travailleurs sociaux, leur reconnaissance par les égaux et par les institutions, était précisément leur capacité d'assurer la proximité avec les populations-cibles. La valeur était mesurée à la position sur le mytique « terrain », position supposée assurer la connaissance des populations et de leurs besoins. Autrement dit, l'élaboration et la transmission des besoins assuraient la reconnaissance du travailleur social, autant que sa compétence au traitement social des personnes. Il y avait là *une légitimation de l'intervention appuyée sur la proximité avec le public* » (DE RIDDER G., « Les professions de l'intervention sociale: l'éclatement ? » in DE RIDDER G. (coord.), *Les Nouvelles Frontières de l'Intervention Sociale*, Paris, Éditions L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 1997, p. 281).

¹⁷ Cf. NICOLAS-LE STRAT P., *L'Implication, une nouvelle base de l'intervention sociale*, Paris, Éditions L'Harmattan, Coll. Technologie de l'Action Sociale, 1996.

¹⁸ NICOLAS -LE STRAT P., *ibid.*, p. 71.

Au sein des diverses analyses qui défendent la crise ou le questionnement de la légitimité du service social¹⁹ il est possible d'identifier deux aspects récurrents: d'abord, la perte ou contestation des référentiels politico-idéologiques à la base de sa professionnalisation et qui, en quelque sorte, en justifieraient son existence et en conformeraient son sens; ensuite, l'inadéquation ou insuffisance de compétences ou de qualifications à répondre aux nouveaux problèmes et publics, tout comme, aux exigences rationalisantes de l'action sociale actuelle. Une telle constatation justifierait l'apparition d'un ensemble de nouveaux professionnels, plus aptes et adaptés aux « nouvelles frontières du social »²⁰, et qui se placeraient dans une logique de concurrence avec le service social dans la conquête d'un même espace d'intervention. La logique en référence serait d'autant plus évidente que le domaine d'intervention des politiques (surtout les élus locaux) dans le cadre de la mise en place et de l'évaluation de mesures et de dispositifs d'action sociale territorialisée serait plus grand. Thierry Rivard dans l'article « Rapports de concurrence et conflits de légitimité: les relations entre bénévoles, professionnels et élus »²¹ souligne précisément cette logique en mettant en évidence la composante de tension et de négociation dans la conquête d'un espace reconnu et légitime d'intervention et le besoin implicite de justifier l'efficacité et l'utilité des professionnels dans la mise en place des « nouvelles mesures d'action sociale ».

La publication de la revue *Esprit*, dans la décennie de soixante-dix (1972)²², pose, dans le cadre d'un mouvement de critique et de soupçon

¹⁹Dans le contexte portugais, la discussion sur la légitimité du service social s'est confondue historiquement avec un débat plus ample autour des présupposés et systèmes de protection sociale. La constitution tardive de l'Etat-Providence portugais (décennie de soixante-dix) et la faible intériorisation des droits sociaux de la part de la population influencent en quelque sorte le débat référé. Ainsi, les difficultés d'affirmation sociale des pratiques de service social, bien que son utilité ne soit pas questionnée, nous paraît avoir eu lieu jusqu'à l'apparition de deux facteurs: d'abord, une composante identitaire encore très ancrée à son processus de professionnalisation, sous la dictature, et ainsi marquée par des composantes pédagogique-assistentialistes; ensuite, le peu de pertinence et de cohérence d'un état providentiel ignare, auxquelles s'ajoutent une faible capacité de participation et de sens de citoyenneté de la part de la population portugaise. L'évolution récente en termes de protection sociale (surtout après l'intégration dans l'Union Européenne dans la décennie de quatre-vingt), avec l'implantation de nouvelles politiques transversales et territorialisées, pose, cependant, au cœur des analyses sur la légitimité du service social portugais les mêmes questions basiques discutées dans d'autres contextes, bien qu'avec de plus grandes exigences de reconnaissance et d'affirmation publique.

²⁰ Titre de l'ouvrage coordonné par DE RIDDER G., *op. cit.*

²¹ In *Les Cahiers de l'ACTIF «Bénévoles/ Salariés: entre contrat de collaboration et conflits de légitimité»*, n° 260-261, janvier-février/ 1998.

²² « Pourquoi le travail social ? », avril-mai/ 1972. Réédité en 1976, sous le titre « Contrôle social et normalisation », et en 1980 comme « Le Nouvel ordre intérieur ».

Dans le numéro de 1972 on posait l'interrogation: « Souhaitez-vous être animés socio-culturellement, assistés socialement, réduqués spécialement, conseillés conjugalement ? » Sous

normalisant, la question de la légitimité au premier plan de l'analyse, bien qu'indirectement associé à une pondération des composantes axiologiques, pragmatiques et téléologiques du service social: « *Pourquoi le travail social ?* ».

Dans les années quatre-vingt-dix²³, fait qui ne sera pas étranger au redimensionnement et à la recherche de sens des propres systèmes de protection sociale, une nouvelle question se pose – « *A quoi sert le travail social ?* », cette fois, centrée sur l'utilité et l'espace, professionnel et symbolique, du travail social. La réflexion se centre, ainsi, sur une constatation – la dévalorisation et la perte de pertinence du travail social face à des contextes socio-politiques renouvelés – et dans une dichotomisation, aux contours manichéistes, entre un travail social destiné à la réalisation d'anciennes finalités, la plus grande partie desquelles considérées anachroniques, et un ensemble de « nouveaux métiers » du social destinés à la mise en place de nouvelles politiques sociales, transversales et implicationnistes. La mission de tels métiers « ne se mesure plus – comme l'affirment Jacques Donzelot et Joël Roman – à une tentative vécue entre le mandat social d'encadrement et la volonté d'émancipation. Elle est devenue l'apanage de ceux qui arrivent à faire tenir ensemble les fragments épars du tissu social, à le rapiécer avec les ressources de l'écoute, la force du verbe et l'astuce de micro-iniciatives. Ils ne vivent pas une contradiction subjective entre les valeurs contraignantes de la société et leur générosité, leur tolérance. (...) Le problème de ces nouveaux professionnels n'est plus de dénoncer la société mais de la produire »²⁴.

Le double présupposé en référence ne nous paraît cependant absolument pas incontestable et cela pour diverses raisons. D'abord, la rhétorique de la crise de légitimité ou d'inadéquation professionnelle des assistants sociaux n'est pas caractéristique des contextes actuels ce qui nous permet de pondérer la possibilité de trouver deux discussions différenciées amalgamées, qui se réfèrent aux fondements du domaine social et aux référentiels d'action sociale (renvoyant également à la considération de l'économique et du politique), et à la pratique des professionnels qui leur donnent de la substance. La considération du mandat politique-institutionnel

cette focalisation étaient insérés des articles relatifs aux fonctions normalisantes et à l'encadrement idéologico-normatif du travail social. A titre d'exemple nous pouvons référer les articles de J. D'Esquivan (« Peut-on ne pas dénoncer l'inacceptable? »), Ph. Meyer (« L'Assistance à perpétuité »), J. Donzelot (« Travail social et lutte politique »), J.P. Lambert (« Assister, c'est exclure »), entre beaucoup d'autres.

²³ In *Esprit* « *A quoi sert le travail social ?* », n° 241, mars-avril/ 1998.

²⁴ DONZELOT J. & ROMAN J., « 1972-1998: Les Nouvelles donnes du social », *loc. cit.*, pp. 9-10.

comme une des sources primordiales de légitimité de telles pratiques met précisément cette imbrication analytique en évidence.

Ensuite, le concept de « travail social » est un concept composite, ce qui signifie que la simple dichotomisation entre le nouveau et l'ancien est profondément simpliste et mystificateur. La conception diffuse d'une crise, peu fondée et aux contours indéfinis, paraît servir, sous cet angle de vue, à obscurcir l'analyse de réalités plurielles, contextualisées et complexes. C'est comme si le concept, de si utilisé, était pris par la réalité et prétendait la contenir en absolu.

Puis, les compétences exigibles pour la réalisation des politiques transversales et territorialisées actuelles s'inscrivent dans le noyau de sens du travail social²⁵. Le service social, en particulier, se place et acquiert de la pertinence dans un univers référentiel qui met au premier plan la dimension relationnelle, communicationnelle et créative nécessaire à la construction d'actions et de ressources, de « micro-initiatives » et de liens de « reliance socio-économique »²⁶. En plus, nous considérons qu'il n'existe pas de changements significatifs en ce qui concerne la source technico-méthodologique utilisée dans la mise en place des « nouvelles » politiques, mais à peine des formes d'utilisation et de processus de conceptualisation, combinaison et adaptation différenciés. Il est clair que cela ne signifie pas que l'action sociale et le service social ne soient pas, actuellement, sujets à une dynamique de redimensionnement et d'analyse profonde, provenant de transformations socioculturelles importantes. Une telle dynamique ne nous autorise cependant pas à établir une relation linéaire entre redimensionnement et rupture.

Comme le souligne Yves Barel, « le terme d'*enjeux*, beaucoup plus que celui de finalités, convient bien pour décrire ce qui est en cause dans le travail social, c'est-à-dire son sens ou ses sens. Le sens d'une finalité est fourni par cette finalité même. Le sens d'un enjeu n'est que partiellement

²⁵ Plusieurs assistants sociaux contactés, dans le cadre de notre recherche empirique, notamment les intégrés en segments de pratiques en relation avec la conception et l'accompagnement de mesures et avec l'action sociale locale (cf. chapitre II de la présente thèse et annexes III et IV) relèvent, non une dévalorisation ou désagrégation du service social face à l'apparition de nouvelles mesures et dispositifs, comme le revenu minimum garanti, le travail en réseau social, ou la gestion d'insertion économique à travers des politiques actives d'emploi, mais plutôt, un ensemble accru de possibilités de rénovation et de légitimation. L'« utilité » du service social, par l'articulation et la circulation d'information qui promeut entre agents et paliers d'action (notamment en faisant parvenir aux agents politiques des informations essentielles en termes d'évaluation et d'impacts de mesures et d'actions, découlant d'une plus grande proximité du terrain d'exécution concrète et des populations) apparaît encore plus.

²⁶ Concept travaillé par Marcel Bolle De Bal. Cf. notamment, BOLLE DE BAL M. (ed.), *Voyages au cœur des sciences humaines. De la Reliance « Tome 2. Reliance et Pratiques »*, Paris, Éditions L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 1996.

prédéterminé, et s'élabore progressivement comme le résultat de la lutte des acteurs sociaux pour la possession des enjeux. (...). Ce sont les acteurs sociaux en cause, avec leurs aspirations et leurs stratégies, qui, progressivement, à travers les luttes, les compromis et les ruses, colorent de sens ces enjeux, ou tentent de le faire. C'est là où une analyse fine de tous les acteurs concernés prend tout son poids (...) »²⁷.

La valorisation contemporaine de la rationalité esthético-culturelle et l'apparition de besoins de « re-liaison » et de caractère communicationnel ne met pas en cause, selon nous, la légitimité du service social, mais, au contraire permettent de placer, au centre de la réflexion et de la construction de cette même légitimité, sa composante symbolique et de pondérer critiquement les discours traditionnels de légitimation.

L'emphase de la pluralité et l'assomption de l'incertitude et de la contingence comme constitutives de l'existence et de l'action est, en effet, une donnée de la plus grande pertinence pour la compréhension du service social contemporain et surtout de la façon dont la légitimité respective peut être pondérée. De tels présupposés influencent également la réflexion sur l'inscription sociale et professionnelle d'autres pratiques, de légitimité traditionnellement reconnue ou peu contestée. Par exemple, François Plassard dans le cadre d'une réflexion sur le redimensionnement de l'économie nous dit: « Dans ce bricolage actuel à tous les niveaux, que j'appelle, faute de trouver mieux, la reconquête d'espace d'autonomie au quotidien ou de moindre dépendance, il y a quelque chose de passionnant qui se passe; car nous quittons l'économie pour considérer les ressorts plus profondes de l'homme et de la société : la culture, l'esprit (*l'ethos*), la philosophie de la vie, l'éthique, la conception du monde et de soi. Curieusement, dans ce désir de gérer les contradictions et les ambiguïtés, d'articuler l'autonomie et son contraire, l'hétéronomie (ou encore la primarité et la secondarité), une nouvelle manière d'être au monde se cherche. C'est la pédagogie des micro-initiatives au quotidien »²⁸.

La discussion actuelle autour de la légitimité repose, donc, sur une réflexion sur comment promouvoir des articulations entre différentes logiques et formes d'action également admissibles. La construction de la cohérence et d'un *continuum* dans la réalisation des actions et des jugements présuppose cette capacité combinatoire et adaptative sans laquelle le propre

²⁷ BAREL Y., « Les enjeux du travail social » in *Actions et Recherches Sociales «Médiations et Action Sociale»*, Revue Interuniversitaire de Sciences et Pratiques Sociales, n°2, juin /1993, p.38.

²⁸ PLASSARD F., « Pour changer nos modèles, une autre conception de l'échange » in *Économie et Humanisme*, n° 281, 1985, p. 54 cité par LAVOUE J., « Du «sens» des pratiques d'intervention et de changement chez les travailleurs sociaux » in *Les Cahiers de la Recherche sur le Travail Social, «Les Discours du Social II»*, n° 11, 2ème semestre / 1986, pp. 22-23.

cycle de légitimation se bloquerait. Ce qui est en cause, c'est donc comprendre et être compris dans les diverses options, ce qui implique la connaissance et la mobilisation pertinente des langages et des principes d'action des autres agents et des contextes qu'ils « habitent ». A vrai dire, à travers un travail de visualisation rhétorique de soi-même et de circulation de logiques et de diversités normatives, axiologiques et d'expérience, il est possible justifier une légitimité, provenant de cycles de légitimation, que nous pourrions appeler esthétique-actionnel. « Être légitime » c'est, donc, être capable de construire un sens (cohérence et orientation) pour soi et pour les autres.

La compréhension des pratiques à partir des dynamiques de coordination avec d'autres agents et en se référant, en termes de processus constructifs et d'argumentation, à des univers différenciés nous permet de surpasser une classification globalisante de crise de légitimité, profondément simpliste puisqu'elle décontextualise et amalgame des réalités différenciées. Comme l'affirme Jacques Ion, « la norme ne pourra se construire et fonctionner à l'écart de la grande majorité des professionnels en place. Et (...) il serait absurde de penser que les valeurs du marché portées par l'impératif d'insertion économique ou celles de gestion véhiculées par les nouveaux cadres budgétaires pourraient à terme devenir les seules valeurs de référence de l'action sociale »²⁹.

L'assistant social, dans sa pratique quotidienne, articule des logiques et répond à des contraintes et exigences différenciées selon les plans dans lesquels il s'inscrit et auxquels il lui faut accéder. Ainsi, la centration dans le relationnel et dans le pédagogique comme forme d'affirmation d'une identité et d'un espace d'intervention s'institue, en même temps, comme stratégie défensive et comme entrave à un processus d'auto et hétéro réflexion nécessaire au changement et à la reconnaissance.

En accord avec l'auteur cité plus haut, les assistants sociaux qui ont le mieux réussi à s'adapter aux exigences des sociétés contemporaines, en conquérant, de cette façon, de la reconnaissance, ont été ceux qui ont su élargir, par une dynamique réflexive et d'argumentation persistante, les seuils des lieux anthropologiques où ils s'inscrivent. Au sein d'une telle dynamique se trouvent, donc, un ensemble d'éléments stratégiques inhérents au « savoir agir » qui, en accord avec Ion, traduisent plus un noyau de nouvelles attitudes dans la relation avec le temps, avec le politique et avec des modèles professionnels dominants (de caractère fortement psychopédagogique), que de nouvelles compétences³⁰. Ainsi, les éléments

²⁹ION J., « Des Contours Incertains » in *Informations Sociales «Nouvelles missions, nouvelles formations»*, n° 38, 1994, p. 15.

³⁰ ION J., *ibid.*, p. 13.

référés sont les suivants: capacité de connaissance et d'adaptation à de nouveaux publics, permettant de redimensionner la sphère relationnelle; capacité de saisir globalement les diverses situations, ne surpassant pour cela que la connaissance des contextes immédiats; capacité de communiquer avec l'extérieur du groupe de paires et d'apprendre à se situer dans l'environnement socio-politique de son territoire d'action³¹.

Dans la même logique d'argumentation, Hélène Hatzfeld défend que les assistants sociaux, qui construisent leur légitimité au quotidien, ne se positionnent pas seulement comme des exécutants ou dans une logique de victimisation qui les rendrait inopérants, mais plutôt, comme des acteurs de changement, bien que, dans de nombreux cas, en parcourant un chemin encore inachevé. En ce sens, les légitimités sont le signal que nous construisons des hybrides, qu'il est possible d'inventer³² des passages entre des logiques différenciées³³. La composante symbolique du service social acquiert ainsi toute sa pertinence.

En vérité, comme l'affirme Marc-Henry Soulet, il faut que le service social s'affirme par un travail capable de révéler, dans un registre public, les divers fragments, décodés et recodés, du vivre-ensemble, travail qui n'acquiert de sens que par la capacité de gérer et de stimuler des débats sur les normes et les valeurs collectives³⁴. Ainsi, « l'intervenant social s'apparente à un embrayeur et à un metteur en forme des bouillonnements des valeurs, à un travailleur de surface capable de faire se révéler sur la scène publique les différents vivre-ensemble. Prend fin le producteur d'unité normative, émerge le circulateur de la diversité normative. On s'éloigne ainsi de la figure du pédagogue comme de celle du technicien/ spécialiste, pour rejouer l'intervenant social autour de la pluralité des valeurs et d'une position de dispatching, c'est-à-dire d'une position sécante s'efforçant de déplacer les formes de l'être-au-monde d'un groupe social à un autre et réciproquement³⁵ ».

La compréhension de cette composante symbolico-connexionnelle et la façon dont elle se consolide dans un processus de légitimation se trouve au sein de notre hypothèse de travail, c'est à dire, quelles sont les contraintes et les possibilités inhérentes à la circulation entre différents régimes d'action

³¹ ION J., *loc. cit.*, p. 16.

³² Considéré dans le sens strict comme synonyme de *in-venire*, « faire émerger », « trouver ce qui existe ».

³³ HATZFELD H., *op. cit.*

³⁴ SOULET M.H., « L'Évaluation à l'épreuve de la discussion » in BLAIE J. P. & KURK A. (études réunies par), *L'Évaluation en Travail Social*, Actes du Colloque National organisé par le C.R.L.E.A.I. et le G.R.C. Université de Nancy II (1986), Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1988.

³⁵ SOULET M. H., *ibid.*, p. 180.

et de quelle forme de telles contraintes sont considérées de façon à accéder à un jugement de reconnaissance. Ainsi, dans le présent chapitre nous prétendons placer globalement le débat sur les discours « officialisés » de légitimation des pratiques de service social et la forme dont la légitimité peut être comprise comme construction ancrée à des contextes pluriels traversés par des principes et des logiques d'action diverses, cependant, également admissibles.

1-Déplacement du système de représentations: autour de discours de Légitimation

Le modèle « traditionnel » de compréhension de la légitimité de pratiques de service social a sous-jacent un ensemble de discours de légitimation, soit de caractère théorico-technique, soit de caractère socio-institutionnel, traducteurs d'une homogénéisation et ancrage professionnel à un ordre axiologico-normatif pré-existant et relativement inquestionnable. Comme l'affirment R. Laufer et C. Paradeise, le système de légitimité d'une société « doit correspondre à la double exigence de valoir pour la multiplicité des êtres qui la composent et de valoir pour la multiplicité des circonstances dans lesquelles un acte doit être légitimé »³⁶.

Le discours théorico-scientifique et technique consacre, comme propos fondamental, l'annulation du contingentiel. Pour cela il se base sur un présupposé, le plus souvent plus implicite qu'admis, de séparation entre l'individuel et le social. La propriété distinctive du service social serait de situer son action dans le domaine du singulier, du quotidien, sans se séparer de l'ordre social abstrait, inscrivant l'ensemble de références normatives et légales, mais en se plaçant à un palier distinct. L'« opposition » entre des cas concrets et normatifs institutionnels prétend préserver, comme l'affirme Gisèle Morand, un critère de hiérarchisation constitutive des principes régulateurs de l'action et d'« ordination symbolique » de l'univers professionnel, à partir de paramètres de classification reconnus comme valides³⁷. Un tel discours, en plus d'être contestable, avec l'apparition d'une nouvelle conception de rationalité qui crée les conditions pour repenser l'opposition référée et surtout pour pondérer l'encadrement relativisé de chaque discours et de chaque pratique, ne permet pas de comprendre l'élément primordial de l'intervention du service social : l'irrépétibilité des situations quotidiennes et les paramètres de jugement adéquats, qui

³⁶ LAUFER R. & PARADEISE C., *Le Prince Burocrate*, Paris, Éditions Flammarion, 1982, p. 42 cités par MORAND G., *Identité professionnelle et formation permanente des assistantes sociales*, Paris, Bayard Éditions, Coll. Travail Social, 1992, p.122.

³⁷ MORAND G., *ibid.*

permettent de justifier une certaine action au détriment d'une autre sous des catégories d'opportun ou inopportun, exécutable ou inexécutable, bon ou mauvais, juste ou injuste.

De même, la simple inscription institutionnelle et l'accomplissement d'un mandat socio-politique n'arrivent pas à contenir, en eux-mêmes, le sens des pratiques de service social.

Michel Chauvière, dans le cadre du congrès organisé par l'Association Nationale des Assistants Sociaux (ANAS), en novembre 1993, pour discuter de questions liées aux fondements de la légitimité du service social³⁸, considère le mandat, traducteur de l'ensemble de raisons (de caractère administratif; judiciaire; contractuel; solidaire ou humanitaire) qui autorisent les actes inhérents aux pratiques des assistants sociaux, comme source de légitimation plus appréciable du service social, « la légitimation haute »³⁹. Le contrat, à son tour, s'instituerait, selon la conception de l'auteur, comme une légitimation latérale provenant de la transaction avec « égaux ou quasi égaux » (employeurs, collectivités, paires et usagers) et l'évaluation, comme stratégie de légitimation découlant d'une obligation et régulation, soit interne (s'associant à la pondération et à la supervision de ces pratiques), soit externe (découlant de la mise en place de stratégies de rationalisation budgétaire et gestionnaire)⁴⁰.

La revendication d'un monopole rhétorique dans la traduction des demandes sociales et des contours des pratiques, de la part des assistants sociaux, s'est toujours basée sur l'affirmation d'un « savoir-faire » partagé, qui se constituerait comme critère indiscutable de professionnalisme et d'une relative homogénéité, autorisant l'autonomie décisive revendiquée.

La maîtrise de la technique, et de démarches méthodologiques proches de la méthode expérimentale, permettrait, en soi-même, d'un côté, de neutraliser des soupçons d'abus et de garantir une prévisibilité minimum, essentielle à l'accomplissement parfait de la mission socio-institutionnelle, et d'un autre côté, d'assurer stratégiquement la construction sociale de la reconnaissance. À vrai dire, le service social s'inscrit pleinement dans le discours rationalisant moderne, trouvant, sous l'aval technico-méthodologico-scientifique, une forme de se « rhétoriser » et de s'affirmer devant des

³⁸ 48^{ème} Congrès de l'ANAS. Comptes-rendus publiés en 1994, par l' ESF Éditeur, Paris, sous le titre, *Mandat, Contrat, Évaluation : Quelle Légitimité, pour quel travail social ?*.

³⁹ L'auteur considère cependant le mandat comme une construction historique et dynamique. « Le mandat, mot-valise comme tant d'autres dans nos secteurs (ainsi famille, ville, contrat, et même évaluation...), n'a pas de valeur en soi; il est une construction sociale au croisement de plusieurs emprunts, en interaction permanente avec l'environnement historique et institutionnel » (CHAUVIÈRE M., « Le Mandat comme étayage des pratiques professionnelles » in ANAS, *ibid.*, p. 25)

⁴⁰ CHAUVIÈRE M., *ibid.*, p. 11.

auditoires professionnalisés et manifestement scientifiques. La neutralité, la prévisibilité et l'évaluation s'instituent comme ses remparts. Ainsi, la légitimité, également sous un registre rationalisant, s'ancre à des présupposés de régularité, d'uniformité et de conformité. Comme le montre Gisèle Morand les initiatives individuelles ne peuvent se réaliser que par la conformation à un noyau de normes communes, provenant d'un ensemble de référentiels méthodologiques. « En ne s'y conformant pas, deux risques sont engagés: celui de n'avoir pas fait acte d'appartenance au groupe, celui de mettre en danger le groupe lui-même en l'exposant à cesser d'être visible pour ses membres et pour son public »⁴¹.

La transmutation des paramètres de rationalité avec l'admissibilité de discours pluralistes qui en découle et le questionnement de vérités univoques, rend actuellement possible une réflexion sur les conditions pour la construction et la reconnaissance de la légitimité, non à partir de normes et de principes pré existants, mais, à partir de dynamiques d'argumentation dans des systèmes transactionnels ouverts et flexibles. La prétention de traduire, par un discours professionnel, la vérité de la pratique, devient actuellement absolument questionnable. Les pratiques de service social contiennent une dynamique complexe de normativité et de circonstanciel, orchestrée à des niveaux d'action distincts et profondément imbriqués, ce qui nous renvoie vers une conception constructive de la propre légitimité et vers la compréhension de la compétence comme « savoir agir »⁴² et « savoir juger ».

En ce sens nous pouvons, tout de suite, détacher un ensemble de constatations inhérentes à la conquête de légitimité dans le cadre de pratiques de service social:

- a) le simple ancrage à un discours technique, politique, scientifique ou déontologique, en eux-mêmes déjà multi-référentiels, est insuffisant puisqu'il ne traduit pas l'essentiel d'une pratique de nature synétique. En d'autres termes, il ne suffit pas de posséder un ensemble de connaissances technico-scientifiques, il faut savoir les mobiliser de façon pertinente dans des situations concrètes;

⁴¹ L'auteur relève encore trois fonctions de conformité à des normes communes: une fonction de caractère opératoire (en relation avec la garantie de résultats); une fonction symbolique (garantie de communication et d'entretien de liens au sein d'une communauté) et une fonction rituelle (contribution pour l'entretien d'une identité propre dans le cadre de cette même communauté) (MORAND G., *op. cit.*, p. 122).

⁴² Conception travaillée, notamment par Guy LE BOTERF, *Compétence et Navigation Professionnelle*, Paris, Éditions d'Organisation, 2000 (3ème édition revue et augmentée).

- b) l'identification et la compréhension des diverses logiques évidentes dans un certain espace de la pratique est importante afin d'en saisir le caractère pluriel et transactionnel;
- c) la légitimité, ancrée à l'action, doit nécessairement être comprise de forme contextualisée et dynamique, ce qui nous permet de questionner des paramètres d'*a priori* et formalisés de légitimation.

La centration de la compréhension de la légitimité du service social en discours rationalisants qui lui sont extérieurs (ce qui a été l'apanage de diverses analyses à ce sujet), qu'ils soient de caractère politique, institutionnel ou judiciaire, de logiques de « pure secondarité », pour utiliser le langage de Didier Le Gall et de Claude Martin⁴³, justifie en quelque sorte, à notre avis, la récurrence du thème de l'illégitimité ou de l'irreconnaissance du service social. En effet, selon ce point de vue, dès que le mandat s'altère ou perd les référentiels basiques qui permettaient de le fonder et de le justifier, découlant de la révision ou de l'altération des contours des politiques sociales nationales et communautaires, ou d'une reconfiguration, plus localisée, du propre cadre institutionnel, la légitimité des agents qui permettaient de le réaliser peut également être mise en cause.

En effet, ce qui se trouve légitimé par le mandat c'est l'ensemble de fonctions et d'objectifs à poursuivre; ce qui autorise la mobilisation d'un ensemble de référentiels technico-conceptuels de préférence dominés par des agents formés à cet effet. Ainsi, comme l'affirme Michel Chauvière⁴⁴, les assistants sociaux doivent renoncer aux illusions d' « action globale et systémique » et se centrer sur la réalisation et le contrôle démocratique des politiques sociales et des objectifs précis qui en découlent. Sous cet aspect, c'est à dire, dans la concrétisation d'un mandat espace-temporellement défini, on trouverait la différence entre un service social professionnalisé et non professionnalisé.

En ce qui concerne ce point de vue, nous partageons la conception de Jean-François Garnier qui affirme que le service social ne vit pas actuellement une dé-professionnalisation, mais plutôt, un processus de

⁴³ Cf. LE GALL D. & MARTIN CL., *Pas de Social sans Bricolage*, Université de Caen, Éditions du Centre de Recherche sur le Travail Social, 1985.

⁴⁴ « (...) pour mieux réfléchir à leurs mandats, c'est -à-dire aux légitimités qui autorisent leurs actes, les professionnels doivent renoncer à certaines illusions. Ainsi, les idées de prise en charge et d'action globales, dont on repère bien les origines dans la culture humaniste et catholique (...). C'est pourquoi il faut restaurer les notions, fondatrices pour le travail social professionnel, de «missions», de «mandats», dans le temps et dans l'espace, sur un mode évidemment dynamique et évolutif. Car ce sont ces notions qui peuvent faire la différence avec un travail social non professionnalisé et, à la fois, faire progresser le contrôle démocratique des politiques sociales, que les usagers-citoyens sont légitimement en droit d'attendre » (CHAUVIÈRE M., *op. cit.*, p. 27).

redécouverte et d'affirmation d'un sens original lié à la restauration de « ré-affiliation sociale ». Comme l'affirme l'auteur, « lorsque le politique interroge le professionnel, ce n'est pas du point de vue du sens, mais du point de vue de sa place dans la structure juridico-administrative. Lorsqu'il parle de légitimité et de reconnaissance, ce n'est pas en terme de *service social*, mais en terme de compétences et d'outils. Or, il n'y a pas de limites à l'élaboration d'outils et les compétences sont référées au *service social* et non l'inverse »⁴⁵. Ce sont, bien sûr, les processus qui acquièrent de la centralité. La légitimité des pratiques de service social doit être pondérée dans la relation contradictoire entre ce qu'il singularise et ce qui le généralise; c'est la totalité de ces pôles et la « synèse » qui en découle qui doit être considérée.

Si nous nous faisons une analyse simplement statique de la pratique nous pouvons adopter deux points de vue, chacun d'eux absolument simpliste et réducteur, si nous les considérons en eux-mêmes. En accord avec une des conceptions l'assistant social existe seulement par le fait d'accomplir une mission socio-institutionnelle claire et inéquivoque, visant l'accomplissement d'une fonction sociale univoque de régulation et de correction de détournements. Sous un autre angle de vue, l'assistant social accepte seulement l'évaluation provenant de sa propre conscience et de ses convictions, défendant une liberté absolue dans l'exercice d'une pratique régie seulement par des principes internes⁴⁶.

En vérité, nous considérons que la pratique s'institue dans la dialectique entre une logique statutaire, basée sur des présupposés fonctionnels et normatifs, et une logique constructive ancrée à un ensemble complexe de compétences et de paramètres inhérents aux diverses situations et aux agents qui s'y inscrivent, comprenant bien sûr l'assistant social qui dispose toujours d'une marge, plus ou moins élargie, d'autonomie. Comme l'affirme Dominique Bondu: « l'action du professionnel s'inscrit dans le rectangle : commande sociale, demande sociale, convictions et finalités de l'acteur, réalité vécu du public. C'est sa capacité à maîtriser le jeu de forces à l'intérieur de cet espace qui lui confère sa professionnalité »⁴⁷.

En effet, le besoin de placer et de consolider la légitimité du service social, elle-même produit d'une série de convergences entre différentes logiques (surtout de caractère politique, social et culturel), présuppose une capacité de communication qui ne s'épuise pas dans le simple entretien duel dans le cadre strict d'un régime d'action « intime », mais qui réussit à

⁴⁵ GARNIER J.F., *op. cit.*, p. 293.

⁴⁶ BONDU D., *Nouvelles Pratiques de Médiation Sociale. Jeunes en difficultés et travailleurs sociaux*, Paris, ESF Éditeur, 1998.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 202.

s'instituer comme voie de passage entre des principes d'action et de légitimités distinctes. Dans ces « passages » l'assistant social acquiert non pas seulement un espace pour agir, qui doit être visualisé, mais également, un espace pour penser et sauvegarder le sens du travail qu'il réalise.

1.1-Les points cardinaux de la discussion argumentative

De nombreuses analyses placent au sein du questionnement de la légitimité des pratiques de service social leur inadéquation ou leur impréparation pour répondre aux nouveaux besoins et exigences des sociétés actuelles, ce qui permettrait de créer les conditions pour l'apparition d'autres professionnels, placés en concurrence sur le terrain d'intervention puisque plus aptes à répondre à de telles exigences. La transmutation des usagers et la dés-adéquation des catégorisations et schémas analytiques du passé à une nouvelle réalité; les exigences de plus grande rationalité dans la gestion de ressources et dans l'évaluation des interventions; la contractualisation et l'urgence comme nouveaux axes de l'action, tout comme, la perte de centralité des référentiels d'agrégation des sociétés modernes et du modèle providentiel, sont, en effet, désignées par quelques auteurs comme facteurs centraux dans l'explication de la « crise de légitimité » du service social.

Toutefois, l'argument référé ne nous paraît pas plausible puisque le processus de re-dimensionnement de l'action sociale n'est pas uniforme mais réglé par des logiques de tâtement et même contradictoires. Cela signifie que parallèlement à des exigences d'efficacité, mensuration et visualisation de résultats apparaissent également des exigences de plus grande personnalisation dans la réponse à des micro situations de difficultés, c'est à dire que l'on met en évidence la pluralité de principes et de critères d'action. Selon cette vision, dans la discussion autour de la légitimité il est surtout important d'en pondérer différents cadres d'action et l'intégration des pratiques, ce qui nous permet de comprendre de quelle forme et comment les contraintes respectives sont prises en considération, en surpassant des lectures d'homogénéisation de la réalité.

Le service social s'est professionnalisé comme le point hybride⁴⁸ intermédiaire entre un État aux contours de solidarités et les dimensions civique et individuelle. L'ambiguïté provenant d'un tel positionnement, consolidée dans une articulation instable et parfois contradictoire entre valeurs humanitaires et des responsabilités politique-statutaires, a accompagné le service social au long de son histoire. En effet, « the space occupied by social work has always been complex as it is related to and, in

⁴⁸ Ainsi que le propre « social ». Cf. DONZELOT J., *L'Invention du Social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Éditions Arthème Fayard, 1984.

part, dependent upon numerous other, more established discourses, particularly law, health/ hygiene, psychiatry and education. As a consequence, defining the nature, boundaries and settings of social work, as distinct from other practices, has always been difficult. This difficulty may be one of social work's key defining and enduring characteristics (...)⁴⁹.

La constitution de l'État-Providence a préconisé des formes de régulation sociale associées à une plus grande sophistication et complexification des sociétés modernes, organiquement constituées, fournissant au service social un ensemble de paramètres et de discours d'inscription et de justification, qui traduisent la raison d'être de ses pratiques, et par conséquent, les attentes socio-politiques qui leur sont associées. Ainsi, le service social s'institue comme l'élément médiateur: entre l'existence de droits formellement établis et leur jouissance effective, spécialement par les populations « laissées-pour-compte », mais aussi, entre les diverses instances et les agents, soit du domaine public, soit du domaine privé et volontaire, et les discours qui les constituent. On consacre, ainsi, le présupposé d'une société organiquement fondée et plus ou moins harmonieuse et normalisée. Pour cela, les systèmes modernes de régulation rehaussent la logique catégorielle et prévisionnelle, provenant de l'application d'un ensemble de présupposés scientifiques, dérivés surtout du domaine de la médecine et de la psychologie, capables de doter la pratique d'une plus grande objectivité et uniformisation.

Le discours technico-scientifique, fortement ancré à la Modernité, s'est institué, en vérité, comme un récit légitimant des pratiques de service social, désormais justifiées par des présupposés de perfectibilité des êtres humains et de progressivité (progrès-sivité) sociale et économique. Comme le dit Nigel Parton, « contingency was discovered together with the recognition that things could be regular, repeatable and predictable and hence ordered. The vision of politicians joined with the practices of professionals and scientists to improve the world. The vision was of a hierarchical harmony reflected in the uncontested and incontestable pronouncements of reason »⁵⁰. Les tensions, incertitudes et même contradictions inhérentes aux différents propos et opérations étaient, ainsi, partiellement submergées ou sujettes à une logique de rationalisation, potentiellement dévalorisante.

Les finalités providentielles et d'universalité sous-jacentes aux services sociaux ont justifié le développement de pratiques, capables de

⁴⁹ PARTON N., « Social theory, social change and social work. An introduction » in PARTON N. (ed.), *Social Theory, Social Change and Social Work*, London, Routledge, The State of Welfare Series, 2000 (1st edition: 1996), p. 6.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 7.

réaliser de tels propos, par la traduction diagnostique des problèmes et par l'opérationnalisation de mécanismes et dispositifs, eux-mêmes traducteurs de contradictions intrinsèques, entre des dynamiques, principes ou problèmes structureaux, et des logiques de réponse conjoncturellement édifiées et parfois déconnectées.

Parallèlement à une critique, débutée dans les années soixante-dix du XX^{ème} siècle, autour de l'inopérationnalité, prodigalité et potentiel excluant des services d'action sociale, émerge une contestation, en diverses cadrons, du service social et des propos qui lui sont sous-jacents. Si pendant les années de croissance la justification publique du service social découlait de la capacité d'établir des points de contact entre la « marge et le centre » (si nous faisons recours à une métaphore sociologique pleinement traductrice des dualités sous-jacentes à la rhétorique de l'ordre), actuellement on appelle à la reconstruction du propre concept de norme, inhérent aux paliers référés du social. Comme le montre Michel Autès, « dans une époque de grands bouleversements, de quête du sens, les conditions existent pour un travail social non pas gestionnaire des liens sociaux défaits, mais créateur des scènes sociales de discussion et de débat où s'élaboreront les nouvelles formules de vivre ensemble »⁵¹.

En effet, on assiste actuellement à une métamorphose dans le paradigme d'intellectualisation du social: d'une logique de catégorisation et de gestion des risques on passe, progressivement, à une logique de gestion complexe de situations spécifiques de difficulté et de micro-événements, appelant les personnes affectées par les situations citées à s'impliquer à leur résolution⁵². Le « social » ne s'institue pas plus comme le genre hybride édifié à l'intersection du civil et du politique⁵³. Il est plutôt compris de forme articulaire devenant objet de délibération dans des locaux d'échange pluriels, où se négocient et se confrontent des inter-influences et inter-dépendances et où les accords tacites sont insuffisants. Ainsi, face à la re-pondération des principes inhérents au « contrat de solidarité » (universalité, homogénéité, prévisibilité et anonymat) et la mise en évidence d'une nouvelle conception du social et des principes sous-jacents, le service social est confronté avec le besoin de repenser ses grilles d'analyse du social, sa compréhension des problèmes sociaux, tout comme, les stratégies et formes d'intervention. En ce sens, le service social peut occuper une place fondamentale dans la redéfinition du contrat social, soit en accédant à une posture réfléchie et flexible face aux changements, soit en assumant le choix et la défense des

⁵¹ AUTÈS M., *Travail Social et Pauvreté*, Paris, Éditions Syros Alternatives, Coll. Alternatives Sociales, 1992, p. 18.

⁵² NICOLAS-LE STRAT P., *op. cit.*

⁵³ DONZELOT J., *op. cit.*

valeurs et des principes qui doivent subsister ou exister dans des sociétés démocratiques pluralistes.

La question de la légitimité des pratiques de service social ne s'associe pas, ainsi, primordialement à la transformation des paramètres d'action sociale, mais plutôt à la compréhension et mobilisation de ces mêmes paramètres dans la réalisation d'une pratique concrète de la part des assistants sociaux intégrés dans des contextes traversés par des logiques différenciées.

La nouvelle logique d'intervention découle, d'un côté, d'un autre niveau de perception commun des dépendances et d'exécution des solidarités, donnant forme à la manifestation d'un sentiment de dépendance solidaire et, d'un autre côté d'un changement de lecture de la société, maintenant « topologique ». Comme l'affirme Jacques Donzelot, « la topologisation des problèmes sociaux appelle le recours à des solidarités territoriales. Non pas au sens d'un renvoi au local compris comme ce qui n'est pas central mais selon des « périmètres de mutualisation » qui s'enchâssent les uns les autres du plus local au plus national »⁵⁴. A vrai dire, l'arbitrage ne peut plus s'exercer à peine au niveau de l'État; il faut le réaliser, désormais, au sein de la propre société, en profitant de sa dynamique et de son pouls propre. On inaugure, donc, un nouveau modèle de relation sociale.

En accord avec Georges Hahn⁵⁵ la finalité essentielle du service social est de favoriser la pluralité de présences personnelles et/ ou collectives. Les plus récentes positions du service social vont dans le sens de faire face à des formes, jusqu'à présent inconnues, de rupture, abandon et isolement. Ainsi, faire émerger la parole c'est déjà défricher le chemin qui peut mener de l'irreconnaissance à l'existence sociale, en consacrant le pluralisme - de vécus, de relations, de cultures, d'espaces - comme constitutif de l'existence humaine, irréductible à des processus de dissociation ou d'unification.

Il faut donc que l'intervention sociale s'étende au-delà du domaine strict des institutions sociales, qui se révèlent impuissantes pour s'assumer comme des éléments producteurs de sens et de liens d'un nouveau contrat social. Ainsi, le service social est obligé d'accompagner les mouvements et logiques de la société, surpassant les limites de simple intermédiaire, exécuteur terminal de politiques sociales. Il s'assume, donc, comme

⁵⁴ DONZELOT J., « L'Avenir du Social » in *Esprit*, n° 219, mars/ 1996, p. 77.

⁵⁵ HAHN G., « Les Raisons d'être du travail social » in HAHN G. (coord.), *Quel Travail Social pour notre temps ? Mutations des besoins, mutations des pratiques*, Paris, ESF Editeur, Travaux de la 64^{ème} Semaine Sociale de France, 1983.

« maestro social »⁵⁶, en procédant, à la fois, au partage de responsabilités et de fonctions entre les différents agents sociaux et en assumant un rôle dans la construction d'espaces de négociation, qui permettent de définir les présupposés, les conditions et les exigences d'un tel partage, tout comme, un débat autour des priorités, des frontières de la solidarité, des limites d'intervention publique, de la garantie d'équité et de qualité de vie, de la signification du travail et de l'intégration. La composante symbolique des pratiques de service social acquiert, ainsi, toute leur pertinence et s'institue comme un atout fondamental de légitimation face aux nouvelles problématiques de rupture et de reconstitution du lien social et au déficit de sens, qui met en évidence le besoin d'édifier des espaces publics de production de mot.

Les nouvelles approches du social appelées transversales, ne prétendent pas substituer les « manières traditionnelles » d'administration du secteur social, mais les rationaliser et les coordonner. L'évaluation devient, dans ce contexte, une dimension centrale du travail technique. De surcroît, les formes renouvelées d'intervention de l'Etat ont un caractère en quelque sorte expérimental, ayant besoin de l'engagement des divers agents sociaux dans la production de nouvelles formes de solidarité. Bien que l'intervention au niveau *meso* soit, en fait, essentielle, par la source de « vie » et de potentialités qu'elle contient, elle ne peut pas s'épuiser à ce niveau, mais doit accéder à une dimension *macro*. Les agents de service social ont ainsi l'opportunité d'assumer un rôle dans la définition et la re-construction de politiques sociales et dans la définition de stratégies pour la compréhension des problèmes sociaux et des droits dans une logique globale et intégrée.

Selon ce contexte, les assistants sociaux s'instituent comme agents de médiation dans le cadre de processus de régulation sociale, prenant conscience du collectif dans l'individuel et vice-versa et élaborant des stratégies qui permettent de considérer les différentes logiques. Comme l'affirme Bernard GouDET⁵⁷ il s'agit de travailler à la réduction des processus d'exclusion et de favoriser le développement des sources de personnalisation, de socialisation et d'autonomie. Ainsi, le service social a un rôle important dans la revitalisation des réseaux de solidarité locale et de la sociabilité aliénée par la confrontation aux appareils de l'état anonymes et homogénéisants. Les seuils de son intervention se déplacent d'une logique de détection de besoins, en essayant de les satisfaire, vers une logique de

⁵⁶Expression utilisée par Pierre ROSANVALLON, *La Nouvelle Question Sociale. Repenser l'Etat-Providence*, Paris, Éditions du Seuil, 1995.

⁵⁷ GOUDET B., « La Fonction d'agent de médiation des travailleurs sociaux engagés dans des actions collectives et ses légitimités » in BLANC B. & alii, *Actions Collectives et Travail Social «Tome 2. Processus d'action et d'évaluation»*, Paris, ESF Éditeur, 1994.

détection et de mobilisation de ressources plurielles, en cherchant à les mettre en valeur et à les combiner.

On relève, donc, de multiples chemins dans le redimensionnement du social, des chemins qui n'impliquent pas de forme conséquente un questionnement de la légitimité du service social mais plutôt l'admissibilité de paramètres pluriels dans la construction de cette légitimité. En accord avec Alain Barrère, « le travail social est, comme l'état social lui-même, en perpétuel renouvellement. On constate l'existence d'une dynamique du travail social, à l'image d'une dynamique de la société et parce qu'il existe une dynamique sociale (...). C'est pourquoi, si le travail social n'est pas toujours sûr de sa raison d'être, il porte tout de même en soi la certitude de son sens (...) Donc, incertitude peut-être sur sa reconnaissance dans un monde épris d'efficacité mesurable, de productivité compétitive, de mesure de rentabilité, mais certitude sur sa signification: il est un mode de réponse aux problèmes humains posés en un moment de l'évolution sociale »⁵⁸.

1.2-« Discours officialisés » de légitimation des pratiques de service social: contours et limitations

La compréhension de la légitimité du service social a été associée, comme nous l'avons déjà dit, au domaine et à la mobilisation d'un ensemble de récits qui légitiment, passibles de contenir un noyau de raisons reconnues collectivement comme valables, et permettant ainsi d'esquisser une justification, plus ou moins stable en fonction de la stabilité des propres récits, de l'existence et de l'utilité de cette pratique.

Comme Ricardo Zúñiga souligne, « sous la protection des rationalités officiellement sanctionnées, les pratiques sociales d'intervention se sont cramponnées aux discours de légitimation. Les pressions sociales et sociopolitiques ont limité la recherche d'une compréhension des choix d'action aux exigences d'une stratégie défensive de l'intervenant. Les pressions sont fortes pour que «la problématique» s'identifie aux orientations et aux priorités des gouvernements; le «cadre théorique» se limite à citer les études scientifiques les plus diffusées et la «méthodologie» se limite à proposer l'utilisation d'instruments reconnus comme valides et fiables »⁵⁹. Cette « communion avec le social officialisé », selon le même auteur, centre la légitimation sur la nécessité externe d'agir et non sur la

⁵⁸ BARRÈRE A., « Ce Travail Social qui nous interpelle » in HAHN G. (coord.), *op. cit.*, pp.11-12.

⁵⁹ ZÚÑIGA R., « La Construction des autonomies dans l'intervention. Intentions et institutionnalisations » in NÉLISSE Cl. & ZÚÑIGA R. (s/s la dir. de), *L'Intervention: les savoirs en action*, Sherbrooke, GGC Éditions en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, Coll. Analyse des Pratiques Professionnelles, 1997, p. 84.

construction de cette même action, ce qui signifie que les questions substantielles du « pourquoi agir » donnent lieu à des réponses formelles limitées à un ensemble de raisons rationalisantes préalablement consolidées et plus ou moins uniformisées⁶⁰. Ainsi, la légitimité du service social est pondérée à partir de telles raisons et de la composante utilitaire et téléologique qu'elles contiennent, négligeant la composante constructive, et par conséquent délibérative, que n'importe quelle pratique contient, spécialement si elle a à faire à des êtres humains, ce qui lui confère une beaucoup plus grande marge d'imprévisibilité.

À vrai dire, nous pouvons relever ceux qui nous paraissent être les discours « traditionnels » de légitimation dans le cadre du service social: le discours technico-scientifique et le discours socio-institutionnel.

A) *Le discours de légitimation technico-scientifique*

Le discours technico-scientifique fournit un ensemble de paramètres de compréhension et de catégorisation de la réalité, dotés d'objectivité et d'uniformité, et dont le service social (et de nombreuses autres sciences sociales) a essayé de s'approprier dans le sens de s'affirmer dans le cadre d'un projet moderne aux contours absolument rationnels. En effet, le modèle scientifique a conditionné les conceptions sur les différentes professions, sur ce qui permet de les définir et de les différencier et surtout, sur son inscription et reconnaissance socio-formative⁶¹.

L'épistémologie positiviste de la pratique est sous-jacente à une interprétation du savoir pratique comme produit de liens entre des moyens et des buts. Comme l'affirme Donald Schön, en présupposant un accord sur les buts, la question « de quelle façon dois-je procéder? » pourrait se réduire à l'interrogation sur « quels sont les instruments les plus adéquats pour la poursuite de ces mêmes buts? », ce qui, à la limite, pourrait provenir d'un travail d'expérimentation autour de causes et d'effets, qui permettrait le choix des moyens les plus appropriés⁶². La possibilité de généralisation proportionnée par le partage d'un langage, plus ou moins inaccessible dans le domaine « profane », et de registres d'interprétation et d'analyse du réel, permet de reproduire des formes d'action reconnues naturellement comme légitimes. Une telle légitimité, aux contours essentiellement processifs, repose sur la conformité à un ensemble de règles, de procédés et de concepts

⁶⁰ ZÚÑIGA R., *op. cit.* in NÉLISSE Cl. & ZÚÑIGA R., *op. cit.*, p. 87.

⁶¹Cf. DUBAR Cl. & TRIPIER P., *Sociologie des Professions*, Paris, Éditions Armand Colin, 1998.

⁶² SCHÖN D., *Le Praticien Réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Montréal, Les Éditions Logiques inc., Coll. Formation des Maîtres, 1994 (1ère édition, Basic Books Inc., 1983), p.58.

reconnus, parce que contrôlés scientifiquement par des processus et des méthodes dépourvues de toute suspicion de subjectivité ou de procédé arbitraire.

La détermination et adéquabilité des buts cités provient de l'inscription du service social, sur l'échelle socioprofessionnelle, comme profession exécutive avec des objectifs mandatés et politiquement et socialement déterminés. Vue ainsi, la pratique professionnelle s'institue comme un processus de « résolution de problèmes » cherchant à s'inscrire dans des prototypes (surtout dérivés de la médecine et du génie) de conjugaison adéquate et efficace entre des moyens et des fins ou recherche et intervention. La pertinence de la dimension opérationnelle et instrumentale de la pratique renvoie au second plan le processus essentiel par lequel se définit la décision⁶³ à prendre et la délimitation de la propre situation, la dotant de sens.

L'idéal de la technique est mise en évidence dans le discours de légitimation professionnel. La consécration de processus d'analyse commune et contrôlée des situations fournit aux assistants sociaux un critère d'objectivation capable de justifier la revendication de maîtrise d'une capacité de traduction des demandes et des besoins sociaux et d'autonomie technique dans la prise de décisions. La maîtrise de méthodes et de schémas d'interprétation des diverses situations quotidiennes, ayant comme base des logiques de rationalisation diagnostiques-nosographiques, permet aux assistants sociaux l'affirmation auprès des autres agents d'une compétence ancrée à la science et à son application adéquate. Comme le montre Gisèle Morand, « que la différence entre les praticiens ne soit pas le symptôme de l'arbitraire des décisions, des improvisations singulières, mais qu'elle soit ce résidu, apparenté à un art, qui échappe à une pratique ne pouvant se définir comme pure application d'une technique, fût-elle accordée à une éthique, tel est l'enjeu de légitimation des actes décisifs de l'assistante sociale »⁶⁴. La maîtrise d'un savoir-faire s'institue, ainsi, comme un modèle identitaire et de représentation fonctionnelle importante.

⁶³ Comme le souligne René Simon l'étymologie du mot « décider » est révélatrice : « le terme de *de-cidere* (de *de* et *caedere*) signifie « détacher en coupant, retrancher, trancher » et suggère – chose beaucoup plus marquée dans l'épisode légendaire du nœud gordien – un arrêt sur la chaîne de la délibération ou dans le cours du débat, arrêt qui peut se faire avec une certaine violence : il faut trancher dans le vif, comme on dit, sans que jamais l'on ne possède la maîtrise complète, rationnelle ou raisonnable des données actuelles de la situation, du projet qu'on a formé, des objectifs que l'on s'est fixés, des contradictions qui leur sont inhérentes ou qui naîtront du développement de l'action » (SIMON R., *Éthique de la Responsabilité*, Paris, Les Éditions du Cerf, Coll. « Recherches Morales » Synthèses, 1993, p. 49).

⁶⁴ MORAND G., *op. cit.*, p. 114.

La compétence est ainsi comprise comme découlant de la maîtrise d'un ensemble de techniques passibles de réaliser, de la meilleure façon, les buts sous-jacents au mandat professionnel qui doit être accompli. Autrement dit, la compétence tend à être réduite ou confondue avec ce qui se trouve institué, étant ainsi « reconnue » comme compétente. Marilena Chauí souligne cette idée en affirmant que « le discours compétent est celui qui peut être proféré, entendu et accepté comme vrai ou autorisé (...) c'est le discours de l'institué. C'est celui dans lequel le langage souffre une restriction qui pourrait être ainsi résumée: n'importe qui ne peut dire quelque chose à un autre quelconque, n'importe où et dans n'importe quelle circonstance. Ce genre de discours est autorisé par les canons de la sphère de sa propre compétence »⁶⁵. En garantissant le désintéressement des conditions d'application du savoir, le discours scientifique annule les effets de la contingence et crée les conditions afin de rendre effective la compétence citée. Autrement dit, les paramètres scientifiques, traduits notamment dans les méthodes de travail (obéissant à une rationalité importée surtout du domaine de la médecine⁶⁶ et de la psychologie), sont comme un recours argumentatif et comme une garantie que les décisions prises et la façon dont celles-ci sont rendues effectives s'appuient sur des valeurs de sustentation de l'intérêt collectif et non sur des conceptions subjectives et conjoncturelles des assistants sociaux.

Cette perspective de légitimation a sous-jacent une conception instrumentale du service social, ancrée à une logique de caractère exogène et structurale, qui empêche la compréhension des dynamiques multifactorielles dans la construction des pratiques et des processus de reconnaissance.

Donald Schön souligne précisément le danger de réduire l'agir professionnel à une simple application de techniques d'intervention à des cas particuliers; dans ce cas le professionnel ne serait pas plus qu'un technicien, s'intégrant dans le modèle cité par l'auteur de *technical rationality*⁶⁷. En

⁶⁵ CHAUI M., *Cultura e Democracia. O discurso competente e outras falas*, São Paulo, Editora Moderna, 1981, p. 7 cité par RODRIGUES M. L., « Notas a respeito da competência profissional – Uma reflexão para o Serviço Social » in RODRIGUES M. L. (coord.), *Prática Profissional em Debate. Questões do cotidiano*, São Paulo, Pontifícia Universidade Católica de São Paulo, Núcleo de Estudos e Pesquisas sobre Ensino e Questões Metodológicas em Serviço Social (NEMESS), Programa de Estudos Pós-Graduados em Serviço Social/ 2, 1996, p. 29.

⁶⁶ La référence au *casework* est à ce propos clarifiante. Le processus (diagnostic et traitement) et le langage qui lui sont sous-jacents proviennent nettement de l'univers médical, traduisant une approche qui prime le domaine de l'individuel et de l'adaptabilité normative-culturelle.

⁶⁷ Traduit en version française par « science appliquée ». L'auteur oppose ce modèle, qui se réfère à un ensemble de techniques d'intervention, au modèle de la « science de l'agir

effet, c'est par la construction du sens de la situation, « le sens d'une situation qui, au départ, n'en a justement aucun »⁶⁸, que la propre pratique s'institue et acquiert de la cohérence et non par l'application, très souvent a-réflexive, d'un ensemble de procédés technico-méthodologiques. Ainsi, l'évaluation, la critique et la réflexivité permanente de l'assistant social en relation à soi-même et à la pratique qu'il fait sont des paramètres fondamentaux dans la construction de cette pratique et de sa légitimation.

Le questionnement du projet socio-culturel moderne et des grands récits qui lui sont sous-jacents oblige à revoir les paramètres de légitimité et laisse sans référentiels de légitimation les pratiques qui les fondaient dans de tels récits. C'est pourquoi un discours de crise de légitimité professionnelle provenant en grande partie de l'incertitude, et dans certains cas de la désagrégation, des axes fondateurs et de soutien du « social » moderne, apparaît.

La mutation dans de tels axes et la réflexivité qui lui est sous-jacente crée les bases de la compréhension de la composante d'incertitude, de la complexité, de la particularité et de la pluralité de logiques qui transpercent l'espace de la pratique professionnelle des assistants sociaux et que l'épistémologie positiviste avait prétendu obscurcir. Dans la pratique du service social les référentiels professionnels sont pluralistes: toutes les situations ne peuvent s'intégrer dans des typologies uniformisantes, surtout qu'il n'existe pas de contextes clairement délimités et pré-définis pour l'utilisation d'une technique. La forme dont les problèmes sont posés et les actions construites et argumentées est, donc, pluraliste, sans que cela ne doive nécessairement signifier le rejet d'une position objective, articulant des jugements de fait et des jugements de valeur, et comme tel assumant une lecture contextualisée de la légitimité, cette fois ancrée non pas à des procédés et des discours rationalisants, ou au mandat socio-institutionnel, mais plutôt à la façon dont celui-ci est consolidé en actions quotidiennement ancrées et dûment fondées.

Comme le souligne Schön, « bien que la position du problème soit une condition nécessaire à sa résolution technique, elle n'est pas, en soi, un problème technique. Poser un problème, c'est choisir les «éléments» de la situation qu'on va retenir, établir les limites de l'attention qu'on va y consacrer et lui imposer une cohérence qui permet de dire ce qui ne va pas et dans quelle direction il faut aller pour corriger la situation. C'est un processus qui consiste à *désigner* les points sur lesquels porter son attention et *dresser* le contexte dans lequel on s'en occupera »⁶⁹. On met ainsi en évidence, une « épistémologie de l'agir professionnel » qui puisse

professionnel » qui découle de la « réflexion en cours d'action et sur l'action » (SCHÖN D., *op. cit.*, note du traducteur, p. 45).

⁶⁸ SCHÖN D., *op. cit.*, p. 65.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 66.

comporter, selon l'auteur, les composantes artistique et intuitive évidentes dans les situations d'incertitude et particularité inhérentes à la pratique concrète⁷⁰.

Les discours « traditionnels » de légitimation ne nous permettent pas de comprendre la pratique, et par conséquent la légitimité, comme produit d'une quadrature: de contextes, principes et logiques d'action, transactions et création. Ainsi, la compétence devient conceptualisée comme une construction qui découle, selon Gisèle Morand⁷¹, d'un processus de structuration, restructuration et déstructuration dynamique et complexe, donnant origine à des équilibres plus ou moins précaires ou à des compromis plus ou moins provisoires.

Le besoin d'un équilibre renouvelable entre le concret et l'abstrait, ou entre le singulier et l'universel, est souligné par les propres assistants sociaux. Dans le cadre d'un ensemble de réflexions (promues par le Centre Brésilien de Coopération et d'Echange de Services Sociaux, dans les décennies de soixante et soixante-dix du XX^{ème} siècle) de caractère conceptuel, méthodologique et axiologique, comprenant des chercheurs et praticiens, sur les voies de re-conceptualisation⁷² du service social, un ensemble de documents⁷³ qui ont eu une grande importance pour la construction d'une conception renouvelée de la légitimité du service social,

⁷⁰ SCHÖN D., *op. cit.*, p. 75.

⁷¹ *Op. cit.*, p. 38.

⁷² Le nommé « mouvement de reconceptualisation du service social » émerge dans la décennie de soixante, surtout dans les différents pays d'Amérique Latine et prétend traduire une dynamique de réflexion intellectuelle et pratique autour de la nature et des finalités du service social. A partir d'un questionnement global et radical non seulement des pratiques, mais aussi des sociétés inégales où de telles pratiques se réalisent, on prétendait redimensionner le service social en l'instituant, selon un point de vue fortement marxiste (qui persiste jusqu'à nos jours), comme promoteur de transformations révolutionnaires. Pour cela il devrait se libérer du discours idéologique des classes dominantes, que les institutions reproduiraient, et se placer comme porte parole des classes dominées, travaillant, donc, essentiellement à un niveau communautaire. José Paulo Netto, Paulo Freire, Ezequiel Ander-Egg, Natalio Kisnerman, José Lucena Dantas, entre autres, sont des auteurs de référence dans le fondement et la conceptualisation de ce mouvement. Le travail *Pedagogia do Oprimido* de Paulo Freire (1972) est à ce sujet un classique de la pensée critique sur la nature du service social.

⁷³ Le *Documento de Araxá*, fruit de la réflexion inhérente et subséquente au séminaire réalisé du 19 au 26 mars 1967 au Brésil, traduit la conception partagée sur la nature, les objectifs et les méthodes du service social. Le *Documento de Teresopolis* résulte du second séminaire réalisé du 10 au 17 janvier 1970 et se centre surtout sur les fonctions et les composantes technico-méthodologiques du service social en différents champs d'activités. Le *Documento de Sumaré* provient du troisième séminaire (réalisé du 20 au 24 novembre 1978) et est comme une réflexion plus approfondie sur la conception et les conditions de scientificité du service social (CENTRO BRASILEIRO DE COOPERAÇÃO E INTERCÂMBIO DE SERVIÇOS SOCIAIS (CBCISS), *Teorização do Serviço Social. Documentos: Araxá, Teresopolis, Sumaré*, São Paulo, Livraria AGIR Editora, 1986).

non à peine en Amérique Latine, mais aussi dans les autres parties du monde, notamment au Portugal, ont été produits.

Dans le document de Sumaré, concernant la conception de scientificité du service social il est relevé que l'aspect fondamental dans son développement scientifique se réoriente « dans le sens de chercher à surmonter l'ancienne distance entre théorie et action, avec l'intention de faire une synthèse entre les deux, c'est à dire, à une *praxis* dynamique et continuellement renouvelée (...). On ne comprend donc pas qu'en termes de comportement scientifique, le Service Social s'accroche à une seule approche philosophique-scientifique, car toutes se fondent sur une certaine vision et compréhension de l'homme et du monde, c'est à dire qui a comme base des lois et des principes qui, à leur tour, se consolident en façons et systèmes pour connaître et agir. Absolutiser ou dogmatiser une unique approche serait absolutiser un seul chemin, c'est à dire, nier la science ou le comportement scientifique d'une pratique ou discipline professionnelle »⁷⁴. Etant d'accord avec ce point de vue, les auteurs du document relèvent l'importance de la composante valorisante et du compromis philosophique et idéologique avec l'être humain, construit selon un dialogue critique et incessant entre l'opérationnalité et l'intentionnalité, entre l'objectivité et l'expérience⁷⁵. Bien sûr, le questionnement critique de la neutralité - questionnement, émergeant inclusivement dans la propre science – assumant comme composante de la pratique professionnelle une rationalité prudentielle capable de comporter: des « valeurs, des idéologies, des principes philosophiques et éthiques qui informent et orientent l'action; des objectifs ou des finalités qui se proposent d'atteindre et qui, en étant intentionnées, postulent des positions; des connaissances sur les phénomènes objet de l'action; une méthode d'action dans la réalité et des processus techniques raisonnables; des attitudes et des tours d'adresse en relation avec le sentir et agir professionnels »⁷⁶ est implicite.

⁷⁴ CBCISS, *op cit.*, pp. 139, 141.

⁷⁵ « (...) l'aspect idéologique fait partie intégrante du Service Social, donc la direction vers laquelle son action transformatrice est orientée présuppose toujours une option idéologique. Le compromis philosophique, idéologique, de valeur et scientifique du Service Social avec l'être humain implique nécessairement un dialogue continu sans préjugés et ouvert qui permette d'arriver à un schéma conceptuel qui serve de paramètre à orienter son action professionnelle à des réponses opérationnelles valables face à la problématique d'une déterminée réalité sociale. Les valeurs sont ainsi une question essentielle pour le Service Social et d'autres disciplines professionnelles qui agissent avec la problématique humaine et sociale, car il est impossible d'ignorer les contradictions aiguës de la réalité sociale dans laquelle on vit » (CBCISS, *ibid.*, p. 143).

⁷⁶ CBCISS, *ibid.*, p. 140.

B) Le discours de légitimation socio-institutionnel

La réalisation d'un certain mandat institutionnel a sous-jacent la reconnaissance socio-politique d'un ensemble de problèmes sociaux irréfutablement visibles et par conséquent de l'admissibilité et de la légitimation d'un ensemble de pratiques professionnelles spécialement aptes pour les interpréter et les conformer à des paramètres normatifs comprenant des choses vécues et partagées collectivement. De tels problèmes s'instituent, ainsi, comme des constructions socio-politiques qui permettent cependant de fournir aux dites pratiques des modèles d'objectivité du matériel, donc, de pertinence et d'utilité sociale.

Ce discours de légitimation insère deux axes d'analyse: d'abord la référence aux finalités de la pratique et à la consonance et/ou distancement entre des noyaux axiologiques distincts (inhérents aux objectifs de l'action, aux finalités politique-institutionnelles et aux logiques et attentes des divers agents) et, ensuite, la demande. Celle-ci s'instituerait comme sauvegarde de processus évaluatifs centrés sur un présupposé d'objectivité découlant de la consonance entre demande et réponse, ce qui présuppose la secondarisation des éléments de contrainte et dynamiques dans la définition de chacun des pôles et qui permettent de comprendre, par exemple, les mécanismes de filtrage sélectif et d'interprétation et de ré-interprétation des situations, en fonction des priorités et des seuils d'action à chaque lieu anthropologique. Outre cet aspect, la considération que les paramètres d'offre et de demande sont grandement déterminés par des logiques de caractère politique et économique, qui influencent des représentations et des pratiques, est aussi fondamental.

La mission sociale et institutionnelle qui incombe aux assistants sociaux n'est bien sûr, ni précise ni inéquivoque, de même que les présupposés et dispositifs politiques qui lui sont sous-jacents. Cet aspect se trouve au sein du traditionnel malaise des assistants sociaux. L'absence de précision et surtout la non délimitation d'objectifs démesurés (réduquer; réinsérer; réintégrer; transformer), donc, au départ difficilement concrétisables et évaluables, en appelle à la question de l'efficacité ou de l'inefficacité des pratiques de service social, et surtout les critères qui permettent de la pondérer, au sein des discussions sur la respective légitimité.

À ce propos on met actuellement en évidence un paradoxe: d'un côté les interrogations fréquentes autour de l'efficacité réduite et/ou peu visible des pratiques référées, en ayant comme toile de fond le questionnement de l'État-Providence de l'après-guerre et le besoin

d'introduire dans l'action sociale des paramètres de plus grande rationalisation d'interventions et de ressources, d'un autre côté, le besoin grandissant d'assistants sociaux, confirmé par l'augmentation significative du nombre d'effectifs ces dernières années ainsi que l'apparition de nouvelles politiques sociales, nous paraît rehausser le non questionnement de l'utilité socio-politique du service social. Ce paradoxe traduit le hiatus entre les expectatives des différents agents (dirigeants, usagers, autres professionnels et propres assistants sociaux) et ce qui est possible de réaliser. La compréhension et justification de cette marge de possibilité est ce qui nous permet de discuter la question de la légitimité associée à la construction circulaire et prudentielle de l'action et non en l'amalgamant dans une pondération autour de résultats plus ou moins indéfinis, variables en fonction de lieux anthropologiques distincts et qui ne peuvent, la plupart du temps, être pondérés que par défaut, c'est à dire, en imaginant quels seraient les résultats s'il n'y avait pas eu d'intervention de la part d'un assistant social, à ce moment-là et de cette forme-là.

La légitimité doit, ainsi, face à la désagrégation de discours et de paramètres univoques de traduction de la Vérité, être pensée suivant sa composante constructive, donc, relativisée. Comme le relève Christine Garcette dans sa conclusion des débats dans le cadre du XLVIII^{ème} congrès de l'Association Nationale des Assistants de Service Social⁷⁷, « un outil ne légitime pas une action (...). La réelle question au-delà de la légitimité, n'est-elle pas finalement celle du *sens* de notre action ? N'est-ce pas le sens des missions qui nous sont confiées, le sens des responsabilités qui nous incombent, le sens de l'action que nous voulons développer, qui est avant tout à trouver ou à retrouver? (...) À condition d'arrêter d'attendre des autres notre légitimité »⁷⁸.

2- La légitimité ancrée au symbolique

L'argument de travail que nous défendons s'inscrit pleinement dans l'affirmation de Michel Autès sur l'importance de l'élément symbolique pour la compréhension de fond du service social : « ce n'est pas une entreprise de dévalorisation de dire que le travail social est un travail symbolique, un travail sur le lien social, il s'agit au contraire, de lui redonner ses lettres de noblesse »⁷⁹.

La perspective que nous partageons est celle que la légitimité des pratiques de service social repose sur la « signification » qu'elles-mêmes

⁷⁷ ANAS, *op. cit.*

⁷⁸ GARCETTE C., « Synthèse des Ateliers » in ANAS, *ibid.*, pp.101,103.

⁷⁹ AUTÈS M., « Quand dire, c'est taire » in *Les Cahiers de la Recherche sur le Travail Social*, n° 9, 2ème semestre / 1985, p. 15.

contiennent et produisent et non sur l'adhésion, en elle-même, à un projet institutionnel inscrit politiquement et socialement. Cela ne signifie pas que le service social se trouve déconnecté de l'ensemble de référentiels et de principes d'encadrement général, mais seulement, que de tels référentiels doivent nécessairement être emboîtés et articulés dans une dimension quotidienne où une myriade de dynamiques relationnelles, expérimentales et argumentatives acquièrent de la consistance. A vrai dire, le projet référé traduit à peine un des ensembles de contraintes et d'exigences que l'assistant social doit considérer dans la construction d'une argumentation cohérente et admissible publiquement.

La forme de construire des connexions et des réseaux de « rhétorisation »⁸⁰, ou de « circulation de sens »⁸¹, acquiert, ainsi, plus de pertinence qu'un ensemble de contenus préalablement définis, traduisant ce que Jean Lavoue dénomme « pratiques de la forme »⁸² et que nous préférons appeler pratiques « protéiformes », puisqu'un tel concept, par les racines étymologiques qu'il possède⁸³ a sous-jacent la dualité de l'occulte, du profond, de l'irrévélabile et de l'adaptation à ce qui est visible, mobilisable et reconnu. Une telle désignation ne prétend pas, donc, souligner une conception simplement formelle et processive de la pratique, en l'évidant de tout contenu et produit découlant des diverses dynamiques, ni traduire une excessive fluidité et inconsistance de pratiques continuellement

⁸⁰ Concept travaillé par Michel MEYER et qui traduit l'idée de construction d'un monde partagé à travers la négociation de distances entre les divers agents (cf. *A Problematologia*, Lisboa, Publicações Dom Quixote, 1991).

⁸¹ « Donner un sens au monde (...) est une pratique sociale qui fait partie de notre condition humaine (...). Il est normal de penser que donner un sens est une activité qui ne concerne que le quotidien interprété comme les affaires assystématiques du sens commun. Nous nous trouvons, ainsi, en présence d'un grand diviseur d'eaux qui place, d'un côté, les pratiques scientifiques – ce qui obéit à des principes déterminés, des règles et des méthodes définies par la communauté scientifique, passibles, cependant, de produire la connaissance légitime – et, d'un autre côté, en opposition (quand pas en franche opposition), le sens commun – la connaissance peu systématique et avec des buts pratiques. Entretemps, la discussion épistémologique contemporaine, principalement celle provenant de la moderne Sociologie de la Connaissance associée à Bruno Latour (1987), Steve Woolgar (1988) et Karin Knorr-Cetina (1981), contribue à défaire cette dichotomisation rigide » (SPINK M. J. & MENEGON V. M., « A Pesquisa como Prática Discursiva: superando os horrores metodológicos » in SPINK M. J.(org.), *Práticas Discursivas e produção de sentidos no cotidiano. Aproximações teóricas e metodológicas*, São Paulo, Cortez Editora, 1999, pp.63-64).

⁸² LAVOUE J., *loc. cit.*

⁸³ Etymologiquement dérivé de la conjugaison du nom « Protée » et du mot « forme ». Protée était, dans la mythologie grecque, un demi-Dieu de la mère qui tenait compte des secrets de Poséidon (fils de Cronos, descendant d'Uranus- Ciel, et Gê- Terre, et de Rhée, une des déesses mère). Il possédait le don de la prophétie et avait la capacité d'assumer des formes différenciées pour éviter de devoir prophétiser (*Dicionário Enciclopédico Koogan Larousse. Tome III*, Lisboa, Selecções do Reader's Digest, SARL, 1981).

adaptables à des contextes et des circonstances mutantes, mais plutôt accentuer la composante combinatoire de la pratique et des processus de légitimation qui lui sont inhérents.

Sous cette optique, c'est la propre action qui devient primordiale, détachant non seulement un ensemble de règles et de principes généraux, mais aussi des accords locaux et des clés différenciées de décodage d'accès. C'est cette dynamique combinatoire, qui redimensionne le concret en lui donnant de la centralité, qu'il importe de comprendre, tout comme, le positionnement des assistants sociaux en différents « espaces transactionnels », saisissant un ensemble de multiréférentiels et de multiconnexions entre des rationalités diverses.

En effet, le concept de « transaction », tel qu'il a été développé notamment par Jean Rémy et Liliane Voyé, traduit un processus complexe de détermination des enjeux de légitimation à travers la définition: du temps et de l'espace adéquats à l'argumentation, d'édification de réseaux communicationnels passibles de régler les distances inévitables entre les composantes officielle et officieuse des pratiques et de l'élaboration et explicitation des référentiels normatifs que soutiennent les termes de la coexistence, ce qui nous permet de comprendre la pratique au-delà des respectives composantes fonctionnelle et instrumentale⁸⁴.

Le partage d'espaces transactionnels est, en effet, absolument primordial pour la compréhension de dynamiques de légitimation. A ce sujet, nous ne partageons pas la thèse de Thierry Rivard⁸⁵ selon laquelle la conquête de légitimité présuppose une lutte concurrentielle entre agents, lutte d'autant plus évidente que la proximité entre des principes et des logiques argumentatives est plus grande. Comme le souligne l'auteur, « il s'agit de mobiliser des arguments dans une lutte qui va porter sur la légitimité et sur la justification de la délimitation d'un territoire. La concurrence se fait jour dans la mesure où les figures empruntent des registres d'argumentation parfois très proches. Les figures s'entrechoquent. L'effet est de s'interroger sur qui est le plus habilité à se prononcer sur le social »⁸⁶. La délimitation concurrentielle de territoires d'action place, par conséquent, les autres dans l'espace profane.

Selon nous les relations entre les agents ne proviennent pas (seulement) d'une négociation mais d'une coexistence. Le propre espace d'action est en soi même hétéroclite, se consolidant dans une relation

⁸⁴ KELLERHALS J. & alii, « Transactions interindividuelles, cohésion de groupe et normes de justice » in BLANC M. (textes réunis et présentés par), *Pour une Sociologie de la Transaction Sociale*, Paris, Éditions L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 1992, p. 167.

⁸⁵ RIVARD T., *loc. cit.*

⁸⁶ *Ibid.*, p. 3.

conjointe et dynamique. Ainsi, le champ d'intervention des uns ne doit pas présupposer la restriction du territoire des autres, mais plutôt l'apprentissage de la complémentarité dans la construction identitaire et actionnelle. On souligne que nous ne défendons pas un paradigme d'harmonisation sociale, voilé sous une combinatoire de perspectives, lectures, situations et référentiels multiples qu'il faut concilier. La construction des actions exige, à travers la consolidation d'une spirale réflexive de la théorie à l'action et de l'action à la théorie, la clarification constante des lectures théorico-conceptuelles et axiologiques en cause. La transaction inhérente à la réalisation des dynamiques de légitimation présuppose une pluralité de logiques d'action et de jugement pas toujours pleine et immédiatement conciliables.

La construction, dans le cadre de notre modèle analytique, de divers univers de principes traducteurs de rationalités différenciées permet, ainsi, d'un côté, de neutraliser le risque d'un subjectivisme radical dans la construction et la pondération des actions, et d'un autre côté, de traduire précisément la logique de la pluralité axiologique et normative, en surpassant des défiances de lectures homogénéisantes et harmonieuses des cadres d'action et des interactions qu'ils contiennent.

Ainsi, l'assistant social se place comme « artisan de la parole », de l'écoute, de la sollicitude, mais réalise aussi un travail de traduction et de circulation de tout un ensemble de normes, plans sociaux et projets, non directement accessibles à tous les niveaux de l'action, notamment dans la relation avec les usagers. De la même façon les contours de cette relation, en grande mesure invisible, doivent être, du moins en partie, susceptibles de publicisation, de façon à expliciter et argumenter la propre intervention et, en ultime analyse, les référentiels politiques-institutionnels qui ont été à sa base.

En effet, symbolique n'est synonyme d'ineffable ou inscrutable. « Nommer les significations de ce social caché, par delà les écueils du vide social et de l'incommunicabilité, en opérant une sorte de va-et-vient incessant entre les deux registres du social, voilà bien ce qui nous semble caractériser, en profondeur, le rôle des travailleurs sociaux comme acteurs symboliques du changement »⁸⁷.

Ainsi, l'assomption du symbolique inhérent aux pratiques de service social, loin d'écarter les possibilités de légitimation, les place en son sein. En partant de ce présupposé, notre modèle analytique⁸⁸, s'institue précisément comme un instrument pour la compréhension de la combinatoire et de l'ajustement (entre des principes et des régimes d'action distincts) au sein de la pratique.

⁸⁷ LAVOUE J., *loc. cit.*, p. 13.

⁸⁸ Nous essayerons d'expliquer un tel modèle dans le chapitre suivant et, plus en profondeur, dans la seconde partie de la présente thèse.

La composante relationnelle, traduisant proximité et implication personnelle (dûment gérées sous des présupposés professionnels), bien qu'elle soit importante dans la compréhension des pratiques de service social, n'épuise pas ces mêmes pratiques et ne doit pas, comme le soulignent Jacques Ion et Jean-Paul Tricart⁸⁹, masquer ce qui constitue sa spécificité et indispensabilité: le « savoir-faire administrativo-relationnel », c'est à dire, la connexion entre un univers administratif représenté par des individus qui ne s'épuisent pas dans l'esprit de la loi, des règlements et des règles bureaucratiques, et le domaine de l'exceptionnel, de l'interprétation de la singularité.

En ce sens, le professionnel considéré efficace n'est pas celui qui sait comprendre et interagir avec un client dans un régime d'action strict et relativement limité, mais plutôt celui qui sait se mouvoir entre des régimes d'action variés porteurs d'exigences et de contraintes différenciées et parfois profondément divergentes, en visualisant ce déplacement. Face à la complexification des problématiques et des contextes actuels et à la pluralisation de lectures et de référentiels d'action, cette compétence interprétative-connexionnelle des assistants sociaux est absolument essentielle pour construire leur propre légitimité et même la légitimité de ceux qui interagissent avec eux et des contextes dans lesquels les actions se mettent en pratique.

Les compétences actuellement requises dans le domaine de l'action sociale découlent moins d'une logique de qualification technique stricte que de la capacité, dûment visualisée, pour la compréhension et mise en perspective des différents paramètres d'intervention sociale et politique coexistantes⁹⁰. Il est, ainsi, essentiel que l'assistant social connaisse en profondeur les contextes dans lesquels sa pratique se réalise (les référentiels qui circonscrivent son activité et qui orientent la visualisation et l'argumentation de ses actions; les normatifs, locaux et généraux; les agents qui partagent ce contexte) et qu'il sache tirer profit et identifier le domaine de l'interstice ou de la frontière entre des logiques et des niveaux d'action différenciés.

Comme le souligne Michel De Certeau⁹¹, la frontière partagée s'institue comme quotidien « habité », comme espace tiers de connexions capables de remplir des vides, de visualiser des points de contact ou de friction et de construire des passages, plus ou moins éphémères, mais absolument nécessaires dans la suite de cycles de légitimation. Le concept de

⁸⁹ *Op. cit.*

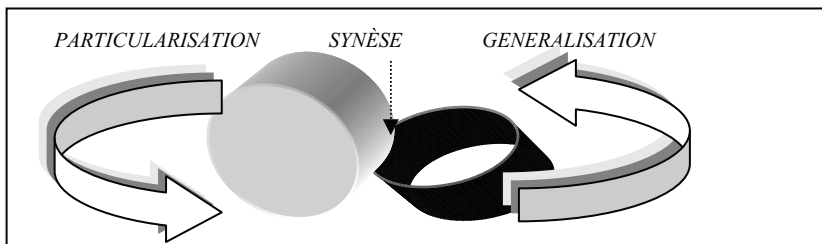
⁹⁰ CAUQUIL G., « Des Compétences pour décider » in *Informations Sociales «Nouvelles missions, nouvelles formations»*, n° 38, 1994.

⁹¹ DE CERTEAU M., *L'Invention du Quotidien «Tome 1. Arts de faire»*, Paris, Union Générale d'Édition, 1980.

« frontière » nous renvoie également à une notion de transitivité. Le domaine du transitoire a à la fois un sens limitatif et évolutif. Son existence justifie et prouve d'une certaine façon ce qui est au-delà de soi, ce qui lui donne une continuité; c'est la conscience de cet aspect qui donne de la consistance à la réflexivité (dans le sens de compréhension et de circularité) de la pratique. La construction de l'action de la part d'assistants sociaux présuppose, en effet, un ensemble de séquences d'extinction (soit d'un certain type d'informations, soit de soi-même dans la relation avec les autres agents) et de visualisation qui se trouvent à l'origine de quelques ambiguïtés au sein de la pratique. L'essentiel de l'action des assistants sociaux, c'est la construction progressive de leur insignifiance, le développement d'une intervention à la fois efficace et épisodique, puisque, pour être source de changement il lui faut absolument avoir un caractère provisoire. La détermination des seuils de ce provisoire et la façon dont ils sont construits au cours de l'action, c'est qu'elle constitue comme un moment critique, moment au sein des propres processus de légitimation. Comme l'affirme Georges Hahn « en tout changement historique, en toute action politique, mais aussi en tout effort social, éducatif ou clinique, se réalise une phase intermédiaire qui, dans l'incertitude de ses aboutissements, représente un moment critique, par là s'explique le caractère profondément équivoque des transitions. C'est le refus de cette incertitude, la prétention de prévoir et de produire à coup sûr les résultats de son action, qui rend le travailleur social inattentif aux nécessaires limites de ses interventions et de sa présence »⁹².

La notion de « symbolique », inhérente à ces « pratiques protéiformes », nous permet, donc, de comprendre plus clairement l'aspect nucléaire de notre argument : le processus de légitimation de pratiques de service social se consolide dans une dynamique de particularisation, généralisation et synèse (voir figure 1).

FIG.1-Dynamique inhérente au processus de légitimation



⁹² HAHN G., *op. cit.*, p. 192.

La synèse, ou processus combinatoire, se construit dans une dialectique circulaire entre des fragments du concret et des éléments généraux (principes, valeurs, normatifs, entre autres, qui dépassent le seuil de l'immédiat). Les uns et les autres n'acquièrent de sens qu'en conjugaison. Ainsi, les éléments circonstanciels ont besoin de l'inscription des paramètres généraux de façon à inscrire les choix opérationnels et à constituer une matrice de légitimation (mouvement de généralisation), tout comme de tels paramètres ont besoin de la référence à des situations et actions concrètes (mouvement de particularisation). Comme le souligne Christian Bachmann, l'insuccès relatif de stratégies d'innovation sociale passées repose sur l'incapacité de construire « un continuum entre le discours des experts et celui des populations »⁹³ et, nous ajouterions, sur l'incongruence relative ou l'éloignement entre le registre du politique et le registre du concret.

À vrai dire, il revient à l'assistant social d'appliquer le général au particulier, de construire un passage entre le pré-défini et l'exceptionnel, entre le réglementaire et le quotidien, et, simultanément visualiser le dit passage dans un registre publique, c'est à dire, surpasser la casuistique en faveur d'une argumentation passible d'avoir une résonance générale, en tenant compte que les contraintes et les exigences varient en fonction des différents territoires et univers de référence. Il est évident qu'une pratique quelconque ne peut s'épuiser dans un processus de justification quotidienne de tous les actes et décisions (parce que même la majorité d'entre elles ne peut être comprise que dans le *continuum* qui leur donne un sens⁹⁴) de la part des agents respectifs, ce qui mènerait à un discours potentiellement infini et pléonastique. Le cycle de légitimation est, ainsi, déclenché dès qu'il est essentiel de libérer de tels actes, pour soi-même et pour les différents « auditoires » (en eux-mêmes dynamiques et multiréférentiels), de la critique de procédé arbitraire et de subjectivité les inscrivant dans des paramètres valables dans d'autres cas et face à une conjugaison d'éléments circonstanciels équivalents. En outre, il s'agit d'articuler des logiques et des principes d'action parfois divergents ou

⁹³ BACHMANN C., « Entre l'expertise et l'expérience » in *Informations Sociales, «Innovations dans le champ social»,* n° 2, 1986, p. 7.

⁹⁴ Nous appellerons ce processus d'inscription dans une continuité capable de fournir de la cohérence aux différents actes et décisions « dé-digitalisation » (cf. chapitre VIII de la présente dissertation) en référence au concept de « *digitalisation* » utilisé par Yves BAREL pour rendre compte de la perte de sens découlant de la centration d'une totalité déterminée à des éléments épars. En se référant à un défilé l'auteur relève la nécessité de surpasser la digitalisation de chacune des séquences qui le composent pour que le défilé puisse être compris comme tel. Pour cela il faut intégrer les séquences référées dans une logique plus vaste à travers un « *intégrateur supérieur de sens* » (cf. *Le Paradoxe et le Système*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1989).

désarticulés. Vu ainsi, le cycle référé se déclenche face à des situations⁹⁵: d'exception, d'indétermination initiale des seuils de la pratique (découlant, par exemple de l'absence ou de l'imprécision de normatifs locaux et généraux capables de conformer génériquement les vecteurs de l'action), de la nécessité d'approbation de propositions et de projets ou d'élargissement ou de consolidation d'espaces transactionnels.

Plus concrètement, la pratique quotidienne des assistants sociaux se consolide dans une articulation entre différents régimes d'action, qui peuvent comprendre des noyaux de tension entre des critères différenciés qu'il faut pondérer et ajuster, et des dynamiques de « subversion » de l'institué - par exemple, le recours à des voies officieuses pour obtenir des informations, pour faire avancer certains dossiers, ou pour débloquer des entraves administratives - qui s'instituent, ou comme l'atout des pratiques de service social, ou comme un des éléments de leur invisibilité relative et de leur improvisation (ou « débrouillardise ») et donc de contestation de la légitimité. La visualisation de la pratique et l'inscription de tels actes dans une totalité, sous une optique de légitimation, permet de valoriser le potentiel de « métissage » et de « gestion rusée des petites ressources »⁹⁶ dans l'architecture des actions quotidiennes.

La notion de « symbolique », conceptualisée notamment par Michel Autès et Jean Lavoue, traduit la dialectique d'agrégation et de désagrégation qui se trouve au sein du service social et par conséquent de la légitimation qu'elle essaie de réaliser. « Le symbole – comme le relève Lavoue – signifie une chose que l'on brise et dont les éléments réunis permettent aux détenteurs de se reconnaître l'un l'autre. C'est donc un facteur d'unité: il est brisé, mais pour unir. Symboliser, c'est rapprocher, remettre ensemble, faire de l'unité à partir du disjoint. Au sens primitif du mot (*sum-ballein*: jeter ensemble), le symbole évoque davantage la convergence de deux éléments, plutôt que la substitution d'une image du réel à une autre »⁹⁷.

⁹⁵ « Dans la mesure où une conduite se conforme indiscutablement aux normes admises ou réalise pleinement les fins reconnues, ainsi que dans tous les cas où elle ne doit pas se conformer aux normes et ne prétend pas poursuivre des fins déterminées, elle échappera à la fois à la critique et au processus de justification » (PERELMAN C., *Le Champ de l'argumentation*, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, 1970, p. 176).

⁹⁶ Expression d'Alain Bourdin (« Le Travail Social et le local » in *Espaces et Sociétés*, n° 40, janvier-juin/ 1982) cité par ION J. & TRICART J.P., *op. cit.*, p. 61.

⁹⁷ LAVOUE J., *loc. cit.*, p. 12.

La conception présentée par l'auteur découle d'une définition de symbole tirée d'un dictionnaire greco-anglais: « Un symbole, c'est chacune des deux moitiés correspondantes d'un os ou d'un objet que deux étrangers, ou chacune des parties contractantes rompent entre elles, les partenaires gardant l'un des morceaux afin d'avoir la preuve de l'identité de celui qui va présenter l'autre » (cf. *A Greek English Lexicon*, Oxford, Liddell & Scott, 1925-1941).

A vrai dire, le symbole s'institue comme présupposé d'unification bien qu'il provienne d'une désagrégation initiale. C'est précisément la dynamique d'unification d'éléments déconnectés, et la révélation de cette déconnexion, que le concept de symbolique permet de mettre en évidence, aidant à comprendre l'ambivalence (entre proximité et éloignement et entre des paramètres d'ordre, consubstantiels au propre cadre institutionnel, et des éléments circonstanciels) inhérente au service social⁹⁸ et la composante esthétique-connexionnelle et constructive de ses pratiques.

Michel de Certeau et Luce Giard appellent les agents (non professionnels) qui promeuvent l'articulation entre différents registres de sociabilité de « *schifteurs* » ou « *embrayeurs* ». Les assistants sociaux s'instituent, ainsi, comme « aiguilleurs de la communication transversale », traducteurs exerçant une rationalité prudentielle; « ce sont d'abord des traducteurs qui décodent et recodent des fragments de savoir, les enchaînent, les transforment par généralisation, les transportent d'un cas à l'autre par analogie ou extrapolation, traitent telle conjonction d'événements par comparaison avec une précédente expérience et bricolent à leur manière, dans une pratique de l'ordinaire, une logique juridique du général et du particulier, de la norme, de l'action et du temps »⁹⁹. La position pertinente des agents de service social dans un espace donné permet, non à peine de détacher les déterminations de la vie concrète, mais aussi d'agir dans la construction de configurations traduisibles et assimilables de la part des autres agents avec lesquels ils interagissent, qu'ils participent ou non directement à la construction des diverses situations.

Comme l'affirme Jean Lavoue, « il n'y a pas « un sens », mais une multiplicité d'occasions de signifier, de donner « du sens » social, de faire émerger de la nouveauté, de nommer la réalité sociale dans sa diversité, sa multilatéralité, ses rationalités et ses irrationalités; et en particulier, dans les dimensions les plus riches pour le travailleur social : la relation, la proximité, l'échange, la souffrance, la gratuité, la créativité, le social tel qu'il est, en soi, en dehors de toute élaboration et de tout « Projet » »¹⁰⁰.

Classer et placer les pratiques de service social comme interstitiels signifie, ainsi, non seulement qu'elles se situent à la confluence d'un registre d'universel et d'un registre du concret, mais surtout, qu'elles opèrent l'imbrication « syntagmatique » entre les deux. Cela signifie que l'assistant social applique non seulement les cadres généraux aux situations particulières qui font la trame du quotidien, mais aussi qu'il déplace des

⁹⁸ LAVOUE J., *ibid.*

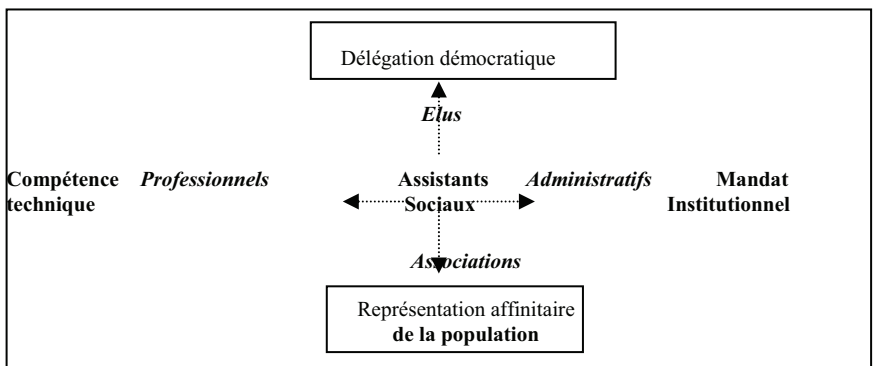
⁹⁹ DE CERTEAU M. & GIARD L., *L'Ordinaire de la communication*, Ministère de la Culture, Éditions Dalloz, 1983, p. 33 cités par LAVOUE J., *ibid.*, p. 15.

¹⁰⁰ *Ibid.*, pp. 10-11.

fragments de ces situations et du quotidien vers des niveaux généraux d'action. Cette dynamique interstitielle, qui présuppose la gestion simultanée de la proximité (inhérente au positionnement pertinent dans l'espace qui présuppose la connaissance de ses logiques, des autres partenaires et des rationalités respectives et façons d'agir) et de la capacité de distanciation, réflexivement construit, s'institue comme un atout des agents de service social en référence aux autres, puisqu'elle permet une plus grande diversité de points de vue, donc, d'analyses plus enrichies, et s'institue comme le noyau de circulation et de croisement de flux informatifs, matériaux, professionnels et humains¹⁰¹. Les assistants sociaux doivent bien sûr faire preuve d'une attention critique réflexive et contextualisée dans la construction d'une compréhension partagée. En vérité, un tel positionnement nodal permet aux assistants sociaux l'établissement de liens entre les divers niveaux d'action, et par conséquent, une construction conjointe de cette action et des processus de légitimation qui lui sont inhérents. Notre travail vise précisément à comprendre ce qui est mis en cause dans la construction de la légitimité comprise sous ce prisme constructif.

En effet, c'est dans le « jeu » quotidien entre différentes rationalités et priorités que se situent les pratiques de service social (voir figure 2). Bernard Goudet essaie d'illustrer ce « jeu » et de réfléchir autour de la notion d'interstitialité, en se référant à la position de l'assistant social entre différentes logiques ou champs de légitimité dans le cadre d'actions collectives.

FIG. 2- Positionnement de l'assistant social entre différents champs de légitimité



Source: Adaptation de la figure construite par B. GOUDET, *op. cit.*, p. 34, figure 2.

¹⁰¹ Idée également accentuée par H. HATZFELD, *op. cit.*, pp. 75-76.

Considérant le facteur qui légitime l'intervention de chaque catégorie de partenaires l'auteur place la pratique de service social à l'intersection de quatre champs de légitimité– compétence technique; représentation de la population; délégation démocratique; mandat institutionnel – puisqu'elle ne s'inscrit en aucun d'eux mais participe à tous. La position médiatrice qu'elle occupe lui permet de s'instituer comme un agent central dans la construction d'une compréhension partagée, par l'assomption de lectures osmotiques et kaléidoscopiques des univers de référence des autres pratiques et interlocuteurs

La tension que l'auteur présuppose exister entre les divers ordres de légitimité, consacre également la possibilité de mouvement, c'est à dire, face à des situations concrètes, les assistants sociaux s'approchent, par l'urgence d'agir, d'un axe ou d'un autre sans s'identifier avec aucun d'entre eux puisque cela signifierait perdre une marge de manœuvre. Même ainsi, une définition statique de la légitimité par l'existence de champs pré-définis, sans avoir la possibilité de révision de tels champs et des seuils respectifs d'action, en fonction de contextes différenciés et des contraintes et possibilités dans lesquels ils s'inscrivent, nous paraît être inhérente. Si la pratique de service social se structure et s'organise dans l'action et si elle a besoin du regard de l'autre pour se visualiser, se construire et se reconstruire dans cette dynamique, la légitimité doit être nécessairement comprise de façon contextualisée et, comme telle, susceptible de validation ou contestation dans des dynamiques de jugement renouvelables.

L'approche en termes combinatoires et de compromis permet de surpasser des approximations simplificatrices des diverses pratiques les considérant comme des entités homogènes encadrées dans des positions fixes et stables, et de consacrer une compréhension dynamique et complexe de celles-ci qui permette de relever les proximités et les différences, les continuités et les nouvelles tendances¹⁰².

La consécration d'ordres différenciés de légitimité s'institue comme manifestation du pluralisme sous-jacent à la construction et à la vie démocratique. Le débat est surtout mis en évidence au niveau du potentiel et des formes d'articulation entre les ordres référés, qui pourraient faire apparaître des tensions qui bloquerait plus ou moins, mais aussi s'instituer comme des opportunités d'équilibre entre des logiques distinctes, mais toutefois, également admissibles. Comme le soulignent Roger Bertaux, Yvon Schleret et Sylvain Bernardi, les professionnels de service social introduisent au niveau d'action des dirigeants les droits des usagers et les

¹⁰² ABALLÉA F., « Quel avenir pour les professions sociales installées ? » in CHOPART J.N. (s/s la dir. de), *Les Mutations du Travail Social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Dunod, 2000, p. 99.

données propres de leur monde de référence, tout comme les dirigeants peuvent rappeler aux professionnels la nécessité de ne pas s'enfermer dans des routines stériles, qui n'auraient d'autre fonction que le maintien d'un *status quo* qui ne serait en aucun cas favorable aux usagers¹⁰³. A vrai dire, il est possible de comprendre les contours d'une unification cohérente et d'une justification et révélation réciproques, en surmontant les conceptions qui défendent la prédominance (et même l'agglutination) d'un des registres en relation à l'autre.

La légitimité du service social découle de la traduction de ce que le « social » est en lui-même: une composition hétéroclite de plusieurs pièces; prétendre le simplifier à travers des lectures homogénéisantes serait le destituer de consistance en le transformant en un simple concept. L'ensemble de transformations macro sociales et les nouveaux discours de rationalisation économique et politique ne mettent pas en cause le sens du service social, comme quelques analyses paraissent le montrer, puisque celui-ci émane précisément de la capacité d'identifier, de comprendre et d'articuler des logiques différenciées. L'assistant social n'est pas le simple maillon transmetteur d'un message universaliste et neutre, et encore moins le simple exécuteur de dernière ligne d'une mission abstraite. Dans la construction de chaque action l'assistant social se place dans un espace concret, marqué par des contraintes variées (découlant de données particulières mais aussi, bien sûr, des discours généraux encadreurs), et contenant des fragments de la vie des divers agents, partages et récits, émanés de l'extérieur mais qui n'acquièrent de sens que dans cet espace.

Ainsi, bien que la dimension relationnelle et déontologique ancrée au concret soit fondamentale dans la construction et la délimitation de l'univers propre du service social, la pratique ne peut pas s'y réduire. Les assistants sociaux sont des agents du choix prudentiel dans des contextes polirationnels et pluriestimatifs, construisant des voies communicationnelles entre des niveaux d'action et des partenaires différenciés, ce qui permet de mettre en pratique ce que Jacques Donzelot appelle « un nouvel esprit public »¹⁰⁴.

¹⁰³BERTAUX R., SCHLERET Y. & BERNARDI S., « Logiques professionnelles, logiques institutionnelles, logiques de mission » in CHOPART J. N. (s/s la dir. de), *ibid.*, p. 227.

¹⁰⁴ Cf. DONZELOT J., « Vers un nouvel esprit public » in *Esprit*, n° 1, janvier / 1985.

CHAPITRE II

L'ARCHITECTURE DU MODÈLE ANALYTIQUE-EMPIRIQUE

La compréhension de la légitimité comme produit de cycles de légitimation met en évidence dans notre analyse, d'un côté, les processus de compréhension des dynamiques inhérentes à de tels cycles, et la façon dont ils se consolident dans des contextes spécifiques caractérisés par l'hétérogénéité et par le pluralisme, et d'un autre, les enchaînements possibles entre des jugements et des actions, et surtout, leur visibilité, ce qui nous renvoie aussi à la pondération du rôle du sujet dans la construction de tout le processus. De plus, l'herméneutique des pratiques de service social, caractérisées par la coexistence dynamique et complexe entre des éléments d'ordre et des éléments contingents, exige la construction d'un modèle d'analyse qui nous permet d'expliquer la mise en pratique des cycles référés, par l'articulation entre le particulier et le général, tout en surmontant, bien sûr des dichotomies stériles dans la compréhension de la vitalité d'une certaine pratique.

Dans le présent chapitre nous essayerons d'expliquer les fondements généraux d'un tel modèle¹⁰⁵, ainsi que, les démarches méthodologiques inhérentes à la recherche empirique, de caractère qualitatif et compréhensif.

Dans la détermination de telles démarches, la première question que nous chercherons à pondérer repose sur les processus de perception des éléments et des référentiels impliqués dans la mise en pratique de l'action, tout en considérant, simultanément, les caractéristiques des « lieux » où celle-ci se concrétise: un nombre déterminé de propriétés d'ordre (régularité, uniformité, structure, entre autres) et la composante de la contingence, le domaine de la « possibilité d'être d'une autre forme » que la réalisation de l'action comporte toujours, et qui est particulièrement tranchant dans le cas de pratiques de service social, qui se trouvent entre le niveau « privé » de la relation avec les usagers et le niveau « public » de l'interaction et de la reconnaissance de la part de « tiers ».

En effet, la réalisation de l'action ne se réduit pas à la régularité ou au prescrit. D'ailleurs, comme l'affirme Guy Le Boterf¹⁰⁶, une des composantes de la compétence professionnelle est de savoir agir et (ré)agir avec pertinence ce qui comporte, entre autres aspects, le savoir dépasser le prescrit. En ce sens, agir est toujours construire, se placer comme architecte de l'incertain et ingénieur du concret. « L'accomplissement de l'action est

¹⁰⁵ De forme schématique puisque de tels fondements seront retravaillés et approfondis dans le chapitre V de la présente thèse.

¹⁰⁶ LE BOTERF G., *op. cit.*

lui-même soumis à l'intervention de la contingence: son déroulement concret ne se produit ni de manière nécessaire, ni de manière régulière; et son résultat ne peut être déduit de ses conditions initiales»¹⁰⁷. Comment apprendre et comprendre l'articulation entre des composantes d'ordre et des composantes contingentielles ou des référentiels partagés et des référentiels localisés ?

La considération de différents régimes d'action, porteurs d'exigences différenciées de référence à des paramètres et des principes communs, nous permet de discuter sur la légitimation des actions ancrée surtout à un présupposé de cohérence. C'est ce présupposé que nous avons essayé de traduire dans notre modélisation des actions au quotidien, en cherchant à surpasser la dichotomie wéberienne entre des actions rationnelles instrumentales et valoratives. Comme le souligne Laurent Thévenot, l'« entrée dans l'action par la coordination, et par l'examen des modalités de jugement que cette coordination implique, permet de rapprocher des approches cognitives qui mettent l'accent sur la saisie des informations dans l'environnement, leur traitement et les inférences qu'elles déclenchent, et les approches *a priori* très distantes qui placent en avant des exigences normatives et un sens du juste (...). (...) l'engagement d'objets (ou d'autres personnes) dans une action justifiable n'est pas envisagé comme un choix de moyens soumis à une rationalité instrumentale: l'épreuve de cohérence de l'agencement est elle-même dépendante de l'ordre de grandeur par rapport auquel l'ajustement est évalué »¹⁰⁸.

Une deuxième question a à voir avec les façons et les niveaux de perception de l'action. Si l'on dépasse une conception absolument rationaliste de l'action, reposant sur l'exécution de plans pré-conçus, on centre la perception de la contingence dans le domaine de la description de l'action. La description en référence peut se placer à deux niveaux : opérationnel (la perception du « comment ») ou sémantologique (le domaine du « pourquoi »). Au niveau opérationnel on prétend l'analyse du cours de l'action (activités, étapes, procédés, stratégies méthodologiques) encadré dans l'espace et le temps; on donne donc de la valeur à l'analyse d'opérations et de techniques. Dans une dimension sémantologique, on prétend percevoir l'encadrement de l'action en contextes de sens, c'est à dire que l'on présuppose que les enchaînements, les options et les processus inhérents à l'action obéissent à une logique que l'on prétend apprendre et

¹⁰⁷ LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords.), *La Théorie de l'Action. Le Sujet pratique en débat*, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1993, p. 12.

¹⁰⁸ THÉVENOT L., « Agir avec d'autres. Conventions et objets dans l'action coordonnée » in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords.), *ibid.*, pp. 287-288.

pondérer¹⁰⁹. Sous cette perspective, le sujet, créateur de l'action et architecte de sens, mobilisant différemment les ressources personnelles et les éléments contextuels et normatifs (généraux et locaux) dans l'édification de différentes actions et dynamiques de jugement, acquiert de la pertinence.

Dans le cadre de notre recherche nous optons pour le deuxième niveau (sématologique) de perception de l'action puisque nos propos se centrent, précisément, sur la compréhension des dynamiques transactionnelles, au sein des processus de légitimation, dans des contextes pluriels et complexes, marqués par des éléments d'ordre et des éléments contingentiels se situant à la confluence de territoires de sens parfois divergentes. C'est pourquoi, on prétend accéder à une compréhension des cycles de légitimation que nous pourrions appeler "rhizomatique". Le « rhizome » est quelque chose de vivant, apparemment statique, complexe, qui crée des connexions entre des points, sans limites fixes et pleinement identifiables, étant à peine composé par des dimensions et des lignes de stratification, qui peuvent être centripètes ou centrifuges. En somme, le « rhizome » existe comme ensemble, c'est une connexion, c'est une alliance, dans un contexte de pluri - rationalités visant de plus grandes constructions.

La conception de légitimité que nous défendons¹¹⁰ est osmotique et prudentielle. Cela signifie que nous avons adopté une lecture dynamique et contextuelle des processus et des mécanismes de construction et de confirmation de la légitimité. Dit autrement, nous sommes partis du présupposé que l'hétérogénéité, au cœur de la constitution d'une certaine pratique (située entre des registres de « familiarité »¹¹¹ et de généralité et ayant des contours et des exigences de justification distinctes), n'est pas constituée, par elle seule, comme un paramètre de négation de cohérence, donc, d'affirmation de l'incapacité de construire une argumentation cohérente et publiquement admissible à la base de la légitimité.

1-La consécration d'une lecture pluraliste et contextuelle de la légitimité: dessin analytique-conceptuel

Sous un point de vue constructiviste, la légitimité se réfère à l'action et se constitue comme le produit de ce que nous appelons « cycles de légitimation ». De tels cycles consolident une dynamique (articulant des situations, jugements, preuves et processus de reconnaissance), réalisée à des niveaux d'action et de jugement différents (un niveau plus localisé et un niveau général), mobilisant les capacités des agents de combinaison et de

¹⁰⁹ LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords.), *op cit.*

¹¹⁰ Voir (surtout) chapitre IV.

¹¹¹ THÉVENOT L., *op cit.* in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords.), *ibid.*

traduction d'éléments différenciés (émanant des situations concrètes et aux normes et aux principes reconnaissables de tous les agents, y compris ceux qui ne participent pas directement à la construction des situations).

Il est à noter que l'on ne prétend pas l'évaluation de l'action des agents impliqués dans l'étude, mais plutôt expliquer la manière dont les processus de légitimation sont construits et vus. Ainsi, la notion de « navigation », utilisée par Guy Le Boterf¹¹² est inhérente à l'architecture de la légitimité. Celle-ci prétend mettre en relief l'idée de maîtrise d'un parcours, obéissant à des principes et des exigences déterminées et reconnues qui, cependant, n'annulent pas la contingence d'un tel parcours et la capacité réflexive et adaptative nécessaire des « navigants ». Nous avons appelé cet ensemble de principes, orientant la navigation, circulaire et réflexive, du général vers le local et du local vers le général, de « grammaires » de justification. Celles-ci ne se constituent pas comme la compilation d'un ensemble de règles fixes et prescriptibles, mais plutôt, comme une systématisation de principes et de critères reconnus et partagés, différemment mobilisés et combinés en dynamiques de légitimation distinctes. En accord avec l'inscription symbolique du service social, la notion wittgensteinienne¹¹³ de « grammaire » nous paraît pertinente, comme un ensemble de relations et de connexions internes entre des entités, qui s'appartiennent et s'emboîtent mutuellement, et qui n'acquièrent de sens que de cette façon.

Le modèle analytique que nous avons essayé de construire, et que nous allons essayer d'expliquer globalement, prétend, ainsi, se constituer comme instrumental pour la perception de la cohérence d'une certaine dynamique de légitimation, comportant la référence à l'universel (inévitabile dans la construction de la légitimité) et le domaine du circonstanciel et de l'imperceptible, évident dans les actions quotidiennes. Ainsi, nous consacrons la possibilité d'une construction argumentative flexible et pluralisée qui ne rejette pas, de manière absolue, des principes généraux d'orientation (traducteurs de paramètres axiologiques reconnus et partagés), ce qui pourrait nous renvoyer à une défiance d'actions arbitraires construites et conduites sur la logique de l'intérêt ou de la volonté individuelle, mais qui ne les affirme pas non plus, irréductiblement, ce qui transformerait le jugement de reconnaissance en un processus tout simplement formel à caractère processif.

¹¹² LE BOTERF G., *op. cit.*

¹¹³ WITTGENSTEIN L., *Tractatus Logico-Philosophicus*, Paris, Éditions Gallimard,

1.1- Le modèle d'analyse de la pluralité de régimes d'action

L'approche à des processus de légitimation sur la focalisation de dynamiques combinatoires et d'ajustement possède l'avantage heuristique de permettre de surmonter des dichotomies (particulier / général) simplificatrices, mettant prioritairement en analyse la composante interactive et contextuelle dans l'édification d'une certaine pratique et de sa reconnaissance respective. Ainsi, des lectures homogénéisantes des encadrements et référentielles du service social sont également dépassées, accédant à une compréhension des imbrications complexes entre de telles références et des contextes et entre des encadrements et des « espaces transactionnels ». Les proximités, les différences, les continuités et discontinuités dans la construction d'une situation déterminée, par son inscription dans des contextes et des dynamiques significatives¹¹⁴ acquièrent, ainsi, de la pertinence. Vue ainsi, la propre notion de légitimité doit être repondérée, étant dorénavant considérée sous une perspective adverbiale et sématologique.

La pondération de l'articulation pertinente entre des contextes et des agents différenciés est particulièrement relevante pour la compréhension des formes d'inscription du service social dans ces mêmes contextes et surtout des dynamiques de construction et de conquête de légitimité. En effet, les pratiques de service social s'inscrivent dans une relation sociale spécifique dans laquelle elles se construisent et reconstruisent et grâce à laquelle elles émergent. Une telle relation découle de l'imbrication entre deux axes: celui de l'ancrage dans les espaces et transactions quotidiennes et concrètes d'une pratique construite et en construction, et celui de la submersion dans un ensemble de logiques et de référentiels ordinateurs, dès lors évidents dans l'inscription institutionnelle et politique qui leur est inhérente. Nous avons essayé, ainsi, de saisir la composante « symbolique » des pratiques de service social, traduite, comme nous l'avons déjà relevé, dans une dynamique de fracturation et de conjugaison de parties qui n'ont de sens qu'ensemble¹¹⁵, c'est à dire qu'il s'agit de comprendre et de rendre visible l'espace de « frontière » où les différentes pratiques peuvent être pensées et transcrites par référence à des topiques de sens. Ce n'est qu'ainsi qu'il est

¹¹⁴ La signification de telles dynamiques pourrait être discutée à partir de l'approche (centrée, toutefois, sur des pré-supposés distincts) de Jean-Marc Ferry et de la pertinence de celui-ci attribuée à la dimension de rationalité esthétique-culturelle. Vue ainsi, la dimension esthétique nous renverrait vers l'expérience vécue et sentie subjectivement, qui doit être partagée, échangée avec autrui, ce qui permettrait de relier les épisodes subjectifs à un universel. De cette façon on accéderait à une « synthèse communicationnelle ». Cf. FERRY J. M., « Modernisation et Consensus » in *Esprit*, n°5, mai /1985.

¹¹⁵ LAVOUE J., *loc. cit.*, p.3.

possible de surmonter, soit une conception poétique et idéalisée, soit une conception rationaliste et techniciste des raisons d'être et des enjeux d'une certaine pratique de service social.

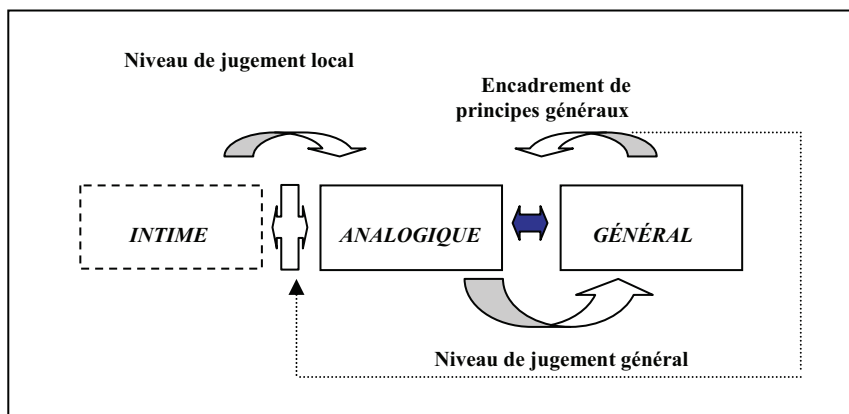
Le modèle d'analyse que nous proposons permet, ainsi, de conceptualiser les pratiques et les processus de conquête de la légitimité non pas avec des propos homogénéisants, mais précisément à partir de son hétérogénéité intrinsèque et de la cohérence qui peut en émaner. La question qui nous nous posons directement est de savoir comment saisir cette hétérogénéité ? Comment considérer simultanément des présupposés d'ordre et des éléments occasionnels dans une pratique en construction ? Comment visionner, dans ce processus constructif, le rôle du sujet ?

L'analyse que nous proposons part du présupposé que dans un même espace et dans la construction d'une certaine situation coexistent des régimes d'action différenciés. Un « régime d'action » présuppose un certain ensemble de principes de coordination entre agents divers, et entre agents et objets, donc, un complexe de contraintes et de dynamiques propres. Notre but est donc de construire non pas une typologie, mais une architecture de sens, à partir des études de Luc Boltanski et Laurent Thévenot, basée sur l'interpénétration, et non sur une simple juxtaposition typologique, entre des régimes d'action, et par conséquent, sur la compréhension des limites et du potentiel de chacun. En d'autres mots, la compréhension de cycles de légitimation, en eux-mêmes dynamiques et complexes, présuppose la compréhension des enchaînements entre les différents régimes dans le développement et la construction des situations quotidiennes.

En effet, sachant que les pratiques se réalisent au quotidien et étant dotées d'un grand niveau d'imprécision, il était important que nous comprenions la dynamique inhérente à ce même quotidien et comment s'y construisent des cycles de légitimation (action / jugement/ reconnaissance). Pour cela, nous ne nous centrons pas essentiellement sur la description de ses éléments structurants, mais, sur la compréhension du sens qu'il contient, c'est à dire, la façon dont l'occasionnel, l'unique, le circonstanciel coexistent avec le routinier, le juste et le pérenne, et surtout, comment de tels éléments s'articulent dans la construction des actions et dans la coordination avec les divers agents qui se placent dans différents territoires de sens. Ainsi, tout en ayant en considération la diversité d'agents, de processus d'interaction et de contraintes dans la construction d'une preuve publique, nous avons voulu édifier un ensemble de régimes d'action (par la conjugaison entre une réflexion théorique et des données fournies par la recherche empirique) porteurs de dynamiques et d'exigences de jugement différenciés. Les jugements sont des modes différents d'appréciation de la situation construite et de la respective dynamique de construction et de mise en évidence, en

fonction des exigences probatoires et des contraintes de généralisation inhérentes au processus de légitimation. Ainsi, nous considérons dans le cadre de notre recherche trois régimes d'action – intime, analogique et général ou public - ancrés à deux niveaux de jugement distincts: local et général (voir figure 3).

FIG.3 –L’articulation entre des régimes d’action dans la navigation entre un niveau local et général



Le centrage de l’analyse des « pratiques » de service social montre directement la consonance entre un engagement caractérisé par la proximité, par la pertinence de jugements localisés, et par la maîtrise d’un ensemble de référentiels, normatifs et techniques, ancrés occasionnellement et qui échappent en quelque sorte à un registre public qui, pourtant, est fondamental pour la conquête de reconnaissance.

Ainsi, le *régime intime* traduit un ensemble d’interactions et de contraintes inhérentes à l’invisibilité relative qui le caractérise. Ce régime consacre un engagement de grande proximité avec le contexte et des référentiels de l’action découlant d’une privatisation de la relation entre un assistant social et un usager, ou un ensemble d’usagers, relation dans laquelle la propre composante corporelle se constitue comme une ressource.

Entre le régime intime et le *régime analogique*, qui contient un ensemble de référentiels locaux (tacites et explicites), partagés par les assistants sociaux et par d’autres professionnels, il existe un ensemble de clés analytiques d’accès (qui peuvent provenir de la mobilisation de conventions ou normatifs locaux ou généraux) que nous considérons qu’il est important de comprendre et de mettre en évidence. En effet, dans le *régime analogique* la capacité d’anticiper et de construire en commun des

dynamiques argumentatives devient particulièrement relevant. Le partage de référentiels et d'un ensemble de codes, y compris linguistiques, donne, en vérité, de la consistance à l'espace transactionnel et ouvre des voies vers le domaine public.

On relève, immédiatement, que nous sommes partis de l'hypothèse qu'en pratiques de service social, placées à la confluence du général et du particulier, la capacité d'accéder à un jugement général n'invalide pas la manutention locale d'un seuil qui ne peut être traduit. Vus de cette manière, la façon et le genre d'information sélectionnée pour accéder au registre public, donc, la gestion pertinente des seuils référés acquiert une particulière importance.

Le *régime général* consacre l'ouverture au « regard » d'un tiers, essentiel dans un processus de reconnaissance. L'accès au registre public, qui, dans le cadre d'une pratique présuppose un ensemble d'agents et d'objets dotés de référentiels conventionnés et fonctionnels, est garanti par le partage d'un ensemble de principes généraux qui doivent être prudemment mobilisés.

Le passage inévitable, dans une dynamique de légitimation, vers un registre général, des actions et des processus d'argumentation qui leur sont sous-jacents, présuppose, en effet, que notre modèle analytique consacre un ensemble d'éléments grammaticaux capables d'orienter la construction de la cohérence argumentative et une plus grande marge d'admissibilité des preuves produites.

En vérité, la pratique ne se réduit pas au savoir tacite de l'agent qui la réalise, comme nous ne pouvons même pas présupposer l'existence de mécanismes de configuration d'habitudes, partagées par un groupe déterminé formé par des agents qui ont la même formation académique. Ainsi, la question que nous devons poser est de savoir comment on accède à la publicisation, comment s'articulent des logiques différenciées dans la construction d'une preuve publiquement admissible.

Dans le fondement du processus réflexif nous sommes partis, bien sûr, des présupposés suivants:

a) les pratiques de service social se constituent dans la tension dynamique et contextualisée entre le particulier et le général;

b) la légitimation des actions développées présuppose l'exercice d'une rationalité « prudentielle », c'est à dire, une combinatoire pertinente (qui permet par exemple de justifier des exceptions à la loi en fonction de la spécificité d'une situation déterminée) entre des éléments situés et des référentiels généraux reconnus de tous les agents, y compris ceux qui ne partagent pas directement la construction de l'action;

c) la preuve légitime est celle qui est reconnue publiquement comme telle, c'est à dire, qui traduit adéquatement la combinatoire référée; celle-ci a donc implicite le dynamisme et la flexibilité dans l'édification de la preuve;

d) l'ensemble de contraintes et de principes partagés par un ensemble d'agents cherchant à mettre en pratique les respectifs cycles de légitimation peuvent se traduire en « grammaires » de jugement et preuve;

e) de tels cycles ne doivent pas être vus comme parallèles ou concurrentiels mais imbriqués et se constituant, soit comme des éléments de légitimation, soit comme des contraintes additionnelles;

f) la coexistence de divers régimes d'action, d'un registre plus « intime » à un registre public, met en relief la vitalité des cycles de légitimation et la flexibilité nécessaire de grammaires, en même temps syntaxiologiques et sémasiologiques et la conformation à des exigences diverses de coordination de l'action avec d'autres agents.

Sous cette perspective nous essayons de construire, en ayant comme base une analyse théorico-conceptuelle des divers principes, valeurs et référentiels encadreurs des systèmes démocratiques et de protection sociale, un ensemble d'univers de référence - justice, sollicitude et marché - consacrant des principes généraux - respectivement la loi, la relation et l'efficacité - capables d'ancrer des jugements et des preuves publiables¹¹⁶.

La diversité de principes et de référentiels qui sont à la base des stratégies socio-politiques et l'imbrication, que notre modèle préconise entre général et particulier, a également impliqué la définition d'un ensemble de territoires de sens (administratif, civique, socio-éducatif, associatif-solidaire et socio-industriel), encadrés dans des univers référés et aux frontières osmotiques.

De tels territoires ont été construits à partir de l'analyse de normatifs et de documents dérivés des différents espaces institutionnels impliqués dans la recherche (comme nous le clarifierons au point deux du présent chapitre), en ayant comme référence les principes préalablement définis pour les univers. Les normatifs référés, traducteurs d'un ensemble d'accords et de consensus construits et pérennisés localement, nous permettent de consacrer l'importance des divers lieux anthropologiques dans la construction du cycle de légitimation, accédant à des lectures pluralistes, composites, mais non radicalement relativistes.

Il faut souligner que nous ne défendons pas un paradigme subtil d'harmonisation sociale voilée sous un bricolage de perspectives et de

¹¹⁶ Voir chapitre V.

d'argumentation et la preuve que l'on veut construire. Ce processus de construction par la mobilisation différenciée de critères et de principes est particulièrement important si nous tenons compte de la propre situation qui est déjà une composition, provenant d'articulation entre des éléments traducteurs de différentes logiques, et la spécificité des pratiques que nous nous proposons d'analyser, qui ne supportent pas de modèle rigidifié.

Ainsi, les territoires et univers ne correspondent pas à des personnes ou des groupes de personnes qui peuvent s'inscrire, par exemple, sous le critère de la culture professionnelle; s'il en était ainsi la rencontre et l'accord avec d'autres deviendraient impraticables. De même, les territoires ne correspondent pas aux institutions ou organisations où les pratiques sont développées. L'unité d'analyse fondamentale, ce sont les modalités de construction des preuves admissibles. Si nous faisons correspondre chaque univers ou territoire à une institution, nous perdrons la logique interne du processus de jugement et d'argumentation, puisque nous nous restreindrions à peine à des fragments contextuels et à des contraintes, non de nature délibérative, mais surtout de caractère fonctionnel.

2-Architecture du modèle empirique : éléments méthodologiques et opérationnels

La recherche que nous nous proposons de développer, sous de tels présupposés, s'insère dans la tradition que Jean-Pierre Pourtois et Huguette Desmet appellent de « herméneutique »¹¹⁸, ou dans le paradigme, désigné par d'autres auteurs d'interprétatif¹¹⁹ ou compréhensif¹²⁰. En effet, nous ne prétendons pas saisir ni expliquer des régularités, mais seulement en expliciter les contours, le dynamisme et la consistance de cycles de légitimation différenciés, consubstantiels à des contextes et des pratiques de service social diverses, donc, en essayant de réfléchir au processus de construction et de fondement de preuves pertinentes dans le cadre de niveaux de jugement distincts et imbriqués. Un des aspects les plus relevants d'une investigation insérée dans le paradigme interprétatif/ compréhensif réside, comme l'affirme Frederick Erickson, dans la considération de la

¹¹⁸ POURTOIS J.P. & DESMET H., *Épistémologie et Instrumentation en Sciences Humaines*, Bruxelles, Éditions Pierre Mardaga, 1988.

¹¹⁹ Notamment, F. ERICKSON. Cf. « Qualitative Methods in Research on Teaching » in WITROCK M.C., *Handbook of Research on Teaching*, New York, Macmillan, 1986, p.119.

¹²⁰ Par exemple, J. HERMAN. Cf. *Les Langages de la Sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Que sais-je? », 1983.

relation entre les perspectives des acteurs et les conditions écologiques de l'action dans laquelle ils se trouvent impliqués »¹²¹.

Ainsi, bien que dans le cadre de notre recherche nous ne prétendions pas procéder à une description et analyse des cadres institutionnels où les pratiques de service social se concrétisent, l'ensemble de contraintes et d'exigences associées à différents territoires de sens et à des « espaces transactionnels » distincts, acquièrent une importance particulière dans la construction argumentative que nous prétendons développer. Sous cette perspective, la notion de « contexte social de production », « proximal » et « distal », auquel Erickson se réfère¹²², nous paraît claire dans notre approche, notamment dans la délimitation de ce que nous avons désigné par « lieu anthropologique », comme cadre d'architecture de chaînes différenciées de légitimation.

Le « contexte proximal » contient une dimension spatiale et temporelle. L'axe spatial traduit la variation de sens d'une certaine action en fonction de l'ensemble d'interactions entre les différents agents, et du partage de « grammaires », générales et occasionnelles (encadrant, par exemple, normatifs locaux, conventions, accords ou traditions); l'axe temporel traduit la reconstitution au quotidien de tel sens, ce qui, dans le cadre de notre recherche, se traduit dans le processus de construction et de mise en pratique de cycles de légitimation, c'est à dire, dans la mobilisation et la combinaison pertinente des grammaires référées et de composantes circonstancielles.

Le « contexte distal », à son tour, nous renvoie vers la dimension de pérennité, implicite dans les « grammaires » de jugement et de preuve, et vers l'apprentissage d'un « positionnement prudentiel » des agents, comprenant non à peine la dimension expérimentale de la pratique, mais également la capacité anticipatoire des actions des autres, de la détermination du moment adéquat à la poursuite d'un certain but ou à la (re)construction d'un processus argumentatif, tout comme, la perception des contraintes et des avantages associés aux lieux où la pratique se réalise et la façon dont ceux-ci peuvent être surpassés ou utilisés stratégiquement.

L'investigation que nous nous proposons de réaliser a, ainsi, des contours qualitatifs, se centrant sur une parcelle spécifique de la réalité, avec des frontières préalablement définis et sélectionnées, ce qui invalide tout autre propos de généralisation des données, et qui valorise, surtout, la composante discursive (orale et écrite) et d'allocation.

¹²¹ ERICKSON F., *ibid.*, p. 127 cité par LESSARD-HEBERT M., GOYETTE G. & BOUTIN G., *Investigação Qualitativa. Fundamentos e Práticas*, Lisboa, Edição do Instituto Piaget, 1994 (1ère édition, Agence d'ARC inc., 1990).

¹²² *Op. cit.*, p. 42.

Sharan B. Merriam, par exemple, considère que l'intérêt fondamental d'une recherche qualitative réside surtout dans les processus pour lesquels les résultats sont obtenus et analysés, plus que dans le genre des résultats en eux-mêmes¹²³ (ce qui ne signifie pas que ceux-ci doivent être négligés ou dévalorisés). Nous allons, ainsi, chercher à éclaircir le processus de construction méthodologique et analytique de notre investigation en ce qui concerne: la construction du champ de recherche et les procédés de collecte et de traitement de données.

2.1-La construction du champ de recherche

Un des premiers défis à dépasser quand il s'agit d'expliquer les démarches méthodologiques à caractère qualitatif concerne la traduction de la circularité réflexive et opératoire qui lui est sous-jacente. Comme nous l'avons déjà relevé, notre modèle empirique-analytique traduit un « dialogue » constant entre induction et déduction. Ainsi, le cadre d'analyse est construit avant, pendant et après la collecte de données. En d'autres mots, à partir d'une ébauche du cadre initial de la problématique (centré sur les conceptions de légitimité, et sur la manière dont celles-ci se placent dans le domaine du service social, tout comme, sur la compréhension de régimes d'action différenciés) et d'un premier contact avec le terrain afin de définir et de préciser des critères d'échantillon (phase de circonscription ou interprétation primaire), il a été possible de construire un modèle d'analyse théorique-conceptuel (auquel nous avons déjà fait référence au début de ce chapitre) qui se destine, en même temps: à être validé sur le terrain – pouvant dépasser, grâce à cette confrontation, les contours initialement définis – et à s'instituer comme instrument pour la compréhension de ce qui est en jeu en ce qui concerne la construction de légitimité de pratiques de service social, c'est à dire, pour une saisie des dynamiques d'édification de preuves pertinentes, et la reconnaissance qui s'en suit, en espaces marqués par la diversité (d'agents, de pratiques, de principes, de situations, d'objets, de niveaux de jugement et de régimes d'action).

Nous allons, donc, essayer d'expliquer, le plus simplement possible, les procédés, les étapes et les arguments inhérents à l'édification de notre modèle empirique, en présupposant une organisation et une réduction progressive des données¹²⁴ en fonction de l'accroissement du niveau

¹²³ MERRIAM S.B., *Case Study Research in Education : A Qualitative Approach*, San Francisco, Jossey-Bass, 1988, p.xii cité par MAXWELL J.A., *Qualitative Research Design : An Interactive Approach*, Thousand Oaks, SAGE Publications inc., 1996.

¹²⁴ A partir d'une adaptation du modèle interactif d'analyse de données qualitatives proposé par Matthew B. MILES & Michael HUBERMAN (« Drawing valid meaning from

d'abstraction et de la phase respective de la recherche: une « réduction préliminaire » dans la circonscription du champ de recherche; une « réduction concomitante » dans la construction et l'application des instruments de collecte de données et une « réduction secondaire et tertiaire » dans l'organisation et l'interprétation des données recueillies.

1) Phase de la circonscription du champ ou interprétation / réduction primaire de données:

1.a) *La première délimitation du champ de recherche: la récolte des « espaces géographiques » de mise en pratique des différentes pratiques de service social:*

La poursuite des buts que nous avons délinéés exigeait, tout de suite, la sélection d'un ensemble de pratiques de service social obéissant à un critère de diversité et d'une certaine cohérence interne. L'objectivation de cette diversité, c'est à dire, de l'ensemble de paramètres qui permettraient de distinguer les diverses pratiques, présupposait que nous en délinéions d'abord une stratégie d'accès, en considérant que les espaces d'intervention sont profondément hétérogènes et composites. En ce sens, le processus que nous a paru le plus pragmatique, dans un essai de circonscription primaire du champ - bien qu'avec d'évidentes limitations, notamment: l'association excessive entre la spécificité requise pour les diverses pratiques et la définition et encadrement structuro-fonctionnel des techniciens¹²⁵, tout comme, la possibilité que nous déconsidérons des pratiques embryonnaires, ou même sans encadrement institutionnel formalisé – a été celui du contact avec les institutions ou associations qui peuvent s'insérer dans le registre du « social » dans l'arrondissement de Coimbra (délimitation spatiale de la recherche¹²⁶).

qualitative data : toward a shared craft » in *Educational Researcher*, 1984). Le modèle interactif proposé par les auteurs contient trois composantes: la « réduction » de données, qui s'institue comme une opération continue d'investigation qualitative (réduction anticipée; réduction concomitante et réduction *a posteriori*), qui consiste en un processus de sélection, centration, simplification, abstraction et transformation du matériel compilé; la présentation/organisation des données et l'interprétation /vérification.

¹²⁵ Le fait que, par exemple, dans une certaine organisation deux techniciens se trouvent insérés dans deux départements ou services distincts n'implique pas nécessairement l'accomplissement de pratiques également différenciées et vice-versa. Dans une phase très préliminaire de la recherche, une excessive association entre des fonctions institutionnelles et pratiques est parfois arrivée, ce que nous avons cherché à surpasser à travers des contacts personnels, soit avec des responsables institutionnels, soit avec les assistants sociaux eux-mêmes.

¹²⁶ L'arrondissement de Coimbra est composé par 31 communes: Almalaguês; Almedina; Ameal; Antanol; Antuzede; Arzila; Assafarge; Botão; Brasfemes; Castelo Viegas;

Cette première décision nous posait cependant une question épistémologique supplémentaire : comment circonscrire ce domaine du « social »? Comment dépasser un ensemble de représentations de pratiques, absolument restrictives et simplificatrices, associées à la composante d'assistance, de contrôle et d'aide à de déterminées catégories de populations?

La pondération des critères de circonscription à considérer et du périmètre qui en découle s'avérait nécessaire. Ainsi, afin de saisir simultanément des conceptions officielles et officieuses, des paramètres et caractéristiques consolidées et « émergentes » nous avons essayé de croiser un ensemble de stratégies d'information, capables de nous aider à construire une base de données la plus complète possible.

Une première stratégie, a consisté à consulter les registres d'entités officielles publiques et privées, notamment, celles de la Direction-Générale d'Action Sociale, de l'Institut de Solidarité et de Sécurité Sociale, de l'Union des Institutions Particulières de Solidarité Sociale, de l'Union des Miséricordes et de l'Union des Mutualités Portugaises. Nous avons eu, par cette voie, accès à un ensemble d'institutions et d'associations qui répondent aux exigences et aux paramètres socio-politiques, espace-temporellement considérés, mais aussi, selon l'ensemble des critères, définis globalement et politiquement, comme critères qui délimitent l'espace d'intervention sociale (objectifs: préventifs, curatifs, d'assistance, intégrateurs et promotionnels; publics visés: déficients, enfants, personnes âgées, chômeurs, toxicodépendants, alcooliques, délinquants, malades, entre autres; besoins socio-économiques et dispositifs et structures de réponse et d'accompagnement).

Outre cette stratégie, et d'un côté, avec l'intention de donner un complément d'information, et, d'un autre côté, de clarifier les critères référés, nous avons pris contact avec des agents privilégiés, intégrés, notamment, dans le domaine politique (assistant social de la Direction-Générale de l'Action Sociale; chef de division d'action sociale de l'Institut de Solidarité et de Sécurité Sociale), dans le domaine social (contacts, le plus souvent informels, avec des assistants sociaux et des éducateurs sociaux qui exercent des fonctions ou intégrés dans des institutions, ou faisant du travail de rue) et dans le domaine scientifique et académique (enquêteurs sociaux et élèves stagiaires). En ce sens, il a été possible :

Ceira; Cernache; Eiras; Lamarosa; Ribeira de Frades; Santa Clara; Santa Cruz; Santo António dos Olivais; São Bartolomeu; São João do Campo; São Martinho da Árvore; São Paulo de Frades; São Silvestre; Sé Nova; Souselas; Taveiro; Torre de Vilela; Torres do Mondego; Trouxemil et Vil de Matos.

- a) de constituer une base de données des institutions et des associations du domaine social de l'arrondissement de Coimbra et
- b) d'identifier un ensemble de questions pertinentes (surtout à propos de la spécificité du travail exercé par les agents de service social et des relations avec d'autres professionnels) auxquelles réfléchir et même à suivre postérieurement dans les instruments de collecte de données.

A partir de la base de données constituée, composée par 111 institutions/associations, nous avons envoyé par courrier un petit questionnaire par lequel nous prétendions atteindre deux objectifs: d'abord, procéder au tri des institutions/ associations qui possèdent, à la date de l'enquête, des assistants sociaux parmi leurs respectives ressources humaines (nous n'avons pas considérés toutes les situations d'appui ponctuel et/ou de volontariat étant donné la non inscription quotidienne dans l'espace et la centration, dans les cas rencontrés, dans un seul des régimes d'action, notamment le régime intime), et ensuite, déterminer des paramètres de différenciation qui nous permettent de sélectionner des institutions/ associations diversifiées, au niveau:

- de la nature juridique (publiques, particulières¹²⁷, mixtes, entreprises);
- des usagers et des problématiques prioritaires en termes de demande / réponse;
- des objectifs;
- de l'insertion relativisée des assistants sociaux dans l'espace (s'ils réalisent un travail en équipe uni ou multidisciplinaire ou non; s'ils occupent des fonctions directives ou non; quel genre de fonctions ils réalisent en priorité; s'ils s'insèrent dans des départements ou des services spécifiques, ou non, entre autres aspects).

Des questionnaires envoyés nous en avons reçus 64 qui nous ont permis, à partir de la construction d'une matrice de croisement des variables référencées, de sélectionner trente-sept institutions.

¹²⁷ Les institutions particulières de solidarité sociale sont constituées sur initiative de particuliers, sans buts lucratifs et ne sont pas administrées par l'Etat, central ou local (critère distinctif des institutions publiques). Elles peuvent avoir différentes formes: associations de solidarité sociale; organisations religieuses; fondations de solidarité sociale (créées avec un but déterminé et présupposant l'affectation de patrimoine propre) et des confréries de la Miséricorde (associations constituées «selon un ordre juridique canonique dans le but de satisfaire des carences sociales et de pratiquer des actes de culte catholique, en harmonie avec leur esprit traditionnel, informé par les principes de doctrine et de morale chrétiennes », article 68°, n° 1, section II du Statut des Institutions Particulières de Solidarité Sociale, Décret-loi n° 119 / 83, du 25 janvier).

1.b) Articulation théorico-empirique : la construction des territoires de sens

Après avoir défini les institutions /associations à considérer¹²⁸ nous avons procédé à un contact formel avec les dirigeants institutionnels (ou leurs représentants), d'abord par lettre, en essayant de clarifier les objectifs et la pertinence de la recherche, le genre de collaboration sollicitée et les garanties de confidentialité, et ensuite, par téléphone. Ainsi, il a été possible de clarifier, de façon plus approfondie, les desseins et les caractéristiques de l'enquête et de prendre un premier rendez-vous personnel, afin de concrétiser les objectifs suivants:

- a) Caractériser globalement l'institution, à travers une structure d'interview construit à cet effet;
- b) Procéder au relevé et au tri de l'ensemble de normatifs, généraux (par exemple des diplômes légaux) et spécifiques (par exemple des règlements, des statuts, des brochures informatives, entre autres), d'encadrement de l'institution ou association;
- c) Caractériser l'encadrement du service social dans l'institution et élaborer des fiches de contact (nom des assistants sociaux; d'autres agents avec d'autres formations académiques; services/départements d'encadrement; numéros de téléphone et autres informations/ observations utiles).

L'information et la documentation ainsi obtenue a servi de stratégie heuristique pour une première définition des différentes pratiques à contacter, définition que nous perfectionnerons postérieurement avec les données provenant de journaux de champ et des interviews postérieures (semi structurées), et a aussi été ultérieurement le sujet d'un travail d'analyse de contenu dans le but de construire des territoires de sens, dérivant, comme nous y avons déjà fait référence, d'un processus de combinaison entre des principes généraux et des référentiels spécifiques.

1.c) La définition des pratiques et la constitution de l'échantillon

L'identification des pratiques, et leur inscription respective dans les divers territoires de sens, provient d'une analytique de la cohérence entre le prescrit et l'effectivement réalisé (seulement possible avec la collaboration des coordinateurs de service social dans les diverses institutions, ou, quand ils sont inexistantes, d'assistants sociaux ou des dirigeants institutionnels ou équivalant).

¹²⁸ Les 37 institutions sélectionnées ont été réduites postérieurement à trente-trois dû: à l'indisponibilité de participer à l'étude (deux refus) et à des difficultés de contact et d'accord dans l'espace de temps exigé pour l'accomplissement de la recherche (deux situations).

Les difficultés dans l'identification et la délimitation des diverses pratiques ont été nombreuses, notamment:

- l'hétérogénéité et transversalité au niveau des fonctions, des objectifs, des populations ou des techniques de travail utilisées, la définition et la justification d'un ensemble de critères capables de traduire la cohérence prétendue étant difficile;

- l'insuffisance ou l'imprécision des dénominations indigènes pour décrire la complexité des encadrements et les interactions;

- le non partage entre les divers agents de définitions, claires et dotées d'un minimum de consensus, de concepts centraux en termes de traduction et d'évaluation (théorique et pratique) du travail effectué (on relève, à titre d'exemple, les concepts de marginalité, carence, réparation, intégration, appui psycho-social, autodétermination, aide, participation, entre autres).

C'est pourquoi, après un travail de démontage analytique avec les agents sur le terrain et le recours à des référentiels théoriques¹²⁹, nous avons délinéé (en tenant compte de nos objectifs) un ensemble de pratiques-type en fonction du croisement de quatre critères:

- principes d'encadrement (par exemple, associés à un plus ou moins grand contact direct avec le public et la pertinence qui découle ou non de la composante relationnelle et socio-pédagogique; avec une plus ou moins grande autonomie; à l'urgence de la résolution de problèmes immédiats ou à la négociation politique);

- objectifs généraux (associés au développement personnel ou social; à l'urgence; à la réparation; à la socialisation; à la gestion institutionnelle ou programmatique ou à l'insertion/intégration)

- procédés, stratégies et techniques de travail;

- contraintes et exigences (associées, par exemple, à la gestion politique et organique; à l'aide directe aux usagers; au travail avec des communautés ou à la conception et l'évaluation de projets et de dispositifs).

Il faut relever que toutes les pratiques sont intrinsèquement composites. Comme tel et dans un but tout simplement analytique, nous ne avons cherché à relever que les éléments distinctifs qui permettent de doter de cohérence (reconnue par les agents de terrain, internes ou externes à l'équipe de service social) fonctionnelle et ontologique chacune des pratiques considérées. La cohérence référée ne repose pas sur un ensemble de fonctions ou d'activités plus ou moins semblables, mais sur une spécificité combinatoire qui se présente à nous comme « pragmatique architecturée ».

¹²⁹ Nous noterons, par exemple: l'article d' Elisabeth MAUREL, « De l'observation à la typologie des emplois sociaux » in CHOPART J. N. (s/s la dir. de), *op. cit.*, p.25; et de Guido DE RIDDER, *op. cit.*, p.257.

En effet, notre préoccupation fondamentale outre une garantie de diversité au niveau de la pragmatique référée, était que les différentes pratiques traduisent pas (ou pas de préférence) ce qui est fait (ensemble de fonctions et d'activités¹³⁰), mais la manière dont et pourquoi c'est fait, ce que signifie qu'à une même fonction prescrite (par définition généraliste) puissent correspondre des pratiques différenciées et qu'une même pratique puisse comporter des fonctions diverses. Ainsi, notre objectif n'est pas, comme nous l'avons déjà relevé, la description de la particularité des pratiques et des contextes institutionnels, mais plutôt leur référence à des territoires de sens, de manière à comprendre la définition de seuils d'admissibilité et la façon dont se construisent des processus de reconnaissance en fonction de divers espaces transactionnels et de dynamiques de jugement et de preuve. Obéissant, ainsi, à un processus de « dé-construction » et de reconstruction analytique (à partir des premiers contacts avec le terrain) nous avons identifié six pratiques-type que nous allons essayer de caractériser globalement (voir figure 5).

FIG.5- Caractérisation/ synthèse des pratiques-type de service social identifiées

Pratique-type	Fondements distinctifs
<i>Instruction et accompagnement processif</i>	<p>Cette pratique se caractérise par la pertinence et l'accomplissement de <i>logiques et de missions institutionnelles</i> et <i>prescrites</i> étant traversée par un ensemble de <i>contraintes légales et institutionnelles</i> (par exemple, à caractère <i>burocratique-réglementaire et de gestion</i> de ressources et de temps) associées à une <i>instruction processive</i> et à une <i>administration de droits</i>. La relation avec les usagers est marquée par une <i>composante contractuelle</i> (implicite ou explicite) et <i>prescriptible</i> et par une <i>évaluation</i> d'options et de respect de règles accordées, évaluation à la base de la poursuite ou du re-dimensionnement de la relation d'aide. La référence à des <i>droits objectifs, universels</i>, et donc, la valorisation du <i>traitement égalitaire, rationalisé et transparent</i>, place cette pratique-type dans le cadre d'institutions à caractère public et dans le domaine de l'<i>univers administratif</i>. Les</p>

¹³⁰ Il s'agit d'un aspect, cependant, important pour fonder la caractérisation des diverses pratiques, accédant à des critères objectifs, dans le sens de dépasser leur simple représentation.

	<p>stratégies et procédés utilisés ont un <i>caractère formel et probatoire</i>, traduisant des mécanismes d'objectivation et de distance espace-temporel (documentation; termes, horaires et rythmes de rendez-vous, généralement avec marcation ou avec un propos concret, entre autres). La relation avec l'utilisateur n'est pas mise en cause et est considérée comme centrale, cependant, elle est fortement délimitée par des <i>présupposés juridiques et d'instruction, et donc, homogénéisantes et contrôlées</i>.</p>
<p><i>Accompagnement socialisant</i></p>	<p>Elle se base sur un présupposé de la possibilité de <i>récupération et l'amélioration</i> de tout être humain, s'ancrant, en consonance, à des dynamiques d'<i>individualisation dans l'édification ou la reconstitution de liens socio-économiques</i> inexistants, désagrégés ou fragilisés. C'est pourquoi elle possède, une forte <i>nature psycho-thérapeutique</i>¹³¹ et <i>formative</i> (centrée sur la re/construction de compétences personnelles et sociales) s'ancrant à l'axe <i>relationnel, à la prévention</i> et à l'accompagnement à <i>long terme</i>. Les stratégies et procédés auxquels elle a recours sont de nature <i>socio-pédagogique</i> et la pondération de l'efficacité se centre beaucoup plus sur des <i>moyens</i> mobilisés pour répondre aux besoins et sur la façon dont ils se combinent, que sur les résultats découlant des actions. Ainsi, la construction de <i>stratégies de gestion de la « proximité » et du « distanciel »</i>, comme le sont, les rythmes et les horaires des sessions, la clarification préalable d'objectifs pour chaque rencontre ou la délimitation d'un espace géographique (par exemple, le cabinet de travail) et symbolique (par exemple, la manutention d'un traitement formel), ont toujours des <i>objectifs socialisants</i> sous-jacents. Les contraintes inhérentes à de telles pratiques se centrent, donc, surtout, sur la relative <i>invisibilité</i> qui les caractérise et justifie intrinsèquement et sur la possible dualité</p>

¹³¹ A tel point que quelques-uns des agents contactés ne s'identifient pas avec la désignation d'assistants sociaux, mais plutôt avec la classification de psychothérapeutes. On relève, aussi, que dans quelques cas de tels agents ont reçu une formation complémentaire dans ce domaine (psychothérapie), ce qui d'une certaine façon justifie, selon eux, une nouvelle désignation professionnelle qui traduirait, en outre, la philosophie basique du travail effectivement développé.

	d'objectifs et de stratégies entre l'aide et le contrôle.
<i>Accompagnement réparateur / compensateur</i>	Pratiques caractérisées par le présupposé de la <i>résolution de problèmes</i> , le plus souvent <i>urgents et continuellement ré-émergents</i> , ou en réponse à des <i>situations de désintégration, pauvreté et/ou dépendance</i> . Elles accentuent la <i>composante relationnelle</i> , cependant, avec des <i>objectifs plus diffus et des critères plus flexibles</i> (ce qui implicitement se traduit par un plus grand engagement personnel du technicien dans la mise en pratique et dans la justification de l'aide et dans une quasi personnalisation de paramètres) que la pratique-type antérieure, visant à peine à <i>éviter ou à soulager des besoins urgents et des situations de souffrance physique ou sociale parfaitement identifiées</i> . La <i>composante palliative</i> et réparatrice est, ainsi, un principe basique de ce type de pratiques, fortement centrées sur l' <i>immédiat et sur l'appui concret</i> , que ce soit à travers des aides financières, en genres (par exemple, des biens alimentaires, des vêtements ou des médicaments) ou en services (par exemple, appui domiciliaire, transport de personnes âgées ou de déficients, internement hospitalier).
<i>Accompagnement en « espaces de vie »</i>	Pratiques caractérisées par la <i>logique de partage (physique et symbolique) de cadres de vie quotidienne</i> , la <i>nécessité de gestion, de négociation et de consonance de règles, valeurs et dynamiques inhérentes à la convivialité quotidienne</i> étant pour cela centrale. La <i>délimitation physique et restrictive de l'espace</i> , complexe et pluraliste, d'application de cette pratique met en évidence un ensemble de contraintes associées non à peine à la mise en vue publique des contours de l' <i>activité quotidienne</i> , mais aussi et essentiellement découlant de la coexistence de divers <i>espaces transactionnels intimes simultanés</i> et courant le risque de s'épuiser et de se rééditer. Les <i>dynamiques d'ouverture à des espaces transactionnels et structureaux différenciés</i> et la <i>gestion de conflits, d'émotions et d'expectatives inhérentes à une vie en communauté restreinte</i> orientent l'ensemble de procédés et des stratégies développées par l'assistant social.

<p><i>Développement social</i></p>	<p>Pratiques centrées sur la <i>composante civique et sur les dynamiques implicationnelles et participatives</i>. C'est un travail essentiellement avec les populations, dans le cadre communautaire, et basé sur une <i>philosophie de développement endogène</i>, c'est à dire, d'identification et de mobilisation de ressources diverses (entre lesquelles la dimension culturelle et identitaire acquiert une particulière pertinence) et des synergies de la propre communauté. Les <i>stratégies implicationnelles et la pédagogie de la participation</i> orientent un ensemble de pratiques marquées par une <i>philosophie de travail en réseau</i>, donc, un plus grand distanciellement des règles et du quotidien institutionnel, bien que soient délinés un ensemble d'objectifs <i>a priori</i> qu'on a besoin de réaliser et à partir desquels il faut démontrer la pertinence (on lit dans certains cas efficacité) du travail développé et des résultats qui sont atteints. Une telle exigence est encore plus urgente si nous sommes face à la transposition pour une donnée « <i>espace de proximité</i> » d'un ensemble de <i>directives et de dispositifs ou de plans politiques</i>, ou, dans le cadre d'application sur le terrain d'un <i>projet de développement</i>, financé ou non par des fonds structureux de l'Union Européenne. Les <i>contraintes sont ainsi surtout liées</i> à la transposition vers un rapport (compte-rendu) de nature institutionnelle d'une pratique « <i>vivifiée</i> » en contextes espace-temporaux profondément complexes et diversifiés, et à l'incongruence, parfois existante, entre les objectifs institutionnels, ou même des dispositifs et des programmes nationaux, et les objectifs et besoins concrets d'une population déterminée et une communauté.</p>
<p><i>Ingénierie Socio-institutionnelle</i></p>	<p>Pratiques aux <i>contours généralistes</i> comprenant un ensemble d'activités d'<i>encadrement</i> (planification, négociation; représentation politique; définition d'orientations générales et spécifiques pour un certain service ou institution; mobilisation de ressources, entre autres) et de <i>gestion</i> (gestion de ressources humaines et budgétaires; organisation du travail; constitution et accompagnement d'équipes; coordination intra et extra institutionnelle; diagnostics; montages</p>

	de dossiers et de projets, entre autres) où le contact direct avec les populations, à exister, est réduit à un contact ponctuel et/ou avec un objectif précis et pré-déterminé. L'axe central de ces pratiques, d'où provient un ensemble de contraintes difficiles à gérer ¹³² , est en relation avec la <i>gestion efficace et efficiente de ressources et avec une construction cohérent d'objectifs et de stratégies de réponse</i> , ayant toujours comme ultime but la poursuite du « bien être » ou de la « qualité de vie » des usagers et des populations.
--	--

La définition préliminaire des pratiques-type de service social a eu pour base, comme nous y avons déjà fait référence, l'ensemble d'informations obtenues à travers une enquête par interview structurée et par contacts avec des agents de terrain (notamment des coordinateurs d'équipe de service social). Postérieurement, la grille résultante a de nouveau été soumise à l'appréciation des agents référés et sujette à des compléments. De tels compléments se sont centrés essentiellement sur la définition de segments de pratique¹³³ en fonction de la population d'usagers, des objectifs spécifiques et des « espaces transactionnels » d'encadrement. Ainsi, nous avons tenu compte (tel qu'on peut le voir à la figure 6) de dix-huit segments de pratique.

¹³² La majorité des agents de service social contactés exerçant des fonctions, par exemple, de direction technique d'équipements sociaux, ne considèrent pas ces pratiques comme s'inscrivant dans le domaine du service social. Il était évident en termes discursifs que la dichotomie entre activités gestionnaires et, « *et au-delà de celles-ci, activités de service social* ». L'analyse des activités concrètement développées à travers des registres de champ nous a permis de procéder à la distinction de segments de pratique distincts selon la plus ou moins grande pertinence dans le quotidien d'activités de gestion, ou autres, par exemple, de contact direct avec des usagers ou des populations.

¹³³ Nous avons utilisé le concept de « **segment** » dans un sens un peu différent de celui utilisé par A. STRAUSS. Pour l'auteur le concept de « segment » prétendait traduire l'ensemble d'agroupements qui émergent à l'intérieur d'une certaine profession, provenant d'un ensemble d'oppositions et de coalitions en son sein. (voir BUCHER R. & STRAUSS A., « La Dynamique des Professions » in BASSANGER I. (coord.), *La Trame de la Négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, Éditions L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 1992, p.68). Dans notre cas nous prétendons à peine définir des pratiques plus spécifiques par référence aux paramètres génériques des pratiques-type.

FIG. 6- Matrice d'identification et positionnement des segments de pratique par référence à l'ensemble de pratiques-type

Pratiques-Type	Segments de pratique
- <i>Instruction /accompagnement processif</i>	- Action sociale scolaire ; - Conception/ accompagnement de projets/ mesures ; - Accueil/ accompagnement en milieu hospitalier ;
- <i>Développement Social</i>	- Action sociale locale ; - Médiation politico-communautaire ;
- <i>Accompagnement socialisant</i>	- Thérapie ; - Prévention Primaire ; - Formation socioprofessionnelle ; - Rééducation/ réinsertion ; - Réhabilitation ;
- <i>Accompagnement réparateur/ compensateur</i>	- Urgence Sociale ; - Appui domiciliaire ; - Gestion de la pauvreté/ désinsertion ; - Soins palliatifs ;
- <i>Accompagnement en « espaces de vie »</i>	- Accompagnement institutionnel ; - Personnes âgées ; - Enfants/ jeunes ;
- <i>Ingénierie socio institutionnelle</i>	- Direction technique ; - Action sociale d'entreprise.

Par l'édification de l'ensemble d'étapes et de stratégies que nous cherchons à expliciter, pour définir les pratiques de service social considérées dans notre étude, nous avons surtout voulu, concrétiser une stratégie de surpassement de l'encadrement institutionnel, traduisant peu les dynamiques de jugement et de régimes d'action différenciés que celui-ci contient, et de plus en concilier la généralité et la singularité. C'est pourquoi nous avons d'abord identifié un ensemble de pratiques-type, traduisant les vecteurs centraux et discriminants d'un ensemble profondément hétérogène de pratiques, pour ensuite essayer de déterminer des segments, des traducteurs de paramètres génériques référés, mais comportant également des objectifs plus spécifiques (et nous les avons donc appelé des segments) : population-usager différenciée et encadrements en « espaces transactionnels » également différenciés. À ce niveau, nous donnons l'exemple du segment « soins palliatifs », qui, bien qu'il s'insère dans une structure hospitalière plus vaste, se distingue du segment de pratique « accueil et accompagnement en milieu hospitalier », précisément parce qu'il s'encadre dans un micro-espace doté de règles, de principes, d'objectifs, de hiérarchies et de processus d'interaction et de travail parfaitement distincts d'autres pratiques qui au départ paraissaient similaires.

Cette distinction nous paraît absolument fondamentale pour la réflexion autour des « configurations locales » des cycles de légitimation et surtout pour l'imbrication entre des paliers de preuve et d'admissibilité distinctes.

1.d) Le processus d'échantillon

La définition des divers segments de pratique a été, en vérité, peu à peu perfectionnée pendant l'enquête empirique, cependant, ce fut à partir d'une identification initiale minimum que nous avons sollicité, aux dirigeants institutionnels et aux coordinateurs d'équipes, le contact avec des agents qu'ils développent des pratiques qui puissent s'inscrire dans chacun des segments délinéés et qui, en plus, illustrent la diversité inhérente à chacun de ces segments. Ainsi, on a identifié et contacté *quarante-cinq assistants sociaux* qui se sont montrés disponibles pour collaborer à l'étude.

Le protocole de recherche¹³⁴, dont ils ont tous reçu une copie préalablement, impliquait la réalisation d'une interview semi-structurée, d'environ deux heures, des grilles de registre d'activités journalières, une fiche d'annotation de dynamiques transactionnelles et argumentatives et des fiches de caractérisation d'espace relationnel assistant social /usager à remplir.

La poursuite des objectifs de notre étude impliquait, cependant, que nous introduisions, dans notre recherche, d'autres agents que des assistants sociaux. La reconnaissance, à la base d'un cycle de légitimation plein, présuppose l'encadrement d'un « regard » tiers, tout comme, la compréhension des dynamiques et des stratégies de légitimation réciproque qui traversent les différents « lieux anthropologiques ».

En ce sens, nous cherchons à insérer des agents impliqués dans divers niveaux de jugement et dans des espaces transactionnels distincts: à un niveau de jugement local, dans des « espaces transactionnels analogiques », et à un niveau de jugement général, dans des « espaces transactionnels synergiques ». Ainsi, nous avons contactés *vingt dirigeants* (espace transactionnel synergique) et *neuf professionnels* avec des formations académiques distinctes, que nous avons appelé « professionnels associés », puisqu'ils partagent avec les assistants sociaux des espaces transactionnels analogiques, étant également sujets à des contraintes de légitimation publique.

La sélection et le contact initial avec les agents référés (professionnels associés) a été effectué par les dirigeants institutionnels, en tenant compte de la pertinence de la formation ou qualification respective dans un « lieu anthropologique » déterminé (par exemple, dans le cadre du

¹³⁴ Voir Annexe II- Protocole de Recherche.

segment de pratique: « accueil/accompagnement en milieu hospitalier », il nous paraît plus adéquat de contacter des infirmiers, étant donné que c'est avec ceux-ci que le service social partage un « espace analogique »).

Il faut relever que l'on ne vise pas à décrire l'activité des professionnels associés, ni de comprendre les cycles de légitimation qu'eux-mêmes construisent, mais seulement d'explicitier les dynamiques de jugement local et la pertinence d'accords et de conventions locales au passage vers un niveau de preuve publique.

Ainsi, le choix des agents à contacter s'est basé non sur des paramètres de caractère de probabilité, mais, sur des orientations stratégiques, en fonction du modèle analytique que nous avons préalablement délinéé.

De plus, nous avons cherché, à ce que dans le cadre de chaque pratique-type les trois types d'agents soient représentés¹³⁵ et de préférence aussi dans le contexte des divers segments. Cette deuxième prétention ne s'est cependant pas révélée exécutable, dû soit à l'indisponibilité, et des difficultés de conciliation d'agendas, de quelques dirigeants et professionnels associés (trois dirigeants et trois professionnels), soit à l'inexistence de ces professionnels dans quelques-unes des institutions contactées. Le protocole de recherche prévoyait, soit pour les dirigeants, soit pour les professionnels associés la réalisation d'une interview semi-structurée d'environ une heure.

Le nombre d'agents interviewés est variable dans chaque segment de pratique (voir figure 7), soit pour des raisons de plus ou moins grande accessibilité aux divers agents, comme nous venons d'y faire référence, soit dû à une plus ou moins grande hétérogénéité, surtout au niveau de la population d'utilisateurs et de noyaux d'activités, que les divers segments contiennent.

¹³⁵ Il faut relever que dans un même « lieu anthropologique » plusieurs segments de pratique peuvent avoir été identifiés, ce qui signifie que les contraintes de passage vers un niveau général sont communes et que le régime d'action général a, en principe, la même composition.

FIG. 7- Matrice d'encadrement des agents contactés en fonction des segments de pratiques

<i>Segments de pratique</i>	<i>Agents contactés</i>
<i>Accompagnement institutionnel aux enfants/jeunes</i>	2 Assistants Sociaux 1 Professionnel Associé (animateur socioculturel) 2 Dirigeants
<i>Accompagnement institutionnel aux personnes âgées</i>	2 Assistants sociaux
<i>Accueil/accompagnement en milieu hospitalier</i>	8 Assistants sociaux 2 Professionnels Associés (infirmiers) 3 Dirigeants (2 médecins, 1 infirmier)
<i>Action sociale d'entreprise</i>	1 Assistant social 2 Professionnels Associés (sociologues) 1 Dirigeant
<i>Action sociale locale</i>	1 Assistant social 1 Dirigeant
<i>Action sociale scolaire</i>	4 Assistants sociaux 1 Professionnel Associé (psychologue) 1 Dirigeant
<i>Appui Domiciliaire</i>	1 Assistant social 1 Dirigeant
<i>Conception/accompagnement de projets/ mesures</i>	2 Assistants sociaux 1 Dirigeant
<i>Direction technique</i>	4 Assistants sociaux
<i>Formation socioprofessionnelle</i>	2 Assistants sociaux 2 Dirigeants
<i>Gestion de la Pauvreté / désinsertion</i>	2 Assistants sociaux 2 Dirigeants
<i>Médiation politico-</i>	1 Assistant social

<i>communautaire</i>	1 Dirigeant
<i>Prévention primaire</i>	2 Assistants sociaux
<i>Rééducation/ réinsertion</i>	3 Assistants sociaux 1 Dirigeant
<i>Réhabilitation</i>	3 Assistants sociaux 2 Professionnels Associés (1 institutrice maternelle; 1 thérapeute occupationnel) 2 Dirigeants
<i>Soins Palliatifs</i>	1 Assistant social 1 Dirigeant 1 Professionnel Associé (infirmière)
<i>Thérapie</i>	4 Assistants sociaux
<i>Urgence Sociale</i>	2 Assistants Sociaux 1 Dirigeant
TOTAL	18
	74

Comme nous y avons déjà fait référence le nombre différencié d'agents de service social contactés au sein de chaque segment de pratique repose surtout sur la différence au niveau de la population d'utilisateurs et des noyaux d'activités développés et aussi, dans quelques cas, sur l'hétérogénéité de lieux anthropologiques d'encadrement. La considération d'une telle diversité au cœur de chaque segment nous a paru importante, pas seulement pour une réflexion autour de la pertinence de la « régulation locale » dans l'édification de preuves admissibles publiquement, mais aussi, comme garantie d'une moindre amalgamation de divergences ou de différences dans les conclusions à tirer des données travaillées. Ainsi, comme caractéristiques distinctives au sein des divers segments nous pouvons détacher, très schématiquement, les suivantes:

-Accompagnement institutionnel à des enfants/jeunes: comprend un ensemble d'activités relatives à la vie quotidienne dans un même espace existentiel et symbolique. Ainsi, nous avons essayé d'encadrer des activités dirigées à deux catégories d'utilisateurs: des enfants en institutions (victimes de mauvais traitements; abandonnés ou orphelins) et des familles jouissant d'une prestation de service (crèche; école maternelle);

-Accompagnement institutionnel à des personnes âgées: en consonance avec le segment antérieur, celui-ci contient des activités qui

visent essentiellement à promouvoir l'intégration et à favoriser la convivialité entre des personnes âgées partageant le même espace;

-*Accueil/ accompagnement en milieu hospitalier*: segment doté d'une grande hétérogénéité, que nous avons essayé de saisir, soit au niveau de la population d'usagers (grossesses à risque, adolescents; malades oncologiques et familles; malades avec des pathologies diverses; malades avec des perturbations psychiatrique et leurs familles respectives), soit au niveau des activités développées (appui psychoaffectif; suivi et décision de la situation d'enfants; application de droits et acheminements; édification et exécution de projets de traitement et de retour à la communauté);

-*Action sociale d'entreprise*: insère des activités destinées à la promotion du bien être physique et émotionnel des travailleurs (par exemple, réduction d'impacts de caractère psychologique, résultants de processus de restructuration de l'entreprise, altération de fonctions ou carrières professionnelles, et éventuellement de la suppression de postes de travail) et de valorisation de leur potentiel productif. L'assistant social s'institue comme l'agent médiateur entre tous les départements et les éléments de l'entreprise; l'utilisateur n'est donc pas seulement le travailleur et sa famille respective, mais également tous les sous-systèmes de l'entreprise (de là que les professionnels associés contactés appartiennent à des départements distincts);

-*Action sociale locale*: dans ce segment nous avons introduit tout l'ensemble d'activités relatives au travail avec une communauté locale, ayant une complexité et un dynamisme radicalement différents d'un travail exercé dans des contextes plus délimités. C'est pourquoi, nous avons considéré d'autres contributions (données d'autres interviews) dans le fondement du segment en épigraphe;

-*Action sociale scolaire*: dans ce segment nous avons cherché à introduire des assistants sociaux qui exercent des activités liées à l'attribution de bourses, et leur respective instruction processive, dans le cadre de l'enseignement universitaire, et également des professionnels travaillant avec des usagers de degrés d'enseignement différenciés (enseignement basique et enseignement secondaire¹³⁶), exerçant des activités liées à l'intégration et le contrôle du parcours scolaire;

-*Appui domiciliaire*: contient des activités d'appui à toutes les personnes âgées dans le cadre de leur domicile respectif. A ce niveau, le travail de l'assistant social consiste, surtout, à gérer cet équipement,

¹³⁶ Au Portugal l'enseignement basique, en accord avec la législation en vigueur, a une durée de neuf années d'apprentissage, correspondant à l'enseignement obligatoire. L'enseignement secondaire a une durée de trois années scolaires (10ème, 11ème et 12ème années) centrées sur le présumé de continuité des études au niveau universitaire.

notamment en ce qui concerne la mise en pratique et la potentialisation de ressources;

-Conception/ accompagnement de projets/ mesures: dans ce segment de pratique nous avons essayé d'introduire, soit la conception et l'accompagnement de projets, en ce cas liés à l'intégration scolaire et au combat à l'absentéisme et à l'échec scolaire, soit relatives à l'accompagnement dans l'exécution du revenu minimum garanti. La conjugaison de ces deux grands groupes d'activités se centre sur le fait que tous les deux contiennent essentiellement le même ensemble de contraintes générales, liées surtout à la gestion simultanée de référentiels et des exigences abstraites (par exemple, en ce qui concerne l'instruction processive) et particulières;

-Direction technique: elle comporte tout l'ensemble de tâches et de contraintes en relation avec la gestion d'un certain organisme ou équipement social. Ainsi, nous avons essayé d'insérer des assistants sociaux exerçant de telles tâches dans des organismes différenciés (et donc sujets à des contraintes également diverses) du point de vue de la nature juridique (publique, privée ou autre) et de valeur (religieuse ou laïque);

-Formation socioprofessionnelle: segment qui contient un présupposé socialisant, et d'une certaine façon compensateur et constructeur de compétences. De ce fait, nous avons essayé de contacter des assistants sociaux travaillant avec des usagers différenciés, dans ce cas, des jeunes inadaptés au circuit normal d'enseignement et des déficients;

-Gestion de la pauvreté /désinsertion: elle comprend des activités (auprès de populations vulnérables et spécifiquement de la population déficiente) ancrées au quotidien et orientées par un objectif basique compensateur de manques, de nécessités basiques ou de parcours d'inclusion socioprofessionnelle;

-Médiation politico-communautaire: elle encadre des activités d'articulation entre des populations et des élus locaux, tout comme, de présentation/ traduction de directives et projets avec une forte composante politique auprès des communautés et des individus;

-Prévention primaire: elle inclut des activités informatives et formatives, mais aussi, des dépistages précoces (notamment de maladies cancérigènes) ayant comme objectif le partage d'information et la collaboration de la population en général dans la construction de stratégies de prévention, dans ce cas, relativement à la dépendance de l'alcool et au dépistage du cancer du sein. Ainsi, nous avons cherché à inclure des témoignages d'assistants sociaux dont les activités présupposent la mise en pratique des objectifs référés et appartenant à des cadres institutionnels de nature diverse;

-*Rééducation /réinsertion*: elle inclut un ensemble d'activités en relation avec la construction et la réalisation de projets de vie alternatifs, soit dans le domaine du travail avec des malades mentaux dangereux, soit dans le cadre du travail avec des reclus ou avec des toxico-dépendants ;

-*Réhabilitation*: segment qui comprend l'ensemble d'activités d'accompagnement et de récupération de déficients et de malades mentaux. Nous avons cherché à inclure dans notre recherche empirique non à peine des assistants sociaux exerçant des activités avec des populations porteuses de déficiences différenciées, mais aussi, encadrées dans des institutions de nature diverse (publique et associative);

-*Soins palliatifs*: segment de pratique appliquée en milieu hospitalier et en relation avec l'accompagnement terminal de malades oncologiques et leurs familles respectives. Il nous a paru important que l'autonomisation de ce segment par référence à l'« accueil et à l'accompagnement en milieu hospitalier », pas à peine dû aux objectifs spécifiques qui lui sont sous-jacents, mais aussi, et fondamentalement, étant donné l'inscription de cette pratique dans un lieu anthropologique avec des caractéristiques radicalement distinctes¹³⁷;

-*Thérapie*: dans le segment présent nous avons essayé de saisir l'hétérogénéité non à peine au niveau de la population d'usagers (toxico-dépendants et alcooliques), mais aussi en ce qui concerne les processus et stratégies de thérapie (individuelle, familiale ou de groupe) ;

-*Urgence sociale*: elle comprend des pratiques, de caractère immédiat et ponctuel, orientées par un présupposé de besoin indispensable de réponses concrètes dans l'ici et maintenant, soit encadrées institutionnellement, soit dotées d'une plus grande mobilité et autonomie (par exemple, l'appui, diurne et nocturne, prêté par les assistants sociaux de la ligne nationale d'urgence sociale¹³⁸).

¹³⁷ Dans le cadre du travail avec des malades oncologiques il s'agit de l'unique cas dans lequel l'assistant social intègre une équipe dans un département spécifique, fonctionnant avec des normatifs simultanément locaux et généraux. Dans les autres cas, l'assistant social se trouve sous un régime d'appel aux divers secteurs et départements dès que sa présence est considérée nécessaire, ce qui exige de la part d'autres agents le jugement de cette nécessité et du registre temporel dans lequel il se manifeste et doit être entendu.

¹³⁸ La ligne nationale d'urgence sociale (Ligne 144) a été créée, en 2001, dans le cadre du Programme National d'Action Intégrée et a comme objectif fondamental l'identification et l'intervention dans des situations d'urgence sociale. On comprend par urgence toutes les situations de dé-protection et vulnérabilité qui mettent en cause la garantie de survivance et qui exigent donc une intervention rapide (dans un délai de 48 heures) et concrète.

2.2- La conversation avec le terrain

Après avoir déterminé les segments de pratique à prendre en considération et les agents à contacter, il s'agissait de commencer la « conversation avec le terrain », appliquant un ensemble d'instruments de collecte de données (réduction concomitante puisque l'on présuppose une sélection de questions les plus pertinentes et d'informations centrales) qui nous permettent la construction d'une réflexion théorico-conceptuelle, s'appuyant désormais sur des données empiriques, mais aussi, la pondération des hypothèses inhérentes à notre argument et la formulation de pistes analytiques renouvelées.

2) Phase de la construction et application de techniques et procédés de collecte de données:

2.a) Le choix des techniques et la construction des instruments de collecte de données

A cette phase de la recherche, on a eu recours à l'interview semi-structurée (ou semi-directive) comme technique privilégiée de collecte de données, accompagnée, cependant, d'instruments de registre différenciés, de forme à compléter l'information obtenue, et surtout, comme stratégie de validation instrumentale.

-L'enquête par interview semi-structurée, elle nous a paru être la stratégie de collecte de données la plus adéquate pour la poursuite parfaite des objectifs de notre recherche. Pour l'objectiver nous avons construit une matrice d'enquête (que nous présentons en annexe), à partir de laquelle nous avons délinéé des structures d'interview pour les divers agents.

La matrice d'enquête a trois axes: le premier en relation avec l'encadrement de la pratique sur le « lieu anthropologique »- comportant des questions relatives à la position structuro-fonctionnelle et aux vecteurs et dynamiques des espaces transactionnels – le second, relatif aux principes et référentiels encadreurs –contenant des questions se référant aux fondements identitaires et aux critères de (ir)reconnaissance – et le troisième relatif aux fondements de légitimité et à la mise en pratique de cycles de légitimation-comportant des questions relatives à la construction de compétences; aux stratégies de production de preuves et à leur reconnaissance, aux arguments utilisés et aux processus et mécanismes d'ajustement.

A) *L'interview aux assistants sociaux* s'est centrée, ainsi, sur les thèmes nucléaires suivants (seulement destinés à la délimitation et explicitation du cadre de référence sous-jacent à la recherche):

I) Analyse du noyau de sens de la pratique:

- Encadrement structuro-fonctionnel;
- Marques structurelles du quotidien (espaces; temps relativisés; pertinence du pôle normatif);
- Principes / référentiels (normatifs; éthico-déontologiques; relationnels ou autres);
- Procédés et objets mobilisés;
- Seuils et dynamiques des « espaces transactionnels »: expectatives mutuelles; divergences/convergences; accords locaux (tacites et/ou explicites); espaces de complémentarité; paradoxes; pertinence de l'« espace intime »;
- Spécificité invoquée : fondements; modes de construction et visibilité.

II) Pondération des processus de légitimation:

- Fondements de reconnaissance (invoqués et reconnus);
- Construction de la reconnaissance / Preuves et dynamiques argumentatives;
- Noyaux de tension ou indéfinition;
- Difficultés / contraintes au passage vers un niveau de jugement public;
- Processus de visibilité/ fondement des actions effectuées;
- Actes / processus ou mécanismes d'ajustement (processus combinatoires);
- Stratégies d'adaptation /élargissement d'espaces.

B) Dans *l'interview aux dirigeants institutionnels / associatifs* nous avons surtout essayé de comprendre l'encadrement du service social dans l'espace et les exigences et contraintes associées à la reconnaissance à un niveau de jugement public:

- Encadrement et spécificité du travail réalisé par les assistants sociaux;
- Nature et contours de la dynamique de l'espace transactionnel synergique / processus de jugement : expectatives; satisfaction de contraintes publiques; processus de visibilisation;
- Critères de (ir)reconnaissance des actions et dynamiques argumentatives;

-Fondements de légitimité et preuves reconnues.

Il faut relever que les interviews aux dirigeants ont été effectuées, aussitôt que possible, après la réalisation d'interviews aux assistants sociaux. Ces interviews étaient relues et pré analysées avant l'interview au dirigeant dans le sens de comprendre la conception et l'approbation, de la part du dirigeant, de quelques questions et les arguments présentés par l'assistant social.

C) Dans *l'interview aux professionnels associés* nous avons surtout essayé de pondérer les seuils et les dynamiques de l' « espace transactionnel », mais aussi, les processus de légitimation réciproque par le partage de normes dont quelques-unes tacites et de stratégies argumentatives. Ainsi, les thèmes référentiels ont été les suivants:

- Caractérisation de l'espace transactionnel analogique: dynamiques; processus d'interaction; principes et accords; difficultés d'articulation; divergences /désaccords; stratégies de dépassement;
- Processus de négociation / argumentation;
- Représentation de la pratique de service social et encadrement institutionnel.

L'utilisation d'autres techniques ou stratégies de collecte de données, outre l'interview, s'insère, d'un côté, dans une logique de triangulation et, d'un autre côté, de restriction du « champ doxologique »¹³⁹ et de représentation.

-La collecte de données à travers des systèmes narratifs s'est concrétisée par l'application de trois types d'instruments: une grille de registre d'activités journalières; une fiche d'inscription de dynamiques transactionnelles et argumentatives et une fiche de caractérisation de l'espace relationnel assistant social-usager.

La *grille de registre d'activités journalières* (contenant l'identification de l'activité, de ses intervenants, des objectifs; des processus et stratégies utilisées; des conflits ou dilemmes et formes de résolution) se destinait à être appliquée pendant deux semaines, à la fin de chaque journée de travail, et avec un minimum de cinq jours, qui sont considérées comme les plus représentatives des activités communément développées.

¹³⁹ Concept utilisé par DE BRUYNE P., HERMAN J. & DE SCHOUTHEETE M., *Dynamique de la Recherche en Sciences Sociales*, Vendôme, Presses Universitaires de France, 1975.

Le but que l'on prétendait atteindre ne se centrait pas sur la compréhension des caractéristiques structurales de la pratique, mais surtout sur une plus grande objectivation des contours des différents segments de pratique et sur l'explicitation de quelques éléments ou vecteurs des espaces transactionnels: agents impliqués; facteurs d'accord ou de divergence; processus d'interaction (soit internes, par exemple, réunions ou interviews, soit externes, par exemple, contacts avec des tribunaux, avec d'autres équipes, visites domiciliaires, entre autres).

La *fiche d'inscription de dynamiques transactionnelles et argumentatives* se destinait à la narration d'au moins une situation, présente ou passée, où il était possible de mettre en évidence les dynamiques et arguments utilisés dans le cadre d'une divergence ou d'un processus de négociation.

L'utilisation de cette stratégie narrative nous a paru importante, soit pour engager les assistants sociaux dans un processus réflexif autour de leur propre position, leurs conceptions et apprentissages, soit pour nous fournir des éléments plus généraux sur la dynamique des cycles de légitimation et de la production de preuves qui leur sont sous-jacentes.

La *fiche de caractérisation de l'espace relationnel assistant social-usager* prétendait, surtout, s'instituer comme une stratégie de visibilité de l'« espace transactionnel intime » (type de demande; arguments utilisés; divergences et difficultés de réception; représentation d'aide et attentes mutuelles).

Le contact personnalisé avec les usagers s'est révélé impossible, soit parce que ceux-ci se sont montrés indisponibles pour collaborer à la recherche, soit parce que la majorité des dirigeants institutionnels ont fait valoir des questions déontologiques associées à la garantie de réserve de l'identité et au respect pour la souffrance physique et sociale dans laquelle la majorité se trouve pour éviter un contact personnel. Ainsi, nous avons sollicité aux assistants sociaux d'« intervention directe »¹⁴⁰, qu'ils remplissent la fiche, pendant une semaine et à des heures différentes de la journée (au minimum trois fiches journalières) ou dès qu'une certaine interaction avait des caractéristiques radicalement différentes des autres. Nous avons également sollicités, que l'assistant social prenne note, quand il en avait la possibilité, des expressions et du discours direct de l'usager.

¹⁴⁰ Nous considérons comme travail d'« intervention directe » tout travail dont les activités centrales (en termes de structuration temporelle et opérationnelle du quotidien) reposent sur le contact direct avec les usagers (individuels, en groupes ou collectifs).

2.b) L'application des instruments de collecte de données

-L'enquête par interview semi-structurée: toutes les interviews effectuées se sont structurées en deux phases distinctes. Une première phase que nous pourrions appeler de préliminaire (a) et une seconde phase (b) qui pourrait être désignée d'informatrice.

a) Pendant la phase préliminaire nous avons procédé à un premier contact, personnel ou par téléphone, avec les agents de la recherche afin de préciser les objectifs et les contenus de l'interview (une fiche synthèse qui avait été remise ou envoyée par courrier ayant été constituée), tout comme, les grandes lignes du protocole de recherche (également remises ou envoyées par courrier). Nous avons aussi essayé, lors de cette première rencontre, d'éclaircir certains doutes, de réaffirmer les garanties de confidentialité et de combiner le jour et l'heure de l'interview.

b) La durée des interviews, enregistrées audio-graphiquement (quand nous en avons l'autorisation, ce qui n'a pas été possible pour deux d'entre elles), a été en moyenne de deux heures et demie, dans le cas des assistants sociaux et d'environ une heure, dans le cas des autres interviewés. Toutes les interviews ont été effectuées au local de travail des agents (il y a eu une exception) et en un laps de temps d'environ un an (avec interruptions), à partir de février 2001.

Bien que nous possédions le plan d'orientation auquel nous avons déjà fait référence, il faut relever que chaque interview a été unique, puisque, quoique nous ayons essayé d'atteindre tous les contenus que nous avons préalablement définis, leur rédaction a été nécessairement adaptée aux réponses ou informations données par l'interviewé, obéissant à une stratégie d'écoute active et de réfraction analytique.

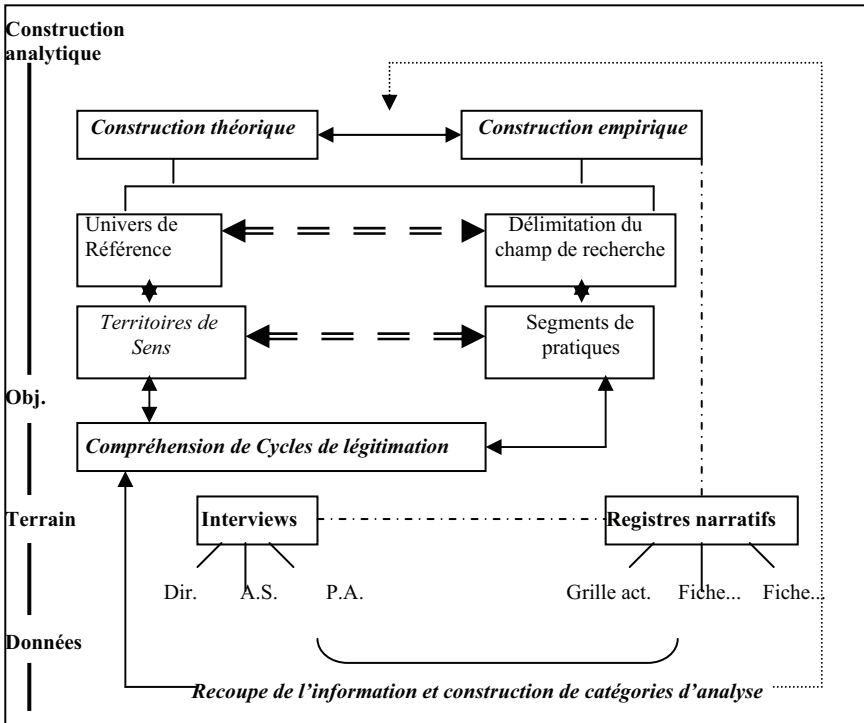
-Systèmes narratifs: des quarante-cinq instruments de registre narratif à peine vingt ont été renvoyés dûment remplis¹⁴¹. Nous avons, même ainsi, dû procéder au renvoi de registres exemplificatifs des différentes pratiques-type.

L'articulation dynamique entre un ensemble de stratégies et les étapes de collecte de données et leur respective analyse et interprétation (parallèle et subséquente), exige de la part de l'enquêteur une pondération permanente de la façon dont les divers axes de leur modélisation s'articulent (ce que nous avons essayé de traduire graphiquement à la figure 8), afin d'explicitier la respective cohérence intrinsèque et d'accéder à la première

¹⁴¹ Bien que nous ayons effectué des contacts personnellement et que nous ayons laissé dans tous les cas, une enveloppe timbrée pour le renvoi par courrier. Les assistants sociaux ont justifié par un soi-disant manque de temps pour remplir les grilles.

étape de l'interprétation (identification des thèmes pertinents), sans oublier la référentialité de tous les éléments à la globalité de la recherche.

FIG. 8- La relation entre modèle théorique/conceptuel et stratégies de conversation avec le « terrain »



Légende:

- Obj.-Objectif;
- Dir.- Dirigeants;
- A.S.- Assistants sociaux;
- P.A.- Professionnels associés;
- Grille act.- Grille d'activités journalières;
- Fiche- fiche d'inscription de dynamiques transactionnelles et de caractérisation de l'espace relationnel assistant social-usagers.

Le schéma présenté cherche à traduire, bien que de forme nécessairement simplifiée, l'imbrication entre les présupposés théorico-conceptuels d'où nous sommes partis, et que nous avons essayé de perfectionner pendant toute la recherche empirique, et les données obtenues et travaillées au cours de celle-ci et ce jusqu'à sa fin.

La compréhension de la légitimation d'actions présuppose la référence aux lieux anthropologiques où celles-ci se réalisent et gagnent un sens. Ceci ne signifie pas que nous prétendions comparer les caractéristiques structurales des lieux référés, mais seulement comprendre de quelle façon les référentiels et dynamiques qui les constituent nous permettent de comprendre les différentes manières que les assistants sociaux ont de construire, de visualiser et d'argumenter des actions, traductrices de la dialectique de la singularité et de la généralité que constitue la trame du quotidien. Vue ainsi, la simple stratégie de catégorisation des données recueillies ne nous paraît pas suffisante ou adéquate à la poursuite de nos objectifs. Bien que la compréhension de dynamiques soit toujours limitée par la passivité de récits et d'analyses, qui présupposent nécessairement la construction de modèles et de catégories pour la saisie et la compréhension de la diversité et de la fluidité, la « contextualisation » des analyses et catégories référées nous permet d'introduire une composante de relativité passible de mettre en évidence des paramètres de dissemblance et d'hétérogénéité. En ce sens, nous avons ensuite essayé d'expliquer cette dynamique de « décontextualisation/ recontextualisation », comme celle à laquelle Renata Tesch¹⁴² fait référence, en ce qui concerne les stratégies d'organisation et de traitement des données recueillies.

2.3- Conversation avec les données

L'organisation et interprétation des données recueillies, à travers diverses techniques et stratégies, est une étape fondamentale dans la construction de réponses et pistes d'analyse en consonance avec les objectifs délinéés. A cette étape correspond une « réduction de données », que nous pourrions appeler « secondaire », puisqu'elle repose sur la sélection et la simplification d'un ensemble d'informations que l'on prétendait *a priori* obtenir, obéissant à des objectifs prédéfinis et utilisant un ensemble d'instruments de collecte choisis et construits en consonance, et « tertiaire » dans la mesure où l'interprétation des données recueillies et la respective catégorisation présuppose un degré d'abstraction supérieur, nécessaire à la consécution des pistes d'analyse référées.

¹⁴² TESCH R., « Learning how to do qualitative data analysis faster and in a more organised way » in *Qualitative Research Management*, n° 2, s.d. cité par LESSARD-HÉBERT M., GOYETTE G. & BOUTIN G., *op. cit.*, p. 119.

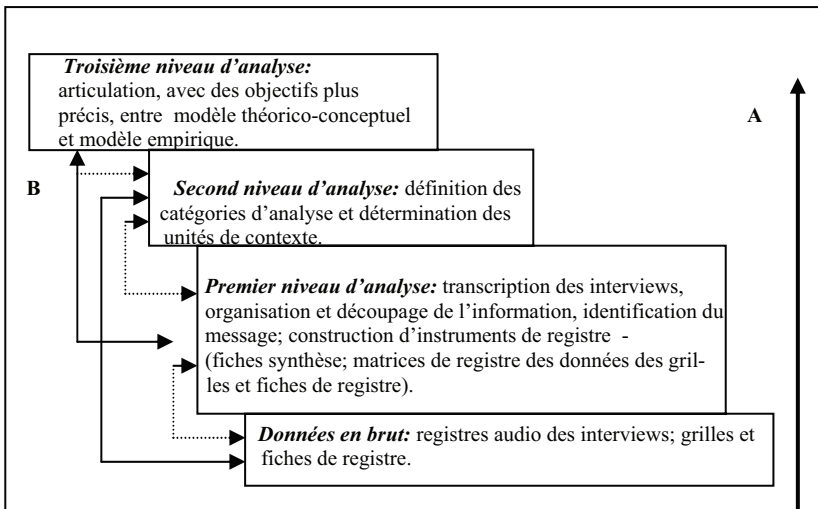
3) Phase d'analyse et interprétation des données recueillies:

3.a) Registre et organisation des données recueillies

A partir des données en brut (registres audio des interviews et diverses grilles et fiches remplies) nous avons procédé à une stratégie d'organisation et de réduction progressive du grand nombre d'information obtenue, jusqu' à la définition de catégories d'analyse passibles de permettre un plus grand éloignement des données obtenues, sans pour autant, négliger la nécessaire recontextualisation des catégories référées.

Pour clarifier les étapes que nous avons suivies en termes de registre et de catégorisation des données, nous avons procédé à l'adaptation du modèle utilisé par Maurice Legault pour illustrer la méthode d'analyse qualitative des données¹⁴³ (voir figure 9).

FIG. 9- Niveaux d'organisation des données recueillies



Source: Adaptation du modèle de LEGAULT M., *ibid.*, p. 73.

Légende:

- A-Développement du niveau d'abstraction;
- B-Dynamique de « décontextualisation / recontextualisation ».

¹⁴³ LEGAULT M., *Le Rapport à la nature dans une perspective développementale: Une recherche expérimentale sur le thème de la symbolique émergeant d'une démarche de créativité en milieu naturel*, Université Laval, Thèse de Doctorat, 1989 cité par LESSARD-HÉBERT M., GOYETTE G. & BOUTIN G., *ibid.*, p. 128.

Après l'audition des interviews nous avons procédé à leur transcription intégrale, obéissant au langage et à la construction discursive de l'interviewé. Ensuite, nous avons essayé d'organiser l'information et en même temps de procéder à un premier relevé des thèmes et des questions pertinentes. Pour cela, nous avons construit une fiche-synthèse de registre, organisée sur trois niveaux, de profondeur analytique et de degré d'abstraction différencié et progressif:

- a) Au premier niveau - Synopse - nous avons essayé de mettre en relief les idées fortes du discours de l'interviewé, illustrées de citations textuelles (signalées dans la transcription intégrale par des couleurs différentes, selon un code pré-défini) et avec des références (numération des pages du texte transcrit et/ou localisation sur le registre audio) d'encadrement contextuel;
- b) Au second niveau - La Translation – il nous a fallu traduire, avec nos propres mots, le contenu des récits, ce qui a présupposé le surpassement de leur organisation structurale;
- c) Le troisième niveau - Message – traduit le passage vers un pallier analytique supérieur puisque l'on vise à construire le sens du discours par référence aux objectifs et aux questions préalablement définis.

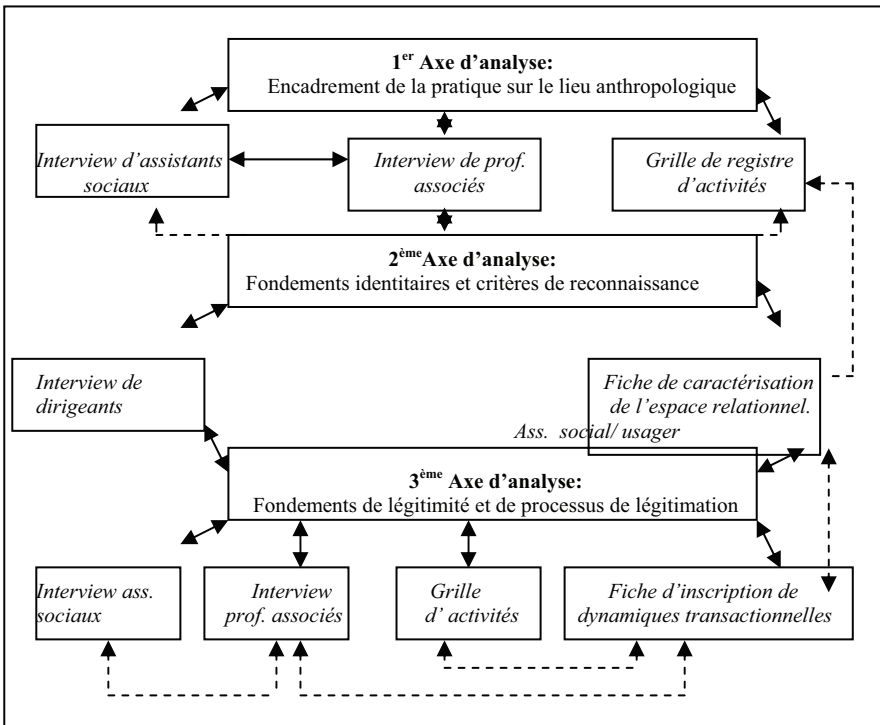
Après l'organisation et une première interprétation des données de l'interview il a été possible de mettre en évidence un ensemble de catégories d'analyse, que nous avons essayé d'illustrer avec des extraits tirés des interviews (unités de contexte) et qui nous a permis un dialogue constant avec notre modèle théorico-conceptuel.

En ce qui concerne les registres narratifs nous avons d'abord essayé de détacher les éléments semblables et dissonants, ce qui nous a permis de définir un ensemble d'items d'analyse, destinés au croisement avec les catégories délinéés à partir du traitement des interviews.

Ainsi, dans la compréhension de chacun des axes d'analyse inhérents au modèle d'enquête nous avons eu recours à un ensemble différencié de sources d'information (voir figure 10) ce qui nous a permis, non pas seulement de compléter et de clarifier les données obtenues via l'interview, mais aussi d'éviter quelques-uns des risques d'erreur qui auraient pu surgir dans le traitement de quelques-unes des questions que nous avons posées. Relevons à titre d'exemple la détermination des profils et des dynamiques inhérentes à différents régimes d'action. En effet, l'existence de pré-notions sur le potentiel compétitif et conflictuel (que d'ailleurs beaucoup d'analyses théoriques soulignent) dans l'affirmation d'espaces d'intervention, spécifiques et clairement délimités, dans des contextes d'action partagés entre des assistants sociaux et d'autres

professionnels, plus ou moins proches en termes d'objectifs et de stratégies d'intervention (notamment, des psychologues, des sociologues et des éducateurs sociaux), nous empêcherait de comprendre, globalement, les dynamiques de légitimation réciproque, décisives dans la compréhension du quotidien et dans la constitution d'espaces transactionnels. Pour cela, le croisement des données obtenues à travers les interviews et les informations enregistrées dans les diverses grilles et fiches a été fondamental (voir figure 10).

FIG. 10- Processus de triangulation



3.b) Interprétation des données recueillies

L'objectif de toute recherche est d'obtenir des réponses, plus ou moins consistantes et générales, à l'ensemble des questions qui d'une certaine façon sont la raison d'être de cette recherche. Le croisement entre les données obtenues (voir figure 10) par le recours aux divers instruments de collecte nous a permis de construire une matrice globale de conclusions (sans aucune préoccupations de quantification), qui seront exposées et

argumentées au long de toute la dissertation, et qui a eu pour base le raisonnement que nous avons essayé d'explicitier à la figure 11:

FIG. 11-Matrice d'organisation / analyse de données recueillies

<p>CE QUE NOUS PRETENDIONS COMPRENDRE: à quelles questions centrales voulions-nous répondre ?</p>	<p>ITEMS D'ANALYSE : quel type d'informations avons- nous obtenues?</p>	<p>STRATÉGIE DE CONTEXTUALISATION: à partir de quelles sources avons-nous obtenu l'information?</p>
<p>1) Sur quelles bases repose la cohérence des pratiques? Quels éléments se trouvent à la base de leur spécificité (invoquée et reconnue)? Comment se consolident et légitiment les actions au quotidien? Quels sont les éléments impliqués dans la construction de ces actions?</p>	<p>a) référentiels normatifs et axiologiques des pratiques; b) encadrement structuro-fonctionnel; c) conceptions d'efficacité; d) gestion du temps; e) niveau et bases d'autonomie; f) conceptions de compétence; g) visibilité de la pratique /stratégies de visibilisation; h) noyaux de tension et indéfinition.</p>	<p>-interviews aux assistants sociaux; -interviews aux dirigeants; -Grille de registre des activités journalières; -Fiche d'inscription de dynamiques transactionnelles et argumentatives</p>
<p>2) Comment se tissent les relations avec les nombreux agents? Comment se construit la cohérence de l'espace partagé? Quelles expectatives, contraintes et exigences croisent l'espace référé?</p>	<p>a) nature du système d'échanges; b) profils des différents espaces transactionnels; c) différenciation d'expectatives, contraintes, exigences, en fonction d'espaces divers; d) relation expectatives / reconnaissance ;</p>	<p>-interviews aux assistants sociaux; -interviews aux professionnels associés; -interviews aux dirigeants; -Grilles de registre d'activités; -Fiche de caractérisation de l'espace relationnel assistant social /usager.</p>
<p>3) Sur quelles bases /facteurs repose le jugement de reconnaissance et sa respective invalidation? Quelles preuves sont exigibles? Comment se construisent-elles? Comment</p>	<p>a) facteurs de reconnaissance (invoqués et validés); b) contraintes au processus de reconnaissance et invalidation de celui-ci; c) indicateurs de reconnaissance ; d) processus de construction de la reconnaissance : le passage</p>	<p>-interview aux assistants sociaux; -interview aux professionnels associés; -interview aux dirigeants;</p>

accèdent-elles à un registre public? Comment se concrétise une logique combinatoire et sous quels fondements? Quels processus et mécanismes d'ajustement sont déclenchés? Sous quelles contraintes et limites?	vers un niveau public; e) processus de construction de preuves admissibles publiquement; f) morphologie de preuves /arguments (invoquées/reconnues); g) processus d'ajustement; h) profils d'ajustement.	-Fiche de registre de dynamiques transactionnelles et argumentatives;
--	--	---

Source: Adaptation de la matrice de planning de données présentée par J. A. MAXWELL, *op. cit.*, pp. 82-83.

Le quotidien est, dans l'exercice et la légitimation de la pratique professionnelle des assistants sociaux, comme un espace de tension entre universalité et singularité, étant traversé par un ensemble de flux et reflux d'arguments et de transactions. La compréhension de cette dynamique consacre un prisme d'analyse rénové à propos du « noyau identitaire » réunissant toutes les pratiques de service social. La simple référence à un ensemble de valeurs et de principes génériques (le respect de la personne; l'autodétermination; le secret professionnel; la relation) ne permet pas de comprendre le sens des pratiques construites entre l'objectivité et la reconstruction subjective.

Ce qui rend le quotidien essentiel au niveau de la compréhension de la légitimité ne sont pas ses composantes (tâches, rythmes) mais une certaine façon de l' « habiter ». Ainsi, comme nous le soulignerons, il est particulièrement important de se le dire et pour rendre visible publiquement ses options et argumenter la position « frontalière » occupée par les pratiques de service social dans les divers lieux anthropologiques où elles se consolident. Le processus argumentatif ne contient pas, sous cette optique, des contours essentiellement défensifs, mais ils se constituent comme le processus indispensable pour manifester une existence et un espace d'intervention qui s'affirme en lui-même dans un jeu complexe d'interactions, de connexions et d'ajustements. Ainsi, la régulation entre la dimension publique et privée, considérée comme un des paradoxes du service social est aussi, comme nous allons le montrer, un élément essentiel de légitimation.

La légitimation provient, ainsi, d'un processus de décryptage et de combinaison des logiques et raisons des agents qui peuplent les divers espaces transactionnels. C'est à ce processus que nous essayerons de réfléchir (surtout dans la troisième partie de la présente dissertation), en relevant la manière dont la discussion sur la légitimité des pratiques de

service social peut se poser sous un angle d'analyse rénové. La lecture pluraliste qui est sous-jacente à cet angle nous permet de comprendre comment les ressources personnelles de l'agent et les déterminantes et vecteurs d'un certain lieu anthropologique se conjuguent dans la construction du processus de reconnaissance .

Les légitimités pleines, permanentes et incontestables dans tous les domaines sont, en vérité, inexistantes, de là que la pondération des plans où l'action se situe et les logiques qu'elle articule, soit fondamental. Au cœur de la légitimité se trouve, donc, le changement, en amont et en aval des dynamiques de jugement et de preuve.

DEUXIÈME PARTIE

LÉGITIMITÉ: DIALOGUES HEURISTIQUES

Le surpassement de conceptions univoques de vérité et la consécration qui s'en suit, dans les sociétés contemporaines, de la pluri-normativité et de l'admissibilité de valeurs et de logiques distinctes dans un même contexte d'action, nous oblige à pondérer les limites de la conception moderne de rationalité et les critères qui nous permettent conceptualiser la légitimité.

La deuxième partie de la thèse se destine, précisément, à l'explicitation et pondération des éléments et des critères gnoséologiques et conceptuels inhérents au fondement d'une analyse rénovée des axes analytiques de la légitimité. Une telle analyse a sous-jacent la transmutation du paradigme de rationalité cartésienne-newtonienne au profit d'une conception de rationalité de caractère prudentiel. Nous présentons, donc, un ensemble de chapitres d'encadrement qui nous permettent de comprendre: dans quelle mesure se transforme la conception de légitimité dans les sociétés actuelles, les implications d'un virage épistémologique dans le cadre de la connaissance et de l'action, les arguments qui permettent de la fonder, et surtout, comment on peut se placer le débat sur la relation entre la légitimité et l'action dans le cadre de pratiques contextualisées.

La considération de la composante constructive et pluraliste des pratiques, accompagnant la revalorisation de l'agent et le questionnement de la séparation connaisseur/ cognoscible permet de fonder une approche aux éléments qui permettent de définir l'univers référentiel et la pratique du service social (cf. chapitre VI), non en termes essentialistes mais en termes combinatoires.

CHAPITRE III

AUTOUR D'UNE CONCEPTION DE RATIONALITÉ PRUDENTIELLE

Une réflexion centrée sur la pertinence et sur les conditions pour la production de la légitimité dans les sociétés contemporaines, ne peut ne pas contenir une discussion autour du (des) modèle (s) de rationalité¹⁴⁴ qui a (ont) formés notre pensée et notre compréhension du réel, tout comme nos pratiques, surtout ces trois derniers siècles.

Si nous comprenons la légitimité non comme un attribut découlant de la pure conformité à un ensemble de critères aprioriques, mais plutôt comme le résultat d'un processus constructif, délibératif et argumenté, on trouve le problème du choix, de l'argument pertinent, du sens de telle construction implicite. La légitimité découle, en vérité, de jugements en situation et de maîtrise pertinente de l'imprévu, du circonstanciel et du perpétuel. De tels jugements, de valeur et de fait, mobilisent différentes dimensions de la rationalité. Une dimension instrumentale, dans la mesure où ces jugements présupposent une référence à l'action concrète et donc à ses objectifs, moyens, effets et composante technico-méthodologique ; une dimension esthétique et expressive, étant donné qu'ils obéissent à une formulation, dûment cohérente et communicable à autrui, et une dimension morale et pratique, dans la mesure où ils s'ancrent à des principes éthiques de tolérance et d'interconnexion en espaces d'échange, et présupposent une

¹⁴⁴ La notion de *rationalité* (génériquement, qualité de ce qui est rationnel) peut être comprise et définie de différentes façons, toutes défendables. Ainsi, on peut admettre qu'une action rationnelle est celle qui témoigne une adéquation des moyens choisis en raison des buts. Cependant, il s'agit d'une définition restrictive puisqu'elle permet de classer comme irrationnelles toutes les conduites qui ne suivent pas cette conception « technique » et téléologique. Raymond Boudon, préconise une définition plus ample, proposant que l'on considère comme rationnel n'importe quelle action au sujet de laquelle l'on puisse formuler un énoncé « x avait de bonnes raisons pour faire y, parce que ... », cette définition a l'avantage de tenir compte que beaucoup de décisions et d'actions peuvent, par la nature des choses, être objectivement fondées. Par exemple, dans le cas où des électeurs doivent choisir entre la politique A ou B. La décision ne peut s'ancre sur le seul point qui les intéresse vraiment : les effets des politiques. Ainsi, le choix sera basé sur de « bonnes raisons », comme sur les principes qui inspirent A ou B. En ce sens, même des actions ou des comportements apparemment irrationnels (par exemple, les pratiques magiques) peuvent s'expliquer par de « bonnes raisons » (Cf. BOUDON R., « L'acteur social est-il si irrationnel et si conformiste qu'on le dit ? » in AAVV, *Individu et justice sociale : autour de John Rawls*, Paris, Le Seuil, 1988, pp. 219-244). Le concept de *rationalisation* traduit la prépondérance de la raison instrumentale et le processus qui lui est inhérent et qui en découle. Le *rationalisme* est la doctrine, opposée à l'empirisme, au scepticisme et au mysticisme qui plaide la lecture de la réalité sous le prisme de la raison universelle et en rupture avec le sens commun. Sous cet angle, la raison humaine est capable d'atteindre la vérité, parce que les lois de la pensée rationnelle sont aussi les lois des choses.

articulation entre la composante objective, liée au contexte et à l'action concrète et une composante subjective liée à la « qualité d'auteur » de l'action. En ce sens, chaque jugement formulé, dans une situation d'interaction, a un aspect épistémologique, puisqu'il est toujours un échange de connaissances, de perspectives, de principes et d'arguments. Ainsi, avant que nous ne procédions à une réflexion sur la conception et le processus de construction de la légitimité¹⁴⁵ une discussion sur les limites de la rationalité et sur l'importance du sujet, dans le processus de production de la connaissance et de la pratique, devient indispensable.

Dans ce chapitre, nous prétendons ainsi procéder à une discussion sur la transmutation de la rationalité, au cœur du questionnement du projet socio-culturel moderne, dans le sens de (re)positionner le débat sur la légitimité, en particulier dans le cadre de pratiques de service social.

A partir d'une révision critique du paradigme de la science moderne, qui a rendu le débat sur la légitimité subalterne, nous essayons de poser les conditions épistémologiques pour penser un nouveau paradigme à partir du (re)surgissement du Sujet.

Un des axiomes les plus consistants de la Modernité est l'affirmation de la séparation entre le sujet et l'objet, c'est à dire la démarcation qui est liée à l'impossibilité que la connaissance a de contenir l'intromission de particularités et de perceptions axiologiques. Nous prétendons donc situer critiqueusement le débat autour de l'épuisement du modèle de connaissance scientifique moderne, qui a naturalisé l'explication du réel ces derniers siècles, et l'affirmation d'un nouveau paradigme dans lequel les convictions personnelles, les trajectoires vécues, les croyances, les valeurs et les pré notions, assumément présentes, sont primordiales pour donner de la cohérence aux preuves externes. Comme l'affirme Rosa Muraro, « la découverte méthodologique la plus révolutionnaire (...) est l'inclusion de la subjectivité et du concret comme les plus grandes catégories épistémologiques, parallèlement à l'objectivité et de la rationalité (...) l'irrationnel envahit le paradigme qui aide à arriver près des réalités scientifiques extraordinairement complexes d'un monde technologiquement avancé »¹⁴⁶.

Plusieurs auteurs défendent actuellement que la connaissance scientifique, en tant que manifestation maximum de rationalité moderne, doit se reconstituer à partir d'une coupure épistémologique avec la rupture initiatique. Si Gaston Bachelard¹⁴⁷ proclamait la rupture avec le sens commun pour que l'apparition de la véritable connaissance soit possible, Boaventura

¹⁴⁵ Cf. Chapitre IV et suivants de la présente dissertation .

¹⁴⁶ MURARO R., *Textos da Fogueira*, São Paulo, Editora Letra Viva, 2000, p.16.

¹⁴⁷ Cf. BACHELARD G., *La Formation de l'esprit scientifique*, Paris, Éditions Vrin, 1986.

Santos¹⁴⁸, notamment, défend la réinvention du sens commun pour rendre possible une nouvelle relation avec le monde et reconstituer les bases de la connaissance à partir de l'action, de la créativité et de la responsabilité articulée avec la conviction. L'auteur préconise aussi la récupération nécessaire de la capacité de formuler des questions simples, se rapprochant du questionnement de Rousseau, bien que, à la simplicité des interrogations doit correspondre, actuellement, la complexité des réponses - loin du « non » catégorique avec lequel Rousseau a répondu, devant l'Académie de Dijon en 1750, aux questions posées sur son célèbre *Discours sur les Sciences et les Arts*.

Le projet socioculturel moderne, basé sur des présuppositions de légitimité aprioriques, et avec la surévaluation, qui en découle, de l'analyse scientifique aux manifestes dogmatiques, émerge comme le triomphe de la raison sur l'autorité.

Effectivement, la Modernité, comme « rupture inaugurale »¹⁴⁹ a prétendu instituer une société auto référée, c'est à dire se reportant à des normes et des valeurs qu'elle produit elle-même. Victor Cousin¹⁵⁰, inspirateur de l'Université moderne, affirme même que les valeurs, que l'on croyait exister dans la période pré moderne dans la sphère de la religion – le Vrai, le Beau et le Bien-, proviennent en vérité de la Raison. En perdant ses origines et ses garants méta sociaux, la société moderne se prend, ainsi, elle-même comme fondement, proclamant et construisant, sans cesse, ses valeurs et sa cohérence.

Cependant, que faire de « l'âme » après « la mort de Dieu »¹⁵¹ ? Cette question referme un des paradoxes modernes¹⁵² - entre l'existence d'un

¹⁴⁸ SANTOS B., *Um Discurso sobre as Ciências*, Porto, Edições Afrontamento, 1999 (1^{re} édition, 1987).

¹⁴⁹ Expression qui se doit d'abord à André Breton (1896-1966), un des fondateurs du surréalisme. Dans son *Manifeste du Surréalisme*, publié en 1924 (et réaffirmé en 1930), il défend le non conformisme et propose la formule de création appelée "automatisme psychique" conformément à celle qu'il a appliquée dans la nouvelle *Nadja* (1928).

¹⁵⁰ Victor Cousin (1792-1867), politicien et philosophe français, fut dirigeant de l'école spiritualiste éclectique. Cité par DOMENACH J. M., *Abordagens à Modernidade*, Lisboa, Edição do Instituto Piaget, Col. Epistemologia e Sociedade, 1995.

¹⁵¹ Cf., dans le cadre de la philosophie de Nietzsche, particulièrement les oeuvres: *Ainsi a parlé Zarathustra* et *Gaia Sciences*. La morale de Friedrich Nietzsche (1844-1900) est basée sur la culture de l'énergie vitale et sur la *volonté de la puissance* qui élève l'homme à la catégorie de *super-homme*, surpassant l'homme. L'expression « mort de Dieu » formule l'expérience décisive de l'histoire occidentale, instituant le nihilisme et le manque de sens, mais aussi, permettant à l'homme (individuel), désormais orphelin, de concrétiser une victoire sur soi-même et une nouvelle perspective de la valeur de la vie.

¹⁵² Qui explique d'une certaine façon, l'apparition apparemment paradoxale d'un siècle religieux et même puritain (puritanisme qui a eu son apogée en Angleterre victorienne),

individu pour soi et l'existence avec et pour les autres – qui nous permet de repenser les limites et les conditions de l'existence individuelle, collective et de la connaissance. Effectivement, bien que l'on considère la société moderne comme auto instituée, elle surviendrait et supposerait ainsi un chemin orienté vers la liberté et la justice, donc, un accord sur les valeurs ; la Démocratie est le règne du droit et de la vertu, pour utiliser le langage de la Révolution Française.

La vérité poursuivie, dans le cadre de la Modernité, s'est révélée, en effet, incapturable, dérapant de théorie en théorie, et apparaissant dans différentes lectures et discours. Selon Michel Foucault¹⁵³, la vérité se trouve agglutinée par les modalités de narrations scientifiques et par les institutions qui les produisent et reproduisent. Cela implique, selon la conception de l'auteur, que toutes les autres formes discursives doivent se soumettre à la métrique et à l'appréciation minutieuse de la science et de l'apparat technico-rationalisant. En vérité, pour Foucault, la Modernité est surtout une attitude, une forme de relation avec le monde, transformé et reproduit, avec les autres et avec nous-mêmes. De là que la critique identifie les zones de l'existence les plus sujettes à l'influence et à la déconstruction historique pour rendre ainsi possible leur reconstruction sur des bases rénovées.

La considération des vérités non réductibles au discours scientifique lance, en effet, les bases pour l'apparition de nouvelles formes de concevoir la rationalité, la connaissance et l'existence.

Actuellement, quelques penseurs, appartenant au courant appelé de (post) moderne¹⁵⁴, nient même la possibilité d'une certaine vérité, en disant que rien d'autre n'existe sinon des réflexes, des images fortuites et éphémères, dans des conditions a-historiques. Cependant, le fait est que nous continuons à considérer qu'il est possible de déterminer des paramètres qui

au XIX^{ème} siècle, curieusement surnommé le siècle du Progrès, après un siècle libertin, qui sacralise la Raison.

¹⁵³ Cité par SMART B., *A Pós- Modernidade*, Mem Martins, Publicações Europa-América, Col. Biblioteca Universitária /69, 1993.

¹⁵⁴ Sans prétendre nous mêler à la discussion sur le soi-disant surpassement de la Modernité, accédant à une ère (post) moderne, nous partageons l'opinion que l'on assiste, actuellement, à un processus de questionnement de la modernité (qui en vérité, a déjà débuté dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle), confrontée avec ses limitations et ses paradoxes et accédant, ainsi, à une « phase de maturité » (cf. BAUMAN Z., *Intimations of Postmodernity*, London, Routledge, 1992). En ce sens et parce que nous considérons que le terme « modernité » traduit encore une réalité, quoique sujette à la transformation, nous utiliserons désormais le terme « post » entre parenthèses, quand nous nous référerons aux sociétés actuelles, (post) modernes, dans le sens d'indiquer non pas l'apparition d'une nouvelle ère, mais, la modernité dans les conditions actuelles – sujette à la critique centrale dans le débat sur la possibilité de reconstruction d'un univers socioculturel cohérent et renouvelé.

nous permettent « juger » des « images » comme étant plus adéquates, ou plus exactes que d'autres.

En vérité, de paire aux conceptions qui plaident la transformation de la rationalité moderne comme unique forme de restauration de la propre raison, nous trouvons des abordages sceptiques, qui nient même la possibilité de connaissance et d'autres qui prétendent la revitalisation de la raison moderne. Jürgen Habermas, par exemple, repose son analyse du monde et de la rationalité contemporaine sur la présupposition que le projet rationaliste des Lumières est encore incomplet et doit être récupéré.

Dans le domaine de la philosophie, après le courant de « suspicion », la confrontation avec le relativisme et le scepticisme est devenu patent, aussi bien dans la phénoménologie de Husserl (avec l'intention de faire de la philosophie une *science de rigueur*), que dans celui des recherches, qui prétendent comprendre la vie et l'histoire à partir de catégories spécifiques rigoureuses, par exemple, les études de Dilthey et de Ortega y Gasset. Dans le domaine de la philosophie sociale, on relève la théorie de la justice de John Rawls, qui est fondée sur des principes formalistes et déontologiques d'inspiration kantienne. D'ailleurs, le retour à Kant, ou mieux, à quelques principes fondamentaux de sa morale, comme le sont l'universalité et le formalisme découlant des préceptes, se doit, en grande partie, à la philosophie anglo-saxon, particulièrement au courant de la philosophie analytique du langage (spécialement les contributions de Hare, Appel ou Habermas). Cependant et bien qu'aujourd'hui, pour certains auteurs, la morale kantienne assume une importance augmentée dans le cadre de la discussion sur l'objectivité et l'universalité des valeurs, le fait est que l'on reconnaît aussi le besoin de son dépassement. En effet, les principes moraux ne peuvent gouverner directement la pratique concrète ; il faut, bien sûr, aller « au-delà du devoir » à la recherche du sens original de l'éthique¹⁵⁵.

La réflexion autour de la vérité présuppose, bien sûr, un débat sur la question des fondements : de la connaissance, de la société, de l'existence humaine. Si la vérité se constituait à peine comme une fin, elle rendrait la propre existence humaine absurde. Les réponses à la question du fondement initial sont, pourtant, divergentes, ce qui n'empêche pas qu'elles se posent actuellement avec une importance particulière, devant les risques de désagrégation de l'édifice social, la perte de références identitaires traditionnelles et la (dé)sacralisation du discours technique et scientifique¹⁵⁶.

¹⁵⁵ Cf. l'œuvre de Paul RICOEUR, *Soi-Même comme un autre*, Paris, Éditions du Seuil, 1990 ; et l'article « Avant la loi morale : l'éthique » in *Encyclopaedia Universalis-Symposium*, 1985.

¹⁵⁶ Dû à ces indices, quelques auteurs, parmi lesquels Alain Minc et Umberto Eco, préconisent que nous sommes en train de vivre un « nouveau Moyen Age », en tenant compte :

Sur le plan strictement théorique, peut-être que la caractéristique la plus évidente de l'épistémologie et de la production de connaissance contemporaine est effectivement la pluralité de focalisations, de conceptions et de références théoriques/méthodologiques pour ce qui y a contribué : la crise actuelle des systèmes politiques, sociaux et éducationnels ; l'avance et la transformation des sciences naturelles et logico/formelles, tout comme le développement des sciences humaines, avec des impacts importants sur la réflexion autour du sujet, de l'objet et des processus et produits de connaissance. Il est à souligner que la majorité des scientifiques, surtout dans le domaine des sciences naturelles, continue à plaider comme modèle dominant et pertinent le paradigme cartésien/newtonien, accédant à une vision du monde mécanique, matériel et mesurable. La fragmentation en spécialisations dans les différents domaines de la connaissance, la chosification de la nature, l'idéologie du consummation, les exigences d'uniformisation, exprimées dans les statistiques, des mesures et des modèles universels ou universalisables, sont des manifestations de l'application du modèle susmentionné de rationalité.

L'épistémologie contemporaine encadre donc le débat sur les conditions de production de connaissance et les limites de la rationalité. Comme l'affirme Jean-Marie Domenach, « contrairement à ceux qui «cimentent», ce sont ceux qui «exposent» (dans le sens d'articuler un discours et dans le sens de mettre en danger) qui se trouvent le plus près de la vérité que nous ne pouvons déjà plus concevoir comme un corps de doctrine immuable, mais comme horizon d'un chemin d'approximation »¹⁵⁷. Le propre concept de « loi », en consonance avec le questionnement de l'hégémonie, du principe de causalité, est substitué, même dans le cadre des sciences naturelles, par d'autres notions qui permettent de mieux traduire l'idée de connexions complexes, comme par exemple le concept de système ou de processus.

Les programmes actuels critiques ou presque-critiques, paraissent comporter une articulation, qui n'en est pas pour le moins curieuse, entre conceptions holistes et conceptions incommensurables. Par exemple, Karl Popper¹⁵⁸, formule une des œuvres critiques les plus explicites, surtout en ce qui concerne sa théorie de la « démarcation », sous le critère de la « réfutabilité », entre théories scientifiques et métaphysiques. Pour l'auteur, ce qui se classifie de « scientifique » ne correspond pas à ce qui peut être

de l'augmentation de l'insécurité ; de la détérioration de la vie urbaine ; de la formation de micro sociétés et groupements « tribaux » ; de l'augmentation et globalisation de « théâtres » de tension permanente et de dangers associés au « progrès » technologique et scientifique (Cf. ECO U., *Travels in Hyperreality*, Londres, Picador, 1987 ; MINC A., *A nova Idade Média*, Linda-a-velha, Difel, Difusão Editorial s.a., 1994 ; 1^{ère} édition : Gallimard, 1993).

¹⁵⁷ DOMENACH J. M., *op. cit.*, p.337.

¹⁵⁸ Cf. POPPER K., *Conjectures and Refutations*, London, Routledge, 1972.

démontré comme vrai, mais plutôt à ce qui peut se démontrer faux, ce qui signifie que les règles pour énoncer des hypothèses et des résultats se rapprochent des règles de la rhétorique. En d'autres mots, Popper souligne l'interconnexion entre objectivité et intersubjectivité, dans la mesure où l'objectivité des énoncés scientifiques réside dans le fait qu'ils peuvent être soumis inter subjectivement à l'épreuve. En ce sens, l'objectivité est incessamment auto produite et reconstruite au sein de la communauté scientifique, mobilisant sujet, culture et société. Une « bonne » théorie encadre, ainsi, une capacité aussi bien prédictive que descriptive. Quoiqu'elle se constitue comme une version moins dogmatique du vérificationnisme des programmes néo-empiristes, on constate cependant, que le critère de la « réfutabilité » renvoie néanmoins à l'expérience et à la prognose, donc à un critère final de vérifiabilité.

Bien que nous ne partagions pas la thèse anti-essentialiste, le courant (néo)pragmatiste¹⁵⁹ nous fournit des éléments de réflexions pertinentes, notamment, en ce qui concerne l'idée de rationalité. Celle-ci ne peut être considérée comme une totalité homogène, se constituant plutôt comme un champ comportant différents « jeux de rationalité »¹⁶⁰, ou diverses matrices et réseaux de relations entre croyances¹⁶¹. Dans cette optique, la justification pour la rationalité est, comme l'affirme Richard Rorty¹⁶², « communautaire » ou « ethnocentrique », ne se moulant pas par la nécessité, mais rendant possible et contenant la contingence. L'activité scientifique est, ainsi, pondérée sous des critères de « raisonnabilité », présupposant une conception de la rationalité irréductible à une matrice unique, qu'elle soit ou non de nature scientifique.

La conception de rationalité que nous défendons implique une entente « inclusive » de la raison, incorporant des éléments de sens commun, rendus évidents dans les actions quotidiennes, et des éléments provenant d'opérations de l'intellect. La raison fournit de l'intelligibilité aux faits et

¹⁵⁹ En accord avec la conception de Rorty (cf. RORTY R., *Philosophie and the Mirror of Nature*, Princeton, Princeton University Press, 1979 ; la traduction portugaise : *A filosofia e o espelho da natureza*, Lisboa, Publicações Dom Quixote, 1988 a été utilisée) dans la configuration actuelle le pragmatisme encadre trois composantes : il est « holiste », contextualiste ou anti-essentialiste, il est « nominaliste », associant l'apparition de la conscience avec l'utilisation du langage et « anti-représentativiste » puisque les croyances ne sont considérées que comme « habitudes d'action », elles ne représentent rien.

¹⁶⁰ Concept travaillé par Manuel Maria Carrilho, par analogie avec la notion de « jeux de langage » de Wittgenstein. Cf., par exemple, l'ouvrage *Jogos de Racionalidade*, Lisboa, Editora ASA, 1994 (version française : *Rhétoriques de la Modernité*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992).

¹⁶¹ Le pragmatisme considère la croyance comme une « habitude d'action » (description de A. Bain adaptée par C.S. Peirce) ce qui permet d'annuler la distinction entre apparence et réalité rendue évidente depuis les auteurs de la Grèce Antique.

¹⁶² Cf. RORTY R., *ibid.*

ceux-ci se constituent comme son fondement, présupposant la synthèse d'éléments contradictoires, dans une relation de continuité et de ruptures. Ainsi, la raison permet l'appréhension des conditions objectives, tout comme l'établissement de relations et la (re)construction de l'action et de la connaissance.¹⁶³

De cette façon, la science, en d'autres temps sacralisée comme réduit de toute la vérité, et fruit de nombreuses synthèses réductrices, doit aujourd'hui assumer, incontestablement, une relation substantielle avec le pluralisme, la Démocratie et, par conséquent, les trop nombreuses formes de connaissance. Même en sciences de la nature, plus personne n'ose affirmer qu' « il ne reste plus rien à découvrir et à expliquer »¹⁶⁴ ; l'atome se divise, la mathématique, après le théorème de Gödel, repose sur l'indémontrable ; la relation entre l'espace et le temps se relativise, la propre notion de temps est mise en question ; la conscience trouve ses fondements neurologiques¹⁶⁵.

La prétention que la science a de connaître le monde « tel qu'il est » est donc mise en cause ce qui permet de souligner l'importance primordiale de la perspective de l'observateur et d'affirmer la hâblerie de la disjonction sujet/objet, ou connaisseur /connaissable.

Les théories contemporaines de la connaissance sont ainsi, influencées par les orientations holistiques, complexes et transdisciplinaires, considérant que la connaissance et la capacité de formuler des jugements n'est pas que le produit des facultés intellectuelles du sujet, mais, de la totalité de son être, agissant et interagissant, avec les autres et avec le contexte environnant.

C'est précisément dans ce contexte de dualités au niveau des conceptions de rationalité et de production de connaissance et d'action que la discussion autour de la légitimité de pratiques de service social se situe, en obéissant soit à une lecture de la légitimité normativiste et utilitariste, soit à une lecture plurielle, basée sur la synthèse entre l'universel et le particulier.

¹⁶³ GUERRA Y., *A instrumentalidade do Serviço Social*, São Paulo, Cortez Editora, 1995, pp.42-45.

¹⁶⁴ Expression de Marcelin Berthelot (1827-1907) chimiste et politicien français. Auteur de travaux (Académie française) sur la synthèse des corps organiques et sur la thermochimie.

¹⁶⁵ Cf. Les ouvrages du scientifique António R. DAMÁSIO, *O erro de Descartes*, Mem Martins, Publicações Europa-América, 1993; et *O sentimento de si. O corpo, a emoção e a neurobiologia da consciência*, Mem Martins, Publicações Europa-América, 1999.

1-Analytique de la « Modernité émancipée »¹⁶⁶ : autour de conceptions de rationalité

La Modernité ne correspond pas à une période historique, chronologiquement délimitée, elle se constitue plutôt comme une « idée régulatrice » (ou dé-régulatrice), une culture, un état d'esprit (ensemble d'aspirations, de recherches, de valeurs) qui s'impose à la fin du XVIII^{ème} siècle et qui, de cette façon, s'inscrit à l'époque appelée « contemporaine »¹⁶⁷ par les manuels d'Histoire. Même comme cela, des divergences existent en relation à l'événement, ou à l'ensemble des événements, qui ont provoqué le processus de transformation prévu, cette imprécision étant le propre de n'importe quelle construction culturelle.

Selon les historiens, l'ère moderne débute, pour quelques-uns, en 1453, avec la chute de Byzance, ou, pour d'autres, en 1492, avec la découverte de l'Amérique, et termine en 1789, date qui marque le début de ce qui est convenu d'appeler « âge contemporain ». Cependant, ce n'est pas cette conception de Modernité que nous adoptons, puisque le projet socioculturel moderne, comme « idée régulatrice », est transversal à l'« âge contemporain », dans le sens historique, et peut même avoir des racines dans le « monde antique ». Effectivement, quelques auteurs, mettent le début de la Modernité au IV^{ème} siècle, avec la reconstitution d'une « philosophie du progrès » par S^t Augustin¹⁶⁸, d'autres au « siècle des Lumières » avec l'apologie de la raison, laquelle est divulguée par des encyclopédistes et des promoteurs et de laquelle la Révolution Française est un corollaire, étant la preuve que l'homme a la capacité de se constituer comme agent historique et autonome.

Les études qui essaient d'analyser, sous des centres d'intérêts différents, les caractéristiques, limites et conséquences de la Modernité sont innombrables. Ainsi, il est possible de mettre en évidence des approches, critiques ou descriptions, sur l'histoire et les conceptions de la rationalité moderne¹⁶⁹, sur les possibilités et les conditions d'une politique moderne et

¹⁶⁶ Concept travaillé par Boaventura de Sousa SANTOS, *Pela mão de Alice. O social e o político na pós-modernidade*, Porto, Edições Afrontamento, 1999 (7^ª edição).

¹⁶⁷ DOMENACH J.M., *op. cit.*, p.23.

¹⁶⁸ Cf. notamment, KROKER A. & COOK D., *The Postmodern Scene : Excremental Culture and Hyper-Aesthetics*, Londres, Macmillan, 1998 cités par SMART B., *op. cit.*

¹⁶⁹ Parmi les multiples exemples possibles, on relève l'ensemble de l'œuvre de Michel Foucault, en particulier, *Les Mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Éditions Gallimard, 1966 ; *Surveiller et Punir. Naissance de la prison*, Paris, Éditions N.R.F., 1975, et *Histoire de la sexualité*, Paris, Éditions Gallimard, Volume I, 1976 ; Volume II, 1984 ; Volume III, 1984 ; et aussi, l'œuvre de Jürgen Habermas, spécialement, *Raison et Légitimité*, Paris, Éditions Payot, 1978 (1^{ère} édition : 1973) ; *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Éditions Fayard, volumes I et II, 1987 (1^{ère} édition : 1981) ; *Le*

post-moderne¹⁷⁰, sur l'expérience contemporaine et le dépassement ou continuité du projet moderne¹⁷¹, sur les conséquences de la Modernité et les possibilités d'« utopies réalistes »¹⁷², sur l'univers axiologique et moral de la contemporanéité¹⁷³, entre autres. Toutes ces analyses, bien qu'encore très divergentes en termes de cadres théorico-épistémologiques et méthodologiques, partagent un axe analytique : l'explicitation et l'analyse de la duplicité moderne, encadrant des expériences positives au côté d'expériences conçues comme négatives, notamment, la croissance de l'insatisfaction généralisée et de l'inculture des masses parallèlement à l'augmentation du progrès, de l'ordre et de l'enseignement démocratisé.

La rationalisation est le principe organisateur de l'existence individuelle et collective dans le cadre de la société moderne. Selon Ernest Renan, « organiser scientifiquement l'humanité, est (...) le dernier mot de la science moderne, cela est sa prétention, audacieuse mais légitime. Je vois encore plus loin. (...) La raison, après avoir organisé l'humanité organisera Dieu »¹⁷⁴. La Modernité s'instaure, en vérité comme un projet « révolutionnaire », déclenché par la raison¹⁷⁵ et consolidé par ses corrélatifs : la science, la technique et l'éducation.

Effectivement, depuis le XVIII^{ème} siècle (si pas avant), persiste la conception selon laquelle à une croissance correspondrait inévitablement une augmentation de l'ordre, du progrès, de la justice, du bonheur et du bien-être. En faisant du passé « « table rase »¹⁷⁶, les conditions seraient créées pour que les individus se libèrent des inégalités héritées du passé, des croyances,

Discours de la philosophie de la modernité. Douze conférences, Paris, Éditions Fayard, 1988 (1^{ère} édition : 1985).

¹⁷⁰ Comme, exemple l'ouvrage de HELLER A. & FEHER F., *The Postmodern Political Condition*, Cambridge, Polity Press, 1988.

¹⁷¹ Avec une attention spéciale pour l'œuvre de Jean-François LYOTARD, *La Condition post-moderne*, Paris, Éditions de Minuit, 1979; H. FOSTER (ed.), *Postmodern Culture*, London, Pluto Press, 1985; M. FEATHERSTONE, *Consumer Culture and Postmodernism*, London, Sage, 1991, ou, Z. BAUMAN, *op.cit.*

¹⁷² On notera le travail de Anthony GIDDENS, *The consequences of Modernity*, Cambridge, Polity Press, 1990 et d'Alain TOURAINE, *Critique de la Modernité*, Paris, Fayard, 1992.

¹⁷³ Comme exemple, cf. les œuvres de Gilles LIPOVETSKY, *L'Ère du vide*, Paris, Éditions Gallimard, 1983, et *Le Crépuscule du Devoir*, Paris, Éditions Gallimard, 1992.

¹⁷⁴ Cité par DOMENACH J.M., *op.cit.*, p. 25.

¹⁷⁵ Selon Alain TOURAINE la raison est l'agent central de la modernité, « celle-ci n'est pas l'œuvre d'un despote éclairé, d'une révolution populaire ou de la volonté d'un groupe dirigeant ; elle est l'œuvre de la propre raison et, par conséquent et par dessus tout, de la science, de la technologie et de l'éducation, les politiques sociales de modernisation ne devant pas avoir d'autre objectif que celui de libérer le chemin de la raison » (*Crítica da Modernidade*, Lisboa, Edição do Instituto Piaget, 1992, p.23 ; note : on présente ici la date de l'ouvrage originale, étant donné que la traduction portugaise ne possède aucune référence).

¹⁷⁶ Expression d'Alain TOURAINE, *op. cit.*

des dogmes et des pratiques traditionnelles, par un processus de sécularisation, qui, en vérité, n'a pas été capable de les neutraliser, mais seulement de les occulter, à l'aide de forces rationalisantes, qui n'admettent comme valables que des connaissances et des processus passibles de démonstration et d'explication rationnelle. Avec la suppression d'une conception religieuse et finaliste de l'Histoire, l'axe de la modernité est ancré, donc, dans une conception de futur ouvert et plein de potentialités.

Une telle compréhension possède des effets pratiques notables et visibles, mais, comme le souligne Alain Touraine¹⁷⁷ ne correspond pas à l'expérience de modernisation de tous les pays¹⁷⁸, dans lesquels ce sont d'autres facteurs, comme des guerres religieuses, et non les processus de rationalisation, qui ont joué un rôle central en termes de transformation globale.

Pourtant, la préoccupation avec les incongruités et les conséquences de la modernité, a commencé à se mettre en évidence à la fin du XIX^{ème} siècle, quoique le type de conséquences qu'il est possible d'identifier soit en relation intime avec la forme dont la Modernité elle-même est conçue.

L'expression sociologique de doutes quant à la raison moderne et ses impacts respectifs a apparu, clairement, dans les réflexions weberiennes. Max Weber s'est toujours révélé, en effet, prudent et critique relativement aux prétentions rationalisantes des sociétés occidentales, accentuant les tensions inhérentes aux processus chaque fois plus complexes de rationalisation¹⁷⁹. Il faut reconnaître les difficultés de réponse aux questions relatives, par exemple aux « ultimes fondements ou fondements solides ; au problème de sens du monde moderne ; à l'accumulation d'indices dont le projet de maîtrise de toutes les choses par des formes de rationalité chaque fois plus sophistiquées et intentionnelles, continue inachevé ou frustré »¹⁸⁰. Ainsi, loin de contribuer à une meilleure autonomie et prise de conscience, la rationalisation conduit à une plus grande dépendance et insatisfaction, provenant d'une différenciation et d'une spécialisation chaque fois plus

¹⁷⁷TOURAINÉ A., *ibid.*

¹⁷⁸« (...) la sécularisation assume, en fait, beaucoup de formes variées. Cependant, en général, il me paraît raisonnable référer qu'elle est une réalité. Il existe pourtant, une exception assez réelle, dramatique et remarquable : l'Islam. Affirmer que la sécularisation est une réalité dans l'Islam n'est pas une controverse, c'est tout simplement faux » (GELLNER E., *Pós-Modernismo, Razão e Religião*, Lisboa, Edições do Instituto Piaget, 1992, p. 17).

¹⁷⁹« La science a créé ce cosmos de causalité naturelle et a semblé capable de répondre avec certitude à la question de ses ultimes présuppositions. Cependant, la science, au nom de l'« intégrité intellectuelle », a prétendu représenter l'unique forme possible d'une vision rationnelle du monde » (WEBER M., « From Max Weber : Essays in Sociology » in FERTH H. & MILLS W. (orgs), *From Max Weber : Essays in Sociology*, Londres, Routledge e Kegan Paul, 1970, p. 355 cités par SMART B., *op. cit.*, p. 108.

¹⁸⁰SMART., *ibid.*, p. 105.

grande des champs de connaissances et d'échange collectif, cette insatisfaction va s'accroître jusqu'à nos jours et motive l'apparition de l'imagination (post)moderne.

L'ordre moderne n'a jamais réussi, en vérité, à réduire l'être humain à une simple pièce d'une engrenage agglutinante, ni tant soit peu, à extirper toutes les manifestations de « sacré » et d'« irrationnel ». En vérité, le sentiment de faute est resté et la conception du péché s'est transformé en explication rationnelle et scientifique de déviation et de différences, dans un contexte où le devoir devient sacralisé et les sacerdoxes et prophètes sont substitués par des scientifiques, techniciens et magistrats. En effet, la libération de l'homme de sa « minorité », comme l'écrivait Emmanuel Kant, en plein siècle des Lumières, et la conquête de l'indépendance de la part des individus et des nations, n'a pas été accompagnée par la disparition du sentiment de culpabilité¹⁸¹.

Au contraire, nous pouvons affirmer aujourd'hui, après de nombreux enseignements de notre histoire récente, que la majorité des individus et des nations a été plutôt accompagnée de violence, dans des formes les plus diverses, et, par des aspects de domination, plus ou moins subtils ou plus ou moins rebelles.

Ainsi étant, l'interrogation de Nietzsche sur si le monde moderne serait sur le chemin de l'« exhaustion » ou de l'« ascension » devient actuellement plus pertinent que jamais.

En vérité, la Modernité a surtout permis la prolifération de doutes et pas tellement l'accomplissement de son programme initial (que l'on dit irréalisable) d'accès à la Vérité et aux certitudes. D'ailleurs, ce fut précisément son assumption de l'incontournabilité de la contingence, et des formes de coexistence avec elle, qui a lancé les bases de la réflexion (post)moderne.

Si, dans les sociétés pré modernes, la contingence était un facteur intrinsèque à la société humaine et à sa condition, par l'inévitabilité et l'intangibilité de la naissance et de la position sociale¹⁸², vécue comme destin,

¹⁸¹ Sentiment exprimé d'une façon très tranchante dans les œuvres de Franz Kafka. A voir surtout l'œuvre *Le Procès* (1925)

¹⁸² John Rawls, dans sa théorie célèbre et controversée de la justice comme équité, admet (s'encadrant bien sûr, sous un registre argumentatif assez différencié) comme inévitables deux types d'inégalités, toutes les deux dérivant de la rencontre entre l'hasard et l'héritage : les unes produites par la nature, les autres alimentées par l'institution familiale et par le milieu social. Dans les deux cas on se trouve devant des faits contingents donc qui n'ont rien à voir avec la justice. Le cerne de l'injustice réside plutôt dans la transposition de la différenciation naturelle ou factuelle pour le domaine de la moralité, l'arbitraire et le circonstanciel s'édifiant de cette façon comme norme. Cela ne signifie pas que les conditions initiales ne soient pas dépassables, l'ordre social n'est pas intangible, mais résulte des actions de l'homme. Pour cela,

avec la Modernité, la relation avec le temps, l'espace et les conditions de l'existence se transforment. À l'acceptation d'un destin, par définition non questionné, non seulement des individus, mais de la propre société, porteuse de mécanismes qui perpétuent sa continuité et sa légitimité, se succède la contingencialité de contextes, pleins de possibilités et de dangers. « Ce n'est pas seulement être « ici » ou « là » qui est conçu comme contingent, mais aussi la *relation de l'individu* avec une place et un temps particulier qui est vue comme un simple « contexte » (...). Pour parler simplement, du point de vue moderne, les arrangements et les institutions sociales spécifiques peuvent aussi bien exister que ne pas exister. Le monde dans lequel les personnes naissent n'est plus considéré comme ayant été décrété par le destin, mais bien comme un agglomérat de possibilités »¹⁸³.

La multiplication des choix, dans un avenir complètement ouvert, place, en effet, la contingence au cœur de la Modernité, aspirant à l'ordre et à la prévisibilité. Comme Anthony Giddens l'affirme, « des sentiments de sécurité ontologiques et d'anxiété existentielle coexisteront de façon ambivalente »¹⁸⁴. L'assomption de cet aspect en conditions de réflexibilité (post-)moderne permet de comprendre la contingence, non pas comme une entrave à éliminer à travers des mécanismes homogénéisants, mais, comme un élément potentialisateur d'innovation et de changement et par conséquent inhérent à l'autodétermination.

Nous nous proposons donc de faire une analyse de la contemporanéité non sous les catégories de perte ou de déficit, mais, de paramètres d'excessivité et de complexité. Nous sommes d'accord avec Marc Augé quand il affirme que ce qui se constitue comme innovateur ce n'est pas la perte ou la réduction du sens du monde, mais plutôt, le besoin, explicite et rendu intensément évident au quotidien, de lui donner un sens. « c'est de notre exigence à comprendre tout le présent que dépend la difficulté à attribuer un sens au passé proche ; la recherche positive de sens (duquel l'idéal démocratique est, sans aucun doute, un aspect essentiel), qui se manifeste chez les individus des sociétés contemporaines, peut, paradoxalement, expliquer les phénomènes qui, parfois, sont interprétés comme indices d'une crise de sens »¹⁸⁵.

une société juste exige la rectification des effets de l'arbitraire social ou naturel. (RAWLS J., *A Theorie of Justice*, Oxford, Oxford University Press, 1971).

¹⁸³ HELLER A. & FEHER F., *op. cit.*, p. 17 cités par SMART B., *op. cit.*, p. 117.

¹⁸⁴ GIDDENS A., *As consequências da Modernidade*, Oeiras, Celta Editora, 1992, p. 108.

¹⁸⁵ AUGÉ M., *Não-Lugares. Introdução a uma antropologia da sobremodernidade*, Venda Nova, Bertrand Editora, Col. Últimas Letras, 1994 (1^{ère} édition: Seuil, 1992), p.38.

1.1- De la causalité à la casualité : éléments pour une rationalité renouvelée

L'histoire de la pensée occidentale est, depuis ses origines, marquée par des dualités, soit dans la tradition philosophique, soit scientifique, soit encore religieuse, morale ou esthétique¹⁸⁶. De même, l'ordre moderne encadre, dans divers domaines du réel, de nombreuses catégories binaires : vrai/faux ; universel/particulier ; raison/émotion ; science/sens commun ; objet/sujet ; culture/nature -, obéissant à une logique manichéenne, qui tend à valoriser seulement le premier pôle de l'opposition.

Le processus de désagrégation des référentiels socio/politiques, dans un contexte (post-)moderne, accompagné d'une dynamique de questionnement de la raison, a conduit à l'introduction progressive et inachevée, d'éléments qui mettent en évidence une nouvelle conception de rationalité, que nous appellerons « rationalité prudentielle »¹⁸⁷. De ces éléments, nous en relevons deux, en relation intime, qui nous paraissent les principaux pour expliquer notre argument : la réorientation du discours et de la pratique scientifique et la (re)valorisation du sens commun.

1.1.1- La réorientation du discours et de la pratique scientifique

« Ces longs enchaînements de raisons, entièrement simples et faciles, dont les géomètres avaient l'habitude de se servir (...) m'avaient suggéré que toutes les choses qui peuvent faire partie de la connaissance de l'homme s'enchaînent de la même façon et qu'en comptant que nous nous abstenons simplement d'accepter comme vraie aucune de celles qui ne le soit pas, et que nous observons toujours l'ordre nécessaire pour les déduire les unes des autres, il ne peut en avoir aucune aussi éloignée à laquelle nous n'arrivons pas à la fin, ni aussi occulte que nous ne la découvrons pas »¹⁸⁸.

¹⁸⁶ Tout de suite, Platon centre son édifice philosophique sur le dualisme *monde sensible/monde intelligible*, avant Parménides, sur la dichotomie *être/ne pas être*, Descartes sur la dualité *res cogitans/res extensa*, Kant avec la distinction entre *noumène et phénomène* et beaucoup d'autres auteurs, appartenant non seulement au domaine de la réflexion philosophique, centrent leurs analyses sur la même dichotomie, au point que celle-ci s'est immiscée dans la logique ordinatrice des sociétés modernes.

¹⁸⁷ La « **Prudence** » est, pour Aristote, la vertu de l'intellect pratique s'enracinant dans l'intelligence et en relation avec la « bonne volonté ». Il s'agit d'une vertu liée à l'initiative et, quand les circonstances l'exigent, aussi à l'audace, ce qui ne signifie pas la production de nouvelles normes, mais plutôt, un jugement pratique en situation (Voir ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, Paris, Éditions Vrin, traduction de J. Tricot, 1934).

¹⁸⁸ DESCARTES R., *O Discurso do método*, Lisboa, Livraria Sá da Costa Editora, 1984 (13^{ème} édition), p.18 ; publié pour la première fois en 1637 comme préface de trois essais : *Météores, Dioptrique et Géométrie*.

La déclaration de René Descartes (1596-1650), rendue évidente dans son *Discours de la Méthode*, traduit le noyau du modèle de rationalité et du propre paradigme global de la science moderne, développé, surtout, dans le cadre des sciences naturelles, et hégémonique ces quatre derniers siècles. En effet, avec l'extension, au XIX^{ème} siècle, des présuppositions et des méthodes de sciences naturelles aux sciences sociales, à la recherche d'affirmation et de reconnaissance scientifique, le paradigme cartésien se constitue comme le modèle occidental de l'intelligibilité, en rupture avec le sens commun et avec les études humanistes. Nous accédons, donc, à un nouveau dogmatisme, cette fois fait de contours rationalistes¹⁸⁹. Cependant, nous observons que de pair aux théories des sciences sociales qui défendent la nécessité et l'incontournabilité d'application au social des principes et des méthodes applicables à la nature, apparaissent des conceptions, moins nombreuses, qui revendiquent pour les sciences sociales un statut à part, étant donné la spécificité et l'irréductibilité de l'être humain à des principes déterministes¹⁹⁰.

L' intelligibilité du monde ancrée au modèle cartésien, repose sur l'idée de réduction de la complexité par la divisibilité et la classification du réel en éléments progressivement plus simples. On cherche de cette façon, à partir de la simplicité et de la régularité des lois de la nature, la prévisibilité et le contrôle des phénomènes, en visant, pas seulement, la compréhension

¹⁸⁹ Sous le présupposé tranquilisant que la raison ne pourrait produire que le bien puisque la production rationnelle du mal serait illogique. Un tel présupposé est basé sur l'assomption morale que l'homme tend à promouvoir et à s'associer seulement à ce qui lui procure du plaisir ; étant donné que seulement la pratique de la vertu peut le satisfaire et par conséquent, la production du bien se trouve assurée. Cette conception moderne a été, en vérité, très contestée, encore en plein âge de Lumière : on voit sous une certaine perspective les œuvres du Marquis de Sade et surtout les réflexions de Jean-Jacques Rousseau et d'autres penseurs, dénotant la duperie des promesses modernes et les conséquences perverses d'un pouvoir humain trop auto-confiant – des faits historiques contemporains le prouvent : la bombe à hydrogène ; le totalitarisme ; les génocides ; les dommages écologiques, parmi beaucoup d'autres.

¹⁹⁰ Dans le premier cas, on part du présupposé qu'il est possible d'analyser les faits sociaux tel qu'on analyse les phénomènes naturels, pour cela il faut concevoir les faits sociaux « comme choses » (Cf. Émile Durkheim, *As Regras do Método Sociológico*, Lisboa, Editorial Presença, 1980), les réduisant à ses dimensions mesurables et observables. Ernest Nagel, partant de l'identification des principaux obstacles et des difficultés des sciences sociales dans l'accès aux canons de scientificité, les considère surmontables et même négligeables (Cf. NAGEL E., *The Structure of Science : Problems in the Logic of Scientific Explanation*, New York, Harcourt Brace & World, 1961).

Pour la seconde conception les obstacles sont insurmontables, ayant comme fondement la subjectivité de l'action humaine. En ce sens, un même acte extériorisé peut correspondre à différents sens d'action. De là qu'il soit nécessaire de partir de la perspective de l'agent. La tradition philosophique, dans ce cas, est la phénoménologie, dans une variante modérée (de l'ouvrage de Max WEBER cf., par exemple, *Le Savant et le politique*, Paris, Éditions Plon, 1959) ou plus radicale. Dans ces deux conceptions, on vérifie toutefois, une séparation entre sujet et objet.

du réel, mais plutôt sa transformation sous des principes d'ordre soi-disant universels. La connaissance scientifique ignore, contrairement à la connaissance pratique, l'intention, se centrant uniquement sur la cause. Les lois d'Isaac Newton traduisent précisément la simplicité d'une lecture du monde, ayant comme principe ordinateur la causalité et fonctionnant comme une « horloge »¹⁹¹. Il est même possible d'expliquer et de réguler la société en ayant pour base les mêmes principes mécanicistes et organicistes. De plus, le présumé de l'ordre et de la stabilité des mécanismes régulateurs, constitue une condition pour le développement technologique et fondement du progrès, produit et producteur de ce même ordre.

Les premiers indices de questionnement sur la réductibilité d'un tel modèle commencent donc à émerger, surtout ces trente dernières années. Comme l'affirme Jean-François Lyotard, les procédés de légitimation de la connaissance sont mis en cause, « la science joue son propre jeu ; elle est incapable de légitimer d'autres jeux de langage. Le jeu de la prescription, par exemple, lui échappe. Mais, par-dessus tout, elle est incapable de se légitimer elle-même »¹⁹². En effet, ce ne sont pas que les conceptions de rigueur et de vérité qui sont questionnées, mais aussi, et par conséquent, les concepts et les garants d'objectivité, de prévisibilité, de causalité, d'ordre, mais encore, la possibilité de langages uniques et universels. Les formes de compréhension et de perception du réel que le paradigme dominant a favorisé, provenant de son développement exacerbé, commencent donc à être remis en cause, et les traits, encore diffus, incertains, et même, parfois contestés, d'une nouvelle forme d'intelligibilité, de subjectivité et de pratique commencent à émerger. Dans cette perspective, nous considérons que la réflexion épistémologique autour des contenus et des formes de production de la connaissance est, en effet, incontournable. Même les scientifiques, après l'aversion des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix à la réflexion philosophique, pensent, problématisent et interrogent leur pratique et les fondements de leur savoir et de leurs conclusions, dans le but de compléter la « connaissance des choses, avec la connaissance de la connaissance des choses »¹⁹³ et des êtres humains.

L'affirmation du besoin de pondération et de justification critique de présuppositions émerge même dans les sciences prototypiques comme la

¹⁹¹ «Selon la mécanique newtonienne, le monde de la matière est une machine dont les opérations peuvent se déterminer exactement au moyen de lois physiques et mathématiques, un monde statique et éternel qui fluctue dans un espace vide » (SANTOS B., *A Crítica da Razão Indolente. Contra o desperdício da experiência*, Porto, Edições Afrontamento, 2000, p.61).

¹⁹² LYOTARD J.F., *A Condição Pós-Moderna*, Lisboa, Edições Gradiva, 1989 (2^{ème} édition), p. 40.

¹⁹³ SANTOS B., *ibid.*, p. 68.

mathématique et la physique. Dans ces domaines, la « révolution » scientifique qui, en ce moment, s'accumule, a commencé avec la théorie de la relativité et de la mécanique quantique, en continuant avec les recherches de Gödel sur la conception de rigueur dans la mathématique¹⁹⁴ et les recherches dans le domaine de la microphysique, de la chimie et de la biologie, surtout ces trois dernières décennies.

En effet, avec la théorie de la relativité restreinte (1905)¹⁹⁵ et de la relativité généralisée (1916), Albert Einstein a transformé la vision de l'homme du XX^{ème} siècle sur l'univers (espace/temps) d'une forme sans précédents. En accord avec la conception einsteinienne¹⁹⁶ la mesure du temps et de l'espace ne sont pas indépendants de l'observateur – tel qu'on le croyait à partir de la théorie de la gravité d'Isaac Newton – donc ni l'espace ni le temps ne peuvent être considérés des concepts absolus ou des bornes de référence universelles¹⁹⁷. Ainsi, la simultanéité d'événements d'un certain système de référence ne signifie pas que celui-ci se passe dans un autre système référentiel¹⁹⁸. Les principes déterministes dans le fond du paradigme scientifique moderne sont donc mis en cause.

D'un autre côté, aucun autre domaine des sciences physiques n'a eu de plus grandes répercussions philosophiques que la théorie des quanta en énonçant une discontinuité radicale dans la structure de la nature et en déterminant des limites précises pour l'investigation humaine. Les pionniers théoriques des quanta, Niels Bohr et Max Planck¹⁹⁹, ont démontré que les échanges d'énergie ne se passent pas de forme suave, mais, par bonds subits

¹⁹⁴ Selon l'auteur, la rigueur mathématique a aussi besoin d'un fondement, « même la philosophie de la mathématique a solutionné créativement ces sujets et reconnaît aujourd'hui que la rigueur mathématique, comme n'importe quelle autre forme de rigueur, repose sur un critère de sélectivité et que, elle a ainsi un côté constructif et un côté destructif » (SANTOS B., *op. cit.*, p. 67).

¹⁹⁵ Expliquée dans un bref essai publié dans la revue de physique *Annalen der Physik*.

¹⁹⁶ EINSTEIN A., *Como eu vejo o mundo*, Lisboa, Empresa Nacional de Publicações, 1961.

¹⁹⁷ Loin d'être indépendants, l'espace et le temps, dans la théorie d'Einstein, sont intégrés dans le dénommé espace/temps quadridimensionnel, où les dimensions spatiales sont équivalentes entre elles et avec la dimension temporelle. Ainsi, la spécification des éléments référentiels d'un événement ne peut plus se faire à peine selon l'indication de ses trois coordonnées spatiales, étant nécessaire d'ajouter à celles-ci une coordonnée temporelle.

¹⁹⁸ Dans la relativité quotidienne tout dépend du point de vue. Le physicien italien Galilée (1564-1642) avait déjà décrit ce type de relativité en relation à un référentiel isolé. Il a écrit en imaginant un homme enfermé à bord d'un navire, sans surveillance : « dès que le mouvement (du bateau) est uniforme et que le bateau n'oscille pas (...) l'homme ne sentira aucune altération » c'est à dire qu'il ne pourra pas savoir s'il existe ou non un mouvement, étant donné l'absence de référentiel extérieur.

¹⁹⁹ Les éléments essentiels pour la compréhension des quanta ont été énoncés par Max Planck dans une conférence scientifique proférée en 1900.

ou « transactions quantiques », à des vitesses inimaginables, qui donnent au substrat de la réalité un genre de granulosité toujours évidente.

Les applications de cette théorie pour la compréhension du processus de construction de la connaissance et de la science du XX^{ème} siècle sont innombrables. Nous en relevons les plus importantes pour la discussion de notre argument de travail. Ainsi, nous mettrons d'abord en relief, l'idée que nous ne connaissons du réel que ce que nous y introduisons et ensuite, la considération que les lois de la physique sont uniquement probabilistes, puisqu'elles ne peuvent aspirer qu'à des résultats approximatifs²⁰⁰. Cela signifie que la logique déterministe se trouve, une fois de plus, mise en cause, dans la mesure où le tout ne se réduit pas à la somme des parties par lesquelles il peut se diviser. De plus, la propre parcellarisation, inhérente au paradigme cartésien, contient des interférences de l'observateur, c'est pourquoi la dichotomie connaisseur/connaisable a aussi dû être abandonnée au profit d'un *continuum* sujet-objet²⁰¹. « L'élément objectif ne peut pas être séparé de l'élément subjectif, puisque ce qui est observé ce n'est pas la nature en elle-même, mais la nature exposée à la méthode utilisée pour l'observer.(...). Cela veut dire que la mécanique quantique incorpore activement l'observateur dans sa propre théorie, alors que la mécanique classique lui donne un rôle purement passif. Pour cette dernière, le système évolue de la même manière qu'il soit en train d'être observé, ou non ; pour la mécanique quantique, un système en étant en observation évolue d'une façon radicalement différente »²⁰².

José Mariano Gago, un proéminent physicien portugais, est contraire à l'idée que dans la physique moderne, sous l'influence de la théorie des quanta, s'a remis en question l'idée d'ordre dans la nature. Il partage la conception qu'il y a eu une altération importante en ce qui concerne la notion susmentionnée, mais, la physique moderne n'est qu'indéterministe à la lumière de la physique ancienne, puisqu'il continue à être possible de prévoir un numéro élevé d'éléments, notamment, l'évolution des nombres quantiques et la probabilité de présence. En ce sens, selon lui, c'est à peine l'objet des lois d'évolution qui se différencie en relation au passé²⁰³.

²⁰⁰ Ces deux aspects se trouvent bien explicites dans la théorie de l'incertitude de Heisenberg (1926), qui démontre qu'il est impossible de déterminer simultanément, avec un certain degré de rigueur, la vitesse et la position d'une certaine particule en mouvement. En ce sens, il est impossible, en principe, de savoir ce qui est en train d'arriver, ou de prédire ce qui arrivera, dans une échelle subatomique.

²⁰¹ SANTOS B., *op.cit.*

²⁰² COSTA A., *Introdução à História e Filosofia das Ciências*, Mem Martins, Publicações Europa-América, Col. Saber/189, 1986, p. 181/2.

²⁰³ MORIN E., *O problema epistemológico da complexidade*, Mem Martins, Publicações Europa- América, 1996. (Ouvrage résultant d'un débat élargi réalisé au Portugal où

La propre dichotomie nature/culture (qu'on dit découler plus de fondements culturels que naturels), commence à être dépassée. S'introduisent, actuellement, au sein du propre objet de connaissance (dans le cadre des sciences naturelles) des éléments considérés antérieurement comme inhérentement humains, dépassant de cette façon, la propre mécanique quantique et les implications de celle-ci dans la relativisation de l'acte de connaissance. On met en cause, notamment, les distinctions entre organique et non organique, entre êtres vivants et matière et même entre humain et non humain²⁰⁴.

Pour ne citer qu'un autre exemple, nous nous référerons, très brièvement, aux études des physiciens et chimistes Ilya Prigogine et Isabelle Stengers, qui établissent ce qui est appelé « métamorphose de la science » et « nouvelle alliance »²⁰⁵. Pour eux, la science « métamorphosée » encadre une conception de nature et de matière différente de la conception classique (qui transforme cette nature en un « interlocuteur terriblement stupide »²⁰⁶). Ainsi, à l'éternité, s'oppose l'histoire ; au déterminisme, l'imprévisibilité ; au mécanisme, l'interconnexion, l'auto organisation et la spontanéité ; à la réversibilité, l'évolution ; à l'ordre, le désordre ; au besoin, la créativité et l'accident. Même les concepts d'Aristote de potentialité et de virtuosité sont récupérés par Prigogine et Stengers, ce qui permet la compréhension de la connaissance scientifique comme étant en connexion constante avec la complexité du réel et avec d'autres langages.

Il est évident, qu'avec de telles présuppositions, et selon que l'on considère la science comme une partie du problème, ou, une partie de la solution aux problèmes actuels, les diagnostics seront nécessairement différents et même contradictoires. Même ainsi, l'idée d'une asymétrie chaque fois plus grande entre les capacités d'action et de prévision²⁰⁷ et de l'incapacité d'apprendre la complexité existentielle grâce à une lecture

Morin dialogue avec sept intellectuels et scientifiques portugais, afin de promouvoir, comme l'auteur le défend, la communication entre différentes branches de connaissance).

²⁰⁴ Par exemple, les caractéristiques reproductives et métaboliques avant considérées spécifiques des êtres vivants, sont aussi maintenant attribuées à des systèmes de molécules pré-cellulaires. On peut voir à ce sujet les théories de David Bohm sur l'« ordre impliqué » (1984) ; la matrice S de Geoffrey Chew ; la synthèse entre la physique et le mysticisme oriental de Fritjof Capra ; la conception d'Eugène Wigner que la distinction corps/âme n'a plus de sens ; les conceptions radicales panspsychistes de Leibniz et Bateson, un exemple parmi beaucoup d'autres exemples. Pour une bonne synthèse des développements actuels sur le nouveau modèle de la rationalité scientifique cf., par exemple, SANTOS B., *op. cit.*, pp. 75-89.

²⁰⁵ PRIGOGINE I. & STENGERS I., *La Nouvelle Alliance. Métamorphose de la science*, Paris, Éditions Gallimard, 1979.

²⁰⁶ PRIGOGINE I. & STENGERS I., *op. cit.*, p. 13.

²⁰⁷ JONAS H., *El principio de responsabilidad. Ensayo de una ética para la civilización tecnológica*, Barcelona, Editorial Herder, 1995 (1^{ère} édition: Insel Verlag, 1979).

unique, déterministe et formaliste, paraît être partagée. Selon ce point de vue, la science se constitue désormais seulement comme un discours, ou une forme d'intelligibilité, parmi d'autres, tout aussi valides et complémentaires.

1.1.2- La (re)valorisation du sens commun

Richard Rorty fait ressortir la différenciation entre ce qu'il appelle « discours systématique », dans lequel la science s'inscrit, et « discours herméneutique ou édifiant », soulignant que la préférence donnée au premier comme source de fiabilité, par la liaison privilégiée et contrôlée avec le réel, est absurde et source de nombreuses erreurs. Le « discours herméneutique ou édifiant » reconnaît la pluralité de logiques en conjonction²⁰⁸ et soupçonne des prétentions de l'épistémologie », il est sceptique « relativement à tout le projet de commensuration universel » et n'a pas comme finalité primordiale la production de la Vérité, mais plutôt, l'assomption de nouvelles descriptions et connexions²⁰⁹. Pourtant, ce qui nous paraît fondamental de souligner c'est que les discours ne sont pas mutuellement excluants-l'interprétation n'exclut pas l'explication et vice-versa.

La considération de sens commun comme forme de connaissance et de relation avec le monde, ne signifie pas la négation de la raison et des connaissances qui en dérivent ; elle plaide seulement le besoin d'une compréhension globale de l'être humain et du réel, à partir d'un dialogue ouvert, intégrateur et critique avec ce monde réel. C'est seulement ainsi qu'il est possible consacrer la possibilité de l'autodétermination et l'agent comme auteur de la pratique et constructeur d'une relation, éthiquement fondée, avec les autres, intégrant de communautés de référence²¹⁰ ou d'« auditoires relevant »²¹¹. La connaissance pratique acquiert, de cette façon, une pertinence renouvelée.

²⁰⁸ En vérité, on peut dire que la pluralité de formes de pensée existait aussi aux XVII et XVIII^{èmes} siècles, cependant, actuellement, cette pluralité n'est pas seulement en relation avec les croyances religieuses, mais, avec divers domaines relativement auxquels l'obtention de consensus ou d'accords semble chaque fois plus difficile. A ce propos, cf., par exemple, HIRST P., « An Answer to Relativism ? » in *New Formations*, Spring/1990.

²⁰⁹ RORTY R., *op.cit.*, pp. 336-338.

²¹⁰ Le concept de communauté est un des plus importants de la sociologie contemporaine, ne signifiant pas, cependant, la réhabilitation nostalgique de la *Gemeinschaft* de Tönnies, ou la reviviscence d'une conception de « conscience collective » durkheimienne. D. Segrestin propose le concept de « communauté pertinente de l'action collective », J.D.Reynaud celui de « communauté de projet » pour se référer au local de production identitaire, « une communauté n'est pas faite de simples voisins mais d'associés dans une entreprise sociale » (REYNAUD J.D., *Les Règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Éditions Colin, 1989, p. 91).

²¹¹ Concept de Chaïm Perelman ; cf. PERELMAN C. & OLBRECHT-TYTECA L., *The New Rhetoric : A Treatise on Argumentation*, Notre-Dame, University of Notre-Dame Press, 1969.

Selon Boaventura Santos, les caractéristiques de la connaissance de « sens commun émancipateur »²¹² sont les suivantes: il fait converger cause et intention, présuppose une vision du monde ancrée à l'action et aux principes de créativité et de responsabilité individuelle; il est pratique et pragmatique; il s'inscrit dans les expériences de vie et pour cela inspire confiance et sécurité; il est transparent et évident; il préconise l'égalité d'accès au discours, à la compétence cognitive et linguistique; il est superficiel puisqu'il néglige les structures au-delà de la conscience, mais, à cause de cela il est capable de capter la complexité des relations conscientes entre les personnes et entre personnes et choses; il est non disciplinaire et non méthodique; il se reproduit, de forme spontanée, dans la dynamique quotidienne; il privilégie l'action; il est rhétorique et métaphorique, persuade et convainc, il n'enseigne pas; il fonde, selon les dires de John Dewey et Arthur Bentley²¹³, la jouissance et l'utilisation, l'émotionnel, l'intellectuel et le pratique.

Le surpassement de la conception mécaniciste et rigoriste de la connaissance et l'ancrage de celle-ci dans l'action place au centre du débat, la communication et la responsabilité, unies par les idées de solidarité et de com-préhension, en somme, par des principes éthiques.

La pondération des conséquences potentielles et réelles de l'action et de la décision est un élément central dans la compréhension du modèle de rationalité prudentielle.

La responsabilité, dans une ère technologique dépasse, selon la conception de Hans Jonas²¹⁴ le domaine strictement anthropocentrique, encadrant l'homme dans un ordre cosmologique. En plus, la relation linéaire droits / devoirs est dépassée, au profit d'une reconstruction de la propre notion de droit et de la consignation d'espaces pour l'émergence existentielle par voie de mécanismes de « publicisation ».

²¹² Concept qui prétend opérer une distinction entre un sens commun en produisant une connaissance mystifiée et mystificatrice et un sens commun, découlant d'une seconde rupture épistémologique, avec une dimension utopique et libératrice. Comme le dit l'auteur, « la connaissance – émancipation doit rompre avec le sens commun conservateur, mystifié et mystificateur, non pour créer une forme autonome et isolée de connaissances supérieure, mais pour se transformer elle-même en un nouveau sens commun et émancipateur » (SANTOS, *op.cit.*, p. 101).

²¹³ Cf. DEWEY J. & BENTLEY A., *Knowing and the Know*, Boston, The Beacon Press, 1940.

²¹⁴ JONAS H., *op.cit.*

Le modèle²¹⁵ de rationalité prudentielle se manifeste, pourtant, dans l'échange avec les autres, dans des communautés de sens ancrées à des principes reconnus et reconnaissables. La dynamique argumentative²¹⁶ comprend, dans ce cadre, une composante objective, explicable, tactique et fiduciaire. La confiance se construit, non seulement par la capacité d'ancrage des arguments en prémisses générales, mais aussi, par la manifestation de respect pour les arguments de l'autre et par la pondération de leurs possibilités d'intégration dans la propre argumentation. La rationalité se manifeste et s'édifie, donc, dans des interstices communicationnels, articulant le concret et l'abstrait, le local et le général, le sujet et le monde, formant un « nous ».

Pour expliquer plus clairement la conception de rationalité que nous défendons, nous allons explorer un peu plus deux de ses composantes fondamentales : la référence à des « lieux ou des territoires anthropologiques »²¹⁷ et la dynamique de construction et d'échange argumentatif.

A) La territorialisation du sens :

Les études ethnologiques mettent en relief le besoin d'interprétation d'un événement vécu dans la communauté, bien que récurrent et naturel, comme une naissance ou une mort, pour que celui-ci soit reconnu, c'est à dire, pour qu'il devienne passible, pas à vrai dire de connaissance, mais

²¹⁵ On utilise le terme modèle pour traduire la convergence d'un ensemble de caractéristiques, de dimensions et d'interrogations articulées dynamiquement. Nous nous écartons de la conception commune de modèle qui consacre l'idée d'une relative constance et rigidité permettant représenter une certaine réalité ou phénomène avec des objectifs descriptifs ou comparatifs.

²¹⁶ Cf. Partie III, chapitres VIII et IX.

²¹⁷ Marc Augé utilise le concept de « lieu anthropologique » pour se référer à une construction concrète et symbolique de l'espace. Ce lieu (identitaire, relationnel et historique) se construit comme « principe de sens pour ceux qui l'habitent et principe d'intelligibilité pour celui qui l'observe », un sens inscrit et symbolisé. Le terme « espace », à son tour, est plus abstrait et s'applique indistinctement à une distance ou à une grandeur temporelle (AUGÉ M. *op.cit.*). Michel de Certeau se réfère à la notion de « non lieu » pour traduire une « qualité négative du lieu » par l'interposition d'une toponomastique, puisque de cette façon le lieu peut se transformer en un simple paysage. (DE CERTEAU M., *L'Invention du quotidien*, « Tome I. Arts de faire », Paris, Union Générale d'Éditions, 1980). Un autre concept tout aussi pertinent est celui de Maurice Merleau-Ponty de « espace anthropologique », dans le sens d'espace existentiel, et qui nous renvoie à la relation avec le monde de la part d'un agent significativement situé, distinct d'un simple « espace géométrique », amorphe et extérieur (cf. MERLEAU-PONTY M., *Phénoménologie de la perception*, Paris, Éditions Gallimard, Coll. « Tel », 1976). Dans le cadre de notre recherche nous utiliserons le concept de « lieu anthropologique » pour traduire l'idée d'un contexte de réalisation de la pratique, sous une inscription de normes générales et de référentiels temporels, marqué par des seuils dynamiques et symboliques construits transactionnellement (par l'interaction entre des agents et entre des agents et des objets).

d'intégration en critères discursifs déjà inventoriés et qui ne mettent donc pas en cause les fondements de grammaire sociale et, parfois même, d'une certaine orthodoxie culturelle²¹⁸.

Marc Augé présente sommairement une de ses expériences ethnologiques, précisément pour exemplifier l'idée que les référentiels spatiaux se constituent comme limites identitaires, établissant une différenciation entre l'« intérieur » et l'« extérieur » d'un certain « lieu anthropologique ». Il s'agit du rituel d'interrogation du cadavre dans la région des aladiens²¹⁹ : dès qu'une mort survient, le défunt est interrogé sur le responsable de sa mort, s'il se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur du village, à l'est ou à l'ouest, à l'intérieur ou à l'extérieur de sa lignée. « Il arrivait, parfois, que le cadavre, court-circuitant la lente progression du questionnaire, traîne le groupe de ses chargeurs vers une paillote, dont il arrachait la palissade ou la porte d'entrée, signifiant avec ce geste à ses interrogateurs qu'ils ne devaient pas chercher plus loin. On ne pouvait pas être plus explicite pour montrer que l'identité du groupe ethnique (dans ce cas celle du groupe composé constitué par les aladiens), qui exige, bien sûr, un bon contrôle de ses tensions internes, passe par une réévaluation constante de l'état de ses frontières extérieures et intérieures- qui doivent avoir, ou avoir eu, être redites, répétées, réaffirmées à l'occasion de quasi toutes les morts individuelles »²²⁰.

Cette expérience acquiert pertinence dans le cadre de notre argumentation puisqu'elle traduit la consonance entre des présupposés de cohérence et d'agrégation collective et le besoin de traduction et de réaffirmation continue de cette même cohérence. En d'autres mots, elle nous fournit des pistes importantes pour comprendre les mécanismes de reconnaissance, et de jugement partagé qu'ils présupposent, comme dérivant de processus d'interprétation située et de traduction dialogique, et même en quelques cas ritualisée, des référents acceptés et reconnaissables par tous.

Nous constatons donc la centralité de références de caractère « territorial » dans la construction et la (ré)affirmation de récits de sens ; sens compris dans sa double acceptation, comme direction et comme signification et expressivité.

Dans une acceptation métaphorique, la cartographie peut également nous fournir des éléments importants de réflexion. En vérité, les cartes

²¹⁸ Il est clair qu'une telle constatation ne peut présupposer l'illusion, confirmée par beaucoup d'études ethnologiques de territoires éternels et intacts depuis des temps immémoriaux; les termes de grammaire (le propre concept présuppose le maintien d'un certain noyau de cohérence) sont, en vérité, continuellement revisités et reconstitués à chaque nouvelle ritualisation.

²¹⁹ Correspondant aux actuels Ghana et Côte d'Ivoire.

²²⁰ AUGÉ M., *op. cit.*, p. 52.

géographiques, répondant à la double exigence de « voir » et de « faire », permettent la consubstantiation des récits d'un voyage, puisque chaque élément d'une carte se constitue comme le postulat d'un itinéraire²²¹. En d'autres mots, se consacre, comme l'affirme Michel de Certeau, « le privilège de parcours sur l'état »²²², transgressant ou « ne respectant pas » les coordonnées objectives de l'imageant géographique, par la conjugaison d'éléments hétéroclites²²³.

Cependant l'incontournable déformation de la réalité opérée par les cartes n'est en aucune façon arbitraire, obéissant plutôt à des critères et des opérations déterminées qui, en étant connues, sont contrôlées. Nous pouvons faire référence à trois mécanismes fondamentaux de déformation : l'échelle, la projection et la symbolisation²²⁴.

L'échelle se constitue, comme l'affirment Racine et d'autres, comme un « oubli cohérent » et mobilisé d'une façon cohérente²²⁵. Il est cependant indispensable de souligner que le choix d'une échelle déterminée influence la perception des phénomènes et que ceux-ci ne peuvent être corrélationnés s'ils sont construits et encadrés en échelles différenciées. Comme nous l'avons déjà vu, la révolution scientifique en cours, débutée avec la divulgation de la théorie de la relativité, pose précisément cet aspect en évidence.

À son tour, la projection se constitue toujours comme un compromis entre le degré de déformation à privilégier, tout en prenant compte des conditionalismes techniques et utilitaires, et les caractéristiques de celui qui effectue cette déformation, sélectionnant les aspects qu'il considère être les plus pertinents par rapport à un « centre » cartographique ou d'intérêt. Cet aspect nous renvoie à la relation incontournable entre le sujet et l'objet de connaissance, auquel nous nous sommes déjà référés, mais il ajoute un élément qui nous paraît fondamental : la manifeste coexistence de plusieurs « centres », spatiaux et symboliques, centraux par rapport à des critères différenciés- administratifs, politiques, de familiarité ou

²²¹ DE CERTEAU M., *op.cit.*, p. 212.

²²² DE CERTEAU M., *ibid.*, p. 211.

²²³ L'auteur fait ici référence, par exemple, à la carte aztèque du XV^{ème} siècle, relative à l'exode des Totomihuacas, qui est constituée plus comme un manuel d'histoire qu'un tracé géographique. En effet, plus que le dessin d'un parcours, la carte susmentionnée est constituée comme un « journal de voyage » puisque les événements y sont inscrits, inclusivement les plus banaux comme prendre les repas et choses vécues au long du voyage.

²²⁴ Voir SANTOS B., *op.cit.*, II^{ème} partie, chapitre III de l'ouvrage citée.

²²⁵ RACINE J.B. & alii., « Escala e acção. Contribuições para uma interpretação do mecanismo de escala na prática da geografia » in *Revista Brasileira de Geografia*, n° 45, 1982.

d'expressivité²²⁶ – et les perceptions cognitives et relativisées d'un même espace.

Une réflexion plus globalisante sur l'articulation entre le « comble du concret », ou de la multiplicité d'individus et de « lieux anthropologiques », et les formes d'abstraction de cette multiplicité²²⁷, inhérente à notre réflexion sur les modalités de justification, locale et générale, et surtout au « parcours » entre les deux dans la construction de mécanismes et de formes de légitimation, est implicite.

Michel de Certeau dans l'ouvrage *L'Invention du Quotidien*²²⁸ se réfère aux « arts de faire », qui donnent la possibilité aux individus, nécessairement encadrés dans les mécanismes globaux et agglutinants au noyau des sociétés modernes, de les dévier, de les reconstruire par voie d'improvisations quotidiennes, y encadrant, par conséquent, des itinéraires et des perceptions individuelles.

Une articulation complexe entre le général et le singulier s'affirme donc, ce qui nous permet de penser aux processus qui rendent possible ou effective une telle articulation et aussi aux formes de conceptualiser et de comprendre chacun des pôles de la relation.

Finalement, le troisième mécanisme de distorsion, la symbolisation, présuppose une considération d'un ensemble de signaux et d'éléments capables de produire une intelligibilité partagée et partageable. Ainsi étant, la reconnaissance d'un discours ou d'une pratique présuppose la maîtrise, à la fois, de sa symbolisation et de sa formalisation (dans le sens de consolider une forme déterminée à partir d'une réflexion autour des termes du partage).

L'analogie cartographique nous permet de réfléchir autour des processus de légitimation, dans la mesure où ceux-ci présupposent une construction qui n'est pas arbitraire, mais qui obéit à des présupposés d'ordre et de déformation. Ainsi, l'édification de la reconnaissance, inhérente à la conquête de la légitimité, se procède à travers des mécanismes d'ajustement, fondés sur une dynamique rhétorique renouvelable au quotidien, qui tient nécessairement compte de l'« échelle » de critère - de celui qui argumente et de ses interlocuteurs – sous laquelle considérer la situation et l'action, de la nécessité de « projection » pour des principes de jugement généraux et de l'utilisation de « symboles », linguistiques et

²²⁶ Par exemple, les cartes médiévales européennes mettaient comme centre le lieu sacré de Jérusalem et les cartes islamiques Mecque (SANTOS B., *ibid.*).

²²⁷ Dans la compréhension de la relation entre les sujets et le monde la considération d'une « aliénation nécessaire » est seulement apparemment paradoxale. Lévy-Strauss (*Introduction à l'ouvrage de Marcel Mauss*) écrit précisément que l'aliéné est celui que nous pouvons considérer comme capable pour le développement d'une relation saine puisqu'il consent à exister dans un monde défini par la relation avec les autres (AUGÉ M., *op.cit.*, p.46).

²²⁸ DE CERTEAU M., *op. cit.*

référentiels, reconnus et partagés de tous, pour précisément rendre ces jugements effectifs.

B) La « rhétorisation »²²⁹ du réel

Le questionnement contemporain (auquel nous avons déjà fait une brève référence) autour des critères et des raisons constituantes du projet socio-culturel moderne, ainsi que le besoin de repondérer la nature de la vérité et la consistance et l'admissibilité de consensus, crée les conditions pour l'émergence de la rhétorique multidirectionnelle²³⁰, ou, tout au moins, pour en accentuer les processus argumentatifs²³¹.

Selon R. Laufer²³², il existe une relation entre la revalorisation de la rhétorique et les crises de légitimité, aussi bien à l'origine de la sophistique grecque qu'actuellement. Pour l'auteur, « un système de légitimité est celui qui répond, d'une manière satisfaisante, à un interrogatoire sur les raisons d'un comportement quelconque. Ce système, qui est un discours, doit être valide aussi bien pour les individus existants que pour les circonstances possibles dans une certaine société, devant pour cela être simple et logique »²³³.

Face à la désagrégation actuelle de tels systèmes, Laufer propose le concept de *marketing* comme étant celui qui traduit le mieux la rhétorique contemporaine. A ce sujet, nous avons quelques réserves dues au caractère unilatéral et à la prédominance de la logique de l'intérêt, et même d'une certaine manipulation, que le concept de *marketing* peut comporter. Cependant, que l'on utilise l'un ou l'autre concept, l'idée fondamentale que l'auteur prétend transmettre est que dans des contextes marqués par des crises de légitimité il faut construire des processus et des procédés de

²²⁹ Terme utilisé par Michel MEYER pour traduire l'idée que le « monde » de chacun se constitue comme un arrangement composé entre diverses perspectives (*De la Problématologie*, Bruxelles, Éditions Mardaga, 1986. La traduction portugaise *A Problematologia*, a été utilisée, Lisboa, Publicações Dom Quixote, 1991).

²³⁰ Nous utilisons ce concept, bien que d'une certaine façon ce soit un pléonasme, pour mettre l'accent sur la réciprocité orateurs/auditoire ou auditoire / orateurs. Quoique, soit le concept de l'orateur, soit celui de l'auditoire soient des concepts de la rhétorique classique nous considérons que celle-ci se situe actuellement d'une forme totalement distincte. Cependant, on ne vérifie pas, dans notre optique, un retour de la rhétorique classique, comme l'affirme quelques auteurs, mais plutôt l'émergence d'une rhétorique renouvelée dans un contexte de rationalité également renouvelé.

²³¹ À ce sujet cf. III^{ème} partie, chapitres VIII et IX de la présente dissertation.

²³² LAUFER R., "Système de Légitimité, marketing et sophistique" in *Le Plaisir de Parler*, Paris, Éditions du Minuit, 1986 cité par CARRILHO M. M., *Elogio da Modernidade*, Lisboa, Editorial Presença, 1989.

²³³ CARRILHO M.M., *ibid*, p.20.

légitimation, valables en eux-mêmes et valant par eux-mêmes²³⁴, et dépasser les projets et les conceptions traditionnelles, via un travail articulant l'intelligence et l'imagination. Cependant, ce qui permet de consolider une « crise » de légitimité ne nous semble pas, sous cette prisme là, clair car la légitimité se constituant comme une composante d'affirmativité découlant d'un discours valable, on devrait supposer qu'une telle validité n'existerait que par référence à des critères contextualisés et à des « auditoires » spécifiques. Selon ce point de vue, il nous paraît incongru que les processus de légitimation puissent valoir par eux-mêmes et non pas comme produits d'une dynamique rhétorique constamment en construction.

L'intérêt actuel pour les études autour de l'argumentation, accentuant, soit sa composante substantielle, soit sa composante technique, émerge avec la publication, en 1958, en Europe, de l'ouvrage de Chaïm Perelman, *Traité de l'Argumentation* et aux États-Unis d'Amérique de l'ouvrage de Toulmin, *The Uses of Argument*. Après cette date l'intérêt pour le sujet, un peu partout dans tout le monde occidental²³⁵, est notoire et croissant. L'influence du pragmatisme²³⁶, par exemple, en plus de la critique à l'épistémologie moderne, ne serait pas tout à fait étrangère à ce fait.

La conception défendue par Perelman se situe explicitement en rupture avec la rationalité cartésienne et se rapproche des prémisses d'Aristote rendues évidentes dans les *Topiques* et dans la *Rhétorique*, tout comme dans des analyses de la Renaissance sur la conviction et les techniques de persuasion. Cependant, les objectifs que l'auteur prétend atteindre – l'étude des techniques discursives qui permettent l'adhésion à des

²³⁴ Nous ne partageons pas la même opinion car nous considérons la légitimation comme un processus de construction et de conquête de la légitimité – dans ce cas, la légitimité est seulement une étape, ou un ensemble d'étapes, valables en elles-mêmes, ne valant pas par elles-mêmes (cf. chapitre IV, de la présente thèse).

²³⁵ On relève particulièrement, comme manifestation de cet intérêt, la constitution du Centre Européen pour l'étude de l'Argumentation, dirigé par Michel Meyer. En plus, des initiatives se multiplient au Canada, aux États-Unis, en Suisse (avec une référence spéciale pour les travaux de J.B. Grize), en Italie ou en Hollande. Par exemple, en 1986, à Amsterdam, un congrès est réalisé sur l'argumentation, dont on a publié les actes en trois volumes ; la revue *Argumentation* publiée par la Reidel apparaît aussi ; en 1989, un débat élargi sur le thème est réalisé au Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle, entre autres (Cf. CARRILHO M.M., *op.cit.*).

²³⁶ En vérité, nous pouvons distinguer deux courants en ce qui concerne la conceptualisation de l'argumentation. Le premier, d'inspiration nord américain (aux auteurs américains, spécialement A.Blair, C.A. Willard et J. Hoaglung, nous devons y ajouter des auteurs hollandais, spécialement les travaux de R. Grootendorst et F. Van Eemeren), cherche à connecter les études sur l'argumentation avec l'analyse du langage naturel, encadré socialement, et le développement du *critical thinking*. Le second, d'inspiration européen (dans lequel nous pouvons encadrer les travaux de M. Meyer), cherche à positionner l'argumentation comme un élément central dans le traitement de problèmes philosophiques.

thèses, celle-ci pouvant être de caractère rationnel, place au centre de l'analyse la notion d' « auditoire relevant »²³⁷ - présupposent une connexion entre l'argumentation et la connaissance. Cependant, cela signifie, qu'il n'existe pas de différence essentielle entre démonstration – qui prétend établir, à partir des règles de la logique, la vérité ou l'infirmité de prémisses- et argumentation, qui s'inscrit dans le cadre d'une pragmatique du langage, valorisant non pas la vérité ou l'évidence, mais plutôt, la vraisemblance, la plausibilité et la conjoncture.

Une théorie d'argumentation présuppose, dans cette perspective, une rupture avec les prétentions à la vérité, puisque son objectif n'est pas d'arriver à une conclusion nécessaire, mais plutôt, à l'étude de la consistance et des modalités du discours, en articulant des thèses.

Même ainsi, les études de Perelman nous paraissent limitatives pour répondre à nos propos. D'abord, parce qu'elles délaissent la composante substantielle du processus argumentatif, se centrant, essentiellement, sur les techniques et sur la composante formelle de ce même processus ; de plus, découlant précisément de la formalité susmentionnée, elles conceptualisent l'auditoire comme quelque chose de rigidifié et de monodirectionnel.

La rhétorique²³⁸, cependant, nous permet de surmonter la conception d'argumentation qui dans un sens strict, nous renvoie plus vers l'articulation logique entre des énoncés, et de souligner, que ce soit la composante tropologique du discours ou la composante de l'interrogation et de la « négociation de la distance entre les sujets », telle que celle à laquelle Michel Meyer²³⁹ fait référence. Contrairement à Perelman, Meyer cherche à privilégier non pas le processus d'adhésion, mais plutôt, l'association problématique que celui-ci présuppose et pour lequel il est conditionné. L'interrogation, au cœur de la propre composante déclarative du langage,

²³⁷ L' « auditoire est défini par Perelman et Olbrechts-Tyteca comme une « communauté d'esprits », l'ensemble des personnes que l'orateur prétend influencer en se servant d'une certaine argumentation (PERELMAN C. & OLBRECHTS-TYTECA L., *op.cit.*).

²³⁸ La critique cartésienne a beaucoup contribué au sens péjoratif que le concept de rhétorique a acquis dans la modernité. En réalité, pendant l'Antiquité Classique la rhétorique était constituée comme un élément important dans la fondation du propre ordre politique. Si pour Platon, la rhétorique a la fonction de persuader, pour Aristote, elle encadre, surtout, l'analyse des moyens de persuasion adéquats pour chaque sujet. Cicéron, à son tour, reprend la métaphore des « lieux » (*topoi*), développée par Aristote, dans laquelle l'orateur centre et trouve ses arguments, en les mobilisant et en les indiquant méthodiquement et convenablement ; « (...) cet art, si c'en est un, ne donne pas de préceptes pour découvrir le vrai, mais seulement des règles pour le juger » (Cicéron, *De Oratore*, t.2, § 157 cité par BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *De la Justification. Les Économies de la grandeur*, Paris, Éditions Gallimard, Coll. nrf essais, 1991, p. 90). Vico aussi relève la classe des « esprits inventifs » qui s'appuient sur les *topoi* pour construire et découvrir des arguments (BOLTANSKI L. & THEVENOT L., *ibid.*, pp.88-92).

²³⁹ MEYER M., *op.cit.*

permet de dépasser la perspective propositionnelle et l'alternative vrai/faux que celle-ci encadre. Ainsi, balisant son activité dans la sphère du probable et du vraisemblable, la rhétorique présuppose la variabilité inhérente à la relation entre les sujets, qui surgit notamment de la problématisation de ce qui est en cause. En ce sens, l'objet de la rhétorique est la distance entre les sujets, distance négociable par l'intermédiaire du discours et ayant en considération que c'est le contexte qui donne forme et signification à l'interlocution. La diversité de conceptions est, ainsi, encadrée dans la construction rhétorique du propre réel, qualifiant des actes et des perspectives et créant des compositions entre des « mondes » différenciés. Comme l'affirme Manuel Maria Carrilho, « l'interrogativité suscite une compréhension de la rationalité qui s'intéresse plus pour ses *formes* que pour ses critères (...). Une des principales conséquences de la problématologie est de permettre de penser l'exercice de la raison sans l'unifier dans une unique abstraction universelle ni le fragmenter en mil rationalités locales. Et cela parce que l'interrogation est liée à l'effectivité des diverses problématizations, et celles-ci la réactivent comme point de départ toujours réitéré et renouvelé »²⁴⁰.

Cette conception de rhétorique nous paraît, en effet, appropriée pour la compréhension de processus de légitimation, qui présupposent une construction argumentative, sous le prisme de la vraisemblance et de la raisonabilité, dans des contextes et des dynamiques interrogatives différenciées.

Ainsi, dans ce contexte, la référence à la notion de Vincent Descombres de « territoire rhétorique »²⁴¹ nous paraît pertinente. La maîtrise d'« actes rhétoriques » permet de délimiter, selon la conception de l'auteur, des territoires de sens. Selon ce point de vue, l'agent se sent dans « son territoire » quand il partage les actes rhétoriques de ceux qui l'entourent, ce qui présuppose qu'il peut être compris et comprendre les raisons des interlocuteurs sans qu'il ne faille expliciter beaucoup d'arguments. En revanche, le territoire de sens d'un agent déterminé se rétracte quand il diminue sa capacité pour rendre intelligibles pour les autres les motifs de ses actions, gestes, perplexités et jugements. Dans ce cas, il pourra devoir recourir, ou même s'inscrire dans d'autres territoires. La possibilité d'osmose communicationnelle entre des territoires non totalement étrangers entre eux se trouve donc, inhérente à cette analyse.

La composante dialogique se construit comme le principe régulateur de la pratique argumentative, ce qui présuppose sa contingence et sa réversibilité. Le centrage dans cette dynamique nous permet aussi de

²⁴⁰ CARRILHO M.M. *Aventuras da Interpretação*, Lisboa, Editorial Presença, 1995, p. 62.

²⁴¹ Cité par AUGÈ M., *op.cit.*, p. 113.

conceptualiser distinctement l'auditoire, non comme quelque chose de fixe et de monodirectionnel, mais plutôt, quelque chose en formation permanente, ayant une composante de réciprocité (l'orateur est aussi un auditoire et vice-versa), d'intermutabilité et de multidirectionnalité (la connaissance de l'auditoire est aussi auto connaissance et connaissance de chacun des orateurs). De là que l'auditoire se constitue comme quelque chose de dynamique, en d'autres mots, comme un processus socialement construit. « Le potentiel émancipateur de la rhétorique repose – comme l'affirme Boaventura Santos – sur la création de processus analytiques qui permettent de découvrir pourquoi, dans des circonstances déterminées, certains motifs paraissent être meilleurs et certains arguments plus puissants que d'autres »²⁴².

1.2- Le Sujet : constructeur de l'action

La conception de rationalité que nous avons défendue jusqu'à présent place le sujet comme élément central dans le processus de connaissance et dans la construction de l'action. Cependant, cet entendement repose sur une discussion plus ample de la notion même de sujet, sa pertinence dans les cadres théorico- épistémologiques actuels et son statut dans le domaine de l'action, comme producteur et/ou complice de cette même action.

Si nous nous centrons sur les racines philosophiques de ce débat, nous constatons la coexistence actuelle de discours contradictoires qui défendent ou la « mort du sujet »²⁴³ - après avoir sombré dans le XIX^{ème} siècle, sous les analyses des « penseurs de la défiance » - et la sacralisation inconditionnelle de l'individu, ou le retour, ou même la remesure, de ce même sujet. En vérité, plusieurs auteurs défendent le besoin d'édifier un sens inédit de subjectivité contemporaine qui permet de repenser et de repositionner les critiques du passé et de surmonter des prénotions, plus ou moins consolidées.

En effet, la conception de sujet se justifie, philosophiquement et socialement, avec la prémisse dualiste cartésienne, qui consacre deux formes

²⁴² *Op. cit.*, p. 100.

²⁴³ Jean Brun dans une réflexion marquante se proclame absolument contraire à cette idée, procédant à une critique des principaux courants et auteurs qui permettent de la justifier. Se référant aux morts d'Auschwitz il argumente que l'homme n'est pas vide de valeurs, qu'il n'est pas qu'un « *homme-tas* » ; le mal n'est pas relativisable, les cadavres d'Auschwitz sont les témoins de l'inhumain et de l'intolérable (BRUN J., « La Mort du Sujet et Auschwitz » in GUIBERT-SLEDZIEWSKI E. & alii (s/s la dir.de), *Penser le Sujet aujourd'hui*, Paris, Éditions Méridiens Klincksieck, Colloque de Cerisy, 1998.

de réalités autonomes et cependant interinfluences : la pensée ou l'âme et l'extension ou la matière. La conscience, acquérant de la tangibilité et se consacrant comme souveraine d'elle-même est, toutefois, mise radicalement en cause par les conceptions de « suspicion », qui affirment le conditionnement, et même la manipulation, du sujet par des déterminantes qu'il n'arrive pas à contrôler – parce que, dans la majorité des cas, il n'en a même pas connaissance –, que ces conditionnantes soient de nature psychique ou biologique, ou de caractère économique et social.

La nécessité de distinction, qui se prétend intégrative et pas manichéenne, entre individu et sujet, est donc implicite. Une telle différenciation nous paraît centrale, inclusivement pour la compréhension de ses corrélats – l'indépendance et l'autonomie – puisqu'elle comporte des implications pratiques et conceptuelles non négligeables. Ainsi étant, le sujet se définit intersubjectivement dans la relation avec les autres et donc dans la construction de l'autonomie; l'individu, à son tour, se centre en lui-même, cherche l'effectivité rationnelle de son intérêt, se définissant donc, par l'invocation d'indépendance – cette invocation ayant des racines philosophiques dans la conception monadologique de Leibniz et répandue, progressivement, dans plusieurs domaines : social, culturel, économique et politique²⁴⁴.

L'affirmation et la légitimation d'une société moderne rationnellement constituée, ayant pour base des logiques contractuelles, substantiellement et formellement ancrées à des présuppositions de liberté et d'interdépendance organique, consolide le domaine de l'individu. Cependant, la conclusion qu'à une (sur)valorisation de l'individu corresponde, en même temps, la « mort du sujet » ne nous semble pas immédiatement admissible. De Descartes à nos jours la pérennité de la tension est évidente. Comme l'affirme Alain Touraine²⁴⁵ bien que l'on ait vérifié dans le cadre de la modernité révolutionnaire, une séparation entre le domaine des lois et le domaine des valeurs, mais aussi une diminution du sacré sous l'affirmation croissante d'une rationalité instrumentale, ne signifie pas que l'éthique de la responsabilité puisse agglutiner l'éthique de la conviction. La « nouvelle », ou la « vraie », modernité dont parle l'auteur combine déterminisme et liberté, inné et acquis, nature et sujet et consacre l'idée de changement et d'agent social, constructeur de ce changement²⁴⁶.

²⁴⁴ CARRILHO M.M., *Elogio da Modernidade, op. cit.*, pp. 7-10.

²⁴⁵ TOURAINE A., *op.cit.*

²⁴⁶ « L'essentiel, aujourd'hui, c'est l'opposition à n'importe quelle absorption d'un des éléments de la modernité par l'autre. Ce qui ne peut être fait sans rappeler que le triomphe exclusif de la pensée instrumentale conduit à l'oppression, comme celui du subjectivisme conduit à la fausse conscience. La pensée n'est moderne que quand elle renonce à l'idée d'un

Effectivement, en suivant la conception de Touraine, sur le fond de la modernité, on trouve le mouvement, tensoriel et complémentaire, entre forces de rationalisation et de subjectivation. Celle-ci serait constituée comme un processus de transformation partielle de l'individu en sujet, ce qui n'arrive que s'il existe, de la part de l'individu, une maîtrise de ses œuvres. La notion de sujet consacre, donc, l'idée de sens existentiel et d'affirmation de vertus privées ; en ce sens, elle se constitue comme une exigence morale²⁴⁷. Si pendant certains moments historiques l'on a vérifié la prédominance d'un des mouvements cela n'invalide pas nécessairement la coexistence du mouvement contraire.

Alain Renaut refusant, soit une voie d'homogénéisation facilitiste, soit une voie d'opposition radicale, rejette des lectures unilatérales de l'histoire de la modernité. Ainsi, il procède à une critique de la perspective de Martin Heidegger, qui réduit la modernité à la prédominance de la « métaphysique de la subjectivité », tout comme, du point de vue opposé de Louis Dumont, qui réduit l'histoire de la modernité à l'histoire de l'individualisme. Ainsi étant, Renaut considère que la notion de sujet traduit l'effort pour unir la composante personnelle (désirs et besoins) à la conscience d'appartenance, ou en d'autres mots, l'union de la « face défensive » à la « face offensive » de l'agent humain²⁴⁸.

D'après quelques auteurs, on assiste actuellement à un « retour du sujet », ce qui pourrait supposer une contradiction essentielle entre les discours qui surmontent la rationalité cartésienne, dans le cœur des modèles de connaissance et de pratiques modernes, et ceux qui défendent la revitalisation du dualisme conscience/matière, central dans le fondement de son édifice philosophique. Nous considérons, toutefois, qu'un tel contresens ne se vérifie pas. En effet, nous pensons qu'actuellement nous assistons plutôt à une « réinvention du sujet ». L'homme est compris comme étant un être total et complexe, non désagrégable en composantes dualistes. Ainsi, la relation polarisée entre objectivité et subjectivité doit nécessairement être reproblématisée. Tout comme Bernard Lahire²⁴⁹, nous considérons qu'une telle polarisation s'ancre à des présupposés fallacieux de vérité et rigueur qui n'admettent comme valables que les connaissances et les pratiques

ordre général du monde, simultanément naturel et culturel, quand il combine déterminisme et liberté, inné et acquis, nature et sujet. » (TOURAINÉ A., *ibid.*, p. 256).

²⁴⁷ Comme l'affirme l'auteur « c'est le travail, sans fin, mais heureux, de construction d'une vie comme une œuvre d'art faite de matières différentes, qui définit le mieux le sujet » (TOURAINÉ A., *op. cit.*, p.263).

²⁴⁸ Cf. RENAUT A., *L'Ère de l'individu. Contribution à une histoire de la subjectivité*, Paris, Éditions Gallimard, 1989.

²⁴⁹ LAHIRE B., *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Éditions Nathan, Coll. Essais et Recherches, 1998, p. 231.

parfaitement objectives et objectivables. Cependant, ce que nous pouvons affirmer c'est qu'il existe des réalités objectivées de différentes façons, en mots, en objets, en espaces, en manières de vivre, de faire et de dire, ce qui présuppose une connexion entre subjective et objective, ou, en d'autres mots entre la conscience et ses manifestations contextualisées²⁵⁰. Comme l'affirme l'auteur auquel nous nous référons, « les sociologues distinguent bien souvent des réalités qui ne sont pas différentes. Ils opposeront ainsi l'« objectif » au « subjectif » en passant, d'une part, par tout ce qui peut être saisi en dehors de la subjectivité des acteurs (mais pas de celle des sociologues...) et, d'autre part, au « sens que les acteurs donnent à leurs pratiques », à leur « point de vue sur le monde », à leur « représentation du monde », etc. Or, nous n'avons pas affaire à des différences radicales mais à des différences de degré d'objectivation des réalités »²⁵¹.

En et sens, la centralisation du débat autour du sujet se constitue comme un des facteurs qui permettent d'expliquer la pertinence que les théories de l'action ont acquies, ces dernières décennies, dans le cadre des paradigmes des sciences sociales et humaines. Cependant, au-delà de celui-ci, il est possible d'identifier d'autres éléments également pertinents : la réflexion sur la modernité et la recherche d'un concept plus ample de rationalité ; les nouvelles composantes réflexives qui ont rendu possible des études dans le domaine de l'action (par exemple, la réflexion sur les relations entre l'individu et la société ; l'importance du passé et des émotions, parmi d'autres), surtout sous l'influence de la philosophie analytique anglo-saxonne, mais aussi, l'évolution des propres sciences sociales désormais préparées pour adopter de nouvelles problématiques associées au domaine de l'action (par exemple, les courants qui s'approprient de l'héritage wébérien et parsonnien pour discuter d'un façon critique les prémisses de la modernité)²⁵².

La discussion contemporaine autour de l'action place, en effet, au cœur du débat quelques questions centrales, soulignant un changement de posture à l'intérieur des sciences humaines en général. Ainsi, se met en évidence, par exemple, l'impossibilité de réduire la compréhension des questions de la société et du lien social à des explications purement sociales. L'importance des processus cognitifs et des catégories sémantiques commence alors à apparaître, la discussion sur le statut des réalités rendues

²⁵⁰ Le psychologue français Pierre JANET (Cf. *L'Évolution psychologique de la personnalité*, Paris, Éditions Masson, 1988) considère que l'objet de la psychologie n'est pas la conscience mais l'action, ce qui signifie que pour connaître la conscience, il faut étudier ses manifestations contextualisées.

²⁵¹ LAHIRE B., *op. cit.*, p.230/1.

²⁵² LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords.), *La Théorie de l'action. Le Sujet pratique en débat*, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1993.

évidentes par le langage (comme, entre autres, les intentions ou les inclinaisons psychologiques) débute, afin de savoir comment quelque chose du domaine de la raison (par exemple, un jugement) peut dériver et produire l'action, et aussi quelle est la relation entre des états cognitifs et des actions, ce qui permet de discuter, notamment, l'imputabilité ou l'inimputabilité du sujet dans la conduite de l'action et dans la pondération de ses conséquences.

Actuellement, les catégories de sens commun, négligées antérieurement, reviennent inévitablement, comme nous l'avons déjà vu. Il faut reconnaître que pour analyser des évolutions historiques et pour déterminer des régularités comportementales ou de relations entre des groupes elles ne paraissent pas fondamentales et étaient même déconseillées. Cependant, actuellement, on considère qu'une description ou une analyse quelconque dépend des catégories sélectionnées pour l'effectuer. Les questions de la connaissance sont, ainsi, situées au cœur des analyses, considérant précisément que ce qui s'étudie est de la même nature que les processus qui permettent cet étude.

La grande question, qui remonte à la philosophie grecque et qui continue à alimenter le débat sur la problématique de l'action, concerne les formes d'appréhension de celle-ci en tenant compte du domaine dans lequel elle est réalisée et de sa propre nature, en particulier son intentionnalité. A ce niveau, un des aspects centraux à pondérer concerne l'appréhension et la traduction de la contingence, que la pratique effective comporte toujours, et en même temps, des propriétés non circonstancielles, qui sont de la même forme présentes (rationalité, régularité, répétitivité, uniformité). La référence métaphorique à la cartographie, que nous avons faite antérieurement, nous permet de repositionner ce débat, comprenant le « tracé » statique comme postulat d'un itinéraire de sens.

La contingencialité présuppose que quelque chose puisse ou non se passer, ou que cela puisse se passer de telle ou telle manière. De là qu'une action quelconque, face à un éventail de possibilités, implique une sélection, orientée par des paramètres déterminés, de l'option envisagée comme étant la plus pertinente. Chaque sélection implique, donc, une délibération concrète, qui puisse permettre également de traduire et de visionner de tels paramètres (d'« échelle », de « projection » et de « symbolisation ») et d'en faire une graduation de pertinence²⁵³. Le développement lui-même de l'action ne se procède, ni d'une forme régulière, ni nécessaire et les résultats sont incertains et jusqu'à un certain point incontrôlables, ce qui provoque des doutes importants sur le type de connaissances nécessaires à l'analyse de l'action. En d'autres mots, les limites de la connaissance théorique capable

²⁵³ Cf. Chapitre V de la présente thèse.

de traduire des régularités, sont mises en question, et les contours de la raison pratique, la forme de concevoir la réflexibilité de l'action et le statut du sujet sont pondérés²⁵⁴.

1.2.1- Le domaine de la rationalité pratique et le statut du sujet

Effectivement, l'imputabilité d'une action à un certain agent²⁵⁵ est constitutive de la propre action, ce qui place, directement, au cœur du débat les questions de l'intentionnalité et de la créativité.

Les cadres interprétatifs au sein des théories de l'action et de l'agent se sont divisés entre ceux qui privilégient l'unicité de celui qui agit et donc sa relative homogénéité et permanence par référence à un passé déterminant, et ceux qui partent du présupposé que l'agent se fragmente en une pluralité infinie de rôles et d'expériences sans que ce ne soit parfois possible d'entrevoir des liens de cohérence entre eux. Dans ce cas le passé ne serait pas si relevant et les actions se construiraient comme de simples ajustements pré réflexifs aux situations pratiques. Il nous paraît donc important de centrer la réflexion autour de la continuité ou de la discontinuité dans le temps et de l'unité ou de la désagrégation de l'agent dans l'espace.

Si nous considérons les thèses de l'unicité, nous adoptons implicitement le postulat que l'agent développe les actions en partant de l'intériorisation ou de la condensation de schémas de l'action.

Un des concepts centraux de la construction théorique de Pierre Bourdieu est le concept d'*habitus*. Quoique possédant des racines aristotéliennes et scolastiques il est conçu de forme assez différente par Bourdieu, consacrant l'avantage épistémologique de permettre l'articulation entre l'individuel et le social, les structures internes (subjectivité) et externes comme deux états d'une même réalité inscrite dans les corps et dans les choses. Ainsi, l'*habitus* traduit un ensemble de « dispositions » qui donnent une impulsion aux agents pour agir d'une certaine façon, orientent le comportement et les actions de façon opportune, en consolidant, ainsi, des pratiques, des perceptions et des appréciations dotées de « régularité », sans qu'elles ne soient consciemment coordonnées ou régies par une règle quelconque²⁵⁶. De telles « dispositions » sont « inculquées », surtout à

²⁵⁴ LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords.), *op.cit.*

²⁵⁵ Nous utilisons le concept d'**agent** pour traduire la connexion entre le sujet et le monde par voie de l'action.

²⁵⁶ « Système de dispositions à agir, percevoir, sentir et penser d'une certaine façon, intériorisées et **incorporées** par les individus au cours de leur histoire, l'*habitus* se manifeste fondamentalement par le **sens pratique**, c'est à dire l'aptitude à se mouvoir, à agir et à s'orienter selon la position occupée dans l'espace social, selon la logique du champ et de la situation dans

travers l'expérience et l'apprentissage dans la première enfance ; « structurées », puisqu'elles reflètent les conditions sociales dans lesquelles elles ont été formées et consolidées ; « durables » car elles perdurent au long de toute la vie des individus, de forme inconsciente et donc inaccessible à des processus de réflexion transformateurs ; « génératives » parce qu'elles peuvent faire surgir d'autres pratiques et « transposables » vers d'autres « champs ». L'histoire et le « sens du jeu » qui en découle s'incorporent²⁵⁷ à certaines formes d'agir et de se comporter, traduisant une organisation durable du corps et de sa relation avec le monde que Bourdieu appelle « hexis corporelle »²⁵⁸. Le concept d'*habitus* ne doit pas, cependant, être confondu avec la notion d'*habitude* puisqu'il se constitue comme quelque chose de générateur et producteur et non comme quelque chose de mécanique, reproductif ou automatique²⁵⁹.

Même ainsi, le concept d'*habitus* invalide la considération de la réflexivité au cours de l'action, parce que, même Bourdieu établit une rupture entre théorie et pratique, positionnant en pôles distincts l'acteur qu'on analyse et celui qui agit. Conformément à cette conception, la relation « pratique avec la pratique » est d'une teneur complètement distincte de la relation « théorique avec la pratique », ce qui met en cause la possibilité d'articuler les deux composantes de la connaissance et réduit la notion d'*habitus* à la consignation de « docte ignorance ». En d'autres mots, il déconsidère la possibilité que la réflexivité a de se constituer comme une composante de transformation du propre *habitus*.

Cependant, il faut relever une petite altération dans la réflexion bourdieusienne, mais même comme cela est significative, dans la forme de conceptualiser l'*habitus* ; d'une notion plus déterministe et irréversible, associée à la reproduction des structures sociales- évidente dans l'ouvrage *La Reproduction* publiée en 1970, pour une conception, après une décennie de réflexion, beaucoup plus flexible, comportant, notamment la composante de l'« invention »²⁶⁰. Ainsi dans l'ouvrage *Questions de Sociologie*²⁶¹,

lesquels on est impliqué, et cela sans recours à la réflexion consciente, grâce aux dispositions acquises fonctionnant comme des automatismes » (ACCARDO A. & CORCUFF P., *La Sociologie de Bourdieu*, Bordeaux, Éditions Le Mascaret, 1986, p. 67/8, en bold dans l'original).

²⁵⁷ Dans le sens que *le corps* donne de la substance à cette histoire et à un jeu qui apparaît comme naturel.

²⁵⁸ « L'hexis corporelle est la mythologie politique réalisée, incorporée, devenue disposition permanente, manière durable de se tenir, de parler, de marcher, et, par là, de sentir et de penser » (BOURDIEU P., *Questions de Sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1980, p.117).

²⁵⁹ BOURDIEU P., *ibid.*

²⁶⁰ Cf. à ce sujet par exemple l'article de Catherine PARADEISE, « Note de lecture sur le sens pratique » in *Revue Française de Sociologie*, n°22, octobre-décembre/1981.

²⁶¹ BOURDIEU P., *ibid.*

quoiqu'il continue à considérer l'*habitus* comme quelque chose d'acquis et incarné dans le corps de forme permanente, Bourdieu encadre aussi une composante inventive et, d'une certaine forme, adaptative – « Principe d'une autonomie réelle par rapport aux déterminations immédiates par la « situation », l'*habitus* n'est pas encore pour autant une sorte d'essence anhistorique dont l'existence ne serait que le développement, bref un destin une fois pour toutes défini. Les ajustements qui sont sans cesse imposés par les nécessités de l'adaptation à des situations nouvelles et imprévues, peuvent déterminer des transformations durables de l'*habitus*, mais qui demeurent dans certaines limites : entre autres raisons parce que l'*habitus* définit la perception de la situation qui le détermine »²⁶².

La conception d'ajustement que nous prétendons explorer dans notre réflexion repose sur des bases différenciées, car elle encadre une composante rhétorique dans sa mise en action, considérant la coexistence et la pluridimensionnalité d'agents et d'univers de référence, et donc, la construction continue de la propre situation et de processus de justification pertinents, sans que cela n'implique nécessairement la perte de liens de cohérence et la simple centration dans le présent. Bien sûr, nous ne partons pas de la considération de « dispositions », structurées et durables, qui donnent une impulsion à l'action, mais plutôt d'un ensemble d'éléments hétéroclites provenant, soit de l'expérience, soit des savoirs ou des contextes, différemment mobilisables et combinables de façon pertinente en fonction des univers de référence et du processus délibératif et réflexif que la mise en action effective et la reconnaissance nécessaire de l'action ou de l'appréciation présupposent. Sous cette prisme, nous considérons que les actions quotidiennes, quoique comportant une dose d'improvisation non négligeable, ne sont pas le produit d'un sens pré-réflexif et non intentionnel. S'il en était ainsi, nous serions comme l'affirme Bernard Lahire, en train d'« universaliser le cas », ignorant une grande partie des pratiques sociales²⁶³.

Il est vrai que la question de l'intentionnalité et du calcul stratégique se trouve au cœur des oppositions entre théories de l'action. Cependant, il s'agit d'une opposition fallacieuse car comme le dit l'auteur susmentionné, elle présuppose des conceptions distinctes de l'action. Ainsi, la pondération de l'intentionnalité ou du calcul varie en fonction du type d'action (courte ou longue, simple ou complexe, vulgaire ou extraordinaire) et de l'échelle spécifique de construction de contextes de mise en pratique de cette même action. On met donc en cause la possibilité d'une théorie

²⁶² BOURDIEU P., *op. cit.*, p. 135.

²⁶³ LAHIRE B., *op. cit.*, p. 167.

d'action universelle préférant souligner les conditions socio-historiques qui permettent des actions différenciées ou leur donnent une impulsion²⁶⁴.

Sous une perspective un peu différente, la « théorie de la créativité » de l'action humaine est présentée par Hans Joas²⁶⁵ comme une troisième voie ou une alternative à l'action rationnelle et à la critique normativiste, permettant d'encadrer dans la tradition sociologique les développements analytiques les plus récents. Dans ce contexte, l'appréhension de l'intentionnalité humaine comme non téléologique est un élément central pour la compréhension de la capacité d'agir et pour la conceptualisation de l'action elle-même, comportant d'autres dimensions en plus de celles encadrées dans la théorie rationnelle, de racines économiques et utilitaristes. En plus, elle permet de comprendre la relation non instrumentale avec le corps et la fragilité du Moi, qui a besoin de se reconstruire continuellement. L'auteur défend ainsi un retour à une conception pragmatiste d'« intelligence créatrice ». En effet, pour les auteurs pragmatistes, la créativité se construit comme un élément de l'action humaine, caractérisée, non par la définition des buts concrets, ni par l'application de normes générales, mais plutôt comme un processus d'adaptation (ne présupposant pas de passivité et de statique) continue de l'agent à son milieu. Dans cette perspective, la créativité trouve un fondement dans le monde réel, dans le domaine du quotidien, n'entrant en contradiction avec lui, et ne se considérant pas non plus le privilège d'êtres dotés de capacités exceptionnelles. La confrontation avec les problèmes est incontournable et non intentionnel, donc, les réponses ne peuvent être conçues *a priori*, comme l'on ne peut pas non plus prétendre les trouver pré-déterminées dans le monde. Elles sont plutôt le résultat d'une interaction entre les données fournies par le monde et la capacité inventive du sujet.

Bien qu'il nous paraisse que l'on ne peut absolument pas nier l'intentionnalité téléologique, que ce soit la thèse défendue par Lahire, ou la notion d'« intelligence créatrice » invoquée par Joas, elles situent au sein du débat la dimension réflexive de l'action, donc sa composante dynamique, adaptative et inclusive, c'est à dire permettant la co-admissibilité de l'émotion et de la rationalité, de la réflexion et de l'instinctivité, de la planification et de l'improvisation, de la routine et de la créativité.

En ce sens, la notion d'« *intelligence rusée* » dont nous parlent Marcel Détiénne et Jean-Pierre Vernant²⁶⁶ nous paraît pertinente.

²⁶⁴ LAHIRE B., *ibid.*, p.183.

²⁶⁵ JOAS H., « La Créativité de l'action et la démocratisation de la différenciation » in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords.), *op. cit.*

²⁶⁶ DETIENNE M. & VERNANT J.P., *Les Ruses de l'intelligence. La Métis des grecs*, Paris, Éditions Flammarion, 1974.

« L'homme à la métis est sans cesse prêt à bondir, il s'agit dans le temps d'un éclair. Cela ne veut pas dire qu'il cède, comme le font d'ordinaire les héros homériques ; à une impulsion subite. Au contraire la métis a su patiemment attendre que se produise l'occasion escomptée. (...) lestée de tout le poids de l'expérience acquise, elle est une pensée dense, touffue, serrée (...) ; au lieu de flotter ça et là au gré des circonstances, elle ancre profondément l'esprit dans le projet qu'elle a par avance machiné, grâce à sa capacité de prévoir, par-delà le présent immédiat, une tranche plus ou moins épaisse du futur »²⁶⁷. L'astuce, la capacité de profiter des circonstances et des données du présent pour dominer minimalement l'avenir sont, en effet, des composantes essentielles de la rationalité pratique. Si nous prenons en considération que les autres avec qui nous interagissons, sont porteurs des mêmes capacités, que cette interaction est la base essentielle de l'inscription publique de l'action et que celle-ci se consolide en univers de sens et d'appartenances diverses, la réflexion sur les valeurs se place nécessairement au cœur du débat.

Cette réflexion est fondamentale dans le cadre de notre argumentation puisque les valeurs et la façon dont celles-ci se construisent et se consolident, se trouve au centre de la fondation ou de la refondation de la légitimité²⁶⁸.

En effet, la considération que les valeurs peuvent découler de la propre action et donc que le sujet construit aussi les univers sus mentionnés est une donnée extrêmement importante dans le débat actuel au sein des sciences sociales et humaines. Comme l'affirme Olgierd Kutty, « les hommes ne se limitent pas seulement à des compromis d'intérêts : leurs arrangements révèlent aussi une négociation sur les valeurs »²⁶⁹. En vérité, à partir du moment qu'elles cessent d'être « transcendantes », les valeurs ne s'imposent plus comme évidentes et auto justifiées, mais plutôt comme cible de processus de délibération, face à un ensemble diversifié de situations et d'interactions²⁷⁰, ce qui présuppose une suprématie de la perspective irrationaliste wéberienne dans l'analyse des valeurs.

²⁶⁷ DETIENNE M. & VERNANT J.P., *ibid.*, p.22.

²⁶⁸ « Légitimer ses comportements, c'est à dire que ce que l'on fait est bien » (KUTTY O., *La Négociation des valeurs. Introduction à la sociologie*, Bruxelles, Éditions De Boeck & Larcier s.a., 1998, p. 13).

²⁶⁹ KUTTY O., *ibid.*, p. 11.

²⁷⁰ François DUBET, en explorant le concept d' « expérience sociale », fait précisément ressortir cet aspect : « dans cette pratique élémentaire de justification, les individus mettent leur propre expérience à distance, ils la jugent, appellent à des normes plus ou moins latentes mobilisées pour le cas. Il suffit de soulever la question ou que la question s'introduise dans la conversation pour que les individus se sentent obligés à s'expliquer et à argumenter, à appeler à des critères de justice, d'authenticité et de vérité, afin de donner un sens à leur expérience » (*Sociologia da Experiencia*, Lisboa, Edição do Instituto Piaget, 1996, 1^{ère} édition : Seuil, 1994).

La dynamique délibérative vise à donner un sens à l'action et présuppose que les agents reconstruisent continuellement une distance comme référence au contexte et à eux-mêmes puisque les situations ne sont jamais passibles d'une codification et de prévisibilité totales. A partir d'une construction, toujours ouverte, conjuguant des éléments variés, l'agent conquiert sa propre unité et la cohérence des ses schémas d'action. En ce sens, l'idée d'une action individuelle est une aporie puisque celle-ci existe vraiment seulement dans la mesure où elle est reconnue et partagée par les autres. Ceci ne signifie pas que l'on nie la « qualité d'auteur » de l'action à un agent, mais tout simplement qu'il s'agit d'une qualité d'auteur composite puisque la construction de l'action repose sur des éléments qui, en vérité, ne lui appartiennent pas totalement.

L'analyse de Pierre Bourdieu sur le langage et le pouvoir symbolique²⁷¹, quoique dans une ligne d'argumentation assez différente de la nôtre, est à ce niveau clarifiante. L'auteur souligne la composante institutionnelle et les conditions sociales d'usage linguistique, mais aussi les dimensions socio-historiques de sa production et de sa réception²⁷². Il procède donc à la critique de toutes les approches de caractère « sémiologique », inspirés par les études linguistiques de Saussure²⁷³, puisqu'ils se constituent comme analyses internes, fermées sur le texte lui-même. Influencé par les analyses d'Austin²⁷⁴, Bourdieu considère que l'efficacité d'un certain énoncé performatif présuppose l'existence d'un ensemble de relations sociales, ou d'une « institution »²⁷⁵, qui autorise et

Cette composante se trouve aussi bien évidente dans les travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot sur divers régimes d'action (Cf. chapitre V de la présente thèse).

²⁷¹ BOURDIEU P., *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions du Seuil, 2001 (1^{ère} édition : Polity Press, 1991).

²⁷² « Tout acte de parole et, plus généralement, toute action, est une conjoncture, une rencontre de séries causales indépendantes : d'un côté les dispositions, socialement façonnées, de l'habitus linguistique (...) une certaine capacité de parler définie inséparablement comme capacité linguistique d'engendrement infini de discours grammaticalement conformes et comme capacité sociale permettant d'utiliser adéquatement cette compétence dans une situation déterminée ; de l'autre, les structures du marché linguistique, qui s'imposent comme un système de sanctions et de censure spécifiques » (BOURDIEU P., *ibid.*, p. 60).

²⁷³ Cf. SAUSSURE F. de, *Course in General Linguistics*, Glasgow, Collins, 1974.

²⁷⁴ Austin fait référence à des énoncés, comme le « oui » dans la situation de mariage ou le « je te baptise... », qui ne se destinent pas à décrire un état de choses ou une situation mais bien à l'action lors d'un rituel avec des règles rigides et pré-définies. En ce sens, de tels énoncés ne sont ni « vrais », ni « faux », ils doivent plutôt être à peine prononcés par les personnes adéquates, soit celles qui respectent les procédés conventionnels (Cf. AUSTIN J.L., *How to do Things with Words*, Oxford, Oxford University Press, 1975).

²⁷⁵ Concept qui ne désigne pas une organisation particulière, mais bien, un ensemble relativement durable de relations sociales qui confèrent aux individus différents types de pouvoir, de statut et de ressources (BOURDIEU P., *ibid.*, préface de John B. Thompson, p. 18).

reconnaît le droit que le sujet a de formuler de tels énoncés, de telle façon que les autres les évaluent comme acceptables en fonction de certaines circonstances ou de la continuation d'un certain rituel. Toutefois, en mettant trop en évidence la composante ritualisée des actes de langages, l'auteur mésestime tout un ensemble de rencontres peu structurées et fortuites, qui n'en sont point pour cela des moments de construction et de partage, ou non, de grammaires d'interaction²⁷⁶. Encore ainsi, nous pouvons, admettre qu'une situation quelconque d'interaction pour le moins structurée et ponctuelle qu'elle soit, comprend toujours un certain degré de ritualisation évidente, par exemple, dans les comportements corporels²⁷⁷. Cependant, nous considérons dans notre argumentation, rendant subalterne un registre représentatif de référence, la possibilité que l'agent a de construire délibérativement les accords, la reconnaissance et même l'« institution », mais aussi la capacité d'apprendre et de manipuler la propre ritualisation, variable en elle-même par référence à des univers de sens différenciés. Bien qu'étant sujet à des règles, le langage est flexible, s'associant à des espaces spécifiques de communication.

La conception wittgensteinienne²⁷⁸ brise la conception de rationalité traditionnelle basée sur des règles contraignantes faites de critères. L'idée de « jeux de langage » permet, en effet, de mettre en évidence l'hétérogénéité des règles, le caractère instrumental de son fonctionnement et l'espace de contingence où les normes mêmes du jeu sont jouées. La conception de rationalité que nous défendons est, donc, une conception plurielle, non réductrice, rendant possible la confrontation de potentialités heuristiques et créatrices.

1.3- L'émergence d'un modèle de rationalité prudentielle

En partant, donc, du présupposé que : le modèle de connaissance et de rationalité scientifique est seulement un des types de connaissance qui va de pair avec d'autres, que celui-ci s'ancre nécessairement dans le réel sous l'intermédiation du sujet et que des liens complexes et interinfluent associant divers objets de connaissance existent, nous défendons un modèle de rationalité²⁷⁹ qui n'exclut pas la créativité, l'imagination,

²⁷⁶ BOURDIEU P., *ibid.*, préface.

²⁷⁷ Par exemple, l'acte de baisser les yeux quand nous croisons dans la rue quelqu'un que nous ne connaissons pas comporte, comme l'affirme Erving Goffman, un message codifié de « non hostilité » (Cf. GOFFMAN E., *Behaviour in Public Places*, New York, Free Press, 1963).

²⁷⁸ WITTGENSTEIN L., *Investigações Filosóficas*, Lisboa, Fundação Calouste Gulbenkian, 1987.

²⁷⁹ Plusieurs auteurs mettent en évidence sous des perspectives différenciées l'émergence d'un nouveau paradigme de connaissance. Pour citer quelques exemples : Fritjof

l'indétermination ou la contingence, la subjectivité, et pas des moindres, l'explication, la rigueur scientifique et l'objectivité (sous certains présupposés²⁸⁰), c'est-à-dire, l'ancrage et l'argumentation des hypothèses en principes objectivables et susceptibles de discussion. Il s'agit donc d'un modèle intégratif, dynamique et flexible, rejetant l'automatisme technico-scientifique et la logique performative et utilitariste de la connaissance scientifique moderne. Il valorise l'autorité, l'authenticité, l'originalité, l'initiative, associées à la qualité d'« auteur », producteur d'un « œuvre », manifestation d'une rationalité esthétique/expressive et fruit d'une intention (pas toujours téléologique/utilitariste), obéissant, cependant, aux canons et aux principes généraux du domaine qui concerne l'« œuvre » construite. S'il s'agit d'une œuvre littéraire, l'auteur obéit aux règles grammaticales et sémantiques, de façon à ce que l'œuvre produite puisse être accessible à d'autres qui partagent les mêmes codes linguistiques. L'élargissement de cette accessibilité, à travers la publication, implique, à son tour, l'obligation de se régir selon des règles éditoriales, valables pour n'importe quel auteur ; ce qui n'invalide pas, bien sûr, l'originalité de chacune des œuvres publiées à partir de critères uniformisés. De la même façon, une peinture, bien qu'impliquant un plus grand degré de liberté créative, obéit à des principes techniques généraux (par exemple, de traitement de la toile et de processus de mélange de couleurs), quoique le peintre s'exprime subjectivement sur la toile. La peinture sera après sujette à un jugement général, obéissant à des paramètres conventionnés sur les caractéristiques d'une œuvre d'art de qualité, donc, en la valorisant ou en l'ignorant sur base d'un jugement estimatif, reposant sur des critères généraux appliqués à cette œuvre en concret.

Nous défendons que de telles considérations sont valables pour n'importe quelle pratique. Celui qui agit est toujours un auteur, un constructeur de sens, développant des pratiques contenant des éléments subjectifs et objectifs, généraux et spécifiques, créatifs et formels. Nous considérons que la créativité présuppose un processus de maturation qui encadre toutes les composantes de la rationalité humaine comprise de manière inclusive : le logique et l'analogique, l'intuitif, l'astucieux, l'analytique, le synthétique.

La rationalité que Boaventura Santos appelle d'« esthétique-expressive »²⁸¹ à laquelle nous ajouterions une composante éthique, permet

Capra (1984) le désigne par « nouvelle physique » et « taoïsme de la physique » ; Eugène Wigner (1970) de « changements de deuxième type » ; Erich Jantsch (1980) de « paradigme de l'auto-organisation » ; Boaventura Santos de « paradigme d'une connaissance prudente pour une vie décente » (1994, 2000).

²⁸⁰ Cf. Chapitre IV, point 2: *Composantes de la Légitimité*.

²⁸¹ *Op. cit.*

d'articuler cause et intention, séparées par la rationalité scientifique, et de justifier, non pas la vérité, mais la qualité et la pertinence d'une construction, répondant, à travers la rhétorique, à des principes subjectifs et objectifs²⁸². Cependant, en réalité, la construction d'une pratique comporte des limitations variées, dès lors, fruit de la sélectivité provenant de l'encadrement en communautés de sens différenciés. Ainsi étant, à chaque étape du processus de construction de nombreuses alternatives sont négligées, soit d'agents, soit de connaissances, ou de propositions, qui ainsi, deviennent invisibles, et donc inexistantes. C'est donc par l'interprétation, la traduction et l'évaluation qu'une pratique s'intègre, ou non, en contextes plus vastes de référence politique, économique, culturelle ou esthétique. Les liens créés entre l'action et les encadrements référés par ailleurs sont surtout désignés, dans le contexte de l'archéologie, comme le rappelle Boaventura Santos²⁸³, par le concept de « signature », c'est à dire, l'évaluation et l'interprétation dépendent de l'identification de la qualité d'auteur, de l'intelligibilité des cadres justificatifs et conceptuels et des objectifs inhérents au projet à inscrire ou à « signer » dans un ordre plus vaste.

La notion de « rationalité prudentielle » nous renvoie vers une conception aristotélique de *phronèsis*²⁸⁴, consacrant le présupposé basique que le particulier ne peut être déduit du général. Le concept de prudence, n'est, dans cette conception, ni un art, ni une science, mais plutôt la capacité de s'ajuster aux circonstances (relevant de registres différenciés) et de délibérer sur le contingent, et en même temps sur une pondération des devoirs. En ce sens, la prudence a pour objet non seulement des éléments universels, mais aussi, étant donné qu'elle relève du domaine de l'action, des faits particuliers. Une telle notion de rationalité pratique, sous le prisme de la prudence, est essentiel dans le fondement de notre modèle d'analyse de la légitimité de pratiques marquées, soit par des éléments universels, soit par une composante élevée de contingence²⁸⁵.

La connaissance présuppose croyance (élément subjectif) vérité (élément objectif) et justification (processus argumentatif)²⁸⁶. Elle est donc

²⁸² « La nature, la qualité, l'importance et l'adéquation de cette intention et de cette construction sont établies au moyen d'un discours argumentatif dirigé à un public cible (les personnes et les institutions qui constituent le domaine artistique et littéraire). Comme cette argumentation est potentiellement interminable, les moments de fixation (le canon, la tradition esthétique, les institutions de consécration et les prix) sont toujours précaires parce que les arguments qui les appuient ne maintiennent pas leur pouvoir rhétorique pour très longtemps. » (SANTOS B., *op.cit.*, p. 74/5).

²⁸³ SANTOS B., *ibid.*, p. 223.

²⁸⁴ Le concept aristotélique de *phronèsis* (ARISTOTE, *op. cit.*) est traduit par Cicéron, par la notion de *prudentia* (Cf. *Les Stoïciens*, Paris, Éditions Gallimard, Pléiade, 1962, pp. 495-628).

²⁸⁵ Cf. surtout Chapitre V de la présente thèse.

²⁸⁶ Bien que dans une ligne argumentative différenciée, cf. SOBER E., *Core Questions in Philosophy*, Wisconsin, Prentice Hall, 2000.

un « acte de foi », d'action et de communication qui devient « savoir » en étant expérimenté et authentifié par celui qui s'en approprie, par la subjectivité de celui qui connaît. Celui-ci s'approprie les éléments objectifs et « les moule » singulièrement, en tenant compte d'une certaine perception, volonté et cohérence rationnelle. L'union entre sujet et objet de connaissance doit, donc être pleinement assumé. Une conception plus intégrative²⁸⁷ de l'être humain et une lecture globale et écologique de la réalité sont nécessaires. Les théories contemporaines de la connaissance mettent en évidence, en effet, de forme chaque fois plus explicite, la nature complexe, transdisciplinaire et interactive des processus cognitifs.

En ce sens, la science devient épistémique, c'est à dire orientée vers le propre processus intellectuel de connaissance, considérant les théories comme des explications approximatives du réel.

Le nouveau modèle de connaissance se base sur le concept de relation (bien qu'il ne mette pas de côté la composante analytique), partant de la conception que les parties possèdent des caractéristiques que le tout ne possède pas et vice-versa²⁸⁸. En d'autres mots, quoique l'on considère importante la parcellarisation analytique inhérente au modèle cartésien/newtonien, on défend aussi la synthèse, non réductionniste, comprenant l'univers comme un réseau d'interrelations dynamiques ; tel la musique, qui se compose d'une articulation complexe de sons et de rythmes pour produire des mélodies.

Edgar Morin²⁸⁹, défendant le principe de la complexité²⁹⁰ prétend constituer un système de pensée qui cherche à être le plus rationnel et le moins mutilante possible. « La complexité n'est pas une notion quantitative,

²⁸⁷ Les origines de la pensée holiste, dans le domaine de la philosophie, se situent dans l'Antiquité avec les présocratiques, surtout Héraclite. Postérieurement des vestiges de cette pensée apparaissent avec les stoïciens et les néoplatoniciens, spécialement Plotin, et dans la modernité avec les romantiques, surtout Shelling, et avec les idéalistes allemands. Avec la publication de l'œuvre *Holism and Evolution*, en 1921, Jan Smuts peut être considéré le fondateur du mouvement holistique au XX^{ème} siècle. Actuellement plusieurs auteurs s'inscrivent dans cette perspective, parmi eux, relevons Edgar Morin. Le concept de complexité utilisé par l'auteur a apparu marginalement à partir de la cybernétique et de la théorie de la communication.

²⁸⁸ L'hydrogène et l'oxygène sont des éléments fondamentaux dans un processus de combustion, mais, quand ils s'agrègent ils produisent de l'eau, qui sert précisément pour combattre cette combustion.

²⁸⁹ Cf. par exemple, MORIN E., *O Paradigma perdido : a natureza humana*, Mem Martins, Publicações Europa- América, 1991 (1^{ère} édition : Seuil, 1973).

²⁹⁰ Warren Weaver (co-auteur de la théorie de l'information avec Shanon) affirme dans un article des années cinquante sur la complexité (publié dans la revue *Scientific American*) que le XIX^{ème} siècle avait assisté au développement des sciences de la complexité désorganisée (principe de la thermodynamique) et que le XX^{ème} siècle assisterait au développement des sciences de la complexité organisée (cité par MORIN E., *O problema epistemológico da complexidade, op. cit.*, p.13).

c'est une notion logique, c'est la confrontation (...) du un et du multiple, c'est l'autonomie qui à la fois dépend sans cesser d'être autonome, c'est d'une certaine façon, la nécessité d'abâtardir nos instruments conceptuels et de renoncer à *un* principe unificateur maître et suprême. Le problème de la complexité et de la simplicité peut être vu comme une union et comme un combat »²⁹¹.

La théorie de la complexité consacre l'idée que tout se trouve entrecroisé, ce qui exige une pensée englobante, non mutilante et excluante²⁹², donc appelant à la totalité de l'homme comme être pensant, affectif, intuitif et agissant. Si la composante affective, notamment, n'était pas intégrée dans les dynamiques cognitives, on serait en train d'amputer l'homme en délaissant une de ses composantes fondamentales au profit d'une soi-disant rigueur et objectivité scientifique. La vraie rationalité reconnaît plusieurs configurations de rationnel, se révélant tolérante avec d'autres formes de pensée à caractère différencié.

A notre avis, l'idée de complexité renvoie plus vers un principe orienteur, une attitude face aux phénomènes et face à l'action, de veille, de questionnement critique, d'articulation entre séparation et synthèse, que comme présupposé dans la constitution de modèles théoriques, supposant la synthèse systématique de diverses contributions disciplinaires, tirées de matrices hétérogènes et donc artificiellement réunissables. La propre constitution d'un modèle présuppose déjà la réduction de la complexité à une simplicité non simpliste. D'ailleurs même Edgar Morin souligne que dans l'idée de complexité s'inscrit aussi l'impossibilité d'unifier, l'incertitude et l'indicibilité ; ce qui ne signifie pas l'assomption d'une posture relativiste ou sceptique²⁹³. Une connaissance ayant pour base un principe de complexité introduit la réflexivité dans l'action et présuppose un mouvement continu de recomposition et de déconstruction, échappant à la focalisation réductrice qui entrevoit seulement les parties et à la focalisation globalisante qui ne considère que le tout.

Il nous semble innovateur l'acceptation, parallèlement aux idées d'ordre et de régulation, des idées de contingence et d'hétérogénéité, comme instances constructives (pas encore pleinement explorées) et pas simplement comme éléments à neutraliser. Cela ne signifie pas qu'il cesse d'y avoir des

²⁹¹ MORIN E., *ibid.*, p. 131.

²⁹² « Comme l'a observé Elkanna, il y a des sciences dans toutes les sociétés, y compris les sociétés archaïques ; il y a une connaissance rationnelle-empirique dans toutes les sociétés. Mais cette science, cette connaissance rationnelle-empirique ne se sont pas décantées, disjointes, de la sphère symbolico-mythico-magique. Elles ne se sont pas transformées en une sphère séparée comme dans nos sociétés occidentales modernes. » (MORIN E., *op. cit.*, p. 33/4).

²⁹³ MORIN E., *ibid.*, p. 98.

références ordinatrices, mais plutôt, que de telles références doivent être pondérées dans le cadre de jugements situés dans une logique de partage, en tenant compte de la coexistence de principes différenciés et différemment fondés, mais tout aussi admissibles, dans le cadre d'échange d'arguments, factuelles et symboliques.

Dans cette perspective, le local, avec ses noyaux de vie, comme un « lieu anthropologique », s'articule, de manière complexe, avec le global ; les croyances, avec les faits et les objets²⁹⁴ ; la connaissance pratique avec la connaissance scientifique. Cela ne signifie pas que l'on produise des jugements incohérents, entassant sans critère et dans une recherche désespérée de globalité, des éléments opposés, mais plutôt que l'on considère que la complexité traduit un mouvement approximatif dans la relation avec le monde, avec soi-même et avec les autres. Ainsi, la cohérence provient de la mobilisation d'éléments pertinents²⁹⁵ pour la compréhension et la justification d'une certaine décision, action, comportement, politique ou institution.

Actuellement, des postures plus radicales émergent défendant le chaos comme principe créateur, accompagné de références régulatrices et non comme mécanisme anarchique et potentiellement destructeur. D'ailleurs, le chaos accompagne toujours l'ordre, comme s'il s'agissait de deux faces d'une même monnaie²⁹⁶. L'acceptation du chaos comme catégorie de connaissance, avec une positivité propre, a des implications importantes pour la connaissance et pour l'action. Dès lors, la considération que l'action ne comporte uniquement des effets immédiats, mais une pluralité, potentiellement infinie, de conséquences, ce qui implique que le contrôle de causes et la prévision d'effets a toujours une dose importante de précarité.

La transmutation de la rationalité a bien sûr des répercussions au niveau social et politique, acquérant une pertinence particulière dans le cadre d'une discussion plus ample autour de la légitimité, et en consonance l'admissibilité et l'adaptabilité, de pratiques de service social. En effet, le questionnement sur de logiques univoques, traductrices d'une rationalité avec des prétentions à la vérité, à l'ordre et à l'universalité détermine l'interrogation de pratiques, et par conséquent de ses fondements et des

²⁹⁴ Nous entendons par « objets » tout ce qui sert d'appui au développement d'une action cohérente, par exemple : des règlements, des diplômes, des codes, des utensiles, des machines entre autres (cf. BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *op. cit.*).

²⁹⁵ Dans les prochains chapitres nous discuterons les éléments qui nous permettent de déterminer cette pertinence (cf. particulièrement le chapitre V).

²⁹⁶ Comme le dit Bauman, l'*alternative* de l'ordre et du chaos constitue l'existence moderne. La négativité du chaos, est, dans cette optique, l'effet latéral de la constitution de l'ordre (BAUMAN Z. *Modernity and Ambivalence*, Cambridge, Polity Press, 1991, p. 6/7).

critères de plausibilité, qui en ont émergés et qui permettent de la consolider (voir figure 12).

FIG. 12- Axes de changement dans le cadre d'un Modèle de rationalité prudentielle

Axes de changement dans les processus de connaissance et d'action	Production de connaissances	Société et Politique	Intervention Sociale
SUJET	<ul style="list-style-type: none"> -Interdépendence sujet/objet ; sujet/sujet ; -Considération de l'être humain total (importance de la créativité ; des émotions...) parallèlement à l'intellect ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Nouveaux protagonistes et formes d'expression sociale ; -Dignité, citoyenneté. Visibilité ; -Démocratie participative ; -Croissance/ développement individuel et collectif ; -pluralisme ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcement de la société civile ; -construction créative de ressources ; -Valorisation des potentialités / diagnostics positifs ; -Développement de compétences ; -Capacité à prendre des décisions ;
PROCESSUS	<ul style="list-style-type: none"> -Revalorisation du sens commun ; -Connexion de diverses lectures du réel ; -Par-delà l'analyse qui sépare, la synthèse qui unit ; -Contingence et imagination. 	<ul style="list-style-type: none"> -Contingence, imagination et expérimentation ; -Culture et territoire ; -Communication et information ; -L'importance de la séduction et non plus de la répression dans l'organisation de la vie sociale ; 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Empowerment</i> ; -Valorisation de la culture, de la participation, du local ; -Complexité et intégration, innovation, flexibilité, imagination ; -Travailler avec..., le respect pour la logique de l'autre ; -Toute la communication est interaction ; -Interprétation et interconnexion de ues distinctes ;
OBJET	<ul style="list-style-type: none"> -Nature dotée d'énergie ; n'est pas passive ; -Suprémie des dichotomies culture/nature ; homme/ 	<ul style="list-style-type: none"> -Valorisation du local en articulation avec le global ; -Changement organisationnel ; -Mécanismes 	<ul style="list-style-type: none"> -Valorisation des communautés et des individus à partir de leurs aspects positifs ; -Construction et déconstruction de

	nature.	économiques et système de partage ; -Équilibre écologique et globalisation.	mécanismes régulateurs ; -Réseaux et communications élargies.
--	---------	--	--

Dès lors, la réflexion sur la construction du sens de la pratique et des bases pour sa reconnaissance acquiert avantage. Cette construction est soumise à une dynamique de tension double : d'un côté, la communion, plus ou moins suspecte, avec le « social officialisé », libérant l'agent d'un processus de construction et de jugement de son agir qui ne se centre pas exclusivement sur des logiques qui le dépassent, c'est à dire, extérieures à la propre action ; d'un autre côté, l'enfermement de l'action en elle-même, se présupposant auto-légitime et, ainsi, dévalorisant le fait que les processus d'édification de la légitimité renvoient, sans s'y réduire, à des rationalités politiques et sociales globales.

La dimension du sujet, dans le domaine du service social, consolide, comme le montre Gilbert Renaud, « la recherche d'une voie sociale qui ne renonce pas à la raison, mais qui en refuse la réduction instrumentale »²⁹⁷. Dans cette optique, une dynamique de construction de la légitimité de pratiques de service social acquiert une pertinence particulière, accentuant la capacité d'agir et de juger des agents et non plus la capacité de transcription, uniformisée et unificatrice, de discours de rationalisation du social.

La consécration de la logique pluraliste et prudentielle, avec l'abandon qui en découle des prétentions à la vérité et à l'ordre dans les discours et dans les pratiques, nous permet de procéder à un virage épistémologique dans la réflexion autour de la légitimité- surtout en ce qui concerne les pratiques de service social – ce virage reposant sur la possibilité d'une « épistémologie de l'action humaine »²⁹⁸.

La reconstitution de la raison moderne et d'un ordre sociopolitique qui contienne la contingence, encadrant de nouvelles manières de nous rapporter avec nous-mêmes et avec les autres, grâce à des formes complexes de circularité réflexive, implique que l'on considère et développe l'imagination (post) moderne. Le caractère interrogatif et interprétatif de la raison dans les sociétés contemporaines, en permettant de promouvoir des formes de vie intégratives, doit, ainsi, nécessairement comporter des pratiques analytiques et existentielles, qui permettent de penser et d'inventer

²⁹⁷ RENAUD G., « L'intervention : de la technique à la clinique ou de l'objet au sujet » in NÉLISSE CL. & ZÚÑIGA R. (s/s la dir.de), *L'Intervention : Les Savoirs en action*, Sherbrooke (Québec), GGC Editions en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, 1997, p. 151.

²⁹⁸ GIDDENS A., *op. cit.*

ce qui n'a pas encore été pensé et inventé²⁹⁹. Ainsi, la valorisation d'une pratique quelconque ne provient pas à peine des sources théorico-méthodologiques qu'elle encadre, mais aussi, et fondamentalement, de son inscription au cœur des relations sociales.

1.4-Les bases d'un débat sur la légitimité des pratiques de service social face à la transmutation de la rationalité

En termes généraux, en ce qui concerne le domaine de la discussion et de l'action politique et sociale, on remarque, actuellement de nombreuses possibilités d'articulation de l'imagination avec la responsabilité, devant un contexte contingent, rendant possible des formes d'expression et d'autodétermination innovatrices, l'invention de pratiques et de politiques et la pondération de nouvelles formes d'intelligibilité et de subjectivité³⁰⁰.

En vérité, beaucoup de formules actuelles d'intervention politique et sociale ne sont pas absolument innovatrices, mais à peine le remplacement, avec de nouveaux habits, de tentatives passées. De telles tentatives avaient pour base un débat, plus ou moins évident, autour des paradoxes modernes – la relation entre la solidarité et le contrôle, entre la liberté et l'égalité – considérant que la différence est la manifestation, en dernière instance, de la liberté et que la recherche de l'égalité est, en ce sens, la négation de la liberté.

Ainsi, la question centrale dans l'agenda politique contemporain s'enracine dans les formes de construire une cause commune, qui n'invalide pas les différences. Un nouveau sens de solidarité, après la désagrégation de

²⁹⁹ Cf. les approches de Richard RORTY, notamment, les ouvrages : *A Filosofia e o espelho da Natureza*, *op. cit.* et *Consequences of Pragmatism*, Brighton, The Harvester Press, 1982. L'auteur prétend restaurer le pragmatisme, en proposant un abandon de la philosophie en tant que discipline. L'activité que l'auteur appelle de post philosophie se révèle comme plus édifiante que systématique et submerge dans la culture, se centrant sur une préoccupation de solidarité et pas d'objectivité.

³⁰⁰ Zygmunt Bauman, à partir de l'analyse de contextes et de positionnements culturels, politiques, sociaux et économiques contemporains, identifie divers éléments qu'il appelle de post-modernes : le distancement intellectuel relativement à l'objectif moderne de la construction rationnelle d'une « bonne vie », des doutes autour de la viabilité et de la désirabilité de projets globaux face à la reconnaissance du pluralisme et de discours ancrés dans de nouvelles formes et transitoires de relation entre le local et le global ; l'importance de la séduction, et plus de la répression, dans la production de la vie sociale ; la fragmentation de l'identité et des références communautaires dans des sociétés « débordantes de sens » (Cf. JEUDI H.P., *A sociedade transbordante*, Lisboa, Edições Século XXI Lda, 1995) et sans modèles et critères fiables et stables (BAUMAN Z., *op. cit.*).

la « solidarité organique »³⁰¹ et des « grandes narratives »³⁰², inhérentes à la constitution des sociétés modernes.

La fragmentation de tels récits et des mécanismes et principes traditionnels, d'intégration et de régulation socio-politique, que ceux-ci présupposent ou justifient, donnent un fondement aux analyses et aux critiques, de divers auteurs et de divers primes, centrés sur la perte de légitimité et sur la désagrégation identitaire, d'un service social professionnalisé sous les auspices du progrès, de l'ordre et de la rationalisation. Si nous considérons, cependant, que le social n'est compréhensible qu'en tenant compte de la coexistence, parfois tensorielle, de différentes logiques et principes, une réflexion qui nous permette, de comprendre les formes de coexistence et de coordination de tels principes, tout comme, les mécanismes de régulation et de création de compétences contextuellement valorisées nous paraît plus adéquate.

Ainsi étant, notre cadre d'analyse³⁰³ nous permet de réfléchir autour de la légitimité de pratiques de service social, non à partir des objectifs qu'elles visent, sous une optique d'homogénéisation et d'ordre social, ou découlant d'une description des transformations (expérimentales, dans la majorité des cas, et peu consensuels) dans le domaine de l'action sociale, et les impacts possibles dans le cadre du service social, mais des capacités agissantes et du potentiel créatif et argumentatif des agents, dans des contextes et des situations différenciées.

Une réflexion dans le cadre du service social, et en particulier sur sa légitimité, ne peut se désencadrer d'une analyse des mutations dans le cadre des rationalités politico-sociales. Sous cette optique, le service social, consacré dans le cœur de la rationalité moderne et de ses corrélats – ordre, sécurité et certitude – s'affronte maintenant avec le défi de (re)découvrir ou de (re)construire son sens sous des bases rénovées. Comme l'affirme D. Howe³⁰⁴, le service social s'est constitué comme une manifestation particulière du développement moderne et a poursuivi, à sa façon, un ensemble de valeurs et de présupposés – le beau (esthétique); le bien (éthique) et la vérité (science) – visant la poursuite de la justice et l'effectivité de la « qualité de vie ». Dans les années soixante-dix (du XX^{ème} siècle), avec la recherche d'une base déontologique commune et le

³⁰¹ Cf. DURKHEIM E., *De la division du travail social*, Paris, Presses Universitaires de France, 1973 (1ère édition: 1893).

³⁰² LYOTARD J.F., *op. cit.*

³⁰³ Cf. Chapitre IV et Chapitre V de la présente dissertation.

³⁰⁴ Cf. HOWE D., "Modernity, postmodernity and social work" in *British Journal of Social Work*, n° 24 (5), 1994.

développement des approches systémiques³⁰⁵ et des méthodes intégrées³⁰⁶, le caractère imminemment moderne du service social et en consonance les tentatives de rationalisation et de réorganisation des pratiques et des focalisations atteint l'apogée. Toutefois, le collapsus de la croyance illimitée dans la raison moderne et l'emphase dans la pluralité et dans la (dé)centration de la vérité³⁰⁷, donc, l'assomption de l'incertitude et de la contingencialité comme constitutives de l'action et de l'existence humaine, est une donnée de la plus grande importance pour la compréhension actuelle du service social³⁰⁸.

De tels aspects permettent de mettre en question les modèles de compétence basés sur la maîtrise et l'application d'un ensemble de connaissances et de méthodes uniformisés et de souligner la composante constructiviste et créative du sujet dans l'édification de la pratique. Ainsi, la composante discursive – interprétative et réflexive acquiert une importance particulière. Comme l'affirment Nigel Parton et Wendy Marshall, «a position of uncertainty is seen to represent a more respectful approach to cultural difference as certainty and objectivity are an illusion. Social workers should not expect, therefore, to know in advance what the outcomes of interactions will be. They can, at best, only trigger an effect. A position of uncertainty means that social workers will approach each situation respectful of difference, complexity and ambiguity»³⁰⁹.

En vérité, l'incontournabilité d'agir, le plus souvent sous la pression du moment, accentue l'importance de la capacité réflexive comme constitutive de la propre action, tout comme, la capacité de déterminer la pertinence relative des divers éléments, en confluence, locaux et généraux, et les formes de combinaison de ceux-ci, en tenant compte des limites et des contraintes du processus argumentatif développé à différents paliers. Le surpassement d'une perspective traductrice d'un ordre logique fixe, et soi-disant vraie, assumant, donc, la contextualisation et la fluidité des interprétations et des constructions – situationnelles et argumentatives –

³⁰⁵ Cf. PINCUS A. & MINAHAN., *Social Work Practice: Model and Method*, Itasca, Peacock, 1973.

³⁰⁶ Cf. SPECHT H. & VICKERY A. (eds), *Integrating Social Work Methods*, London, Allen & Unwin, 1977.

³⁰⁷ "(...) truth (...) is decentred and localised" (PARTON N. & MARSHALL W., "Postmodernism and discourse approaches to social work" in ADAMS R. & alii (ed.), *Social Work, Themes, issues and critical debates*, Houndmills, Palgrave, 1998, p.243).

³⁰⁸ "(...) whereas modernity assumes that increasing knowledge of the real world produces power, postmodernity reverses the formula, recognising that the formation of particular discourses creates contingent centres of power which define areas of knowledge and truth claims, and frameworks of explanation and understanding" (PARTON N. & MARSHALL W., *ibid*, p.244).

³⁰⁹ PARTON N. & MARSHALL W., *ibid*, p. 246.

permet de problématiser les constructs catégoriels et les typifications de caractère binaire et rigidifiant, et de considérer la conception de « possibilité »³¹⁰ et de « loco dé-centrisme ».

En considérant la légitimité, non comme une attribution, ou un critère de conformité, mais comme une construction revalidée continuellement, la focalisation est ainsi, placée dans la capacité d'agir et de juger des agents et non plus dans la référence à des facteurs structurants, justifiant des discours de valorisation ou de dévalorisation de groupes ou de catégories socio-professionnelles.

Comme l'affirme Ricardo Zúñiga, les discours de légitimation basés sur la conformation à des rationalités socio-politiques ne permettent pas de saisir la dynamique des pratiques et se constituent comme de simples justifications utilitaires de l'impérativité de (ré)agir, assurant leur continuité dans le milieu social. Le « traitement institutionnalisé de la logique de l'intervention ne souligne pas assez *le caractère personnel de la connaissance*, l'ancrage nécessaire de l'action dans les *convictions* de l'acteur et les convictions dans les *certitudes* qui lui servent de fondement, qu'elles soient des vérités scientifiques, des hypothèses jugées probables ou plausibles ou des espérances qui sont les formes les plus subtiles des certitudes. »³¹¹.

En ce sens, sous l'assomption de la consécration du sujet comme constructeur de l'action et sous la focalisation de différents régimes d'action et de « mondes » pluriels, les discours qui associent linéairement les transformations dans des contextes structurants – sociaux, politiques et économiques – aux processus de conquête ou de désagrégation de la légitimité nous paraissent inconsistants.

Si nous faisons attention aux exigences et aux objectifs introduits dans le domaine de l'action sociale ces dernières décennies, surtout en ce qui concerne les processus de gestion ancrés dans une logique de caractère entrepreneurial, l'assomption de la perte de légitimité du service social, associé à une incapacité de traduction ou d'effectivation adéquate de telles exigences ne nous paraît pas linéaire. La lecture pluraliste de différents régimes d'action et de contextes de sens nous permet de comprendre que si de telles exigences et logiques ont toujours existés plus ou moins explicitement, dans le cadre de certains univers de référence de la pratique et des discours, dans d'autres, elles continuent actuellement à ne pas se poser

³¹⁰ Cf. O'HANLON B. & BEADLE S., *A Field Guide to Possibility Land*, Omaha, Possibility Press, 1994.

³¹¹ ZÚÑIGA R., "La construction des autonomies de l'intervention. Intentions et institutionnalisations" in NÉLISSE CL. & ZÚÑIGA R. (s/s la dir. de), *op. cit.*, p. 84/85 (souligné de l'auteur).

comme fondamentales. En plus, les professionnels de service social assument, représentent et traduisent les références « cartographiques » qui lui permettent de construire l'action et la situation, cependant, ils dépassent de telles coordonnées en présence d'une situation réelle et en fonction de l'autonomie et des marges de liberté qu'ils possèdent, dans l'architecture de processus argumentatifs raisonnables et plausibles dans une dynamique de reconnaissance publique. Les contraintes concrètes inhérentes à un tel processus, surtout évidentes dans le passage au domaine public, et la logique contextualisée et objectivable des jugements de valeur, exigent, de la part des agents, de majeures compétences réflexives et prudentielles. Cela ne signifie pas que les transformations dans des cadres globaux qui moulent la pratique ne l'affectent pas ou que le service social n'expérimente pas des contraintes spécifiques par référence aux trop nombreux groupes professionnels, également impliqués dans la tâche de construction de réponses pertinentes et socialement reconnues, mais seulement que de telles transformations et contraintes sont apprises, surmontées ou combinées, au quotidien, dans la construction du processus de légitimation. Les paradoxes constitutifs du service social peuvent, ainsi, être lus sous une nouvelle optique : comme produits d'une dynamique incontournable de logiques distinctes croisant le champ de l'intervention. La compréhension de ce qui est important est, dans cette optique, la pierre de touche du processus de légitimation de pratiques de service social. Cette compréhension est complexifiée étant donné l'espace interstitiel - entre logiques, intérêts et valeurs diverses - dans lequel les assistants sociaux se placent. Dans les chapitres suivants nous essayerons, ainsi, d'identifier les critères et les processus qui nous permettent de pondérer l'admissibilité et la pertinence d'un processus argumentatif passible de se construire comme voie de légitimation.

CHAPITRE IV

DE LA (DES) LÉGITIMITÉ(S)

Le fait de redimensionner la rationalité, c'est à dire d'en (re)valoriser sa composante pratique et, de là, le rôle du sujet dans l'architecture du réel et dans la capacité de juger et de mobiliser, de forme pertinente, les paramètres inhérents à sa construction, nous permet d'en conceptualiser la légitimité, non seulement du point de vue formel – comme elle est classiquement conçue –, mais, fondamentalement, sous une perspective sématologique et constructiviste.

Le surpassement de paramètres de simple conformité à des critères aprioristiques, au cœur des définitions communes de légitimité, nous permet de voir les questions de l'objectivité, de la contingencialité et de la réflexivité de forme analytiquement différenciée et, ainsi, passible de valoriser les capacités et les compétences adaptatives et combinatoires des agents.

Si nous considérons, avec Guy Le Boterf³¹², la compétence comme le “savoir agir” de forme pertinente et dépassant le prescrit, nous pourrions réfléchir à la construction de la légitimité de pratiques de service social, à partir de la reconfiguration et de la valorisation d'éléments (créativité, contingencialité, indicibilité et adaptabilité), quelques-uns desquels fréquemment utilisés dans les discours qui défendent son illégitimité, ou sa soi-disant et récurrente crise de légitimation. Selon ce point de vue, les composantes normative, axiologique et rhétorique se trouvent imbriquées, obéissant à des critères de vraisemblance et de raisonabilité.

Dans le présent chapitre nous prétendons, donc, par-delà une pondération autour des éléments constitutifs de la notion complexe de légitimité, établir la conception et la construction réflexive qui préside à notre programme analytique.

Bien qu'elle se constitue comme un thème transversal à plusieurs domaines (Science Juridique, Histoire, Sociologie, Philosophie, entre autres), l'origine des débats autour de la légitimité s'inscrit, surtout, dans le champ de l'analyse politologique. En vérité, bien que, tout au long de l'Histoire de la civilisation occidentale, elle ne se soit pas constituée comme un thème récurrent de la théorie politique, le fait est que l'idée de légitimité, quand elle est associée à une réflexion plus profonde sur les conditions d'émergence, exercice et manutention du pouvoir, est devenue un de ses débats classiques.

³¹² LE BOTERF G., *Compétence et Navigation Professionnelle*, Paris, Éditions d'Organisation, 2000 (3ème édition revue et augmentée).

Depuis l'Antiquité Classique on relève de nombreuses réflexions et essais dans les domaines de la théorie politique, sociologique, juridique, et même axiologique, dans lesquels l'idée de légitimité se retrouve, explicite ou implicitement³¹³, au noyau des analyses. Pour ne citer que les exemples les plus pertinents nous pouvons faire référence à l'approche de Jean Bodin aux fondements de la République ; l'étude de Guglielmo Ferrero³¹⁴, la conception de légitimité d'Edmund Burke, Jean-Jacques Rousseau, Benjamin Constant, Auguste Comte ou Max Weber, sur les fondements du pouvoir légitime, la distinction entre légalité et légitimité de Louis Bonald et encore, l'analyse axiologique de Raymond Polin et de beaucoup d'autres.

Dès lors une telle panoplie analytique pose immédiatement en évidence la complexité inhérente au concept de légitimité, composé par des éléments hétérogènes imbriqués et parfois difficilement conciliables analytiquement. En plus, on met aussi en évidence la transversalité du concept et la diversité de sens et d'implications qu'il encadre, selon les critères et les principes, incontournableement marqués par des biais idéologiques et historiques, qui sont priorisés en termes d'analyse.

Une certaine conception ou fondement de légitimité, se constituant comme principe de base d'un système politique ou social déterminé et par conséquent du normatif que celui-ci établit et présuppose, correspond, en vérité, à un fait historique, de civilisation et ne peut être compris que dans ce contexte. Comme le montre Adriano Moreira³¹⁵, reprenant une idée précédemment défendue par Guglielmo Ferrero³¹⁶, pour chaque modèle politique la réponse à la question de la légitimité varie, dans le temps et dans l'espace. Un principe déterminé peut se conformer à divers "stades" de légitimité: il peut passer d'un stade de pré légitimité, à celui de légitimité, et au cours du temps, soit par le mauvais usage du pouvoir, ou dû aux changements inévitables de pensée, disparaître et être substitué par un autre.

³¹³ L'essai célèbre et polémique de Carl SCHMITT, *Legalität und Legitimität*, publié par Duncker und Humblot (München et Leipzig) en 1932, est, en vérité, une réflexion autour des présupposés de légalité sur lesquels se fonde la République de Weimar, ayant obtenu un grand impact, à la fin de la décennie, dû au contexte historique qui en a suivi. Schmitt ne définit pas clairement les termes dans le titre de son oeuvre, mais on présuppose que l'auteur prétendait souligner l'idée que l'État parlementaire législatif serait nécessaire de légitimité.

³¹⁴ Cf. FERRERO G., *Pouvoir. Les Génies invisibles de la cité*, Paris, Éditions Plon, 1945 (1ère édition: 1943).

Sur les contributions de cet auteur, Jean-Jacques CHEVALLIER a produit quelques analyses clarificatrices. À voir, par exemple, le chapitre « La Légitimité chez G. Ferrero » in *Annales de Philosophie Politique – L'Idée de légitimité*, Paris, Presses Universitaires de France avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique, Institut International de Philosophie Politique, n°7, 1967.

³¹⁵ MOREIRA A., *Ciência Política*, Lisboa, Livraria Bertrand, 1979.

³¹⁶ CHEVALLIER J.J., *ibid.*

Sous ce prisme, le concept de légitimité bien que profusément utilisé dans le langage commun, nous paraît être trop ambigu sur le plan scientifique. En vérité, plusieurs auteurs se questionnent sur l'utilité et la pertinence de maintenir un concept si imprécis et précaire et sur la possibilité que celui-ci a d'être absorbé par d'autres de contenu plus facilement assimilable, pérenne et objectif. Telle prétention a gagné une forme particulièrement avec l'avènement de la modernité et les présupposés rationalisants qui lui sont sous-jacents³¹⁷. La sacralisation de la Loi comme principe qui corporifie, d'un côté, les droits et la volonté collective³¹⁸ et qui se constitue, d'un autre côté, comme le garant de la défense face à la violation de tels droits, retire d'une certaine façon, de la pertinence à un concept qui viole les présupposés de rigueur et de clarté chers au projet moderne. À son tour la conception de légalité³¹⁹, dans le sens de conformité logico-formelle aux lois établies, paraît répondre pleinement à de tels présupposés. Elle ne cautionne pas, pourtant, les situations dans lesquelles un certain ordre, malgré sa légalité, est injuste; dans ce cas, est exigible, comme principe de jugement et de justification, un paramètre métajuridique.

L'émergence de conceptions de démythification de la loi comme la manifestation de l'esprit du peuple et de celui-ci comme l'incarnation de la Vérité et de la Justice, et donc l'assomption de la faillibilité du normatif légal, présuppose la consécration et l'incontournabilité d'un jugement ultérieur, ou peut-être devrions-nous dire supérieur, à celui de légalité. Cet « au-delà » de la loi³²⁰ qui caractérise la légitimité complexifie son appréhension conceptuelle et pose des questions importantes, particulièrement dans les sociétés pluralistes contemporaines.

Ainsi étant, si l'on prétend utiliser actuellement le concept de légitimité de forme rigoureuse il faut que celui-ci, se distingue d'abord clairement de la notion de légalité. En vérité, et comme nous allons le voir, l'autonomie conceptuelle et les articulations entre les deux termes est une des questions les plus délicates et complexes à laquelle les diverses analyses se sont consacrées. En plus, si l'ancrage axiologique est, en effet, la « pierre de touche » de la légitimité, une telle constatation n'en est pas pour le moins manifestement insuffisante pour sa définition et sa compréhension. En vérité, la question sous-jacente à toute la discussion sur la légitimité est: comment déterminer l'échelle de valeur pertinente et comment avoir en

³¹⁷ Cf. Chapitre III de la présente dissertation.

³¹⁸ MONTESQUIEU se réfère à la « tyrannie de l'opinion » qui se manifeste « lorsque ceux qui gouvernent établissent des choses qui choquent la manière de penser d'une nation », *Esprit des Lois*, Paris, Éditions Les Belles-Lettres, 1950, XIX, p. 3.

³¹⁹ Les deux concepts – légalité et légitimité – ont leur origine dans le Droit.

³²⁰ Expression utilisée par HATZFELD H., *Construire des nouvelles légitimités en travail social*, Paris, Éditions Dunod, 1998.

considération la diversité de principes de référence coexistantes. Le débat se complexifie encore plus si nous considérons, comme le font divers auteurs contemporains, et comme nous l'avons déjà référé, que les sujets construisent aussi leurs pratiques, ce qui signifie qu'ils gèrent en simultanément divers principes et logiques d'action, les rendant cohérents et significatifs; cependant, le doute sur les critères qui permettent de définir cette cohérence persiste.

Les problèmes que la légitimité encadre et traduit sont, pour cela, plus anciens que le propre concept, qui, en accord avec quelques auteurs n'aura véritablement émergé qu'avec l'avènement de la Période Historique Contemporaine.

Ce qui nous occupe, dans le présent chapitre, n'est donc pas, prioritairement, la recherche d'une définition de légitimité, mais plutôt, la réflexion autour des éléments qui en font partie, en cherchant à ouvrir des voies de pensée et en plaçant des points de repère sur ces mêmes voies.

1. Prolégomènes historico-conceptuels

La majorité des définitions que nous pouvons trouver de la légitimité la considèrent comme un attribut du pouvoir, notamment du pouvoir politique et nous renvoient vers des niveaux distincts d'analyse. Dans quelques cas, pour une légitimité associée au titre de celui qui gouverne, dans d'autres, pour une légitimité associée à l'exercice du pouvoir, en conformité avec une échelle de valeurs, corporifiant un soi-disant « sentiment » de la communauté, ou la « Volonté ou l'Esprit de la Nation »³²¹. Dans ce cas, on trouve implicite tout le débat complexe autour des objectifs de l'Etat, ou du système de croyances et d'idéologie que ceux-ci encadrent, et qui d'ailleurs, n'en ont pas moins d'implications sur le titulariat gouvernemental. Pour complexifier encore plus le débat, nous trouvons, relativement à chacun des niveaux susmentionnés d'analyse, des positions distinctes selon que l'on donne priorité à une perspective légale ou une perspective métajuridique.

En vérité, le terme légitimité a été historiquement utilisé par référence aux situations d'attribution, transmission et exercice du pouvoir de gouverner, tout comme, aux formes et principes inhérents à la construction

³²¹ A peine pour citer deux exemples, l'*Enciclopedia Internacional de las Ciencias Sociales* (SILLS D. (s/s la dir. de), Madrid, Aguillar s.a Ediciones, 1974, volume 6) définit légitimité comme « el fundamento del poder político cuando el gobernante lo ejerce con conciencia de su derecho a gobernar y los gobernados reconocen de alguna forma ese derecho » (p. 535). L'*Enciclopèdia Polis*, elle, désigne la légitimité comme la « conformité avec une échelle supérieure de valeurs, traduite par le sentiment généralement diffusé dans la communauté » (p. 1017).

d'un certain ordre politique et juridique. En ce sens, les divers approches ont focalisé, soit la composante des valeurs impliquées (comme dans le cas des théories du droit divin et du droit naturel), soit des présupposés légaux et factuels liés à l'existence et à l'effectivité du pouvoir (comme dans le cas de la sociologie juridique ou du positivisme). Cela signifie que la légitimité a été la cible d'approches parcellaires, intégrés dans des théories plus vastes du système politique et juridique, ce qui a contribué à la faible clarification du concept et, par conséquent, à sa contestation et subalternisation. En plus, des questions de grande importance pour la construction d'une théorie de la légitimité, comme le sont, la pondération autour de l'universalité ou du relativisme des paramètres ou des critères de légitimité, ou sur la forme de pondérer et de résoudre des disputes ou des contradictions entre légitimités distinctes, sont véritablement lacunaires en termes d'analyse.

A travers une très brève, et loin d'être exhaustive, incursion historico/conceptuelle, il est possible de mettre en évidence diverses tentatives exégétiques, qui considèrent la légitimité, ou comme une notion absolument indépendante de celle de légalité, ou comme un concept synonyme (ce que Raymond Polin désigne comme le « sens faible » de la légitimité³²²), se reportant, soit au titulariat du pouvoir, soit à son exercice.

1.1. La Légitimité sous la focalisation de la conformité

La recherche d'un principe capable de justifier l'exercice de l'autorité³²³ et de celui qui devra l'exercer, présupposant, donc, son acceptation de la part de ceux sur lesquels une telle autorité est exercée, émerge, essentiellement, au Moyen Age³²⁴, sous la confluence de divers facteurs: la recherche d'une dernière source d'autorité de la part des juristes allemands; les coutumes germaniques du IX^{ème} siècle, grâce auxquelles on assure un présupposé de représentativité, à travers l'élection par les grands et le peuple, en conjugaison avec le principe coutumier de succession héréditaire et enfin, l'assomption d'une théorie de Droit Divin³²⁵.

³²² POLIN R., « Analyse philosophique de l'idée de légitimité » in *Annales de Philosophie Politique- L'Idée de légitimité*, PUF et Institut International de Philosophie Politique, n°7, 1967.

³²³ L'utilisation du terme "autorité" n'est pas anodine. En réalité, celle-ci se distingue, à notre point de vue, du concept de "pouvoir" (en français: pouvoir; en anglais: legal power), que aurait son origine dans le Droit, dans la légalité, et du concept de « domination » (en français: puissance; en anglais: power), dont le fondement est la force, l'imposition. L'« autorité » (en français: autorité; en anglais: authority), à son tour, présuppose l'adhésion, la reconnaissance et l'acceptation des personnes sur lesquelles une telle influence est exercée.

³²⁴ Le mot « *legimitas* » apparaît pour la première fois dans des textes médiévaux ayant, pourtant, des sens différents.

³²⁵ POLIN R., *loc. cit.*

La théorie de Droit Divin, ayant pour base les paroles de Saint Paul – « *omnis potestas a Deo* » – a tout de suite servi, à répondre à la préoccupation de trouver une justification reconnue universellement à l'exercice de l'autorité. Si le Roi est, par le pouvoir divin, investi d'autorité pour gouverner³²⁶, la source de légitimité d'une telle investiture se rapproche de la justification de légitimité du « *sacerdotium* » chrétien. De cette manière, l'obéissance devient aussi une obligation religieuse, absorbant, donc, n'importe quelle exigence de légalité. En plus, l'autorité, ainsi justifiée, devient, non seulement, incontestable mais aussi transmissible³²⁷. Le pouvoir séculaire et spirituel se fondent, donc, de cette forme, sur le même principe légitimiste, principe qui dépasse, comme le propre terme le présuppose, le ressort du droit positif.

Il est cependant à relever que la théorie du droit divin possède une interprétation plus suave et plus proche des canons de la théologie chrétienne. Saint Thomas d'Acquaint défend que la délégation divine concerne le pouvoir en lui-même, c'est à dire, la relation abstraite établie entre gouvernants et gouvernés, et pas la consignation expresse d'une personne déterminée ou d'une lignage familial pour l'exercice de ce même pouvoir. Cette précision est particulièrement importante dans la mesure où elle signifie que les limites de la sphère politique trouvent une expression dans le droit humain³²⁸ et donc il est possible que l'autorité, ainsi fondée, ne se constitue pas toujours comme légitime. L'illégitimité apparaîtrait, selon ce point de vue, associée à l'irrespect du bien commun³²⁹ et à l'idée d'injustice (dans le sens de violation des préjugés divins). On trouve, pourtant, explicitée une différenciation, entre le titulariat du pouvoir et son exercice

³²⁶ Charles Magne s'est considéré lui-même couronné par Dieu – « *Deo coronatus* » – et on pense aussi, qu'il aura été le premier Roi à se référer à la formule « par la grâce de Dieu » – « *Dei Gratia* ».

On remarquera que la figure du « Roi Dieu », à l'origine de l'empire égyptien radicalise la justification théologique de la légitimité en considérant le pharaon comme fils d'Osiris, le dieu Orus. Le mythe, réaffirmé à chaque ascension au trône, garantit un présupposé d'éternité et des bases partagées d'identité. Ce qui n'est, en aucune manière, exclusif; la filiation divine devient, aussi, un élément essentiel de la foi chrétienne.

³²⁷ De la même façon que l'autorité et la légitimité successive de chaque Pape (dans le cadre de la doctrine chrétienne) a son (ré)origine dans la mission consignée par Christ à l'apôtre Pierre.

³²⁸ La formule de S^t Paul se transmute, dans cette conception, de « *omnis potestas a Deo* » pour « *omnis potestas a Deo per populum* ».

³²⁹ S^t Thomas approfondit la conception aristotélique du roi et du tyran, s'approchant d'une théorie du gouvernement légitime. Le roi chercherait à rendre effectif le « *bonum commune* » et le tyran le « *bonum proprium* », exerçant le pouvoir arbitrairement et sans fondement. Les conceptions politiques et juridiques de ce qui implique un pouvoir fondé se sont constituées, en vérité, comme l'aspect central des débats autour de la construction des modèles politiques des États occidentaux.

respectif, renvoyant à des principes de justification de la légitimité gouvernementale également distincts.

Les sociétés pré modernes assurent, ainsi, la continuité et la légitimité de leurs principes, s'inscrivant dans un ordre cosmique, de paramètres ordonnateurs intangibles, c'est à dire, inaccessibles à la conquête et à la compréhension humaines. Sous cette perspective, la mise en ordre humaine devra seulement traduire un certain ordre divin, ce qui signifie, en dernière analyse, que les inégalités deviendraient passibles de justification.

Au-delà du fondement divin, la tradition se constitue aussi comme soutien d'une autorité acceptée et reconnue³³⁰. Concordant avec cette conception, les « *boni homines* », se constituant comme bastions et gardiens des coutumes, seraient les personnes consensuellement qualifiées comme les plus adéquates pour témoigner de certains actes juridiques, les dotant, par leur présence, de validité légale. Ainsi, la qualification de "légitime" peut aussi bien s'appliquer à la norme et à l'ordre qui en résulte, dès qu'elle est constituée à partir de certains procédés, qu'à l'assemblée qui les corporifie. Il s'agit ainsi, d'une légitimité de procédure.

Il nous paraît important, à ce sujet de souligner que la légitimité est réduite ou absorbée par la légalité dès que la Loi devient le principe par excellence, nous pourrions même dire sacralisé. En effet, une telle conception des normes juridiques aurait existé dans l'antique société grecque, où le problème de la légitimité paraît ne pas s'être posé³³¹, et au cours de l'émergence moderne de la Démocratie avec la fin prévue du pouvoir personnel irrévocable. La Loi devient l'expression d'une volonté collective et, comme telle, l'unique critère de Vérité et de Justice admissible pour justifier un titulariat gouvernemental quelconque, une décision ou un acte, politique ou social. En ce sens, il n'est pas nécessaire et même incongru de faire appel à d'autres principes moins objectifs et moins consensuels.

La Modernité débute, en effet, avec la consécration de l'Individu, se régissant par une loi qui a comme origine sa « volonté ». L'idéal de la

³³⁰ Le terme « *legitimus* », en signifiant tout ce qui se configure aux coutumes anciennes et aux procédés coutumiers, commence aussi à qualifier, dans le discours du Moyen Age, des personnes. Le même mot était déjà utilisé par les romains, bien qu'avec un rapport différent, c'est à dire, comme synonyme de légalité.

³³¹ Raymond POLIN considère que le problème de la légitimité ne s'est pas posé comme tel dans la société grecque. Même comme cela, nous pouvons considérer que les réflexions de Platon sur la Justice et sur la structuration de l'Etat l'encadrent. De même, la conception aristotélique sur ce qui permet de distinguer bons et mauvais gouvernements – fixant la pondération de ces qualificatifs dans le sens de justice et de bien commun que ceux-ci possèdent – ou les distinctions entre des formes pures et impures de monarchie, aristocratie et démocratie, présuppose le même sens de valeur inhérent à l'idée de légitimité. L'aspect le plus valorisé était, cependant, celui de gouvernement idéal et pas tellement celui des origines du pouvoir (POLIN R., *loc. cit.*).

« volonté libre » s'affirme avec la conquête de l' « auto-suffisance terrestre ». Même dans le domaine de la moralité, une morale libre de l'autorité de l'Eglise et des croyances religieuses est consacrée en partant de la conviction que l'homme ne devient véritablement humain que par sa capacité d'être autonome, c'est à dire penser, juger et agir par lui-même. La récupération de la foi dans l'humanité et le surpasement de la faute originelle et du péché sont implicites. Comme l'affirme Baudelaire, « la civilisation consiste à effacer les marques du péché originel »³³². Après la critique rationaliste cartésienne, chaque individu, libre de n'importe quelle amarre divine, s'insère dans une structure qui confère à chacun un droit « naturel » et donc égal (exprimé dans la Déclaration des Droits des Citoyens de 1789). En vérité, la nature commence à se constituer comme le fondement d'une nouvelle légitimité. « L'ancien ne concernait que Dieu et ses représentants sur la Terre; le nouveau englobe toute l'humanité; appelle donc à ce que chaque individu existe de plein droit »³³³.

De cette façon, on abandonne la conception légitimiste³³⁴, ancrée dans la tradition et la délégation divine, au profit d'une orientation doctrinale, dont le cœur réside dans le droit positif (et surtout dans la loi comme étant une de ses sources), qui sert de base à la conception démocratique de pouvoir, exercé, désormais, par une délégation de l'ensemble des citoyens (voir Figure 13).

FIG. 13 - Les trois fondements « originaux » de la légitimité : synthèse

Axe de l'exercice du pouvoir politique	Axe du titulariat du pouvoir politique
-Fondement divin ; -Fondement de la tradition et de la coutume (légitimité processive) ; -Fondement légal (Droit Positif).	-Fondement Divin (Droit Divin) ; -Fondement de la tradition et de la coutume (« <i>boni hominis</i> ») ; -Fondement légal (Démocratie).

³³² Cité par DOMENACH J.M., *op. cit.*, p. 29.

³³³ DOMENACH J.M., *ibid.*, p.30.

³³⁴ Le légitimisme est un mouvement politique contre révolutionnaire de tendance monarchique qui défend la succession au trône de la part de ses héritiers légitimes, ayant pour bases des principes de tradition, de « loi naturelle » ou de désignation divine. La doctrine légitimiste de Talleyrand, introduite en Europe, surtout par l'œuvre de Joseph de Plustre, *Des constitutions Politiques* (1809), a dominé les débats sur la légitimité, au XIX^{ème} siècle, bien qu'elle ait disparu, comme force politique, en France, avec la Révolution de 1830.

Sous les auspices d'un fondement légaliste quelques auteurs³³⁵ se demandent, cependant, s'il peut exister une légitimité sans transcendance (il s'agit, en effet d'un débat qui, bien qu'ayant des contours différents, persiste jusqu'à nos jours) : de quels paramètres peut découler l'autorité et la stabilité de la loi, si celle-ci ne possède pas de référence, de garant externe à la communauté ?

Dans la perspective opposée, on pondère si la doctrine du droit divin peut encadrer l'idée de légitimité, ou si celle-ci ne peut véritablement se poser que quand on a l'intention de donner à l'Etat une « origine humaine », définissant, donc, le caractère concret du pouvoir politique et de son respectif exercice.

Ainsi, c'est à Jean Bodin que revient la première tentative de définir une théorie de la légitimité. Dans les six livres de *La République*, ce juriste du XVI^{ème} siècle, défend que la simple promulgation de lois et le fait d'y obéir ne peuvent servir de soutien ou de justification pour la République³³⁶. Ce qui est en question, c'est le propre fondement de souveraineté, donc, ce qui émerge comme principe de légitimité à l'origine de l'Etat est la forme de relation entre gouvernants et gouvernés. Bien qu'il affirme la sécularisation du pouvoir et donc l'importance des normes juridiques – quoique, comme on l'a déjà montré, ce soit la volonté de légiférer et non la loi, comme manifestation de cette volonté, qui se constitue comme fondement – il défend la supériorité du pouvoir royal reposant sur un principe naturel: le modèle familial. Dans ce cas, l'autorité du roi correspondrait à l'autorité sacrée et centrale d'un père de famille.

Quelques auteurs, entre lesquels Moreau-Reibel³³⁷, mettent en évidence les paradoxes de la pensée de Jean Bodin, oscillant entre une « conception patriarcale » et une « conception administrative » du pouvoir, dont les limites n'ont pas non plus été dûment clarifiées.

³³⁵ Entre lesquels se trouve Maistre, principal opposant de Locke, pour qui la légitimité de n'importe quelle forme de gouvernement et d'institutions politiques – ayant comme but la conservation des droits naturels des parties contractantes – se base sur l'accord et le consentement populaires, niait la possibilité que ce soit l'homme à faire une constitution, car, toute la constitution « est divine dans son principe » – « L'essence d'une loi fondamentale est que personne n'a le droit de l'abolir : or comment peut-elle être au-dessus de tous si elle a été faite par quelqu'un? ». Le concept paradoxal d' « usurpation légitime » est utilisé, par l'auteur, pour faire référence au pouvoir de la famille royale. Dieu élit la famille royale (et pas seulement sa mission, celle-ci « légitimement usurpatrice »), ce qui repose sur la preuve factuelle de son existence, permettant de considérer la succession héréditaire comme un élément crucial du pouvoir légitime.

³³⁶ A ce sujet, on peut voir, par exemple, l'essai de Janine CHANTEUR, « Jean Bodin et les critères de la légitimité dans la République » in *Annales de Philosophie politique- L'Idée de Légitimité*, PUF et Institut International de Philosophie Politique, n°7, 1967.

³³⁷ Cité par CHANTEUR J., *ibid.*, p.155.

Si Bodin focalise l'exercice du pouvoir, considérant la légalité comme une conséquence logique d'un exercice légitime, d'autres auteurs considèrent la règle juridique comme l'unique facteur capable de justifier l'autorité.

À ce niveau et sur les relations entre les deux termes – légalité et légitimité –, deux conceptions opposées et également réductrices émergent, dans la théorie du Droit. La doctrine selon laquelle une règle pour être valide, et elle est seulement valide, si elle est juste (théorie du droit naturel, dans une version radicalisée), et la théorie qui subordonne l'idée de justice à la validité de la règle (théorie positiviste, dans une conception également radicalisée). Dans les deux cas, la légitimité apparaît subordonnée à d'autres facteurs – faits, règles juridiques – et intégrée dans des théories plus vastes.

Se plaçant sur une conception factuelle, un grand théoricien du Droit, John Austin, défend que la notion de légitimité est dépourvue de sens sur le plan juridique, puisque que tout gouvernement établi est souverain, en fait et en droit. La discussion sur sa légitimité ou illégitimité est, ainsi, redondante puisque sa classification comme légitime, en vertu d'une loi créée par lui-même, lui incomberait³³⁸.

En accord avec les conceptions d'Auguste Comte et Claude Henry Saint-Simon, notamment, l'idée de légitimité n'émergerait en effet, que dans des époques marquées par quelques convulsions et ruptures, quand la loi et le système politique ne répondent ni ne correspondent plus aux données du réel³³⁹.

³³⁸ AUSTIN J., *The Province of Jurisprudence Determined*, London, p.p. H.L.A. Hart, 1954 citée par COTTA S., « Éléments d'une phénoménologie de la légitimité » in *Annales de Philosophie Politique- L'Idée de Légitimité*, PUF et Institut International de Philosophie Politique, n°7, 1967, p.61/2.

D'autres imminents théoriciens européens partagent cette idée. À titre d'exemple, on peut citer: ROMANO S., « Un ordonnancement juridique illégitime est une contradiction en termes, son existence et sa légitimité sont la même chose », *Principi di diritto costituzionale generale*, Milano, 1946, 2^eed., p.192/3; e KELSEN M., qui accentue un présupposé d'efficacité en mettant en évidence que les normes juridiques continuent valides, en accord avec un principe de légitimité, "as long as they have not been invalidated in the way which the legal order itself determines" (*General Theory of Law and State*, Cambridge Mass, 1946, p.118) (cités par COTTA S., *loc. cit.*, p.62).

En revanche, pour Edmund BURKE, il n'existe aucune différence entre légalité et légitimité. Celle-ci ne se constituerait que comme le produit de l'existant et du temps. En ce sens, la légitimité est un fait: c'est le fait que le fait demeure dans le temps. La dimension temporelle peut, en vérité, rendre légitime une institution antérieurement considérée illégitime et vice-versa. L'inexistence d'une légitimité définitive, absolue, et la considération que celle-ci émerge *a posteriori* rend possible un recommencement constant également légitime. Cf. à ce sujet l'article de POLIN Cl., « Définition de la légitimité chez Burke » in *Annales de Philosophie Politique- L'Idée de Légitimité*, PUF et Institut International de Philosophie Politique, n°7, 1967, p.161.

³³⁹ COTTA S., *loc. cit.*, p. 66 (note de bas de page).

S'il en était ainsi, nous présumerions de deux idées, qui méritent une discussion: celle que la légalité garantit, en elle-même, la légitimité; et celle que la légitimité n'est pas plus qu'un mécanisme subordonné à la légalité et à des critères utilitaires. Dès que la légalité aurait trouvé son sens et sa reconnaissance dans un certain ordre sociopolitique elle commencerait à valoir par elle-même. En d'autres mots, à la limite la simple existence et effectivité du pouvoir, fondé légalement, suffirait à justifier sa légitimité. En ce sens, la notion de légitimité ne serait plus pertinente, puisque, bien que ce soit elle-même qui permette, précisément, d'établir une distinction entre gouvernements justifiés et gouvernements purement efficaces, le critère d'efficacité deviendrait sous cette optique, le principe justificatif.

Dans le domaine des sciences sociales aussi, Max Weber³⁴⁰ considère, quoique, bien sûr, dans une ligne théorique différente, que le concept de légitimité sert, surtout, pour caractériser des phénomènes politiques et sociaux passés, se réduisant, dans les sociétés modernes, à la légalité.

Dans la forme type de domination rationnelle/ légale³⁴¹, l'autorité résulte de règles impersonnelles, formelles et rationnellement instituées et non plus de sacralisation du prescrit et maintenu par la coutume³⁴² ou de la valorisation du magnétisme et du charisme personnel.

En vérité, la croyance dans un « ordre légitime », orientant les conduites des acteurs est, pour Weber, le soutien de relations sociales stables. Tel aspect nous renvoie à une analyse du concept ambigu de « domination légitime », présupposant la considération, d'un côté, de la corrélation entre la croyance dans la légitimité des décisions et le respectif potentiel de justification et, d'un autre côté, de la pondération de sa validité effective.

³⁴⁰ WEBER M., *Économie et Société*, Paris, Éditions Plon, 1971.

De nombreuses analyses critico-descriptives de la vaste et diversifiée œuvre weberienne existent. De celles-ci, nous relèverons la constante dans l'ouvrage de GIDDENS A., *Política, Sociologia e Teoria Social. Confrontos com o pensamento social clássico e contemporâneo*, Oeiras, Celta Editora, 1998 (1ère édition, 1995); et l'ouvrage de PARKIN F., *Max Weber*, Oeiras, Celta Editora, 1996 (1ère édition: 1982).

³⁴¹ Max WEBER distingue trois fondements à l'origine de la « domination légitime »: a) la *légitimité de caractère traditionnel* - qui repose sur la croyance dans la « sainteté » des coutumes et traditions (domination exercée par des patriarches, des anciens, entre autres); b) la *légitimité de type charismatique* - basée sur la croyance dans les qualités exceptionnelles et dans le magnétisme personnel d'une figure héroïque (domination exercée par des leaders; prophètes ou saints); c) *légitimité de caractère rationnel -légal* - basé sur la croyance dans la légalité des règles et des statuts formellement délinés et reconnus (domination exercée par tous ceux qui représentent et assurent la conformité avec la loi) (*ibid.*).

³⁴² L'auteur met en évidence comme formes de domination traditionnelle: la gérontocratie; le patriarcat et le patrimonialisme (WEBER M., *ibid.*).

La volonté d'obéir (sans avoir recours à des coercitions ou des contrôles) se trouve à la base de la validation de la norme, et donc, au cœur de l' « autorité légitime ». Il faut souligner que, pour l'auteur, la vérification du pré-supposé d'acceptation de la part des agents « de base » suffit pour que la domination soit qualifiée de légitime, négligeant l'analyse du comment et pourquoi tel processus d'acceptation³⁴³ surgit. De la même manière, bien que sa possibilité empirique soit prévue, la catégorie de « domination illégitime », transformant presque par cette voie les légitimations³⁴⁴ dominantes (c'est à dire, des groupes détenteurs de plus grand pouvoir et de visibilité) en dominations légitimes, ne fait pas partie du cadre idéal de l'analyse wéberienne, ce qui pourra poser des questions importantes dans le cadre de régimes démocratiques basés sur des principes d'alternance et de coexistence de sources et de niveaux de légitimité distincts.

L'analyse wéberienne ne nous fournit pas, ainsi, les éléments fondamentaux pour analyser les « crises de légitimation », dans la mesure où elle néglige la dynamique (et même l'incertitude et la précarité) dans la concession de légitimité : en quelles circonstances la légitimité est-elle concédée et après retirée³⁴⁵? Quelle domination se constituerait, dès que et quand, la classe dominante ne réussit pas à faire reconnaître et à affirmer les fondements des demandes d'obéissance? La réponse à de telles questions pré-supposerait une altération de perspective des perceptions des élites pour les perceptions des masses, ou d'une « sociologie du pouvoir d'ordonner » pour une « sociologie des raisons de la soumission »³⁴⁶.

La désagrégation dans les sociétés contemporaines du propre concept de « dominante », appliqué à des groupes, à des normes ou à des valeurs, nous renvoie vers la reconnaissance de l'anachronisme des concepts de légitimité et de légitimation wéberiens. En effet, la pondération de tels concepts dans les sociétés contemporaines exige, nécessairement, la considération des caractéristiques, dynamiques et exigences des différents contextes et processus confluents.

³⁴³ WEBER arrive à considérer quelques réponses à cette question, bien qu'il ne les explore pas. Ainsi au cœur de l'obéissance, on trouverait un sens de compromis moral (« juste »); « devoir »; « inertie de la coutume »; peur de la punition ou intérêt propre.

³⁴⁴ La *légitimation* procède du haut et concerne les revendications effectuées par des groupes dominants, à propos d'eux-mêmes, et qu'ils prétendent voir acceptées par les autres; la *légitimité* se réfère à la situation dans laquelle ces revendications ont été acceptées et reconnues comme valides, par les éléments de la base, résultant, donc en obéissance. (PARKIN F., *op. cit.*, p.53)

³⁴⁵ A ce sujet on se limite à une brève référence, dans l'ouvrage *Economie et Société*, qui relève la possibilité de retirer la légitimité quand l'exploration, ouverte et sans ambiguïtés, devient explicite. Voir WEBER M., *op. cit.*

³⁴⁶ PARKIN F., *op. cit.*

Ainsi, ce qu'il nous semble relevant de souligner, à partir des références illustrantes que nous citons, c'est la difficulté de trouver un élément définitionnel et agrégatif qui comporte le concept de légitimité, partant de conceptions statiques et parcellaires.

La compréhension du concept de légitimité présuppose, en effet, que nous abandonnions des conceptions parcellaires de celui-ci et de fausses dichotomies, au profit d'une approche globale et articulée de ses divers éléments. Nous considérons que l'idée de légitimité s'applique, aussi bien à celui qui agit et à la manière dont il agit, qu'à n'importe quel autre type d'action, du domaine public ou du domaine privé, ou aux règles et à la manière dont ils sont institués. Les fondements invoqués pour justifier une action et pour la doter de sens sont divers – loi; coutumes et codes culturels; raison; commandements religieux, entre autres -, selon l'action, le contexte et les interlocuteurs, sans que l'on considère *a priori* qu'un certain fondement est inadéquat, ou sans tomber dans un subjectivisme ou relativisme radical. Ainsi, une réversion épistémologique nous paraît importante : d'une analyse adjectivante pour une compréhension substantielle, adverbiale et substantive de la notion de légitimité.

1.2 – Axiomatique de la Légitimité

Pour poursuivre la réflexion, il nous faut, avant tout, connaître quelques aspects inhérents à une conception substantive et sématologique de la légitimité, en partant du présupposé que celle-ci possède une autonomie conceptuelle et que son utilisation, dans les sociétés actuelles est pleinement pertinente, et même, exigible.

Nous avons accentué la composante du pouvoir politique et le domaine des règles juridiques puisque celles-ci se constituent, historiquement, comme les champs privilégiés d'analyse de la conception de légitimité et de sa relation avec la légalité. Cependant, il est évident qu'une telle réflexion s'applique, avec les adaptations nécessaires à tous les domaines où il faut décider et agir, depuis le champ familial et affectif, au champ professionnel, administratif et des relations sociales en général. En ce sens, l'ensemble des critères qui peuvent servir de fondement à des actes, institutions, décisions ou comportements légitimes, parce qu'ils-mêmes sont dotés de légitimité, est beaucoup plus élargi que le domaine des normes juridiques.

a) Le concept de légitimité surélève la notion de légalité

Le culte à la légalité, provenant, comme on l'a constaté de la rationalisation et de la conséquente sécularisation des sociétés modernes, a déterminé la subalternisation de la légitimité à des critères de factualité et

d'efficacité, critères pouvant aider à comprendre le questionnement de la légitimité de quelques pratiques, entre lesquelles celles de service social, difficilement encadrables dans de tels critères.

La réduction de la légitimité à la légalité peut signifier une tentative d'agglutination de différences, rendant plus obscurs les problèmes de fond. Comme l'affirme Alexandre Passerin D'Entrèves « le culte de la légalité est non seulement explicable, mais justifié, là où, comme chez nous, les hommes sont divisés par de profondes différences idéologiques. Identifier la légalité avec la légitimité, c'est mettre les problèmes de fond en sourdine »³⁴⁷.

La légitimité est, en ce sens, le concept qui traduit l'exigence, le désirable au-delà de l'institué. En d'autres termes, la légitimité repose sur une échelle de valorisation. Elle émerge comme la forme corporifiée des principes qui sont sous-jacents à l'action, ou, comme l'affirme Hélène Hatzfeld³⁴⁸, comme « l'invisible devenu visible » et, nous pourrions ajouter, comme le visible ancré et produisant l'invisible. En vérité, seule la légitimité permet de traduire un ensemble de valeurs et de conceptions, partagées par une certaine communauté de référence, et qui permettent de classer un régime politique déterminé comme étant plus ou moins « légitime » qu'un autre. La confiance, l'adhésion, l'acceptation, le partage ne peuvent, en effet, s'apprendre que par l'idée de légitimité.

Comme nous l'avons déjà vu, la simple existence du pouvoir ne garantit pas en elle seule, la légitimité, donc, celle-ci ne peut pas être seulement l'expression de l'existant comme l'affirmait par exemple Edmund Burke³⁴⁹, ni la continuité du pouvoir et de l'observance des lois pendant une longue période temporelle ne sont une garantie que ce pouvoir et que ces lois sont légitimes. En vérité, les liens entre légitimité et légalité se posent en question³⁵⁰ à partir du moment où l'on conçoit qu'un ordre sociopolitique déterminé peut être légal, mais, même ainsi, injuste³⁵¹.

³⁴⁷ Alexandre P. D'ENTRÈVES, « Légalité et légitimité » in *Annales de Philosophie Politique- L'Idee de Légitimité*, PUF et Institut International de Philosophie Politique, n°7, 1967, p.35.

³⁴⁸ HATZFELD H., *op. cit.*

³⁴⁹ Cf. la contribution de POLIN CL., *loc. cit.*

³⁵⁰ A. P. D' ENTRÈVES défend la thèse que légalité et légitimité ne peuvent se séparer, défendant, pour cela, une nouvelle conception de légalité basée sur les exigences du droit naturel (*ibid.*).

³⁵¹ Il est évident que la détermination des paramètres de justice ou d'injustice est aussi quelque chose de peu consensuel. Cependant, bien que des accords absolus soient difficilement concrétisables, des accords partiels et renouvelables sont possibles. Comme l'affirme Cotta, et comme nous-mêmes allons avoir l'opportunité d'argumenter, l'option axiologique n'est pas arbitraire et irrationnelle, mais plutôt, rationnelle et raisonnable (COTTA S., *loc. cit.*)

Un gouvernement peut se constituer légalement et son exercice violer celles qui, à un moment déterminé, sont considérées comme étant les valeurs fondamentales pour le soutien de la convivialité collective, perdant, par son exercice, de la légitimité, ou, au contraire, s'instituer illégalement, mais conquérir de la légitimité par sa prestation ou par les valeurs qu'il encadre³⁵². Bien sûr la consignation de légitimité ne garantit pas, en elle-même la qualification de légalité, car celle-ci présuppose l'observance de paramètres formels déterminés.

Pour résoudre le problème en analyse, nous pourrions recourir à la conception de Norberto Bobbio, qui associe le concept de légitimité au tituliariat du pouvoir et le concept de légalité à son exercice. En ce sens, le pouvoir légitime correspondrait à un pouvoir dont le tituliariat est juste et un pouvoir légal à un pouvoir dont l'exercice est juste³⁵³. Une telle conception nous paraît, cependant, un peu limitative, puisqu'on considère que la légitimité s'applique aussi bien à l'exercice qu'au tituliariat du pouvoir et qu'elle est plus qu'un attribut, elle est une construction et un "jugement en situation".

La hiérarchie entre les différentes normes, donnant priorité aux lois de la République comme manifestations de la volonté librement exprimée des citoyens, est un héritage de la Révolution Française, aujourd'hui questionnable. Le processus de globalisation économique, politique, culturel et social nous oblige à considérer une confluence de priorités, d'intérêts, de valeurs et de normes qui ne peut être ignorée. En plus, une conception de l'être humain, moins restrictive que la conception moderne, présuppose la compréhension de son irréductibilité, c'est à dire, qu'elle exige que l'on ne considère pas seulement sa composante éminemment rationnelle, mais aussi l'affective, l'intuitive et la créative. La propre action est, sous ce prisme, non seulement porteuse, mais créatrice de valeurs et de significations. Une telle proposition se constitue, en effet, comme une des plus significatives de la sociologie contemporaine, comportant l'assomption que les valeurs dérivées d'une entité divine ou de la Raison qui ne peuvent plus unifier un

³⁵² Il y a de nombreux exemples historiques qui prouvent cette maxime. Nous rappellerons à peine le cas du gouvernement français pendant l'occupation nazie. Le gouvernement légitime pour les français ne correspondait pas au gouvernement de Vichy, après la signature de l'Armistice (le 22 juin 1940), mais plutôt, celui qui se constituait comme un gouvernement de résistance au pouvoir, commandé par le général Charles de Gaulle.

³⁵³ "En considérant «légitimité» et «légalité» comme des termes qui indiquent deux qualités différentes du pouvoir, il s'ensuivrait que «légitimité» est la qualité du titre, «légalité» est la qualité de l'exercice du pouvoir, ou bien, autrement dit, si on considère les deux qualités comme deux façons différentes de justifier le pouvoir, la première serait employée pour justifier le titre du pouvoir, la seconde pour en justifier l'exercice" (BOBBIO N., « Sur le principe de légitimité » in *Annales de Philosophie Politique- L'Idée de Légitimité*, PUC et Institut International de Philosophie Politique, n°7, 1967, p.49).

monde désormais pluriel et fragmenté. La rupture des conceptions homogénéisantes inhérentes au projet socio-politico-culturel de la Modernité, permet de considérer la coexistence de diverses sources et de principes de légitimité et, en consonance, la possibilité de processus de création dynamique de sens divers.

L'approche phénoménologique de Raymond Polin³⁵⁴ autour du « cycle de création axiologique » et de son « efficacité existentielle », bien qu'ancrée à des principes d'immanence et de transcendance, comporte des éléments pertinents et éclairants de notre prisme d'analyse.

La recherche d'un fondement pour les valeurs et la pondération des conditions d'objectivité constitue un propos réflexif introducteur à une philosophie de l'action. Comme l'affirme l'auteur, « dans l'action, l'homme se crée en même temps qu'il crée son œuvre. C'est pourquoi la vérité de l'action embrasse la totalité de l'œuvre et de son créateur. Elle est à la fois l'œuvre et l'homme qui accomplit cette œuvre. Chaque création humaine particulière constitue la vérité de chaque personne humaine créatrice et la révèle. En tant que création au sens passif et au sens actif, chaque œuvre est pour son créateur à la fois révélée et révélatrice »³⁵⁵.

Si nous considérons qu'une des causes possibles de la décadence du concept de légitimité dans les sociétés modernes a précisément résidé dans la tendance homogénéisante qui lui est sous-jacente, aussi bien au niveau de l'ordre socio-politico-axiologique, qu'en ce qui concerne les comportements individuels et sociaux, nous pourrions également considérer que la (ré)émergence du pluralisme dans les sociétés (post)modernes crée les conditions pour la revalorisation des débats autour de la légitimité, élargis à d'autres sphères et pas seulement à celle du pouvoir politique, et aux questions associées à sa représentativité et exercice.

En vérité, actuellement, la notion de légitimité se réfère, surtout, à l'action, puisque n'importe quelle action est ancrée à des contextes, à des normes, à des valeurs, qui ne sont plus, en effet, que des éléments constitutifs de l'idée de légitimité. En ce sens, il semble avant tout important de comprendre le comment et le pourquoi on agit d'une certaine façon et quel est le noyau de valeurs et principes inhérents au processus d'explicitation et de justification qui en découlent. La conception de rationalité non unitaire et hétérogène rehausse, en effet, d'abord, une pratique de diversités et de matrices de référence qui orientent, avec des potentialités heuristiques, le processus délibératif, intersubjectivement consolidé.

³⁵⁴ POLIN R., *La Création des valeurs*, Paris, Éditions Librairie Philosophique J.Vrin, Coll. Problèmes et Controverses, 1977 (3ème édition).

³⁵⁵ POLIN R., *ibid.*, p. 297.

Ainsi, la compréhension substantive de la légitimité présuppose l'abandon de sa conception statique au profit d'une analyse qui met en évidence la composante dynamique, constructive et « transactionnelle »³⁵⁶. L'espace d'échange argumentatif est, dans cette logique, central, présupposant qu'un jugement déterminé de valeur ne peut exister véritablement que s'il se construit et se valide dans l'espace public. Il nous paraît, ainsi, être important de développer une réflexion sur le sens de « public » et de « privé » et l'importance qu'ils ont dans la compréhension du processus de construction de la légitimité.

b) La Légitimité - au passage d'un registre de l'action privée vers un registre public:

Le concept d'« espace public », avec des racines liées au processus de construction de la Démocratie, a servi, dans la foulée du XVIII^{ème} siècle et du débat inhérent autour de la notion et de la compréhension de ce qui se désignait par « société civile », à traduire, adéquatement, les relations entre le champ économique et le champ politique. Vu que, dans les sociétés contemporaines, ce ne sont pas seulement les domaines référés et les relations respectives qui se trouvent en processus de redéfinition, mais aussi la société elle-même qui se trouve soumise à un travail de réinterprétation et de construction de sens, il faut donc, altérer le cadre conceptuel qui a fondé la conception de l'espace public et du projet démocratique qui lui était sous-jacent.

En effet, comme si la réévaluation des conditions de (ir)réalisation du projet politique de la modernité – l'instauration d'une société véritablement juste et démocratique – nous semblait incontournable, on pondère, aujourd'hui, la possibilité ou l'impossibilité d'un « espace public » et sous quelles conditions³⁵⁷.

³⁵⁶ Le concept de « **transaction sociale** » a été introduit par Jean Rémy, Liliane Voyé et Émile Servais, dans le cadre d'une analyse du quotidien (cf. *Produire ou Reproduire ? Une Sociologie de la Vie quotidienne, Tome I/II*, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1978, tome I, 1980, tome II). Cette conceptualisation part du présupposé que les acteurs sociaux sont des êtres intentionnels, capables de se situer dans un processus d'interaction et doté de réflexivité, c'est à dire, aptes à fournir des interprétations et à réaliser des actions, comportant un certain degré d'autonomie dans des contextes caractérisés par l'indétermination. Selon cet avis, le concept de transaction sociale permet d'articuler la liberté des acteurs et les contraintes du système, en rendant possible la cohabitation sans nier le conflit et en encadrant une série d'ajustements contextuels espace-temporellement.

³⁵⁷ L'influence de la théorie rawlsienne de la justice sociale a été fondamentale pour placer des arguments passibles de reconstituer un débat sur les conditions et limites d'un espace public. En Allemagne, la confrontation Luhmann / Habermas a introduit dans la discussion la question de la « processualisation de l'espace public » et en France, le débat entre les défenseurs d'une perspective néokantienne (on notera spécialement Luc Ferry et Alain Renaut) et ceux qui

Le centralisme de ces débats se manifeste aussi bien dans le discours commun de politiques ou de « constructeurs de l'opinion publique », que dans des réflexions ou des récits plus spécialisés, notamment du for de la philosophie politique et sociale.

Les diverses convergences ou divergences dans l'approche des questions en relation avec la pertinence et le redimensionnement de l'appelé « espace public » découlent, en accord avec Alain Cottereau et Paul Ladrière³⁵⁸, de l'ensemble de raisons suivant: l'émergence d'un paradigme intersubjectif fondé sur la communication; le développement d'une conception processive de rationalité; la rénovation du débat sur le rôle et l'importance de l'éthique et la reformulation paradigmatique de la théorie démocratique, soit par des approches phénoménologiques, soit pragmatiques.

La conception pragmatique (dans le sens de la conceptualisation de la « pragmatique » habermassienne) explique l'idée d' « espace public » dans le cadre d'une reformulation de la « raison pratique », articulée avec la notion de « rationalité communicationnelle », en respectant les procédés d'une « éthique de la discussion ». La légitimité émerge, en ce sens, de l'approche rationnel et processif des questions pratiques et morales. La liberté et l'autonomie, ainsi que la propre communauté, seraient les produits d'un échange argumentatif avec des prétentions de validité.

Dès lors, rejetant la réduction de la légitimité à la légalité, la rationalité est comprise, non comme un attribut quelque peu abstrait (la Raison) ou de la société, mais comme un processus, quelque peu « en acte ». Ainsi, la notion de « compétence communicative » (émergente du dialogue critique surtout avec l'ouvrage de Niklas Luhmann) est centrale dans la pensée de Jürgen Habermas³⁵⁹. L' « action communicative » a un caractère émancipateur, présupposant le « langage comme un moyen », grâce auquel, il est possible de construire des entendements et des énoncés qui aient des prétentions de validité, celles-ci pouvant être reconnues ou questionnées. La conception que toute l'interaction sociale encadre le langage comme présupposé de l'action, visant, dans le cadre de l'action communicative,

soulignent les limites du rationalisme classique. Actuellement, de nouvelles perspectives émergent, intégrant des éléments divers séparés jusqu'à maintenant. On remarquera la conception de Jean-Marc Ferry sur la théorie habermasienne, l'approche herméneutique de Paul Ricoeur ou les travaux de l'équipe du Centre de Recherche en Epistémologie Appliquée de l'École Polytechnique (CREA), par exemple : Pierre Livet, Jean-Pierre Dupuy, Luc Boltanski e Laurent Thévenot, entre autres.

³⁵⁸ COTTEREAU A. & LADRIÈRE P. (coords.), *Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), Coll. Raisons Pratiques/3, 1992, p.10.

³⁵⁹ HABERMAS J., *Théorie de l'agir communicationnel, Tomes I/II*, Paris, Éditions Librairie Arthème Fayard, 1987.

l'entente mutuelle entre les acteurs, s'impose donc comme idée de base. Ainsi, l'action communicative dépasse la simple compréhension de sens et de significations inhérents à la communication pour encadrer, implicitement, des « revendications de validité » en ce qui concerne le processus de communication. On met donc en évidence le présupposé que la validité des positions respectives est, en principe contestable, obligeant l'explicitation réflexive des revendications en cause, tout comme, de sa défense moyennant la clarification et justification d'arguments. Le « consensus bien fondé », parce que fondé sur des raisons qui résistent à l'examen discursif, consolide la conception de la rationalité comme processus, pouvant à tout moment être déclenché par la capacité et la disposition des agents pour soutenir discursivement leurs positions dans un espace public. Pour Habermas, tout comme pour d'autres auteurs (par exemple, Karl-Otto Apel), la « règle » doit se fixer sur un consensus social établi démocratiquement. Avec la communication implicite *a priori*, un pacte social présupposerait cet apriorisme communicationnel, dans une soi-disant « situation idéale d'élocution », une espèce d'*utopie ex-ante*, comme dernier fondement de l'obligation. Dans ce cas, les règles processives se constitueraient comme des garanties (sans être elles-mêmes sujettes à la légitimation) de la légitimité d'une décision, ce qui créerait les bases du consensus. Une telle conception de légitimation par le procédé est partagé par divers auteurs, notamment Luhmann, qui s'inscrit dans les appelés approches décisionnistes de la légitimité³⁶⁰.

Habermas défend, donc, une conception normative d'espace public, c'est à dire, un espace public construit en respectant les exigences de la raison communicationnelle. Cependant, il ne nous paraît pas que la croyance dans la légitimité des normes qui encadrent le processus de prise de décision suffise pour en garantir la légitimité. La légitimité se réduirait, selon ce point de vue, à une simple invocation de légitimité processive, négligeant l'aspect essentiel inhérent à un processus de légitimation: le propre contenu doit être légitimé dans un cadre d'interaction, par définition dynamique et circonstanciel.

La conception phénoménologique de l' « espace public », à son tour, valorise plus la visibilité et le partage de la discussion, au détriment de

³⁶⁰ Pour Luhmann, la légitimité se situe dans le domaine des faits. Une structure juridique est légitime dans la mesure où elle est capable de produire une promptitude généralisée pour accepter ses décisions, encore indéterminées quant à leur contenu concret. De telles décisions contiennent, non des valeurs suprêmes, mais une pluralité de valeurs qui ne sont pas véritablement fondées, mais qui sont, au contraire, des actes de croyance admis comme faits. Ainsi, les décisions ne peuvent être fondées que sur d'autres décisions et ce qui confère de la légitimité c'est le processus qui les déclenche. Cf. l'ouvrage *Legitimation durch Verfahren*, Darmstadt et Neuwied, Hermann Luchterhand Verlag, 1969. Pour la présente thèse, nous avons consulté la traduction brésilienne de Maria da Conceição Côte-Real, *Legitimação pelo Procedimento*, publiée par l'Editora Universidade de Brasília, Brasília, 1980.

l'observance de règles et de procédés préalablement consentis en « communautés idéales ». Au cœur du débat se trouve, donc, le jugement « réflexif » des sujets, positionnant la légitimité comme le produit de la discussion dans la sphère publique. Comme l'affirme Lefort, c'est seulement de cette façon qu'« une parole – individuelle et collective – (...) fait valoir son autorité, dans l'attente de sa confirmation publique, en raison d'un appel à la conscience publique »³⁶¹. Pour cet approche le « monde commun » provient de la coexistence et de l'exercice d'un jugement.

En accord avec la conception de Hannah Arendt « action » et « pouvoir »³⁶² se trouvent associés. Le pouvoir correspondrait à l' « agir ensemble », c'est à dire, à l'action de l'homme sur lui-même, sur sa propre humanité. Une telle conception a des racines dans le concept augustinien d' « amour »³⁶³. La « cité terrestre » n'est pas une simple coexistence, elle est plutôt une communauté (*societas*) construite par un « être avec » et « être pour » autrui, fondée sur une égalité radicale entre les hommes, égalité dérivée d'une même filiation. Une telle filiation ne dérive pas des liens de parenté chrétienne, mais plutôt du partage d'un même destin, d'une même situation existentielle. L'« être ensemble » dérive, ainsi, de la dépendance réciproque donc, l'avenir sous-entend une foi en l'autre.

Au cœur du lien social on trouve l' « espace public d'apparition »³⁶⁴, l'espace de publication du « être entre » (l'*inter-êt*). Cette visibilité est associée à l'échange d'opinions. Tout comme la notion grecque *doxa*, l'opinion possède un double sens: d'un côté, elle traduit l'idée de mettre « au clair », d'un autre, elle désigne l'exigence, non de vérité (comme dans la science), mais de justesse de l'action raisonnable, raison à laquelle on arrive à travers le processus argumentatif, la confrontation publique d'opinions³⁶⁵. L'opinion constituée dans l'« espace public » à travers l'élocution et le discours, se consacre, en effet, comme le moyen de communication entre les citoyens, qui peuvent, ainsi, rendre publics leurs points de vue. La notion de prudence, de savoir pratique, qui comporte le chemin de la raison à l'action grâce à un jugement est ici implicite, ainsi que l'idée de pluralité comme fondement de la vie publique.

³⁶¹ LEFORT Cl., *Essais sur le politique*, Paris, Éditions le Seuil, 1986, p. 50.

³⁶² A partir d'une critique à la tradition qui associe pouvoir et violence et qui, selon l'auteur, a des racines chez Bodin (XVI^{ème} siècle) et Hobbes (XVII^{ème} siècle) en ce qui concerne le fondement des Etats-Nation modernes.

³⁶³ Cf. notamment, ARENDT H., *Le Concept d'Amour chez Augustin. Essai d'interprétation philosophique*, Paris, Éditions Deuxtemps Tierce, 1991.

³⁶⁴ Expression de LADRIÈRE P., « Espace Public et Démocratie. Weber, Arendt, Habermas » in COTTEREAU A. & LADRIÈRE P. (coords.), *op. cit.*, p.30.

³⁶⁵ LADRIÈRE P., *ibid.* in COTTEREAU A. & LADRIÈRE P. (coords.), *ibid.*

En vérité, l'élément central dans la compréhension de la conception de Arendt d'« espace public » est la notion de « principe transcendantal de publicité » kantien. La fragilité et la faillibilité de la raison humaine implique que celle-ci ne pourra fonctionner que si le sujet peut en faire « usage public ».

Le concept de “public” acquiert pour Arendt la connotation de la possibilité d'exister véritablement, dans l'un ou l'autre des deux sens que la notion peut assumer³⁶⁶. Ainsi, dans un des premiers sens le terme public nous renvoie à la différenciation entre le « visible » et l'« invisible ». Tout ce qui appartient à la sphère privée a une existence diffuse jusqu'à être « déprivatisée », « désindividualisée ». Seulement la narration d'expériences individuelles leur donne la forme adéquate à leur émergence publique, donc, des contours de réalité, que, d'une autre façon, ils ne pourraient assumer³⁶⁷. La « privation » (acceptation originale du mot privé) résulte, en ce sens, de l'absence des autres. « Pour l'individu, vivre une vie entièrement privée signifie, avant tout, être destitué de choses essentielles à la vie véritablement humaine : être privé de la réalité qui advient du fait d'être vu et entendu par d'autres, privé d'une relation « objective » avec eux dérivant du fait de se lier et de se séparer d'eux selon un monde commun de choses, et privé de réaliser quelque chose de plus permanent que la propre vie »³⁶⁸.

Dans un deuxième sens, intimement associé au premier, le terme public désigne le monde commun, qui, à la fois sépare et rassemble les hommes. De cette façon, la sphère publique permet de vivre ensemble. La parole, en donnant origine à des promesses, des obligations ou des justifications, se constitue comme une « ancre d'entente »³⁶⁹, comme source de crédibilité. Les sujets et les discours se qualifient, ainsi, réciproquement dans l'« action », tout en ayant en considération que l'« action » est le principe instituant et institué de l'« espace public » par l'exercice de la liberté.

Il faut souligner que l'auteur s'écarte de la conception dichotomique moderne qui consacre la sphère privée comme étant le redoute de la liberté et la sphère publique comme l'espace de la nécessité, mêlant, par cette voie, les frontières entre les deux. La « sphère publique » est un champ de

³⁶⁶ ARENDT H., *A Condição Humana*, Rio de Janeiro, Editora Forense-Universitária Lda, 1987 (1^{ère} édition, University of Chicago, 1958).

³⁶⁷ « La présence d'autres qui voient ce que nous voyons et entendent ce que nous entendons nous garantit la réalité du monde et de nous-mêmes; et, bien que l'intimité d'une vie privée pleinement développée, telle qu'on a jamais connue avant le surgissement de l'ère moderne et du déclin concomitant de la sphère publique, intensifie et enrichit toujours beaucoup toute l'échelle d'émotions subjectives et de sentiments privés, cette intensification se passe toujours au dépend de la garantie de la réalité du monde et des hommes » (ARENDT H., *ibid.*, p.60).

³⁶⁸ ARENDT H., *ibid.*, p.68.

³⁶⁹ ALMEIDA M. H., « Hannah Arendt ou os caminhos de um pensamento inquieto em busca de uma vida pública » in *Serviço Social e Sociedade*, n° 62, XX^{ème} année, mars / 2000.

relation, de partage de quelque chose que tous reconnaissent, du mot qui révèle et donc, se trouve ouvert à tous ceux qui prétendent y entrer, abandonnant le redoute du privé, et se disposant à « agir » et penser la cité. La liberté correspond, ainsi, à « être et apparaître » en public, se confondant, de cette façon, avec la propre conception d' « action »³⁷⁰.

Après cette brève réflexion sur les conceptions de « public » et « privé » nous pouvons dire que les jugements de valeur au cœur d'une conquête de légitimité, doivent être susceptibles d'être explicités, d'accéder au domaine public pour qu'ils puissent, de cette façon, gagner existence et crédibilité. Cela ne signifie pas que la composante de l' « indicible », propre à l' « espace privé » arendtien doive disparaître complètement. D'ailleurs, le processus de construction de la légitimité de quelques pratiques présuppose, aussi, la capacité de trier et de traduire cette sphère de secret, de privacité, réduit final de sens.

Puisqu'il en est ainsi, la construction de légitimité d'une pratique déterminée passe par la capacité de la justifier avec des principes reconnaissables et partagés. L'ensemble de procédés qui aideront à prendre les décisions ne nous intéresse donc pas parce que l'on part du présupposé qu'il n'y a pas de « situations idéales » pour la formation de consensus, mais plutôt, le noyau avancé de raisons pour poser des actes et des décisions dans un domaine public, c'est à dire, dicible et reconnaissable. Au-delà, nous considérons que la légitimité est résultante d'un processus de légitimation reposant sur une dynamique, ancrée quotidiennement, de mobilisation et de combinaison pertinente d'arguments différenciés.

Selon ce point de vue, faisant usage d'une rationalité prudentielle les agents construisent la situation délibérative, sous des présupposés de raisonnabilité et d'admissibilité. Le caractère situationniste de l'échange rhétorisé de jugements, pas seulement formel et processivement considéré, n'implique cependant pas une relativisation radicale du processus. Tout comme les notions de raisonnabilité et d'admissibilité le présupposent, la dynamique argumentative, bien qu'elle soit situationnellement construite, doit être susceptible d'inscription dans un territoire public, c'est à dire, ayant en considération des critères partagés et reconnus par tous ceux qui ne construisent pas directement la situation. En ce sens, la légitimité est conçue comme horizon général de sens et de références pour la construction cohérente et reconnue des actions (en tenant compte que la reconnaissance présuppose le passage admissible vers un registre public).

Notre cadre d'analyse consacre, donc: d'un côté, la substantialité du processus de légitimation, sous des critères de plausibilité et de

³⁷⁰ ARENDT H., *op. cit.*

vraisemblance, et non fondamentalement le processivisme et le formalisme de l'échange argumentatif, et, d'un autre côté, le dépassement de la dichotomie public / privé, ou objectif / subjectif, sous les auspices d'une rationalité prudentielle.

c) La Légitimité entre la pérennité et la contingence :

L'idée de continuité dans le temps est un facteur particulièrement important pour la définition de la légitimité. La suppression de l'idée d'interférence divine dans la conduction des destins des hommes a placé au cœur des préoccupations la création humaine et impartiale de mécanismes de garantie de continuité, notamment, identitaire³⁷¹, démocratique et patrimoniale, capables de surmonter l'horizon limité de vie d'une génération.

Hannah Arendt accentue aussi cette conception en rappelant qu'un des aspects les plus importants pour la considération d'un « monde commun » est la notion de permanence et de continuité de quelque chose au-delà des individus³⁷². L'immortalité personnelle adviendra, en ce sens, de

l'inscription dans la « sphère publique », avec les et pour les autres³⁷³.

La notion de durabilité est très souvent utilisée comme critère de légitimité, nous renvoyant à des conceptions conservatrices ou factualistes, manifestement limitatives et même incongrues. En effet, comme nous l'avons déjà souligné, la reconnaissance de la légitimité présuppose quelque chose de plus, au-delà de la permanence et de l'efficacité durable. Comme

³⁷¹ Comme l'affirme Jean-Pierre Vernant, « l'enfant légitime ressemble au père; il en est sa continuation. Sa légitimité est précisément son enracinement. Dans un père qui est aussi enraciné dans un grand-père, ce genre de continuité et de conservation de quelque chose qui était valide » (VERNANT J.P., « L'antiquité ou la naissance de la pensée politique grecque », *Histoire du concept de légitimité au sein de la société occidentale*, France-Culture, 1997 cité par HATZFELD H., « Construire de nouvelles légitimités en Travail Social » in MOURO H. & SIMÕES D., *100 anos de Serviço Social*, Coimbra, Quarteto Editora, 2001, p.220).

³⁷² L'auteur souligne, cependant, que c'est précisément la conception d'un horizon de futur, dans lequel les sujets peuvent s'inscrire, qui se dissipe actuellement. Pour ce motif, constitutif, en effet, des sociétés actuelles, il faut repenser la propre conception de domaine public (sur la nécessité de repenser le cadre conceptuel inhérent à une théorie d'espace public, cf. COTTEREAU A. & LADRIÈRE P. (coords.), *op. cit.*) et, par consonance, les bases pour l'existence collective et les débats associés: l'exercice du pouvoir et de la rationalité; le sens de la souveraineté et de la volonté collective; l'atteinte de la conception de communauté; les fondements d'une théorie de la légitimité, entre autres.

³⁷³ En accord avec la conception de l'auteur, « Peut-être le plus clair indice de disparition de la sphère publique dans l'ère moderne est-il la perte quasi complète d'une préoccupation authentique avec l'immortalité, perte un peu éclipsée par la perte simultanée de préoccupation métaphysique avec l'éternité » (ARENDR H., *op. cit.*, p. 65).

l'affirme Raymond Polin, une légitimité qui n'est pas fondée sur une justification axiologique intrinsèque, mais seulement sur des considérations d'opportunité, intérêt ou pouvoir, est une légitimité extérieure, vide³⁷⁴.

La relation de l'idée de légitimité avec la dimension temporelle doit, dans ce contexte, être lue sous deux prismes. D'abord, la légitimité présuppose des accords sur des valeurs et des principes. Si des accords absolus et définitifs ne sont pas possibles, nous pouvons réaliser, cependant, des accords partiels et provisoires, qui s'établissent et se défont, sans que pour cela ils ne soient considérés moins valides, s'ils sont bien argumentés et justifiés dans le domaine public. En deuxième lieu, la propre possibilité d'accord (consacrant l'idée de pluralité et non nécessairement de conflit) présuppose l'existence de noyaux de sens, relativement stables, et traduisant donc une certaine continuité temporelle, bien que seulement valides dans le cadre d'un « univers de référence » déterminé, ce qui signifie que les arguments invoqués pour l'inscription publique d'une action déterminée, dans la séquence d'un « jugement prudentiel », peuvent ne valoir que dans le cadre de cet « univers ».

Il nous paraît, ainsi, particulièrement important que le principe de la visibilité par voie argumentative, l'assomption de la « raison existentielle » et de la pondération éthique, la validation des actions les encadrant dans un « monde commun », dans l'échange en espaces différenciés d'affirmation et d'interprétation dotés de cohérence interne extériorisable, permettant l'association entre connaissance et opinion, et admettant une sécularisation qui n'exclut pas les formes de sacralité, un universel qui n'agglutine pas le singulier, une connaissance qui n'oublie pas les inévitables pré-notions, soi-disant neutralisables par une raison qui a des prétentions dogmatiques à la Vérité³⁷⁵.

Vue sous cette optique, la légitimité s'ancre dans le réel et au-delà du réel, la voie étant ainsi ouverte pour un caractère pondéré et parfois négocié de celle-ci et pour la problématique de la reconnaissance, centraux dans la théorie sociologique contemporaine. Poursuivant cette logique, nous considérons que la légitimité, qui a au cours du temps été considérée comme un attribut pour justifier des actions ou des comportements « conformes à ... », est aussi le produit d'un processus de construction de cette même conformité.

En effet, la considération d'un tel processus constructif, comportant des niveaux et des mécanismes de justification et d'ajustement différencié, selon le contexte, la situation construite et le type d'action, nous permet de

³⁷⁴ Comme l'affirme l'auteur, « la légitimité qui est une valeur ne peut pas être seulement une valeur extrinsèque » (POLIN R., *loc. cit.*, p.22-23).

³⁷⁵ Cf. Chapitre III de la présente dissertation.

contempler en simultané, comment nous allons avoir l'opportunité de

l'expliquer, des éléments de pérennité, essentiels à une reconnaissance publique, et des éléments de contingencialité, dérivant de l'édification située de l'action et du processus délibératif. Les éléments essentiels d'un tel processus sont, selon ce point de vue, la cohérence et la plausibilité, inhérentes à la « casuistique combinatoire »³⁷⁶ et à la dynamique d'ajustement, dans les voies de communication osmotique entre le général et le local.

2- La Légitimité comme construction osmotique et prudentielle

La pondération du concept de légitimité nous pose, comme nous l'avons déjà souligné, de nombreuses questions. D'un côté, l'admissibilité dans l'univers scientifique d'un concept quelconque présuppose son énonciation claire, d'un autre côté, nous considérons qu'il n'est pas possible de définir le concept de légitimité de forme conventionnelle, puisque n'importe quelle définition de ce genre présuppose l'explicitation d'une différence ou d'une fonctionnalité. La détermination qui nous permettrait de qualifier quelque chose de légitime ou d'illégitime passerait alors par la recherche stérile de simples critères distinctifs. Une telle affirmation ne nous autorise cependant pas à conclure qu'il n'est pas possible de distinguer la légitimité de l'illégitimité. Elle présuppose plutôt que nous considérons la légitimité comme un concept que nous pourrions appeler de polymère³⁷⁷, irréductible à un élément à peine et à des définitions linéaires.

Pourtant, si le concept, dont nous faisons l'analyse, peut être appliqué à de très nombreux domaines et situations et si, nous en comprenons immédiatement le sens de la classification « x est légitime, y est illégitime » ou « A a de la légitimité pour... » c'est parce que dans toutes ces qualifications, il y a quelque chose de commun, s'agréant sous la notion de légitimité. Ce référent commun pourrait, pour le moment, être défini comme l'encadrement dans un « univers de sens partagé ».

Pour clarifier cette idée, nous recourons à un exemple présenté par Raymond Boudon³⁷⁸. La considération partagée que la Démocratie est quelque chose de « bon »³⁷⁹ dérive de la conception de « bon gouvernement », que celle-ci sous-tend, et qui se fonde sur des raisons

³⁷⁶ Cf. BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *op. cit.*

³⁷⁷ Du grec *polymérea* qui signifie: multiplicité de parties. Needham utilise le concept de « *polythetic* ». Cf. NEEDHAM R., « Polythetic Classification : Convergence and Consequences » in *Man, The Journal of the Anthropological Institute*, New Series, Volume 10, n°3, september /1975 cité par BOUDON R., *Le Juste et le Vrai. Études sur l'objectivité des valeurs et de la connaissance*, Paris, Éditions Librairie Arthème Fayard, 1995, p.534.

³⁷⁸ BOUDON R., *op. cit.*, pp.334/5

³⁷⁹ Il Existe évidemment des conceptions distinctes, cependant le noyau d'arguments que celles-ci encadrent ne réussissent qu'à mobiliser des auditoires restreints et spécifiques.

solides. Ce sont ces raisons qui permettent de mettre en évidence la supériorité des régimes démocratiques par référence aux régimes tyranniques, par exemple. Une telle évidence découle seulement de la solidité des arguments, soulignés avec une emphase différente en accord avec la perspective idéologique. Même ainsi, il est possible d'en détacher un ensemble de principes peu contestables: la fonction des gouvernants est de servir les intérêts des gouvernés et non les leurs; la satisfaction des gouvernés est l'objectif principal du gouvernement ou la liberté d'expression est une garantie fondamentale. Cela ne signifie pas, cependant, que, dans une certaine situation, l'on ne puisse pas qualifier une prise de décision «dictatoriale» comme «bonne», obéissant aux mêmes principes qui nous permettent de reconnaître la supériorité du régime de décision démocratique³⁸⁰.

L'existence de normes, de tous genres (juridiques, sociales, religieuses, culturelles, institutionnelles) exprime, dès lors, la reconnaissance de leur besoin, ayant comme postulat de base l'existence et l'intégrité d'un groupe d'êtres humains, également libres et rationnels, existant en ensemble et comme ensemble.

Cette légitimité, que nous pourrions appeler en utilisant un concept de Raymond Polin³⁸¹, de «légitimité formelle», consacre, d'abord, pas nécessairement l'invocation plus ou moins subtil, d'un présupposé original de «guerre de tous contre tous», mais plutôt une reconnaissance de caractère logico/ formel, et donc une obligation également formelle.

Cependant, par-delà cette «légitimité formelle», on présuppose qu'un espace normatif / temporellement encadré, traduit aussi une légitimité substantielle. En d'autres mots et comme nous l'avons déjà souligné, l'existence de normes et leur obéissance ne suffit pas pour que la légitimité de ces règles et de l'action qu'elles permettent d'encadrer soit garantie. Malgré la reconnaissance de l'admissibilité de normes, la simple conformité logico-formelle nous renverrait de nouveau vers un débat sur la relation entre légitimité et légalité. En plus, nous pourrions être amenés à considérer n'importe quel processus ou mécanisme de changement comme illégitime. Il faut donc, que le cadre formel présuppose un accord sur celles qui sont les

³⁸⁰ "C'est le cas de la décision militaire sur la champ de bataille: ici, une procédure de décision lente peut entraîner des risques considérables pour les combattants. Dans ce cas, les coûts de la décision prennent une importance telle qu'on accepte facilement que les coûts externes soient négligés. Pour employer le jargon de la théorie de la décision, le démocrate le plus convaincu acceptera facilement que, dans un cas comme celui-là, la décision soit de type «dictatoriale»" (BOUDON R., *ibid.*, p.364).

³⁸¹ POLIN R., *loc. cit.*

valeurs³⁸² et les principes fondamentaux que de telles normes doivent traduire.

Un autre aspect fondamental a à voir avec les données du contexte et de la situation en concret. L'appréciation de telles données pourra amener le sujet à des actions et des jugements distincts, bien que respectant les mêmes principes de base³⁸³, ou tenant compte de la coexistence de noyaux de principes différents, accédant ainsi à une argumentation hétérogène.

Ainsi, on peut affirmer, que la légitimité encadre et est un produit d'un ensemble de jugements et de relations entre deux dimensions: la dimension factuelle et la dimension axiologique.

Le jugement est toujours un jugement en situation, ce qui ne présuppose pas la conclusion que les valeurs sont illusoire et que les actions sont subjectives et arbitraires. Nous devons plutôt parler de « jugements prudentiels en situation » comportant : la connaissance de la dite situation (dynamique ; agents et nature de l'interaction; normes sous-jacentes), et mobilisant l'expérience accumulée dans le passé, la connaissance des principes de l'action et du contexte, la fidélité à l'intention éthique originelle, la capacité d'invention et d' « imagination créatrice » et la considération des conséquences de l'action³⁸⁴.

Nous précisons, alors, un peu plus notre argumentation autour de ce que nous considérons être les dimensions basiques de la légitimité et sur

³⁸² Le concept de valeur est ambigu et difficilement défini. Bien que l'idée de valeur acquière un contenu par référence à un sujet, celui-ci n'est pas la mesure des valeurs. Un jugement de valeur prétend exprimer quelque chose d'objectif, une échelle que tous doivent reconnaître de la même façon, proportionnant donc à la valeur une validité général (du moins pour une certaine communauté de référence). Le cadre de la théorie des valeurs est très hétérogène; les recherches les plus récentes se règlent sur la tentative de suprématie de quelques antinomies fondamentales (par exemple, le psychologisme axiologique ou l'ontologisme d'Hartmann). Bien que le premier penseur important dans le domaine de la théorie des valeurs ait été Socrate, en combattant le relativisme et le subjectivisme des sophistes et en prétendant lutter pour l'objectivité et le caractère absolu des valeurs, on peut dire que c'est Lotze le « père » de la philosophie moderne des valeurs (HESSEN J., *Filosofia dos valores*, Coimbra, Arménio Amado Editor, 1944).

³⁸³ Nous faisons référence à titre d'exemple à la question de la légitime défense, tel qu'elle est présentée par René Simon. « Le respect de la vie peut se formuler négativement par l'interdit du meurtre: Tu ne tueras pas. On peut estimer que cet interdit a une portée universelle dans la mesure même où il a trait négativement, au respect de la personne humaine. Et cependant la légitime défense constitue, à certains égards, une exception à cette norme, tout le monde admettant que l'on peut défendre sa vie ou celle d'autrui contre un injuste agresseur au prix de la vie de ce dernier. Ce qui revient à dire que l'interdit doit recevoir une spécification: toute mise à mort n'est pas moralement condamnable, mais seulement la mise à mort injuste. L'interdit devrait s'énoncer ainsi : Tu ne tueras pas injustement » (SIMON R., *Éthique de la Responsabilité*, Paris, Les Éditions du Cerf, Coll. «Recherches Morales» Synthèses, 1993, p.60).

³⁸⁴ SIMON R., *op. cit.*, p.66.

la forme dont nous pourrions la conceptualiser, dans le cadre d'une réflexion sur la légitimité de pratiques de service social, un « sens partagé ».

2.1. La dynamique du jugement: imbrication entre le factuel et l'axiologique

Pour fonder notre analyse, nous sommes d'accord avec la thèse de Raymond Boudon³⁸⁵, que la dimension axiologique n'est pas irrationnelle mais qu'elle est, dans un certain sens, objective. L'argumentation se centre sur deux idées fondamentales: celle que les jugements de valeur et les jugements de fait ne se comprennent que d'une façon articulée et celle que la contextualisation nécessaire des jugements appréciatifs ne conduit pas inévitablement à sa relativisation.

Nous considérons, en vérité, qu'un jugement quelconque de valeur ne résulte pas d'une appréciation idiosyncrasique et relativement arbitraire, mais, qu'il a une validité objective. Cela signifie que le jugement a pour base un ensemble de principes forts et cohérents, reconnus par tous comme tel. Diverses études, que ce soit dans le domaine sociologique, ou dans le cadre de la psychologie sociale, ont démontré que les jugements de justice, par exemple, résultent, et sont justifiés, à partir d'ensembles forts de raisons et de principes, articulés avec des données spécifiques des situations. Selon ce point de vue, les jugements valorisants sont perçus comme évidences parce qu'ils se fondent sur des raisons solides, partagées et communicables. Il ne s'agit évidemment pas d'une soumission du « devoir-être » à l'« être », mais plutôt, de la reconnaissance de son interconnexion nécessaire. Selon ce point de vue, l'universel et le singulier sont indissociables, puisque tout le jugement valorisant se fonde partiellement sur des appréciations factuelles.

Cet aspect est particulièrement évident quand nous analysons des processus d'action et de légitimation de pratiques de service social. De telles pratiques sont nécessairement contextualisées: elles tiennent compte de la situation concrète à laquelle nous sommes confrontés quand nous devons agir, avec toute leur spécificité, leurs dynamiques et leurs agents, leurs objets (législation; normatifs institutionnels, ressources, entre autres), l'encadrement institutionnel (les relations avec d'autres institutions; le degré de reconnaissance dont elle jouit, entre beaucoup d'autres aspects), la nature et la dynamique interactive intra et extra institutionnelle. Dans cette perspective, pour apprendre le sens de la pratique et pondérer la dynamique de jugement et la preuve qui lui est sous-jacente, il faut comprendre la confluence d'univers de référence, porteurs de principes propres, parfois même conflictuels, qui permettent au professionnel d'ancrer objectivement

³⁸⁵ BOUDON R., *op. cit.*

ses décisions. Le choix d'une ou autre option, d'une ou autre voie d'agissement, n'est pas, en effet arbitraire. Elle se fonde plutôt sur un ensemble de raisons qui peuvent être expliquées, sous les auspices d'un jugement d'admissibilité et qui servent de base à la revendication et l'appréciation de la légitimité.

Les valeurs ne sont pas des formes vides, elles se concrétisent à travers des objets et des actions. Elles n'en sont pas moins indiscutables. S'il en était ainsi, la prémisse de la construction dialectique du jugement et de la preuve et le présupposé de l'ancrage dans les faits serait mise en cause; les valeurs seraient des données aprioritiques absolues et permanentes.

De la même façon, en ne considérant que les objectifs, il est possible d'avoir une perspective d'un processus d'argumentation. Les disputes et dissonances se résolvent, en pondérant l'ensemble des arguments qui peuvent être invoqués en ce qui concerne l'une ou l'autre perspective, mais aussi en considérant sous quelle forme les arguments de l' « autre » peuvent s'inscrire ou non dans la propre argumentation et vice-versa.

Effectivement, Raymond Boudon considère la notion d' « objectivité de valeurs » admissible puisque celles-ci se fondent (et sont explicables) sur des raisons consolidées et reconnues publiquement. La composante de l'objectivité est, ainsi, contextuelle, toutefois, « une compréhension transcontextuelle des valeurs n'est possible que parce que l'observateur qui appartient au contexte x peut comprendre les raisons pour lesquelles, en y, les mêmes principes universels aboutissent à des conclusions différentes »³⁸⁶.

Nous pouvons considérer que, par exemple, les appréciations de Justice résultent de la mobilisation de principes en conjugaison avec des données spécifiques des situations.

Dans l'œuvre *De la Justification*, Luc Boltanski et Laurent Thévenot³⁸⁷ cherchent à analyser le sens de « juste », en se libérant de la focalisation processive et en se centrant sur l'analyse des moments d'application de la règle. L'explicitation de ce qui se constitue ou non comme juste dans une situation donnée oblige à soutenir le jugement à partir des ressources mobilisables et appelle à une capacité d'ajustement de l'acteur à la situation, en passant d'une forme de justification à l'autre.

L'unité d'analyse ce sont précisément, les modalités de justification, en ayant comme point de partie analytique les occasions dénommées par les auteurs de « disputes de justice ». En délinéant six

³⁸⁶ BOUDON R., *op. cit.*, p.290.

³⁸⁷ BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *op. cit.*

Dans le prochain chapitre on fera une référence plus élargie aux modèles des « économies de grandeur » et aux différents régimes d'action conceptualisés par les auteurs.

modèles idéaux ou « mondes de référence » ils soutiennent que chacun des mondes en référence possède un ensemble d' « êtres » (normes, personnes, objets) et de « principes de grandeur » qui se constituent comme un noyau cohérent en référence auquel les actions et justifications acquièrent de la légitimité. Chaque « monde » rendrait en effet possible un ensemble de preuves légitimes consolidées dans le « sens du commun », qui permet de soutenir les prétentions, en les ancrant à une réalité connue de tous et non comme simples manifestations de libre arbitre.

La mésentente entre les « mondes », dotés de cohérence et de dynamique interne, permet la mobilisation de stratégies différentes de la part des agents (qui sert de base à l'élaboration d'une « casuistique des combinaisons ») : en découvrant ou en mobilisant des êtres de mondes distincts dans l'échange; en relativisant l'importance des principes, entre autres; ce qui ne les empêche pas de se constituer comme des opérations poignantes, puisque le langage, les valeurs et les priorités, propres à un « monde » déterminé, peuvent ne pas être reconnues dans un autre.

Cela signifie qu'il existe des légitimités plurielles. Il n'est pas possible, en effet, de parler de légitimité en termes absolus, puisque chaque « monde de référence » posséderait son noyau de normes, principes et valeurs différemment combinées et mobilisables. Les processus de justification sont donc mutables sans que cela ne signifie nécessairement une absence de cohérence ou de pertinence.

Un autre aspect inhérent à notre argumentation concerne précisément la variabilité des jugements en fonction des contextes. Bien qu' il y soit fait référence comme étant un des arguments qui permettent d'appuyer les thèses sceptiques, la variabilité des jugements traduit seulement l'interpénétration entre le factuel et l'axiologique. En d'autres mots, des jugements différenciés traduisent la différenciation de conditions et de contraintes contextuelles, ce qui n'implique pas que les principes généraux ne puissent pas être les mêmes. De la même façon, des temps différenciés consolident des contextes et donc des jugements également distincts³⁸⁸. Chaque contexte, compris au sens le plus étendu comme « univers de référence », c'est à dire, un ensemble cohérent et relativement stable de principes, agents et objets, impose, donc, des conditions et orientations diverses. Ainsi, si on part du présupposé que les jugements valoratifs sont ancrés et même déterminés en grande mesure par un ensemble base, cohérent et reconnu, de principes et de paramètres³⁸⁹,

³⁸⁸ BOUDON R., *op. cit.*

³⁸⁹ Comme l'affirme Boudon: "Deux systèmes d'équations ont des solutions différentes dès lors que leurs paramètres sont différents. Il n'en résulte pas que les équations soient différentes. Il en va de même s'agissant de la variation contextuelle des jugements de

l'association entre la variabilité inévitable de tels jugements et le relativisme des valeurs qui leur sont sous-tendus, nous paraît inconsistant.

Attardons-nous brièvement sur ce que nous entendons par relativisme. Etant une des questions récurrentes dans le domaine de l'anthropologie et de l'épistémologie, surtout depuis Westermarck³⁹⁰, il est considéré comme l'un des traits du climat moral de notre temps³⁹¹. En effet, plusieurs auteurs sont tombés d'accord pour établir l'idée que « toutes les valeurs sont relatives »³⁹², cependant, les conceptions varient quant au sens et aux implications de l'approche relativiste dans le domaine axiologique³⁹³. Sans prétendre explorer à fond cette question, nous dirons seulement que nous réfutons ce qui peut être appelé d'interprétation courante du relativisme. C'est à dire la conception que toutes les valeurs sont arbitraires et irrationnelles, ce qui implique qu'aucun acte n'est passible de justification rationnelle, donc, n'importe quelle obligation est absurde et n'importe quelle conduite ou décision peut être également justifiable, en ayant recours à des arguments par exemple de caractère émotif³⁹⁴.

Le fait de continuer, dans les plus divers encadrements, à pondérer les décisions, à les juger, en les approuvant ou les désapprouvant, met aussitôt en cause les thèses relativistes (dans le sens considéré ci-dessus).

valeur. La solution dérive dans tous les cas de raisons contraignantes parce qu'objectives. Elle est différente d'un cas à l'autre, car le contexte impose des conditions différentes." (BOUDON R., *ibid.*, p.364).

³⁹⁰ Surtout avec les œuvres *On the Origine and Development of Moral Ideas* (1906) et *Ethical Relativity* (1932), Edward Westermarck considère que les différences de jugement sont grandement conditionnées par des réactions émotionnelles émergentes dans un temps et un espace particulier dans lequel le sujet vit. En accord avec Rubio Carracedo, les philosophes moraux, avec des exceptions honorables (Brandt; Baier; Barnsley; Edel; Harman), ont limité la discussion à une réfutation superficielle et stéréotypée (Cf. CARRACEDO R., *Ética Construtiva y Autonomia Personal*, Madrid, Tecnos, 1992).

³⁹¹ Cf., pour une analyse plus approfondie, BINKLEY L., *Conflict of Ideals. Changing Values in Western Society*, New York, Van Nostrand, Reinhold Company, 1969.

³⁹² On cite à titre d'exemple: Durkheim, Sumner ou Manheim.

³⁹³ Le point commun qui unit toute la philosophie post hégélienne, profondément hétérogène, repose sur le rejet de la prétention d'expliquer tout le système. Les appelés « philosophes du soupçon » (Marx, Nietzsche, Sartre, Freud) ont été d'accord sur la thèse que la morale universelle est une tromperie puisque le sujet moral ne peut surpasser son contexte. Ainsi, en prétendant universaliser ses principes éthiques, il universalise ce qui vaut seulement pour quelques uns qui partagent les mêmes conditions économiques et sociales. Cf. notamment, CAMPS V. & alli (ed.), *Concepciones de la Ética*, Editorial Trotta e Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Enciclopedia Ibero Americana de Filosofía, n° 2, 1992.

³⁹⁴ A la limite, sauver une vie humaine serait aussi irrationnel que de commettre un homicide (cf. BINKLEY, *ibid.*). Un exemple de cette conception se concrétise dans l'appelé « théâtre de l'absurde » qui cherche à traduire la futilité de la vie humaine, l'incroyance dans la rationalité et le vide résultant de la perte de valeurs traditionnelles (à cet égard, les pièces des auteurs suivants sont célèbres : S. Beckett : *Waiting for Godot*; E. Ionesco : *The Chairs*; ou J. Genet : *The Balcony*).

Ainsi, il est important de comprendre les raisons qui entraînent un agent à effectuer un certain jugement ou à adhérer à une croyance, considérant que, pour se convaincre lui-même, il faut qu'il croie que les mêmes raisons peuvent aussi en convaincre d'autres³⁹⁵. En d'autres mots, la qualification de quelque chose comme « bon » ou « juste » possède un caractère « trans-subjectif », puisqu'elle présuppose une croyance que d'autres la qualifieraient, dans un même contexte, de la même manière. La «rationalité axiologique» qui, dans un sens wéberien, désigne le fait de rendre effectif, en comportements ou croyances, des valeurs auxquelles le sujet souscrit³⁹⁶, peut également désigner les cas où de telles valeurs sont endossées par les agents, tout en ayant en considération des raisons que ceux-ci considèrent être convaincantes, donc admissibles³⁹⁷.

Sur le plan de l'action sociale, les assistants sociaux partagent l'espace d'intervention avec d'autres agents, avec des positions et des légitimités différenciées. La connaissance des différents régimes d'action et de la composante axiologique-normative implicite, devient, ainsi, non pas seulement nécessaire pour la pondération de ressources et de possibilités, mais absolument indispensable pour le développement d'un processus argumentatif raisonnable et passible de reconnaissance générale. Les raisons invoquées et mobilisées dans la construction d'une action et d'une dynamique argumentative s'appuient, ainsi, sur la connaissance de l'univers de référence de l'autre et des principes qui le soutiennent, ces principes consolidant un ensemble de raisons plausibles et irrécusables.

En effet, dans l'action et la dynamique de jugement que celle-ci comporte dans la réalisation d'un processus de légitimation, les assistants sociaux ne peuvent pas seulement se centrer sur un ensemble de convictions personnelles. Il est fondamental que celles-ci s'articulent de façon pertinente avec l'ensemble de finalités et de principes qui délimitent leur champ d'action. En vérité, comme l'affirme Bernard Goudet³⁹⁸, c'est dans la relation dialectique entre le référentiel proposé par les pouvoirs publics et les

³⁹⁵ A ce niveau les thèses qui placent, au cœur de l'explication la simple intériorisation de normes et de valeurs ou la détermination émotive à leur origine nous paraissent insuffisantes (cf. au Chapitre III, *Le Sujet constructeur de l'action*). Comme l'affirme BOUDON, «l'assimilation de la rationalité aux «raisons» que se donne l'acteur fournit la seule définition qui permette de couvrir la diversité des situations concrètes associées à une structure donnée » (*op. cit.*, p. 557).

³⁹⁶ L'importance exceptionnelle de la sociologie wéberienne se fixe dans la considération qu'une certaine croyance ou action, pour plus « irrationnelle » qu'elle puisse paraître au départ, a un sens pour l'agent qui la développe.

³⁹⁷ BOUDON R., *ibid.*, pp.278/9.

³⁹⁸ GOUDET B., « La Fonction d'agent de médiation des travailleurs sociaux engagés dans des actions collectives et ses légitimités » in BLANC B. & alii, *Actions Collectives et Travail Social «Tome 2. Processus d'action et d'évaluation»*, Paris, Les Éditions ESF, 1994.

idéologies et valeurs des professionnels que le service social acquiert un sens. Les principes et référentiels généraux de l'action sociale structurent l'espace et permettent la consécration d'options opérationnelles et potentiellement légitimantes. Cependant, un espace fondamental de liberté continue à se mettre en évidence dans le "bricolage" sélectif effectué par les techniciens, en mobilisant différemment de tels référentiels pour la construction et justification de leurs options, notamment, auprès des usagers, auprès des agents hiérarchiquement supérieurs - objectivant, donc, des processus de jugement avec un plus grand potentiel de généralisation - ou, auprès d'agents dotés d'une légitimité plus consolidée (par exemple, élus locaux).

La position de « marginaux sécants »³⁹⁹ occupée par les assistants sociaux, si, d'un côté, elle accentue la composante de l'incertitude, d'un autre, elle donne priorité à la capacité d'agir de forme plausible et constitue un espace dynamique, qui rend possible la (re)construction, flexible et pertinente, du processus argumentatif, essentiel à la conquête de reconnaissance à la base de la légitimité. Employant une métaphore de caractère mythologique, l'assistant social serait comparable au dieu romain Janus, occupant une position de passage et de traduction de flux communicationnels et de pouvoir, différenciés et complexes.

Nous pouvons ainsi affirmer que la légitimité s'ancre à des « jugements prudentiels », étant, à la fois, une construction et un produit de cette construction.

En ce sens, elle encadre une composante axiologique primordiale, qui permet de donner plus de consistance au processus grâce à l'argumentation, la reconnaissance et une composante factuelle. Celle-ci provient, notamment de l'inscription dans le concret, par la considération de situations spécifiques surgissant quotidiennement, et face auxquelles il faut pondérer: le contexte et les normes, principes et valeurs qui le moulent, les caractéristiques de la situation, la mobilisation de l'expérience passée, les caractéristiques de celui qui agit et la nature et les contours de l'interaction avec les autres, porteurs, aussi, de leur rationalité, intérêts et valeurs.

On sous-entend, donc, que la légitimité est une conquête – Boaventura Santos l'appelle, accentuant peut-être trop la composante du pouvoir, « lutte d'interprétations »⁴⁰⁰, en la plaçant dans le domaine de l'argumentation et à la rhétorique-, une construction, qui dérive de l'interaction et d'une articulation dynamique entre le « visible » et l'

³⁹⁹ Expression de M. CROZIER et E. FRIEDBERG (cf. *L'Acteur et le système*, Paris, Éditions du Seuil, 1977, p.73, 187, 305), utilisée également par JAMOUS H.(cf. *Sociologie de la décision*, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1969).

⁴⁰⁰ SANTOS B., *Introdução a uma ciência pós moderna*, Porto, Edições Afrontamento, p.111.

« invisible », c'est à dire, les contours de l'acte ou de la pratique quotidienne en concret, comme résultat d'un processus d'intercompréhension et de partage (partage de quelque chose du monde de référence de l'autre et vice versa) et ce qui est « par-delà » l'acte : les principes sous lesquels se fonde un jugement général. La réflexion et la situation, la pensée et le contexte, la connaissance et l'opinion se trouvent, donc, solidarisés et « en symbiose ». En ce sens, la pondération de la légitimité présuppose l' « exercice d'une rationalité compétente dans le domaine des valeurs », en faisant le « transit du donné vers le préférable, à travers des choix, décisions, délibérations »⁴⁰¹.

2.2- La légitimité comme un construct en « espaces transactionnels »

Si la légitimité advient d'un processus de qualification d'actes, de décisions, de mots ou de comportements qui surgissent quotidiennement, elle le fait, donc, en appelant, à des principes globaux et des valeurs partagées par une certaine « communauté de référence ».

Sous cette optique, la réflexion autour de la légitimité de pratiques présuppose, nécessairement, la pondération du processus de construction de l'agir et de la forme dont les preuves sont élaborées, explicitées et justifiées. La compréhension du noyau de raisons qui permettent d'encadrer l'une ou l'autre action ou décision est à ce niveau décisive. Cependant, bien que chacun devienne auteur des combinaisons et des ajustements possibles, face à la coexistence de cette multiplicité de logiques d'action, il n'est pas un individu hors de la société; les éléments que cette combinaison rendent possible ne lui appartiennent pas dans la totalité, bien que la créativité, la capacité d'anticiper l'argumentation et l'action de l'autre, l'analyse d'une situation sous divers prismes, soient des éléments centraux dans une dynamique de légitimation. Si tout individu a du pouvoir (compris, dans ce contexte, dans le sens arendtien, c'est à dire, comme construction et révélation, par l'agir et le parler, d'un sens commun), dès lors, des atouts et des possibilités d'altération des termes et des effets de l'échange, l'interaction peut être considérée, que ce soit comme « inductrice », ou comme « induite »⁴⁰², dans l'exercice quotidien d'hybridation de rationalités et de pondération de logiques distinctes, qui peuvent ne pas posséder le même niveau de reconnaissance en fonction de l' « univers de référence » où ils s'inscrivent. Le débat autour des contraintes d'un jugement sur une action particulière se trouve ainsi ouvert.

⁴⁰¹ MARTINS M., « A epistemologia do saber cotidiano » in *Revista Crítica de Ciências Sociais*, n° 37, Junho/ 1993., p.80 (note en bas de page).

⁴⁰² RÉMY J., « La Vie quotidienne et les transactions sociales: perspectives micro ou macro-sociologiques » in BLANC M. (textes réunis et présentés par), *Pour une Sociologie de la Transaction Sociale*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 1992, p. 89.

Dans la théorie aristotélique⁴⁰³ du choix (*proairesis*) celui-ci s'associe au caractère moral (habituel-*hexis* ou *habitus*- et délibéré) des êtres humains rendu évident dans les actions. En ce sens, l'action rendra possible la réalisation des convictions, se régissant par une prémisse de « bien faire ». Une rationalité minime se présuppose, bien sûr, dans n'importe quelle action⁴⁰⁴ puisque celle-ci se soutient et se justifie en ayant pour base la dite prémisse. Dans l'optique aristotélique il existe un lien intrinsèque entre le domaine pratique et le domaine logique, c'est à dire, les jugements pratiques s'inscrivent dans la propre action. Le sens que celle-ci acquiert se lie, alors, à sa description possible car les choix sont établis à partir de jugements qui peuvent être vrais ou faux. Ainsi, ce n'est pas la description de l'action qui est importante, mais bien la capacité de la rendre admissible pour les autres.

L'excellence d'une approche de la légitimité comme simple attribut, basé sur des présuppositions et des lectures formelles et statiques, au profit d'une analyse constructiviste et relativisée nous permet, en effet, de comprendre différemment la relation entre les différentes pratiques, mais aussi, les dynamiques de reconnaissance et de preuve.

Selon ce point de vue, la légitimité n'est pas une donnée, mais un construit, un mouvement incessant et descriptible entre différents régimes d'action et différents niveaux de jugement, ce qui permet de relever les difficultés et les potentialités de la corrélation entre universalité et particularité. Le dépassement de telles difficultés et l'incrément des dites potentialités est au cœur de l'analyse de la capacité d'agir et de juger, inhérente à la pondération de la légitimité de n'importe quelle pratique et pas seulement de celles du service social.

En vérité, si nous partons du postulat que des logiques d'action diverses et diversement mobilisables dans le cadre d'expériences et de territoires – de sens et d'action – distincts coexistent plus ou moins pacifiquement, une telle chose signifie que l'on place en premier plan, le caractère négocié de la légitimité, dès lors, la construction nécessaire d'ajustements mutuels et l'intrusion entre différentes logiques et principes, dans des espaces d'échange diversifiés.

La catégorie « transactionnelle » dépasse la composante de décision, pour se centrer sur l'action et sur l'« exploration progressive » des choix raisonnables⁴⁰⁵. En ce sens, ce qui en ressort ce n'est pas

⁴⁰³ ARISTOTE, *op. cit.*

⁴⁰⁴ Aristote insiste sur le fait que même des actions qui échappent au contrôle rationnel, comme la consommation excessive d'un aliment, peuvent, au moins formellement, s'inscrire dans le modèle de justification rationnelle.

⁴⁰⁵ RÉMY J., « La transaction: de la notion heuristique au paradigme méthodologique » in BLANC M. & alii (coords.), *Vie quotidienne et Démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1994, p. 303.

prioritairement le résultat⁴⁰⁶ – ce qui pourrait s’inscrire dans une analyse des intérêts –, mais, surtout, les principes au nom desquels un tel résultat est défini et acquiert un sens pour les agents impliqués. La propre transaction consacre la dimension de changement, compris, dès lors, comme rénovation de sens, à partir d’une logique d’hybridation où chaque sujet se constitue comme agent de réflexivité et d’arbitrage.

Pour traduire toute cette dynamique de conquête et de construction de légitimité, nous utilisons le concept de légitimation. Sous ce prisme analytique, la légitimation d’une pratique⁴⁰⁷ n’est pas seulement un produit de dynamiques d’ajustement poursuivies à des niveaux de plus en plus englobants, au passage d’un registre privé vers un registre public – ce qui présuppose l’articulation nécessaire ou la pondération de logiques distinctes coexistantes et co-admissibles et la mobilisation d’éléments circonstanciels ou plus ou moins perpétuels, d’éléments objectifs et subjectifs ou d’éléments tangibles et intangibles –, comme l’implique un processus de démonstration et de justification des ajustements construits et conquis à chaque étape du cycle de légitimation. La légitimité est, ainsi, construite dans la confluence de jugements locaux ou situés et de jugements généraux, répondant à des critères de cohérence plus vastes. Il est évident qu’en faisant référence aux processus de jugement et à l’articulation spécifique de logiques distinctes, nous plaçons au cœur du processus de légitimation la dynamique de reconnaissance et de légitimation réciproque.

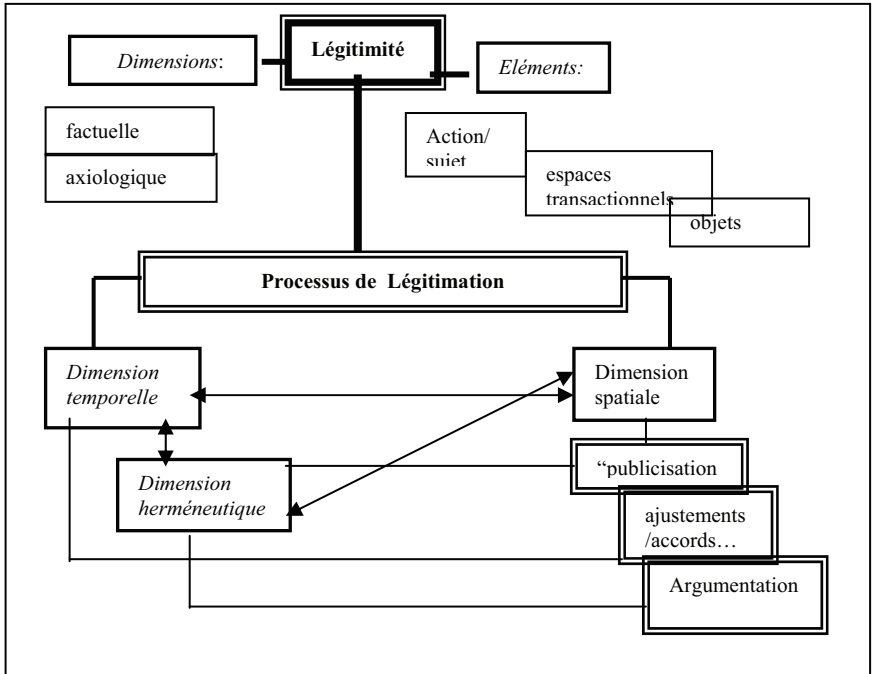
Afin de clarifier notre conception, nous pouvons représenter graphiquement (cf. figure 14) les divers éléments constitutifs de la légitimité et du processus de légitimation, en ayant en considération que ceux-ci s’articulent de forme dynamique et complexe.

Cf. Chapitre VII de la présente dissertation.

⁴⁰⁶ Ce résultat pourrait s’appeler, selon Jean Rémy, « produit transactionnel » (*ibid* in BLANC M. & alii (coords.), *ibid.*)

⁴⁰⁷ Nous entendons par *pratique*, dans ce contexte, l’ensemble d’actes et de gestes, ancrés d’une façon cohérente en principes de référence, d’objets et de fondements professionnels et contextuels, développés par un agent dans le cadre quotidien.

FIG. 14- Légitimité : un concept « polymère »



Le processus de légitimation encadre, en effet, une dimension temporelle, traduite en séquences d’ajustements et de consonances successives entre différentes logiques; une dimension spatiale, encadrant divers principes et objets de référence et différents niveaux et moments d’interaction et de décision et une dimension, que nous pourrions appeler d’herméneutique, qui met en évidence les agents compétents dans la construction de l’action et de la dynamique argumentative. Comme nous avons déjà eu l’opportunité d’argumenter il ne s’agit pas d’opposer l’« objectif » au « subjectif », ou, ce qui appartient à l’ordre des faits et ce qui appartient à l’ordre de la raison, mais plutôt, la défense de la nécessaire et étroite imbrication entre les deux. L’argumentation traduit, précisément, la tentative de conciliation entre l’universel et le contextuel. C’est un processus

de « découverte », de « révélation », de passage au registre « public » et de réponse à des attentes⁴⁰⁸.

La légitimité est, ainsi, le produit d'un processus complexe et contingentiel d'auto et hétéro réflexivité diatopique, développée à des niveaux de jugement différenciés (local et public ou général). Quand nous utilisons la notion de « niveaux » de jugement nous ne voulons ainsi signifier, ni une séparation, ni une différenciation en termes d'importance. En vérité, un jugement local est fondamental, quoique non suffisant, pour la construction de la légitimité.

Les deux niveaux de jugement sont, donc, complémentaires et coexistantes dans un processus de légitimation. Par dessus tout cela ils sont circulaires et dans la majorité des cas simultanés dans l'espace et dans le temps, impliquant seulement la considération de différences dans les dynamiques d'ajustement et de « preuve », tout comme, dans la forme de mobilisation de données de la « situation » et dans l'ouverture à l'espace profane⁴⁰⁹. Ainsi, chaque niveau de jugement et de preuve, mais aussi le processus de « navigation »⁴¹⁰ entre ceux-ci, encadre des types et des degrés de contraintes différentes, sans oublier certes les facteurs circonstanciels, inhibiteurs ou potentialisateurs, du processus argumentatif. Une telle dynamique de « rhétorisation » présuppose, selon Michel Meyer⁴¹¹ et comme nous l'avons déjà souligné, la notion que les différents « mondes » en coexistence se constituent comme des arrangements composites, et « négociables », entre des rationalités et des contraintes diverses. Le

⁴⁰⁸ Comme le montre Moisés Martins, à propos de la réhabilitation actuelle de la rhétorique, provenant de la désagrégation de la capacité de fonder des normes universelles: « Projetée comme un art de la découverte, comme un pouvoir de révélation, et non pas comme une simple manipulation, peut-être que la rhétorique nous permet alors de sortir de l'alternative que le dogmatisme de la vérité et le relativisme décompromis établissent: la «raison est une dernière instance et souveraine de décision», dira celui-ci; «en aucune façon», rétorquera celui-là, «il n'y a rien de plus que des interprétations» (MARTINS M., *loc. cit.*, p.83).

⁴⁰⁹ Espace peuplé par des agents qui ne partagent pas les mêmes références et contraintes argumentatives, ayant ou non la même formation académique. **L'espace non profane** est l'espace de l'« entre soi », de la compréhension tacite, du partage complice d'options. Par exemple, d'une forme un peu simpliste, dans un travail en équipe multidisciplinaire l'espace profane est l'espace extérieur à l'équipe.

⁴¹⁰ La notion de *navigation* a déjà été utilisée par Guy LE BOTERF (*op. cit.*) dans le sens de traduire l'idée de maîtrise d'un parcours ou d'une route professionnelle de la part d'un sujet, obéissant, cependant, à des exigences et des principes déterminés. Le concept est utilisé par analogie à la navigation en haute mer, considérant que la même présuppose la maîtrise de techniques spécifiques, la connaissance des instruments et des cartes de navigation, la capacité de gérer l'imprévu et l'analyse constante des conditions extérieures, comme l'état de la mer. Naviguer présuppose, donc, la maîtrise du prescrit et la capacité de le surpasser. C'est aussi sous cette optique que nous utilisons cette notion.

⁴¹¹ *Op. cit.*

processus de rhétorisation de pratiques de service social comporte, ainsi, un ensemble de mouvements, ou de dynamiques de « navigation », circulaires et réflexives, du général vers le local et du local vers le général.

Ainsi étant, le niveau local se constitue comme un micro-territoire de sens, comportant des contraintes mineures dans l'accès à la généralité. C'est le domaine qui encadre intrinsèquement la contingencialité, la familiarité (entre des personnes et entre des personnes et des choses), le tactile, le tacite et l'officieux. C'est le domaine de l' « entre-soi »⁴¹², de la compréhension partagée. La dynamique d'ajustement se spécifie par le caractère distribué de la capacité de l'ensemble, donc, la qualification des éléments avec un potentiel de preuve publique ne semble dès lors pas urgente. Les jugements locaux proviennent, pourtant, d'exigences d'accommodation et de clarification, donnant lieu à des accords et des compromis, plus ou moins continuels et plus ou moins explicites.

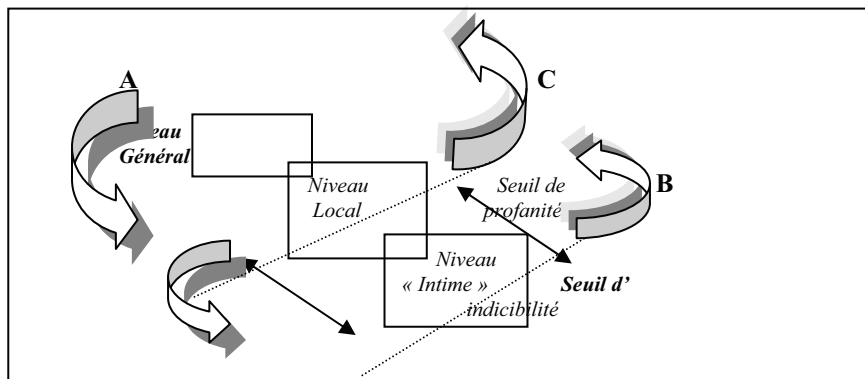
On commence le passage pour le niveau de jugement public, qui dans un processus de légitimation s'impose, quand on cherche à traduire ce domaine de l' « entre soi », obéissant à des contraintes de reconnaissance dans l' « espace profane »⁴¹³. Cela signifie qu'il faut procéder à un triage des éléments les plus importants de la situation et à une implication différenciée des objets à la lumière de critères (inhérents aux divers territoires de sens où les modalités de justification et d'ajustement s'inscrivent) et de principes généraux (implicites aux divers univers de référence), ce qui présuppose, si nécessaire, un ensemble d'ajustements variés, ou, un produit de « systématisation argumentée »⁴¹⁴ (cf. figure 15).

⁴¹² BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *op. cit.*

⁴¹³ Selon un point de vue différent, Bernard LAHIRE met en évidence le besoin de protection de pratiques déterminées en contact permanent avec des profanes placés sur le plan des professionnels. Par exemple, un juge devra considérer les logiques externes sous le prisme de sa propre logique sans entrer en dialogue avec celles-ci. « (...) le corps judiciaire, par exemple, est obligé d'interposer toute espèce de barrières entre ses membres et ceux des groupes auxquels ils rendent la justice, pour résister aux influences du dehors, aux passions et aux préjugés des plaignants: c'est pourquoi, par leur costume, la place qu'ils occupent dans le prétoire, et par tout l'appareil des tribunaux, on rend sensible la distance Qui sépare le groupe des juges de tous les autres » (LAHIRE B., *op. cit.*, p. 32).

⁴¹⁴ KUTY O., *op. cit.*

FIG. 15- Dynamique de rhétorisation entre différents niveaux de jugement et de preuve



Légende:

A-Mouvement de traduction ou « vulgarisation » ;

B-Mouvement de « dé-singularisation » ;

C-Mouvement de « publicisation ».

Le niveau de jugement local comporte des régimes de coordination de l'action délimités par un seuil d'indécence associé à la dimension intime, corporelle, sensorielle, de construction de la pratique, et un seuil de profanation qui détermine la construction du passage vers un niveau de jugement public ou général. L'espace non profane, en-dessous de ce seuil, encadre la dimension du tacite, de la compréhension partagée et, comme tel, présuppose de moindres exigences de généralité dans l'architecture de la preuve. La dimension sensorielle, comme les études de Bessy, Chateauraynaud⁴¹⁵ et Thévenot⁴¹⁶ l'ont démontrée, est difficilement descriptive sous des bases généralisables, de là que, pour passer des sensations aux jugements il faut, d'abord, « décorporiser » la preuve, l'encadrant ensuite dans un mouvement progressif de dé-singularisation, implicite au passage admissible vers la preuve publique.

Un tel mouvement implique, à son tour, la possibilité d'encadrer aussitôt les références générales dans la construction de la situation dans le registre local. C'est ce que nous avons appelé processus de traduction ou « vulgarisation »⁴¹⁷ des référentiels généraux et qui permettent de

⁴¹⁵ *Op. cit.*

⁴¹⁶ *Op. cit.*

⁴¹⁷ Par analogie avec le concept utilisé par Luc Boltanski. Pour l'auteur « vulgariser » c'est traduire un « langage savant » en un « langage populaire », « vulgaire », c'est à dire, passer

déterminer, même dans un registre intime, les frontières d'admissibilité de la pratique et de la preuve à construire. Cette vulgarisation permet, ainsi, de faire l'économie d'un processus de reconnaissance raté et de (re)constituer, prudemment, à niveau local, les mécanismes de production d'une preuve admissible dans un registre public. Si, par exemple, un certain normatif légal empêche liminairement la poursuite d'une certaine action, un tel référentiel général devra être encadré à niveau local, et même intime (dans la relation directe de l'assistant social avec l'utilisateur, par exemple), dans le but de construire la situation dans un certain sens, sous peine de créer des attentes irréalisables et de soumettre la pratique à un processus de construction de preuves successivement jugées comme non plausibles.

Si nous nous plaçons dans le camp concret des pratiques professionnelles il est possible de mettre en évidence divers univers et territoires de référence⁴¹⁸, qui peuvent coexister d'une forme plus ou moins pacifique ou conflictuelle, en accord avec les principes généraux qu'elles encadrent et avec les situations concrètes qui se posent quotidiennement.

L'exigence, inhérente au processus de légitimation, de passage d'un niveau de jugement local vers un niveau public est, en effet, particulièrement complexe dans le cas de pratiques de service social, puisque les assistants sociaux se placent simultanément à différents niveaux de jugement et à des étapes distinctes de construction des situations et des dynamiques argumentatives, au cœur de la production d'une preuve plausible.

Sous cette optique, les questions pertinentes dans l'analyse sont en relation avec: l'identification des différents principes de référence coexistants dans un espace déterminé de consolidation de la pratique, avec la forme dont de tels principes sont mobilisés et combinés dans la construction du processus argumentatif et de la preuve et avec les difficultés de conciliation et de coexistence d'univers de référence différenciés.

Ainsi, bien que ses principes professionnels de référence puissent plus ou moins s'écarter des principes de base du territoire où la pratique s'inscrit, l'espace que les assistants sociaux occupent est, dans la plus grande partie des cas, un espace propositionnel ou de conseil, qui ne devient effectif que s'il peut accéder à un niveau de jugement général.

En effet, si une pratique est à peine reconnue au niveau général, elle se constitue comme un simple exercice de rhétorique formel, devenant intangible puisqu'elle se libère de toutes les références qui permettent de la

de catégories construites et utilisées par les « hommes de science » vers des catégories utilisées par les « hommes du peuple », notamment en ce qui concerne les habitudes alimentaires (cf. BOLTANSKI L., « Les Classes sociales ne sont pas contemporaines » in DUTRÉNIT J.M. (s/s la dir. de), *Sociologie et compréhension du travail social*, Toulouse, Éditions Privat, 1980).

⁴¹⁸ Cf. chapitre V de la présente thèse.

classer comme pratique; si elle est à peine « reconnue » localement elle devient invisible par l'incapacité d'accéder à une justification publique, s'épuisant par elle-même et par les contraintes quotidiennes.

La notion de « preuve » traduit, dans le cadre de notre recherche, l'idée, pas de vérité, émergente d'un processus de démonstration, mais de vraisemblance, c'est à dire, prouver c'est conquérir l'acquiescement en relation aux arguments présentés (en mobilisant des données spécifiques à une situation et générales), qui doivent, pour cela, être raisonnables et plausibles. Ainsi, la preuve ne concerne pas les résultats de l'action ou les conséquences d'une décision, mais, la reconnaissance de la justesse de l'argumentation et de la forme dont elle a été construite, traduisant la réflexivité du propre processus argumentatif.

La construction d'une pratique reconnue présuppose, donc, la combinaison raisonnable et alchimiste entre différents principes et arguments, combinaison qui mobilise de façon pertinente les ressources personnelles et contextuelles.

Ainsi, le jugement de ce qui s'envisage comme pertinent présuppose, notamment, la considération des dynamiques transactionnelles et des discours indigènes des divers agents et territoires. En plus, il faut avoir en considération qu'en un même lieu anthropologique coexistent divers processus de légitimation de nombreuses pratiques, ce qui n'implique pas la graduation de celles-ci en termes d'importance, ou l'assomption d'une logique concurrentielle, mais plutôt, sa pondération dans des processus de légitimation réciproque et de complémentarité. A ce niveau les pratiques de service social peuvent assumer un rôle central.

L'appréhension de l'incertitude de l'action exige que l'on place la construction de l'agir au centre de l'analyse, ce qui présuppose la capacité de justification de ces actions. Cela implique que l'action ne soit pas absolument pré-déterminée par un plan ou un ensemble d'intentions téléologiques, mais qu'il est possible de transformer une action en cours, analyser les raisons des obstacles ou des erreurs, introduire d'autres objets ou déclencher des mouvements de retour ou de rupture par référence aux circonstances et aux expériences passées. La construction d'une situation⁴¹⁹ obéit, donc, à des dynamiques d'accommodement et de coordination influencées par un ensemble d'expériences et d'objets (locaux et généraux), et encadrés dans une permutation de proximité. C'est donc, la construction

⁴¹⁹ Nous entendons par **situation** une construction (la simple coexistence ne se constitue pas comme une situation) complexe et spécifique encadrant des faits, des objets et des transactions entre agents. Ainsi, un même « lieu anthropologique » encadre de nombreuses situations puisque l'altération d'un interlocuteur, d'un objet ou des encadrements de la transaction implique la construction d'une (nouvelle) situation.

de l'agir que est en cause, c'est à dire, la capacité de mobiliser les objets, les critères et les principes pertinents, sans que cela ne signifie une homogénéisation des actions et une uniformité des processus d'argumentation. En effet, les nombreux professionnels contactés dans le cadre de notre recherche empirique font référence à la capacité de dépasser d'une façon pertinente le prescrit comme étant un facteur de compétence et de reconnaissance⁴²⁰.

La réflexivité est un processus circulaire d'influence mutuelle entre des données situationnelles et contextuelles, des valeurs, des convictions et des expériences, des divers intervenants dans la situation d'interaction et qui permet de réévaluer la façon dont nous comprenons les situations en fonction de la façon dont les autres les comprennent et en accord avec l'évidence de sa valeur, évidence qui, comme nous l'avons déjà vu, provient de l'ancrage dans un ensemble de principes agrégatifs, combiné d'une façon cohérente avec des éléments situationnels.

La réflexivité implique, donc, pas à peine des caractéristiques personnelles et professionnelles de l'agent, mais aussi, la connaissance du contexte et d'espaces transactionnels, par l'assomption d'une posture ouverte, critique et prédictive, tout comme, la mobilisation pertinente de ses référentiels et des éléments de « retour de l'expérience » dans des processus d'ajustement.

La dynamique réflexive est diatopique dans la mesure où elle contient, d'un côté, des paramètres éthiques – les principes « par-delà » l'acte et la considération et le respect pour le monde de référence de l'autre, ayant confiance dans l'argumentation et pas dans l'imposition – et, d'un autre côté, des paramètres esthétiques / expressifs – une construction argumentative et une visibilité publique des propres arguments, c'est à dire, des « bonnes raisons pour... », au cours d'un « jugement prudentiel en situation ». L'axe esthétique consolide la construction pertinente de la propre argumentation, c'est à dire, la forme dont les différents arguments et prémisses s'articulent, relevant la singularité provenant de l'association, face à une situation concrète, de principes généraux et de la capacité d'innovation et d'adaptation de l'agent. On dépasse donc la composante formelle de l'argumentation au profit d'une dynamique de construction pertinente et prudentielle, dans le cadre de différents « lieux anthropologiques ».

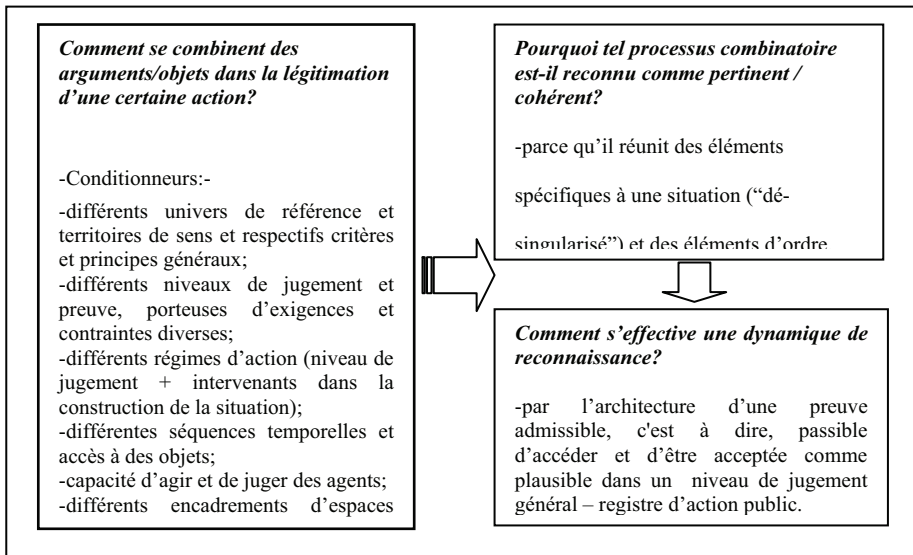
David Schön, appelant à la métaphore de la musique jazz cite: « quand de bons musiciens de jazz se mettent à improviser en groupe, ils démontrent aussi qu'ils «sentent» leur instrument et qu'ils s'ajustent à la musique sur le coup. En s'écoutant eux-mêmes et en écoutant les autres, ils sentent où va la musique et ajustent leur exécution en conséquence. Ils peuvent le faire avant tout parce que, dans leur effort de création collective,

⁴²⁰ Conception aussi défendue par Guy LE BOTERF, *op. cit.*

ils utilisent un canevas commun – le rythme, la mélodie et les harmonies étant familiers à chaque musicien – qui permet de prédire en partie la suite du morceau »⁴²¹.

Bien que complexe, le processus de légitimation n'est, donc, nullement rigide. Les situations, parce que construites, sont nécessairement composées. De la même façon, les processus de justification, surtout au passage vers le domaine public, sont également composés et ancrés dans une communication osmotique entre divers territoires et univers. Ainsi, dans le cadre de notre recherche, il nous intéresse, surtout (poursuivant la ligne analytique que nous cherchons à illustrer à la figure 16) analyser les processus d'architecture de preuves plausibles, qu'elles proviennent d'un jugement local, ou soient inhérentes à un jugement général, donc, la pondération de la dynamique argumentative au cœur d'une conquête de reconnaissance.

FIG. 16 - Lecture sématologique de légitimation des pratiques



En somme, la « réflexivité » assume la forme d'une « conversation avec la situation »⁴²², qui ne s'épuise pas en elle-même, mais pré suppose

⁴²¹ SCHÖN D., *Le Praticien Réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Montréal, Les Éditions Logiques inc., Coll. Formation des Maîtres, traduit par Jacques Heynemand et Dolorès Gagnon, 1994 (1^{re} édition, Basic Books Inc., 1983), p.83.

⁴²² SCHÖN D., *op. cit.*

plutôt le passage nécessaire au domaine public, c'est à dire, la justification des options à travers des arguments passibles d'une ample reconnaissance, parce que traduisant un ensemble de principes généraux qui donnent un sens ou de la cohérence à un univers déterminé, ou résultant de l'imbrication entre des références différentes. On met ainsi en évidence le caractère de continuité et de création inhérentes à la légitimité, tout comme, le processus de légitimation réciproque. Celle-ci découle d'une « logique de concert », c'est à dire qu'elle présuppose le partage d'un sens commun, une espèce de répertoire⁴²³ copartagé, à mobiliser sur le moment et dans le contexte adéquat et permettant la justification et l'adaptation mutuelle des actes et des décisions respectives.

⁴²³ La notion de « répertoire » (ou concepts semblables, comme celui de « réservoir ») est utilisé dans le cadre des sciences sociales pour traduire l'idée d'un ensemble de recours disponibles variés, consacrant une conception composite d'agents et de l'action . Cf., par exemple, la tentative d'Ann Swidler (« Culture in Action: Symbols and Strategies » in *American Sociological Review*, Volume 51, n°2, avril /1986) de réintégrer les formes culturelles –« répertoires ou boîtes à outils »- dans l'action; l'idée de réservoir de pratiques dans la construction de l'identité, de Jean-Loup Amselle (*Logiques métisses - Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Éditions Payot, 1990), et autres.

CHAPITRE V

LA PRIMAUTÉ DE LA COMPLEXITÉ : APPARTENANCES ET LOGIQUES D'ACTION PLURIELLES

Dans ce chapitre, et continuant le processus argumentatif que nous avons développé jusqu'à présent, nous prétendons éclaircir une forme de compréhension des pratiques et des processus de légitimation, qui donne la possibilité d'articuler le général et le particulier, l'unique et le multiple, la dynamique quotidienne de dé-composition, re-composition et inter-composition de ces pratiques et des modalités d'argumentation qui permettent de les justifier. On place donc au cœur de l'analyse la faculté d'agir, c'est à dire, l'explicitation de la capacité de justifier le comment et le pourquoi on agit d'une certaine façon et le noyau de valeurs et de principes inhérents à ce processus de formulation et de justification de l'action. Etant donné que la légitimité encadre nécessairement une dynamique de reconnaissance, la pondération des processus de jugement, argumentation et ajustement nous paraît essentielle. Sous-jacent s'inscrit une conception de rationalité prudentielle qui consacre l'articulation et la non exclusivité entre des « discours systématiques » et des « discours herméneutiques »⁴²⁴, ou, plus simplement, l'exercice d'une « rationalité compétente dans le domaine des valeurs »⁴²⁵ rendue évidente par les actions et jugements quotidiens.

L'assomption de l'action comme construction, produit de l'« intelligence créatrice », c'est à dire, mobilisant la rationalité et l'instinct, la routine et la créativité, la capacité adaptative, non comme quelque chose d'arbitraire ou de pré-réflexif, mais comme mobilisation de la rationalité pratique et de la « prudence », possède de nombreuses potentialités en ce qui concerne la compréhension de la légitimité, surtout de pratiques comme celles de service social, porteuses de nombreuses caractéristiques d'imprévisibilité et d'indicibilité.

Comme nous y avons déjà fait référence la légitimité se constitue comme le produit « corporifié » d'une relation insurmontable et dynamique entre une composante factuelle, l'inscription dans le concret, et une composante axiologique. De cette façon, elle excède la conception adjectivante de la légitimité, associée à une idée de simple conformité de l'action, au profit d'une conception adverbiale et substantive qui considère la légitimité comme produit d'un processus de construction de cette même conformité, ou pour utiliser une notion que nous considérons plus adéquate (parce que traduisant l'idée de dynamique combinatoire), comme résultat d'une construction de la cohérence. En ce sens, la légitimité est comprise

⁴²⁴ RORTY R., *A Filosofia e o espelho da Natureza*, op. cit. Cf. Chapitre III de la présente thèse.

⁴²⁵ MARTINS M., *loc. cit.*

comme construction et comme produit de cette même construction, s'ancrant dans le réel et par-delà le réel. Le modèle que nous plaçons consacre, effectivement, l'idée que les jugements de fait et les jugements de valeur ne se comprennent que de forme articulée, en présupposant que :

primo, les jugements de valeur ne sont pas idiosyncrasiques et arbitraires, mais ont comme base un ensemble de principes forts et reconnaissables, c'est à dire, la composante axiologique n'est pas irrationnelle, étant même, dans un certain sens, objective et objectivable;

secundo, la contextualisation des jugements ne conduit pas inévitablement à l'impossibilité d'une justification rationnelle de l'action.

La construction de la légitimité passe, en effet, par la capacité de la fonder rhétoriquement en principes reconnaissables et partagés. Comme nous avons essayé de l'argumenter les jugements doivent accéder au « domaine public » pour qu'ils puissent gagner d'existence et de crédibilité. Comme l'affirme Hannah Arendt⁴²⁶ les sujets et les discours se qualifient réciproquement dans l'action, en tenant compte que celle-ci est le principe institué et instituant de l' « espace public », par l'exercice de la liberté. Si la propre conception d' « espace public » est aujourd'hui rendue problématique, la notion d'échange argumentatif dans des territoires dotés de cohérence extériorisable nous semble encore plus importante.

Cela signifie qu'étant essentielle, dans une réflexion autour de la légitimité, la référence à des éléments d'ordre et de pérennité, une logique, que nous pourrions appeler « hybridatoire » et qui nous renvoie vers une « casuistique des combinaisons »⁴²⁷, justifiable sous des principes qui dépassent cette casuistique, est également importante. De là que nous considérons que la conquête de légitimité est le produit d'un processus de légitimation, progressive et circulaire, articulant des références locales et générales⁴²⁸. Nous rejetons, donc, la conception de légitimation, centrée sur un relativisme axiologique qui écarte les contraintes liées à la construction et à la justification de l'action⁴²⁹. La légitimation comme processus repose précisément, non sur une simple explicitation de motifs et alibis, mais sur l'exigence de justification des actions, les soumettant à une preuve publique et obéissant ainsi aux contraintes d'une rhétorique multidirectionnelle.

La thèse des « mondes d'action pluriels » permet, en effet, de contester la dissymétrie, évidente dans la perspective wéberienne, entre des jugements de fait, qui renverraient à un consensus, propre aux approches scientifiques, et aux jugements de valeur, condamnés à l'irréductibilité de

⁴²⁶ ARENDT H., *op. cit.*

⁴²⁷ BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *op. cit.*

⁴²⁸ Cf. Chapitre VI de la présente dissertation.

⁴²⁹ WEBER M., *op. cit.*

perspectives. En ce sens, l'élément essentiel n'est plus la détermination de la forme « réelle » d'accéder à l'action et aux objets, mais plutôt, la compréhension du comment les différents agents construisent les jugements, et les justifications, qu'ils encadrent dans différents « lieux anthropologiques ». Soulignons, une fois de plus, que le concept d'« lieu anthropologique »⁴³⁰ traduit l'idée d'une construction concrète et symbolique d'un espace (non géographique) d'action, c'est à dire, un espace balisé par des références générales – de caractère historique, normatif et même relationnel – et « existentiels »⁴³¹, dans la mesure où il se construit aussi dans l'interaction avec des agents significativement situés.

Sous cet angle d'analyse, absolument non déterministe, se consacre l'autonomie de l'agent (on entend autonomie non pas comme synonyme d'indépendance, mais d'interdépendance) et le centralisme de ses compétences argumentatives et herméneutiques. Se consacre, de la même manière, l'inévitabilité des contextes, de l'inscription en principes généraux, mais aussi, en des conventions, convictions et accords tacites, de la force des circonstances, de la créativité, de l'astuce et du sens commun, en approches qui se prétendent holistiques⁴³². Cela ne signifie pas, comme nous l'avons déjà souligné, que l'on déconsidère des éléments traducteurs d'une certaine pérennité - noyaux de cohérence et d'ordre – sous peine de tomber dans un particularisme et subjectivisme radical, par définition éphémère et limité.

La construction d'une action par un auteur, comme nous avons essayé de le montrer dans les chapitres précédents, est toujours composite. Si cela est vrai relativement à n'importe quelle action, l'est encore plus quand nous faisons référence à des pratiques de service social, puisque celles-ci se situent précisément au confluent de l'ordre et de la contingentialité, de la négociation de valeurs et d'intérêts, du traduisible et de l'intraduisible⁴³³. En ce sens, la dynamique argumentative, au sein de lieux anthropologiques, présuppose des compétences osmotiques, c'est à dire, la capacité de construire un sens, de rendre intelligibles les motifs et la substantialité de l'action. Si nous considérons que chaque pratique est passible de s'inscrire

⁴³⁰ Concept proche de celui utilisé par M. AUGÉ, *op. cit.* (cf. Chapitre III du présent travail, surtout le point 1.1.2 : *La (re)valorisation du sens commun.*

⁴³¹ Cf. MERLEAU-PONTY M., *op. cit.*

⁴³² L'utilisation de ce concept n'est pas anodine; si nous tenons compte de ses racines étymologiques, nous vérifions qu'il contient la notion de totalité et la notion de sacré (encore évident dans la notion anglaise de *holiness*). Les deux nous paraissent à ce niveau fondamentales puisque la notion de sacré encadre l'idée d'intouchable, de réservé (importante pour la compréhension des pratiques de service social car elles comportent une composante de réserve et d'indicible non négligeable et qui ne doit pas être lue sous un prisme négatif), mais aussi l'idée de liaison, de sens et de référence à quelque chose qui surpasse la maîtrise de l'individu (sans qu'elle ne soit nécessairement métaphysique).

⁴³³ Cf. Chapitre VI de la présente thèse.

dans une pluralité d'univers de référence et de territoires de sens, cette osmose communicationnelle, et la rhétorique multidirectionnelle qui elle présuppose, sous-entend la capacité de se justifier soi-même, c'est à dire, l'explicitation cohérente des arguments qui permettent de fonder la « navigation » entre des territoires distincts. La « signature » de l'action présuppose donc l'encadrement de l'agent en espaces transactionnels et dans des cadres d'intelligibilité occasionnelle et générale par référence auxquels la dite action acquiert de la pertinence.

L'entendement de la relation possible entre l'éphémère et le perpétuel est le point d'ancrage entre la réflexion sur la légitimité des pratiques de service social et la modélisation que nous proposons maintenant pour l'analyse du processus de justification.

Un des facteurs fréquemment allégués⁴³⁴, surtout par d'autres professionnels et dirigeants, pour justifier l'illégitimité, ou la difficulté dans la conquête de légitimité, des pratiques de service social se trouve précisément dans la prédominance de la composante éphémère et dans l'épuisement de la pratique en « moments de fixation » occasionnelle⁴³⁵. Ainsi, le modèle que nous proposons et cherchons à expliciter dans le présent chapitre, nous permet d'analyser les modalités de justification de pratiques hétéroclites, comme modalités elles-mêmes composites, sans que cela ne mette nécessairement en cause la cohérence de la justification, donc, sa plausibilité et vraisemblance. Afin de maintenir l'incertitude et la dynamique combinatoire de pair avec des éléments d'ordre, nous proposons une modélisation du processus justificatif de caractère inductif. Pour cela, nous consacrons un ensemble de « territoires de sens », construits sur base d'éléments qui se constituent comme produits de commun accord ou de compromis, qu'ils soient de caractère général, ou plus localisé, de frontières perméables, et qui, à leur tour, peuvent être encadrés dans un ensemble de principes généraux (univers de référence) qui permettent d'analyser la cohérence du processus argumentatif. Cela signifie que le processus de légitimation consiste en une mobilisation et combinaison pertinente entre l'occasionnel et le général, c'est à dire, la construction de la légitimité présuppose le dépassement de moments de détermination de la justification au profit de principes généraux de sa fixation à travers une pragmatique de sens. Selon ce point de vue, l'institution ou organisation, par exemple, où la pratique s'effectue est seulement constitué comme un « lieu », dans le sens de « territoire géométrique » dont nous parle Maurice Merleau-Ponty⁴³⁶.

⁴³⁴ Cf. chapitre VI et III^{ème} partie du travail.

⁴³⁵ Rappelons que nous considérons la « situation » comme une construction locale encadrant des référents, des dynamiques transactionnelles, des agents et des ajustements partiels.

⁴³⁶ MERLEAU-PONTY M., *op. cit.*

Dans un processus de conquête de légitimité la référence à l'institution dans laquelle l'agent s'inscrit et au nom de laquelle (soi-disant) il agit, est, ainsi, profondément mystificatrice. La dynamique de reconnaissance de pratiques composites présuppose nécessairement la construction d'ajustements et la capacité de les traduire et les argumenter, accédant à des critères et des principes qui puissent être reconnus et partagés par tous. Recourant une fois de plus à l'analogie cartographique, si les coordonnées objectives sont « délinquées » par des éléments hétéroclites, au passage d'un état à un parcours, il n'en est pas moins vrai que la narration de ce parcours est délimité par des références à de telles coordonnées, reconnaissables de tous, et dotées, grâce à ce processus, d'une « existentialité » partageable⁴³⁷.

1-Sous le prisme de la pluralité de logiques d'action

Un des problèmes épistémologiques centraux quand on prétend saisir l'action réside dans les possibilités d'articulation ou d'intégration entre les présupposés d'ordre et l'initiative des individus, tout comme, dans la relation entre l'action, du domaine physique, et le jugement, du domaine de la pensée ou du discours. En vérité, des difficultés surgissent en ce qui concerne le fondement de modalités de justification et d'ajustement reconnues comme légitimes, s'écoulant de la corrélation complexe entre la pluralité de logiques coexistantes dans un même territoire et la composante d'universalité que la reconnaissance de la légitimité réclame. Certaines traditions de pensée opposent même la justification, ancrée rationnellement et formellement, donc dissociée des contraintes circonstancielles, à la dimension contingentielle.

Dans le cadre de notre analyse nous nous plaçons dans le domaine de la rationalité prudentielle, donc dans l'espace de tension et d'ajustement entre général et contingentiel, entre rationnel et émotionnel. De cette manière, on consacre une conception d'argumentation qui ne soit pas tout simplement de conformité logico-formelle à des principes et règles générales (comme nous

⁴³⁷ Selon Michel DE CERTEAU, dans l'analyse des récits de pratiques quotidiennes il est possible de trouver deux types de déterminations permettant d'opposer « lieu » à « espace »: par les objets, réductibles à un « être-là » et par les opérations, qui affectées à des objets spécifient des espaces par les actions de sujets historiques; mais « entre ces deux déterminations, il y a des passages, tels que la mise à mort (ou mise en paysage) des héros transgresseurs de frontières et qui, coupables d'avoir attenté à la loi du lieu, en fournissent la restauration par leur tombeau; ou bien, au contraire, le réveil des objets inertes (une table, une forêt, un personnage de l'environnement) qui, sortant de leur stabilité, muent le lieu où ils gisaient en l'étrangeté de leur propre espace. Les récits effectuent donc un travail qui, incessamment, transforme des lieux en espaces ou des espaces en lieux" (*op. cit.*, p. 209/210).

l'avons déjà vu, la composante tropologique est fondamentale dans la compréhension d'un processus argumentatif ancré au quotidien)⁴³⁸, mais qui traduit la coexistence et, parfois, la critique et la confrontation en « lieux anthropologiques ».

L'exercice de la « prudence », qui acquiert seulement de l'importance dans des territoires partagés, permet de pondérer les circonstances afin de les déterminer, trier et de les intégrer partialement dans la preuve. En d'autres mots, c'est la mise en pratique de la rationalité prudentielle qui permet d'exercer avec cohérence le mouvement double d' « ouvrir et de fermer les yeux », dont parlent Luc Boltanski et Laurent Thévenot⁴³⁹, dans le processus de construction de la preuve. Un tel mouvement sert, soit pour contester la validité de la preuve, surmontant le domaine du circonstanciel et mettant en relief la présence (in)pertinente d'éléments de mondes différenciés (« ouvrir les yeux »), soit pour dominer les éléments situationnels, résistant à la distraction, afin de construire une preuve admissible (« fermer les yeux »).

Nous relevons, donc, le moment incertain de la rencontre entre des personnes et entre des personnes et des objets, c'est à dire, la construction de la situation et de la preuve, qui présuppose dépasser la simple juxtaposition amorphe d'êtres incommensurables.

Comme l'affirme Michel Meyer⁴⁴⁰, on prétend, à travers la rhétorique, négocier et réduire la distance entre les sujets. En ce sens, par-delà la compréhension des processus d'ajustement, nous prétendons expliciter les tensions qui résultent de la coexistence quotidienne avec des logiques distinctes et les difficultés qui dérivent de la navigation argumentative entre territoires et univers, sans que l'on ne juge la validité des propos, mais cherchant à expliciter les dynamiques inhérentes à des cycles de légitimation différenciés. Ainsi, bien que la référence à des principes généraux soit fondamentale dans un processus de construction de la légitimité ce qui nous semble central c'est la compréhension des conditions inhérentes à la réalisation et à la reconnaissance de la preuve: quelle est l'articulation possible entre des principes et des circonstances? Comment se construit la navigation entre divers niveaux de jugement dans l'accès à la légitimité? Quel genre de contraintes se trouvent associées au processus de justification et d'ajustement? Comment s'associent des objets ou des références dans la construction de la preuve? Comment est pondérée sa cohérence?

⁴³⁸ Cf. Chapitre III de la présente dissertation.

⁴³⁹ BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *op. cit.*, p. 286.

⁴⁴⁰ MEYER M., *op. cit.*

1.1. Entre l'uniformité et la pluralité : l'étude des régimes d'action dans les travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot

Le cadre analytique que nous proposons s'inscrit dans la sociologie des régimes d'action, provenant d'une réflexion autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot.

En conséquence d'un ensemble de recherches⁴⁴¹ centrées sur les opérations de codification les auteurs ont constaté l'existence d'une relation étroite entre des opérations de classification et des opérations de jugement. Thévenot, dans un article publié en 1983 concernant les opérations de classification statistique⁴⁴², met en relief la similarité, d'un côté entre la forme de visibilité des conduites de la part des personnes, s'approchant des autres pour les rendre compréhensibles, ayant pour base une relation qui leur semble pertinente, et, d'un autre côté, la forme dont le chercheur classe, sous la même catégorie, des êtres distincts, et parfois même avec un caractère d'exception, pour qu'ils puissent être expliqués sur base de cette même loi. On relève, donc, même dans les opérations statistiques, une association entre qualification et jugement. A partir de cette constatation il devient possible d'argumenter le dépassement de l'opposition entre la singularité des cas et la généralité de la catégorie, relevant plutôt l'existence de différentes formes de qualification.

D'autres recherches, visant l'analyse des opérations cognitives de comparaison dans le cadre social ou professionnel⁴⁴³, ont confirmé la relation entre classification et jugement. Poursuivant une « pragmatique de la réflexion », Boltanski et Thévenot se sont intéressés, en effet, à l'analyse des modalités de contrainte et de justification en différents régimes d'action, cherchant à reconstituer des ensembles conceptuels distincts en fonction des types de situation, c'est à dire, en construisant une approche globale à partir de modèles partiels découlant des spécificités du terrain. Ainsi, par exemple Luc Boltanski se centrant sur l'analyse d'une pluralité de régimes de caractère incommensurable, cherche à expliquer les oscillations problématiques et l'implication différenciée de divers êtres, d'un régime à l'autre à divers moments de la vie quotidienne⁴⁴⁴. Laurent Thévenot, à son

⁴⁴¹ BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *op. cit.*

⁴⁴² Cf. THÉVENOT L., « L'Economie du codage social » in *Critiques de l'Economie politique*, n° 23/24, 1983.

⁴⁴³ Cf. BOLTANSKI L., *Les Cadres. La Formation d'un groupe social*, Paris, Éditions du Minuit, 1982; BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., "Finding One's Way in Social Space: A Study based on Games" in *Social Science Information*, Volume 22 (4-5), 1983; BOLTANSKI L. & THÉVENOT L. (eds), *Justesse et justice dans le travail*, Paris, Éditions CEE / PUF, 1989.

⁴⁴⁴ BOLTANSKI L., *L'Amour et la Justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Éditions Métailié, 1990.

tour, a cherché à réfléchir sur les relations de proximité (n'exigeant donc pas, nécessairement le passage à un registre public) entre les divers agents et entre les agents et les choses que peuplent leurs espaces localisés d'action⁴⁴⁵. Les exigences d'ajustement et de correction mutuelle se placent, dans l'action avec les autres, porteuse d'un niveau de contingentialité plus accentué, avec une urgence particulière, et de formes différenciées, selon l'extension du bien commun en jeu et le niveau de familiarité des agents⁴⁴⁶.

L'analyse des contraintes dans l'approche à la singularité a été précédée par deux recherches: une concernant les conditions de validité des plaintes pour injustice et une autre sur l'ajustement de ressources différenciés dans le cadre de l'entreprise. Dans le premier cas, les auteurs ont procédé à une analyse des contraintes de cohérence, cette cohérence étant fondée sur l'oblitération d'éléments de singularité de manière à ce que la situation puisse se généraliser. A partir de l'explicitation de la façon dont les sujets essaient de se démontrer victimes d'injustices, exigeant donc une reconnaissance publique de la raison qui les pousse, les auteurs ont mis en évidence que les appels de justice considérés inacceptables, et même délirants (sans appui réel), se caractérisaient par une construction déficiente de la généralité de la plainte⁴⁴⁷. Il semblait nécessaire « dé-singulariser » la souffrance de la victime pour la placer comme un cas exemplaire d'une cause collective en effectuant le processus que les auteurs appellent « montée en généralité ». La cohérence dans l'association de moyens de preuve, visant la généralisation de la situation, s'effectuait, non grâce à des règles transcendantales ou des représentantes de la vérité se plaçant comme intermédiaires, mais, respectant des contraintes pragmatiques, en tenant compte de la pertinence d'un certain dispositif ou d'une construction argumentative.

Se centrant sur un double axe d'équivalence (mesure)/ hors de l'équivalence (dé-mesure) et paix/ dispute, l'auteur identifie quatre régimes d'action : la justice-justification (un état de dispute exigeant l'accès à des principes généraux d'équivalence); la justesse (un état de paix, présupposant une équivalence tacite, basé sur la routine, entre les personnes et les choses); l'*agapé* (un état hors de l'équivalence dans le régime de paix, correspondant, à partir de la tradition théologique chrétienne, à la logique du don sans espérer de compensation) et finalement, la violence (un état de dispute, hors de l'équivalence).

⁴⁴⁵ Cf. THÉVENOT L., « Le régime de familiarité » in *Genèses*, n°17, septembre /1994.

⁴⁴⁶ L'auteur détermine, ainsi, différentes échelles de l'« action convenable », porteuse de moindres contraintes de justification publique: la convenance personnelle dans l'action individuelle; l'évaluation du convenable et les conventions collectives dans l'action avec d'autres (THÉVENOT L., « L'action qui convient » in PHARO P. & QUÉRÉ L. (éds.), *Les formes de l'action*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990).

⁴⁴⁷ Cf. BOLTANSKI L. & alii., « La dénonciation » in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 51, 1984.

La recherche sur le milieu de l'entreprise a permis, à son tour, de mettre en évidence le rôle des objets au passage du local vers le global. Les objets doivent, ainsi, être dotés d'une forme de généralité, leur conférant un potentiel de prévisibilité dans leur comportement, une relative pérennité implicite et une comparabilité. Ainsi, il est possible qu'ils transitent d'une situation vers une autre, en augmentant la sécurité, ou, en utilisant les mots des auteurs, en contribuant à l' « économie d'interrogations permanentes »⁴⁴⁸.

Les conclusions des diverses recherches ont permis de fonder l'hypothèse qu'il est possible d'utiliser les mêmes appareils conceptuels pour analyser, soit les relations et les exigences de justice entre les hommes, soit les contraintes d'ajustement entre les choses. Une « situation » serait alors une résultante d'une relation entre « états-personnes » et « états-choses »⁴⁴⁹.

Le centrage sur la problématique de la preuve acceptable, et la diversité de formes de justification et d'objets mobilisables que celui-ci encadre, a impliqué un ensemble d'investigations sur les divers régimes d'action, notamment, dans le cadre de mise en pratique du sens du juste, tel qu'il est rendu évident dans l'œuvre *De la justification. Les économies de la grandeur*. En partant de la construction d'un modèle confrontant différentes « grammaires de la philosophie politique », traductrices de différentes conceptions de bien commun, les auteurs prétendent comprendre la sustentation des prétentions à la Justice par le recours à un ensemble de principes généraux. Ceci pour permettre la compréhension des capacités révélées par les acteurs quand ils sont contraints de justifier leurs critiques et leurs prétentions. En ce sens, la preuve scientifique et la preuve de Justice auraient en commun le fait de s'appuyer non seulement sur des états mentaux, sur des convictions ou des croyances, mais aussi sur des principes, objets et dispositifs sujets à une évaluation générale.

L'entrée dans l'action se fait, donc, à partir d'une conception de bien commun ancrée en de grandes œuvres de philosophie politique⁴⁵⁰, ce qui signifie que, d'abord, sont mises en évidence des catégories générales associées à l'ordre, à la justice, à des principes et des normes reconnues et

⁴⁴⁸ « (...) économie d'interrogations permanentes sur les capacités des choses et sur leur compatibilité incertaine » (BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *De la justification, op. cit.*, p. 20).

⁴⁴⁹ Les « êtres » – personnes, choses – n'émergent que quand *l'état* dans lequel ils interviennent est qualifié (BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *op. cit.*).

⁴⁵⁰ Les constructions de philosophie politique serviraient pour fonder et expliciter les principes d'ordre légitimes en les encadrant dans des grandeurs différentes: *La cité de Dieu* de Saint Agostin fonde la grandeur de l'inspiration; *La Politique* de Bossuet, la grandeur domestique; le *Léviathan* de Hobbes, la grandeur de l'opinion; le *Contrat Social* de Rousseau, la grandeur civique; *La Richesse des nations* de Smith, la grandeur mercantile et le *Système Industriel* de Saint-Simon, la grandeur industrielle (Cf. Annexe III-a).

passibles de transcription universaliste. Le « sens du commun » traduirait, ainsi, une orientation « naturelle », c'est à dire, la reconnaissance, dans une certaine « situation »⁴⁵¹, de l'ensemble d'êtres sur lesquels fonder de façon pertinente la justification, et une orientation « morale », permettant de mettre en relation les circonstances particulières à des exigences générales de justice, sous le présupposé de partage d'une même humanité.

Un centrage sur les disputes a permis aux auteurs de remarquer que celles-ci ne se limitent pas à une expression d'intérêts ou à une confrontation anarchique et sans propos clairs et cohérents, donc, sans quelque possibilité d'accéder à un accord. Au contraire, la dispute (sans intervention de la violence) cherche à se baliser rationnellement en recherchant des éléments objectifs et des arguments fondés sur des preuves reconnaissables de tous et donc admissibles, consolidant des efforts de convergence dans l'excellent de ce même différent. On constate, donc, que ce modèle permet de surpasser l'opposition radicale entre rationalité et normativité puisque les propres ordres de grandeur sont déjà soumis à une exigence de mise à l'épreuve, c'est à dire, à des jugements ancrés rationnellement et orientés par une notion de normativité.

Le surassement de la dichotomie classique entre l'individuel et le collectif présuppose, donc, une nouvelle analyse des conditions de discordance et de l'exigence d'accord⁴⁵². De la même façon, on dépasse la conception wéberienne de l'action rationnelle qui dissocie un niveau de choix instrumental des moyens et un niveau axiologique qui consolide la conviction, déconsidérant, donc, les conséquences prévisibles des actes. La preuve de cohérence est analysée sous un prisme pluraliste, c'est à dire qu'elle-même dépend du régime d'action et de la preuve de grandeur par référence à laquelle est soumise l'évaluation. On consacre, ainsi, la possibilité de concevoir l'action comme séquentialité et la conséquente pertinence des séquences temporelles courtes⁴⁵³, présupposant la

⁴⁵¹ « Situation » : ensemble d'êtres présents et potentiellement qualifiables dans un certain « monde » (Cf. BOLTANSKI L. & THEVENOT L., *ibid.*)

⁴⁵² Les auteurs appellent « sens moral » la compétence d'adaptation aux exigences minimales d'accord dans une « cité » et ce sujet a deux contraintes : celle d'« humanité commune » et celle d'ordre, supposant la généralité des principes sur lesquels les accords se basent.

⁴⁵³ En consonance avec la conception de plasticité de l'action et de l'agent, et divergeant relativement aux paradigmes qui rehaussent la constance et l'unicité : la théorie des dispositions et le modèle des intérêts. Pour ces approches la temporalité pertinente est la temporalité longue, soit pour apprendre la constance ancrée à des dispositions intériorisées (cf. P. BOURDIEU, *op. cit.*), « l'ensemble des dispositions durables grâce auxquelles on reconnaît une personne » (RICOEUR P, *Soi-Même comme un autre, op. cit.*, p. 143), soit parce qu'on considère que le moment présent ne sert qu'une stratégie et que les véritables motifs sont

mobilisation différenciée et pertinente de compétences diverses. Ainsi, ce qui est valorisé c'est le travail interprétatif des agents (sans le centrer immédiatement sur le plan des « motifs occultes » ou « réels ») dans le processus d'ajustement et la capacité de réfléchir et d'argumenter, c'est à dire, de mettre en question inclusivement des acquisitions antérieures et ouvrir la voie vers de nouveaux accords capables de permettre l'interaction.

Le centrage au temps court nous renvoie, bien sûr, vers la pondération de la façon dont le passé interfère dans l'action. Vu de cette façon, la manière dont des rétrospectives du passé sont récupérées dans le présent dépend du régime d'action et de justification dans lequel les agents sont engagés. Il leur incombe de (ré)organiser avec cohérence la narration et la mobilisation de longues temporalités, l'analyse se centrant sur la forme dont les fragments sont invoqués et articulés; ce que Nicolas Dodier⁴⁵⁴ appelle « division de voix ».

D'autres courants sociologiques⁴⁵⁵ ont prétendu ennoblir le flux temporel d'actions marquées par l'incertitude et par la négociation continue. Cependant, comme nous le dit Dodier, « on ne peut pas faire d'un appel incessant à la «contingence», à la «négociation continue», à la «construction incessante d'un ordre toujours à faire et à refaire» ou, comme dans les discours plus métaphoriques, à la «fluidité» et à la «labilité» des actions, une base théorique de sociologie positive »⁴⁵⁶.

Les travaux de Boltanski et Thévenot permettent de surmonter cette aporie sociologique car ils se centrent sur une pragmatique qui est, d'une certaine façon, une « pragmatique architecturale », permettant de contrôler la contingence. Il faut présupposer, en effet, la capacité des êtres humains pour se projeter hors d'eux-mêmes et la capacité d'effectuer des accords généralisables, sous peine de s'épuiser dans une espèce de négociation permanente, recherchant à tout moment à rétablir l'ordre de grandeurs. En

occultes sous un voile d'apparence (cf. C. Lévy-Strauss ou M. Crozier). Dans ces analyses on fractionne l'action en deux niveaux: celui des motifs réels et celui des motifs apparents.

⁴⁵⁴ DODIER N., « Agir em diversos mundos » in CARVALHO M.C. B. de (coord.), *Teorias da Acção em debate*, S. Paulo, Instituto de Estudos Especiais de Pontificia Universidade Católica de S. Paulo, Co-edição da Fundação de Amparo à Pesquisa do Estado de S. Paulo (FAPESP) e Cortez Editora, 1993.

⁴⁵⁵ Particulièrement dans le cadre de la sociologie nord-américaine, l'interactionisme et l'ethnométhodologie.

⁴⁵⁶ DODIER N., *ibid.* in CARVALHO M.C.B. de (coord.), *ibid.*, p. 92.

La même idée est exprimée par BOLTANSKI & THÉVENOT, quand ils affirment: « L'accord ne peut résulter simplement d'une sorte de négociation permanente entre des êtres qui ne posséderaient pas la faculté de se porter au-delà d'eux-mêmes, incapables d'établir des équivalences généralisables, comme dans les sociétés de babouins où l'ordre des grandeurs doit être sans cesse réparé, ce qui fait dire à B. Latour que les sociétés de singes réalisent la conception que l'ethnométhodologie se fait des sociétés humaines » (*op. cit.*, p. 183).

vérité, la possibilité d'oscillation entre différents régimes d'action et le « coût » inhérent pour l'agent permet de comprendre les ressources mobilisées pour identifier les circonstances dans un certain régime et pour les surmonter.

Bien qu'ils partent du présupposé qu'il existe diverses formes de spécifier le bien commun⁴⁵⁷ et que la conception d'injustice provient de la confusion entre différents ordres de justice, les auteurs essaient de surmonter les problèmes liés au relativisme. Ainsi, sont soulignées les contraintes qui s'imposent à l'action et à la justification et qui ne sont pas seulement processives, mais, reposent sur l'explicitation de ce qui vaut. La preuve doit se centrer sur les circonstances de la situation, mais accéder à la généralité à travers des jugements.

Il faut tenir compte, dans une analyse plus profonde, de la capacité que les agents ont de transiter d'une forme de justification vers une autre, en obéissant à des exigences communes à tous les « ordres de grandeur »⁴⁵⁸. La considération d'une pluralité de justifications plausibles, dans les sociétés complexes, place au centre de l'analyse la capacité d'ajustement, dans le but de coordonner une action développée avec d'autres agents. La coordination des conduites ne se centre, ainsi, ni exclusivement sur des croyances ou des représentations unifiées, ni sur des systèmes de lois ou des présupposés de régularité, mais plutôt sur la capacité d'articuler les deux registres, en apprenant l'action dans sa relation avec l'incertitude⁴⁵⁹. Comme l'affirment les auteurs, « notre entreprise vise un réalisme dynamique au sens où il ferait apparaître le travail de construction sans pour autant réduire la réalité à un pur accord de sens, labile et local »⁴⁶⁰.

Ainsi, l'exigence de preuve présuppose le passage des constructions abstraites de la philosophie politique pour le domaine de la raison pratique et

⁴⁵⁷ Position similaire à celle de Michäel WALZER (*Spheres of Justice. A Defense of Pluralism & Equality*, Oxford, Blackwell Publishers Ltd, 1996, 1st Edition: 1983) car les deux approches se situent dans la ligne théorique qui montre la Justice sous la focalisation de l'hétérogénéité des contributions, contrairement à l'approche qui privilégie la procédure et la formalisation de la règle de proportionnalité (cf. J. RAWLS, *op. cit.*). Cependant, pour Boltanski & Thévenot la pluralité ne résulte pas, comme pour Walzer, d'une « compréhension partagée » des biens à distribuer – qui impose une désagrégation de l'idée unitaire de Justice en fonction des classes de dépendance des biens et de leurs respectives évaluations – mais bien, de la construction justificative élaborée par les sujets en situation de litige.

⁴⁵⁸ Le passage entre différents régimes d'action et d'ordres de grandeur ne correspond pas à la mise en pratique effective des différents rôles. Ceux-ci ne sont pas plus qu'un des êtres qui peuplent chaque « monde ».

⁴⁵⁹ Dans la construction de la justification les acteurs peuvent recourir à des stratégies différenciées : par exemple, le « dévoilement » d'êtres d'autres mondes; la « relativisation » de l'importance des principes ou l'« insinuation » sans « dévoilement ».

⁴⁶⁰ BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *op. cit.*, p. 31.

de la prudence, consolidant une liaison indissociable entre jugement et action⁴⁶¹.

1.2- La construction d'une « herméneutique du jugement »

Notre cadre d'analyse se centre sur des configurations de l'action où la justification publique est exigible au-delà des conjonctures et des vicissitudes de critique et de dispute. Nous concevons, donc, les opérations de justification générale comme partie constitutive d'un processus de légitimation ancré à une dynamique de co-existence avec d'autres significatifs, c'est à dire, porteurs de logiques d'action différenciées et d'une même capacité de justification. En vérité, provenant d'une lecture d'autonomie de l'agent et de la pratique, l'exigence de justification générale ne se constitue pas primordialement comme réponse à des états de discorde, mais, surtout, comme processus de conquête d'un espace de convivialité et de reconnaissance.

L'incontournabilité pragmatique d'agir et de coordonner l'action avec d'autres, en accédant à des processus d'ajustement et à des dispositifs composites, implique l'exigence d'un jugement général à la base de la construction de légitimité. On consacre, donc, la primauté qui interdit la valorisation de perspectives particulières, en elles-mêmes, au profit d'une conception du monde comme combinatoire de perspectives partagées.

La conception d'une « épistémologie des domaines de validité »⁴⁶², défendue, notamment, par Raymond Boudon⁴⁶³, souligne la « validité locale » et la pluralité d'énoncés et de jugements, valables sous certaines conditions et dans une certaine mesure, en fonction de la variabilité des contextes et des caractéristiques et contraintes respectives. Nous présupposons, également, une différenciation au niveau de la consistance⁴⁶⁴ ou de la cohérence, et par conséquent, de l'admissibilité et de la reconnaissance des divers processus d'argumentation.

⁴⁶¹ Dans le passage des « cités » (qui présupposent des transactions réglementées) pour les « mondes communs » (qui présupposent l'implication des objets dans les preuves) les auteurs se sont servis de manuels pragmatiques (Mc Cormack; CFTD; Demory) destinés à des cadres d'entreprises (BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *op. cit.*).

⁴⁶² Surpassant l'opposition binaire vrai/faux, basée sur un présupposé régulateur de vérité, Raymond Boudon et d'autres (comme: Aaron V. Cicourel; Jean-Claude Passeron; Pierre Rolle ou Erhard Friedberg) défendent une épistémologie centrée sur la pondération de la validité des données recueillies par le chercheur sur le terrain, les conditions sous-jacentes, les techniques utilisées ou les concepts proposés.

⁴⁶³ BOUDON R., *op. cit.*

⁴⁶⁴ Laurent THÉVENOT, dans un article publié en 1986 (cf. « Les investissements de forme » in *Cahiers du Centre d'Études de l'Emploi*, PUF, n°29) identifie quelques critères pour pondérer cette consistance: l'« espace de validité »; la « stabilité temporelle » et le « degré d'objectivation ».

Notre analyse se centrera, donc, sur les modalités d'édification des preuves et sur le processus de construction de la justification, c'est à dire, nous prétendons pondérer la navigation entre différents niveaux de jugement et de justification dans des processus de délibération quotidienne.

Le plus souvent les pratiques de service social occupent un espace de proposition ou de conseil ce qui présuppose, bien qu'implicitement, le besoin de rendre visible des arguments et de construire des ajustements, si nécessaire. Ce qui nous intéresse donc, c'est la manière dont la cohérence est construite, comment se réalise le « savoir agir combinatoire »⁴⁶⁵, produisant des ajustements, plus ou moins subtils ou plus ou moins contestables, comment est surmonté un argument non accepté, revalidant le processus argumentatif dans l'accès à un jugement général, ou comment se procède l'articulation entre divers univers donnant parfois origine à des univers composites.

Comme nous l'avons déjà vu, les deux niveaux de jugement, local et général, consolident des différences en ce qui concerne les dynamiques d'ajustement et de preuve, donc, dans la forme dont sont mobilisés et combinés des données de la situation, des objets et des critères généraux. Ce ne sont donc pas, les décisions qui nous intéressent, puisque cela limiterait l'analyse de la dynamique argumentative à sa phase finale et à une composante logico-formelle, mais plutôt les processus d'ajustement à la base de la construction de la reconnaissance. Pour cela il ne suffit pas d'examiner la façon dont les personnes agissent, mais plutôt de comprendre comment les discours se trouvent associés à des comprovations, celles-ci n'étant pas uniquement centrées sur le langage mais ancrées à des objets et des dispositifs⁴⁶⁶.

Les pratiques que nous nous proposons d'analyser présentent, ainsi, de nombreuses particularités qui doivent être prises en considération dans le fondement du modèle d'analyse que nous cherchons à expliciter:

-la présence incontournable d'une composante d'ordre et d'uniformité manifestée, soit dans des objectifs et des contraintes structurales de l'organique politico/social, soit dans une structuration systématique et fonctionnelle des positions relatives (par exemple, rendue évidente dans la division de rôles, de fonctions ou d'attributions dans un organigramme);

-la pluralité de principes coexistants dans un même « territoire géographique » de mise en action et de validation de la pratique, et de

⁴⁶⁵ LE BOTERF G., *op. cit.*

⁴⁶⁶ La dimension pragmatique du jugement (dans la ligne d'Austin et Searle), se préoccupant avec la clarification des propositions de l'action, se centre, non seulement sur le langage, mais aussi sur la pertinence de « dispositifs » dans la construction du processus argumentatif.

différentes références cartographiques, donnant la possibilité de faire et de voir de formes diversifiées;

-la contingentialité et l'imprévisibilité nucléaire de l'action, provenant de la profonde variabilité quotidienne des « situations », accompagnée d'une composante « inspirée » de la pratique, donc, d'une forte présence de « gestes intimes »⁴⁶⁷ et singuliers et de la difficulté de traduction de ceux-ci en termes plausibles et reconnaissables publiquement.

L'indétermination et la contingentialité des pratiques de service social n'est en aucune façon, à négliger, étant même au centre des débats autour de sa (dé)professionnalisation et (ir)reconnaissance. En vérité, il est primordial pour la compréhension de l'architecture des pratiques de service social, de pondérer la pertinence qui assume : la complicité avec l'éventualité, la créativité, l'acuité du moment exact pour agir (mais aussi une certaine impossibilité ou résistance congénitale dans la traduction du pourquoi de cette « certitude »), la force incontournable des circonstances, les paradoxes intrinsèques et extrinsèques et la confluence ou co-possibilité d'éléments hétérogènes dans la construction des situations. Dès lors, il faut souligner que contrairement à d'autres pratiques, la matière pour la production de l'action n'existe pas substantiellement *a priori*, mais se constitue à partir d'une toile de relations, notamment avec les usagers, encadrées dans des contextes socio-économico-politiques qui déterminent, à un degré plus ou moins grand, au moins les frontières de la pratique⁴⁶⁸.

1.2.1- La dynamique du jugement et de la preuve - La « navigation » entre le local et le général

Comme nous avons déjà eu l'opportunité de le relever c'est à un niveau local que le processus de légitimation débute, cependant, la conquête de la légitimité présuppose l'ancrage argumentatif à des principes généraux, c'est à dire, susceptibles d'explicitation dans l'espace public, étant pour tous reconnus comme valables. Le passage vers le registre général présuppose, en effet, la traduction du domaine de l'« entre soi » et la capacité de mobiliser différemment des objets, critères et principes, ayant accès à des processus de justification, éventuellement composites. Ainsi, la capacité d'agir présuppose d'un côté, la capacité de rupture avec le circonstanciel et d'un autre le fait d'y recourir l'inscrivant dans un ordre plus vaste. Le surpassement de la singularité, dans le cas des pratiques de service social, n'est jamais, ni ne peut être, absolue, de là que la capacité d'articuler

⁴⁶⁷ Le « geste intime » dans la conception de Laurent Thévenot traduit la relation tactile, corporelle entre l'agent et les objets qui peuplent son espace (cf. plus loin dans ce chapitre: *Le jugement à l'épreuve des faits*).

⁴⁶⁸ Cf. Chapitre VII de la présente dissertation.

l'universel et le singulier, le public et le privé soit à ce niveau beaucoup plus pressante. La référentialité à des relations individualisées n'annule pourtant pas, l'exigence de justification générale. En fait, ce qui est en cause dans la relation, même si apparemment privée, c'est à dire, n'impliquant que les parties en cause, est toujours quelque chose qui dépasse cette relation. Cela signifie que les arguments doivent surmonter ceux que les parties conjoncturellement considéreraient pertinents et/ou suffisants.

Comme nous le disent Boltanski et Thévenot il s'agit d'un « accord entre-soi » (« entre nous on peut tout dire... »; « nous pouvons faire de cette façon... »; « nous comprenons... »⁴⁶⁹), manifestement insuffisant dans la construction de la légitimité.

La capacité d'ajustement présuppose, d'un autre côté, la manutention ou la sauvegarde d'une composante d'indicibilité. La préoccupation de prévoir l'imprévisible épuise l'action en elle-même, lui retire le potentiel adaptatif, créatif et par conséquent affaiblit sa construction progressive. Dans une acception apparemment paradoxale, nous avançons l'hypothèse qu'en pratiques avec une forte composante d'imprévisibilité et à la confluence du général et du particulier, la capacité d'accéder à un jugement général n'invalidé pas la manutention locale d'une composante intraduisible. La « boîte noire » de la pratique se constitue, en vérité, comme une source argumentative, toujours ouverte et toujours en construction.

Le secret professionnel, référentiel déontologique et identitaire fondamental du service social, contribue pour la manutention et même pour la justification d'une « complicité » locale. Parfois, la manutention de ce compromis de privacité et le passage nécessaire au domaine de la révélation se constitue comme source de tensions importantes dans la pratique, surtout quand les contraintes de transparence sont plus pressantes, comme cela arrive dans certains territoires de sens, et quand la position organique occupée par l'agent se situe précisément à la confluence d'arguments locaux et généraux⁴⁷⁰.

L'ajustement est influencé par de nombreux facteurs. Le passage au jugement de niveau général présuppose, en effet, le passage de la familiarité, à un degré plus ou moins grand, à la généralité, à l'abstrait. Cependant, la correction d'une faille à niveau local fait l'économie d'un jugement raté à niveau général.

Nous pouvons remarquer que, même localement, l'action n'est jamais absolument subjective. Comme construction elle mobilise la composante rationnelle et l'« intelligence créatrice » et émotionnelle de

⁴⁶⁹ *Op. cit.*, p. 410.

⁴⁷⁰ Par exemple, dans le cas de commandements ou de directions intermédiaires, c'est à dire, entre les agents d'intervention directe et les directions sectorielles ou générales.

l'agent, cependant, elle ne s'écarte pas de la dimension objective ou factuelle par l'intermédiation, soit des données de la situation, soit des objets qui appuient l'action. La situation et les objets y référents sont, ainsi, les voies de « navigation » entre le concret et l'abstrait, entre le familier et le commun, entre le local et le général.

L'ajustement local peut se constituer comme un simple accord, c'est à dire, une concession à l'explicitation de l'autre, pouvant être suffisante pour, comme le dit Paul Ricoeur⁴⁷¹, arrêter la succession localisée de pourquoi(s), cependant, elle n'est qu'une étape dans un processus de légitimation qui devra mener à une reconnaissance de légitimité, exigeant la consonance ou la référence des parties au tout⁴⁷².

L'exigence de cette généralisation du jugement n'est pas, parfois, dans le cas de pratiques de service social, immédiate, ce qui contribue à un hiatus de référence par allusion à une situation construite et qui peut se constituer comme une contrainte additionnelle dans la construction et dans la validation de la preuve. Comme l'affirment Boltanski et Thévenot, les risques de distraction dans la production de la preuve pertinente sont diminués par la limitation du temps et de l'espace qui déterminent le cadre de la preuve⁴⁷³.

Les accords locaux se constituent, ainsi, comme une source de légitimation importante, mais qui ne valent pas par soi même, car ils sont trop ancrés à des situations uniques et donc en quelque sorte intraduisibles et incommensurables⁴⁷⁴. Il faut trouver dans l'unique ce qui peut être susceptible d'une traduction générale.

⁴⁷¹ Cf. RICOEUR P., *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II*, Paris, Éditions du Seuil /Esprit, 1986.

⁴⁷² Kirsh relève les tensions qui adviennent de la nécessité d'articuler « contraintes globales » et « contraintes locales » même dans des activités quotidiennes et banales. Donnant l'exemple de la préparation du thé il souligne qu'à un niveau « global » il faut un certain nombre de ressources (eau, thé, utensiles, etc) et à un « niveau local », des systèmes de contrôle de l'activité, orientant la forme de verser l'eau, de mélanger le thé, etc. Les deux niveaux sont nécessaires et doivent être coordonnés (KIRSH D., « Today the earwig, tomorrow man ? » in *Artificial Intelligence*, n°47, 1991 cité par THÉVENOT L., « Essai sur les objets usuels. Propriétés, fonctions, usages » in CONEIN B., DODIER N. & THÉVENOT L. (coord.), *Les Objets dans l'action. De la maison au laboratoire*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Coll. Raisons Pratiques/ 4, 1993, p.105).

⁴⁷³ « L'épreuve exige de savoir rester dans la nature, être naturel, éviter à tout prix ce qui pourrait distraire et ne pas prêter attention à ce qui détourne. Les risques de distraction sont très abaissés par la limitation de l'espace et du temps qui déterminent le cadre de l'épreuve » (BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *op. cit.*, p. 174).

⁴⁷⁴ Dans la recherche empirique que nous avons effectuée, nous retrouvons fréquemment la référence à des situations de « perte, ou gain, de légitimité » provenant, par exemple, d'un changement de directeur de service, d'un ou de plusieurs membres de l'équipe ou de quelque chose y étant lié (par exemple, un changement de loi). Une telle lecture, limitée et

Nous relevons donc l'hypothèse que le processus argumentatif spécifique de construction de la légitimité des pratiques de service social se consolide dans une dynamique de singularité, généralisation et synèse. Celle-ci se constitue non comme la négation du singulier et du général, ou une soumission aux intérêts (ce qui peut bloquer le processus de légitimation le soumettant à une casuistique conjoncturelle), mais comme la confluence de sens, la construction de la cohérence, retenant de la situation ce qui est important, c'est à dire, en la lisant dans le respect de principes reconnaissables et acceptés dans le domaine public.

Ainsi, la navigation entre le local et le général ne se constitue pas moins comme une création marquée par la pluralité et la réflexivité. La pertinence repose sur la consonance argumentative. Ceci ne signifie pas que soit seulement la cohérence logico-formelle qui est en cause, mais, par-dessus tout, comme on prétend le montrer à travers l'usage du concept de synèse, une cohérence substantielle et adverbiale. On présuppose, donc, que les agents soient dotés: de capacité de juger et de déterminer raisonnablement ce qui importe à chaque niveau de jugement; de capacité de reconnaissance et d'adaptation aux divers univers et territoires de sens et de capacité pour construire des ajustements et accéder à des territoires composites.

Il ne faut pas que le occasionnel soit absolument surpassé dans des régimes d'action avec d'autres qui présupposent en même temps le référentiel à l'ordre. Cela explique la reconnaissance de preuves (explicitées, bien sûr, publiquement) liées à actions qui se constituent comme des exceptions à un principe général, qui n'en est pas moins valide, mais plutôt prudemment pondéré⁴⁷⁵.

Cet aspect nous paraît important dans la mesure où les pratiques de service social présupposent une articulation complexe entre intérêts et valeurs plurielles, et encadrent précisément la capacité de combiner le ponctuel et le spécifique avec des critères et des principes généraux, sans que la notion de spécificité, lue, cependant, sous le prisme de critères généralisables, ne se perde pour cela.

Si la capacité d'agir de façon pertinente et de construire l'action et la situation dépend des personnes, ce sont les pratiques que seront sujet de

statique, de la légitimité mène à des diagnostics marqués par un sentiment d'injustice et d'une certaine désorientation: « *avant on faisait ainsi personne ne réclamait...* »; « *ça a toujours été ainsi...* »; « *ce que importe c'est notre conscience...* »; « *je ne dois pas de me régir par les critères des autres...* », entre d'autres (phrases retirées des interviews).

⁴⁷⁵ Position qui nous renvoie à la discussion autour des relations entre Justice et Équité. Dans une lecture aristotélique le jugement de justice, universel, doit être amendé par le principe d'équité. En d'autres mots, l'équité permet de désigner le juste par-delà les limites de la loi. La prétention à l'universel de la règle de justice trouve ainsi, l'exception, non pas comme ce qui annule la validité de la norme, mais comme ce qui la corrige.

légitimation. On ne prétend pas, en fait, évaluer des agents mais la forme dont les actions sont construites et justifiées.

Les caractéristiques personnelles des techniciens sont, en effet, primordiales, cependant, dans une réflexion autour de la légitimité, il faut exiger le surpassement de l'ancrage personnel, sous peine que la pratique ne soit réduite à la personne qui la pratique. Vu sous cet angle, on ne tient pas compte des caractéristiques concrètes des agents, mais à peine de leur position aux différents niveaux du processus argumentatif⁴⁷⁶ et les objets auxquels ils ont accès et qui peuvent mobiliser. Ainsi, dans le cadre de notre argumentation ce n'est pas la formation académique qui est la plus importante, mais plutôt les contraintes qui lui sont associées dans la construction du processus justificatif. La preuve mobilise et surpasse la corporéité de personnes et d'objets sous l'encadrement de critères et de principes auxquels elle peut se fixer. Le passage à un jugement général présuppose, donc, le surpassement de la familiarité, de l'association idiosyncrasique avec le situationnisme et l'assomption de l'invention d'une action plausible.

La familiarité découle, non pas de propriétés intrinsèques des objets, ce qui en invaliderait la mobilisation différenciée par d'autres agents et dans la construction d'autres situations, mais de l'association entre la composante corporelle, la chose employée, et donc qualifiée comme « objet »⁴⁷⁷, et la situation construite.

Les études de Christian Bessy et Francis Chateauraynaud⁴⁷⁸, par exemple, ont cherché à mettre en évidence la relation entre corps, perception et jugement et les formes de liaison aux modes de circulation et de construction d'équivalences des objets.

Un jugement centré sur le corps à corps, donc sur un ensemble de sensations, comprises, parce que senties ensemble, acquiert de la pertinence localement. Cependant, de telles sensations partagées sont difficilement descriptibles ayant pour base des références généralisables, car, comme l'affirment les auteurs, les deux corps ne réussissent pas à assurer un dispositif qui traduise la cohérence de preuves sensorielles⁴⁷⁹. Ainsi, il est

⁴⁷⁶ Par exemple, un professionnel associé (PA) s'il partage l' « espace non profane », se trouve au même niveau argumentatif qu'un assistant social.

⁴⁷⁷ Une « chose » se transforme en « objet » quand elle est qualifiée avec des propriétés essentielles (BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *op. cit.*)

⁴⁷⁸ Cf., notamment, *Des troubles occasionnés par les objets*, Paris, Éditions du Centre d'Études de l'Emploi (multigr.), 1992; « Les ressorts de l'expertise. Épreuves d'authenticité et engagement des corps » in CONEIN B., DODIER N. & THÉVENOT L. (coords.), *op. cit.*; avec LAGRANGE P., « Une collection inqualifiable. La controverse archéologique sur l'authenticité de Glosel » in *Ethnologie Française*, n°3, 1993.

⁴⁷⁹ BESSY C. & CHATEAURAYNAUD F., *op. cit.* in CONEIN B., DODIER N. & THÉVENOT L., *ibid.*

nécessaire de réunir la preuve corporelle à des références conventionnées collectivement pour passer des sensations aux jugements, soit locaux, soit généraux dans un processus de conquête de reconnaissance⁴⁸⁰.

Cela ne signifie pas que l'implication corporelle ne soit pas importante dans un processus de coordination locale, surtout quand nous faisons référence à des pratiques fortement centrées sur la composante transactionnelle. La rencontre avec l'autre, dans l'application de techniques, dans la réponse à un compliment ou à une réaction violente, dans la réaction à un don ou à une usurpation, dans le *bricolage* quotidien, le corps habite un lieu qui se transforme en territoire signifiant. En ce sens, Maurice Merleau-Ponty affirme la capacité que le corps a de forger un monde à sa mesure, «(...) mouvoir son corps c'est viser à travers lui les choses, c'est le laisser répondre à leur sollicitation qui s'exerce sur lui sans aucune représentation. (...). Mon corps a son monde ou comprend son monde sans avoir à passer par des «représentations», sans se subordonner à une «fonction symbolique» ou «objectivante»⁴⁸¹.

La position centrale de la composante «corporelle» dans les pratiques de service social repose sur la construction même du processus qui lui est lié, se constituant comme une nécessité et une limite. En effet, la vérité que la relation doit comporter et transmettre présuppose le don de soi, ce qui signifie que le «corps» se constitue comme un objet à mobiliser de façon pertinente dans la construction de la relation et de la situation⁴⁸². Cependant, le passage nécessaire à un «monde» partagé par tous, c'est à dire, la mobilisation d'éléments passibles de fixer un jugement vraisemblable est absolument essentiel dans la construction de la reconnaissance de la pratique. Nous pouvons émettre l'hypothèse que c'est précisément un tel processus de passage qui continue inaccessible à l'«espace profane».

⁴⁸⁰ La référence est fréquente de la part des assistants sociaux à des justifications centrées sur des éléments à caractère corporel, manifestement insuffisantes, soit pour un jugement à niveau général, soit à niveau local: «...j'ai senti qu'on me mentait...»; «...j'ai eu la nette sensation que je n'allais pas réussir...», tout comme, l'utilisation d'expressions comme: «il me paraît que...»; «intuitivement»; «j'ai compris au regard ou par le comportement...», entre d'autres (phrases des interviews).

⁴⁸¹ MERLEAU-PONTY M., *op. cit.*, p.164.

⁴⁸² Comme l'affirme Marc-Henry SOULET, l'engagement personnel de l'assistant social est surtout un travail de composition. «Considérer le travailleur social comme *persona*, c'est en ce sens le percevoir comme un professionnel de la proximité et de l'affectivité, comme une personne professionnelle dissimulant ses affects sous un voile de distance, mais en même temps ne pouvant assurer son rôle professionnel que sur un registre intersubjectif» (*Petit précis de grammaire indigène du travail social. Règles, principes et paradoxes de l'intervention sociale au quotidien*, Fribourg, Éditions Universitaires Fribourg Suisse, Coll. Res Socialis, 1997, p. 100).

Les dynamiques d'ajustement sont rendues effectives dans les relations entre le local et le général, entre le corporel, le familial et le commun. Comme l'affirme Laurent Thévenot « la notion d'ajustement ne peut être abordée en dehors de l'épreuve qui fait juger de cet ajustement »⁴⁸³, en tenant compte que le passage entre des niveaux de jugement pose des contraintes pragmatiques différenciées à ce processus d'ajustement.

En fait, si la considération de la pluralité et de l'association d'éléments hétéroclites présuppose le besoin de justification, les contraintes associées se font sentir de forme très inégale selon l'action, la situation et les univers de référence. La mobilisation d'arguments différenciés, c'est à dire, provenant d'univers et de territoires de sens divers augmente, en fait, dans le nécessaire accès à un jugement général, la possibilité de contestation de la validité de l'action et les risques de tension.

La composante de la réflexivité de et dans l'action devient alors, selon ce point de vue, fondamentale. Cela implique la mobilisation de l'agent comme un être total, c'est à dire, comme être rationnel et créatif, identifiant à tout moment les objets cohérents, anticipant les actions et les jugements des autres, mélangeant des arguments, ayant pour base cette anticipation, interprétant et s'adaptant aux changements.

Comme nous l'avons déjà vu, le passage entre différents territoires de sens est une construction, ce n'est pas quelque chose de mécanique, ni entièrement déterminée par la situation. La cohérence est construite et gérée par l'agent. La notion d'« intelligence rusée »⁴⁸⁴, à laquelle nous avons déjà fait référence, nous semble, en fait, essentielle pour la compréhension du processus de légitimation de pratiques où les composantes de l'imprévu et de l'ordre sont profondément enchevêtrées.

Dans des processus de justification composites il faut accéder à une dynamique de submersion et d'immersion dans la situation de façon à prendre conscience d'autres logiques en confluence et ouvrir la possibilité d'une édification composite passible d'avoir une acceptation générale. Comme l'affirment Boltanski et Thévenot, « pour contester la validité de l'épreuve et en dénoncer l'injustice, les personnes doivent aussi être capables de se soustraire à l'empire de la situation pour connaître au moyen d'un jugement critique, c'est-à-dire en ouvrant les yeux sur d'autres mondes et sur les êtres qui assurent leur présence »⁴⁸⁵. La consécration de

⁴⁸³ THÉVENOT, L., *op. cit.* in CONEIN B., DODIER N. & THÉVENOT L. (coords.), *op. cit.*, p.105 (note en bas de page).

⁴⁸⁴ DETIENNE M. & VERNANT J.-P., *op. cit.*

⁴⁸⁵ BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *op. cit.*, p. 287.

l'altérité⁴⁸⁶ devient, ainsi, plus qu'une exigence éthique, une exigence pragmatique, puisqu'elle implique la considération simultanée d'un espace d'autonomie, de construction et d'incomplétude.

1.2.2- Les jugements à l'épreuve des faits

Le cadre d'analyse que nous proposons nous permet, ainsi, de dépasser la composante de la représentation de la pratique en présupposant l'ancrage nécessaire du processus argumentatif à des situations concrètes et la référence et l'engagement d'objets. Le jugement de ce qui est important s'articule nécessairement avec un jugement factuel.

L'intérêt récent pour la notion d' « objet », dans le cadre des sciences sociales et cognitives, a à voir avec l'apparition d'approches de l'action, qui questionnent le modèle rationaliste classique, privilégiant le contexte et la situation⁴⁸⁷. Bien que la considération des objets dans le cadre de l'action soit mise en évidence dans les travaux des pragmatistes américains, tout comme, dans les analyses phénoménologiques d'Alfred Schutz et dans les courants interactionnistes et constructivistes⁴⁸⁸ associés, son statut était inférieur. En vérité, les objets ne se constituaient, selon cette vision, que comme des instruments fonctionnels, manipulés par les acteurs afin de poursuivre leurs buts, ou comme cristallisations de contraintes naturelles ou de croyances collectives.

Les nouvelles conceptions de l'action, à leur tour, soulignent l'interaction dynamique entre l'agent et le milieu⁴⁸⁹ et la pertinence de

⁴⁸⁶ Dans la conception d'une pragmatique de la réflexion, ébauchée par Boltanski et Thévenot dans la *postface* de l'ouvrage *De la justification (ibid.)*, la « tolérance » aux déviations (comportant la patience et la confiance) se constitue comme le comportement pragmatique adéquat pour continuer engagé dans l'action sans l'obsession paralysante de transformer n'importe quelle action en preuve. Cette conception permet de retarder le moment de la preuve et de donner du temps pour les tentatives de correction de l'action ou pour l'assomption d'une incapacité.

⁴⁸⁷ Il faut relever les études ethnométhodologiques qui mettent en cause des règles communes et des actions antérieurement planifiées au profit de la contextualisation des activités (cf., par exemple, SUCHMAN L., *Plans and Situated Action*, Cambridge, CUP, 1987; « Plans d'Action » in PHARO P. & QUÉRÉ L. (s/s la dir. de), *op. cit.*); travaux dans le domaine de l'« anthropologie cognitive » (cf. LAVE J., *Cognition in Practice*, Cambridge, CUP, 1988) et de l'« écologie cognitive » (cf. HUTCHINS E., « Organising Work by Adaptation » in *Organisation Science*, n° 2(1), 1991) qui mettent en évidence des habilités et des données contextuelles dans le développement des actions, plus que des plans ou des règles rigides; encore sur l'importance de la topographie et de l'espace de travail dans le développement de l'action (CONEIN B. & JACOPIN E., « Les Objets dans l'espace. La planification dans l'action » in CONEIN B., DODIER N. & THÉVENOT L. (coords.), *op. cit.*).

⁴⁸⁸ Par exemple, au niveau des approches interactionnistes- Blumer, Becker et Strauss; et des analyses constructivistes – Berger et Luckman, entre autres.

⁴⁸⁹ Identifiés par les termes de « cognition située » ou « action située » sont des courants qui présupposent la considération d'une interaction dynamique entre agent et milieu.

l'objet, doté à la fois de plasticité et de pérennité, dans la construction de la propre action et comme référence dans le positionnement de l'agent dans un certain « monde ». Bruno Latour et Michel Callon⁴⁹⁰, notamment, en proposant des modèles d'analyse assurant une plus grande symétrie entre humains et non humains et la possibilité de constructions hybrides, ont profondément modifié la compréhension sociologique d'objets techniques et scientifiques.

De la même façon, les travaux de Boltanski et Thévenot, que nous avons déjà cité, ont aussi fait ressortir le rôle des objets dans la construction de la preuve⁴⁹¹, dans des régimes de dispute et de critique, mais aussi, dans la construction de modalités d'ajustement dans le cadre plus élargi d'une pragmatique du jugement. Un des aspects fondamentaux à souligner à ce niveau repose sur la symétrie consignée par les auteurs aux nombreuses voies d'accès aux objets. Cela signifie que la voie rationnelle ou scientifique est aussi valide que la voie de sens commun, les croyances ou la composante informelle, des voies imparfaites rendues évidentes dans l'action quotidienne. La conception qu'ils possèdent des objets s'ancre, en effet, dans la critique développée par Bruno Latour⁴⁹² relativement à la « grande division », les considérant, donc, en fonction de la pertinence⁴⁹³ et des attentes par référence à une certaine forme d'action. En plus, on consacre l'idée que l'accès aux objets ne s'effectue pas seulement par l'intermédiaire de schémas de perception des personnes, mais aussi par la médiation d'autres objets, ce qui relève, par exemple, l'importance de l'instrumental technique.

L'activité technique présuppose, comme l'affirme Madeline Akrich⁴⁹⁴, une double spécification centrée, soit sur les contenus techniques, soit sur l'environnement, sur les acteurs, sur les registres d'action, ou encore, sur la façon dont celle-ci, définie par le dispositif, peut être reliée à des

Donald Norman réalisant une recherche autour d'« artefacts intelligents » a introduit l'idée que les objets sont plus que des éléments utilitaires, mais modifiant aussi la propre structure de l'action et l'apparence du monde (*The Design of Everyday Things*, New York, Doubleday, 1988).

⁴⁹⁰ Cf. CALLON M., « Réseaux technico-économiques et irréversibilité » in BOYER R. (éd.), *Figures de l'irréversibilité en économie*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990; LATOUR B., *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, Éditions La Découverte, 1991.

⁴⁹¹ Boltanski et Thévenot utilisent la notion d'objet pour faire référence à l'ensemble de dispositifs, normatifs et choses encadrables dans la production de preuve (*op.cit.*).

⁴⁹² Cf. LATOUR B., *La Science en action*, Paris, La Découverte, 1989.

⁴⁹³ Par exemple, dans le modèle développé par Boltanski & Thévenot, dans le « monde de l'inspiration » les objets ne se séparent pas des personnes; dans le « monde domestique » les objets traduisent la relation hiérarchique entre eux, revenant au « supérieur » de les juger, leur accordant sa confiance ou les discréditant (*op. cit.*, p. 200 et suivantes).

⁴⁹⁴ AKRICH M., « Les Objets techniques et leurs utilisateurs. De la conception à l'action » in CONEIN B., DODIER N. & THÉVENOT L. (coords.), *op. cit.*

configurations générales. Cela signifie que l'action n'est pas seulement la traduction d'une intention du sujet, mais, qu'elle se situe à la confluence de l'agent, des objets et du contexte. En fait, le rôle des objets est fondamental pour comprendre les processus d'ajustement à la base de la légitimation, car ils permettent d'encadrer l'action dans le réel et de construire le propre processus argumentatif.

Dans le cadre de notre analyse nous utiliserons le concept d'objet-référent⁴⁹⁵, pour traduire l'idée d'une plus grande dynamique et fluidité des objets dans le cadre de différents territoires, nécessaire à l'approche de pratiques « interstitielles »⁴⁹⁶. Nous prétendons, ainsi, mettre en relief la référentialité de quelques objets en relation à d'autres, et au sens qui en découle, consacrant l'idée de relativité, c'est à dire que chaque élément acquiert des lectures différenciées selon la modalité d'action et de jugement en cause. Donc, la considération de l'objet, étant à la fois comme une liaison et comme une délimitation, pas seulement entre différents territoires, mais aussi entre différents niveaux de jugement est implicite. En d'autres mots, un objet mobilisé pour un jugement local peut ne pas être pertinent, ou exiger un encadrement différencié, au passage vers un jugement général. Ceci parce que les objets et surtout la forme de les mobiliser est intimement dépendante de l'espace, caractérisé par des conventions tacites ou collectives, où ils se qualifient. Cette perspective encadre la notion d' « objet-frontière », travaillée, par exemple, par Star et Griesemer⁴⁹⁷, qui permet d'objectiver l'idée de perméabilité et de circulation entre des territoires de sens différenciés et de *bricolage* d'objets-référents. Une telle conception permet d'accroître les possibilités d'ajustement et de mise en pratique d'actions hétérogènes à partir de points de symétrie et d'articulation entre des référents, ce qui signifie que les objets ne sont pas réductibles à leurs propriétés intrinsèques, bien qu'ils continuent à être passibles de s'inscrire dans une « collection »⁴⁹⁸, ce qui permet de fournir aux agents des renseignements sur la pertinence, la pérennité et les limites respectives. Il est, cependant, évident que la référence à des objets n'annule pas totalement l'opacité de l'action existante dans l'intersection entre l'intentionnel et le prescrit. L'intérêt pour les objets-référents repose, surtout, sur le potentiel de légitimation que ceux-ci possèdent, s'ils sont raisonnablement utilisés par les

⁴⁹⁵ Références pour appui, encadrement et développement des actions (normatifs, dispositifs, paramètres: horaires, mesures, instruments de registre, entre autres).

⁴⁹⁶ AUTÈS M., *Les Paradoxes du Travail Social*, Paris, Éditions Dunod, 1999.

⁴⁹⁷ Cf. STAR S. L. & GRIESEMER J., « Institutional Ecology. «Translations» and Boundary Objects : Amateurs and Professionals in Berkeleys's Museum of Vertebrate Sociology, 1907-1939 » in *Social Studies of Science*, n°19, 1989.

⁴⁹⁸ BESSY C. & CHATEAURAYNAUD F., *op. cit.* in CONEIN B., DODIER N. & THÉVENOT L. (coords.), *op. cit.*

agents, car ils traduisent leur capacité d'agir, mobilisant des éléments passibles de reconnaissance généralisée.

La considération de la raisonnable dans l'identification et la mobilisation d'objets dans le cadre d'un processus de légitimation nous renvoie, donc, à la pondération des contraintes pragmatiques de l'ajustement et du processus argumentatif que celui-ci encadre. Comme nous y avons déjà fait référence, le passage d'un niveau de jugement local à un niveau général présuppose le dépassement de l'idiosyncrasie et de la familiarité qui peut se construire localement, provenant, notamment, de la relation corporelle avec les choses et les personnes et d'une source de passé incorporé. L'accès au domaine public présuppose au moins la capacité de distanciation réflexif de cette familiarité dans le sens de la traduire sous des paramètres uniformes ou uniformisables. C'est ce que Laurent Thévenot⁴⁹⁹ appelle « attitude objectivante » et qui consiste en l'explicitation des propriétés des objets qui se supposent permanents, prévisibles et donc relativement généralisables. En d'autres mots, il s'agit du surpassement de la composante « intime », corporelle, dans la relation avec ces objets. L'auteur fait référence à l'exemple de l'utilisation des objets d'un bureau pour clarifier les contraintes au passage d'une action isolée, orientée par des « convenances personnelles », pour une action avec d'autres, exigeant une appréciation du « convenable », qui suppose une généralisation ouverte à l'expérience d'autres personnes. Ainsi, dans une ambiance familiale, « je m'assieds dans mon fauteuil en prenant soin de ne pas saisir ni de peser sur l'accoudoir dont le tenon est décollé et qui cédera si je m'appuie sur lui. J'ouvre le tiroir de ma table après l'avoir soulevé en glissant ma main gauche par-dessous, parce que l'absence de clé empêche de procéder autrement. Après avoir allumé mon micro-ordinateur, je prends soin d'attendre quelque temps avant de lancer mon programme de traitement de texte, escomptant ainsi éviter les déboires qu'il m'a fait connaître à plusieurs reprises en me supprimant l'accès à mes fichiers »⁵⁰⁰. Dans ce cas, des objets généraux (fauteuil, tiroir, ordinateur) sont médiatisés par l'appropriation personnelle d'une appartenance, qui empêche que ceux-ci soient encadrés dans des critères de généralité. Les choses ont englouti des gestes intimes ce qui a transformé leurs potentialités de généralisation. L'entrée d'autres agents dans le décor de l'action impose des contraintes de traduction, puisque l'utilisation « normale » des objets de la part d'un « non intime » se solderait en échecs. Cependant, la simple explicitation de comment les choses fonctionnent peut

⁴⁹⁹ THÉVENOT L., « Agir avec d'autres. Conventions et objets dans l'action coordonnée » in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords.), *op. cit.*

⁵⁰⁰ THÉVENOT L., *ibid.* in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords.), *ibid.*, p. 283.

ne pas être suffisante car l'intimité avec les objets est corporelle et en quelque sorte irréductible à la description. Ainsi, la construction du « convenable » doit être faite à un autre niveau: en ajustant les éléments pour que le bureau devienne descriptible (en recueillant les bras du fauteuil, en substituant le tiroir, en précisant le mode de fonctionnement de l'ordinateur). Le dépassement de l'intime et la garantie de descriptivité est d'autant plus pressant que le lieu de mise en pratique de l'action est lui-même dépourvu de composantes de personnalisation, par exemple, s'il s'agit non pas d'un bureau personnel, mais, d'un bureau professionnel. « Le «je», et le «vous», deviennent désormais superflus pour la poursuite du rapport sur ce qu'il advient, rapport qui s'écarte maintenant tout à fait du genre autobiographique (confession) (...). Cette fois, les réaménagements risquent d'être plus importants pour permettre de juger de l'efficacité d'un dispositif. Chaque chose doit être à sa place, de sorte que ni le regard, ni le geste, ne soient troublés et que le nouveau venu puisse être immédiatement opérationnel »⁵⁰¹.

Dans un processus de légitimation le jugement local, comme nous y avons déjà fait référence, bien que ne valant pas par lui-même, est, cependant, fondamental comme étape dans la construction de la légitimité. Ainsi, même à niveau local, comportant bien sûr de moindres contraintes de généralisation, les objets-référents – qui peuvent être différents de ceux qui sont utilisés au passage vers le domaine public ou impliqués d'autres façons – se constituent comme des éléments importants dans l'édification d'un processus argumentatif cohérent.

Sous une autre perspective, le niveau local permet la construction et / ou la validation d'objets et d'arguments qui pourront être utilisés après à niveau général, étant donc possible de construire localement des mécanismes de preuve et dès lors en réduire ou augmenter les risques d'un processus argumentatif raté à niveau général. Comme l'affirment Conein et Jacopin, « la manipulation d'artefacts dans un espace familier permet d'utiliser la localisation des objets comme indice afin de rendre optimale l'information pour agir »⁵⁰². Bien que, comme nous y avons déjà fait référence, nous considérons que l'importance des objets dépasse de beaucoup cette composante utilitariste, elle n'en est pas moins importante, dans des pratiques caractérisées par une forte composante d'imprévu (comme c'est le cas de celles que nous nous proposons d'analyser), l'identification localisée d'éléments d'appréhension, quoique toujours limitative, de l'espace de l'action. Dans le cadre de notre recherche

⁵⁰¹ THÉVENOT L., *op. cit.* in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords.), *op. cit.*, p. 285.

⁵⁰² CONEIN B. & JACOPIN E., *op. cit.* in CONEIN B., DODIER N. & THÉVENOT L. (coords.), *op. cit.* p. 59.

empirique, par exemple, la référence qu'en situations de dispute localisée, l'appel aux règlements internes se constitue comme l'argument final d'un ensemble de liens de justification « intime » ratés (par exemple, l'appel aux expériences partagés au cours du temps; aux affections et à l'implication personnelle, entre autres) a été fréquente.

Il faut encore faire référence à ce que nous appellerons des objets-référents composites pour l'importance qu'ils assument dans la production d'un processus argumentatif reconnaissable dans le domaine public et de mécanismes et de profils d'ajustement. De tels objets émergent dans l'association entre le singulier et le général, c'est à dire qu'ils sont des constructions qui permettent d'encadrer des parcelles d'éléments idiosyncrétiques en conjonction avec des critères généraux, ou de publiciser des traits de circonstanciel pour reconstituer une réalité partageable (par exemple, en utilisant des photographies, des enregistrements, des dessins, des choses retirées chez un usager, entre autres).

Ainsi, nous considérons que les objets-référents ne sont pas seulement des éléments fondamentaux dans les processus d'ajustement et de jugement, les soumettant à l'épreuve des choses, mais ils se constituent aussi comme des éléments importants dans la construction ou la reconstitution d'une situation; sous cette optique, ils permettent d'associer de façon dynamique différentes logiques, soit en se constituant comme des éléments de bricolage entre divers territoires de sens – métissage horizontal -, soit en articulant divers niveaux et critères de jugement (objets-référents composites) – métissage vertical.

2-Construction “grammaticale” du processus argumentatif: architectures de l'action et du jugement

Ayant pour base les présupposés - que la conquête de la légitimité d'une pratique réside dans un processus de légitimation, impliquant le passage d'un jugement local vers un jugement validé dans le domaine public; que les jugements et justifications ne sont pas construits anarchiquement, mais obéissent à des présupposés factuels et de valeur susceptibles d'objectivation et de qualification et que les agents sont capables de mobiliser raisonnablement et de façon pertinente des arguments et des objets selon l'espace significatif⁵⁰³ où ils s'inscrivent - notre modèle prétend traduire l'ensemble de contraintes, associées à la production de la preuve, et d'opérations d'ajustement que celle-ci présuppose. De telles contraintes nous semblent encore plus pressantes quand on tient compte du caractère composite des pratiques de service social provenant de la

⁵⁰³ C'est à dire, en tenant compte de la situation et du type de jugement en cause.

coexistence de diverses logiques en présence et de la simultanéité d'éléments d'ordre et d'incertitude, rendues évidentes par trois axes: la recherche, les agents et les cadres d'action (sociaux, politiques, économiques et institutionnels).

Ainsi, nous nous proposons d'explicitier analytiquement des « grammaires » d'argumentation et d'ajustement passibles de contenir, à la fois, les exigences d'une action impliquant la coordination et l'arrangement, donc, une économie de la proximité et de la familiarité et les contraintes associées à la généralisation, à la base de la reconnaissance et de la légitimité. Etant donné que nous considérons la possibilité d'ajustements provenant de dialogues osmotiques entre divers univers de sens et donc l'association cohérente d'éléments hétéroclites (éloignés des règles grammaticales), la conception de grammaire que nous défendons n'est pas compatible avec la notion traditionnelle d'un ensemble de règles prescriptibles et de paramètres fixes et canonisés d'orientation et de systématisation. Les grammaires que nous délinéons ne se constituent pas, ainsi, comme des architectures de l'action, mais comme des illustrations topographiques d'éléments pour une construction, diversifiée et composite, de cette même architecture.

En plus, l'utilisation du concept de grammaire présuppose que les critères et les principes que celle-ci traduit soient plus ou moins connus, de tous les agents engagés dans le processus argumentatif, ces agents étant dotés de compétences pour juger la pertinence relative de chacun – de la même façon que l'on présuppose que celui qui communique dans sa langue connaît minimalement la grammaire (comme ensemble de règles syntaxiques et sémantiques) qui est sous-entendue à ce discours, bien que l'usage qu'il en fasse puisse être plus ou moins imparfait. En ce sens, la conception wittgensteinienne⁵⁰⁴ de grammaire, comme ensemble de relations et de connexions internes entre des entités qui s'appartiennent et s'emboîtent mutuellement et qui acquièrent ainsi un sens, nous paraît être pertinent.

Vu sous cet angle, notre cadre d'analyse comporte un noyau d'univers de référence – traduisant des principes généraux, des voies d'accès à un registre de justification publique - et de territoires de sens – consolidant une logique de liaison entre de tels principes généraux et des éléments plus spécifiques, qui permettent d'encadrer des ensembles diversifiés de pratiques et de modalités d'action et de justification admissibles. De tels territoires possèdent des frontières perméables, qui permettent de mettre en évidence et de combiner un ensemble de critères, de modalités et de contraintes de justification différenciées, toutefois quand même passibles d'admissibilité

⁵⁰⁴ WITTGENSTEIN L., *Tractatus Logico-Philosophicus*, Paris, Éditions Gallimard, 1986.

dans un registre public, puisque chaque univers de référence peut encadrer divers territoires.

Il faut souligner que, soit les univers, soit les territoires sont des constructions analytiques, comportant un ensemble de critères de pertinence et de principes qui sont mobilisés différemment selon le processus d'argumentation et la preuve que l'on veut construire. Ce processus de construction par la mobilisation différenciée de critères et de principes est particulièrement important si nous tenons compte, comme nous l'avons déjà vu, de la propre situation qui est déjà une composition, provenant d'articulation entre des éléments traducteurs de différentes logiques, et la spécificité des pratiques que nous nous proposons d'analyser, qui n'autorisent pas un modèle rigidifié.

Ainsi, les territoires et univers ne correspondent pas à des personnes ou des groupes de personnes encadrables, par exemple, sous le critère de la culture professionnelle; s'il en était ainsi la rencontre avec les autres n'aurait pas lieu et l'accord deviendrait impraticable. De même les territoires ne correspondent pas aux institutions ou organisations où les pratiques sont développées. L'unité d'analyse fondamentale ce sont les modalités de construction des preuves admissibles. Si nous faisons correspondre chaque univers ou territoire à une institution, nous perdrons la logique interne du processus d'argumentation, puisque nous nous restreindrions à peine à des fragments contextuels et à des contraintes, non de nature délibérative, mais surtout de caractère normatif et fonctionnel.

2.1-Autour de l'explicitation publique de la « substantialité »

La pondération de l'action avec les autres du point de vue sémantologique présuppose que nous la considérons comme publiquement descriptible, dès lors, comme une réalité construite, assumant une forme passible de reconnaissance.

La mise en pratique d'une action complexe contextualisée suppose, en effet, la capacité d'agir et de juger de la part des agents et, en consonance, une connaissance et une maîtrise, plus ou moins assaillie, des principes et des critères partagés et qui sont irréductibles à une conjugaison d'énoncés psychologiques. Ainsi, les actions qui s'inscrivent dans notre analyse sont celles que l'on appelle « actions communes »⁵⁰⁵, c'est à dire, celles dont la coordination présuppose une perspective de réciprocité dans la construction de sens et, en consonance, le partage intelligible des mêmes principes d'action, ce qui implique qu'elle puisse être justifiée en ayant pour base des

⁵⁰⁵ THÉVENOT L., *op. cit.* in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords.), *op. cit.*

raisons fortes et reconnaissables. La référence au « commun » nous renvoie, donc, vers une réflexion autour des motifs ou de l'intentionnalité de l'agir, en dépassant la circonscription locale et momentanée au profit d'un processus de reconnaissance général, au cœur des dynamiques de légitimation.

Vue ainsi, la considération de l'action incertaine et plurielle conduit à l'appréhension de la question des motifs sous la focalisation réflexive de l'ajustement. L'analyse se focalise, ainsi, sur la façon dont les personnes rendent leurs actions manifestes et fondées rationnellement.

Le motif s'inscrit dans la dynamique situationnelle, qui le mobilise et qui aide à construire, consolidant une attitude performative qui permette de dépasser la contradiction entre idéalisme des valeurs et réalisme des intérêts⁵⁰⁶. Il faut souligner que l'assomption et la consignation de motifs n'est pas du for strictement instrumental et stratégique, ce qui impliquerait une conception de l'action simplement processive, mais plutôt de nature architectural, c'est à dire, comme processus de construction de sens, extériorisable et plausible, d'actions passibles de justification et d'admissibilité publique. D'où la question, récurrente dans le cadre des sciences sociales, de savoir si le motif exprimé traduit ou non les « véritables » raisons de l'action perd toute sa pertinence. « Du coup, les questions du sociologue portant sur les vrais et les faux motifs, sur les mauvaises et les bonnes raisons, sur les prétextes et les «simples» justifications, ne sont plus pertinentes. L'évaluation à laquelle elles appelaient est désormais incorporée à l'activité pratique des agents et à ce titre intégrée dans le jeu réglé de l'auto - et de l'hétéro-attribution de motifs »⁵⁰⁷. Surmontant la préoccupation avec la sincérité ou non des agents ou avec ce qui correspond authentiquement à sa perspective, nous prétendons apprendre, quels sont les motifs invocables et invoqués en corrélation avec les actions spécifiques; cela n'implique bien sûr pas, que l'on déconsidère l'intention de communiquer quelque chose, de construire un sens, ou l'existence d'un noyau de motifs personnels, mais tout simplement que ceux-ci sont mobilisés, combinés et extériorisés, obéissant à une logique de justification publique. Comme l'affirme Danny Trom⁵⁰⁸, dire qu'un motif est une justification *ex post* ne signifie pas que l'on renie toute son efficacité, puisque précisément l'anticipation de la justification acceptable démarque la conduite.

⁵⁰⁶ THÉVENOT L., *ibid.* in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords.), *ibid.*

⁵⁰⁷ TROM D., « Grammaire de la mobilisation et vocabulaires de motifs » in CEFAÏ D. & TROM D. (s/s la dir. de), *Les Formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Coll. Raisons Pratiques/ 12, 2001, p. 122.

⁵⁰⁸ TROM D., *ibid.* in CEFAÏ D. & TROM D. (s/s la dir. de), *ibid.*, p.117.

L'extériorisation ou dé-subjectivation des motifs consacre Wright Mills⁵⁰⁹ comme le précurseur d'une analyse « grammaticale » de l'action. En effet, bien que l'approche de Mills soit essentiellement statique, dévalorisant la plasticité et la (re)négociation d'identités et de critères de jugement et de justification des situations, elle nous permet de comprendre les motifs, non comme causes ou manifestations subjectives, mais comme liens normatifs entre action et situation, sous des paramètres de pertinence, en ayant pour base un « vocabulaire de motifs » disponible pour la régulation du jeu interactif entre les agents, dans un espace public. Vus de cette façon, les motifs fournissent des schémas d'interprétation consubstantielles à l'action située. C'est dans la composante de la qualification qu'émerge la perspective individualisée à partir d'un « *commom ground* » fourni par le vocabulaire des motifs, qui, sous cette perspective se consacre comme instance garante de l'ordre social.

Effectivement pour Wright Mills, les motifs, de caractère intrinsèquement social, sont des propriétés de l'agir (la propre formulation du motif, le soumettant à l'appréciation des autres est déjà un acte), ancrées à une « grammaire publiquement disponible », ce qui permet de construire intersubjectivement l'action, en ayant comme base des critères publicités et publicitables. Cependant, l'extériorité des motifs ne présuppose pas la négation de son caractère substantiel. C'est précisément la substantialité des raisons pour agir qui rend possible que l'action soit soumise à des jugements de pertinence et d'acceptabilité. L'auteur déconsidère, cependant, le travail définitionnel et créatif des agents, concevant les situations comme quelque chose de structuré, ordonné et systématique. En ce sens, le vocabulaire des motifs, pleinement stabilisé, se constituerait comme un cadre structurant de contraintes et d'opportunités, étant mobilisé « typiquement » pour des situations typiques, c'est à dire, un type de motif s'associe à un certain type de situation.

Dans le cadre de notre analyse, nous ne considérons pas seulement que les agents possèdent des compétences de construction de l'action et d'édification de jugements cohérents (et donc, reposant sur des principes partagés et extériorisables) et pertinents – obéissant à des contraintes d'ajustement et de publication – comme la propre situation est le fruit d'une conjugaison d'éléments systématiques et formels et d'éléments inédits et contingents, obéissant à des dynamiques d'« enchaînement actionnel » et de

⁵⁰⁹ MILLS W., « Situated actions and vocabularies of motive » in *American Sociological Review*, n°5, 1940 cité par TROM D., *op. cit.* in CEFAÏ D. & TROM D. (s/s la dir. de), *op. cit.*

« généralisation progressive »⁵¹⁰. Sous la focalisation de la pluralité – de principes, de territoires, de situations – on rehausse, ainsi, les modalités de passage vers le registre public, mises en pratique par l'exercice d'une rationalité prudentielle, et, donc, surpassant n'importe quelle conception de typification situationnel. Nous soulignons, donc, en termes d'analyse la capacité de construire des processus d'argumentation composites, c'est à dire, qui utilisent des cadres d'éléments distincts et agrégats de formes également différenciés en fonction des contextes et des situations.

La conception de la substantialité des motifs, c'est à dire, la considération que ce n'est pas seulement l'action qui peut être justifiée à travers un ensemble de raisons fortes et reconnaissables publiquement, comment elle réussit à anticiper les preuves auxquelles elle sera soumise, nous paraît être, en fait, fondamental et place au centre des analyses la réflexivité de l'action et la capacité réflexive des agents. En vérité, les catégories de justification possèdent un contenu qui est, et peut être exprimé, et un sens qui est communicable et communiqué.

2.2-Grammaires d'argumentation et d'ajustement

2.2.1 – Les Fondements

La stratégie utilisée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot pour la modélisation des « cités » permet d'associer une pragmatique de jugements à une tradition d'interprétation de textes philosophiques et historiques, prémisses pour l'interprétation des propres actions. Dans notre cadre analytique, nous prétendons seulement expliciter des noyaux axiologiques et normatifs qui ont été inhérents à la géographie de la protection sociale. Il s'agit d'une attitude, non d'interprétation tenant compte d'un ensemble d'interrogations consolidées et héritées du passé, mais d'une ouverture analytique dans l'explicitation de référentiels qui puissent servir de base générale à la construction de preuves ancrées, non à des caractéristiques professionnelles, mais à des capacités d'action et d'argumentation.

Ainsi, nous avons pris comme point de départ pour l'esquisse des grammaires inhérentes à notre modèle analytique une réflexion sur la façon dont la société s'organise quant à la réponse à ses fractures et aux plus démunis de ses membres. De cette réflexion il nous paraît possible de détacher comme axes conducteurs d'analyse ceux qui nous paraissent être les fondements des sociétés démocratiques et, en consonance, des systèmes

⁵¹⁰ Par référence aux concepts de « montée en généralité » (BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *op. cit.*) et de « chaînage actanciel » (BOLTANSKI L., *L'Amour et la Justice, op. cit.*).

de protection et d'éthique sociale qui leur est sous-jacent : la solidarité et la responsabilité.

Les différentes lectures de chacun de ces axes et les tentatives d'articulation entre eux consacrent des directives différenciées pour l'organisation des systèmes de bien-être social, et fournissent de « bonnes raisons » pour l'édification de compromis déterminés (entre le social, l'économique et le politique) et pour la poursuite d'un certain ensemble d'objectifs utilisant plusieurs techniques et procédés qui trouvent, ainsi, une justification admissible.

Nous trouvons, donc, sous-jacente à une telle discussion, l'importance accordée, dans les dits compromis, à la dimension de l'individuel et du collectif, ou de la singularité et de l'homogénéisation, mais aussi, les tentatives de conciliation entre les deux dimensions.

La compréhension des origines des obligations sociales et la justification de régimes, ou de processus, différenciés de réponse aux diverses problématiques et ruptures sociales, repose sur la composante juridique du concept de solidarité. Vues de cette manière, les obligations solidaires sont celles qui présupposent l'agrégation de sujets pluriels, en ayant comme base un lien d'unité et d'intégrité. En effet, le concept de solidarité dérive de l'expression latine « *in solidum* », qui désigne un type spécifique d'obligations juridiques.

Aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, les racines juridiques du droit privé sont extrapolées vers le domaine social, commençant à justifier tout un ensemble d'obligations sociales et de formes d'organisation, fondées désormais sur un lien non seulement éthico-moral mais aussi juridique. À la notion de solidarité s'ajoute la conception et l'exercice de la responsabilité sociale.

Paul Leroux (1797-1871) considère la solidarité comme une qualité anthropologique basée sur la vie sociale puisqu'elle permet de surmonter des différences et de neutraliser les contours de discrétionalité et de conduite arbitraire inhérentes à la charité chrétienne. La solidarité apparaît, ainsi, comme le devoir par excellence auquel l'État doit essayer de répondre.

Le « solidarisme » de Léon Bourgeois (1851-1925), surtout exprimé dans l'ouvrage *La Solidarité*, publié en 1896, préconise la solidarité comme un principe d'organisation de l'État et de la communauté, comprise en termes organiques, ce qui présuppose que chaque citoyen devient « débiteur » de ses contemporains. La communauté trouve, ainsi, un principe capable de fonder moralement, et rationnellement, ses devoirs.

Il faut relever qu'en accord avec la tradition libérale, la justice se constitue comme la vertu politique par excellence, différenciée de la solidarité; pour la tradition socialiste, à son tour, la justice comme vertu

politique se trouve, pleinement ou partiellement, associée à la solidarité comme vertu sociale.

L'assomption d'un « contrat de solidarité »⁵¹¹, donnant pour objet à l'Etat la propre vie civile et la gestion d'une morale sociale, consolide le passage d'une conception de justice, que nous pourrions appeler naturelle, vers une conception sociale et réparatrice. La solidarité, dans ce cadre, se constitue comme une référence, un présupposé commun, à caractère idéologique et scientifique et qui démontre la compatibilité, et même l'incontournabilité, de l'association entre des obligations positives et liberté. Comme l'affirme François Ewald la norme consolide une façon de penser l'égalité, le « point fictif » où chaque individu peut s'assumer comme totalisation (« le miroir des solidarités »). En ce sens, la norme socialise des identités et des jugements⁵¹².

Le « risque », inhérent à la définition du « contrat de solidarité », se constitue comme une catégorie de contours philosophiques qui permet de pondérer simultanément les différences des individus et l'égalité de tous. Pour cela, la catégorie référée se consolide comme règle de justice s'ancrant à un ensemble de valeurs – sécurité, égalité, mesure commune, convention, bien-être – et à un ensemble de stratégies et de techniques – redistribution, transfert – il y a très peu de temps encore, relativement consensuels.

La crise de l'universel, qui commence à apparaître pendant les dernières décennies du XX^{ème} siècle, place au cœur du débat la revendication de différences et, en consonance, l'impossibilité de réduction de la justice à un ensemble de règles formellement valides.

La discussion autour des présupposés politiques et philosophiques du contrat de solidarité nous renvoie à la pondération de la notion et de l'exercice de la responsabilité. Comme le montre Jacques Donzelot, « en éliminant la responsabilité de la vie individuelle, on n'a réussi qu'à la transférer au plan de l'État, faisant de celui-ci le seul responsable du destin d'une société qui ne vit plus que de la recherche des faveurs de cet État, plongeant la société dans l'indifférence à l'égard des conditions de réalisation de ce progrès »⁵¹³.

Parallèlement à une conception de solidarité de contours juridico-politiques, le concept philosophique nous renvoie à la conception grecque d'harmonie entre le tout et les parties et à la pondération de la dite éthique de soin ou de la sollicitude, traduisant un présupposé d'intérêt pour les « autres en concret » et en rupture avec des présupposés de symétrie.

⁵¹¹ EWALD F., *L'État Providence*, Paris, Éditions Grasset et Fasquelle, 1986.

⁵¹² EWALD F., *op. cit.*, p. 584.

⁵¹³ DONZELOT J., *L'Invention du Social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Éditions Librairie Arthème Fayard, 1984, p.226.

La discussion, de contours philosophiques et politiques, sur les relations entre la justice et la sollicitude a influencé, en effet, les débats sur les seuils de l'intervention de l'État dans le domaine social et sur la participation et la responsabilité de la communauté dans ce domaine.

Paul Ricoeur⁵¹⁴ a développé une réflexion sur la relation entre l'amour et la justice, considérant que celle-ci est la première vertu à concrétiser par les institutions socio-politiques. À la mise en pratique de la justice présiderait une rationalité que l'auteur appelle « logique d'équivalence », orientée par un principe d'égalité proportionnel. L'égalitarisme, vu ainsi, serait évité par le recours à des artifices rationnels à caractère distributif.

Parallèlement à cette rationalité basée sur des présupposés d'équivalence, une rationalité ancrée à des présupposés de « sur-abondance », centrée sur ce que l'auteur appelle l'évangélique d'amour prendrait également position. Selon Ricoeur, un tel principe consacre l'homme plus que comme un citoyen, orienté par des principes de calcul et de symétrie, comme un être humain, partageant une même humanité. Cette rationalité encadre une économie du don, de la disponibilité, du dévouement et de l'endettement envers les autres êtres humains. Comme l'affirme l'auteur, « así se há propuesto un acercamiento ético a la economía del don, el cual podría resumirse en la expresión : porque te há sido dado, da a su vez. Según esta fórmula, y por la fuerza del « porque », el don prueba ser fuente de obligación »⁵¹⁵.

Ainsi, dans les sociétés occidentales, la construction et la conception d'un projet de modernisation dans la sphère providentielle s'est basée sur le prisme selon lequel ses trois éléments ont été et sont considérés et articulés: la dimension des droits, la dimension de la réciprocité ou du don et la dimension mercantile. La façon dont chacun des éléments se combine et la pertinence qu'il assume, dans un certain espace-temps, est bien sûr en relation avec les composantes politico-idéologiques, économiques et culturelles des diverses sociétés et systèmes, cependant, il est possible de délimiter analytiquement les diverses logiques.

La référence aux thèses de bien être pluralistes, par exemple, nous permet de souligner les spécificités, principes et limites des dimensions référées, traduites en différents « espaces providentiels » (état, marché et troisième secteur). Evers et Wintersberger⁵¹⁶ bien qu'ils relèvent les changements dans la considération du troisième secteur comme un facteur

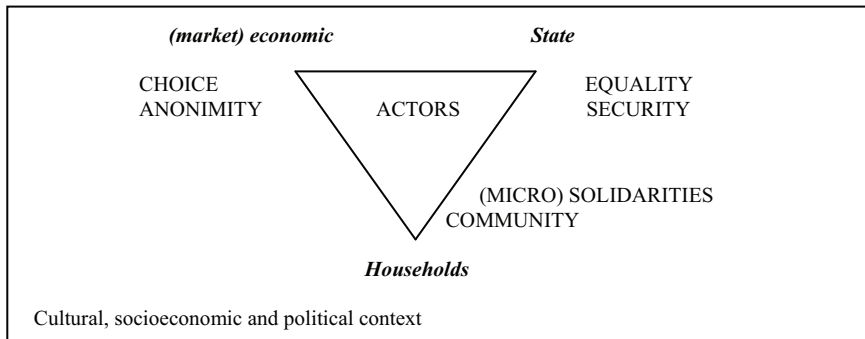
⁵¹⁴ RICOEUR P., *El Amor y la Justicia*, Madrid, Instituto E. Mounier-Caparrós, 1993.

⁵¹⁵ RICOEUR P., *ibid.*, p.28.

⁵¹⁶ EVERS A. & WINTERSBERGER H. (eds.), *Shifts in the Welfare Mix: Their Impact on Work, Social Services and Welfare Policies*, Campus, Verlag, Westview, 1990.

économique actif, impliquant une altération, encore incertaine, dans les conceptions du *welfare* et dans l'activité des différentes institutions sociales, n'en relève pas moins que le « triangle du bien être » (cf. figure 17) traduit la représentation de différentes rationalités et valeurs, guidant des actions de genres différents, individuelle et collective.

FIG. 17- Les valeurs dans le triangle du *Welfare Mix*



Source : EVERS A. & WINTERSBERGER H. (eds.), *op. cit.*, p.16, fig.3.

Au marché correspondraient les valeurs du choix et de l'anonymat, à l'État celles de l'égalité et de la sécurité et au secteur tertiaire, des valeurs associées à des (micro) solidarités et à la communauté.

En effet, de l'analyse effectuée il est possible de déterminer trois logiques distinctes : une associée à la composante des droits, comportant une notion de justice et de citoyenneté ; une autre liée à la composante du don et de l'entraide, consacrant la notion philosophique de solidarité et finalement une logique d'échange dont le marché est intermédiaire, consolidant une conception de préférence et de choix. A partir de chacune de ces logiques nous construisons des univers de référence (justice, sollicitude et marché), c'est à dire, des constructions passibles de traduire un ensemble cohérent de valeurs et de principes.

La considération d'univers consacrant des principes généraux, ne nous paraît cependant pas suffisant, ni pour cautionner l'hétérogénéité des processus de construction de la preuve, ni pour saisir la dynamique argumentative au sein des processus de jugement, présupposant la circulation entre le local et le général et le besoin d'articuler cohéremment dans la preuve des éléments des deux niveaux.

Nous avons ainsi délinéé, en obéissant à une logique de différenciation quant au degré de contrainte (par référence aux univers), un ensemble de cinq territoires de sens (administratif ; civique ; socio-éducatif ; associatif-solidaire ; socio-industriel), qui se constituent comme des noyaux

cohérents provenant de l'intersection entre des éléments généraux et des éléments plus spécifiques. Il est possible, de cette façon, de percevoir une plus grande circularité et perméabilité au cœur du processus argumentatif et dans la dynamique de construction et de tri des éléments qui ont de l'importance dans le cadre d'une preuve générale.

La définition de chacun des territoires, c'est à dire, des éléments syntagmatiques qui permettent de les différencier et de les encadrer de préférence dans un univers déterminé, a eu pour base une analyse détaillée de documents et de normatifs, soit de caractère général (par exemple, la législation), soit de caractère plus spécifique (par exemple : des règlements, des brochures ; des statuts ; des rapports, entre autres) de fondement et support des différentes pratiques de service social encadrées dans l'étude.

2.2.2- Les Univers de Référence

A) L'Univers de référence de la Justice

L'univers de référence de la Justice consacre le domaine de l'universel et de l'égalité, présupposant une rationalité politico-social objectivée dans la loi (principe prescriptif⁵¹⁷), donc, en principes généraux, droits et devoirs. En ce sens et consolidant une idée de justice restrictive, elle encadre la composante de la formalité et de l'abstraction, visant l'intérêt général, la transparence et la rationalisation de processus et de relations. De telles relations, établies sur base d'un équilibre entre des droits et des devoirs consignés formellement, reposent sur des règles claires et uniformes, définies organiquement et fonctionnellement (principe processif⁵¹⁸).

La notion de justice utilisée pour désigner l'univers s'associe, pourtant, au sens légal et formel de celui-ci. Le « principe de la légalité ou de la justice formelle et abstraite »⁵¹⁹ exclut l'arbitraire et consacre les critères, qui permettent de classer une décision ou une action comme juste ou injuste selon qu'elles respectent ou non ce que la loi détermine. Comme l'affirme Aristote, « (...) il est évident que toutes les actions légitimes, sont en un certain sens justes puisque «légitime» c'est ce que le pouvoir législatif définit comme tel et nous appelons «juste» tout le procédé législatif particulier »⁵²⁰. Le même auteur considérait que la justice étant « partie de la

⁵¹⁷ Principe qui traduit les paramètres de cohérence qui permettent de qualifier la pertinence des éléments (situationnels et référentiels) engagés dans la preuve (Cf. Anexo III-c);

⁵¹⁸ Principe qui traduit les contraintes pragmatiques de la preuve, associant au principe prescriptif des éléments relatifs à la mise en pratique cohérente de celui-ci. Il permet, ainsi, de qualifier un ensemble de relations et d'objets-référents dans l'accès de la preuve à la généralité.

⁵¹⁹ Cf. PERELMAN C., *Justice et Raison*, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, 1963.

⁵²⁰ *Op. cit.*

vertu », elle ne s'associe pas à la conduite d'un individu en particulier mais elle se réfère à la forme de traitement de groupes d'individus quand il s'agit de distribuer entre eux des charges et des bénéfices. En ce sens, l'association avec des critères de classification morale n'est pas linéaire, étant à peine possible d'exprimer les critères de justice en termes descriptifs. L'objet de la justice est le droit de chacun (*ius suum*), c'est à dire, ce qui est dû à quelqu'un et ce qu'il peut réclamer, de la même façon que la mise en pratique du droit de l'autre (logique droits/ devoirs) doit être respectée. Pour S. Thomas d'Aquin la justice se constitue comme une des vertus cardinales, caractérisée par l'objectivité (reposant sur l'ordre objectif représenté par la chose due) et par l'attitude subjective de l'agent, réclamant la prestation de ce qui lui est dû. C'est, bien sûr, un débit d'exécution imposé et réclamé.

Les considérations autour de l'intérêt général s'ancrent à une conception utilitariste⁵²¹, centrée sur la notion de bien public et respectant les principes de l'utilité et de la justice comme égalité de traitement. Vus ainsi les critères de l'impartialité et de la rationalité sont surévalués.

L'explicitation des critères de cohérence à la base d'une preuve publique et du principe de rationalité⁵²² qui lui est associé, nous permet de considérer ceux qui pourraient être les paramètres d'une preuve publique invalidée dans le domaine de l'univers de justice. Puisque l'argumentation raisonnable dans cet univers se règle par une exigence d'uniformité judiciaire, l'appel à l'exception sur base de relations expressivement significatives, c'est à dire, ancrées à des éléments d'affectivité, proximité ou « intimité » est qualifié comme incohérent, donc, inadapté à la construction de la reconnaissance. La raisonnabilité des arguments présentés repose, pourtant, sur la pondération des paramètres de cohérence qualifiés par référence à un noyau axiologique (principe justificatif⁵²³).

⁵²¹ L'approche utilitariste possède de nombreuses lectures. Bentham consacre l'appelé utilitarisme hédoniste (*hedonistic utilitarianism*) en associant le bien avec le bonheur (la somme des plaisirs) et le mal avec le malheur; Stuart-Mill, à son tour, ajoute au bonheur, la vertu, la connaissance, la vérité ou la beauté, fondant le courant de l'utilitarisme idéaliste (*ideal utilitarianism*) (*Utilitarianism, On Liberty, and Considerations on Representative Government*, London, Dent, 1972); Smart & Williams (*Utilitarianism, For and Against*, Cambridge University Press, 1973) associent le principe de l'utilité à la pondération de l'ajustabilité des actions (*act utilitarianism*) et d'autres l'ajustabilité des normes sous-jacentes au processus de raisonnement moral et de prise de décisions (*rule utilitarianism*). Downie & Telfer défendent une forme d'*ideal rule utilitarianism* qui rehausse aussi le respect pour les gens (*Caring and Curing*, London, Methuen, 1980).

⁵²² Principe qui permet, en consonance avec les autres, de qualifier la globalité du processus argumentatif comme adéquat ou inadéquat à la production de la preuve.

⁵²³ Principe qui traduit le noyau axiologique qui sert de base aux paramètres de cohérence du propre univers et des processus d'argumentation.

FIG.18 – Principes de l'univers de référence de la justice

Principe prescriptif	Principe Processif	Principe justificatif	Principe rationalité	de
Loi	Transparence, équilibre droits/devoirs; clarté dans les règles;	Universalité, intérêt général	Maximisation de l'uniformité	

B) Univers de référence de la Sollicitude

Carol Gilligan⁵²⁴ établit une différenciation entre justice et sollicitude (*care*) considérant que : elles se basent sur des concepts moraux distincts – à opposer aux droits et règles de la justice, la responsabilité et la relation de la sollicitude, celle-ci est liée à des circonstances concrètes au lieu du formalisme et abstraction de la justice. En plus, la sollicitude s'exprime mieux, non comme ensemble de principes, mais, comme action (« activité du soigner »), se base, donc, sur les expériences quotidiennes concrètes, de personnes concrètement considérées.

La sollicitude présuppose, en vérité, la reconnaissance d'un besoin d'attention, impliquant le don de soi-même dans la relation (principe prescriptif) et une responsabilité réciproque en relation à l'autre qui n'est pas compatible avec la notion d'obligation. N'importe quelle forme d'indifférence ou de subalternité en relation à n'importe quel être humain est, ainsi, considéré un présupposé de déqualification.

Dans le régime de la sollicitude les principes d'interdépendance, du partage, de l'échange signifiant et significatif, du don, de la coopération, de la communication, de la confiance sont valorisés. L'échange avec une signification humaine, reposant sur la rencontre interpersonnelle et sur la confiance dans les potentialités de l'autre, présuppose des valeurs de proximité et de communication, mais aussi, de « prestations », dont la valeur réside surtout dans la potentialisation des interactions individuelles et sociales (principe processif).

Ainsi, sous le présupposé de maximisation de l'expressivité (principe de rationalité) les objets-référents les plus valorisés sont en relation avec la composante d'implication personnelle et avec la manifestation de la composante esthético-expressive référée. On consacre, donc, la prédominance de la parole, du symbole, du ici et maintenant (pouvant comporter une composante de planification, toutefois, restreinte et flexible), de la situation construite, de l'implication « intime » (corporelle et

⁵²⁴ Cf. GILLIGAN C., *In a Different Voice : Psychological Theory and Women's Development*, Harvard, University Press, Cambridge Mass, 1982.

émotionnelle), de la notion d'itinéraire (considérant la personne comme totalité et la façon dont le passé interfère et peut être mobilisé dans le présent), de solidarité (et pas de respect inconditionnel pour les normes) et de réseau. Les échanges entre les personnes sont, sous ce point de vue, profondément valorisés et pragmatiques, s'écartant des critères de formalité propres de l'univers de référence de la justice.

La reconnaissance de l'autre dans son altérité, présuppose la consignation de l'équité (comme un critère plus exigeant d'égalité⁵²⁵) et de la responsabilité et engagement réciproque (bien qu'asymétrique), comme fondements moraux de l'action (principe justificatif). En ce sens, la focalisation est surtout placée dans le « comment », dans la mobilisation pour la concrétisation d'un objectif, qui, en lui-même vaut seulement du point de vue instrumental. Le soin avec l'autre n'est pas compatible avec l'établissement d'une durabilité limitée de la relation *a priori*, ni avec des présupposés rationalistes et processifs, propres de l'univers de la justice.

FIG.19-Principes de l'univers de référence de la sollicitude

Principe Prescriptif	Principe processif	Principe justificatif	Principe de rationalité
Relation; attention	Communication, expériences quotidiennes; échanges expressifs	Équité; responsabilité; valorisation de l'autre; partage; don coopération	Maximisation de l' expressivité

C) Univers de référence du Marché

L'univers de référence du marché, obéissant à la logique des contre-prestations, consacre le régime du particulier et sa valeur basique est la liberté de choix et d'initiative (principe justificatif). Attaché à la croissance des désirs et des besoins individuels et au capital humain (il valorise, ainsi, la capacité de travail et la formation) et technologique, il se constitue à partir d'une culture d'efficacité, d'efficacité, de *performance*, de progrès et de rationalisation. La valorisation du capital humain souligne l'importance de la capacité de travail et la logique de productivité (principe processif). D'un autre côté, adopter des mesures qui aient comme corollaire la diminution de l'efficacité des actions, plaçant en premier plan, par exemple, la composante émotionnelle dans la prise de décisions, se constitue comme un critère de disqualification.

⁵²⁵ L'équité est, avant tout, une propriété des critères d'égalité. Comme l'affirment J.P.FITOUSSI et P. ROSANVALLON, l'équité, à la base d'un critère d'ordre supérieur d'égalité peut exiger, dans le sens de corriger une inégalité initiale, une inégalité dans la répartition des rendements (*Le Nouvel âge des inégalités*, Paris, Éditions du Seuil, Coll. Essais, 1996).

Les prestations obéissent à une recherche individualisée, ce qui signifie que les biens sociaux se soumettent à l'intérêt individuel et à des principes d'exclusivité et d'adéquation entre prix, coûts et qualité des services ou des produits. En ce sens, il devient possible de produire également une qualité de vie collective, cherchant à établir un compromis entre utilité et rentabilité.

Bien qu'il se centre surtout sur la maximisation de l'efficacité (principe de la rationalité) l'univers du marché n'est pas exempt de règles morales. Si nous nous plaçons au côté des conceptions des premiers économistes, nous constatons qu'ils étaient surtout préoccupés avec la consécration d'un ordre moral. Dans les premières conceptions d'Adam Smith⁵²⁶, la morale et l'économie se constituent comme des parties d'un tout; la « liberté naturelle » – qui promulguerait un droit sacré de l'Homme - reposait sur l'élimination de toute restriction, excepté les imposées par la justice (entendue dans son sens strict ou légal).

L'économie de marché ne doit pas, en effet, être confondue avec l'économie capitaliste. Au cœur de l'univers de référence du marché on trouve le dépassement de la logique univoque mercantiliste, c'est à dire qu'on préconise un horizon reposant non seulement sur le domaine de la marchandise, mais plus amplement, le domaine de l'utilité et de la liberté humaine (ce qui permet d'encadrer les expériences des mutualités, des coopératives et d'autres) . Comme l'affirme Paul Ricoeur⁵²⁷, la critique au capitalisme se centre, d'abord, sur le questionnement du système de distribution qui identifie comme marchandises la totalité des biens échangeables. Dans une acception plus vaste de l'univers du marché, le présumé concurrentiel continue à exister, obéissant à des critères de bonne foi et de légalité, et le consommateur se consacre comme un citoyen, pouvant exercer son pouvoir de choix sans que, pourtant, la logique de la consommation n'épuise toutes ses autres dimensions.

FIG. 20-Principes de l'univers de référence du marché

Principe prescriptif	Principe processif	Principe justificatif	Principe de rationalité
Efficacité, rentabilité, utilité	Mesure, évaluation, production, conformité avec la demande, hiérarchies, échelles, planification	Choix individuel, satisfaction de préférences, liberté, progrès, relation prix/coût, utilité	Maximisation de l'efficacité

⁵²⁶ Cf. SMITH A., *Théorie des Sentiments Moraux*, Paris, 1759.

⁵²⁷ RICOEUR P., *op.cit.*

2.2.3- Les Territoires de sens

Si le processus de légitimation présuppose, comme on y a déjà fait référence, la mobilisation et la combinaison pertinente d'éléments différenciés dans la navigation entre des jugements locaux et généraux, les territoires de sens se constituent comme des noyaux de fondation argumentative positionnés au seuil des deux niveaux de jugement. En d'autres mots, les cinq territoires que nous proposons sont des constructions analytiques, avec des frontières perméables, comportant un ensemble de critères de pertinence, qui permettent d'associer des éléments d'ordre et des éléments dotés d'une plus grande spécificité. De là que nous ayons recouru pour sa construction à l'analyse d'un ensemble de dispositifs à caractère général (par exemple, législation de base), permettant d'encadrer chaque territoire dans un univers de référence, parallèlement à d'autres éléments à caractère plus spécifique, en tenant compte des différentes pratiques de service social analysées, (par exemple: statuts institutionnels; règlements; bordereaux et normes d'accès et de fonctionnement des services; rapports d'activités et d'évaluation, entre autres), permettant, de cette façon, de construire les différents éléments syntagmatiques de chaque territoire. Ainsi, plusieurs territoires peuvent s'inscrire dans un même univers de référence.

Le choix des objets-référents utilisés dans la construction de chaque territoire a pris en considération deux aspects fondamentaux : d'abord, la stabilité des normatifs et des documents, découlant du temps et de la continuité d'utilisation; ainsi, ceux qui se trouvaient encore en phase d'expérimentation ou de discussion ont été rejetés; ensuite, l'articulation entre des normatifs et des références générales et des objets validés localement. En fait, la construction de référents, notamment normatives, présuppose des moments de subversion où il faut approfondir et traduire la perspective générale. Dans ces cas, l'exigence d'argumentation publique est particulièrement urgente, devant présupposer que les références résultantes traduisent le monde partagé et objectivement délinéé par tous les agents. D'un autre côté, l'ancrage à des principes généraux permet de justifier la valorisation d'objets-référents locaux, capables de fonder des justifications du particulier vers le général. Ainsi, par exemple, si un aspect central du territoire administratif est la transparence et la typification de problèmes et de pratiques, les diverses fiches et grilles de registre créées et validées localement, deviennent des objets pertinents à mobiliser au passage vers le domaine public.

A) Univers de référence de la Justice:***a) Territoire Administratif:***

Il rehausse la relation entre l'administration et les usagers sous la médiation de la loi, consacrant une logique d'universalité et de citoyenneté en garantissant à *tous les citoyens*⁵²⁸ la conservation des *droits acquis et en formation, indiscutables et inaliénables*, et garantissant l'*égalité d'opportunités* et de traitement (par exemple, en respectant les *mêmes règles dans le paiement, fixées par la loi, en fonction des revenus*).

Si le respect pour la loi générale et pour les normatifs locaux (les *règles de l'organisation*) est l'élément fondamental du territoire administratif, il se constitue comme présumé de disqualification, c'est à dire, d'incohérence, la subversion des mécanismes de traitement égal, ne respectant pas la loi au profit d'un *traitement préférentiel*.

En ce sens, l'ajustement de la pratique et des arguments qui permettent de la justifier se trouve dans le fondement formaliste de propositions, n'exigeant pas seulement son explicitation écrite, en ayant comme base des *facteurs légalement prévus*, mais aussi des *preuves, des examens de vérification* et des documents. En plus, on prétend que les différents processus et procédés se développent *en temps utile, en utilisant le mieux possible les ressources existantes*, en tenant compte des critères de *raisonnabilité* dans leur utilisation. La préoccupation de transparence présuppose une rationalisation de processus et une typologie des problèmes et des pratiques. En ce sens, l'intervention est circonscrite, planifiée et limitée temporellement, c'est à dire, *finie dès que cessent les fondements qui l'ont causée*. La composante bureaucratique et hiérarchique (fonctionnellement et organiquement) est donc primordiale dans le territoire en analyse.

⁵²⁸ Les expressions en italique sont retirées des documents et des normatifs analysés.

FIG. 21- Territoire Administratif : éléments syntagmatiques⁵²⁹

ORDRE	-Relation loi / administration/ usagers; -intérêt général
TRANSACTION	-citoyenneté; logique droits-devoirs -hiérarchie fonctionnelle et organique; bureaucratie ;
PROCESSUS	-transparence; problèmes circonscrits et identifiés; typologie des problèmes et pratiques; -durée limitée; -planification;
ÉVALUATION	-Fondement formel de propositions et registres; -respect pour la loi, règlements et statuts ;
ATTRIBUTION	-redistribution égalitaire; -consonance entre typification / situation / prestation ;
EFFICACITÉ	-relation temps / réponse/ ressources -relation bénéfiques / temps/ réponse
DISQUALIFICATION	-irrespect pour la loi; -subversion des mécanismes de traitement égal.

b) Territoire Civique:

Se centrant sur l'*obéissance à la loi et au droit* et, donc, se régissant par des *principes d'égalité*, justice et impartialité, le territoire civique se distingue du territoire administratif, surtout par la pertinence donnée à la *participation* et l'implication de collectifs et à la composante de la décentralisation et du *développement régional et local*. Ainsi, et ayant comme base la poursuite de l'*intérêt public*, des stratégies de formalisation de l'implication acquièrent de la pertinence, comme l'élaboration de

⁵²⁹ *Élément d'ordre*: associé à la spécification du principe prescriptif de chaque univers en territoires concrets; *élément de transaction*: associé à la composante relationnelle, c'est à dire, à la relation et à la position relative des différents êtres (personnes et objets) qui s'inscrivent dans le territoire et qui permet de donner de la consistance à l'élément processif; *élément processif*: relatif aux formes et règles de mise en pratique de la pratique; *élément d'évaluation*: relatif aux critères et procédés d'évaluation des arguments; *élément d'attribution*: relatif aux critères de l'élément d'ordre pour une pratique justifiable; *élément d'efficacité*: associé aux manières de mise en pratique du principe de la rationalité inhérent à l'univers respectif de référence; *élément de disqualification*: relatif à la subversion de l'élément d'ordre, donc, présumé d'incohérence.

protocoles ou de contrats de développement (*typologie contractuelle et identification standardisée*), ou de coopération, reposant sur des présupposés de *confiance*, de solidarité collective et de légitimité démocratique, sur base de la construction d'alliances, de négociations et de pactes.

En consonance avec le respect pour les exigences légales et par les présupposés de décentralisation, rapprochant les *services de la population*, le fondement légal et territorial des propositions est valorisé, tout comme, le processus inhérent à leur validation reposant sur la participation de la population, soit dans le domaine de la mise en pratique de *programmes opérationnels*, soit dans la (re)confirmation de la légitimité démocratique. Ainsi, non seulement l'irrespect pour la loi et pour les programmes électoraux se constitue comme principe de disqualification, mais aussi la survalorisation d'éléments conjoncturels et individuels au détriment de promotion et de développement du collectif.

Le critère d'*utilité publique*, ayant pour base un diagnostic des besoins territorialement fondé, doit être pondéré à la lumière de principes de *rationalité, de célérité, d'économie et de proximité*.

Les objets-référents, comme nous l'avons déjà vu, permettent, non seulement, de soumettre les jugements à la preuve des « faits », mais aussi, et pour ce motif, se constituent comme des mécanismes ou des voies de navigation entre un niveau de jugement local et un niveau général. En ce sens, les objets-référents pertinents, dans la construction d'un processus argumentatif plausible qui permet le passage à un registre général (univers de la justice), soit dans le cadre du territoire administratif, soit dans celui du territoire civique, sont tous ceux qui traduisent l'idée d'uniformisation: loi; instruments de registre uniformes et plus ou moins rigides (par exemple, fiches, grilles, tableaux comparatifs), procès, entre autres.

FIG. 22- Territoire Civique : éléments syntagmatiques

ORDRE	-intérêt général; -promotion de collectifs; -droits civiques ;
TRANSACTION	-solidarité collective; construction de relations de force, alliances, négociations; -coopération et implication ;
PROCESSUS	-engagement /implication avec/des populations; participation; -protocoles; contrats de développement -décentralisation ;

ÉVALUATION	-fondement légal et « territorial » de propositions; -auscultation populaire ;
ATTRIBUTION	-consonance diagnostic/ besoins/ ressources -aire d'intervention légale ;
EFFICACITÉ	-relation objectifs / résultats; -rationalité, célérité et économie ;
DISQUALIFICATION	-irrespect pour la loi et promesses électorales; -surévaluation d'éléments conjoncturels et individuels et non du développement collectif.

B) Univers de référence de la Sollicitude:

c) Territoire Socio-Éducatif:

La valorisation des potentialités et d'options individuelles, tout comme, la garantie de *participation* et de continuité normative entre le sujet et le social se trouve au centre axiologico-normatif du territoire socio-éducatif. La centrage sur l'individu « total » (considération de la *nature unitaire de la personne humaine*), l'impliquant dans la découverte de soi-même, *de ses intérêts et aptitudes*, et dans la construction de la relation avec les autres, *promouvant la réalisation individuelle en harmonie avec les valeurs de la solidarité sociale*, rehausse les composantes de la communication, de l'expressivité, de l'ouverture et de la responsabilisation réciproques. De cette façon, se prétend l'acquisition de normes, d'habitudes, de capacités, ou la transformation de soi, dans le respect pour les préférences et choix des sujets (pour que chaque personne, *quelle que soit son origine et «mémoire» puisse jouir de ses droits et prendre conscience de ses obligations, être auteur et acteur de son avenir sans nuire à sa créativité et sa solidarité*).

La relation se construit, ainsi, sous des présupposés de confiance mutuelle, d'implication personnelle et parfois d'exposition de soi, de ses faiblesses, erreurs et volonté de changement, confirmée par la fermeté dans la continuation d'un projet de vie différencié. Pour cela, des expériences qui *favorisent sa maturité civique et socio-affective, visant la formation de citoyens civiquement responsables et démocratiquement intervenants*, sont implémentées à travers des processus thérapeutiques et/ou (ré)éducatifs. Ainsi, on cherche à mettre en pratique la relation entre les potentialités du sujet et les réponses, mobilisées et/ou construites, étant dévalorisée la composante temporelle dans la poursuite d'un tel projet (bien qu'il puisse

exister une planification globale et flexible de tout le processus). L'irrespect pour les options des sujets et la prédominance de facteurs et de processus traducteurs d'une rationalité instrumentale sont, dans le cadre du territoire socio-éducatif, des éléments de disqualification.

FIG. 23- Territoire socio-éducatif : éléments syntagmatiques

ORDRE	-reconstitution relationnelle; -construction (et continuité) normative sujet/social;
TRANSACTION	-centrage sur l'individu; engagement de l'individu « total » -principes thérapeutiques et éducatifs;
PROCESSUS	-valorisation de potentialités; prédominance de la focalisation individuelle; -partage des processus de traitement ou (ré)éducation; -présupposés de responsabilisation, intérêt et dignité; -partage d'expériences; communication, expression, ouverture;
ÉVALUATION	-respect pour les préférences du sujet; -acquisition de normes, habitudes, transformation de soi
ATTRIBUTION	-présupposés de confiance, fermeté, volonté -exposition de soi; implication personnelle
EFFICACITÉ	-relation entre potentialités du sujet et/ou du milieu et des réponses mobilisées et/ou construites; -dévalorisation de la composante temporelle ;
DISQUALIFICATION	-irrespect pour les options des sujets; -prédominance de facteurs de rationalité instrumentale (nombres, temps, règles et techniques formelles).

d) Territoire Associatif-solidaire

Le territoire associatif-solidaire a comme base une logique de mission sociale, mettant en pratique un *devoir moral de solidarité* et de don. En ce sens, les valeurs de l'*altruisme (solidarité comme une exigence éthique qui nous invite à nous rapprocher de l'autre)*, de la réciprocité, en termes d'implication (*esprit d'aide mutuelle*) et d'expériences quotidiennement vécues, et de la *coopération* (les actions développées dépendent de la *collaboration de la communauté*) acquièrent de la pertinence. Le *volontariat* est, ainsi, valorisé, tout comme, les *principes orienteurs de philosophie et de politique sociale*.

De la même façon, l'accompagnement, et la communion et le partage d'intérêts et de choses vécues, ayant pour base la parole, l'écoute, l'expressivité (*développer l'expression et la communication comme moyen de relation et de compréhension*), la proximité et l'ouverture à l'autre, acquièrent une pertinence particulière. Ainsi, les processus et l'application de *synergies*, tout comme, la mobilisation et/ou construction de ressources et pas autant les résultats sont valorisés. En revanche, la valorisation de procédés formels et de la composante mercantile au détriment des personnes et de leurs besoins, se constitue comme un principe de disqualification.

Le critère équitable (*selon la situation économique et financière*) oriente les options en termes d'intervention, ce qui implique une confirmation de l'état de besoin, diagnostiqué et confirmé sur le terrain (*l'enquête sociale a pour objectif de diagnostiquer le besoin*). L'échange quotidien, ayant comme base la proximité et la valorisation des *affections* et des capacités de l'être humain, se constitue, cependant, comme l'élément central dans le fondement axiologique du territoire associatif-solidaire.

Les objets-référents avec un potentiel de mobilisation argumentative au passage, du territoire socio-éducatif et associatif-solidaire, vers un niveau de justification publiquement admissible, sont tous ceux qui traduisent une composante solidaire et/ou esthétique-expressive, comme par exemple, des récits personnelles, des produits ou des choses élaborées par les personnes, le propre corps, l'espace où l'on vit ou où on effectue les échanges (maison, bureau, etc), le « carnet d'adresses », le *curriculum vitae*, entre autres.

FIG. 24- Territoire Associatif-Solidaire : éléments syntagmatiques

ORDRE	-solidarité; don -proximité ;
TRANSACTION	-réciprocité; altruisme -auto-organisation; valorisation du volontariat; -communion d'intérêts et choses vécues ensemble;
PROCESSUS	-Accompagnement, écoute, parole; -communication, expression, ouverture ;
ÉVALUATION	-valorisation des processus; -obligation de moyens, non de résultats ;
ATTRIBUTION	-confirmation de l'état de besoin; -diagnostique, confirmation sur le terrain;

EFFICACITÉ	-qualité de la relation et des diagnostics; -relation état de besoin /réponse ;
DISQUALIFICATION	-valorisation des procédés formels et des ressources au détriment des personnes et des situations.

C) Univers de référence du Marché

e) *Territoire Socio-Industriel:*

L'élément fondamental du territoire socio-industriel repose sur l'équilibre entre des composantes d'*utilité et de productivité*, d'*efficacité* et de satisfaction des préférences et des besoins individuels. On valorise, donc, la capacité de travail et d'adaptation, de façon à garantir la flexibilité et les moyens d'exécution en fonction du dynamisme des demandes. Ainsi, les stratégies *formatives (promouvoir et dynamiser la formation des travailleurs)* acquièrent de la pertinence, tout comme, la *compétence, l'aptitude et l'expérience*, soit pour l'engagement avec *qualité* de fonctions déterminées ou d'un service déterminé, soit pour l'interprétation du sens et de l'évolution des demandes.

La *prévisibilité* des dynamiques du marché et la capacité d'anticiper les réponses désirées, en tenant compte de la logique concurrentielle, se constitue, en fait, comme un élément central du territoire en analyse. De la même façon, on valorise tous les procédés et actions qui reposent sur une plus grande *efficacité* et efficience : la mensuration et projection de l'espace (par exemple, en garantissant de *bonnes conditions au local de travail*), la maîtrise du temps (à travers une *planification et évaluation* détaillées et constantes), la *gestion rationnelle* des ressources humaines, comprenant, leur distribution selon des *échelles* de qualifications et de rémunérations, et l'*évaluation de l'implication des travailleurs* en fonction des *résultats* attendus et obtenus. La mise en pratique de tels procédés présuppose une articulation systémique entre toutes les composantes de l'entreprise ou de l'organisation et une organique hiérarchique clairement définie et connue (*la direction fonctionnelle comprend la distribution, la coordination, la sécurité et le contrôle de l'action de l'équipe*). En revanche, on peut conclure que tout ce qui présuppose la dévalorisation de stratégies de mesure et d'exécution se constitue comme un élément de disqualification.

Vus de cette manière, les objets-référents pertinents doivent traduire une conception évaluative et rationnelle : échelles de mesure et d'évaluation (de l'entreprise ou de l'organisation, de l'accomplissement des travailleurs et des attentes des clients ou des usagers); des études de marché; des

statistiques; des appareils; des études sur le degré de satisfaction et l'impact des produits; du marketing; des plans de travail, entre autres.

FIG. 25- Territoire Socio-Industriel : éléments syntagmatiques

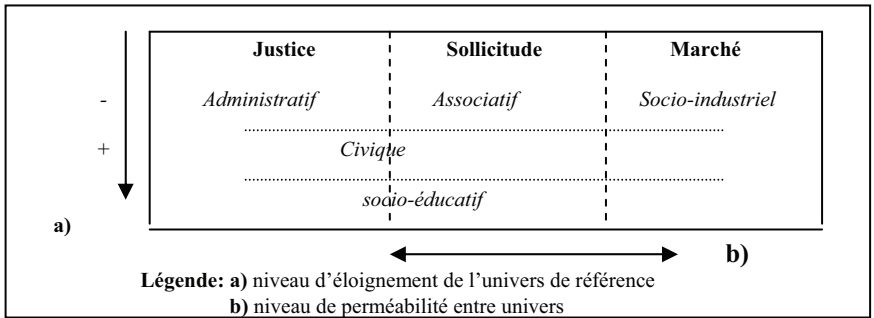
ORDRE	-Efficacité; réponse à des préférences -utilité ;
TRANSACTION	-qualification et adaptation -articulation systémique; hiérarchie fonctionnelle -concurrence ;
PROCESSUS	- moyens d'exécution et prévision; -mesuration et projection de l'espace; maîtrise du temps; -valorisation de la capacité de travail; formation;
ÉVALUATION	- <i>performances</i> en fonction des résultats;
ATTRIBUTION	-échelle de qualifications et rémunérations; -capacité de travail et adaptation;
EFFICACITÉ	-exécution / résultats -relation pertes/gains ;
DISQUALIFICATION	-dévalorisation de la mesure et de l'efficacité.

Les grammaires édifiées consacrent des noyaux de principes et de critères passibles de fonder des preuves cohérents et de se constituer comme la base pour la construction de processus de justification et d'ajustement composites. Cela signifie que le noyau de notre analyse se centre précisément sur le processus de construction des preuves, c'est à dire, sur la forme dont différents éléments et objets-référents sont mobilisés et articulés dans la construction de la preuve.

Etant donné la spécificité des pratiques que nous nous proposons d'analyser, contenant simultanément des paramètres d'ordre, pour ne pas rater le processus de reconnaissance général, et des éléments d'incertitude et de contingentiaité appréciables, notre modèle prétend contenir la possibilité de conjugaison d'éléments provenant d'univers et de territoires de sens divers (pouvant inclusivement donner origine à un nouvel univers ou territoire composite), sans que cela ne se traduise nécessairement en un processus argumentatif incohérent et raté, que ce soit à niveau local ou à niveau général. La propre construction des territoires traduit la

différenciation en termes de plus grande ou moindre proximité des noyaux de principes des univers respectifs. Ainsi, si par exemple, les territoires administratif, associatif-solidaire et socio-industriel, traduisent, clairement, les principes respectifs des univers de justice, de sollicitude et de marché, les territoires civique et socio-éducatif, eux, sont des « territoires-frontière » (comme l'on peut voir sur la figure 26), puisqu'ils possèdent des éléments qui les rapprochent aussi de principes d'autres univers (bien que l'élément syntagmatique de l'ordre permette de les encadrer de préférence dans l'univers de justice ou dans l'univers de sollicitude).

FIG. 26-Relation et perméabilité entre univers et territoires



La construction d'une preuve plausible (passible de justification et d'acceptation) et la pondération des limites de plausibilité, découle des éléments et des objets qui sont mobilisés et de la façon dont ceux-ci se conjuguent, en tenant compte du type d'action, de la situation construite et du niveau du jugement. On conclut, donc, que les frontières entre les divers territoires sont osmotiques et que les critères qu'ils contiennent traduisent, d'une manière plus proche ou plus distante, en termes normatifs et axiologiques, les principes de l'univers où il est possible de les encadrer en obéissant à des critères d'ordre et de cohérence. En ce sens, nous pouvons avancer l'hypothèse que plus proche des principes généraux de l'univers respectif se trouve un territoire, moins perméable il devient à l'acceptation et à la plausibilité d'un processus argumentatif composite, c'est à dire, intégrant des éléments d'univers et de territoires différenciés.

CHAPITRE VI

LE SERVICE SOCIAL ET LA RHÉTORIQUE DE LA LÉGITIMITÉ

Comme nous l'avons déjà plaidé, l'assomption de la légitimité non comme simple attribut, mais comme produit d'un processus basé sur des paramètres de désirabilité et d'ajustage, nous permet donc de souligner, la dynamique inhérente à sa fondation argumentative, mobilisant des éléments situationnels et des principes partagés et reconnaissables dans la navigation entre un registre local et un registre public ou général.

Sous cet angle de vue, il est avant tout important de comprendre, sous le prisme analytique de la pluralité, la composante sémantologique de l'action et, en consonance, le noyau de critères, de valeurs et de principes inhérents à son processus d'explicitation et de justification admissible. Ainsi, on présuppose la variabilité des jugements, en fonction de la pluralité des contextes et des différentes situations construites, obéissant à des logiques de concordance, compromis, hybridation ou ajustement, à travers l'exercice d'une « rationalité compétente » dans le domaine de l'action coordonnée avec d'autres agents. Vu ainsi, l'ensemble d'arguments plausibles pour certains sujets (singuliers ou collectifs), et dans certains territoires, pourra ne pas l'être pour d'autres, ce qui n'invalide pas l'action ou le processus argumentatif en tant que tel, mais relève et découle seulement de la construction de situations différenciées avec différents interlocuteurs et objets-référents, donc, contenant des contraintes, options et formes de coordination distinctes.

La compréhension de la légitimité comme produit d'une dynamique d'argumentation et de reconnaissance⁵³⁰ nous permet, ainsi, de relever la pertinence de l'agent dans la « signature » de sa pratique et de relativiser l'importance de jugements sous paramètres de conformité, obéissant à des critères, d'à priori et homogénéisants, de caractère utilitaire, instrumental, ou autres. En effet, si nous considérons que, dans un même contexte, coexistent diverses logiques d'action et processus de légitimation, mobilisant des critères et des principes d'univers et de territoires de sens différenciés, les paramètres de légitimité à pondérer ne reposent pas sur la conformité et la vérité, mais plutôt sur la plausibilité, l'admissibilité et la cohérence d'un certain ensemble d'arguments, en tenant compte du type d'action, de la situation construite, de l'espace /temps concret et de la conséquente pondération de contraintes spécifiques. De cette façon une combinaison entre le possible, le raisonnable et le désirable se consolide.

Notre cadre analytique nous permet, ainsi, de percevoir la légitimité comme étant continuellement en construction, accompagnant la dynamique

⁵³⁰ Cf. Chapitre V et Partie III de la présente dissertation.

de l'action, sous les auspices de combinaisons différenciées et complexes, entre des éléments de contingentialité et d'ordre, et la coexistence, dans un même territoire, de différentes rationalités et principes référentiels. Il est ainsi possible d'encadrer, dans le développement de la pratique, des noyaux de principes estimatifs et structurants, des éléments circonstanciels, des apprentissages réalisés au fil du temps (soit à travers la composante formative, soit d'expérience), des ajustements et des adaptations dans le partage d'un espace d'intervention et argumentatif avec d'autres agents.

Ainsi, les arguments qui permettent de justifier une certaine option ne se régissent pas par une logique de correction ou d'incorrection, mais plutôt par un jugement de pertinence ou d'insignifiance, de cohérence ou d'incohérence, de consistance ou d'inconsistance, ce qui présuppose la compréhension du positionnement en différents lieux anthropologiques et les formes d'appropriation de lapsus temporels pertinents, gérant les contraintes, les possibilités et les recours de la dynamique quotidienne, dans la navigation entre l'« intime », le local et le public.

Sous ce prisme analytique il est possible de faire une lecture, avec des potentialités heuristiques, de la légitimité de pratiques de service social, centrée sur la construction rhétorique de l'action avec d'autres. L'encadrement des pratiques de service social en espaces multirationnels, et l'incontournable « polythéisme » normatif et axiologique⁵³¹ qui leur est sous-jacent, ne présuppose pas nécessairement l'impossibilité de construire d'une façon cohérente une action coordonnée avec les autres ou la simple accommodation à un contexte polychromatique, mais plutôt, la capacité de déterminer, pour chaque situation, les éléments (pérennes et circonstanciels) à mobiliser et à combiner, tout comme, le temps juste pour agir et pour traduire verbalement l'action respective.

Le discours technico-scientifique, d'un côté, et la rhétorique éthico-déontologique, d'un autre, se sont constitués, dans des proportions différentes selon les époques et les contextes, comme des discours légitimants des pratiques de service social, relevant leur utilité et leur spécificité, par référence à des logiques, plus ou moins implicites, soit de caractère rationalisant, soit de caractère axiologique et « missionnaire ». En vérité, le discours et les pratiques de service social se sont centrées, au long de leur histoire, dans une duplicité argumentative, parfois difficile à gérer et à justifier plausiblement (surtout dans un registre de caractère public): d'un côté, la revendication d'un monopole et d'indépendance dans la traduction et

⁵³¹ Expression utilisée par M.H. SOULET dans l'article: « L'Activité concrète des travailleurs sociaux: seuils et paradoxes » in *Pratiques de Formation « Analyses, Paradoxes du Travail Social: quelles incidences sur la formation? »*, Université de Paris VIII, n° 16, novembre /1988.

la justification des demandes et des actes (qu'une formation éclectique justifierait) et, d'un autre côté, la nécessité de neutraliser la suspicion d'arbitraire et d'improvisation subjective, validant une telle traduction dans une argumentation rationnelle, parfois stéréotypée et généraliste.

À notre avis et comme nous l'avons déjà montré, le processus argumentatif est précisé et (re)construit dans la dynamique transactionnelle, dans laquelle le propre « auditoire » n'est pas donné *a priori*, mais continuellement édifié à travers l'exercice de la rationalité prudentielle. Comme l'affirme Chaïm Perelman, « le raisonnement pratique présuppose la possibilité de choix de décisions, mais aussi, que ceux-ci ne soient pas arbitraires, que tous les choix et toutes les décisions ne se valent pas. Il renvoie à une dialectique de l'ordre et de la liberté, de la décision libre devant se présenter comme conforme à un ordre ou à des valeurs permettant de la considérer comme opportune, légale, raisonnable »⁵³².

L'action des agents de service social s'inscrit, en effet, dans un système d'expectatives croisées et complexes et d'incertitudes dans l'intermédiation entre différents niveaux de jugement et de preuve, c'est pourquoi la pondération de la compétence pour juger et pour construire parfaitement un processus de légitimation est le propos primordial de notre recherche.

Wood considère que la compétence du service social repose sur la capacité que les agents ont d'être « polyoculaires », c'est à dire, « to have a variety of lenses through which to view their cases »⁵³³. Une telle conception n'implique pas l'adoption d'une perspective radicalement relativiste et arbitraire. Au contraire, elle souligne la capacité de mobiliser, systématiquement et de façon pertinente, un ensemble de valeurs, connaissances théorico-méthodologiques, d'éléments circonstanciels et d'éléments dotés d'une plus grande pérennité, de façon à construire une action et un processus argumentatif admissible, dépassant, donc, les limitations (qui ont caractérisé beaucoup de pratiques de service social) de focalisations exclusivement singulières et/ou localisées.

Dans le présent chapitre, nous prétendons, ainsi, pondérer les éléments constitutifs de l'univers référentiel du service social, tout en ayant en considération les limitations d'approches essentialistes et montrant une conception de compétence en action passible d'intégrer, ou des éléments provenant du noyau de sens des pratiques, ou des principes et critères

⁵³² PERELMAN C., *Le Champ de l'argumentation*, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, 1970, p. 186.

⁵³³ WOOD, K.M., « Epistemological issues in the development of social work practice knowledge » in VIDEKA-SHERMAN & alii (Ed.) *Advances in Clinical Social Work Research*, Silver Spring, National Association of Social Workers, 1990, p. 378 cité par ADAMS R., « Social Work Processes » in ADAMS R. & alii (eds.), *op. cit.*, p. 27.

généraux, ou encore des éléments circonstanciels découlant de la situation construite et des contraintes inhérentes au régime d'action en cause et à la coordination que celui-ci exige.

1. Coordonnées et dynamiques hétéroclites d'encadrement et de construction de pratiques de service social

Un des aspects fondamentaux découlant des analyses de Donald Schön⁵³⁴ concerne la mise en évidence que la pratique prend racine dans un noyau « expérientiel »⁵³⁵ de relation du sujet avec ses connaissances et apprentissages, au cours d'un « dialogue » dynamique avec la situation, les contextes et les agents que ceux-ci encadrent⁵³⁶. Ainsi, dans une réflexion sur la construction du sens de l'action, donc, sur les éléments à la base de la cohérence dans la façon que celle-ci se dit et s'édifie afin d'être reconnue et validée par les autres, on trouve implicite une pondération sur la manière dont un tel dialogue se consolide, des dynamiques de « légitimation réciproque », et de la construction prudentielle de preuves, en présupposant la mobilisation et l'imbrication cohérente d'éléments « intimes », locaux et généraux.

Le processus de construction de sens est complexe et multidimensionnel mobilisant prudentiellement des éléments normatifs, axiologiques, personnels et situationnels divers. Sous cette optique, au cœur de pratiques de service social, la plausibilité de la preuve produite et rendue visible ne peut se pondérer que dans le cadre d'une appréhension du quotidien, sujet à des tensions, des compromis et des ajustements de divers genres, entre la particularité et la généralité, entre la privacité et la « publicisation ». En vérité, la compréhension des contraintes inhérentes à la coexistence de différentes logiques et registres de l'action et la construction argumentative hétéroclite qui en ressort se constitue comme un élément primordial dans la pondération de la légitimité de pratiques de service social, tout comme, de son inscription dans la dynamique transactionnelle au cœur d'un processus de légitimation. Ainsi, si de telles tensions (qui n'impliquent pas nécessairement l'existence d'un conflit) sont perçues comme l'expression de différents noyaux de rationalité et de référentiel, et l'action construite, par la mobilisation d'éléments et de registres de caractère différent, tout comme, des formes distinctes de coordination, la légitimité peut être comprise comme une édification conjointe et dynamique dans

⁵³⁴ SCHÖN D., *op. cit.*

⁵³⁵ Traduisant l'idée d'un sens intrinsèquement édifié par l'agent dans le quotidien.

⁵³⁶ Les travaux de Schön (*ibid.*) négligent la composante collective dans la construction de la pratique, et se centrent, surtout sur la composante de la conversation entre un agent et une situation.

divers lieux anthropologiques et dans des niveaux de jugement différenciés. Vue ainsi, la propre pratique est le produit d'une construction, combinant des éléments plus ou moins pérennes, associés à un certain univers de référence, et des éléments de caractère circonstanciel et contextuel.

La compréhension de la pratique et en consonance des processus de conquête de légitimité présuppose, ainsi, la pondération de la façon dont les éléments référés s'imbriquent dans l'architecture d'un ensemble d'actions et d'arguments, dans des dynamiques transactionnelles, dans lesquelles chaque agent et chaque pratique s'inter définit au cœur de l'édification situationnelle. De cette façon, nous prétendons comprendre l'ensemble de combinaisons admissibles, dans la définition d'une certaine pratique, ce qui nous renvoie à la pondération des différentes composantes identitaires, mais aussi à la manière dont de telles composantes se consolident dans différents cadres anthropologiques, et sont mobilisées et combinées avec des données situationnelles au cœur de la construction des actions dans le quotidien. En effet, la pertinence qu'assume, dans notre cadre analytique, l'« intelligence créatrice » ne peut présupposer, sous peine que le propre processus de légitimation soit mis en cause et invalidé, la non « signature » de la pratique dans un ordre plus vaste, ou mieux, dans un ensemble de critères et de principes publiquement explicités, ou explicitables, et reconnus comme pertinents et admissibles.

Le « processus de différenciation » des autres n'est pas, sous ce prisme, compris comme contre-position de différences, mais comme apprentissage et construction de complémentarités. Comme l'affirme Lemaine, un tel processus encadre un ensemble « de phénomènes par lesquels des personnes se déplacent vers de nouvelles conduites, de nouveaux espaces de vie, inventent de nouvelles dimensions de jugements ou d'évaluation relatives aux modes de faire et d'être avec autrui »⁵³⁷. Cette conception de différenciation est centrale dans la compréhension des mécanismes d'ajustement et de construction de l'action dans le quotidien.

1.1- Par-delà l'essentialité - limitations des approches identitaires

Les notions de permanence, de stabilité et de totalité ont contribué, en fait, pendant longtemps, à la traduction du concept d'identité comme étant un noyau essentialiste à caractère homogène et substantiellement pérenne. Cependant, surtout après la décennie de quatre-vingt (du XX^{ème} siècle), divers approches et études empiriques ont permis de mettre en cause

⁵³⁷ LEMAINÉ G, « Social differentiation and social originality », *European Journal of Social Psychology*, n° 4, 1974, pp. 17-42 cité par KASTERSZTEIN J., « Les stratégies identitaires des acteurs sociaux : approche dynamique des finalités » in CAMILLERI C. & alii, *Stratégies Identitaires*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999 (1^{ère} édition, 1990), p. 37.

l'hypothèse d'une identité stable et unifiée, ouvrant la voie à des lectures sous le prisme de la pluralité⁵³⁸. Ainsi, on considère que chaque individu ou chaque groupe peut disposer de plusieurs identités dont la matérialisation dépend d'un ensemble de conditions - historiques, sociales et culturelles - du contexte où il s'inscrit. L'identité est, ainsi désormais définie comme une donnée dynamique, relativisée et polymorphe. Cela ne signifie bien sûr pas que la plasticité identitaire soit totale, sous peine de perdre n'importe quelles références de cohérence ou d'admissibilité inhérentes aux dynamiques de jugement et de reconnaissance. Ainsi, bien qu'il soit encore possible d'identifier un noyau relativement permanent d'éléments ou d'axes identitaires, ce que l'on prétend relever c'est la mobilisation pertinente de tels éléments et le processus de confirmation ou de questionnement qui en découle. Si une telle conception est congruente avec une définition de l'identité individuelle, elle le sera beaucoup plus, dû à une plus grande complexité de coordination et d'imbrication entre divers éléments parfois contradictoires, dans la définition groupale, dans ce cas d'un groupe professionnel.

En ce qui concerne l'identité professionnelle il en existe deux lectures classiques: la fonctionnaliste, qui considère que les identités sont des catégories instituées qui s'imposent aux individus et qui permettent de déterminer leur position objective, et la lecture interactionniste, dans laquelle la considération du contexte occupe une place importante. Vues ainsi, les identités professionnelles encadrent un ensemble de croyances qui résultent d'interactions, passées et présentes, et qui se modifient petit à petit en fonction de celles-ci. Il faut, cependant, mettre en valeur la conjugaison d'éléments subjectifs et objectifs, tout comme, la dimension apparemment paradoxale de l'unité diachronique dans la définition et l'explicitation d'éléments et de stratégies identitaires.

Pendant la décennie de quatre-vingt-dix, Claude Dubar⁵³⁹ a introduit la notion de « formes identitaires » pour consacrer une dimension inductive, relativiste et analytique dans la traduction de l'identité en opposition à une conception déductive et fonctionnelle inhérente au concept d'identité professionnelle. Les formes identitaires permettent d'articuler un élément relationnel (l'espace de la relation avec les autres), un élément

⁵³⁸ La notion d'identité qui émerge dans la psychologie sociale avec Erikson, à partir de la notion freudienne d'identification, a son origine dans divers champs et courants de pensée. Dans le cadre des sciences sociales et humaines les chercheurs ont relevé pendant longtemps les explications casuelles, indépendantes de l'interférence des individus, cependant, le questionnement des grands courants de pensée dans les années quatre-vingt a ouvert la possibilité théorique de considérer la pertinence de l'individu et de ses marges de décision dans le processus de construction identitaire.

⁵³⁹ DUBAR Cl., *La Socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Éditions Collin, 1991.

biographique (consacrant la temporalité du cycle de vie et de la relation avec soi-même) et un élément de reconnaissance, à partir de l'identification et de la verbalisation de la cohérence entre les diverses sphères et dans la continuité entre les différentes étapes. Dans la constitution de formes identitaires, Dubar privilégie l'axe cognitif, c'est à dire, les cohérences cognitives nécessaires pour surmonter les changements qui constituent le noyau dur des identités revendiquées. « Ces «représentations actives» structurent les discours des individus sur leurs pratiques sociales «spécialisées» grâce à la maîtrise d'un vocabulaire, à l'intériorisation des «recettes», à l'incorporation d'un «programme», bref à l'acquisition d'un savoir légitime qui permette à la fois l'élaboration de «stratégies pratiques» et l'affirmation d'une identité reconnue »⁵⁴⁰.

Dans notre recherche, nous ne nous intéressons cependant pas en priorité à l'identification de ces « représentations actives » mais plutôt à la façon dont les agents construisent le sens de leurs pratiques dans des modalités différentes d'interaction et de coordination des actions avec les autres, tout comme, aux modalités et aux processus d'ajustement et de contrainte inhérents à cette même coordination. Ainsi, ce que nous prétendons comprendre c'est, comment les agents essaient de construire, dans un certain lieu anthropologique, un espace argumentatif valable, que ce soit à niveau local, ou à niveau général, ce qui présuppose la pondération de la capacité d'édifier des dynamiques d'ajustement et de preuve composites, c'est à dire, la capacité de construire un sens pour eux, pour les paires, et pour les autres éléments de l'espace profane et non profane, porteurs d'expectatives et encadrés dans des univers de référence dissemblables.

Implicitement, ce que l'on prétend comprendre c'est le processus de combinaison entre des éléments provenant de l'univers de référence de l'agent, le monde commun où il est possible d'encadrer les diverses pratiques de service social, et les univers référentiels des nombreuses pratiques et composantes des espaces transactionnels.

Cette dynamique argumentative syncrétique est particulièrement complexe en ce qui concerne les pratiques de service social comprimées, d'un côté dans des processus de rationalisation et d'ordre et, d'un autre côté, d'individualisation et d'affirmation de valeurs humanistes et des formes d'intervention spécifiques, dépendant de mécanismes plus vastes, qui en quelque sorte les transcendent, mais qui ne s'en constituent pas moins comme des facteurs fondamentaux dans la construction des processus de jugement et de justification.

⁵⁴⁰ DUBAR Cl., *op. cit.*, p.107.

Ainsi, l'identification d'un noyau, plus ou moins stable et homogène, d'éléments identitaires au cœur du service social recueille peu d'assentiments. La tentative de Martin Davies, traduite dans l'ouvrage *The Essential Social Worker*⁵⁴¹, en est un bon exemple puisque, bien que le titre présuppose l'assomption d'un ensemble spécifique de caractéristiques et de rôles du service social, il n'arrive pas à démontrer l'assentiment exigible à la reconnaissance de cette essentialité.

Ainsi, en surmontant une définition substantiviste ou essentialiste de l'identité, la notion de « stratégie identitaire », acquiert de la pertinence. Celle-ci postule que les agents sont capables de construire et d'agir sur la définition d'eux-mêmes et de leurs pratiques, ne répondant pas à un ensemble de réponses réflexes et mécanistes, mais comportant une grande dose de choix et, comme telle, d'ajustements quotidiens et d'indétermination.

La conception de « stratégie », présupposant un ensemble d'actions coordonnées, renvoie, donc, à un niveau interactionnel et dynamique. Comme l'affirme Joseph Kastersztejn, « elle définit une situation tensionnelle qu'on va tenter de résoudre positivement par l'accès à la récompense. Parler de stratégies identitaires (...) suppose clarifier ce que sont les « victoires identitaires », c'est-à-dire quelles finalités les acteurs poursuivent lorsqu'ils tentent de faire accepter, reconnaître, valoriser puis imposer une structure »⁵⁴².

Dans le cadre de notre analyse, nous n'entendons pas tellement la notion de stratégie, avec une connotation militaire, comme les notions de « victoire » ou de « défaite » dans la conquête d'acceptation et de reconnaissance pourraient le faire présupposer, mais plutôt, comme traduisant l'exercice d'une rationalité compétente dans la combinaison de différentes logiques et principes en tenant compte du but à atteindre et de l'excédement (pas négation) du contingentiel. Une dose de liberté et de construction interactive face à de possibles déterminismes, visant, au-delà de finalités circonstancielles, la propre existence et réalisation de l'agent et de l'action se trouve, ainsi, inhérente. L'adaptation exigible aux agents, soit sur le plan local, soit surtout dans la navigation entre les différents plans, se fait en fonction de la lecture des territoires (généraux et transactionnels) et des situations, rendant possible le développement de mécanismes d'anticipation, d'appropriation d'autres logiques - étrangères à leur noyau d'éléments identitaires - et de (re)construction argumentative.

En accord avec plusieurs études, surtout dans le domaine de la psychologie sociale, un des propos fondamentaux de n'importe quel agent est d'être reconnu de la part des autres et de recevoir la confirmation de

⁵⁴¹ Cf. DAVIES M., *The Essential Social Worker*, Aldershot, Arena, 1994 (1^{ère} édition: Gower, 1984).

⁵⁴² KASTERSZTEJN J., *op. cit.* in CAMILLERI C. & alii, *op. cit.*, p. 31.

cette reconnaissance. D'un autre côté, la composante relativisée et polymorphe de l'identité est aussi prouvée par de nombreux travaux qui ont démontré que les « marqueurs » identitaires pertinents dans une certaine situation s'altèrent en fonction de leur modification et des respectifs paramètres de référence⁵⁴³, consolidant ce que Joseph Kastarsztein appelle « identités circonstanciées »⁵⁴⁴. Vue ainsi, l'identité se constitue comme une espèce de « boîte à outils »⁵⁴⁵ ou de « pôle organisateur »⁵⁴⁶, permettant à tout moment une adéquation entre un certain élément identitaire, en fonction de la construction situationnelle, et du processus argumentatif que l'agent poursuit. En d'autres mots, l'identité serait construite dans l'espace transactionnel à partir des dynamiques d'intériorisation, de contestation et de preuve des présences et discours coexistants.

Comme l'affirme Abraham Franssen, « l'identité professionnelle n'est pas tellement un noyau dur de sens, qui demande à être réparé, rétabli dans sa cohérence et son intégrité, que l'activité en tension et sur la tension, réalisée par le sujet vis-à-vis des autres et de lui-même »⁵⁴⁷.

Sous un prisme analytique pluraliste et prudentiel, la construction de sens de la pratique présuppose, ainsi, la combinaison, pertinente et raisonnable, entre des noyaux de principes axiologiques et structurants, des éléments circonstanciels, des apprentissages réalisés au fil du temps (soit à travers la composante formative, soit par l'expérience), tout comme, des ajustements, des accords ou des compromis dans le partage d'un lieu anthropologique et rhétorique, que la coexistence et la tension entre différents paramètres et logiques d'action construit et reconstruit petit à petit dans le quotidien.

Le discours ancré à des présupposés de pérennité, stabilité et uniformité identitaire se constitue ainsi et avant tout, comme une prédique (trans)logique destinée à mettre en évidence la composante de la formation, en l'encadrant dans un « nous », justifié et rendu visible par l'agrégation

⁵⁴³ Nous ferons référence à titre d'exemple aux travaux de M. Savalloni et C. Loïs-Guérin (cf. *Identité Sociale et Conscience. Introduction à l'égo-écologie*, Toulouse, Éditions Privat, 1984) démontrant que la façon dont les personnes se définissent face à un certain groupe de référence s'altère quand la référence change, et de J. Pouillon (cf. « L'identité ethnique », communication au colloque de Rennes, organisé par la Maison des Sciences de l'Homme et l'Université de Rennes II, 1978) se référant à la manière d'auto-qualification des membres d'une tribu africaine, variant en fonction de la plus ou moins grande proximité de celui qui interroge (cités par KASTERSZTEIN J., *op. cit.* in CAMILLERI C. & alii, *op. cit.*, p. 28).

⁵⁴⁴ KASTERSZTEIN J., *ibid.* in CAMILLERI C. & alii, *ibid.*

⁵⁴⁵ Expression de G. Devereux. Cf. notamment l'ouvrage *Ethnopsychanalyse complémentaire*, Paris, Éditions Flammarion, 1972.

⁵⁴⁶ Concept utilisé par divers auteurs, notamment I. TABOADA-LEONETTI, « Stratégies Identitaires et minorités : le point de vue du sociologue » in CAMILLERI C. & alii, *ibid.*, p. 43.

⁵⁴⁷ FRANSEN A., « Les Assistants sociaux : le crachin, la tempête, le parapluie » in *Les Politiques Sociales (Identités Professionnelles)*, n°s 1&2, 2000, p. 61.

cohérente autour de certains principes. Cependant, sous un prisme dynamique et constructiviste, fortement présent dans les pratiques de service social, une telle formation (la plus importante source de légitimité en accord avec les approches fonctionnalistes dans le cadre de la sociologie des professions⁵⁴⁸) n'est périphériquement importante que dans la mobilisation des éléments pertinents, en fonction du registre d'action et du processus argumentatif.

Sous cette perspective, il nous paraît possible de relever un ensemble de coordonnées⁵⁴⁹ identitaires génériques (axiologiques; connexionnistes et transversales), différemment mobilisables et combinables en fonction des dynamiques différenciées de jugement et de preuve.

La notion de compétence comme « savoir agir »⁵⁵⁰ permet de pondérer l'articulation, plus ou moins cohérente, entre de telles « coordonnées identitaires », encadrées surtout dans l'univers de référence de la sollicitude, et des éléments associés au(x) différents territoire(s) de sens (avec les respectives contraintes argumentatives et de cohérence), à la situation construite et au passage nécessaire entre divers niveaux de jugement et de preuve. Ainsi, le sens d'une certaine pratique de service social découle de la combinaison ou de l'ajustement adéquat entre des convictions, des éléments situationnels et des principes généraux, cette combinaison étant passible de se traduire publiquement, donc, avec des contours rationnels, objectivables et non discrétionnaires.

⁵⁴⁸ L'article de A. Flexner, publié en 1915 (« Is Social Work a Profession ? » in *School and Society* I, n°26) contribue, au moins aux Etats-Unis d'Amérique, à l'établissement d'un certain consensus autour des traits définitoires d'une « profession », qui permettraient de classer le service social de l'époque, en l'absence d'auto-organisation et de légitimité comme discipline universitaire comme une « semi-profession » ou une « occupation en voie de professionnalisation ». Les six traits définitoires, communs à toutes les professions seraient: le traitement d'opérations intellectuelles associées à de grandes responsabilités individuelles; la maîtrise d'un savoir théorique et de matières de base provenant de la science; l'applicabilité et l'utilité des savoirs et matières référés; leur transmissibilité à travers un enseignement formalisé; l'auto-organisation en associations et le partage d'une motivation altruiste. Cette orientation, dominante en sociologie, surtout jusqu'aux années soixante, a été appelée par J. M. Chapoulie (cf. l'article, « Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels », publié dans la *Revue Française de Sociologie*, année XIV, 1972) de sociologie fonctionnaliste des professions. Pour une approche systématisée aux grands modèles des professions en occident et aux théories sociologiques, classiques et actuelles, qui permettent de les fonder, consultez, par exemple, le travail de Claude DUBAR et Pierre TRIPIER, *Sociologie des Professions*, Paris, Armand Colin Éditeur, 1998.

⁵⁴⁹ La notion de « coordonnée » nous permet d'introduire dans l'analyse la conception d'une inscription relativisée d'éléments identitaires dans un certain espace. Le concept de coordonnée géométrique, par exemple, est, à ce niveau, éclairant : des nombres réels qui déterminent la position de chaque point d'une ligne droite, d'un plan, ou de l'espace, en relation à un référentiel cartésien institué auparavant sur cette ligne droite, dans ce plan, ou dans l'espace (Dictionnaire de la Langue Portugaise).

⁵⁵⁰ LE BOTERF G., *op. cit.*

La réflexivité nous paraît être, à ce niveau, l'élément central. La construction de la situation comporte la conjugaison de savoirs divers et aussi un ensemble de normes tacites et un répertoire d'expectatives, représentations et analogies, architecturé au fil du temps et à travers lequel l'agent apprend quoi mettre en valeur et comment se placer face à ce qu'il rencontre. Ainsi, la pratique se met en évidence comme une création cohérente et uniforme, qui acquiert peu à peu une plus grande spontanéité, donc, aussi de plus grands risques de perpétuer des erreurs. Ainsi, la réflexion, comme le montre Donald Schön, peut servir de correction à un « excès de savoir »⁵⁵¹. Cette imbrication réflexive dans le développement de la pratique dans le quotidien (présupposant que la « spontanéité » découle d'une appréciation pendant l'acte) consolidant le sens de cette pratique et de la dynamique transactionnelle et argumentative que celle-ci présuppose. Le dessin de ce sens comporte l'identification, la combinaison cohérente et l'adaptation entre les divers éléments situationnels et extra-situationnels que seront pondérés et retenus.

1.1.1-Autour de la notion de « coordonnées identitaires »

La notion de coordonnées identitaires prétend traduire l'idée que l'identité ne se constitue pas comme un amalgame homogène et uniforme, mais plutôt comme quelque chose de dynamique, composé par divers éléments et diversement combinables. De telles coordonnées s'entrecroisent, se placent dans l'espace et permettent de structurer un certain processus argumentatif dans un lieu anthropologique spécifique, accédant à des constructions rhétoriques syncrétiques.

Si, comme nous l'avons déjà montré, le « processus de différenciation »⁵⁵² entre les diverses pratiques traduit, essentiellement, une dynamique d'apprentissage et de construction de complémentarités, c'est dans la « conversation » avec les contextes et les situations⁵⁵³ que les différentes coordonnées identitaires se mobilisent et s'articulent. La variabilité des contextes implique, comme nous l'avons déjà vu, la mutabilité des processus et des mécanismes de jugement et de preuve, donc, la conjugaison différenciée d'éléments identitaires.

Ce qui est mis en cause, c'est donc, la combinaison cohérente, dans le processus argumentatif, entre de telles coordonnées et la réponse aux

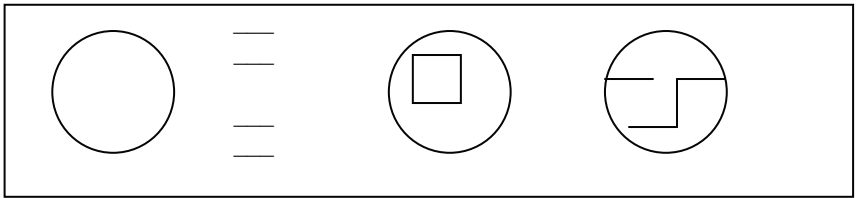
⁵⁵¹ Donald SCHÖN (*op. cit.*, p. 87) place la démarche réflexive – « réflexion en cours d'action et sur l'action » (« *Knowing-in-action; Knowing-on-action* ») – au cœur de la construction du savoir professionnel. L'« épistémologie du savoir théorique » doit, ainsi, être complété par l'« épistémologie du savoir professionnel ».

⁵⁵² LEMAINE G., *op.cit.* cité par KASTERSZTEIN J., *op.cit.* in CAMILLERI C. & alii, *op. cit.*

⁵⁵³ L'expression « conversation avec la situation » est utilisée par D. SCHÖN, *ibid.*

expectatives des autres, eux-mêmes appartenant à divers univers de référence, afin que le produit de tel processus soit reconnu comme pertinent. Obéissant à un prisme de lecture holiste de la pratique et de la dynamique de jugement et de preuve, la résultante de cette combinaison, comme on essaye de l'illustrer, de façon simpliste, à la figure 27, peut assumer des configurations diverses en accord avec les paramètres et les exigences qui orientent une telle combinaison, sans oublier que le travail de production de sens est aussi un travail de co-production.

FIG. 27- Combinaison d'éléments dans la construction de sens(s)



Source: HARNECKER M., *Les Concepts fondamentaux du marxisme*, Bruxelles, Contradictions, 1971, p. 71 cité par KUTY O., *op. cit.*, p.328.

La capacité d'articulation entre le distanciation critique nécessaire et la connaissance et le tri de ce qui est pertinent dans l'immédiat, ou, comme l'affirment Luc Boltanski et Laurent Thévenot⁵⁵⁴, le mouvement complexe d'émergence et de submersion dans la situation construite, est à la base des processus de légitimation et de reconnaissance. La compréhension de ce mouvement dans la construction de la légitimité est particulièrement importante et complexe en ce qui concerne les pratiques de service social. Une telle complexité dérive, surtout, de la position interstitielle occupée par le service social, précisément à la confluence et intermédiation de rationalités (entre un registre public et privé, entre l'aide et le contrôle, entre le secret et la révélation) et des univers de référence distincts (entre les principes de l'univers de la sollicitude avec lesquels sa propre pratique s'identifie, tout comme, dans certains cas les expectatives des usagers, et les principes des autres univers, encadrant des exigences, des présupposés et des contraintes parfois difficilement conciliables, ou même compréhensibles).

Ainsi, il nous paraît important de comprendre d'abord les coordonnées identitaires, au cœur des différentes pratiques de service social, afin de percevoir la façon dont elles s'articulent dans la production de noyaux de cohérence, mobilisables dans leur processus de construction et d'explicitation, tout comme, la pertinence et la plasticité qu'elles assument

⁵⁵⁴ BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *De la justification*, *op. cit.*

en fonction de la production de preuves et des conditionnantes que celle-ci encadre.

A) La coordonnée axiologique : l'axe éthico/déontologique

Historiquement, le service social est fermement associé à des conceptions de Justice, d'équité, de dignité humaine et d'auto-détermination, mais reflète aussi des orientations politico-idéologiques des sociétés où il s'inscrit, orientations qui influencent nécessairement la nature des pratiques⁵⁵⁵.

Au fil des ans un vaste ensemble de théoriciens a essayé d'édifier des typologies de valeurs spécifiques qui, bien que de caractère très varié, finissent par révéler des noyaux axiologiques consistants⁵⁵⁶. Ainsi, les valeurs communément référencées, en accord avec Frederic Reamer⁵⁵⁷, sont en relation avec: la dignité et la valeur des individus; le respect pour les personnes; la valorisation de la capacité de changement; l'auto-détermination des usagers; la satisfaction des nécessités humaines basiques; la non discrimination; l'égalité d'opportunités; le respect pour la diversité; le compromis avec le changement social et la justice; la confidentialité et la privacité.

Les agents contactés dans le cadre de notre recherche mettent également en évidence l'ensemble de valeurs liées à la personne et à sa dignité intrinsèque comme des orientations axiologiques basilaires dans l'affirmation de l'univers de référence des pratiques de service social, que ce soit en termes de présupposés, ou en termes de finalités.

« Je trouve que les principes et les valeurs sont les choses qui nous identifient le plus (...) la question de l'être humain, des personnes avec lesquelles nous travaillons et, plus exactement, la question de la solidarité,

⁵⁵⁵ Dans la composante estimative du service social on peut distinguer, selon Frederic Reamer six orientations basiques, non mutuellement exclusives et émergentes au fil des ans : une orientation paternaliste; de Justice Sociale; religieuse; clinique; défensive et amoraliste (REAMER F., *Social Work, Values and Ethics*, New York, Columbia University Press, 1995).

⁵⁵⁶ A ce niveau la tentative de systématisation de Gordon, mise en évidence dans l'article « Knowledge and Value: Their distinction and relationship in clarifying social work practice » (1965) est particulièrement claire. Ainsi, l'auteur relève six orientations estimatives inhérentes à la fondation des pratiques de service social: 1) la préoccupation fondamentale de la société est l'individu; 2) individus et société sont interdépendants; 3) les individus ont, entre eux, une responsabilité sociale; 4) bien qu'il existe des nécessités communes à plusieurs personnes, chaque individu est essentiellement unique et différent des autres; 5) l'attribut essentiel des sociétés démocratiques est la réalisation du potentiel de chaque individu et la concrétisation de sa responsabilité sociale, garantissant sa participation dans la société; 6) la société a la responsabilité de prévoir des moyens pour prévenir ou surmonter les obstacles à cette auto-réalisation. Levy (1973; 1976; 1984), à son tour, a identifié trois groupes primaires de valeurs, au cœur de pratiques de service social, qui seraient en relation avec la conception des personnes, la conception des buts du travail avec les personnes et la conception des formes d'interagir avec les personnes (cités par REAMER F., *ibid.*).

⁵⁵⁷ *Ibid.*, p. 22.

la relation, les rapports, l'affectivité, je pense que ce sont toutes, ... des valeurs qui nous sont directement liées » (int. n° 18, TSI, DT, SS)⁵⁵⁸.

« (...) je trouve que notre profession est réellement cela, c'est savoir nous livrer aux autres et aider les autres à arriver où ils peuvent arriver, voyez un peu cela; ce n'est pas seulement lui donner la canne mais l'enseigner...je pense que c'est réellement un des grands principes orienteurs de notre pratique » (int. n° 54, TAS, SP, TSS).

Comme nous l'avons déjà montré⁵⁵⁹ l'univers de référence de la sollicitude s'ancre au principe du don de soi-même et à l'affirmation de la valeur de l'autre⁵⁶⁰. Bien que dans le cadre des pratiques de service social la relation avec l'autre soit basée sur des présupposés professionnels (ce qui implique une gestion soignée et intentionnelle des frontières entre le dévouement de soi-même et l'enveloppement affectif d'un côté, et d'un autre côté l'éloignement critique et pragmatique nécessaire) les principes de l'échange signifiant et significatif, de la confiance et de la proximité sont centraux dans le processus d'auto et d'hétéro-représentation du service social et ils sont bien visibles dans la rhétorisation indigène de la profession⁵⁶¹.

« (...) si d'un côté il y a la notion qu'il y a beaucoup de gens que nous ne réussissons pas à appuyer, il y a aussi la notion que quelques-uns finissent seulement leur cours, parce qu'on existe, cela donne une certaine satisfaction. Et il y a des reconnaissances, à ce niveau, d'élèves qui viennent ici et qui disent que si ça n'avait pas été les services et si ça n'avait pas été, notamment, l'action de l'un de nous, de quelques collègues, de l'accompagnement ... (...) ils nous imaginent quasi...ce n'est pas bien l'amie, mais ce sera cette technicienne, cette personne, qui est disponible pour écouter sans participer à leur quotidien, et cela aussi c'est important » (int. n° 70, TA, ASS, CD).

⁵⁵⁸ Voir Annexe I- Codes d'identification des extraits des interviews et des registres.

⁵⁵⁹ Cf. Chapitre V de la présente thèse.

⁵⁶⁰ La duplicité tensorielle du service social s'affirme, cependant, dans l'alternance entre l'affirmation de valeurs d'acceptation, d'altérité et d'équité et la pratique éducative et de contrôle parfois effectuée. *« Les grands défis actuellement (...)c'est la déstructuration mentale des personnes, si c'est ainsi qu'on peut dire correctement, les valeurs. Cela ne veut pas dire qu'ils n'en aient pas et que nous ne devions pas respecter les leurs, c'est si difficile, si difficile de travailler avec ce type de population...parce que ce sont des choses qui prennent du temps à changer, parce que ce n'est pas le manque d'emploi (...) elles préfèrent vivre du revenu minimum d'insertion, c'est une grande instabilité, une absence de normes, un non savoir gérer les recours qu'ils ont (...) ils ne savent pas discerner ce qui est essentiel et ce qui ne l'est pas » (int. n° 67, TA, AH, CO).*

⁵⁶¹ SOULET M.H., *Petit Précis de Grammaire Indigène, op. cit.*

La maximisation de l'expressivité, consacrant la prédominance de la parole, du symbole, de la relation construite et en construction est, en vérité, central au cœur axiologique du service social.

En vérité, nous pouvons affirmer que la référence à un noyau de valeurs humanistes et à des normes déontologiques s'institue comme la toile de fond des processus d'argumentation; l'invocation du secret professionnel se constitue très souvent comme la référence invoquée, en dernier lieu, pour freiner la « succession de pourquoi »⁵⁶², sans que cela ne signifie, cependant, la mise en pratique plausible du processus de légitimation, mais plutôt une stratégie d'auto-affirmation, et nous dirions même de sacralisation, centrée sur la composante d'indicibilité de la pratique.

En effet, de nombreuses études⁵⁶³ relèvent la connexion entre la manière dont une certaine pratique est construite et l'ensemble de valeurs qui lui sont sous-jacentes. Celles-ci, cependant, sont à peine des référentiels ou des critères génériques d'orientation de l'action et de priorisation d'actes, d'options ou d'arguments. Comme l'affirme Frederic Reamer « one of social workers' most challenging tasks is to convert conceptually based values, which are often worded abstractly, into concrete guidelines for day-to-day practice »⁵⁶⁴.

La coordonnée de valeur est, en fait, extrêmement relevante dans la construction de sens et dans la mise en pratique d'un cycle de légitimation, mais cependant, insuffisante si elle est considérée en elle-même. Comme nous l'avons déjà montré, le processus de visualisation de la pratique, sous des paramètres reconnaissables de tous les agents, exige le surpassement, ou la combinaison, d'une composante de caractère intrinsèquement « intime » avec des composantes dotées de potentiel de transcription publique.

La centration du processus argumentatif dans la composante axiologique de la pratique acquiert une plus grande pertinence dans le discours d'agents encadrés dans des territoires associatifs-solidaires ou socio-éducatifs (où de tels arguments, dans une optique de légitimation, sont auparavant dotés d'une plus grande marge d'admissibilité), en relation claire, avec une affirmation de caractère vocationnel et même sacralisant, donc, mettant au deuxième plan la composante formative et technique.

La centralité de la « vocation »

« Je ne sais pas si c'est du service social, je pense que celui qui travaille avec des personnes, avec des situations, qui est capable d'avoir une plus grande vocation de fait pour aussi faire rapporter ses talents (ses

⁵⁶² Cf. RICOEUR P., *op. cit.*

⁵⁶³ Cf., par exemple, LEWIS H., « Morality and the Politics of Practice » in *Social Casework*, n° 53, 1972.

⁵⁶⁴ REAMER F., *op. cit.*, p.41.

talents entre guillemets) à sa façon d'être; je pense aussi que ce n'est pas n'importe qui qui va dans cette profession (...), je pense que ce sont des personnes qui éventuellement ont une certaine vocation. Moi, par exemple, je ne conçois pas que quelqu'un qui soit dans le métier d'infirmier ou de médecin ou dans le sacerdoce, ou tout autre type de profession qui traite de situations, de cas humains, n'ait pas la moindre vocation » (int. n° 50, TSE, AD, CD).

En plus, dans la majorité des cas, il s'agit de pratiques où les exigences de coordination de l'action avec les autres sont plus ténues (très souvent les agents ne s'inscrivent pas dans des équipes multidisciplinaires et travaillent à peine avec des fonctionnaires, des volontaires et des usagers internes, établissant des contacts extérieurs sporadiques, ayant des objectifs précis, envers la direction), donc, le recours à des principes et des objets-référents généraux est pondéré comme étant secondaire ou même inutile. Sous cette optique, la centration de la pratique au niveau « intime », intrinsèquement corporel (parfois matérialisé dans un espace physique délimité, comme un bureau), rend difficile la navigation entre le local et le général, nécessaire à la construction de la légitimité.

L'importance d'une visibilité par la navigation entre régimes d'action

« Je [psychologue, coordinatrice des services de psychologie et d'orientation] trouve que la personne doit se faire connaître, doit sortir d'ici (...) je vais à la réunion des titulaires de classe (...) j'allais, je présentais les services, disais que nous appartenions aux services spécialisés d'appui, que nous avons un technicien de service social, nos fonctions, je distribuais une feuille pour qu'ils la lisent aux élèves (...) et je dis à D.[assistant social] : «vous voulez venir, nous allons travailler?», «allez-vous», elle répond. Nous pourrions y aller les deux, n'est-ce pas?... Il y a des personnes qui ne connaissent pas la technicienne de service social, ne savent pas qui c'est, c'est ça que je trouve qui ne marche pas bien » (int. n° 46, TA, ASS, P, CO).

En effet, la mise en évidence de la pratique dans un certain lieu anthropologique est, comme nous l'avons déjà vu, essentielle dans la conquête de reconnaissance et dans la compréhension de ce même territoire et n'implique pas nécessairement la rupture de la marge de secret professionnel, mais plutôt l'apprentissage de gestion de seuils entre l'indicible et ce qui peut être rendu public.

Ainsi, l'aspect que nous prétendons souligner ce n'est pas tellement l'ensemble de valeurs et de règles déontologiques statiques, plus ou moins enracinées dans les pratiques de service social, mais plutôt la manière dont les valeurs référées et les normes sont mobilisées dans la dynamique

argumentative et en fonction du jeu transactionnel quotidien, espace-temporellement délimité.

Vue ainsi, l'exigence déontologique, par exemple, d'informer correctement et pleinement l'utilisateur se constitue comme un élément important dans la construction de la validation de la pratique et dans l'admissibilité des arguments invoqués, mobilisant la capacité de juger et d'articuler la situation concrète, les normes générales et les savoirs relatifs à la connaissance des contextes et des contraintes processives. Cette façon d'agir ne se constitue pas comme une stratégie de déculpabilisation et de justification *ex ante*, mais plutôt comme l'exercice d'une rationalité prudentielle qui cherche à délimiter les seuils de la pratique et, donc, l'ensemble d'expectatives qui lui sont associées.

« Je pense que l'inefficacité, ou l'idée d'inefficacité du service social se brise à partir du moment où le professionnel de service social réussit à donner la réponse adéquate à un citoyen. Parce que, si le citoyen surgit avec un problème et si le problème est en fait grave et si l'assistant social sait que la résolution du problème va traîner, parce qu'il va devoir suivre certaines voies, qu'il va passer par d'autres organismes (...) il faut que le technicien ait la capacité immédiate, ou dès que c'est possible, de ne pas donner d'illusions, de ne pas créer de fausses expectatives au citoyen, et qui dit au citoyen, dit à tout autre (...). Par la connaissance que nous devons avoir des situations et de la dynamique des institutions (parce que dans l'instruction des processus nous ne pouvons pas compter seulement sur nous, nous devons compter sur les conditionalismes qui peuvent apparaître au long de tout le processus (...)). Le citoyen a le droit d'être informé et dûment informé et nous devons être en possession de tous les éléments, et si nous ne possédons pas aujourd'hui tous les éléments, nous devons dire « bien, vous devez avoir de la patience, mais vous allez devoir repasser ici demain ». Le technicien devra se documenter pour expliquer après au citoyen toutes les démarches du processus et donner une certaine idée du temps que va durer la résolution de son problème » (int. n° 17, TC, MPC, TSS).

La composante de la construction de la compétence, implicite dans l'exercice de la rationalité prudentielle, encadre, ainsi, le savoir juger, le savoir agir de façon pertinente et le savoir fonder les propositions et les actions, étant particulièrement relevée et mise en valeur par les dirigeants (même des territoires qui intègrent l'univers de référence de la sollicitude), ce qui met en évidence, d'un côté, la position médiane de l'assistant social entre différentes rationalités et preuves, et, d'un autre côté, la fragilité rhétorique de l'axe axiologique, si considéré isolément, c'est à dire, non articulé avec d'autres éléments dans la construction du processus argumentatif.

Les limites de la « privaticité »

« Le registre de la pratique est très important, parce que c'est ainsi: que ce soit le service social, ou la psychologie (...) travaille entre deux personnes, ou entre trois, mais en partageant ou en privé, il ne va y avoir personne de la direction en train d'écouter; ce n'est pas la même chose que le professeur qui fait les examens et les corrige, ce n'est pas la même chose que le professeur en train de donner le cours et une autre personne à assister, puisqu'il est déjà partagé par tant de gens...c'est important, parce que le registre révèle l'évolution ou la non évolution de la situation de la personne, le fait de devoir faire un registre oblige aussi à faire une planification, oblige à avoir une compréhension organisée (...). Les personnes disent souvent qu'elles ne peuvent pas tout enregistrer, parce qu'il y a des choses qui sont privées, je trouve qu'elles doivent prendre note de tout, bien que cela puisse paraître une aberration éthique (...) si les registres sont personnels ils sont secrets (...) il n'y a rien de plus privé que l'intérieur de notre état physique et il est aussi enregistré quand nous allons à l'Hôpital, mais c'est important. Si la personne ne le fait pas, il ne va jamais lui-même se convaincre qu'il a travaillé d'une façon organisée, dès que quelque chose ne va pas bien marcher » (int. n°10, TSE, R, Pr., D.).

Comme on le constate, la dialectique d'émersion et de dépassement du niveau de jugement intime (on voit l'association assez claire entre la dimension « corporelle » et le registre du privé), à travers des stratégies de transcription et de partage de l'information triée – et, donc, passible d'accéder à un registre de l'action publique – est une composante fondamentale de reconnaissance et, par conséquent, de légitimation.

B) La coordonnée connexionniste: l'axe de la communication et de la traduction

La pratique du service social est indissociable d'une dimension intersubjective et transactionnelle. Comme l'affirme Michel Autès⁵⁶⁵, bien que la centration dans la dynamique relationnelle soit partagée par diverses professions, dans le service social la relation se constitue simultanément comme un objet et comme une finalité. De là que la narrative soit au cœur de l'intervention. En effet, de l'avis de Marc-Henry Soulet, « (...) il faut concevoir que l'échange, la parole – pour reprendre une expression indigène – occupe une place centrale dans l'exercice professionnel des travailleurs sociaux. Il en constitue l'objet premier et la référence ultime (...). Verbaliser

⁵⁶⁵ AUTÈS M., « Les métamorphoses du travail social » in CHOPART J.N. (s/s la dir.de), *Les Mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Éditions Dunod, 2000, pp.249-265.

et formuler sont en ce sens des actes d'une importance capitale. Ils expriment, quasiment à eux seuls, l'entier de l'intervention ». ⁵⁶⁶

En vérité, l'aspect fondamental dans le cadre d'une réflexion autour de la construction de sens de la pratique est, non l'existence d'une dynamique transactionnelle avec des interlocuteurs et des contextes diversifiés, qui est essentielle, mais plutôt la capacité de dire, de traduire cette transaction en l'encadrant dans des principes et des critères qui dépassent le circonstanciel.

Comme nous avons déjà eu l'opportunité de le montrer, la catégorie transactionnelle traduit la dynamique d'exploration progressive et contextualisée du choix raisonnable ⁵⁶⁷, accédant à des logiques d'hybridation dans la (re)constitution de sens par l'exercice de la réflexivité et de l'arbitrage. Comme le relève Marc-Henry Soulet ⁵⁶⁸, l'échange consolide la rencontre entre deux ou plusieurs ordres de contingence qu'il faut ajuster, progressivement, à travers la parole. La négociation de distances entre différents registres d'action et interlocuteurs ⁵⁶⁹, mobilisant des capacités interprétatives et traductrices à partir de lectures de la situation concrète et du processus de jugement et de preuve en cause, est, en effet, un des aspects le plus mis en valeur aussi bien par les assistants sociaux, que par les autres agents qui coexistent et interagissent avec eux dans l'espace profane et non profane, c'est à dire, qui copartagent avec eux, ou non, les mêmes référentiels et contraintes d'argumentation.

Ainsi, la coordonnée connexionniste, au cœur de la construction de l'agir, comporte deux dimensions, ancrées dans la pondération de différents registres rhétoriques :

- a) le domaine de l'interconnexion signifiante entre discours et univers de référence distincts et;
- b) le domaine de la justification et de l'argumentation dans la mise en pratique d'un cycle de légitimation, nommément en articulant des niveaux de jugement différenciés.

a) Le domaine de l'interconnexion signifiante entre discours et univers de référence distincts:

La « démystification » de discours hermétiques et de processus d'intervention (social, médical ou de n'importe quel autre type) permet de créer les conditions pour l'élargissement du « territoire rhétorique », par le partage de la compréhension des référentiels généraux et localisés de la part

⁵⁶⁶ SOULET M.H., *op. cit.*, pp.68 / 69.

⁵⁶⁷ Cf. RÉMY J., « La transaction : de la notion heuristique au paradigme méthodologique » in BLANC M. & alii (coord.), *op. cit.*

⁵⁶⁸ SOULET M.H., *ibid.*.

⁵⁶⁹ MEYER M., *op.cit.*

de toutes les composantes de l'espace profane (interviews n°s: 7, 8, 10, 12, 13, 54, 63, 64). Par exemple, un usager clairement informé et participatif (interview n°:63) contribue à la construction de la légitimation de la pratique du service social.

« (...) ici il y a, disons, une certaine décision collégiale dans la thérapeutique que le malade suit, elle n'est pas seulement prise par un médecin, mais, normalement, par un chirurgien, un radiothérapeute et un chimiothérapeute (...) c'est ensemble, et face aux examens, qu'ils décident le traitement. Nous sommes dans la salle à côté, précisément pour recevoir les malades et leur famille à la fin de cette consultation, parce qu'elle constitue un moment de choc. C'est un appui émotionnel, c'est un appui social aussi (parce que parfois nous devons les guider vers d'autres services, etc...) et, d'un autre côté, il y a la traduction du langage utilisé par les médecins (...). (...) ils ne se préoccupent même plus de donner des détails aux malades, parce qu'ils savent que quand ils sortent quelqu'un leur explique les choses comme il faut, dans un langage qu'ils comprennent; donc, il y a cet accord tacite et on travaille en équipe raisonnablement » (int. n° 54, TAS, SP, TSS).

Selon cette conception, l'assistant social est un élément central dans le processus de « rhétorisation du réel »⁵⁷⁰, c'est à dire, dans la construction de sens à partir de l'arrangement composite de divers langages et rationalités.

« Je crois qu'il doit y avoir de la part de l'assistant social un nouveau paradigme d'intervention: (...)l'assistant social doit être le médiateur, il doit être l'acteur, il doit être le messenger, il doit être le pédagogue, il doit être tout cela pour pouvoir transmettre à l'équipe le message qu'il est nécessaire passer de la construction professionnelle de la maladie (c'est ce que l'on a ici) à la construction sociale de la maladie » (int. n° 63, TA, AH, SS, CO).

La composante de la traduction est, sous cet angle de vue, un élément fondamental dans la neutralisation de cacophonies et dans la fondation de lectures partagées et cohérentes, par la création de liens entre des univers et des registres de l'action.

Hélène Hatzfeld⁵⁷¹, en cherchant à caractériser les processus de légitimation au sein des légitimités spécifiques des travailleurs sociaux (institutionnelles; démocratiques et de compétence), détache la position nodale du service social, entre différentes logiques (civile, politique, sociale

⁵⁷⁰ Cf. MEYER M., *op. cit.*

⁵⁷¹ HATZFELD H., *op. cit.*, p.75.

et économique) d'action et de justification, comme un atout pour l'édification de nouvelles légitimités. Ceci, parce qu'une telle position « de Janus »⁵⁷² permettrait au travailleur social, non seulement d'exercer les rôles de médiation et de traduction, en articulant des perspectives et des rationalités différenciées, mais aussi comment se placer, contrôler et édifier les noyaux dans lesquels passent des flux de pouvoir et d'information.

L'assistant social comme un traducteur

« Le technicien de service social dans un centre de formation est aussi un technicien fondamental dans la transmission à tous ceux qui vont travailler avec ces groupes [défavorisés⁵⁷³], de la façon dont ceux-ci doivent être motivés (...) La technicienne de service social ne va pas se mêler à la matière technique de la formation que l'on va développer, cela n'est pas l'intention de son apparition. La technicienne de service social apparaît auprès du corps de formateurs pour sensibiliser ces formateurs de l'attention spéciale qu'il faut avoir vis-à-vis de quelques personnes qui présentent certains problèmes (...) à un formateur cela peut passer complètement à côté; le formateur, fruit de sa préparation, est un homme orienté, le plus souvent, vers la composante technique (...) la technicienne de service social, fruit de cette telle connaissance, de cette telle relation, joue ici un rôle fondamental qui est d'être capable de, auprès des techniciens de formation, (...) passer au moins la stratégie, donner quelques indications, quelques pistes quant à la stratégie qui devra être suivie et à la façon dont on peut travailler avec ces individus » (int. n° 51, TSE, FP, D).

Sous cette perspective, le processus de rhétorisation, en présupposant l'adoption d'un prisme de pluralité et donc de considération et de valorisation de lectures et d'expectatives différenciées, se trouve également au cœur des processus de légitimation et de compréhension réciproque.

La position centrale du service social dans la construction de processus de légitimation réciproque peut, cependant, se constituer comme un présupposé de reconnaissance d'autres professionnels, ayant uniquement pour base des critères de contours plus ou moins utilitaires, ce qui met en cause le dit processus, qui, telle que sa désignation le montre, comporte une dynamique de réciprocité dans la construction de sens.

« ...dans ce service je trouve que le travail du service social est primordial (...). (...) car qu'en serait-il de nous, infirmiers, qui sommes dans

⁵⁷² Divinité latine, signifiant « porte », « ouverture » ou « début », et qui est généralement représentée par deux visages regardant dans des directions opposées.

⁵⁷³ Désignation légale.

une aire de perfectionnement de la qualité de soins si nous devons être en relation directe avec le malade et simultanément nous occuper de l'extérieur (...). Qu'en serait-il de la qualité des soins de santé des infirmiers. Bien sûr que ce serait impossible que nous fassions... que le personnel d'infirmier fasse la moindre amélioration des soins si nous devons nous diviser entre toutes ces aires que le service social a atteinte » (int. n° 57, TA, AH, I, D).

Ainsi, la mise en évidence et la consolidation de cette réciprocité est aussi une construction quotidienne, par le démontage de stratégies d'instrumentalisation et éventuellement par le « métissage » de rationalités et de principes d'ancrage des différentes pratiques.

b) Le domaine de la justification et d'argumentation dans la mise en pratique d'un cycle de légitimation:

Dans le processus de légitimation la capacité de fonder une dynamique argumentative plausible, en fonction de la preuve à construire dans le cadre d'un auditoire multidirectionnel, est un élément primordial. La construction de l'agir encadre la capacité de justifier parfaitement ces actions, mobilisant, par la voie d'une économie de la proximité et du distanciel, de critères et de principes pertinents, susceptibles de se soumettre à l'épreuve des faits.

« Je pense que n'importe quelle proposition, qu'elle soit faite aux familles, ou à la direction, doit être très bien pensée (...) et quand elle est pensée je dois me demander si elle est exécutable, si elle intéresse, dans quelle mesure elle intéresse, pourquoi elle intéresse, quels sont ses objectifs, il y a toutes ces questions qu'une personne se pose, et elle doit donc savoir après les défendre (...) et au départ on peut discuter le pourquoi » (int. n° 73, TSE, T, TSS).

Pour cela, il est fondamental de pondérer ses propres connaissances et son encadrement territorial (structurel et symbolique), tout comme, de savoir identifier et évaluer différemment l'intervalle temporel pertinent, les éléments des lieux anthropologiques – des personnes, des objets et des transactions - qui permettent de construire un processus argumentatif admissible, soit à niveau local, soit à niveau général.

Si, comme nous y avons déjà fait référence, la construction cohérente d'un processus de légitimation implique la considération de la coexistence, plus ou moins tensorielle, entre différentes rationalités et attentes et l'ajustement prudentiel et non arbitraire entre les divers éléments à accommoder dans la construction de la preuve, telle chose présuppose, non à peine la capacité de se placer à différents niveaux de jugement et de justification, mais aussi la maîtrise de la dynamique

d'approximation et de distanciation de la construction situationnelle et de la preuve située. Il s'agit, en somme, du mouvement d' « ouvrir et de fermer les yeux », dont parlent Luc Boltanski et Laurent Thévenot⁵⁷⁴, en ce qui concerne l'architecture de la preuve. Ainsi, l'oscillation dynamique entre une distance critique et une connaissance immédiate est plus qu'un argument de la rhétorique professionnelle, elle se constitue plutôt, comme le relève François Aballéa (et entiers)⁵⁷⁵, comme un fondement des processus de légitimation et de reconnaissance.

Comme l'affirme un des dirigeants contactés :

« Je considère qu'un bon travail en service social est un travail, disons ..., au-delà de l'attention et de l'engagement et de la capacité de dialogue, des relations interpersonnelles, qui sont indispensables, c'est aussi un travail intégré, c'est à dire cette capacité d'être intégrée dans une équipe thérapeutique et, d'un autre côté, distante d'elle en termes du travail qu'il faut faire. Je pense que cette capacité d'être dedans et dehors, et de revenir et de sortir, qui est, disons, une condition indispensable » (int. n° 56, TA, AH, M, D.).

En effet, la rationalité prudentielle relevant du domaine de l'action, présuppose, comme nous l'avons déjà vu, une délibération sur le contingent et une pondération de l'universel. La conversation entre l'unique et le multiple et la composition rhétorique qui en découle, présuppose un mouvement continu de recomposition et de déconstruction, en ayant en vue la coordination cohérente de l'action avec les autres agents. Comme l'affirme Donald Schön⁵⁷⁶, une « improvisation cohérente et uniforme », présuppose un « canevas » commun, un répertoire à mobiliser au juste moment; ce qui peut mener à l'adaptation du « jeu » à une nouvelle direction. La dynamisation et syntonisation de ce processus d'articulation entre le singulier et le global, entre le local et le général est, donc, une composante importante de la « compétence en acte » des assistants sociaux.

C) La coordonnée de la complexité dans la lecture du réel: l'axe de la transversalité versus relativité

La coordonnée de la « complexité »⁵⁷⁷, encadrant la notion de synthèse non réductrice, est en relation intime avec les deux coordonnées antérieurement référées. C'est, en fait, l'assomption d'un principe de

⁵⁷⁴ BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *op. cit.*

Cf. chapitre V de la présente dissertation.

⁵⁷⁵ ABALLÉA F. & alii, « Procès en reconnaissance et concurrences professionnelles » in CHOPART J.N. (s/s la dir. de), *op. cit.*, p. 207.

⁵⁷⁶ SCHÖN D., *op. cit.*, p. 83.

⁵⁷⁷ Cf. MORIN E., *op. cit.*

complexité, orientant la pensée et l'action, qui se trouve à la base de l'articulation entre des jugements de valeur et des jugements de fait, et de la pondération prudentielle des éléments à introduire dans une dynamique de traduction et d'argumentation, passible d'admissibilité dans un registre public.

La consécration de la réflexivité dans la mise en action quotidienne de la pratique professionnelle est un facteur *sine qua non* pas seulement pour la navigation entre des niveaux de jugement et pour la conquête de reconnaissance à chacun d'eux, comme, pour l'intrusion et mise en vue des niveaux référés. En d'autres mots, la maîtrise de la composante argumentative et herméneutique rend possible la négociation de distances, pas seulement entre des interlocuteurs, mais aussi entre différents univers de référence et des niveaux de jugement et de preuve, traduisant une « conversation d'ensemble »⁵⁷⁸ entre la pratique et tout ce que son édification cohérente présuppose.

La réflexivité dans l'action permet, ainsi, la mobilisation et la conjugaison de savoirs et d'expériences antérieures de l'agent, en consonance avec la spécificité de la situation construite et en construction, édifiant de cette façon un *corpus* renouvelé de connaissances et de capacités. En effet, la mise en pratique pertinente de cette capacité rhétorique et réflexive rend possible la construction d'univers et de territoires composites et, par conséquent, l'édification et la consolidation de légitimités réciproques et d'un travail conjoint de construction de sens.

Sous cette optique, l'assistant social se constitue comme l'élément de syntaxe et de syntonie qui rend possible ou facilite la construction de grammaires hétéroclites.

Plusieurs dirigeants des institutions de référence contactés (interviews n°s: 1, 3, 7, 12, 16, 23, 48, 70) ont relevé cette composante comme étant extrêmement relevante dans le « processus de différenciation »⁵⁷⁹ des pratiques de service social. Nous en présentons seulement deux exemples:

Articulation entre le niveau de jugement geral et le niveau local

« (...) sans l'interprétation qu'ils [assistants sociaux] donnent aux cas et aux choses, nous (et maintenant je parle en tant que membre de la direction) nous ne réussissons pas à comprendre certaines choses (...). Nous, quand nous mettons à exécution une règle de type financier ou autre, le premier technicien, ou groupe de techniciens, que nous allons appeler c'est

⁵⁷⁸ G. RACINE, à partir d'une critique à la conception de Donald Schön, utilise le concept de « conversation à plusieurs voix » (in NÉLISSE Cl. & ZÚÑIGA R., *op. cit.*, p. 189).

⁵⁷⁹ Cf. LEMAINÉ G., *op. cit.* cité par KASTERSZTEIN J., *op. cit.* in CAMILLERI C. & alii, *op. cit.*

le service social. Par exemple, encore maintenant ça a été la question des électro - encéphalogrammes. Il y a une règle «il faut payer!» (...) et elles disent «et quand ils ne peuvent pas payer ?»; «quand ils ne peuvent pas payer, une autre règle: vous écrivez pour dire qu'ils ne peuvent pas payer» (...) et ce n'est pas seulement au niveau de l'aspect économique, comme c'est évident, c'est aussi la compréhension ; nous voulons envoyer un texte aux parents, il faut qu'eux, qui travaillent avec les familles, qui savent lesquelles ce sont... (il y a des familles d'un très bon niveau intellectuel et qui se sentent même offensées par le niveau basique utilisé pour d'autres parents)... sans ce feed-back et sans ce travail il était impensable (...). Il y a certaines choses que nous ne comprenons pas et que nous devons donner comme règle, parce que forcément, la gestion se dissocie parfois de l'aspect social et humain des personnes, mais on ne peut pas accepter de mains croisées, uniquement parce que la direction a dit que c'est ainsi » (int. n°7, TSE, R, P, D).

Articulation entre l'intérieur et l'extérieur de l'institution :

« La différence entre une institution ouverte et une institution fermée devra beaucoup passer par le service social...nous pouvons avoir un président extrêmement politique (...) il est clair que cela a des reflets en termes d'image de l'institution, des reflets en termes du nombre de protocoles qui se font, en termes du nombre d'une série de choses. Cependant, si en termes techniques, sur le terrain, cas par cas, situation par situation, individu à individu, il n'y a pas cette ouverture de l' institution dans le sens de trouver des solutions spécifiques, individuelles, cette dimension n'est jamais absorbée, elle n'est jamais trouvée. Donc, si le service social ne comprend pas qu'ils sont le maillon de la liaison du cas avec l'extérieur et l'introduction de l'extérieur dans l'institution, dans ce sens d'échange, de partage et d'ouverture de celui qui est hors des quatre murs (...) ce qui arrive c'est qu'on peut faire beaucoup de fleurs, mais après on n'a pas une traduction de ce qui intéresse réellement, qui est le bien-être » (int. n°12, TSE, R, P, D).

L'adoption du principe de la complexité n'implique que la capacité d'articuler différents niveaux et registres d'action et de lectures différenciées dans la construction d'une certaine situation, comme le développement de processus de co-production de sens.

« (...) notre fonction aussi n'est pas que l'approche du malade, apporter à l'équipe les compléments pour l'informer de tel...(aujourd'hui on parle beaucoup de globalisation, nous, assistants sociaux nous en parlons toujours, sauf que personne ne comprenait notre langage); (...) l'usager pour moi était peu (...) moi aussi j'agissais au niveau de la structure où

j'étais inséré et de la propre équipe. (...) nous faisons réfléchir les autres professionnels et créer des règlements, c'est à dire, les règlements ne venaient pas d'en haut c'étaient les propres bases qui étaient co-responsabilisés et quand elles-mêmes, les responsables des différents secteurs professionnels, les menaient à leur équipe ou leurs éléments, les choses fonctionnaient...nous avons des expériences extraordinaires » (int. n° 63, TA, AH, SS, CO).

Il s'agit, donc, d'un principe fondamental dans la construction d'ajustements et dans la diminution d'hiatus et de distances entre différents niveaux de jugement.

Les processus de légitimation sont, sous cette optique, beaucoup plus que des discours de justification des pratiques⁵⁸⁰, par référence à des principes généraux consolidant un *status quo* pré-défini. Ils se constituent, surtout, comme manifestation et produit d'une compétence qui encadre la capacité d'innover, de sélectionner, de créer, d'explicitier et de dépasser le prescrit.

La transversalité analytique d'action est centrale dans le processus de légitimation, puisqu'elle présuppose la lecture simultanée d'un registre local (avec une composante intime, plus ou moins relevante) et d'un registre général, tout comme, la mobilisation d'éléments pertinents, soit de caractère situationnel, soit de caractère référentiel, dans la construction rhétorique. Ainsi, les arguments de manque de pouvoir et de ressources, très souvent invoqués par les assistants sociaux, dans le sens de justifier l'absence de reconnaissance de leur pratique de la part des nombreux agents, peuvent être lus sous un autre prisme, soulignant le caractère social de l'autonomie comme interdépendance.

« (...) nous avons tout contesté et nous nous victimons, nous disons que nous n'avons pas de ressources... moi, je ne peux pas comprendre cela, parce que je trouve que les ressources ne nous sont pas données. Je dois signaler des problèmes, je dois faire arriver au Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration doit envoyer à l'Administration Régionale de

⁵⁸⁰ Ricardo ZÚÑIGA critique les discours de légitimation et de justification de pratiques, construits dans un registre défensif, et dont l'unique objectif est la communion avec le social officialisé. De tels discours s'intéressent plus à la défense publique de la profession qu'à la compréhension de sa vitalité. Comme l'affirme l'auteur: « sous la protection des rationalités officiellement sanctionnées, les pratiques sociales d'intervention se sont cramponnées aux discours de légitimation. Les pressions sociales et sociopolitiques ont limité la recherche d'une compréhension des choix d'action aux exigences d'une stratégie défensive de l'intervenant » (« La Construction des autonomies dans l'intervention. Intentions et Institutionnalisations » in NÉLISSE Cl. & ZÚÑIGA R. (s/s la dir. de) *op. cit.*, p. 84).

Santé, qui gère et administre la santé, pour après, en fonction de cela, planifier des ressources » (int. n° 63, TA, AH, AS, CO).

Par l'analyse des diverses coordonnées de « différenciation » des pratiques on constate que le processus argumentatif ne traduit pas fondamentalement une composante défensive, mais surtout l'incontournabilité, dans le cadre d'une discussion sur la légitimité, que la pratique se dit, devient visible et qui soit reconnue par-delà un niveau « intime ». Le dépassement (qui ne présuppose pas une neutralisation) de l'idiosyncrasie et de la familiarité, découlant d'une relation corporelle, tactile, dans la construction de la situation, accédant à des paramètres uniformes et partagés, est fondamental. Ici on encadre la définition du seuil de ce qui est, ou non, secret professionnel et donc de ce qui doit dépasser ce niveau intime et du comment il doit être traduit. Ainsi, il revient à l'agent de gérer les frontières entre l'indicibilité et la publicisation. La défense racine d'une marge d'autonomie associée à la « manutention » d'une composante de secret ne nous paraît pas plausible dans le cadre d'un processus de légitimation. Dans celui-ci, l'important est de savoir comment sont construits et explicités les seuils entre les différents niveaux de jugement, en retirant d'une certaine situation les éléments qui peuvent être « désingularisables », ce qui ne signifie pas catégorisables. L'utilisation de catégories et de typologies pour encadrer des populations et des demandes traduit un discours de rationalisation et d'homogénéisation. Dé-singulariser, à son tour, c'est transformer une action intime, privée, en une action descriptible selon des critères généraux, tout en tenant compte de la spécificité d'une certaine situation.

La mobilité et la plasticité inhérente au processus de construction de la pratique, oscillant entre pérennité et circonstancialité, anticipations, adaptations et combinaisons, ne met bien sûr pas en cause la cohérence et la pertinence de la dynamique argumentative, elle permet plutôt, la revalorisation de capacités créatives et de syntonisation des agents qui la consolident continuellement dans le quotidien. Selon ce point de vue, une fois de plus on relève la profonde imbrication entre agent et objet, dans l'architecture d'une preuve plausible, imbrication chaque fois plus pertinente et complexe selon la faible maîtrise *a priori* (et même *a posteriori*), de la part de l'assistant social, de toutes les référentiels et les éléments nécessaires pour l'architecture référée.

1.2. La compétence en acte

Dans la pondération des processus de légitimation, il est fondamental de comprendre les formes de partage et d'appropriation du territoire transactionnel et de positionnement dans le temps, tout comme, les

processus de « délinquance » de telles coordonnées⁵⁸¹ et les capacités de gestion des contraintes et des possibilités qui proviennent du quotidien.

La construction du sens des pratiques de service social encadre, dans cette optique, une articulation dynamique entre les convictions des agents, les expectatives et les représentations de ceux qui avec eux partagent l'espace profane et non profane, et aussi les référentiels généraux, exprimés dans les principes de l'univers où la respective pratique s'inscrit et les objets-référents qui permettent d'objectiver de tels principes. De ceux-ci, les normatifs qui émanent des pouvoirs politiques acquièrent une particulière pertinence, par l'impact qu'ils ont sur la construction des pratiques en concret. En effet, d'une façon plus ou moins pressante, selon l'univers de référence et le territoire de sens où la pratique s'inscrit de préférence, les lois et les directives générales, surtout, influencent le développement de la pratique et la construction de la preuve et du processus argumentatif. Par exemple, la loi du revenu minimum d'insertion a eu une influence reconnue dans la dynamique de construction en relation avec l'utilisateur et dans les formes de construction de la preuve, soit à niveau local, soit à niveau général.

« Le plus grand défi a été l'altération du concept d'utilisateur, la position. Le fait que nous contractualisons la prestation et le plan d'insertion a directement changé(...). Le client aussi est partenaire et est une partie importante (...) celle que je pense qui est la partie où on se réalise, qui enchante et, même pour le technicien, cette partie, cet aspect d'envisager l'autre comme un sujet et non comme un objet dépendant de nos subsides, sans avoir de contrepartie, sans pouvoir donner une opinion, je pense que c'est un défi avec lequel tous les techniciens, tous les techniciens se sont enrichis; au point de...au travail avec les autres, les autres clients qui ne sont pas bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, devoir altérer aussi notre façon de procéder, sinon on dirait que les uns sont de première et les autres sont de deuxième catégorie» (int. n°26, TC, ASL, AS, CO).

L'articulation dynamique référée entre référentiels locaux, particuliers et généraux, crée, en vérité, des interstices de créativité et de prudence. Les référentiels généraux sont fondamentaux dans la construction d'un processus argumentatif admissible dans le registre public, de même que la mutation en de tels référentiels, promouvant, parfois, des constructions hétéroclites entre différents univers (c'est le cas des politiques d'insertion qui encadrent et combinent des principes des divers univers de référence-justice, sollicitude et marché), se constituent aussi bien comme sources de nouvelles contraintes, que de nouvelles opportunités créatives.

⁵⁸¹ Expression de M. DE CERTEAU, *op. cit.*

Comme l'affirme Bernard GouDET, « le recours à des référentiels généraux permet d'alimenter les choix opérationnels, mais aussi de leur apporter une caution légitimante. La littérature qui émane du ministère et de l'administration centrale se prête souvent à un bricolage sélectif par lequel les travailleurs sociaux menant des actions collectives peuvent étayer et argumenter leurs priorités d'intervention auprès de leurs responsables directs et des décideurs locaux »⁵⁸².

Vue ainsi, la compétence traduit la capacité d'agir, de juger et de « négocier » des distances et des approximations entre des pratiques et entre des interlocuteurs. Pour cela, il faut déterminer les unités argumentatives, les registres d'action et les axes relationnels pertinents, ce qui passe par la reconnaissance des possibilités et des contraintes inhérentes à la construction d'une certaine situation et à l'univers transactionnel. C'est précisément dans l'interstitialité tensionnelle et dans la (re)construction quotidienne de la pratique, par la combinaison, non arbitraire, mais prudentielle, d'éléments de caractère objectif et d'éléments de caractère personnel et composés, que peut se placer un prisme analytique innovateur. Ainsi, se dire à soi-même et à sa pratique c'est se placer dans le jeu de l'interaction sociale.

La compréhension de la pratique encadrée dans un lieu anthropologique, donc, comprise dans la dynamique transactionnelle de production conjointe de sens, nous permet, ainsi, de pondérer l'importance de la formation académique et du profil personnel de l'agent dans la construction de la compétence, tout comme, les éléments conditionnant l'importance relative de chacun d'eux.

1.2.1. Entre la formation certifiée et le profil personnel : l'apparition d'une « technicité prudentielle »

La formation certifiée est relevée par les assistants sociaux comme étant un élément objectif d'auto-affirmation, surtout quand la pratique s'insère dans des territoires administratifs ou socio-industriels, comme preuve d'une professionnalité reconnue académiquement⁵⁸³. Une telle

⁵⁸² GOUDET B., *op. cit.* in BLANC B. et alii, *op. cit.*, p. 27.

⁵⁸³ Dans un article publié dans la décennie de quatre-vingt-dix, Isabelle Benjamin et François Aballéa (« Évolution de la professionnalité des architectes » in *Recherche Sociale*, n° 113, janvier-mars/ 1990, p.3-4) identifient cinq conditions essentielles à la constitution et la reconnaissance d'une profession : la délimitation d'un objet consolidant la maîtrise et les finalités de la profession; l'existence d'un savoir théorique et pratique; l'application de ce savoir, définissant l'univers de normes et valeurs et l'identité de la profession; la reconnaissance de ce savoir et du dit univers, c'est à dire, de la légitimité de l'intervention de la profession (légitimité du champ d'intervention et du système d'*expertise*) et le contrôle de ce savoir et de l'accès à la profession. Comme l'affirment les auteurs, professionnalité et profession sont des

reconnaissance, consoliderait, comme l'affirme François Aballéa (et entiers)⁵⁸⁴, une espèce de rupture entre une dimension phénoménologique et une dimension technique et analytique, c'est à dire, entre la capacité de construction « intime » d'une transaction et la maîtrise d'un ensemble de savoirs et d'instruments technico-méthodologiques, capables de neutraliser l'idiosyncrasie et de se constituer comme des éléments d'affirmation et d'agrégation identitaire. « Il existe ainsi une opposition structurante de la catégorisation au sein des travailleurs du social: d'un côté la qualification et la capacité d'analyse que permet une certaine distance, une sorte de rupture épistémologique, suite à «l'épreuve du désenchantement» à l'égard des stéréotypes idéaux du métier et à l'acceptation d'une dualité entre le moi profane et le moi professionnel; de l'autre la connaissance intime et l'expérience vécue, phénoménologique, que procurerait la compétence efficace »⁵⁸⁵. Nous considérons, cependant, qu'il s'agit d'une pseudo opposition, puisque, en termes concrets, l'équilibre entre les deux dimensions se constitue comme le point archimédien des pratiques de service social.

« (...) outre notre professionnalisme nous ne pouvons jamais oublier qu'il ne peut pas y avoir de frontière entre le technique et le social, le technicien et la personne qui est là, il ne peut y en avoir; la frontière est une chose très ténue, parce que ce sont des personnes qui sont de ce côté (...) il faut faire régner le bon sens, par-dessus tout. Outre le professionnalisme dans toute la fonction technique nous devons avoir beaucoup de bon sens...l'expérience nous donne cela (bien que j'aie une expérience récente comme technicien, j'ai une expérience de vie) » (int. n° 25, TAS, ES, TSS).

La mise en évidence et la construction d'un « monde commun », consolidé dans un « nous » agrégatif (que la formation de base, en soi-même, n'arrive pas à mettre en pratique, parce que trop abstraite), capable d'encadrer les diverses pratiques de service social (dans le cadre d'un certain territoire de sens), se centre, donc, sur des stratégies de compréhension commune des normes locales ou générales, d'uniformisation d'instruments de travail et de critères dans la gestion des demandes, traduisant dès lors la préoccupation de réduire la composante « personnelle » de la pratique et le soupçon d'abus et de subjectivité qui lui est inhérente.

concepts distincts. La professionnalité implique l'existence d'un savoir théorico-pratique et l'application de ce savoir, constituant un univers normatif, axiologique et identitaire. Vu de cette manière, en termes sociologiques, il n'y a pas de profession sans professionnalité, cependant, il peut exister de la professionnalité sans qu'il y ait profession.

⁵⁸⁴ ABALLÉA F. & alii, *op. cit.* in CHOPART J.N., *op. cit.*, p. 206/7.

⁵⁸⁵ ABALLÉA F. & alii, *op. cit.* in CHOPART J.N., *op. cit.*, p. 206-207.

La construction de la cohérence :

« (...) nous estimons que nous réussissons seulement à nous imposer si nous avons effectivement des interventions égales dans le fondamental, parce que sinon nous n'y arrivons pas, si chacune intervient comme elle l'entend. (...) Nous ici nous avons réellement, par exemple, une liste de diagnostics sociaux. Nous avons discuté et analysé en réunion ce qui s'insère dans cette liste, ce qui s'insère dans ce diagnostic. Cela est très important, parce qu'effectivement ça crée un faire spécifique qui aide à développer la telle spécificité, parce que nous avons un certain objectif, nous avons des paramètres, nous avons des frontières d'intervention, qui sont ici analysées et vues ensemble aux réunions de l'équipe de service social » (int. n° 58, TA, AH, SS, CO).

« (...) chacune de nous avait sa façon de travailler, chacune de nous interprétait la loi du Revenu Minimum à sa manière et chacune de nous avait ses critères d'attribution (...) La base était la même, les interprétations étaient autres. (...) nous discussions les choses, nous voyions que réellement nous devions arranger quelques critères semblables entre nous et nous avons résolu, après quelque temps, faire une réunion hebdomadaire de l'équipe (...) celle qui avait, le plus de doutes en relation à une situation déterminée du revenu minimum exposait, les critères étaient discutés; nous avons aussi commencé à élaborer quelques travaux (...) de réflexion sur une certaine documentation (cette altération qu'il y a eue en relation à la loi du revenu minimum, nous, inclusivement, nous avons fait un travail écrit des doutes et de comment nous interprétions la loi) et voilà les choses ont commencé à aller plus ou moins. Encore aujourd'hui il y a des disparités entre les critères d'attribution, mais cela je pense que difficilement... » (int. n° 24, TA, PM, TSS).

D'un autre côté, il faut relever que dans un travail en équipe pluridisciplinaire, partageant les mêmes contraintes argumentatives et de reconnaissance, se dilue la formation spécifique de chaque élément, au profit d'une analyse consistante des éléments situationnels à relever, tout comme, de la capacité de construction argumentative cohérente et de la potentialisation de la légitimité de l'ensemble. C'est ce que Claude Dubar⁵⁸⁶ appelle « logique gestionnaire de la compétence », c'est à dire, la capacité que chaque élément a d'assurer son existence et sa continuité dans un « circuit rhétorique »⁵⁸⁷, s'intégrant d'une façon cohérente dans la rationalité

⁵⁸⁶ Cf. DUBAR Cl., « La Sociologie du travail face à la qualification et à la compétence », *Sociologie du Travail*, n°2, 1996.

⁵⁸⁷ Comme l'affirment R. BERTAUX, Y. SCHLERET et S. BERNARDI, « L'organisation du travail est de moins en moins pensée comme la mise en oeuvre de principes

hétéroclite, plus ou moins tensionnelle, qui préside au fonctionnement de l'équipe.

« (...) tout est décidé en équipe, avec la contribution de tous (...) les personnes sont toutes sur le même pied d'égalité ; ce que l'une, par le fait d'être infirmière ou assistant social, dit, a la même valeur et le même poids si c'est une intervention adéquate et, donc, est accepté par tous les autres. Et l'accord est de plus en plus grand si l'intervention est ou non adéquate plus qu'avec les fonctions qu'elle développe » (int. n°67, TA, AH, SS, CO).

Vue ainsi, l'« hypothèse de régulation locale » référée par Elisabeth Maurel⁵⁸⁸ nous paraît pleinement adéquate et en consonance avec la conception que nous présentons d'espace non profane. En effet, une telle hypothèse, en partant de la notion de « configuration »⁵⁸⁹ d'Elisabeth Dugué et Philippe Mouton, nous permet de défendre que le groupe d'appartenance de l'individu n'encadre pas nécessairement, dans un travail composite en équipe, à peine les agents avec la même formation académique, mais plutôt, ceux qui construisent ensemble la situation, partageant les mêmes référentiels et contraintes pragmatiques et argumentatives et qui peuvent, en effet, posséder diverses formations.

Eliot Freidson⁵⁹⁰, par exemple, en analysant les facteurs déterminants provenant de l'affirmation et la consolidation de la Médecine comme « profession consultante » relève l'importance du « moyen de travail » et des processus de contrôle et d'ajustement informel et situé. Les « professions consultantes » présupposent la confiance du public dans la compétence des professionnels pour la poursuite, avec un minimum de risques et de détours, d'objectifs certains. En accord avec la thèse de Freidson il ne suffit pas d'obtenir un diplôme en médecine, ni l'inscription à

d'intervention et d'une pratique informée par des savoir-faire de gens de métier, mais de plus en plus conçue comme un réseau d'éléments en interaction, complémentaires, où l'important est moins constitué par la qualification professionnelle de ceux qui occupent les postes que par la capacité de chaque élément à tenir la place qui lui est attribuée et à communiquer avec les autres éléments » (« Logiques professionnelles, logiques institutionnelles, logiques de mission » in CHOPART J.N., *op. cit.*, p. 219).

⁵⁸⁸ MAUREL E., « De l'observation à la typologie des emplois sociaux » in CHOPART J. N., *op. cit.*, pp.24-56.

⁵⁸⁹ « Pour se faire une idée du contenu des postes, il a fallu passer par une description de type monographique des sites étudiés. Nous avons alors constaté que le contenu de l'activité ne pouvait être déduit de la seule organisation formelle, mais (...) qu'il fallait intégrer les dimensions qui ne trouvaient pas leur place dans la description stricte de l'organisation : c'est ce que nous avons nommé configuration » (DUGUÉ É. & MOUTON Ph., *Le Développement social urbain. Des Qualifications en émergence*, Paris, CNFPT, 1997 cités par E. MAUREL, *ibid.*, p. 48).

⁵⁹⁰ Cf. FREIDSON E., *La Profession médicale*, Paris, Éditions Payot, 1984 (1^{ère} édition : Harper & Row, 1970).

l'Association Médicale des Etats-Unis d'Amérique, pour consolider la croyance dans la compétence des professionnels. La confiance du public s'ancre à la possibilité et à la garantie de contrôle et de sanction des activités médicales.

La recherche empirique qu'il a effectuée, dans le cadre d'un grand Hôpital, confirme les données déjà obtenues lors de recherches sociologiques antérieures dans le même domaine: la grande variabilité des situations de travail et la profonde association entre les modes d'organisation et les dynamiques interactives connectant les différentes parties. « Derrière la façade sereine de la «profession comme un tout», une structure discontinue et fragmentée constitue, je pense, un trait commun à toutes les professions consultantes. Cette configuration résulte de l'autonomie officielle des professions et de l'idéologie inhérente au travail de consultation ou de clinique. Le dispositif de contrôle lui-même tire ces caractéristiques de cette idéologie et le soin apporté par la profession à la sauvegarde de son autonomie lui confère le rôle prépondérant dans ce contrôle »⁵⁹¹.

Selon ce point de vue, le contrôle informel exercé par les paires et, dans le cas de pratiques de service social, nous ajouterions, par les éléments de l'espace non profane, est particulièrement relevant, rendant possible la manutention de la confiance et la mise en pratique du travail quotidien. De cette manière, les professionnels sont contraints d'adopter des comportements de prudence dans la gestion de l'incertitude et de suivre les normes et les procédés, exprimés ou tacites, dominants dans leur « moyen de travail », rendant possible des dynamiques d'ajustement réciproque entre les divers éléments qui partagent un même espace d'exercice de pratiques⁵⁹².

L'encadrement du service social dans le groupe des « professions consultantes », présupposant la construction quotidienne de la confiance dans la relation avec des agents différenciés, notamment des usagers, et l'absence d'instances de contrôle global et de sanction de résultats et d'erreurs⁵⁹³, consolide chaque lieu anthropologique comme espace

⁵⁹¹ Cf. FREIDSON E., *ibid.*, p. 206.

⁵⁹² Cf. DUBAR Cl. & TRIPIER P., *op. cit.*, pp. 122-125.

⁵⁹³ Au Portugal se trouve, en ce moment, en discussion la constitution de l' « Ordre des assistants sociaux ». Dans le projet du Statut de l'Ordre (2000) on peut lire, à l'article 3, numéro 1: « l'Ordre développe son activité dans le sens d'assurer la défense et la promotion de la profession d'assistant social, la qualification permanente du service social dans ses dimensions théorico-méthodologique, éthico-politique et technico-opérative, la sauvegarde des principes déontologiques qui orientent la profession, la protection des intérêts professionnels de ses membres et les intérêts publics en relation avec la prestation professionnelle des assistants sociaux ». Nous considérons, donc, que l'existence de cette instance de représentation et de contrôle professionnel ne mettra pas en cause l'hypothèse de construction et de régulation située de la pratique.

hétérogène d'édification, d'autonomie et de contrôle réciproque des diverses pratiques. L'espace non profane se constitue, ainsi, comme un espace de partages, de dialogues et d'« expérience » vécue inter-subjectivement.

Bien que dans le langage courant le concept d'« expérience » permette de traduire quelque chose d'intrinsèquement subjectif, direct et personnel, au cœur d'espaces non profanes (par exemple, dans le travail en équipe ou en partenariat) il est compris comme le processus de construction d'une compréhension partagée. Cela ne signifie pas, comme le met en évidence Hervik, que les lectures du réel soient correspondantes. « Shared social experience does not imply identical experience: this is impossible. It simply implies that we attend to similar categorical conventions and practical tasks.(...) **One possible outcome of shared social experience is shared reasoning, which borders on the concept of reflexivity (...)** »⁵⁹⁴. Ainsi, les éléments qui intègrent l'espace non profane sont « co-associés », partageant une communauté spatiale, temporelle et herméneutique, et donc, « mutuellement impliqués dans la biographie de l'autre »⁵⁹⁵, et nous ajouterions, dans la « locographie » d'une certaine situation et pratique.

Un tel travail de composition et de compromis présuppose la multiplication des apprentissages conjoints et le profit d'échanges expressifs avec des contours et des exigences différenciés : « les réunions de synthèse, les séances de régulation, les conversations de couloir sont les lieux où se construisent ces accords et ces références, où se définissent tant de modes d'appréhension des difficultés des usagers que des formes normalisées de réponse à ces difficultés »⁵⁹⁶.

« (...) Notre équipe [pluridisciplinaire] a une bonne chose, nous avons maintenu les mêmes techniciens, nous savons déjà très bien comment réagit chacun, nous sommes très bien synchronisés. Une famille peut venir nous poser une question quelconque, nous même normalement, même si nous ne parlons pas avant du sujet, nous donnons une réponse semblable que la famille vienne parler avec moi, ou aille parler avec le service social ou avec un autre (...) nous ici nous réussissons à agir en synchronisation et cela donne de la stabilité et rassure les familles » (int. n° 9, TSE, R, TO).

⁵⁹⁴ HERVIK P., « Shared Reasoning in the Field : Reflexivity Beyond the Author » in HASTRUP K. & HERVIK P. (eds), *Social Experience and Anthropological Knowledge*, New York, Routledge, 1994, p. 79 cité par RACINE G., « La production de savoirs d'expérience : un processus ancré dans la participation à une pratique commune » in NÉLISSE Cl. & ZÚÑIGA R. (s/s la dir.), *op. cit.*, p. 191 (en *bold* dans l'original).

⁵⁹⁵ SCHUTZ A., *Le Chercheur et le quotidien*, Paris, Éditions Méridiens Klincksieck, 1987, p. 22 e 23.

⁵⁹⁶ BERTAUX R., SCHLERET Y. & BERNARDI S., *ibid*, in CHOPPART J.N. (s/s la dir. de), p. 227/8.

Sous ce prisme, si la formation académique de base est considérée comme relevante dans l'affirmation et la construction de la reconnaissance, par la majorité des assistants sociaux, on constate, cependant, que la totalité de ceux-ci la considère manifestement insuffisante dans l'édification et l'affirmation du sens de la pratique quotidienne.

En effet, d'une imbrication pratico-théorique émerge une technicité « prudentielle » et insubstituable, qui, comme l'affirme Bernard GouDET, « ne se décrète pas, elle se prouve par des réalisations et des rapports, et non en arguant d'un diplôme professionnel ou en s'abritant derrière un statut protecteur »⁵⁹⁷. Sous cette optique, selon François DUBET⁵⁹⁸, les agents peuvent s'identifier avec une « définition culturelle de la créativité humaine », inscrite dans les relations sociales, en ayant en considération que l'expérience se constitue comme une « forme de construire le monde » dans un dialogue permanent avec les situations, les objets-référents et les nombreux interlocuteurs. Les caractéristiques de l'agent qui signe la pratique et la revalidation des expériences accumulées sont, ainsi, des éléments fondamentaux dans la construction du sens de la propre pratique, bien qu'en eux-mêmes également insuffisants.

La construction quotidienne d'un espace d'intervention

« Quand je suis arrivé ici, j'ai demandé: «qu'est-ce que je fais?» Et ce que l'on m'a répondu a été: «nous ne savons pas, c'est vous qui devez réaliser des actions!». Ils ne m'ont rien dit. J'ai alors pensé commencer par me présenter aux institutions du secteur, aujourd'hui l'une, demain une autre, pour qu'ils sachent que j'existais. Après j'ai pensé: quels sont les objectifs de l'institution? Qu'est-ce qu'il est possible faire? (...). Nous devons travailler, montrer et ce n'est pas seulement dire «parce que je suis licenciée je suis bonne»; nous devons aussi investir, améliorer nos pratiques (...) actions de formation (...) lire les bibliographies, donc, ne pas stagner et accompagner l'évolution. Je pense que cela part de nous » (int. n° 20, TAS, GP, TSS).

La formation de base est, en général, secondarisée dans l'analyse, par les divers interlocuteurs, notamment les dirigeants, qui relèvent, surtout, les caractéristiques personnelles de l'agent dans le développement de sa pratique. Cet aspect pourra être l'indice, d'un côté, d'un mécanisme de réductibilité traduit dans la non reconnaissance d'un noyau de cohérence de la pratique, la restreignant à l'agent qui la met en pratique, et, d'un autre côté et tel que nous considérons être le cas, d'un mécanisme d'irréductibilité de la

⁵⁹⁷ GOUDET B., « La fonction d'agent de médiation des travailleurs sociaux engagés dans des actions collectives et ses légitimités » in BLANC B. & alii, *op. cit.*, p. 37.

⁵⁹⁸ DUBET F., *Sociologia da Experiencia, op. cit.*

pratique à la composante formative qu'elle présuppose, relevant l'importance de la construction de la compétence en situation et donc, la mobilisation pertinente de savoirs théoriques, technico-méthodologiques et créatives.

« (...) je pense que l'on ne fait encore beaucoup que le diagnostic et peu d'intervention. Ça dépend beaucoup, d'un côté, (...) du profil des personnes; il y a des personnes que interviennent plus, il y a des personnes qui le font moins, il y a des personnes que sont plus de bureau, il y a des personnes que le sont moins, ça dépend beaucoup du profil et de la formation de base des personnes, mais plus du profil » (int. n° 12, TSE, R, P, D).

« Dans n'importe quel accomplissement de la fonction professionnelle la personne peut avoir une de ces deux attitudes : ou c'est une personne active, qui fait, disons, sa routine normale, mais, encore cherche plus, elle cherche à être créative, elle cherche à être active, elle se porte volontaire pour certain type d'initiatives, donc, elle cherche à découvrir de nouvelles choses, et il y a celle qui est cristallisée, qui ne fait que ce qu'elle doit faire, elle ne va pas au-delà de cela (...) je crois qu'il faut avoir envers elles un regard différent » (int. n° 42, TSE, RS, D, D).

On constate, donc, que la compréhension du sens de la pratique n'est possible qu'en considérant, soit la composante formative, plus ou moins homogène et partagée, soit la composante constructive, mobilisant des caractéristiques personnelles, accentuées ou non par la qualification reçue, et des expériences.

François Dubet⁵⁹⁹ en relevant la correspondance incomplète entre subjectivité de l'acteur et objectivité du système, ou entre identité et rôle social, place au centre de l'analyse la notion d' « expérience », qui permet de surmonter la conception d'une pratique avec une simple mise en pratique ou « représentation » d'un rôle.

Selon ce point de vue, à partir des études de l'auteur, on peut établir un parallèle entre la pratique construite et traduite par les assistants sociaux et la façon dont les professeurs perçoivent et décrivent la pratique en question. Celle-ci est essentiellement représentée comme une construction personnelle, combinant des logiques et des principes divers et souvent opposés et présuppose ainsi une interprétation permanente. En vérité, la pratique est décrite comme une « expérience » privée et, parfois « intime »,

⁵⁹⁹ DUBET F., *Les Lycéens*, Paris, Éditions du Seuil, 1991.

et même « théâtrale »⁶⁰⁰, et comme telle, irréductible à la définition de statuts, de règles ou de programmes. Bien que les disciplines, l'institution scolaire et les élèves consolident un ensemble de contraintes, il revient au professeur de construire la relation, de définir des priorités et un propre style pédagogique. Un ensemble d'éléments stables et basiques se combine, de cette façon, avec une multiplicité de capacités et de lectures de l'agent, donnant à sa pratique quotidienne des contours uniques et une marge d'intraductibilité, qui ne la dévalorise pas, mais l'enrichit. Cela ne signifie pas que la pratique soit intrinsèquement subjective, mais présuppose l'oscillation entre des critères personnels et des principes généraux. Comme l'auteur le relève, l'opération d'évaluation des élèves, par exemple, n'est pas la simple application d'une norme. Plusieurs éléments sont pondérés, plus ou moins consciemment: l'effort et la progression de l'élève, les caractéristiques globales de la classe, les implications de la note, et également, des critères généraux, par exemple, d'équité. De tels critères doivent, cependant, être passibles de traductibilité et d'acceptation dans un registre public puisque chaque professeur (par exemple, dans le cadre d'un Conseil de Classe) peut être intimé, au cours d'une dispute ou d'incongruité entre logiques d'action, à se justifier pour expliquer les critères référés.

La préservation d'une réserve de distance critique réflexive permet, ainsi, aux agents d'affirmer, de rendre visible et de verbaliser leurs pratiques, dès que la dynamique de coordination avec d'autres agents l'exige et tel que le processus de légitimation le présuppose. La notion d'« expérience » consacre, de cette façon, une dimension critique, puisqu'elle présuppose une reconstruction de distance de la part de l'agent en relation à lui-même et la pondération des contraintes inhérentes à la coordination avec d'autres agents et à la spécificité des situations. La propre expérience est jugée, en faisant appel à des normes latentes et à des critères généraux de justice ou d'authenticité, pour se doter de sens⁶⁰¹.

On peut, ainsi, affirmer que l'expérience des professeurs oscille, tout comme celle des assistants sociaux, entre deux univers référentiels différenciés, cependant inaliénables, en présupposant des registres d'action et d'argumentation également distincts :

a) un registre argumentatif centré sur des éléments statutaires découlant de l'appartenance à une organisation et relevant les contraintes et les exigences, en termes de conduites, de relations, de manières de

⁶⁰⁰ "De nombreux enseignants parlent du métier en termes de «spectacle», «c'est comme si on montait sur scène», mais c'est un spectacle exigeant parce qu'on veut être aimé des élèves et de tous les élèves»" (DUBET F., *op. cit.*, p.298).

⁶⁰¹ DUBET F., *ibid.*, p. 106.

légitimation et d'argumentation inhérentes à l'appartenance à un certain territoire de sens ;

b) un registre ancré à la construction quotidienne de la pratique comme expérience intime. Dans ce cas, l'expérience se configure comme gratifiante ou peineuse, ayant surtout en considération les attentes et la réceptivité des élèves aux paramètres pédagogiques et d'évaluation et au style du professeur. Dans ce registre, les critères de référence et de reconnaissance se dissocient clairement de la question statutaire. « La reconnaissance des élèves est le sel du métier. « Quelquefois, c'est deux ou trois ans après qu'un élève nous dit : j'ai fait ça grâce à vous ». Cependant, il s'agit d'un métier défini comme « l'art de faire travailler les élèves, de séduire, de pousser des coups de gueule, de tirer, de pousser... », dit une enseignante⁶⁰².

Chacun des registres présuppose, donc, des critères de reconnaissance distincts, bien qu'associés, ce qui nous fournit des éléments importants de réflexion sur la construction de la reconnaissance de pratiques des assistants sociaux.

Tout comme dans le discours des professeurs étudiés par Dubet, les assistants sociaux perçoivent aussi leur pratique comme une construction personnelle quotidiennement réévaluée, présupposant une dynamique interprétative permanente et affirment l'irréductibilité de celle-ci aux fonctions prescrites.

« La formation est indispensable, mais après la personne fait le lieu. Occuper l'espace, combler les lacunes, s'apercevoir de ce qui est à ce moment-là indispensable de faire pour conquérir, non ce morceau, qui n'est pas du tout intéressant de conquérir, mais conquérir et affirmer une position » (int. n° 52, TSE, FP, TSS).

De la même façon, ils placent le sens des pratiques, en soulignant prioritairement (bien que pas seulement), soit l'inscription institutionnelle et l'encadrement (statutaire et argumentatif) en référentiels collectifs uniformisants, soit les investissements personnels et le seuil d'indicibilité d'actions développées dans un registre « intime ».

« (...) il est totalement impossible de passer par écrit toute la richesse du travail que nous développons quotidiennement, tout notre engagement, tout notre implication... nous savons que nous ouvrons beaucoup de portes et cela nous donne une immense réalisation, même si après cela n'est pas très visible pour les autres » (int. n° 69, TSI, DT, DT).

La dualité discursive provient de la dualité factuelle, c'est à dire que les pratiques de service social se trouvent à la confluence de paramètres

⁶⁰² DUBET F., *op. cit.*, p. 300.

d'ordre – des principes et des objets généraux et des règles locales, très souvent, impersonnelles et bureaucratiques – et des paramètres d'autonomie associés à leur composante technique et professionnelle. C'est, précisément, la dissociation entre les deux discours qui invalide les processus de légitimation et enferme les pratiques dans une espèce d'herméneutique circulaire et d'épuisement dans l'impossibilité. Notre modèle analytique permet de consacrer comme composante de la compétence⁶⁰³, la possibilité de construire des pratiques et des discours congruents, en associant des paramètres généraux et des paramètres locaux, sans que les uns ou les autres valent par eux-mêmes, mais à peine en ensemble.

1.2.2-L'imbrication de différents savoirs et de capacités dans le développement de la pratique

Ainsi, la pondération de savoirs et de processus argumentatifs s'inscrit dans une dynamique de rétroaction entre la singularité d'une situation, l'ensemble d'expériences et les ressources accumulés et réinterprétés par l'agent, les éléments constitutifs des lieux anthropologiques et des espaces transactionnels et de l'ensemble de focalisation, des divers agents, dans la construction et la pondération d'une certaine situation, exerçant un ensemble de « *network thoughts* »⁶⁰⁴.

On met, ainsi, en évidence le modèle combinatoire de la compétence, travaillé par Guy Le Boterf⁶⁰⁵, et qui part du présupposé que la compétence professionnelle résulte de la mobilisation et de la combinaison d'un ensemble de ressources de caractère personnel (connaissances; savoir-faire; expériences; capacités cognitives, émotionnelles, entre autres), contextuel (données; informations; documents divers, entre autres) et formatif⁶⁰⁶. L'« économie des compétences » ne se réduit pas, selon cette perspective, à l'« économie des savoirs »⁶⁰⁷, puisque c'est le sujet qui se constitue comme le porteur et le produit de compétences⁶⁰⁸.

⁶⁰³ Etymologiquement, elle dérive du mot latin « *competens* » qui signifie: ce qui va avec..., ou, ce qui est adapté à...

⁶⁰⁴ Cf. MILLER A. I., « Culture et créativité : mathématiques et physique » in *Diogenès*, n° 177, 1997.

⁶⁰⁵ LE BOTERF G., *op. cit.*

⁶⁰⁶ O Council of European Professional Informatics a délinéé une typologie de compétences que doivent posséder les techniciens informatiques et qui se traduisent en un ensemble de six savoirs: le *Know-how*; le *Know-what*; le *Know-whom*; le *Know how much*, le *Know-why* et le *Know-when* (Cf. LE BOTERF G., *op. cit.*, p. 113).

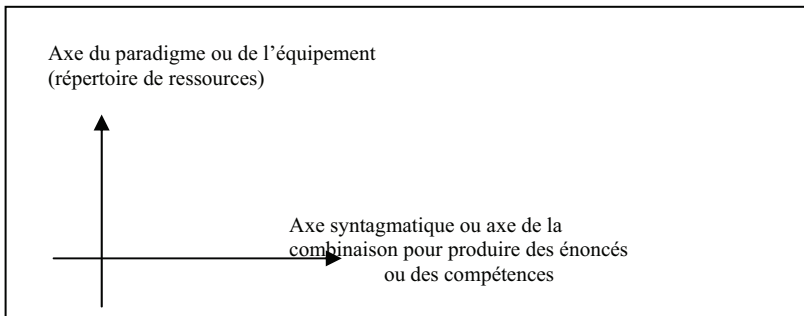
⁶⁰⁷ LE BOTERF G., *ibid.*, p.11.

⁶⁰⁸ Dans une optique différente, bien que partant du même présupposé, Jean-Marc DUTRÉNIT cherche à clarifier les conditions de développement de la « compétence sociale » avec des usagers accompagnés par le service social, tout comme, ses composantes (gestion de

Ainsi, la compétence ne se réduit pas à une application mécanisée de savoirs et de techniques, ni même à l'accumulation d'éléments constitutifs, elle traduit plutôt une « connaissance oblique » ou « savoir conjectural »⁶⁰⁹, qui permet d'anticiper le développement de l'action et de s'adapter à la contingentialité, aux mutations et aux dynamiques, d'ajuster des positions et de gérer des potentialités, de façon à architecturer des actions pertinentes.

Selon ce point de vue, agir avec compétence présuppose l'appropriation d'un double « équipement de ressources » (personnels et contextuels)⁶¹⁰ et l'action de mobilisation et de combinaison plausible (en grande partie « intraduisible »), de ces mêmes ressources, face aux situations concrètes et aux territoires singuliers. Sous ce prisme Le Boterf traduit graphiquement (voir figure 28) le processus complexe de construction et d'appréhension de la compétence, recourant à une analogie linguistique.

FIG. 28- Les deux axes de la compétence : analogie linguistique



Source: LE BOTERF G., *ibid.*, p.112, tableau 21.

L'axe du paradigme encadre le répertoire, le lexique et donc l'équipement de ressources. L'équipement en ressources personnelles comporte des expédients (savoirs, savoir-faire, des qualités ou aptitudes, des expériences, entre autres) inséparables de l'agent et de caractère hétéroclite,

l'hygiène et de la santé; du budget; de l'emploi; de la formation; de la vie familiale; du logement; des loisirs), comme élément de base dans n'importe quel processus d'insertion et d'intégration socio-professionnel (*Compétence Sociale. Diagnostique et développement*, Paris, Éditions L'Harmattan, Coll. Technologie de l'Action Sociale, 1997).

⁶⁰⁹ En accord avec Guy LE BOTERF la compétence se consolide dans la capacité de « gérer la complexité », ce qui présuppose: savoir agir avec pertinence; savoir mobiliser dans un contexte; savoir combiner; savoir transposer; savoir apprendre, savoir apprendre à apprendre et savoir s'engager (*ibid.*, chapitre 2, pp.41-108).

⁶¹⁰ LE BOTERF G., *ibid.*, p.111

étant passibles de combinaisons différenciées selon le régime d'action et la dynamique de jugement et de preuve en cause.

L'équipement en ressources du contexte, à son tour, encadre un ensemble d'éléments objectifs (objets-référents, réseaux relationnels et informatifs, données historiques, entre autres) qui peuvent être mobilisés de façon pertinente dans l'architecture de la pratique, notamment, pour soumettre les jugements à l'épreuve des faits.

L'axe syntagmatique se centre sur l'articulation des éléments de l'axe paradigmatique pour la production de syntagmes. Il s'agit, bien sûr, de la veine de la combinaison, « c'est sur cet axe que s'exerce la *compétence linguistique* qui permet de produire sans cesse de nouveaux énoncés. C'est l'axe de la *compétence du professionnel* qui se caractérise par la capacité d'exercer de nouvelles activités ou compétences, de construire des compétences adaptées, de faire face à des événements, de savoir agir et réagir dans des contextes variés »⁶¹¹.

A travers l'analyse de la dynamique interactive / argumentative⁶¹² inhérente au développement d'un processus de réintégration d'un inimputable dangereux⁶¹³ dans la communauté, nous avons cherché à expliquer, non pas le genre d'arguments présentés et leur plus ou moins grande plausibilité, mais l'équipement de ressources mobilisé par l'assistant social, soit, pour construire des stratégies d'action, soit pour interpréter et surmonter des contraintes, et pour ourdir des alliances et des ajustements.

Ainsi, l'analyse référée nous permettra d'objectiver le concept de compétence comme agir combinatoire, dans la navigation entre différents registres d'action, avec des exigences de coordination plus ou moins grandes et un ancrage public, et surtout, dans la mobilisation et la combinaison différenciée d'un ensemble de ressources personnelles et contextuelles.

⁶¹¹ LE BOTERF G., *op.cit.*

⁶¹² Registre n° 61-D, Territoire socio-éducatif (TSE), Pratique: réinsertion sociale (RS) (Cf. Annexe I).

⁶¹³ En accord avec la législation en vigueur au Portugal (Code Pénal), quelqu'un est pénalement inimputable, quand, en raison de l'âge (mineurs de 16 ans) (article 19 du Code Pénal) ou quand, « par force d'une anomalie psychique, il est incapable, au moment de la pratique du fait, d'évaluer son illégalité ou de se déterminer en accord avec cette évaluation » (article 20, n° 1, du Code Pénal (Décret de Loi n° 400/82, du 29 septembre).

Dans ce cas, il s'agit d'un individu porteur d'anomalie psychique, qui commet le crime d'incendie, lui étant appliquée une mesure de sécurité, exécutée dans un Hôpital Psychiatrique. La mesure référée entre temps cesse, étant alors nécessaire de développer des efforts de réintégration de l'individu au sein de la communauté.

a) **Synopse du cas et des dynamiques interactionnelles et argumentatives:**

a.1) *Encadrement:*

Monsieur S, marié et avec deux enfants, commence, surtout après le décès de ses parents, un processus de décompensation émotionnel et psychiatrique, qui culmine avec l'abandon de la part de son épouse et de ses enfants. Pendant de nombreux mois (en accord avec le procès juridique) il s'isole chez lui, ne sortant pas, et ne laissant entrer personne, vivant déjà une phase aiguë de la maladie.

« Sa visite tardive chez le médecin et l'évolution de la maladie provoque une situation grave⁶¹⁴. Très souvent, au début, la famille et la communauté associent la maladie mentale avec des comportements (...) c'est une personne bizarre, on ne voit pas que c'est un individu malade. C'est difficile, pendant quelque temps la maladie a des symptômes, elle présente des signes qui mènent les individus à penser que c'est un mauvais caractère que les individus ont et elle n'est pas diagnostiquée. (...) Il est réservé, il a des rires non motivés, il entend des voix, l'isolement, les difficultés d'adaptation par exemple au local de travail, ou la fuite des locaux d'environnement social, sont déjà des signes de la maladie, mais qui, en fait, ne sont pas lus comme tels ».

Entre temps, comme la maison où il vivait était louée, Monsieur S est mis à la porte et commence à vivre dans la rue. *« Avec le peu d'argent qu'il avait, il a acheté dans la Montagne d'Arrabida (...) un terrain, en pleine Montagne (...), dense et isolée »* et commence à y vivre. Un incendie dans la Montagne, du lequel il est accusé, et pour lequel il est condamné, le mène à l'internement comme inimputable à l'Hôpital Psychiatrique.

Après l'accomplissement de la mesure de sécurité, l'assistant social commence le processus de réintégration sociale (difficulté par la double stigmatisation des sujets : la maladie mentale et le crime), à travers lequel il est possible de détacher, soit l'axe paradigmatique (la façon dont le double « équipement de ressources » est mobilisé aux différents moments du processus), soit l'axe syntagmatique dans la gestion de situations complexes.

⁶¹⁴ Les références en italique correspondent à des transcriptions textuelles du récit de l'assistante sociale, bien que l'information ne soit pas, substantielle, mais structurellement, réordonnée.

a.2) *La construction du savoir-agir - entre l' « éaction »⁶¹⁵, la réaction et la combinaison:*

L'observation du malade de la part de l'assistante sociale lui a permis de relever le potentiel de réintégration que celui-ci possédait: « *Tout l'argent qu'il avait de la pension d'invalides était pour dépenser. Tous les mois il envoyait un virement avec de l'argent aux enfants (...) Il était, en termes affectifs, très renfermé, ce qui n'est pas très normal. (...) Une personne extrêmement distincte en termes de comportements, agissement, manières, délicat, éduqué (...) je trouvais que c'était si injuste, une personne si bonne, si renfermé du côté affectif, intellectuellement, une personne que lisait, une personne qui s'intéressait aux choses, une personne qui aidait les autres malades, extrêmement organisée. La famille ne venait pas mais il était toujours en train d'écrire des lettres à la famille, d'écrire des lettres aux enfants... ».*

Le processus de réintégration a cependant traîné longtemps et été sujet à de nombreuses difficultés et obstacles. Les contacts avec la famille se sont révélés stériles et de nombreuses institutions ont refusé, pour divers motifs, d'y collaborer.

« *C'était une de ces situations où les gens disaient «il va rester ici comme résident le reste de sa vie», les homes, il n'a pas beaucoup d'argent (...) les homes publics, subsidiés par la sécurité sociale il n'y a jamais (!) de place (ils ont même une clause qui dit «admission interdite aux individus porteurs de maladie mentale») il n'y a pas de réponses pour des malades mentaux et celles qui existent sont surchargées, donc, qu'est-ce qu'il reste? Il reste l'Hôpital, et je voyais toujours cet homme avec un espoir là-dehors, avec un petit espoir... ».*

« *Et je continuais cette lutte. C'est une chose lente, qui prend des années, années, années...(...) Nous allons encore essayer une fois, ça ne coûte rien. C'est la persistance, voilà! ».*

La construction de la relation avec l'utilisateur reposait sur un pré-supposé de confiance et de valorisation de la volonté et des potentialités de celui-ci, difficilement transposé vers le domaine non intime-« *Un jour je me suis assis avec lui, encore une fois, et le lui ai dit «Monsieur S, nous devons résoudre ça, vous ne pouvez pas rester... qu'est-ce que nous pouvons penser ? – parce que je pense avec eux – qu'est-ce que nous pouvons penser pour que vous sortez d'ici et allez faire votre vie.(...) Un malade doit avoir une participation active dans le processus, il doit dire, il doit donner son opinion sur ce que les techniciens disent de sa vie, il doit être le premier protagoniste dans le processus de réinsertion sociale (...) je l'aide à*

⁶¹⁵ Néologisme (de l'anglais *to enact*) proposé par Varela et Maturana et qui prétend traduire l'idée d'une « symbiose » entre agent et action (cf. MATURANA H. & VARELA F., *Autopoiesis and Cognition: The Realisation of the Living*, Dordrecht, Reidel, 1980).

penser ». Le processus utilisé par l'assistante sociale pour assurer cette transposition (d'un ensemble de perceptions et de preuves ancrées au niveau intime) a reposé dans la mobilisation de la propre composante « corporelle » vers un registre de caractère général – « (...) nous ne pouvons pas seulement être ainsi en parlant par papiers, ils [les nombreux agents encadrés dans d'autres niveaux de jugement et de preuve] doivent connaître le malade (...) doivent parler avec les malades, doivent écouter les malades, doivent voir, doivent les sentir (...) il était toujours impeccable, une participation... je dis, nos malades ce sont eux qui, très nombreux, collaborent à leur processus, à leur projet de vie future et ce sont eux qui sont la carte de visite, quand je les emmène [à des interviews à l'extérieur de l'Hôpital ayant en vue la poursuite d'un processus de réintégration sociale] avec beaucoup d'eux je n'ai même pas besoin de parler, (...) ils savent transmettre aux techniciens qu'ils peuvent vivre dans la communauté sans causer de difficultés à personne ». De cette façon, il est possible de constater la capacité d'ajustement dans la construction de la pratique et de la preuve, par la combinaison et l'utilisation pertinente d'objets-référents de niveaux différenciés.

La connaissance préalable des principes et des pratiques des Misericórdias⁶¹⁶ – « Les institutions où ces individus peuvent être intégrés sont les Misericórdias (...) et ce sont les institutions qui, s'il y a un bon travail d'articulation, appuient le mieux les malades, ceci est une donnée que nous avons déjà » – a permis à l'assistante sociale de construire des stratégies de réintégration. Pour cela, elle a pris contact avec la Santa Casa de l'endroit où Monsieur S avait résidé les dernières années, et après avoir fait une interview du malade, elle a négocié son entrée. Cependant, un changement de direction de l'institution et d'assistant social a altéré le scénario déjà délinéé avec les interlocuteurs antérieurs – « (...) la collègue sort et une nouvelle entre (...) et la direction change (...), après ça a à voir avec les directions qui sont à la tête, avec la sensibilité ou non des personnes (...). Le processus de Monsieur S a été rangé, mis de côté (...) jusqu'à ce qu'une réponse vienne, celle qu'il n'avait pas le profil (...) l'«institution ne réunissait pas les conditions pour recevoir un malade mental» ». Il est possible, de cette façon, de mettre en évidence l'importance du registre local et transactionnel de chaque contexte institutionnel, outre les références générales, qui se maintenaient inaltérées, tout comme, la capacité de mobilisation, de la part de l'assistante sociale, de l'équipement contextuel

⁶¹⁶ « Les Irmandades da Misericórdia ou Santas Casas da Misericórdia sont des associations constituées dans l'ordre juridique canonique avec l'objectif de satisfaire des carences sociales et de pratiquer des actes de culte catholique, en harmonie avec leur esprit traditionnel, informé par les principes de la doctrine et la morale chrétiennes » (article 68 du Statut des Institutions Particulières de Solidarité Sociale, Décret-loi n° 119/83, du 25 février).

et des contacts informels pour surmonter des obstacles au processus de réintégration – « *Je retéléphone et parle avec la nouvelle collègue, «mais l'autre collègue avait promis une place, vous avez une place libre là – je savais qu'ils en avaient une - (...) vous devez, en fait, voir cette situation, le malade est impeccable je vais lui faire faire de nouveau une interview...(...)* ».

Après plusieurs tentatives stériles, l'assistante sociale, qui travaille en étroite collaboration avec les techniciens de réinsertion sociale de la délégation régionale de Coimbra de l'Institut de Réinsertion Sociale⁶¹⁷, résout d'y recourir pour débloquer le processus d'intégration du malade à la Misericórdia référée, ce qui arrive en séquence d'un contact informel avec la coordinatrice de l'Institut de Réinsertion Sociale de l'aire géographique: « *(...) c'est un plus petit milieu, les personnes se connaissent [la coordinatrice] connaîtrait quelqu'un de la direction, a-t-elle dit et voilà le malade a été admis (...) ce troisième élément, plus connaisseur, plus présent, plus proche, a donné une certaine sûreté à l'institution* ».

En ce moment, Monsieur S se trouve parfaitement adapté (d'accord avec les paramètres d'évaluation de l'assistante sociale et des agents de la Santa Casa da Misericórdia), soit à l'institution, soit à la communauté.

b) Analyse:

La compétence se constitue comme un processus, une construction, un *continuum* dans lequel chaque partie s'assume, dans une lecture holistique, à la fois comme totalité et comme composante de cette même totalité, à travers une référence intégrative, un construit de sens. La croyance et la conviction remplissent également une telle condition. Dans ce cas, c'est la conviction que Monsieur S possède des potentialités pour une réintégration sociale pleine qui donne un sens à la construction du processus d'intervention et d'argumentation.

La compréhension de la compétence comme « compétence pour... », dans des contextes spécifiques, permet de reconsidérer la complexité et l'incertitude de la pratique, non comme des entraves, mais comme des opportunités de reconstruction, d'innovation et de reconnaissance (re)validée. Les divers impondérables, intentions et intérêts en consonance ou en conflit avec l'objectif poursuivi appellent, donc, à des

⁶¹⁷ L'Institut de Réinsertion Sociale est un organisme du Ministère de la Justice, créé par les décrets-loi n°s 319/82, du 11 août et 204/83, du 20 mai, et qui prétend traduire la philosophie inhérente à la réforme pénale de 1982 au Portugal. Une telle réforme consacre la réinsertion sociale comme une des finalités des peines et des mesures, l'intégrant dans une stratégie générale de prévention de la criminalité. L'Institut de Réinsertion Sociale possède une structure déconcentrée, fonctionnant avec des équipes de réinsertion sociale dans chaque cercle judiciaire (en accord avec la division judiciaire du pays), équipes qui dépendent des délégations régionales (existantes dans les quatre districts judiciaires du pays: Lisbonne, Porto, Coimbra et Evora).

capacités de réajustement et de neutralisation ou de profit raisonnable de cette impondérabilité, assumant parfois la forme d'une « lutte » signifiante et d'un « coût » subjectif, plus ou moins significatif selon le niveau de croyance et d'implication dans la construction de la situation ou de la preuve⁶¹⁸.

La composante émotionnelle contribue, en effet, à la définition des situations et des actions. Elle s'assume comme un qualificatif adverbial, émergeant dans le fluide des récits et des séquences d'actions et nous permet de construire une voie d'interprétation entre l'exercice d'une liberté sans contraintes et la détermination absolue pour les structures. Comme l'affirme James Jasper, « les individus ne cessent de répondre aux actions et aux événements qui les interpellent dans leur monde de la vie quotidienne, tentent de les définir et de les contrôler, décryptent les informations qu'ils recueillent (...). Ils cartographient les espaces et les temps où ils vivent et les réseaux de relations où ils s'investissent par le biais de leurs « émotions affectives », distinguant ce qui les agace et ce qui les attire, et se montrant sensibles à certains appels à la mobilisation et réfractaires à d'autres »⁶¹⁹. Cela ne signifie pas que les émotions conditionnent de manière exclusive les actions. Elles sont à peine un des éléments, en ensemble avec les autres ressources, de caractère personnel et contextuel, engagées dans la construction de l'action et des dynamiques argumentatives. De telles dynamiques sont, en effet, traversées par un mouvement continu d'approximation et de distanciation, de l'action et des agents, par référence à elles-mêmes, aux autres agents, placés différemment dans des contextes hétérogènes, et aux paramètres de construction et de reconstruction de l'action.

La signature de la pratique, de la part d'un agent, est, ainsi, incontournable. Parce que pour pouvoir et savoir agir il faut « vouloir agir »⁶²⁰ ce qui implique l'enveloppement subjectif et sensoriel de celui qui agit (dimension très évidente dans le récit présenté) et aussi, parce que face au même répertoire de ressources et face à la même situation il existe de nombreuses façons pertinentes d'agir. Prenons un exemple présenté par Le Boterf, la pratique d'un brancardier à l'hôpital : « Une de ses tâches est de transférer le malade dans un bloc opératoire. Mais il va le ré-interpréter en

⁶¹⁸ Comme l'affirme l'assistante sociale, après une nouvelle tentative ratée d'approximation à la famille de Monsieur S : « Ce fut une désillusion pour moi, il ne s'est pas manifesté sur le moment, il s'est toujours manifesté en déculpabilisant (...) je trouvais cela noble ».

⁶¹⁹ JASPER J., « L'Art de la protestation collective » in CEFAÏ D. & TROM D., *op. cit.*, p. 142.

⁶²⁰ LE BOTERF G., *op. cit.* Il s'agit, selon l'auteur, d'une « intégration biographique ».

lui donnant un sens: faire en sorte que le malade sourie, ne soit pas angoissé : cela donne une valeur, un sens à ce qu'il fait »⁶²¹.

La pratique est, ainsi, une construction qui ne se réduit pas à l'agent qui la pratique (parce qu'il mobilise des ressources différenciées, inclusivement du contexte, et parce que le processus de construction de la preuve et de la reconnaissance sous-entend la confrontation factuelle), mais qui le présuppose. En effet, Le Boterf place la compétence au cœur de l'articulation dynamique entre le « savoir agir » (encadrant l'ensemble de ressources, personnelles et contextuelles; les situations d'apprentissage et professionnalisation; les représentations pertinentes, entre autres aspects), le « vouloir agir » (présupposant une image de soi positive; la reconnaissance; la confiance et un contexte incitatif) et le « pouvoir agir » (impliquant l'existence de moyens; un ensemble d'attributions et de réseaux de ressources; une certaine organisation de travail et un contexte qui facilite)⁶²².

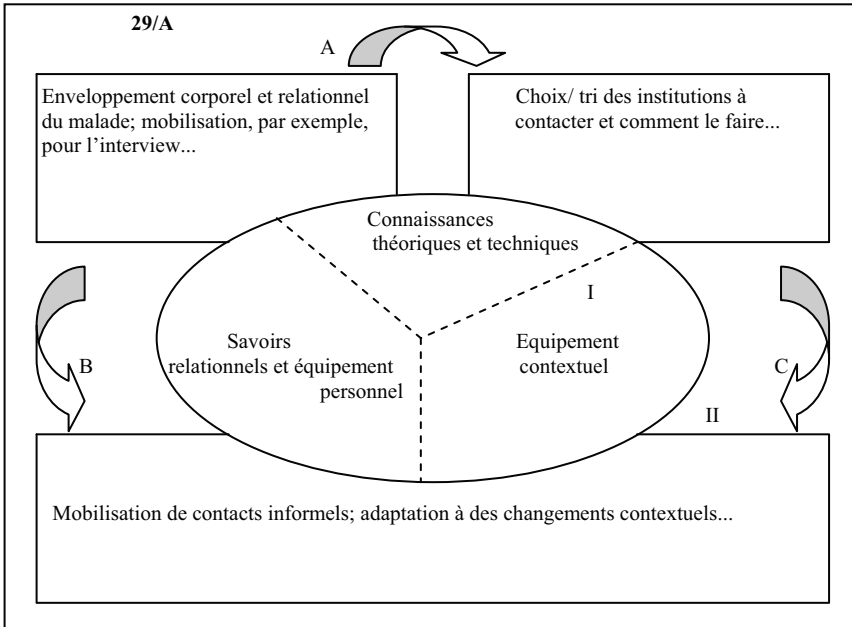
Dans le cas en épigraphe il est possible de mettre en évidence l'imbrication entre des ressources différenciées, de caractère personnel et contextuel (voir figure 29-A/B), dans la construction des diverses situations qui le composent.

L'articulation entre un axe paradigmatique, comportant l'ensemble de ressources inhérent à la réalisation d'une certaine pratique, et la forme dont de telles ressources se combinent (axe syntagmatique), en fonction des situations concrètes, est garantie par un ensemble de coordonnées (A, B et C, voir figure 29/A), qui structurent la capacité d'agir et de juger de l'agent. C'est l'appropriation de telles coordonnées qui permet de consolider la dimension combinatoire de la compétence, impliquant la mobilisation de capacités: de négociation et de détermination des procédés plus adéquats; de profit pertinent des ressources personnelles (propres et de l'usager, notamment) et contextuelles; d'explicitation et d'interprétation des indicateurs du contexte; d'utilisation prudentielle des données de l'expérience, d'analogies et de connaissances, entre d'autres aspects.

⁶²¹ LE BOTERF G., *op. cit.*, p. 54.

⁶²² *Ibid.*, p. 191.

FIG. 29- La compétence comme « agir combinatoire »



Légende:

I-Axe Paradigmatique (voir fig. 29/B);

II-Axe Syntagmatique;

A-Capacité d'entreprendre et d'assumer des risques / compréhension transversale et conjoncturelle de la situation;

B-Mouvement continu d'approximation et distanciel;

C-Capacité de dépasser le prescrit / innover.

29/B

AXE PARADIGMATIQUE

-**Connaissances théoriques** (permettent, par exemple, l'identification et la compréhension des caractéristiques et des symptômes de la maladie mentale et des processus de contrôle);

-**Connaissances techniques** (savoir comment engager le malade dans le processus; savoir conduire des interviews; construire des schémas d'action...);

-**Savoirs relationnels** (savoir construire la relation; perception /compréhension de potentiel de changement du malade; savoir interpréter les signaux inhérents à la dynamique relationnelle...);

-**Équipement personnel** (persévérance; bon sens; capacité d'écoute; prise d'initiative; confiance en soi et aux autres; conviction; réactivité; créativité...);

-**Équipement contextuel** (contacts interinstitutionnels; connaissance des cultures organisationnelles; équipements de transports des malades vers les interviews; contrôle des règles de gestion et codes de relation institutionnel...)

En effet, bien que chaque situation, parce que construite, soit dans la globalité unique et progressive, l'assistant social mobilise des apprentissages antérieures, par exemple, l'efficacité de la transposition du registre corporel, tactile (l'importance, très souvent soulignée, de montrer le malade comme un élément prépondérant dans la construction de la preuve publique) pour le niveau argumentatif local et même général.

Comme l'ont relevé les études de Christian Bessy et Francis Chateauraynaud, la preuve sensorielle, le corps à corps, est décisif dans l'identification du faussaire. C'est cette preuve qui crée les conditions pour le travail médiateur de l'agent, puisqu'elle permet de neutraliser une attitude de méfiance, au profit d'une attitude de compréhension et de réalisme.

La compétence de l'assistant social se met, ainsi, en évidence dans la confluence d'une rationalité générale et des configurations des divers territoires anthropologiques, des objets et de la situation construite et reconstruite, dès que de nouveaux éléments permettent de la réinterpréter ou exigent leur réestimation, tout comme, dans la capacité de navigation et de combinaison entre ces diverses rationalités et registres. Cette combinaison, mobilisant la rationalité pratique, n'est pas une simple mixture, mais une synthèse, qui obéit à une logique alchimiste. Dans cette optique, elle nous paraît comparable à la notion de *bricolage* travaillée par Lévi-Strauss⁶²³ et qui traduirait l'idée de profit pertinent d'un répertoire de composition hétéroclite.

⁶²³ Cf. LÉVI-STRAUSS Cl., *La Pensée sauvage*, Paris, Éditions Plon, 1962.

TROISIÈME PARTIE

LE PROCESSUS DE LÉGITIMATION

Le caractère public et complexe de la légitimité impose la compréhension des processus par lesquels elle se construit, se maintient et / ou se reconstitue, c'est à dire, la considération des cycles de légitimation, sous la focalisation d'une conquête réflexive, de la part des agents encadrés dans les divers espaces transactionnels. En d'autres mots, la légitimité ne s'attribue, ni ne se constitue comme une donnée *a priori* se basant sur des présupposés d'ordre universels. Elle se base plutôt sur un processus de construction et de confirmation en des niveaux différenciés de jugement, à travers un travail de « tissage » argumentatif, qui cherche à combiner de façon pertinente des objets-référents et des éléments situationnels et généraux, ou à ajuster différentes logiques et références, évidentes et traduites, dans des conditions d'échange rhétorisé.

Selon ce point de vue, les dynamiques de jugement et de preuve sont mutables, sans que cela ne signifie nécessairement l'absence de cohérence ou l'implication des agents dans des processus continus de justification. La différence de jugements ne traduit que l'interpénétration entre le factuel et l'axiologique ce qui implique que les contraintes et les exigences inhérentes à l'architecture d'une preuve plausible soient différenciées en fonction de la situation construite et des divers niveaux de jugement, espaces et dynamiques transactionnelles. Ainsi, agir c'est construire; l'assistant social se place prudemment et se consacre comme architecte de l'incertain et ingénieur du concret, en articulant les actes dans des opérations réflexives encadrées dans une dynamique de « contextualisation et re-contextualisation ». C'est ce processus que nous chercherons à comprendre dans cette troisième partie du travail.

CHAPITRE VII

LA CONSTRUCTION « SYNÈTIQUE » (ET SYNERGIQUE) DE CIRCUITS DE « RHÉTORISATION » AU QUOTIDIEN

La pragmatique, comprise comme pratique contextuelle, associant des éléments factuels et axiologiques, apparaît, comme l'affirme Michel Meyer, dans le cadre d'un questionnement de l'« obsession syntactique » en faveur d'une « sémantique intégrée avec l'argumentation »⁶²⁴. En effet, la désagrégation du consensus autour des prétentions dogmatiques de la raison et l'assomption de son caractère situé et provisoire permet, comme nous l'avons déjà vu, de consacrer le rôle du sujet dans l'édification de sa pratique, de faire ressortir les limitations de lectures univoques et d'affirmer une sécularisation qui ne présuppose pas la négation des diverses formes de sacralité et de discours.

Le surpassement critique de l'univocité au profit de perspectives complexes et syncrétiques nous permet, aussi, de questionner les approches qui considèrent l'individu, son expérience et son intentionnalité, comme l'unique source de n'importe quel processus de signification. Vue ainsi, la réalité de la vie quotidienne ne se constitue pas, comme l'affirment Peter Berger et Thomas Luckmann⁶²⁵, comme « mon monde par excellence »⁶²⁶, ou, comme le *réalissimum* de la conscience individuelle, consolidée dans l'« ici » ((mon) corps) et « maintenant » ((mon) présent), mais plutôt comme un espace construit dans la relation avec d'autres, où l'« ici » et le « maintenant » sont mobilisés et (re)constitués, en consonance avec un cadre et un territoire partagés et avec des temporalités différenciées.

En ce sens, le processus de légitimation, en se constituant comme un exercice quotidien d'hybridation de rationalités, encadre une dynamique d'intercompréhension et d'interconnexion d'argumentation (présupposant, par exemple, le partage ou l'appropriation de quelque chose de l'univers de référence de l'autre et vice-versa), qui permet l'élargissement d'espaces rhétoriques, et dès lors, une plus grande mobilité et fluidité constructive dans l'exploration progressive de l'action et de l'argumentation raisonnable.

Comme le relève Adriano Duarte Rodrigues⁶²⁷, dans la vie quotidienne, différents cadres interprétatifs coexistent et sont en oscillation

⁶²⁴ MEYER M., *Lógica, Linguagem e Argumentação*, Lisboa, Editora Teorema, 1992, p. 118.

⁶²⁵ BERGER P. & LUCKMANN T., *A Construção social da realidade*, Petrópolis, Editora Vozes, 1985.

⁶²⁶ BERGER P & LUCKMANN T., *ibid.*, p.39.

⁶²⁷ RODRIGUES A.D., "Para uma Sociologia Fenomenológica da Experiência Quotidiana" in *Revista Crítica de Ciências Sociais*, n° 37, Junho/ 1993.

permanente, ce qui implique que les paramètres de référence pour certains agents peuvent se révéler absolument incongrus et inadéquats pour d'autres.

Le quotidien se constitue, donc, comme la parcelle du réel où les composantes singulières et universelles, ou concrètes et abstraites, se mettent en évidence, s'immiscent et se consolident. Ainsi, il s'affirme comme le domaine de mise en pratique de compétences osmotiques, accédant à une dynamique de construction de la cohérence à partir d'échanges de proximité et de distanciation.

La consignation de la légitimité comme une conquête découlant d'un processus vraisemblable de légitimation place, au cœur de l'analyse, la composante transactionnelle et la notion de rationalité prudentielle, ou de «rationalité encadrée» - un concept plus restrictif utilisé par Marc Mormont⁶²⁸, pour traduire l'idée que la rationalité s'exerce dans un certain cadre de la pratique.

Dans le présent chapitre nous prétendons, ainsi, pondérer les contraintes inhérentes à l'inscription de la pratique dans le quotidien, tout comme, la dynamique transactionnelle dans le cadre de processus de légitimation, consolidés dans ce même quotidien (porteur d'éléments qui ne se répètent pas et d'éléments perpétuels), afin de comprendre des dynamiques d'ajustement au sein d'interactions, de situations et de jugements différenciés.

Comme nous l'avons déjà relevé, nous considérons que le processus spécifique de construction de la légitimité de pratiques de service social provient d'une combinaison, complexe et réflexive, de singularité, généralisation et synèse. En d'autres mots, on présuppose, que la construction de la cohérence, au cœur de la dynamique de jugement et de preuve, implique la pondération, le tri et l'association prudentielle d'éléments situationnels et locaux, selon des principes reconnaissables dans le registre public de l'action - ce qui n'invalide pas la manutention locale d'un seuil d'«intraduisibilité». En vérité, nous considérons que c'est le processus de combinaison et de navigation entre différents niveaux de jugement et d'argumentation, expression de capacités d'agir et de juger de la

⁶²⁸ MORMONT M., «Incertitudes et engagements. Les agriculteurs et l'environnement : une situation de transaction» in BLANC M. et alii (coords.), *Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, Paris, Éditions l'Harmattan, p.209.

Dans le même sens, bien que dans le cadre de paradigmes distincts, les auteurs de la théorie stratégique fassent référence au concept de «rationalité limitée» et de «multirationalité» (Cf. CROZIER M. & FRIEDBERG E., *L'Acteur et le système*, Paris, Éditions du Seuil, 1991, 1^{ère} édition: 1977) et H.A. Simon à la notion de «*bounded rationality*» («Theories of bounded rationality» in McGUIRE C.B. & RADNER R., *Decision and Organisation*, Amsterdam, London, North Holland Publishing Co, 1972).

part des agents, qui est, en grande mesure, inaccessible à l'espace profane, devant, pour cela, être plausiblement explicité.

La notion d'interstice, traduisant la coexistence, dans le développement des actions quotidiennes, de l'opacité et de la visibilité, ou de la proximité et de l'éloignement, acquiert, ainsi, une pertinence accrue dans la compréhension de la légitimation de pratiques de service social. L'intervalle interstitiel dans le cadre de la coordination de l'action avec d'autres est le domaine de l'exercice de la rationalité prudentielle, présupposant, donc, l'assomption de la pluralité et l'admissibilité de principes et de critères d'action, au sein de la construction de situations et de preuves différenciées.

En ce sens, le concept de « transaction sociale », originellement travaillé par Jean Rémy, Liliane Voyé et Emile Servais⁶²⁹, nous semble contenir des pistes importantes pour la compréhension de la construction de la légitimité de pratiques, marquées par la contingentiaité, et encadrées dans des régimes d'action avec d'autres agents. La dynamique transactionnelle implique, en effet, comme l'affirme Maurice Blanc⁶³⁰, une dialectique de l'ombre et de la transparence, réclamant une conjugaison adéquate de valeurs et de normes passibles de valider ses propres contenus et formes. Il faut cependant relever, que le concept de transaction sociale, assumant les potentialités heuristiques que les auteurs eux-mêmes leur reconnaissent⁶³¹, n'est que partiellement saisi dans notre cadre analytique. Cela signifie que nous ne prendrons en considération que la pertinence de la dynamique transactionnelle dans le cadre micro-analytique de lieux anthropologiques délimités (à travers, non de frontières claires, mais de paramètres explicites), sa pertinence notamment pour la compréhension des macro-processus d'édification et de reconstitution du lien social étant négligée. En d'autres mots, nous voulons surtout pondérer comment se constituent les termes de la production admissible de la preuve, en tenant compte des différents processus interactifs et des contraintes et attentes qui leur sont associées, mais aussi, la dynamique du quotidien et les potentialités constructives que celle-ci contient.

⁶²⁹ Mis en évidence dans l'ouvrage: *Produire ou Reproduire? Une Sociologie de la Vie Quotidienne* (le premier volume – *Conflits et transaction sociale* – a été publié en 1978, et le second volume – *Transaction Sociale et Dynamique culturelle* – en 1980, les deux par l'éditeur Vie Ouvrière, Bruxelles. En 1991 une nouvelle édition des deux volumes est publiée par l'éditeur De Boeck, Bruxelles).

⁶³⁰ BLANC M., « Société civile, État et recherche sociologique » in BLANC M. (textes réunis et présentés par), *Pour une Sociologie de la transaction sociale*, Paris, Éditions L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 1992, p. 275.

⁶³¹ Cf. notamment, RÉMY J., « La transaction: de la notion heuristique au paradigme méthodologique » in BLANC M. & alii (coords.), *op. cit.*, pp. 293-319 (Conclusion).

Ainsi, la transaction se constitue comme un mouvement, constitutif et constituant de la trame quotidienne, ou une séquence d'ajustements successifs⁶³² en espaces rhétoriques et anthropologiques, sous un fond d'incertitude et de recherche de sens, ce mouvement rendant possible l'adaptation ou l'invention de règles (parfois seulement tacites) et de « compromis de coexistence »⁶³³ et de promotion réciproque. Comme l'affirme Alain Bourdin, « une telle conception revient à dire que lorsque l'on fait l'économie des affirmations universalistes qui fondaient l'idée d'un intérêt général, on ne se trouve pas automatiquement renvoyé au libre jeu des intérêts particuliers. Il reste la possibilité de s'interroger sur le travail effectué par les acteurs, pour donner au monde le minimum de sens nécessaire pour que l'interaction puisse se stabiliser; autrement dit, sur la constitution d'un langage commun minimal »⁶³⁴.

1-Le quotidien et l'hybridation de rationalités

La totalité des études sur le quotidien font ressortir la complexité et la difficulté d'appréhension analytique et factuelle de son contenu, mais aussi la centralisation de celui-ci dans le fondement de la pratique et comme source de connaissance. Au fil du temps, le quotidien a en effet été, décrit, avec une plus ou moins grande pertinence, essentiellement par des écrivains et des historiens, en obéissant à des préoccupations d'encadrement littéraire et de caractérisation d'une certaine époque historique⁶³⁵.

Cependant, en termes de perception commune des éléments qui permettent de caractériser le quotidien, deux interprétations, du moins apparemment contraires, en ressortent. Ainsi, si dans un certain sens, le quotidien traduit l'idée de ce qui est habituel, banal et routinier, dans un sens

⁶³² BLANC M., « La Transaction dans les sciences sociales : vers un paradigme élargi » in BLANC M. & alii (coords.), *op. cit.*, p. 44.

⁶³³ Expression de Alain BOURDIN, « Négocier ou coopérer : les conditions d'un choix » in BLANC M. (textes réunis et présentés par), *op. cit.*, p. 152.

⁶³⁴ BOURDIN A., *ibid.*, p. 153.

⁶³⁵ La consécration de la vie quotidienne dans le cadre d'un programme de lignes philosophiques et révolutionnaires apparaît avec Karl Marx. Il ne faut donc pas s'étonner que de nombreuses études centrées sur l'analytique du quotidien se doivent à des auteurs repris dans le courant marxiste dialectico-révolutionnaire, comme le sont: Georg Lukacs (cf. *Introdução a uma estética marxista*, Rio de Janeiro, Civilisation Brasileira, 1970); Henri Lefebvre (cf. *Critique de la vie quotidienne*, Paris, Éditions L'Arche, 1968; *La Vie quotidienne dans le monde moderne*, Paris, Éditions Gallimard, 1968); Lucien Goldmann (cf. *Dialéctica e cultura*, Rio de Janeiro, Paz e Terra, 1967); Karel Kosik (cf. *Dialéctica do Concreto*, Rio de Janeiro, Paz e Terra, 1969) et Agnes Heller (cf. *Sociologia de la vida cotidiana*, Barcelona, Ediciones 62 s.a., 1994, 1^{ère} édition: Akadémiai Kiado de Budapest, 1970). Pour de plus grands développements, cf. NETTO J.P. & CARVALHO M.C.B.de, *Cotidiano : Conhecimento e Critica*, São Paulo, Cortez Editora, 1996 (4^e edição).

différent, il contient le changement, la créativité et l'imprévisibilité comme dimensions intrinsèques, indispensables à la définition de soi-même puisqu'il consacre une composante de transition espace / temporel, non gemellaire et non uniforme. Dans une acception différenciée, relative au domaine des actions et aux perspectives de jugement de leurs fondements, la majorité des analyses identifie le quotidien avec le domaine du particulier et du privé, en opposition, donc, à n'importe quelle forme de généralisation.

Dans le domaine de l'analyse sociologique il faut relever les courants de l'interactionisme symbolique, de la phénoménologie et de l'ethnométhodologie⁶³⁶ dans la consécration du quotidien, c'est à dire, de l'« ensemble des activités ordinaires et communes que les personnes réalisent »⁶³⁷, comme domaine pertinent de recherche. En vérité, l'intérêt actuellement émerge, en marge des grands récits universalistes, pour ce qui est contingent, fragmentaire et en grande partie incodifiable.

Michel Maffesoli, dans l'ouvrage *La Conquête du présent*⁶³⁸, souligne la richesse et la consistance de la vie quotidienne, cristallisant, en moments vécus et ponctuels, tout le sens qui donne de la noblesse à ce même mode de vie⁶³⁹. Le présent consolide, selon la conception de l'auteur, une double polarité dialectique entre le sacré et le profane, sacré simultanément manifeste et dissimulé, par la médiation de « jeux » plus ou moins « théâtralisés » et rituels. Selon ce point de vue, la reconstitution tragique du rituel et le temps circulaire et répétitif que celle-ci présuppose ponctuent et constituent la trame de l'« aventure existentielle » quotidienne. Comme l'affirme Maffesoli, « sous une fine pellicule de nouveauté se cache l'invariance d'une forme stable »⁶⁴⁰. Dans le présent, à l'instant où le « jeu » se vivifie, une telle dimension invariante surgit et se transmute, se constituant comme une situation dynamique et intense, capable de rénover et de (re)signifier les liens de sociabilité. D'où l'intérêt, souligné par l'auteur, de la pensée mythique pour la compréhension de la vie quotidienne. En effet, les rituels permettent de conjuguer, de forme dynamique, le chaos et l'ordre, la répétition et le frémissement, en rencontrant la création et la réitération.

⁶³⁶ Il faut relever les auteurs intégrés dans l'École de Chicago, mais aussi, Erving Goffman; Alfred Schutz; Gilbert Durand; Michel Maffesoli; Gabriel Tarde; Chombard de Lauwe; Richard Hoggart; entre autres.

⁶³⁷ Cf. RITZER G., *Teoria Sociológica Contemporânea*, Madrid, McGraw-Hill / Interamericana de España, S.A., 1993 (traduction de la 3^{ème} édition anglaise : McGraw-Hill Inc., 1993), chapitre 6.

⁶³⁸ MAFFESOLI M., *La Conquête du Présent*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Sociologie d'Aujourd'hui, 1979.

⁶³⁹ « (...) avec modestie, mais avec cohérence, on peut à tout le moins pointer l'intensité de la vie courante tout en préservant, ainsi que le demande le poète, l'obscurité du temps vécu » (MAFFESOLI M., *ibid.*, p. 23).

⁶⁴⁰ MAFFESOLI M., *ibid.*, p. 192.

« Il ne s'agit donc pas de redonner leurs lettres de noblesse aux minuscules attitudes du quotidien, mais voir comment ceux-ci s'enracinent dans le rapport qui existe entre l'archétype fondateur et le stéréotype banal. Ce rapport, qui est une autre manière de dire le rituel, peut s'appréhender de diverses manières, il est un ensemble à plusieurs entrées »⁶⁴¹.

A notre avis, le quotidien encadre, surtout, une composante maïeutique, qui permet de modeler, sans contradiction, des caractéristiques et des registres de contradiction et de dynamisme. Le présent se met en évidence, ainsi, non fondamentalement comme le ressort de réitération, circulaire et ritualisé, de modes de vie quotidiennes, marquées par l'« affrontement destinal »⁶⁴², mais comme le domaine de création, à partir d'éléments divers, de processus d'action et d'argumentation, fugaces ou dotés d'un plus grand potentiel de pérennité et de reconnaissance. Nous partons, ainsi, du présupposé, déjà souligné, que le sujet est créateur d'encadrements et de codifications et qu'il a aussi des capacités pour subvertir et reconstituer des « rituels » ou mêler, dans des territoires rhétoriques pluriels, des principes et des normes de référence. Ainsi, l'« avenir » n'émerge pas comme la revalidation, en traits généraux, du présent et des « formes d'invariance » qui le constituent.

C'est effectivement dans le quotidien que se procède la navigation entre différents niveaux de jugement et de preuve, présupposant, donc, l'imbrication entre dimensions et registres de l'action différenciés. En ce sens, le quotidien consacre, simultanément, soit le domaine du routinier, du mécanisme, de la fonctionnalité et du privé, soit la dimension du dynamisme, de l'hétérogénéité et de l'inventivité de règles et de processus d'interaction, pratique et preuve publique.

Maria do Carmo Brant de Carvalho⁶⁴³ défendant la même conception (bien que dans une ligne théorique et d'argumentation distincte de la nôtre), identifie quelques unes des composantes qui peuvent être intégrées dans une acception élargie de « vie quotidienne »: les gestes, les relations et activités routinières; l'aliénation; la banalité, la routine et la médiocrité; l'espace privé individuel, pénétré d'ambivalences, de tragique et d'aspirations; le micromonde social avec un moindre indice de contrôle et de programmation (et de ce fait plus libre, cependant, paradoxalement plus menaçant); tout comme, le potentiel transformateur et de résistance et le domaine de la coexistence de contraires: fictif / réel, abstrait / concret, hétérogène / homogène ou fragmentaire / hiérarchique.

⁶⁴¹ MAFFESOLI M., *op. cit.*, p.22-23.

⁶⁴² MAFFESOLI M., *ibid.*, p. 189.

⁶⁴³ Dans une lecture à caractère marxiste. Cf. CARVALHO M. C. B. de, « O Conhecimento da vida Cotidiana : Base Necessária à Prática Social » in NETTO J. P. & CARVALHO M. C. B de, *op. cit.*, p.14.

Vu de cette manière, le quotidien est la dimension où la pratique se construit et se reconstruit, c'est à dire, où le vecteur esthétique / expressif se consolide, en dynamiques transactionnelles complexes et continuellement renouvelées et renouvelables. En d'autres mots, la compréhension de la composante diatopique du processus de légitimation, et l'union implicite entre jugement et publicisation met, en première ligne d'analyse, les potentialités et les limitations du quotidien et les axes constitutifs respectifs: sens commun / prudence; immédiat / pérennité et esthétique / éthique.

1.1- La construction de sens au quotidien

Dans l'ouvrage *L'Invention du quotidien*⁶⁴⁴, Michel De Certeau consacre le banal et le microscopique comme des éléments dignes d'intérêt, dans le cadre d'un quotidien comportant la créativité, la subversion, le *bricolage* tactique, l'exercice et l'invention de l'autonomie, dans la création et l'insurrection de chaque instant (« quotidien insurrectionnel »).

Ainsi, le quotidien s'invente à partir de formes variées de « braconner »⁶⁴⁵, comme domaine de liberté potentielle, comme espace de réappropriation du fluer de tous les jours, rendant possible la (re)constitution, rebelle et astucieuse, de liens entre différents contextes, temporalités et sociabilités. Ce que l'auteur appelle « les formes subreptices de la créativité dispersée »⁶⁴⁶ consacre, au quotidien, la composante, plus ou moins muette, de l'exceptionnel et de l'apprentissage et de l'insurrection des normes dans la construction de chaque instant⁶⁴⁷. Une telle conception se trouve aux antipodes d'un quotidien réduit à des qualificatifs de banalité, de répétitivité et d'habitude, au profit d'une conception de quotidien comme domaine d'invention de sa propre consistance et de sens. Le banal et le microscopique acquièrent, ainsi, dans l'approche de Certeau, un intérêt accru, puisque passibles de restaurer, en conjugaison avec des procédés disciplinaires, des sociabilités détériorées.

Selon la conception de la plus grande partie des agents de service social contactés dans le cadre de notre recherche, le quotidien consolide, en

⁶⁴⁴ DE CERTEAU M., *L'Invention du Quotidien*, Paris, Union Générale d'Édition, 1980.

⁶⁴⁵ DE CERTEAU M., *ibid*, p.10.

⁶⁴⁶ DE CERTEAU M., *ibid*, p. 56.

⁶⁴⁷ Se référant à la conception foucaultienne, l'auteur dit: « s'il est vrai que partout s'étend et se précise le quadrillage de la «surveillance», il est d'autant plus urgent de déceler comment une société entière ne s'y réduit pas; quelles procédures populaires (elles aussi minuscules et quotidiennes) jouent avec les mécanismes de la discipline et ne s'y conforment que pour les tourner; enfin, quelles manières de faire permet la contrepartie, du côté des consommateurs (ou «dominés» ?) des procédés muets qui organisent la mise en ordre socio-politique » (DE CERTEAU M., *ibid*, p.14).

effet, la composante insurrectionnelle, mise en évidence par l'auteur en épigraphe.

« Il y a des choses qui doivent être immédiates, et je pense que le technicien de service social, dans ce genre d'institutions, doit être préparé pour résoudre constamment et rapidement des choses, toujours! C'est une réponse quotidienne, sur le moment. Bien, il y a ces choses que nous programmons et que nous faisons petit à petit, mais essentiellement, c'est répondre de n'importe quelle façon, être stressé, sous pression » (int. n° 27, TSI, DT, SS, DT).

Les éléments de routine, d'immédiat et de (ir)réflexivité, associés à la répétitivité et à la fonctionnalité, sont pourtant considérés comme des contraires au travail d'« un vrai assistant social ».

« (...) mon intervention se résumait fort à des situations ponctuelles qui surgissaient, ou que nous détections, ou que la famille nous faisait connaître, ou que le propre usager exposait (...). J'espère, à partir de maintenant, commencer à avoir le temps et à me considérer assistant social, dans le sens, en fait, de mieux connaître le jeune, le jeune que j'appuie, la famille, et ainsi pouvoir conseiller et appuyer selon les situations (...) je devrais définir mes priorités et, de fait, comme assistant social j'étais en train de fonctionner un peu en termes de SOS; cela ne veut pas dire que je n'essayais pas d'être attentif aux signaux qui m'apparaissaient (...), maintenant, il y a probablement beaucoup d'autres situations où j'aurais pu collaborer et où je n'ai pas collaboré, par méconnaissance » (int. n°11, TSE, R., TSS).

Le quotidien, en vérité, est le domaine de l'immédiat et du supra-immédiat, consolidé dans la construction de processus d'argumentation dotés de plausibilité dans le domaine public, c'est à dire, axiologiquement et factuellement ancrés. En plus c'est dans le quotidien que se construit la ligne de continuité entre différentes temporalités, permettant la formation d'une connaissance plus approfondie des contextes et des dynamiques transactionnelles, tout comme, le développement de processus de visibilité des pratiques et la détermination des séquences temporelles pertinentes (le moment juste pour agir et pour argumenter dans un certain sens) dans la mise en pratique d'un processus argumentatif plausible.

« (...) je trouve que cela passe aussi, beaucoup de la confiance que l'on a dans le technicien, par le travail qu'il a fait, par l'histoire qu'il a relativement à la façon de... parce qu'au fond, son intervention transparait.

(...). Il y a des pratiques sur le terrain, des choses simples – je trouve que nous sommes toujours à la recherche de choses complexes – qui doivent être racontées (...). L'habitude n'existe pas, n'a jamais existé et je pense que l'habitude d'écrire ne s'est pas encore établie parce que ce n'est pas facile non plus (...) transmettre une chose simple sur le papier n'est pas très facile, de façon à avoir une certaine visibilité et à éveiller un peu d'intérêt, parce qu'il faut éveiller de l'intérêt! (...) l'écriture ne dit pas tout non plus. Parfois la présentation orale, dans un espace public, a plus d'impact, ça dépend de la nature du projet » (int. n° 23, TA, PM, SS, CD).

La composante du « moment adéquat » pour agir et pour la construction rhétorique de la preuve, présuppose l'exercice d'une rationalité pratique, rendant possible l'édification de sens à partir du tri et de la combinaison pertinente entre des éléments formels et informels ou immédiats et pérennes. Ainsi, même dans des pratiques appelées ambigument de pratiques d'urgence, dans lesquelles l'immédiat est urgent, la rationalité prudentielle se met en évidence, donnant un sens à la succession d'actions et d'ajustements ponctuels. Dans ces cas, le rôle d'agents inscrits à des niveaux différenciés de jugement ou rendant effectifs différents régimes d'action peut se révéler, comme le souligne une assistante sociale travaillant dans un service d'urgence sociale, particulièrement important dans le maintien et/ou déblocage de la dynamique réflexive.

« Il y a des situations où j'ai des doutes, je ne sais pas comment je dois intervenir et tous les jours nous apprenons; dans ces cas je demande...je parle avec la directrice, je demande son opinion. Elle ne me donne pas de solution pour la situation, elle m'oblige à réfléchir et me dit : «pensez, allez réfléchir à cela. Qu'avez-vous déjà fait? Qu'est-ce que vous n'avez pas fait?, maintenant, pensez aux capacités de cette famille...» et voilà, j'y arrive(...). Je suis autonome, je dois décider. Si je décide bien, tout va bien, si je décide moins bien, je refais la situation. » (int. n° 25, TAS, US, TSS).

En vérité, l'assistant social ne conduit pas sa pratique en se soumettant fatiguement aux circonstances, il pondère plutôt ce qui est essentiel et accidentel et de quelle façon le circonstanciel s'immisce dans la construction des situations pour procéder ainsi au tri des éléments occasionnels pertinents dans l'architecture d'une preuve publiquement admissible. Le quotidien est, ainsi, plus une dimension constructive et processive que castratrice et dissonante.

Vue ainsi, l'autonomie doit être comprise comme une construction collective⁶⁴⁸ puisqu'elle présuppose une connexion avec les structures et les interactions qui permettent de la construire et face auxquelles sont évalués les différents moyens disponibles et sont délinés des stratégies pour exploiter au maximum les ressources et les arguments. De surcroît, l'autonomie présuppose la construction de la part du sujet de son propre projet, sélectionnant et réattribuant des « significations aux éléments que son milieu met à sa disposition. (...) ». Une grille d'évaluation de l'autonomie fonctionnelle doit composer avec la capacité de la personne à interpréter son autonomie et avec l'incapacité d'une grille à saisir complètement le noyau personnel du concept⁶⁴⁹. L'autonomie apparaît, ainsi, comme quelque chose qui est conquis, qui existe intrinsèquement pour être saisi, et non, comme quelque chose émanant d'un autre, une conception qui très souvent transperce le discours des assistants sociaux.

Sous cet angle de vue, comme cadre d'explicitation et d'insurrection de références normativo-axiologiques, le quotidien permet, d'une certaine manière, de saisir la fluidité et l'imprévisibilité, et d'organiser le chaos, en profitant, en même temps, de son potentiel créateur et subversif. Les assistants sociaux sont, dans ce cadre, simultanément tisseurs et constituants de la trame délibérative et transversale du quotidien, articulant des diversités et édifiant, « dans une pratique de l'ordinaire, une logique juridique du général et du particulier, de la norme, de l'action et du temps »⁶⁵⁰.

1.1.1- L'architecture de l'« admissibilité »: dans le domaine du *Kairós*

La production de cohérence ancrée dans le quotidien est une entreprise interactive et dialogique qui présuppose l'édification, continue et renouvelée, de compromis et d'ajustements entre différentes références, contextes et temporalités. C'est pourquoi il est fondamental de comprendre les dynamiques d'argumentation qui s'introduisent, et qui constituent, la trame du quotidien, tout comme, les processus de mobilisation et de pondération d'« équipements » de ressources. Comme l'affirme Dominique Bondu, l'assistant social, « attaché au respect de son public, (...) ne peut

⁶⁴⁸ZÚÑIGA R., « La Construction des autonomies dans l'intervention. Intentions et Institutionnalisations » in NELISSE Cl. & ZÚÑIGA R. (s/s la dir. de), *L'Intervention : les savoirs en action*, Sherbrooke, GGC Éditions en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, Coll. Analyse des Pratiques Professionnelles, 1997.

⁶⁴⁹ZÚÑIGA R., *op. cit.* in NELISSE Cl. & ZÚÑIGA R. (s/s la dir. de), *op. cit.*, p. 93.

⁶⁵⁰DE CERTEAU M. & GIARD L., *L'Ordinaire de la communication*, Paris, Éditions Dalloz, 1983 cités par SOULET M.H., « L'Évaluation à l'épreuve de la discussion » in BLAIE J.P. & KURC A. (coords.), *L'Évaluation en travail social*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1988, p.181.

déployer son action de façon «girovagante», «au gré du vent et des circonstances». Tel le navigateur qui doit se composer avec les vents et les courants, il doit néanmoins maintenir son cap »⁶⁵¹.

L'exercice d'une rationalité prudentielle permet, en effet, de construire des mécanismes d'ajustement entre critères et principes de référence distincts, ou mêler des territoires de sens, permettant l'apparition de nouveaux territoires ou d'univers référentiels composites à partir de l'identification et de la combinaison pertinente d'objets, d'intervalles temporeux et de points de contact ou de rencontre entre agents. L'« intelligence rusée » acquiert, ainsi, sa pleine centralisation dans l'architecture de la cohérence et de l'admissibilité.

La capacité de juger et de profiter du sens des opportunités, identifiant ou provoquant le « bon moment » pour agir (ce que les grecs appellent de *kairós*), ou pour construire une trame d'argumentation passible d'être reconnue comme pertinente, donc, admissible au passage d'un niveau de jugement local vers un niveau général, se trouve au cœur du processus de reconnaissance. Comme l'affirment Marcel Detienne et Jean-Paul Vernant le *kairós* est un des traits définissant l'« art du cocher » permettant de doser, au moment exact, la vitesse et la direction en fonction des contours de la « route » à parcourir, et de ce qu'il est possible d'identifier en ce qui concerne la séquence d'évènements, en neutralisant, d'une certaine façon, ou en utilisant en sa faveur les éléments contingents⁶⁵². La *mêtis*, consolidant un tel art, dépasse le présent immédiat et se consacre aux antipodes de l'impulsivité⁶⁵³, ce qui signifie qu'il ne suffit pas de posséder les équipements de ressources adéquats, il faut surtout savoir les mobiliser et les combiner au juste moment.

Ainsi, profiter du sens des opportunités n'est en aucune manière synonyme d'opportunisme, mais plutôt de capacités de « navigation » pondérée en contextes pluriels. « Pour saisir le *kairós* fugace, la *mêtis* devait se faire plus rapide que lui. Pour dominer une situation changeante et contrastée, elle doit se faire plus souple, plus ondoyante, plus polymorphe que l'écoulement du temps : il faut sans cesse s'adapter à la succession des évènements, se plier à l'imprévu des circonstances pour mieux réaliser le

⁶⁵¹ BONDU D., *Nouvelles pratiques de médiation sociale. Jeunes en difficultés et travailleurs sociaux*, Paris, ESF Éditeur, 1998, p. 195.

⁶⁵² Dans le texte de l'*Iliade*, Antiloque, au moment décisif de son parcours, avertit ses chevaux: « Hâtez-vous au plus vite. Je me charge pour moi de trouver le moyen et l'occasion, si la route se rétrécit, de me glisser devant l'Atride, sans laisser passer l'instant » (XXIII, 415-416 cité par DETIENNE M. & VERNANT J.P., *Les Ruses de l'intelligence. La Mêtis des grecs*, Paris, Éditions Flammarion, 1974, p.22).

⁶⁵³ DETIENNE M. & VERNANT J.P., *ibid.*, p.22.

projet qu'elle a conçu; ainsi l'homme de barre ruse avec le vent pour mener, en dépit de lui, le navire à bon port »⁶⁵⁴.

En effet, la détermination du moment adéquat, traduisant une conjugaison, entre la situation construite et les espaces transactionnels, jugée judicieuse, donc, passible de faire l'économie de jugements ratés, n'est pas seulement le fruit de l'intuition de l'agent et de l'analyse inductive des éléments en jeu, mais aussi, et surtout, du « positionnement »⁶⁵⁵, que nous pourrions appeler prudentiel, de l'agent dans l'espace anthropologique et de la façon dont il saisit, supplante ou articule de tels éléments.

La capacité de « lire » le contexte et de fonder les actions quotidiennes selon des principes reconnus à niveau général (donc traduits dans un « langage » partagé) implique des capacités d'accommodement et d'anticipation par l'exercice d'une « intelligence rusée »⁶⁵⁶.

« Je trouve qu'une assistante sociale doit avoir un esprit critique aiguisé et savoir viser. Ce n'est pas par hasard que nous faisons réellement partie dans beaucoup d'institutions du staff des directeurs, et pourquoi ? Parce que nous devons réellement avoir ce sens critique d'analyse et attirer l'attention. (...) on réussit seulement à avoir cette capacité critique si nous sommes réellement très attentifs à ce qui nous entoure et si nous avons un ensemble d'outils qui nous permettent cette perception et même cette sensibilité que je trouve indispensable pour nous apercevoir si les personnes se sentent bien, si elles se sentent mal, ce qui est réellement en train de se passer ici. (...). Normalement je ne me prononce pas à contretemps. Quand je parle des choses c'est parce que j'y ai déjà réfléchi (...) et parce qu'il [le directeur] sent que je (...) ne défends aucune position personnelle, je défends la maison et je le défends lui (...). Bien sûr que si je venais de sortir de l'école et avais la velléité d'aller chez le directeur lui dire ce que je trouve qu'il devrait faire, si ça tombe il m'enverrait promener, mais si ça tombe moi-même ne le ferais pas(...). Cela dépend fort des expériences qu'on a, des expériences antérieures » (int. n° 52, TSE, FP, TSS).

En effet, la notion aristotélique de prudence (*phronèsis*) se distingue de celle d'habileté (*deinotes*), car elle ne se réduit pas à l'intuition, ni ne s'oriente en fonction de buts, se constituant plutôt comme une vertu pratique dans l'exercice de l'opportunité, en cadres instables et pluralistes. Comme l'affirment Mary Jane Spink et Benedito Medrado, « la production de sens

⁶⁵⁴ DETIENNE M. & VERNANT J.P., *ibid.*, p.28.

⁶⁵⁵ Concept utilisé dans le domaine de la psychologie sociale et repris ici sous une nouvelle focalisation. Cf. DAVIES B. & HARRÉ R., « Positioning: the discursive production of selves » in *Journal for the Theory of Social Behavior*, n° 20 (1), 1990.

⁶⁵⁶ DETIENNE M. & VERNANT J.P., *ibid.*

est toujours concomitamment une production discursive de personnes en interaction (...). Se placer implique naviguer à travers les multiples narratives avec lesquelles nous entrons en contact et qui s'articulent dans les pratiques discursives »⁶⁵⁷.

Cette navigation entre des récits différenciés dans la saisie d'un espace de reconnaissance et de sens est fondamentale dans la compréhension et la conquête d'une position prudentielle et se trouve évidente dans les déclarations d'une assistante sociale dont la pratique s'intègre dans le territoire de sens socio-éducatif (pratique de prévention/thérapie).

« J'ai rencontré deux professionnels qui travaillaient en duo et j'en ai fait un trio (...) (la triangulation est quelque chose qui donne une très bonne formation aux personnes) : l'un était médecin (...) et l'autre infirmier. (...) bien sûr que si vous me demandez: « Vous avez eu beaucoup de conflits au début? », oui, beaucoup! (...), mais j'ai contribué à la formation des autres et les autres ont contribué à la mienne (...). il était très important d'écouter l'infirmier et d'en recueillir ce que je pensais être important (...); j'ai appris ce qu'est le rythme, ce qu'est savoir écouter, le savoir écouter, le savoir parler, le savoir observer... tous ces commandements de Biesteck » (int. n° 29, TSE, PP,SS, CO).

La notion de « positionnement prudentiel » est, ainsi, en relation intime avec le concept de réflexivité et d' « indexicalité »⁶⁵⁸, et prétend traduire la conjugaison :

- d'une connaissance des éléments normatives et axiologiques (inhérentes aux divers univers et territoires de sens);
- une connaissance (ancrée temporellement) des différents agents et des espaces transactionnels construits et à construire, tout comme,
- des contraintes et possibilités de surassement que les différentes combinaisons impliquent.

⁶⁵⁷ SPINK M.J. & MEDRADO B., « Produção de sentidos no cotidiano: uma abordagem teórico-metodológica para análise das práticas discursivas » in SPINK M. J. (org.), *Práticas discursivas e produção de sentidos no cotidiano. Aproximações teóricas e metodológicas*, São Paulo, Cortez Editora, 1999, p. 55-56.

⁶⁵⁸ Concept qui dérive de la linguistique et qui traduit l'idée que le sens des propositions varie en fonction du contexte. Il est utilisé dans le domaine de l'ethnométhodologie pour souligner la conception que les expressions et actions doivent s'interpréter dans le cadre de contextes spécifiques.

L'importance de connaître le contexte pour fonder des preuves admissibles :

« (...) je pense que n'importe quelle personne un peu sensée, connaissant l'espace où elle se déplace, connaissant l'institution, connaissant les personnes, cherche à aller à l'encontre (...). (...) connaissant cette réalité, je crois que nous devons utiliser ces arguments, parce que cela est plus facile. Je pense que nous sommes des médiateurs pour réussir à obtenir aussi quelques résultats. (...) Il faut savoir choisir ces moments ; je pense que c'est tout à fait sensé de notre part de savoir choisir ces moments pour faire la validation de nos propositions » (int. n° 50, TAS, AD, CD).

« (...) il faut que les gens soient attentifs, aient un certain esprit critique (...), savoir comment est le «modus operandi» d'éléments déterminés, parce que les gens savent qu'au début, ils comptent sur les uns et sur les autres il leur faut toujours compter...bien, je trouve que cela fait partie de notre profession de bien connaître avec qui nous traitons et de savoir utiliser les techniques de communication et de manipulation, c'est un petit peu cela. » (int. n° 54, TAS, SP, TSS).

Selon Dominique Bondu⁶⁵⁹ la capacité de construire de la pertinence et des stratégies d'ajustement au milieu, en identifiant ou en suscitant l'occasion opportune, s'institue comme le fondement de la compétence de l'assistant social et découle de la combinaison de diverses opérations provenant de trois niveaux stratégiques:

a) un niveau cognitif, encadrant les connaissances nécessaires sur les déterminantes de la situation et des processus de façon à concevoir des actions ajustées;

b) un niveau normatif, présupposant l'articulation entre les finalités de l'action développée et les systèmes de valeurs et d'expectatives des différents acteurs, partenaires et populations, de façon à rendre lisible et reconnaissable l'action, et enfin,

c) un niveau politique ou de visualisation, présupposant la capacité de l'assistant social à démontrer son efficacité (prioritaire relativement à l'efficacité) et à souligner, auprès de ses mandataires, la validité de l'action par référence à des règles reconnues dans l'« espace public ».

De tels niveaux se conjuguent dans la temporalité de l'action et du jugement, dans un processus créatif et herméneutique, influencé par des exigences, expectatives et présupposés, en échelles polysémiques et simultanément séquentiels et circulaires.

⁶⁵⁹ BONDU D., *op cit.*, p. 195.

La raison pratique consacre, ainsi, la sphère esthétique⁶⁶⁰-expressive, qui permet de témoigner le particulier sans renier le général, ou d'accepter le général sans neutraliser le particulier⁶⁶¹, et d'accueillir l'inexprimable ou le volé sans refuser la possibilité de reconnaissance.

L'architecture de la cohérence présuppose, donc, la mobilisation adéquate des multiples répertoires de ressources que l'agent dispose et qui peuplent un certain territoire rhétorique, mettant en évidence l'imbrication entre des temporalités courtes et longues dans l'édification d'un processus argumentatif plausible.

L'incontournabilité, dans une dynamique de légitimation, de navigation entre différents niveaux de jugement, avec des préoccupations de généralisation, insère, nécessairement, des éléments pérennes (principes de référence; objets-référents) dans le travail interprétatif des agents, de construction et de tri occasionnel (éléments circonstanciels et contingents), et dans les dynamiques d'accord et d'ajustement, qui permettent d'accéder à la reconnaissance, ou d'édifier des univers composites. Comme nous l'avons déjà vu, dans une dynamique de légitimation, la restauration continue de l'ordre des grandeurs à travers des processus de négociation permanente est invivable, ce qui présuppose la capacité de surmonter la centration des arguments en éléments sensoriels ou locaux et d'accéder à des cadres référentiels partagés.

« (...) tout est défini, nous nous limitons à faire une information, en disant au directeur : «cet étudiant est dans ces conditions...» ; de deux choses l'une, ou nous avons des normatifs qui nous permettent d'agir et nous agissons en conformité, ou alors, nous suggérons au directeur qu'à notre avis c'est..., qui devra faire ceci ou cela et après le directeur approuve ou non. Normalement il approuve nos suggestions, parce qu'il sait que nous les travaillons avec des critères basés sur la législation en vigueur (...)» (int. n° 52, TSE, FP,TSS).

⁶⁶⁰ Etymologiquement le concept d' « esthétique » nous renvoie à la faculté commune de sentir, d'essayer, d'être ensemble avec...

⁶⁶¹ Réfléchissant aux conditions de possibilité d'un sens commun, Hannah Arendt se centre sur le principe de la liberté: « Même si nous avons perdu l'aune à laquelle mesurer et les règles sous lesquelles subsumer le particulier en tant que tel, un être dont l'essence est de commencer porte peut-être en lui suffisamment d'originalité pour pouvoir comprendre sans catégories préconçues et juger sans l'ensemble des règles traditionnelles qui fondent la morale » (« Compréhension et politique » in *Esprit*, n°6, 1980, pp.77-78 cité par PRADO P.W., « L'Espace public à l'épreuve du tournant esthétique » in COTTEREAU A. & LADRIÈRE P. (coords.), *Pouvoir et Légitimité. Figures de l'Espace public*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Coll. Raisons Pratiques n° 3, 1992, p. 77).

Cela ne signifie pas que le registre de l'exceptionnel ne puisse être pris en considération, occupant même une place prépondérante dans la compréhension de la pratique quotidienne des assistants sociaux. Cette constatation met surtout en évidence la capacité de l'assistant social d'articuler des arguments et des critères différenciés, en mobilisant tout un ensemble de connaissances, non seulement relatives aux normatifs généraux et locaux, mais aussi au contexte et aux agents qui le constituent. Le même assistant social cité ci-dessus révèle précisément l'importance de la composante adaptative et interprétative et de connexion en affirmant :

« J'ai demandé au directeur les normes ne me permettaient pas beaucoup cela, mais, j'ai fait un détour et j'ai demandé au directeur si nous pouvions payer un subside de logement pour l'aider [à l'étudiante] à payer le loyer de la maison. Nous ne pouvons payer un subside de logement qu'à celui qui ne réussit pas à se faire transporter à temps de l'endroit où il réside jusqu'ici ou à celui qui réside à plus de cinquante kilomètres. Dans ce cas, je lui ai très bien expliqué pourquoi je demandais cela. Le directeur a été d'accord » (int. n° 52, TSE, FP, TSS).

La détermination du juste moment pour agir, pour édifier des séquences d'arguments et construire des preuves et la pondération des objets (accessibles de diverses façons), des critères et des principes à mobiliser à cet effet présuppose, donc, l'imbrication pertinente entre des ressources et des temporalités distinctes dans le cadre d'espaces anthropologiques spécifiques.

Le récit d'une assistante sociale relatif au processus de conquête et de visualisation d'un espace propre d'intervention, nous permet de percevoir l'association et la circularité entre des éléments pérennes et circonstanciels, entre différents répertoires de ressources et entre des logiques et des régimes d'action distincts.

Le récit⁶⁶² se centre sur la dynamique de clarification, auprès des dirigeants, de l'espace et de la philosophie de la pratique du service social dans la transition du « Fundo de Fomento da Habitação » (FFH) pour l'« Instituto de Gestão e Alienação do Património Habitacional do Estado »

⁶⁶² Extraits de l'interview n° 8 et du registre argumentatif n° 8-D, pratique-type : accompagnement socialisant. L'information a été réorganisée, bien qu'assurant la logique discursive.

(IGAPHE)⁶⁶³, pendant une période post-révolutionnaire⁶⁶⁴, et, comme tel, de redécouverte ou de reconstruction des dynamiques et des seuils institutionnels et professionnels.

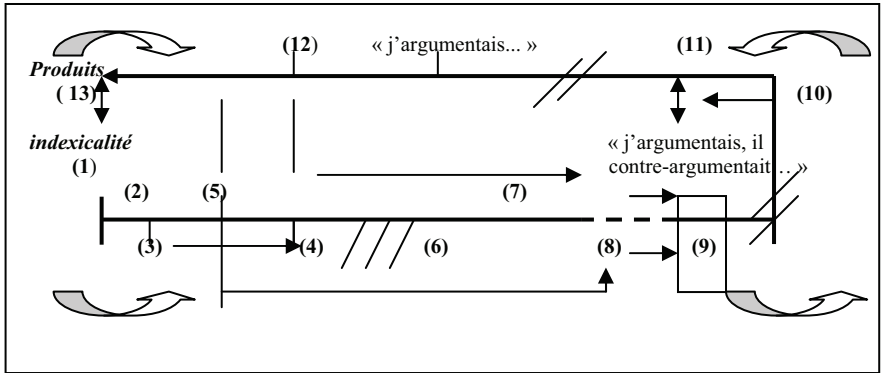
L'analyse du processus argumentatif (voir figures 30-a/b) nous permet de mettre en évidence l'imbrication de moments d'avance et de recul dans la reconnaissance des arguments invoqués et de la façon dont ils sont combinés. De la même manière, il est possible de faire ressortir le domaine du *kairós* dans l'édification de l'admissibilité d'argumentation, résultant dans la conquête progressive d'un sens rénové de la pratique de service social dans le contexte en cause.

La rationalité prudentielle se manifeste dans la façon dont le processus argumentatif est construit et réadapté, présupposant: la combinaison entre des équipements de ressources personnelles et contextuelles; des stratégies différenciées dans la production de la plausibilité de l'argumentation et dans le profit des moments adéquats, soit pour débloquer et donner une continuité à la dynamique transactionnelle, soit pour revalider, d'une manière cohérente, le construct rhétorique antérieurement délinéé. Chaque option entraîne, en effet, des mutations et des réadaptations, parfois assez subtiles, et qui rendent encore plus complexes des dynamiques en elles-mêmes déjà embrouillées.

⁶⁶³ Le « Fundo de Fomento da Habitação » (FFH) a été aboli en 1982, par le décret-loi n° 214/ 82, du 29 mai, ce qui a créé un vide législatif en ce qui concerne la gestion, conservation et aliénation du patrimoine de logement (environ 42500 foyers au moment de l'abolition). Dans le sens de désinvestir une partie de ce patrimoine de logement et d'en diriger les recettes vers des programmes spécifiques et pour la réduction de la dette du FFH, on a créé avec le diplôme n° 88/ 87, du 26 février, l' « Instituto de Gestão e Alienação do Património Habitacional do Estado » (IGAPHE). Comme on peut le lire dans le préambule de ce diplôme « la politique du Gouvernement dans le secteur de la construction et de l'habitation, et en particulier celui de l'habitation sociale, s'oriente dans le sens de développer et d'appuyer le développement de programmes poursuivis par les mairies, coopératives d'habitation et entreprises privées, de façon à optimiser l'application des ressources disponibles et à satisfaire ainsi plus rapidement les besoins d'habitation des agrégats familiaux qui ont les plus faibles revenus. (...) Cependant, l'aliénation des foyers est plus qu'une question économique ou financière. Elle pourra constituer une action sociale urgente, en donnant à des familles défavorisées la possibilité d'accéder à la propriété, moyennant un effort d'épargne substantiel pour leur niveau de revenu, ce qui, à son tour, exigera de l'imagination et de la flexibilité pour que l'on puisse arriver à des prix réalistes, adopter des formes spéciales d'achat et de vente, appliquer des régimes appropriés d'amortissement».

⁶⁶⁴Après la révolution du 25 Avril 1974 (qui met fin, au Portugal, à un régime dictatorial de pratiquement un demi siècle et à une guerre coloniale, en Afrique, débutée en 1961) on assiste à une période d'instabilité politique et sociale avec de réelles implications dans l'interaction entre l'État et la société civile, dans la détermination de frontières et de points de contact entre la sphère publique et privée, dans le fonctionnement et l'encadrement des diverses institutions et dans le positionnement relatif des différents agents et groupes professionnels.

FIG. 30 / a –Dynamique d’argumentation et de temporalités pertinentes



Légende:

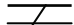
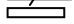
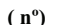
-  Séquence d’argumentation;
-  Noyaux de tension;
-  Stratégie d’implication et production de preuve ;
- (n°) Identification des extraits du récit (cf. figure 30/b).

FIG. 30 / b – Axes d’analyse du récit

AXES D'ANALYSE	UNITÉS DE CONTEXTE
<p>(1) Identification des contours du territoire anthropologique où la dynamique d’argumentation s’inscrit et par référence auquel elle acquiert un sens.</p> <p>Le positionnement dans le contexte, essentiel pour l’édification d’un processus argumentatif admissible à un niveau de jugement public, présuppose : la compréhension de l’histoire du service et des pratiques qui s’y inscrivent ; des règles de fonctionnement (tacites et expresses) et d’interaction ; des dynamiques et de la culture organisationnelle, entre autres aspects.</p>	<p>« Moi là [à l’IGAPHE] pour trouver ma fonction (...) j’ai dû faire une analyse systématique du propre service pour m’assimiler, parce que personne ne savait me dire ce que je devais faire...et le service social y était depuis plus de vingt ans (...).quand j’y suis arrivé cela était ainsi...[geste manuel représentant un cercle fermé] tout fermé ; salles fermées, portes fermées... on ne parlait que si c’était pour boire du café. (...) ils avaient des choses qui n’avaient rien à voir avec le service social ».</p>

<p>(2) Le recours à des objets-références, locaux (règlement) et généraux: répertoire de ressources contextuelles.</p> <p>Le recours à des normatifs pour construire et sédimenter le positionnement prudentiel dans le contexte et édifier une argumentation plausible dans la navigation entre les différents niveaux de jugement et de régimes d'action.</p>	<p><i>« Et alors je suis arrivé là et puisqu'il n'y en avait pas, j'ai commencé à demander une législation : le règlement; la loi organique... une série de choses. »</i></p>
<p>(3) Le domaine de la réflexivité: répertoire de ressources personnelles.</p> <p>L'assomption de l'insuffisance de la simple connaissance des normatifs généraux et locaux dans la construction du savoir agir pertinent.</p>	<p><i>« Les choses ne sont pas si simples que ça... dans la simplicité il y a une grande complexité. (...) j'apprends beaucoup avec les autres et eux apprennent beaucoup avec moi (...). La subtilité est beaucoup notre rôle, nous ne pouvons jamais l'oublier. »</i></p>
<p>(4) Identification des marges de liberté et de moments opportuns.</p> <p>Le profit : du moment de redéfinition structural du pays, pour introduire des changements ponctuels, et de la méconnaissance généralisée des processus de gestion et de la philosophie que l'on prétendait imprimer aux divers services et organismes.</p>	<p><i>« Tout était nouveau en termes de gestion.... »</i></p>
<p>(5) Axe combinatoire entre ressources personnelles et contextuelles : l'assomption de la complexité dans la saisie d'opportunité.</p> <p>Le premier moment de délinéament d'une dynamique argumentative : l'identification ; tri ; interprétation et combinaison des différents éléments saisis de l'analyse contextuelle et interactionnelle.</p>	<p><i>« J'ai commencé à essayer d'analyser l'institution (...) (j'ai même fait un tableau sur du papier quadrillé) (...) j'ai énuméré tout ce que l'on faisait, comment on le faisait et ce que chaque réponse impliquait, en termes processifs et en termes d'intervention technique ».</i></p>
<p>(6) Noyau de tension qui se constitue aussi comme moment de redynamisation du processus</p>	<p><i>« Ils sont arrivés à me dire que je ne pouvais pas parler avec mes collègues de la Mairie et j'ai dit «sauf si vous me le mettez par écrit; si vous me l'écrivez je ne peux</i></p>

<p>argumentatif.</p> <p>Les moments de tension se constituent comme des espaces de redimensionnement de positions, d'arguments et de marges d'admissibilité.</p>	<p><i>aller contre votre ... j'obéis pour ne pas avoir un procès disciplinaire... »</i></p>
<p>(7) Création d'espaces transactionnels à la confluence de différents principes de jugement et de logiques d'action.</p> <p>Le passage vers un niveau de jugement général présuppose la construction préalable d'un positionnement et d'une argumentation prudemment mobilisée (cf. axe d'analyse n° 5).</p>	<p><i>« Un jour j'ai dit au directeur-adjoint, mon chef direct, «aujourd'hui je veux être avec vous» (...) il y avait des heures que je discutais avec le directeur...des heures...de ma fonction, de notre fonction, du service social, des choses qu'il voulait que je fasse et je disais que je ne les faisais pas, sauf s'il me mettait tout par écrit, mais, avec une attitude saine, d'éducation, de professionnalisme(...) »</i></p>
<p>(8)Ébauche du processus argumentatif en ayant comme base le recours à des objets-référents locaux.</p> <p>L'ancrage de l'argumentation, au passage vers un niveau de jugement général, à des objets-référents et des principes partagés.</p>	<p><i>« Moi quand je suis arrivé là, j'ai demandé (...) «mais, Monsieur, notre organisation ici n'est pas en accord avec le règlement, ni avec l'organique!», et lui m'a dit ainsi «mais non! Comment avez-vous vu? jamais aucun de vos collègues ne s'est interrogé à ce sujet»... c'est un chemin qui s'est fait petit à petit (...) et j'ai commencé à tirer tout ce que j'attrapais (...) »</i></p> <p><i>« Je dois comprendre ce que c'était avant pour comprendre ce que c'est maintenant (...) être capable de relativiser les choses, être capable de changer s'il le faut, continuer si je pense que je dois continuer (...) notre insertion dans le service a à voir avec notre propre comportement. ».</i></p>
<p>(9) Stratégie d'implication de l'autre dans la dynamique d'argumentation et de preuve.</p> <p>L'imbrication entre différents niveaux de jugement permet d'élargir les circuits rhétoriques et de créer des conditions pour l'admissibilité de preuves hétéroclites (même de caractère « intime ») à un niveau de jugement général.</p>	<p><i>« J'ai réussi à l'amener [le directeur] avec moi à des réunions du projet de Conchada⁶⁶⁵... »</i></p>

⁶⁶⁵ Référence à un projet de lutte contre la pauvreté centré à Conchada (quartier d'une des paroisses de Coimbra) et dont l'IGAPHE était partenaire. En 1990, on a créé les Commissariats Régionaux de Lutte Contre la Pauvreté qui ont comme fonction de définir et

<p>(10) Reculs dans la dynamique d'argumentation.</p> <p>La mise en pratique d'un cycle de légitimation présuppose le maintien, au fil du temps, d'une logique et de constructions argumentatives cohérentes consacrant une relation pertinente entre le pérenne et le circonstanciel.</p>	<p><i>« (...) après avoir couru des jours et des jours (...) je lui disais une chose et après il revenait à zéro (...). Il argumentait et je contre-argumentais, mais toujours selon ma position, en voyant les choses de façon rationnelle, explicative et logique. »</i></p>
<p>(11) La dynamique de l'ajustement profitant du « juste moment » pour édifier des seuils de cohérence.</p> <p>La tentative de conciliation entre des principes et des critères de référence distincts.</p> <p>La clarification de la philosophie de la pratique présuppose, dans ce cas, la (re)construction de la preuve dans un espace public (réunion).</p>	<p><i>« Une fois le directeur a dit que nous devons ... (je crois qu'il y avait quarante mil foyers (...) à niveau de la région centre), et lui nous disait «on doit aller dans toutes les maisons, faire des visites chez les gens» (...) et je lui ai dit ainsi: «Bien Monsieur l'ingénieur, je vous fais cela, ça ne me coûte rien de le faire et je le fais avec goût, et je dois le faire, s'il est inclus, si nous faisons un projet d'intervention dans ce domaine, d'une autre façon non!» (...) il doit être englobé dans un projet de travail, d'intervention : savoir ce que je prétends avec ça, ce que nous prétendons avec ça, c'est à dire, ce qui existe pour qu'il y ait une intervention et quels changements il faut faire, avec des objectifs prédéfinis, avec un projet »</i></p>
<p>(12) Le résultat de la dynamique d'argumentation et transactionnelle: la prédominance du contexte immédiat.</p> <p>L'élargissement des espaces transactionnels et des dynamiques de reconnaissance.</p>	<p><i>« J'ai fait un travail qui m'a beaucoup gratifié: depuis créer des associations de résidents, promouvoir des réunions entre techniciens et associations de résidents, depuis créer des règlements dans les quartiers (...) instituer une gestion participée. »</i></p>
<p>(13) Le produit de telles dynamiques par référence au territoire anthropologique.</p> <p>L'assistant social comme élément syntonisateur et syntaxiologique.</p>	<p><i>« (...) où tout était séparé, j'ai commencé à travailler tout en forme... ça ne s'appelait pas une équipe, mais, c'était comme une équipe: ça fonctionnait avec l'ingénieur, avec l'administrateur... ».</i></p>

d'encadrer des Projets de Lutte Contre la Pauvreté promus par des entités publiques et privées, ayant des objectifs bien définis, dans des zones délimitées et avec des principes d'action intégrée et la participation de la population, de partenaires entre des services et des entités de la communauté, de la recherche-action et une conception multidimensionnelle de la pauvreté.

De ce récit, ressort la plasticité du processus argumentatif, basé sur des temporalités différenciées et recourant à des procédés distincts.

Dans l'architecture de la preuve, l'assistant social recourt non seulement à la combinaison entre des objets locaux et généraux (axes d'analyse numéro deux et numéro huit), mais aussi à des processus d'imbrication entre différents niveaux d'édification de l'action et du jugement (axe d'analyse numéro neuf) consolidant une construction hétéroclite de la preuve en référence et de la dynamique d'argumentation, de bases axiologico-factuelles, qui lui sont sous-jacentes, et obéissant à des exigences de coordination de l'action avec d'autres agents encadrés dans des univers de sens différenciés (axes d'analyse numéros : cinq, sept, huit, dix et onze). Pour cela, des objets-référents se combinent, mais aussi des ressources personnelles, en relation avec la formation (par exemple, la valorisation de l'analyse systémique dans la pondération des seuils et dynamiques du contexte) et avec des aptitudes comme: observation; persistance; subtilité (axes d'analyse numéros: trois, cinq; sept; huit et dix), médiatisés par la réflexivité et par l' « indexicalité » (axes d'analyse numéros: trois; cinq; sept; huit; dix ; onze ; douze et treize).

En effet, la propre dynamique d'argumentation obéit à une orientation cohérente: on vérifie que, d'abord, l'assistant social cherche à « se placer », en recourant à des objets-référents (axes d'analyse numéro deux et numéro huit), à un encadrement, temporel et signifiant, de l'espace professionnel du service social dans le contexte, et de celui-ci dans le pays (axes d'analyse numéros : un et quatre) et à des ressources personnelles, pour postérieurement déclencher un premier moment de contact (axes d'analyse numéro sept et numéro huit), moment toujours rénové quand la reconnaissance de la preuve est mise en cause, appelant à une reconstitution de la dynamique transactionnelle et d'argumentation (axes d'analyse numéro dix et numéro onze). Profiter du juste moment pour déclencher le processus de construction cohérent des seuils de la pratique de service social, soit structurel (axe d'analyse numéro quatre), en tenant compte de la période d'instabilité politique et sociale du pays et l'élargissement qui s'en suit de la marge de possibilités de changement, soit conjoncturel (axe d'analyse numéro onze), rend possible l'édification du projet argumentatif initialement délinéé: la transmutation des seuils et de la philosophie des pratiques de service social, désormais affirmées comme des éléments syntoniseurs du territoire anthropologique (axes d'analyse numéro douze et numéro treize).

La persistance dans la récupération et revalidation d'un ensemble d'arguments plus ou moins permanents ne signifie pas que le processus

argumentatif se construit sur base des plans définis a priori⁶⁶⁶, mais, uniquement, que l'action est située et qu'elle présuppose donc une certaine représentation du contexte, des objets qui peuvent s'inscrire dans la définition d'une situation et des buts poursuivis par l'agent. Dans ce cas, l'assistant social a considéré important, par la pondération herméneutique du contexte structurel et conjoncturel, de maintenir une construction rhétorique et factuelle, passible de clarifier les critères de référence de la pratique du service social au lieu anthropologique en épigraphe. Cela ne présuppose pas une mécanisation du processus d'argumentation, ce qui se constituerait comme sa négation intrinsèque, mais plutôt, la re-mobilisation pertinente d'un ensemble de constructions argumentatives, en fonction des mutations dans les situations et dans les espaces où l'action et le jugement se consolident. L'appropriation des opportunités implique, sous cette perspective, l'identification et l'interprétation des marges d'admissibilité (en mutation) et de la séquence temporelle adéquate pour le profit de cette même admissibilité, faisant l'économie de jugements ratés.

L'architecture de la cohérence présuppose, ainsi, non à peine des mouvements de (re)validation de la preuve par l'agrégation différenciée d'éléments, plus ou moins présents ou dispersés, ou plus ou moins contrôlés ou imprévus, mais aussi la construction simultanée du propre « positionnement » dans un espace mutant et pluriel, exigeant à tout moment la révision de ce qui est en jeu, et comme tel, des éléments qui continuent à être pertinents ou qui ont fini entre-temps de l'être. Ainsi, la rationalité, dans un cadre de changement et de contingentialité, s'affirme surtout comme un mouvement, une polymorphie et une duplicité, permettant de manœuvrer, bien qu'indirectement, des dynamiques, plus ou moins incontrôlables, « pour faire aboutir par un biais imprévu le projet qu'on a médité »⁶⁶⁷.

2- La dynamique transactionnelle

La notion de transaction, telle qu'elle a été travaillée par Jean Rémy, Liliane Voyé et Emile Servais⁶⁶⁸, prétend traduire un processus complexe de pondération des valeurs, principes, normes et objets en cause dans une dynamique de jugement, consolidée en des divers paliers consacrant des lectures pluralistes. Elle comporte, donc, également, la définition des interlocuteurs pertinents, tout comme, la pondération

⁶⁶⁶ Michel DE FORNEL, par exemple, défend la désagrégation du paradigme classique de la planification qui aurait son origine dans la théorie de l'action rationnelle (cf. « Intention, plans et action située » in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords.), *La Théorie de l'Action. Le Sujet pratique en débat*, Paris, CNRS Éditions, p. 85).

⁶⁶⁷ DETIENNE M. & VERNANT J.P., *op. cit.*, p. 56/ 57.

⁶⁶⁸ Cf. RÉMY J., VOYÉ L. & SERVAIS E., *op. cit.*

d'espaces et de temps adéquats pour la mise en pratique d'une telle dynamique, rendant possible la réglementation de l'« inévitable distance entre les attitudes officielles des agents et leurs dispositions officieuses, et enfin d'élaboration de référentiels normatifs régulant les termes de l'échange »⁶⁶⁹. Selon cette façon de voir et étant donné la composante constructiviste que la transaction implique, les diverses séquences interactionnelles et les respectives caractéristiques et contraintes sont particulièrement pertinentes dans la mise en pratique du processus de légitimation.

L'élément central dans la pondération de la dynamique transactionnelle et de sa pertinence au cœur d'un processus de légitimation des pratiques de service social est, donc, en relation avec la construction rhétorique de la pratique et de la preuve, dans un cadre de « pluralisme référé »⁶⁷⁰, tenant compte de la coexistence, (au moins) semi-aléatoire, de diverses rationalités et de différents niveaux de jugement.

Ainsi, la composante des intérêts ou des résultats, plus ou moins ponctuels, est reléguée au second plan, au profit d'une centralisation dans la propre transaction et dans les mécanismes d'ajustement que celle-ci peut présupposer dans le cadre de processus de légitimation. L'aspect souligné est, donc, la capacité de construction et d'interprétation différenciée de la transaction et des contraintes et spécificités qu'elle encadre, dans différentes situations et cadres référentiels. Dans ce contexte, le domaine des objets-référents est, comme nous l'avons déjà vu, primordial dans l'articulation entre la composante factuelle et axiologique et dans la mise en pratique du passage entre différents niveaux de jugement, notamment dans le tri et la (trans)position d'éléments de la dimension intime de la transaction.

Nous avons déjà fait référence, dans le chapitre précédent, à la représentation de la construction de la pratique de la part de professeurs, comportant des analogies évidentes avec les pratiques de service social. Nous reprenons maintenant cet exemple⁶⁷¹ pour nous référer à la dynamique transactionnelle implicite à la construction en référence.

Dans l'édification de la relation pédagogique entre un professeur et ses élèves il y a sous-jacent non seulement un ensemble de règles de caractère institutionnel, qui permettent de déterminer des seuils, des rôles et des dépendances, mais aussi un noyau de normes en opposition: générales,

⁶⁶⁹ KELLERHALS J. & alii, « Transactions interindividuelles, cohésion de groupe et normes de justice » in Blanc M. & alii, *Pour une sociologie de la transaction sociale*, op. cit., p. 167.

⁶⁷⁰ Expression utilisée par Jean RÉMY dans les articles déjà cités.

⁶⁷¹ Cf. MORMONT M., « Pour une typologie des transactions sociales » in BLANC M. (textes réunis et présentés), op. cit., p. 119/120; et DUBET F., *Sociologia da Experiência*, Lisboa, Edição do Instituto Piaget, 1996.

structurant l'espace de l'échange, ou tacites, traversant le domaine de la transaction locale. De telles normes, officielles ou officieuses, déterminent la façon réciproque de se placer des agents et la gestion d'expectatives mutuelles, présupposant, cependant, que la compréhension de la relation pédagogique en concret dépasse les règles instituées et la simple conjugaison d'intérêts.

Le même se passe dans la relation entre un assistant social et les divers interlocuteurs avec lesquels il interagit quotidiennement dans la construction des diverses situations. La gestion d'expectatives dissemblables et l'architecture pertinente de l'action et du processus de jugement et de preuve n'est pas réductible au prescrit et présuppose l'articulation entre divers genres de normes et de procédés. Ainsi, ce qui en ressort c'est la perception de la façon dont de telles combinaisons sont construites, consolidées dans la relation entre l'assistant social, l'usager et les très nombreux agents qui peuplent le lieu anthropologique (ou, pour reprendre notre exemple entre professeur et élève, ou professeur et les autres composantes de l'espace école). Dans l'assomption d'une telle combinatoire, au cœur d'une dynamique transactionnelle, de nombreuses normes non prescrites sont, en vérité, mobilisées, associées aux processus d'interaction (ou d'enseignement) et à la compréhension des seuils symboliques et pragmatiques (ou du rôle pédagogique de chaque professeur) qui donnent naissance à des pratiques, en apparence, structurellement et formellement équivalentes, mais cependant, substantiellement différenciées. Une telle constatation permet, d'un côté, de comprendre l'importance de telles normes dans le territoire où la pratique s'insère et le niveau de reconnaissance qu'elles acquièrent – sachant qu'à un niveau local, elles se trouvent au cœur de la relation – et, d'un autre côté, de pondérer la possibilité de se constituer comme des éléments primordiaux dans la composition de nouveaux territoires de sens et même d'univers composites⁶⁷².

Ainsi, comme l'affirme Marc Mormont, la transaction pourrait être spécifiée « comme une interaction (micro) ou un rapport social (macro) où, à propos d'un objet, des règles qui s'y appliquent et des acteurs reconnus, l'échange porte sur les principes de légitimité en fonction desquels règles et acteurs interviennent »⁶⁷³. Ainsi, la notion de dynamique transactionnelle traduit la conception d'un *continuum* temporel, spatial et argumentatif, qui permet de pondérer la plus ou moins grande ajustabilité et pérennité du

⁶⁷² Par exemple, l'introduction de la négociation du contenu des disciplines entre professeur et élève introduit une composante hétéroclite dans l'ensemble des règles formalisées et des limites instituées: le présupposé de l'autonomie des élèves dans la gestion de leur apprentissage.

⁶⁷³ MORMONT M., *op. cit.*, in BLANC M. (textes réunis et présentés), *op. cit.*, p.

« produit transactionnel »⁶⁷⁴, en fonction de principes reconnus et mobilisés de façon pertinente.

L'intersticialité et la tentionnalité entre le tacite⁶⁷⁵ et l'explicite est structurant dans la construction et la manutention d'un espace transactionnel. Le « non dit » et l'informel ont, en vérité, une importance fondamentale dans l'édification d'accords et d'ajustements. Le « savoir insu »⁶⁷⁶, difficilement traduisible parce que « savoir agi », se constitue, très souvent, comme le noyau d'une certaine pratique sociale, culturelle ou professionnelle. En effet, la non verbalisation peut se traduire en source de pouvoir ou de protection, cependant, elle peut également se constituer comme entrave importante à la poursuite parfaite de cycles de légitimation. Bien qu'il existe une limite incontournable à la transcription du savoir tacite qui provient de l'imbrication « corporelle » entre l'agent et l'action respective, l'effort de tri et la traduction publique de quelques-unes de ses composantes est nécessaire, inclusivement pour le contrôle et la progression du propre savoir d'expérience.

Christian Maroy⁶⁷⁷ en analysant les dynamiques transactionnelles à l'intérieur d'institutions chrétiennes belges, souligne comment l'implicite et le non traduit discursivement permettent de procéder à la régulation d'une situation marquée par le pluralisme, malgré les références explicites fondant l'identité des institutions. Ce qui est « su » sans avoir besoin d'être dit se constitue, ainsi, comme une espèce de « secret de famille ». L'explicite est incorporé, en doses variables, dans le jeu social selon les problèmes qui surgissent petit à petit et la nécessité de consolider une « complicité » partagée.

Comme l'affirme l'auteur, le concept de transaction permet de mettre en évidence la dynamique d'ajustement entre l'implicite et l'explicite; « (...) il s'agit de signaler à quel point le travail permanent de reconstruction d'un ordre négocié, d'ajustement des termes de l'échange entre acteurs en position inégale ne peut être pensé en termes exclusifs de négociation qui font une trop large place à l'intentionnalité et à l'explicite. L'avantage d'une approche en termes de transaction est d'insister sur ce qui *ne* peut être dit,

⁶⁷⁴ Cf. RÉMY J., *op. cit.*

⁶⁷⁵ Parole qui dérive du latin *tacitum* et qui signifie secret, mystère.

⁶⁷⁶ LE BOTERF G., *op. cit.*, p.130.

⁶⁷⁷ MAROY Ch., « Projet institutionnel et transaction parmi les membres d'une organisation. Le cas de crèches et d'hôpitaux chrétiens » in BLANC M. & alii (ccords.), *Vie quotidienne et démocratie, op. cit.*, pp. 155-179.

Les fonctions inhérentes aux transactions analysées sont essentiellement deux: la prévention de conflits (insérant, par exemple, des stratégies d'euphémisation, permettant de concilier des logiques et des valeurs distinctes) et la production de « règles du jeu » acceptables (en recourant à des combinaisons différenciées entre des négociations explicites et implicites).

explicité sans affecter considérablement le jeu social, les accords qui le constituent»⁶⁷⁸.

D'un autre côté, il existe, au passage de l'implicite à l'explicite, qu'il faut du moins en partie (au-delà d'un seuil d'indicibilité) rendre effectif dans l'architecture cohérente d'un processus de légitimation, un « jeu de connivence où le registre rationnel s'articule sur le registre affectif »⁶⁷⁹.

Nous constatons, ainsi, qu'un aspect fondamental dans l'édification du processus de légitimation et de la transaction⁶⁸⁰ qui lui est sous-jacente, c'est la dialectique entre l'ordre institué et ce qui est construit. Etant vue de cette façon, la dynamique transactionnelle est en relation non seulement avec ses corrélats, mais aussi avec la clarification et la mobilisation de principes en fonction desquels l'interaction et les respectifs produits acquièrent un sens pour les agents impliqués dans l'échange. Marc Mormont⁶⁸¹ fait référence au « principe de légitimité » des transactions pour traduire l'ensemble de principes qui définissent un certain type de relations entre les hommes et qui fondent et justifient les règles qui établissent une valeur commune et qui permettent de situer des individus et des groupes par référence à cette valeur, fournissant également une statut à la réalité matérielle et aux objets impliqués dans la construction de l'action et du processus argumentatif.

Il existe, cependant, des situations de coexistence, de concurrence ou de conflit entre des principes également légitimes ce qui permet de mettre aussi en évidence, au-delà de leur reconnaissance au cœur de la transaction, la façon de les articuler de manière cohérente. Ainsi, la transaction présuppose la référence et la reconnaissance partagée de principes généraux capables de fonder de façon pertinente l'action et le processus de jugement, mais aussi une dynamique d'argumentation à travers laquelle il est possible de relativiser des règles et de produire des consonances ou des ajustements.

⁶⁷⁸ MAROY Ch., *op. cit.*, p. 175.

⁶⁷⁹ RÉMY J., *op. cit.*

⁶⁸⁰ La notion d' « espace transactionnel » (« *espace potentiel* ») est utilisée, sous une perspective différenciée, par D. W. Winnicott (*Jeu et Réalité. L'Espace Potentiel*, Paris, Éditions Gallimard, 1975) pour la compréhension des processus de subjectivation et d'appropriation de l'acte. L'espace social est, ainsi, considéré comme structurant de la construction identitaire des individus, intégrant un processus associant le réel et l'imaginaire. Michel Paralezzi fait ressortir, dans l'ouvrage de Winnicott, trois conditions qui rendent possible la constitution de l'espace référé: a) la réciprocité des relations; b) la confiance et la fiabilité des acteurs présents; la composante informelle ou créative, découlant d'un certain potentiel d'indétermination des règles du jeu (cf. « L'Action communautaire et l'autonomie sociale: Les Apports de la socio-psychanalyse » in NÉLISSE Cl. & ZÚÑIGA R., *op. cit.*, pp. 107-113).

⁶⁸¹ MORMONT M., « Pour une typologie des transactions sociales » in BLANC M. (textes réunis et présentés par), *Pour une Sociologie de la transaction sociale, op. cit.*, p. 121.

2.1-Espaces transactionnels : domaines de construction syncrétique

Si, comme l'affirme Marie-Noëlle Schurmans⁶⁸², la transaction peut être comprise comme un « *bricolage* » au cœur duquel se fait la création d'un produit syncrétique original, elle se constitue comme une dimension essentielle dans une dynamique de légitimation, qui comporte, nécessairement, la composition différenciée (en termes de niveaux de jugement et de principes mobilisés et articulés) de la preuve plausible. La légitimité du processus, et de ce qui en découle, dépend, ainsi, de la façon dont un tel processus est architecturé en régimes d'action différenciées, comportant, bien sûr, des exigences de plus ou moins grande coordination avec d'autres agents ou interlocuteurs, donc, de plus ou moins grande impérativité de généralisation de la preuve.

En consonance, la compréhension des séquences temporelles et d'argumentations au sein d'un processus de jugement et de preuve, nous permet d'identifier un ensemble d'inscriptions générales (de caractère abstrait et de seuils diffus et symbiotiques), de différents espaces transactionnels, dans le cadre de régimes d'action dissemblables, donc, comportant des contraintes et des potentiels de légitimation distincts. Dans chaque espace il y a une oscillation entre des pôles contraires de fixation et de mobilité, de jonction et de disjonction d'éléments différenciés. Pour ce motif, les marges ou seuils entre les différents espaces sont aussi importants que l'espace en lui-même⁶⁸³ puisqu'ils consolident : des points de contact, de dispute, d'usurpation ou de partage, relevant dans la construction de preuves admissibles publiquement, et surtout, des tissus osmotiques de flux et de reflux des dynamiques argumentatives.

En ce sens, nous identifions quatre espaces transactionnels dans lesquels l'assistant social se place et qui consacrent des régimes d'action différenciés (voir figure 31):

-un *espace transactionnel* « *intime* », qui insère des interactions et des « produits transactionnels » marqués par la composante « sensorielle », « expérientielle » et de partage de sentiments et perceptions, réservant une dimension, intrinsèquement constituante, de « secrétisme » ou de « sacré » ;

⁶⁸² SCHURMANS M.N., « Négociations silencieuses à Évolène : Transaction et identité sociale » in BLANC M. & alii, *Vie quotidienne et Démocratie, op. cit.*, pp.129-154.

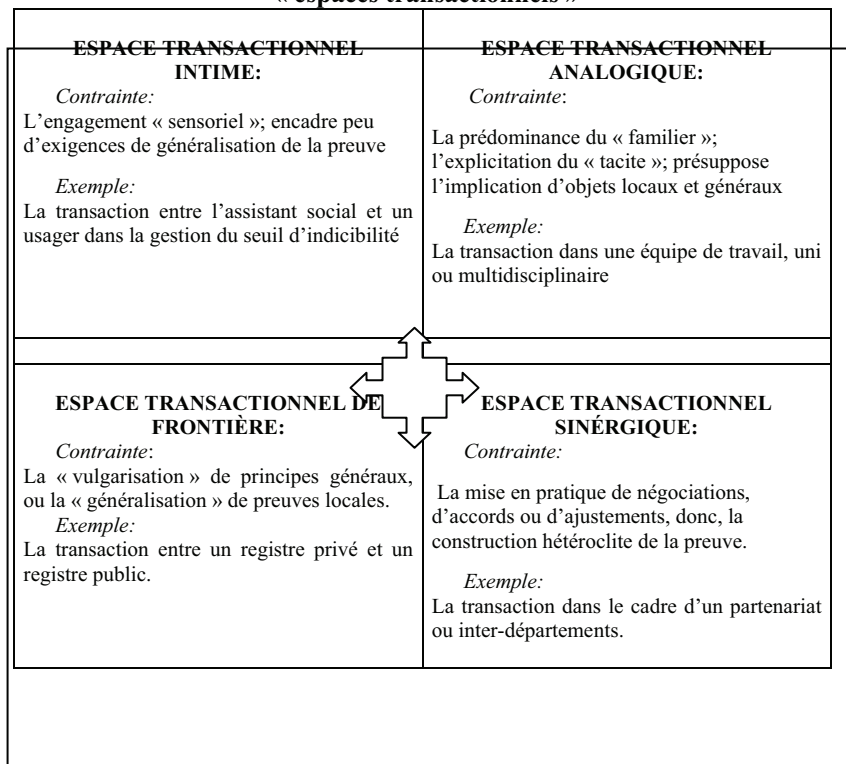
⁶⁸³ Michel DE CERTEAU donne une grande importance à la « frontière ». Celle-ci n'émerge pas seulement comme tiers lieu dans un jeu complexe d'interactions et de connexions, mais permet aussi d'assurer des mutations (« du vide en plein et de l'entre-deux en lieu établi », *op. cit.*).

-un **espace transactionnel analogique**, qui contient des interactions dans l'espace non profane, donc une forte composante tacite, implicite et d'engagement conjoint dans l'édification et le tri d'éléments occasionnels et généraux et dans la poursuite de processus équivalents de jugement et de preuve. Dans l'espace transactionnel analogique, les agents se trouvent, ainsi, soumis à des contraintes argumentatives identiques;

-un **espace transactionnel synergique**, contenant des interactions caractérisées par la confluence, plus ou moins pacifique ou conflictuelle, de différents univers et territoires de sens;

-un **espace transactionnel de frontière ou de légitimation**, qui provient des processus interactifs et de construction de la preuve déclenchés dans les espaces restants. En ce sens, il comporte des contraintes de visibilité et de traduction, ou, en d'autres mots, insère des interactions interstitielles dans la navigation entre différents niveaux, donc, des exigences, soit de « vulgarisation » de principes généraux, soit de « généralisation » de preuves locales ou d'accords profanes.

FIG. 31– La construction de la preuve dans les différents « espaces transactionnels »



Un « espace transactionnel » est, ainsi, le champ d'édification des différentes situations du quotidien et de la dynamique d'argumentation que celles-ci comportent. Ainsi, un même « lieu anthropologique » comporte de nombreux « espaces transactionnels », en fonction des divers **vecteurs** inhérents à la dynamique de jugement et de preuve:

-les interlocuteurs (pouvant s'inscrire dans différents univers de référence et étant porteurs d'intérêts et d'expectatives différenciées);

-les critères de référence (tacites ou explicites) de l'action;

-les principes;

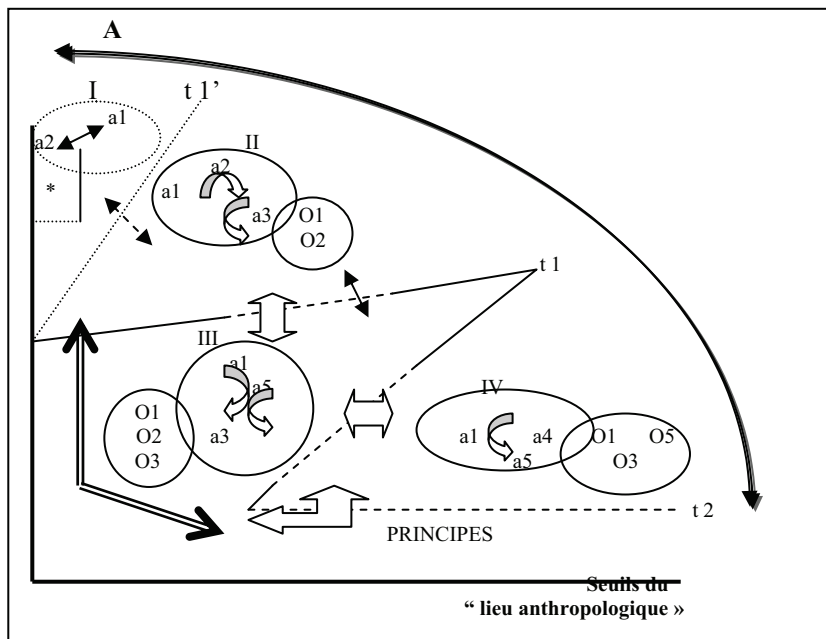
-les objets-référents et

-l'encadrement relatif, des agents (impliquant la gestion de la proximité versus distanciation), et de la dimension rhétorique (en fonction de différents régimes d'action et de respectives contraintes).

Les différents espaces transactionnels impliquent, ainsi, la construction d'un équilibre, nécessairement instable, entre exigences et possibilités, encadrées en axes mobiles d'espace / temps - ayant en considération qu'un changement dans les vecteurs référencés implique une altération des contours de l'espace de construction de sens et par conséquent une mutation dans la relation avec les séquences temporelles jugées comme pertinentes (voir figure 32).

La transaction présuppose, donc, une combinaison de registres d'appréciation de la cohérence d'une telle construction, *ex-ante* et *ex-post*.

FIG. 32 – Vecteurs et dynamiques d’espaces transactionnels dans la construction des processus de jugement et de preuve



Légende:

t – séquences temporelles pertinentes par niveau de jugement et de production de preuve;

a – agents (a1 : assistant social);

O – objets-référents;

* - Seuil d' « indicibilité » ou intraduisibilité;

I;II;III;IV- espaces transactionnels : I-intime; II- analogique; III / IV- synergique et de frontière;

↔ -Accords; entendements tacites;

↔ -Accords ou compromis par voie de négociations et/ou ajustements;

⇒ -Navigation entre niveaux de jugement (mouvements de « vulgarisation »; désingularisation et publicisation);

A-Circuit rhétorique (comportant divers territoires rhétoriques inhérents aux différents espaces transactionnels).

Le processus de jugement et de preuve s'inscrit dans un espace / temps qui lui octroie du sens, acquérant des configurations différenciées selon les principes, les valeurs et les objets mobilisés et combinés en différents niveaux. La validation exigible à un tel processus présuppose, dans un même mouvement, le partage de références reconnaissables et l'ouverture de seuils de possibilité et de choix, passibles de s'inscrire dans de (nouvelles) dynamiques de légitimation.

Vues ainsi, les différentes séquences temporelles (t) traduisent des dynamiques d'action et contraintes différenciées dans la production de la preuve admissible. Ainsi, par exemple, dans un espace transactionnel intime, intégré dans un (sous)niveau de jugement local avec moins d'exigences de coordination publique, la séquence temporelle (t') est une fraction de l'intervalle temporel pertinent, traduisant le début du processus de désingularisation de la situation, nécessaire au passage vers un registre argumentatif public. Un tel intervalle temporel se met en évidence, par exemple, dans la présentation, de la part de l'assistant social, des situations, ou de leur composante « sociale », au sein d'une équipe multidisciplinaire (espace non profane):

« Nous ici nous réunissons aussi hebdomadairement l'équipe pour évaluer, ou les premières consultations, pour faire connaître à l'équipe, entre nous, qui est cet usager et ce qui est en train de se passer, ou pour faire des propositions. (...) Normalement nous présentons nous-même l'usager, exactement parce que nous faisons une évaluation très globale : nous identifions les aspects familiaux, économiques..., bref, ils l'attendent toujours – les autres membres de l'équipe – ; bien sûr,...donnant leur contribution, de leur domaine (...). » (int. n° 68, TA, AH, TSS).

Il faut souligner, cependant, que la dynamique de rhétorisation se met en pratique dans des « auditories multidirectionnels », donc, le déclencher (ou la mise à profit) des moments opportuns et des arguments plausibles ne sont pas l'apanage exclusif de l'assistant social, ou de ceux qui co-partagent un espace non profane, ce qui complexifie outre mesure la construction cohérente de la preuve. De plus, le partage de la prudence de la part de tous les agents permet de mettre en évidence le potentiel créatif de n'importe quelle dynamique transactionnelle.

En effet, l'exercice de la rationalité prudentielle et la faculté de se placer dans des transactions qui exigent des ajustements est partagé par tous les agents qui construisent les différents espaces et niveaux de jugement. Cela signifie que le processus de légitimation se constitue comme une « conversation » à double entrée, ce qui permet de mettre en cause les approches qui ne placent le pouvoir que sur un des axes relationnels. Par exemple, l'usager, dans un espace transactionnel intime, construit un tel espace avec l'assistant social. Chacun mobilise des répertoires de ressources et un ensemble d'informations que l'autre ne peut envisager ou maîtriser que très imparfaitement, influençant, plus ou moins profondément, les contours de la dynamique transactionnelle ou de la preuve.

Abram De Swaan⁶⁸⁴, par exemple, a cherché, dans le cadre d'une analyse longitudinale d'un service de santé mentale aux Pays-Bas, de mettre en évidence les stratégies de « figuration », ou l'ensemble d' « habilités sociales », développées et perfectionnées par les usagers, de façon à correspondre aux paramètres rationalisants de l'Etat-Providence; ce qui se rapproche du concept de « proto-professionalisation »⁶⁸⁵ des usagers, traduisant la notion d'apprentissage de rôles de conformité, ou mieux, de « subversion » canalisée et mimifiée des règles générales.

Jean-Yves Trépos⁶⁸⁶, à son tour, en cherchant à expliciter la modélisation des relations entre *experts* et pas *experts* fait référence à deux facteurs contingentiels passibles d'influencer de telles modélisations: les heuristiques des populations et la résistance des objets.

L'*expertise* comme séquence temporelle est, selon l'auteur, perméable au contexte et à des facteurs contingents, puisqu'elle est, à tout moment, confrontée avec des personnes, objets et êtres « hybrides »⁶⁸⁷, devant intégrer la logique respective. Les « heuristiques »⁶⁸⁸ des populations introduisent, en effet, dans la dynamique transactionnelle une dose d'imprévisibilité non négligeable. Trépos présente l'exemple des heuristiques différenciées des bénéficiaires du « Revenu Minimum d'Insertion »⁶⁸⁹, ayant un parcours antérieur de relation avec le système de protection sociale ou qui y ont ponctuellement et aléatoirement accès. Dans le premier cas, la dynamique transactionnelle entre le bénéficiaire et l'*expert* se fonde sur des organisations temporelles et sur des stratégies d'occultation de ressources moins contrôlables que dans le deuxième cas. De la même façon, en ce qui concerne les objets ils permettent d'édifier de façon pertinente l'action; l'*expert* est celui qui réussit à construire, à partir de ceux-ci, des références, pour l'action et pour l'interprétation, adéquates et claires.

A notre avis la dynamique transactionnelle et de légitimation peut, en effet, être influencée:

-par le niveau de familiarité ou d'éloignement, entre les différents agents ou avec les lieux anthropologiques où l'action et le processus argumentatif se met en pratique ;

⁶⁸⁴ Cf. DE SWAAN A., *In Care of the State*, Oxford, Oxford University Press, 1988.

⁶⁸⁵ Concept utilisé dans le domaine de la sociologie historique.

⁶⁸⁶ TRÉPOS J.Y., *La Sociologie de l'expertise*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, pp. 98-101.

⁶⁸⁷ Selon une désignation de Michel Callon e Bruno Latour.

⁶⁸⁸ « On proposera d'appeler «heuristiques», les méthodes utilisées par les sujets de l'action pour faire face aux situations présentant des analogies entre elles et reconnues sur la base des *habitus* » (TRÉPOS J.Y., *ibid.*, p. 98).

⁶⁸⁹ Correspondant au Rendimento Mínimo Garantido (2002), dans le contexte portugais.

- par la plus ou moins grande connaissance, accessibilité ou capacité de mobilisation des objets-références qui traversent de tels espaces ;
- par les contraintes inhérentes à l'exigence de publication de la preuve et
- par les attentes des différents agents et interlocuteurs transposées pour la transaction⁶⁹⁰.

a) *Niveau de familiarité ou d'éloignement entre les différents agents ou avec les lieux anthropologiques :*

La mise en pratique de la dynamique de légitimation présuppose, en vérité, une combinaison adéquate entre « éloignement » et « proximité », opacité et transparence, combinaison différenciée selon les différents espaces transactionnels et les niveaux de jugement considérés.

Plusieurs études ont démontré que la familiarité ou la proximité, notamment entre les interlocuteurs dans la dynamique transactionnelle, influencent la valorisation d'un principe ou d'un autre dans la construction rhétorique de l'action et du processus de reconnaissance qui en découle. Jean Kellerhals (et entiers) fait par exemple référence à l'étude de H. Wilke⁶⁹¹ relative à la détermination de la règle de répartition considérée légitime, en tenant compte du degré d'« abstraction » de la relation entre le bénéficiaire d'une rétribution et de celui qui décide de l'attribuer. Les conclusions de l'étude mettent en évidence que « dans la situation abstraite, les décideurs s'en tiennent d'assez près au principe de proportionnalité, alors qu'ils l'atténuent sensiblement en direction de l'égalité dans la situation concrète. Tout se passe donc comme si, dès lors que l'on a en face de soi des individualités, la règle des mérites n'était plus l'unique critère pertinent, ou comme si, tout au moins, l'on doutait de son bien fondé »⁶⁹².

Ainsi, la pondération des seuils entre le « familier » et l'« étrange », ou entre le proche et le lointain, est fondamental dans la compréhension de la complexité et de la créativité inhérente à n'importe quel processus de légitimation, pouvant à tout moment être revalidé. Si, d'un côté la nécessité d'accéder à un registre public présuppose, comme nous l'avons déjà relevé, le surpassement ou le tri pertinent de la composante de familiarité et de proximité (occasionnelle et d'argumentation), d'un autre côté, une telle composante facilite la construction d'accords (à caractère local) et d'ajustements, sans compter qu'elle fournit également des éléments

⁶⁹⁰ Les deux derniers facteurs en référence seront l'objet d'une réflexion plus approfondie au point 2.2 du présent chapitre.

⁶⁹¹ Cf. WILKE H., « Equity: Information and Effect Dependency » in MESSICK D. M. & COOK K.S. (eds), *Equity Theory : Psychological and Sociological Perspective*, New York, Praeger, 1983.

⁶⁹² KELLERHALS J. & alii, *op cit.* in BLANC M. & alii (coords.), *op. cit.*, p. 173.

qui s'inscrivent dans la construction de la preuve et de la navigation entre les différents niveaux de jugement. En d'autres mots, la connaissance qui provient d'une dimension de familiarité, ancrée à un niveau de jugement et d'argumentation locale, se constitue comme une ressource fondamentale dans une dynamique de légitimation plausible et dans l'économie de jugements ratés à n'importe quel palier d'argumentation.

« Nous aussi, nous avons une voie qui est de négociation (...). Le technicien doit se sentir à l'aise et surtout doit être sûr en termes professionnels pour suggérer plus qu'une voie d'action au politicien. Cela se passe assez souvent avec moi, parce que je travaille, en effet, très près du conseiller municipal. Très souvent il suggère qu'un certain sujet soit conduit d'une certaine façon, mais moi, par la connaissance que j'ai du terrain, par la connaissance que j'ai de la situation, je suggère, ou du moins, je lui donne deux ou trois possibilités de traiter la question ; naturellement, si je trouve que l'une est plus correcte techniquement, qu'elle va dans le sens des besoins de la situation, je suggère qu'elle soit traitée de cette façon. Je pense que le dialogue est la clé fondamentale pour gérer, le dialogue et la sécurité professionnelle... Je pense qu'il y a trois ingrédients : c'est le dialogue, la sécurité professionnelle, ou posture professionnelle comme on veut l'appeler, et la connaissance de la situation. C'est la connaissance de la situation et c'est la proximité du technicien avec le problème qui permet de dialoguer avec qui a le pouvoir de décision » (int. n° 17, TC, MPC, TSS).

Dans le domaine du service social de nombreuses études ont surtout accentué la représentation et les contraintes provenant de la plus ou moins grande proximité entre l'assistant social et les usagers, mais aussi les formes de gestion du distanciel adéquat et admissible (ce qui n'est jamais linéaire) dans la construction de la pratique et dans la poursuite de buts déterminés. La composante d'interaction avec les autres agents et la façon dont elle est gérée a été négligée, cependant, plusieurs agents, assistants sociaux et autres, ont souligné, comme nous y avons déjà fait référence, l'importance de connaître la façon de penser et d'agir des nombreux interlocuteurs afin de construire des processus d'argumentation avec une dimension anticipatoire et analogique, essentielle, soit comme argument principal, soit comme argument d'appui ou de recours.

« Depuis très longtemps déjà, j'utilise cet argument avec de bons résultats. Les personnes ici se taisent toujours, ou du moins le silence est d'or, et réellement elles voient tout de suite les choses d'une autre façon. Et parfois les gens savent des choses plus récentes, d'un ami qui a été là et qui a fait ceci, cela, ou encore autre chose (...) j'emploie même parfois des

arguments beaucoup plus proches. Nous devons être attentifs, avoir un certain esprit critique, ce n'est pas pour « parler sur le dos des gens », mais savoir comment est le « modus operandi » de certains éléments » (int. n° 54, TAS, SP, TSS).

En effet, une lecture pluraliste des espaces de la pratique, considérant que les divers agents poursuivent des dynamiques de reconnaissance et de légitimation propres, recourant à des arguments et des preuves hétéroclites et passibles d'une même admissibilité dans un niveau de jugement public, nous renvoie à la considération des pratiques de service social comme un des maillons d'une dynamique plus vaste de légitimation réciproque.

« Bien que le feuillet soit assez clair, les personnes avaient besoin d'une information complémentaire. Jusqu'à ce que nous disions aux infirmières « ça ne va pas, n'est-ce pas? » Elles ont continué à écrire sur l'enveloppe: service social et les personnes venaient d'abord parler avec nous. De temps en temps, les infirmières essaient de nous retirer un champ de travail déterminé et les gens leur laissent faire l'expérience, après quand elles sont perdues, les choses nous reviennent de nouveau » (int. n° 54, TAS, SP, TSS).

Une telle lecture nous permet, ainsi, de considérer l'ensemble de contraintes communes co-présents dans des niveaux de jugement et de régimes d'action différenciés, et d'entrevoir le jugement comme quelque chose d'indépendant des propriétés (par exemple, le pouvoir) de ceux qui le consolident. Sous cette perspective, les assistants sociaux se plaçant simultanément dans divers espaces transactionnels (donc, cherchant à répondre à des attentes et des contraintes différenciées) ont un rôle fondamental de syntonisation de logiques et de cycles de légitimation, se constituant, comme l'affirme Jean Rémy, en agents d' « interface contradictoire »⁶⁹³.

La soumission des jugements à l'épreuve des faits et l'entrelacement d'objets-référents dans l'architecture de l'édifice rhétorique - où, comme nous l'avons déjà vu, les composantes logiques et tropologiques (impliquant l'utilisation de métaphores, analogies ou éléments iconographiques) acquièrent un centralisme indéniable dans la trame du discours et de la pratique - permet de dépasser les suspicions de subjectivisme et d'abus, sans manquer de considérer comme pertinents, dans

⁶⁹³ RÉMY J., « La Transaction : De la notion heuristique au paradigme méthodologique » in BLANC M. et alii (coords.), *op. cit.*, p.309.

cette même architecture, les éléments contingentiels et occasionnels qui marquent le quotidien.

b) Le degré de connaissance, accessibilité ou capacité de mobilisation des objets-référents :

En ce qui concerne les objets-références, ils s'instituent, comme nous l'avons déjà vu, en éléments fondamentaux dans la soumission des jugements axiologiques à l'épreuve des faits. Les objets encadrent de façon pertinente la trame d'argumentation et comme tel sont des maillons centraux dans la construction de la preuve, c'est à dire, dans la production d'arguments admissibles dans un registre public⁶⁹⁴.

Les études de Bessy et Chateauraynaud⁶⁹⁵, auxquelles nous faisons une fois de plus référence, mettent en effet en évidence, non seulement la nécessité de surmonter le tout simplement sensoriel au profit de preuves partageables et reconnues, mais aussi la capacité d'utilisation adéquate et au moment opportun des objets et des équipements de ressources.

Le champ du possible et de l'admissibilité est balisé par le contrôle des objets, surtout ceux à caractère normatif. Comme nous avons souligné, dans l'exemple exposé préalablement dans ce chapitre relatif à la dynamique d'argumentation dans l'explicitation des contours de la pratique, le moment opportun qui permet de débiter une telle dynamique provient de la maîtrise et de la pondération des seuils de possibilité, rendus évidents dans les référentiels légaux et normatifs qui délimitent l'espace anthropologique et le territoire rhétorique⁶⁹⁶. Beaucoup d'assistants sociaux ont également fait référence à la méconnaissance ou le non accès à certains objets comme sources importantes de jugements ratés, ou, du moins, de difficultés accrues dans le développement des actions et dans la navigation entre différents niveaux de jugement.

« (...) quand je suis venu ici, il y a dix ans, ça a été très difficile, très difficile. Je voulais avoir accès aux procès des enfants qui étaient déjà ici et je n'y arrivais pas, on ne me les donnait pas, je voulais me réunir avec les personnes et les personnes n'avaient jamais le temps de se réunir, donc ça a été un processus difficile d'acceptation... » (int. n° 69, TSI, SS, DT).

⁶⁹⁴ Cf. Chapitre V et chapitre IX de la présente dissertation.

⁶⁹⁵ BESSY C. & CHATEAURAYNAUD F., « Les Ressorts de l'expertise. Épreuves d'authenticité et engagement des corps » in CONEIN B., DODIER N. & THÉVENOT L. (textes réunis par), *Les Objets dans l'Action. De la maison au laboratoire*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Coll. Raisons Pratiques n° 4, 1993.

⁶⁹⁶ « (...) «(...)notre organisation ici n'est pas d'accord avec le règlement, ni avec l'organique!» (...) » (axe d'analyse numéro huit).

En effet, le non accès à des objets-référents, notamment de caractère général (souvent diminués dans des cadres d'action localisée) ou l'incapacité de les mobiliser dans la construction de l'argumentation est un facteur non négligeable dans la pondération de la plus ou moins grande acceptabilité de certains arguments et preuves dans un registre public.

2.2- Introduction à la problématique de la reconnaissance. Contraintes, exigences et expectatives dans la production de la preuve dans des espaces transactionnels différents

Si nous considérons qu'au cœur de la légitimation se trouve la dynamique de reconnaissance du processus de construction pertinente de l'action et de la preuve, et que la pondération d'une telle pertinence ne peut négliger la coexistence et la coadmissibilité de principes et de critères provenant de différents univers et référence et territoires de sens, il nous paraît important de réfléchir à la consonance entre les jugements formulés, les principes invoqués et les expectatives et exigences inhérentes à une construction adéquate de la pratique⁶⁹⁷.

Les critères et les principes généraux sont, en effet, le « ciment symbolique » de la légitimation. En d'autres mots, ils se constituent comme des références dans lesquelles les agents peuvent appuyer leurs jugements en présupant une plus grande marge de validation de ceux-ci. Ainsi, les critères et principes généraux peuvent être appelés fondements constitutifs et constituants du processus de reconnaissance.

Une telle constatation n'invalide cependant pas, comme nous l'avons déjà relevé, la construction de preuves hybrides découlant de processus de métissage, soit vertical (entre différents critères et/ou niveaux de jugement), soit horizontal (entre univers et territoires distincts), relevant, plutôt, la composante sématologique de la combinaison et de la reconstitution des différents « produits », au cours d'altérations dans les vecteurs de la dynamique transactionnelle et d'argumentation et dans la forme des propres lieux anthropologiques. À ce sujet, nous avons déjà souligné, par exemple, le processus de « défamiliarisation » ou de « décorporisation », analysé par Laurent Thévenot au passage d'un régime d'action « intime », solitaire, vers un régime d'action exigeant la coordination avec d'autres agents.

La dynamique de reconnaissance, que nous aborderons plus profondément dans le prochain chapitre, repose sur le jugement public de plausibilité, non seulement des produits transactionnels et de la combinatoire

⁶⁹⁷ Aspects qui seront plus explorés dans les chapitres suivants.

que ceux-ci présupposent, mais aussi des processus tendant à la mise en pratique de la dite imbrication. Ainsi, la dynamique de construction d'argumentation et les contraintes et les exigences que celle-ci comporte, dans le cadre de niveaux de jugement et d'espaces transactionnels différenciés revêt de l'importance. De la même façon, la pondération des expectatives des divers agents nous paraît importante puisque celles-ci influencent le processus de jugement et de preuve. Il est possible, en vérité, de constater une association, bien sûr non linéaire, entre les expectatives et les jugements formulés par les divers interlocuteurs. De la même façon, de telles expectatives sont formulées, la plupart du temps, en consonance avec l'univers de référence qui permet les encadrer de manière cohérente.

La considération des contraintes et des exigences à prendre en considération dans la construction d'un processus argumentatif plausible ne signifie pas la soumission à une lecture déterministe de la pratique. L'explicitation de telles contraintes n'a de sens que dans la pondération du processus de construction rhétorique dans le cadre d'un cycle de légitimation ancré au quotidien. Sous cette optique, elles ne s'instituent pas comme des empêchements ou justifications, mais, comme des maillons d'une combinatoire construite. En d'autres mots, la transaction est comme un point archimédien - émergeant de la présence simultanée, dans un même espace, de liberté et de détermination - point qui consolide la conjugaison entre le besoin du moment, les éléments contingentiels des différentes situations et les contraintes inhérentes aux divers niveaux de jugement et de régimes d'action coexistantes.

L'encadrement des divers agents dans différents espaces transactionnels, et les expectatives, les jugements et les contraintes implicites, par référence à une combinatoire, complexe et spécifique, des divers vecteurs, dans un intervalle espace / temps concret nous semble, ainsi, important, dans l'appréciation de la dynamique de légitimation,.

Ainsi, nous allons essayer d'explicitier (voir figures 33, 34 et 35) les noyaux de tension et les exigences de la production de la preuve dans le cadre de différents espaces transactionnels et de niveaux de jugement divers (local et général).

A) La production de la preuve dans l'espace transactionnel intime :

L'espace transactionnel intime est traversé par des noyaux de tension de sens divers, noyaux dérivés, ou de la construction de la relation avec l'utilisateur, par la confrontation entre des expectatives et des principes de référence différenciés, ou du besoin de dépasser le seuil de l'intime, au profit de la mise en pratique d'un cycle de légitimation qui exige que les preuves produites comportent un potentiel de généralisation et d'admissibilité

publique. Ainsi, l'assistant social se trouve face à une double contrainte ou une double injonction.

En effet, dans le cadre de l'espace transactionnel intime, l'assistant social se place par référence à deux axes articulés dans la poursuite d'un cycle de légitimation, et dans la construction de la preuve qui lui est sous-jacente : un axe ascendant – de l'espace intime vers un niveau général – et un axe descendant – d'un registre public vers l'espace intime.

De tels axes consolident deux dynamiques imbriquées et simultanées qui objectivent, en effet, la position d' « interface contradictionnel » de l'assistant social. Cet aspect nous permet également de relever la plasticité dans la construction du processus de reconnaissance puisque, dans chacune des dynamiques, l'assistant social doit édifier des constructions rhétoriques diverses et répondre à des exigences de production de preuves également distinctes.

La production de la preuve dans l'axe descendant présuppose l'encadrement du domaine général au niveau local, notamment par la mobilisation d'objets-référents généraux (par exemple : des lois ; des décrets ; des règlements ; des statuts, entre autres) ce qui préconise un ensemble de contraintes provenant de la tentative de conciliation entre des niveaux de jugement et des univers de référence distincts. De telles contraintes sont plus évidentes dans des territoires de sens encadrés dans les univers de référence de Justice et de Marché.

« La loi est incontournable dans notre pratique de travail (...) pour la protection de tous (...) Nous ne pouvons pas fuir et cela mène à quoi ? Cela mène à une angoisse vraiment horrible, parce qu'il y a des situations de grande carence qui, pour diverses raisons, n'ont pas droit à l'habitation (...), les critères sont si objectifs, la ponctuation est si détaillée et si objective, qu'elle ne laisse aucune marge de manœuvre » (int. n° 17, TC, MPC, TSS).

Le territoire socio-éducatif (univers de référence de sollicitude) par exemple, comporte, surtout en des pratiques thérapeutiques, l'opacité, l'indicibilité comme partie intégrante de son propre sens, ce qui, en quelque sorte neutralise quelques contraintes et exigences de visualisation.

L'implication, même corporelle, de l'assistant social dans la construction de la relation complexifie la navigation entre des niveaux différenciés de jugement et exige le développement de capacités de tri entre ce qui peut ou doit, ou non, être traduisible dans un registre public, c'est à dire, des capacités de gestion de seuils informatifs, mais aussi, du langage et des stratégies les plus adéquates pour le faire. En d'autres mots, les moindres exigences de publicisation de la preuve permettent d'encadrer, dans l'espace

intime, une marge d'opacité, préconisant la gestion de l'information à être « dé-singularisée » et intégrée dans des séquences progressivement plus abstraites de production de la preuve.

Ainsi, l'espace transactionnel intime consolide ce que nous pourrions appeler métaphoriquement le « paradoxe du nid » : comportant une certaine dose de secret, il est aussi un espace d'atouts, de protection et de créativité. Les zones d'opacité permettent de reconstituer, à n'importe quel moment, le processus argumentatif et les termes des échanges, mais aussi, de re-pondérer les seuils d'admissibilité et les vecteurs inhérents à la constitution des espaces transactionnels au cœur d'une certaine situation.

« Ce sont de très petits aspects, ils le paraissent, mais qui m'aident, en fait, à comprendre qu'il y a un service, qu'il y a une réponse de grande portée sociale (...). Ce n'est pas visible, car c'est fait à l'intérieur, à domicile, au nid, et cela n'a donc que la visibilité que les personnes lui donnent au moment où elles sont là. Elles s'en vont et personne ne sait... mais les relations, la dynamique qui s'est établie dans cette maison, en cet endroit restent. Pour moi c'est un peu le nid, c'est le nid de beaucoup de choses, il est propice à cet échange, à cette relation interpersonnelle qui s'établit entre les uns et les autres et moi, très souvent, je n'ai donc pas besoin d'être en permanence pour savoir qu'en effet, cela s'établit.(...) la sensation du devoir accompli, cela finit par me donner cette fierté, de sentir que mon travail, aide en quelque sorte les personnes. » (int. n° 50, TAS, AD, CD).

En effet, l'identification des interstices, des points de contact dans la production d'une preuve admissible, à un niveau général et à un niveau local (qui, vu ainsi, comporte également des exigences déterminées de publicisation), exige, de la part de l'assistant social, en transaction avec lui-même et avec les nombreux agents, la maîtrise du cours de l'action⁶⁹⁸ et de l'argumentation, des capacités de tri des éléments pertinents et une (re)combinaison récurrente et cohérente entre généralité et spécificité dans la construction des diverses situations.

« On ne fait pas ce qu'on veut et les règles sont claires, elles disent : tout ce qui est procès hors du délai sont préliminairement refusés. Ce qu'on essaie ici (...) c'est, par exemple, de voir les causes. Si le retard est dû à des causes qui ne sont pas de la responsabilité de l'élève, ou à des

⁶⁹⁸ A ce sujet voir l'article de PINSKY L., « Action et Autonomie » in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords.), *op. cit.*, p. 101.

motifs externes, qui sont arrivés après et que rien ne faisait prévoir, alors nous considérons ces situations » (int. n° 70, TA, ASS, CD).

L'espace transactionnel intime est, en effet, un espace vectoriel, imbriqué avec d'autres espaces, ne pouvant se comprendre et être compris que dans cette dynamique. Ainsi, les contraintes et exigences propres à cet espace, bien que dotées de spécificité, n'acquièrent un sens que par référence aux contraintes et exigences des nombreux espaces où l'assistant social s'inscrit, consolidant des cycles de légitimation considérés comme un *continuum* et non comme une simple accumulation d'étapes.

« Le travail réalisé est traduit dans les plus petits détails. Par exemple, le travail de rue avec des toxico dépendants. Un des problèmes, c'est de faire comprendre aux institutions qui financent que l'équipe doit se maintenir. Il y a des institutions plus flexibles que d'autres dans cette compréhension. Que prétend-on avec une équipe de rue ? Faire l'approche de l'individu, maintenir une relation minimum de confiance dans la rue, jusqu'à ce qu'il soit motivé et sensibilisé pour le traitement. Ce qui prend beaucoup de temps. Quelle visibilité a-t-elle ? Par exemple, le nombre d'approches qui ont été faites pour la première fois, le nombre d'approches qui se sont maintenues, c'est à dire, le contact régulier avec x usagers, combien d'individus ont été acheminés vers le traitement... ce qui ne doit pas être un nombre prioritaire (...). Qui fait une évaluation correcte de ce genre d'équipes valorise le nombre de sorties qui sont faites, valorise le nombre de cas approchés et le maintien de x individus accompagnés dans la rue, il ne doit pas évaluer le reste (...). Dans des cas de toxico-dépendance (...), on trouve qu'il y a un grand échec parce qu'ils finissent par rechuter, il est rare que l'on voie si d'une rechute à l'autre, le délai a augmenté, si on a au moins réussi à augmenter le délai de non consommation, il est rare de le voir et c'est un des aspects dont on devrait tenir compte pour voir jusqu'à quel point l'individu est déjà dans une phase de mieux accepter. C'est une progression importante pour lui » (int. n° 5, TSI, SS, DT).

La construction de la transaction dans l'espace intime présuppose, donc, la diminution de hiatus entre des univers de référence distincts, permettant la construction d'une relation ancrée à des points d'appui pluriels et interdépendants. Ainsi, l'assistant social doit garantir l'articulation entre les deux axes (ascendant et descendant) inhérents au processus de légitimation, pour que la production de la preuve puisse se réaliser d'une manière cohérente. La formation de discontinuités dans un tel processus pourra inviabiliser la réalisation parfaite d'un processus de reconnaissance. En ce sens, le processus de « vulgarisation » de références générales est

particulièrement relevant dans la construction de l'espace transactionnel intime dans la mesure où, d'un côté, il rend possible l'encadrement de l'utilisateur dans la production de la preuve, et d'un autre côté, permet de tracer des seuils entre la composante indicible et les contraintes générales dont il faut tenir compte, répondant à une des expectatives des usagers en rendant possible l'élargissement de l'espace d'implication dans la construction de la relation et de la dynamique d'argumentation. Ainsi, le mouvement de généralisation de la preuve doit être accompagné, et imbriqué, d'un mouvement parallèle de « vulgarisation » de la preuve générale, et des diverses séquences dans la production de celle-ci, de façon à neutraliser des ambiguïtés et expectatives peu réalistes. Par exemple, la compréhension de la part de l'utilisateur de l'ensemble de contraintes extérieures à l'espace intime est fondamentale pour redéfinir un seuil d'admissibilité.

« Chaque cas est un cas, chaque demande est une demande.(...) Ma préoccupation est d'ajuster la demande, soit à la réalité que j'ai devant moi, qui est la réalité du jeune -, parce que, parfois, ils n'ont pas très bien la notion (...) de ce qu'ils ont et peuvent avoir une vision d'eux-mêmes qui ne correspond pas à la réalité et il faut donc aussi travailler ces aspects – et ajuster la réponse possible au désir, ou à ce qu'il prétend, et après, c'est toute une orientation du procès vers d'autres instances et organismes » (int. n° 74, TSE, RS, TSS).

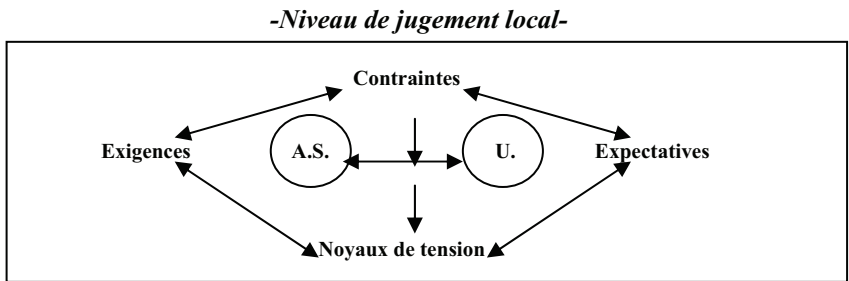
La garantie de maintien des contours professionnels de la relation, comportant, donc, un minimum d'objectifs et de limites prédéfinis, exige la construction de la distance.

« Notre grand instrument ici est la relation (...). Donc, nous devons bien sûr essayer que la personne qui vient ici se sente bien accueillie (...) qu'elle comprenne qu'elle n'est pas ici pour être condamnée ou critiquée, qu'elle est protégée par le secret professionnel (...) et qu'à partir de la première consultation nous essayons donc de travailler la relation positive (...). nous sommes ici pour que les choses se passent bien et (...) surtout quand elles ne se passent pas bien, donc, les choses étant très claires, je pense qu'elles comprennent très bien, qu'en effet, il n'y a pas de subterfuges (...). On fait quasi un genre de contrat (...). Ces procédés établissent très bien, et très clairement, les règles et elles comprennent qu'en effet, les choses doivent fonctionner d'une certaine façon » (int. n° 73, TSE, T, TSS)

Comme nous l'avons déjà relevé, la gestion - complexe et variable en fonction des situations construites et en construction – de la « bonne distance » et de la proximité (que ce soit avec les agents dans l'interaction,

ou avec la propre action et le processus argumentatif qu'elle encadre) est particulièrement relevante dans la construction d'une preuve reconnue et se pose, dans l'espace transactionnel intime avec une particulière acuité, quel que soit le territoire de sens où l'action se consolide. Une telle gestion, incontournable dans le processus de construction d'une preuve admissible dans un registre public, est particulièrement complexe puisque la proximité, l'« engagement amical », présupposant l'imbrication personnelle de l'assistant social, se transforme, dans un espace intime, en processus de travail⁶⁹⁹.

FIG. 33- La production de la preuve dans l'espace transactionnel intime (ETI) (synthèse)



Légende:

A.S.-Assistant social ou équipe de paires

U.-Usager (peut correspondre à un bénéficiaire, une famille, des leaders communautaires, un autre agent institutionnel, etc).

Il est donc exigible que l'assistant social se soumette à un processus réflexif constant d'immixtion et de (re)négation de soi-même et du circonstanciel, de manière à identifier et à constituer des voies de passage vers un registre public et à définir des scénarios d'anticipation.

« Nous sommes des intrus dans l'espace des usagers. Plus d'une fois, je suis arrivée à la maison [après mon travail de rue] pleine de sang. Et après nous finissons par être confrontés à des questions extrêmement humaines pour lesquelles nous ne savons finalement même plus quelle est la limite de notre confidentialité. Nous finissons par nous remettre nous-mêmes

⁶⁹⁹ SOULET M.H., "L'Activité concrète des travailleurs sociaux: seuils et paradoxes" in *Pratiques de Formation «Analyses, Paradoxes du Travail Social: quelles incidences sur la formation?»*, Université de Paris VIII, n° 16, novembre / 1988.

en cause comme personnes quand nous nous trouvons en présence de situations extrêmes » (int. n° 5, TSI, SS, DT).

<i>Contraintes</i>	<i>Expectatives (de l'usager)</i>
<ul style="list-style-type: none"> -inscription de la situation en types généraux ou preuves de droits /ressources; -langage «savant» versus langage profane; -implication de l'usager dans la production de la preuve 	<ul style="list-style-type: none"> -subversion des mécanismes de traitement égal (par exemple, recours à des stratégies de « proto-professionalisation »); -manutention d'un seuil de « secret » dans la relation;
<i>Noyaux de tension</i>	<i>Exigences dans la production de la preuve</i>
<ul style="list-style-type: none"> -entre exigences d'uniformisation et de relation; -entre la conception d'efficacité et la nécessité de continuité relationnelle; -entre les exigences et les limites de la loi et la situation en concret; -entre l'intérêt général et l'intérêt particulier, ou entre différentes situations globalement équivalentes 	<ul style="list-style-type: none"> -« vulgarisation » des principes généraux; -explicitation et délimitation d'expectatives mutuelles; -tri de seuils informatifs (de l'ETI pour les espaces restants; entre les critères du territoire de sens et l'usager); -mobilisation d'objets-référents composites (stratégie d'inscription du particulier dans le processus d'argumentation général à implanter).

B) La production de la preuve dans l'espace transactionnel analogique :

L'interaction entre les agents intégrés dans l'espace transactionnel analogique se base largement sur le partage tacite de présupposés, critères, processus de construction de l'action et des dynamiques argumentatives. Ainsi, dans l'espace transactionnel analogique, l'indécision, l'admissibilité de l'incertitude et de l'erreur se constituent, non comme des facteurs d'irreconnaissance, mais plutôt, comme des indices de réflexivité. Dans l'espace en épigraphe « on teste » la preuve générale, improvisant des séquences de l'architecture de preuves, ce qui permet de neutraliser quelques-uns des risques de jugements ratés au passage vers un registre public et de conjuguer des analyses différenciées, élargissant, ainsi, les possibilités de légitimation réciproque.

« La thérapie de couple, par exemple, c'est un des processus que je trouve les plus difficiles à concrétiser, parce que, précisément, le couple ce sont deux êtres différents. Ils viennent très souvent ici en fonction d'un enfant, mais après ça devient en fonction d'eux. Ils viennent ici se battre les uns les autres, discuter ici avec nous leurs propres problèmes et ceux-ci ne passent déjà plus d'ici, donc, dans n'importe quelle équipe il faut une série

de techniques qu'on doit tracer, c'est à dire d'alliances momentanées, en montrer (...) leurs contradictions, selon des schémas acceptables qu'ils puissent accepter et digérer. (...) Nous allons, ici, penser ensemble aux solutions, ce qui sera le mieux pour cette situation. On réfléchit aux possibilités et après ils sont amenés à choisir, parce que ce sont eux qui sont dans la situation. Disons que chaque cas a son argumentation, selon les cas qui surgissent» (int. n° 73, TSE, T, TSS).

En effet, l'espace transactionnel analogique est le territoire de la révélation et de l'« opacification accordée ou consentie » d'éléments déterminés et d'actions, que seulement les agents encadrés dans le territoire non profane connaissent et partagent, mais c'est aussi l'espace d'imbrication entre des éléments et des objets locaux et généraux.

Le contact avec les nombreux agents favorise le développement de la critique et de sa propre pratique. Le concept de « co-associé », référencé par Alfred Schutz, se référant à un ensemble de partenaires qui partagent, dans l'analyse de l'action sociale, une communauté de temps et d'espace, étant, donc, « mutuellement impliqués dans la biographie de l'autre »⁷⁰⁰, est, à ce niveau, éclaircissante. La pluralité de logiques d'action et les réponses multiples et parfois contradictoires à une même situation permet un travail de co-élaboration de sens, dans lequel l'assistant social a un rôle de syntonisation important. De cette façon chaque agent structure, interroge et valide son expérience dans la confrontation avec ses propres conceptions et avec les perspectives et cadres des autres.

« Mon expérience c'est que tous les autres partenaires reconnaissent aux techniciens de service social une plus grande globalisation dans la lecture de la réalité (...) ce qui ne nous discrédite pas, au contraire. (...) par exemple, les représentants de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de la Mairie, qui est une sociologue, ont une vision très spécifique, qu'ils font très bien. Ils sont exigeants, si ça tombe, ils ont plus de rigueur technique. Nous, cela paraît contradictoire mais ça ne l'est pas, nous essayons d'être rigoureux et techniques, rigoureux et sérieux, mais ces personnes attendent tout de nous, c'est aussi une expectation que les autres ont (de ma réalité) que c'est nous qui savons. (...) Cette définition de notre rôle, de notre intervention est aussi en relation avec la fonction des autres. En relation, par exemple, aux sociologues, il trouvent qu'ils ont un rôle très important et bien défini dans les projets et dans les partenariats et nous avons souvent recours à eux pour les études, même pour les diagnostics,

⁷⁰⁰ Cf. SCHUTZ A., *Le Chercheur et le quotidien*, Paris, Éditions Méridiens Klincksieck, 1987, p. 23.

pour qu'ils appliquent leurs méthodologies et stratégies et ils viennent à mon secours, sauf que, pour le général, pour décider, ils attendent que ce soit le technicien de service social qui le fasse. Comme si le remontage des différentes parcelles de la connaissance nous incombait» (int. n° 26, TC, ASL, CO).

Un aspect important dans la compréhension de l'encadrement de l'assistant social dans l'espace analogique et de la dynamique de construction de la preuve repose sur sa présence simultanée en espaces distincts et sur les discontinuités de l'expérience que cela implique, ce qui exige une reconstruction continue du sens de sa propre action, des éléments triés et pondérés et des principes pluriels coexistants.

« Un des aspects les plus importants est réellement la capacité d'articulation avec les autres, plus concrètement avec les autres départements et avec les autres personnes et cette facilité (que je trouve que nous développons) de médiation, d'avancer, d'arrêter, s'il faut arrêter, dans le dialogue avec notre partenaire d'un autre département et le reprendre un peu plus tard, nous savons doser les contacts..., doser dit tout, c'est le faire au moment opportun pour établir notre stratégie de service social, que je trouve qu'à la fin c'est cela: dans une entreprise avec cette dimension où travaillent d'autres techniciens qui ne sont pas assistants sociaux et qui ont d'autres lectures de la réalité, il est très important d'avoir cette dimension de la réalité globale (...) face à un problème déterminé qui se pose à nous, qu'allons-nous faire? Par où allons-nous commencer? Quels éléments allons-nous recueillir? Est-ce opportun de parler d'abord avec le travailleur ou d'abord avec la hiérarchie? Jusqu'où allons-nous parler? Les limites de ce que nous pouvons et devons dire à une hiérarchie? (...) Alors comment est-ce possible d'avoir d'autres techniciens dans l'équipe? C'est possible et nécessaire, parce qu'il y a des tâches dans un département d'affaires sociales d'une entreprise qui ne dépendent pas exclusivement du service social» (int. n° 39, TSI, AS/E, SS, CO).

Ainsi, la pluralité devient non un présupposé de dispute, mais d'élargissement de possibilités de légitimation, par la construction de preuves hétéroclites et par la possibilité de confrontation et d'articulation de logiques et de lectures différenciées. Dans l'architecture de telles preuves la composante tacite, inscrite dans l'espace analogique, est particulièrement relevante.

« Quand il faut faire quelque chose, on demande «où est-ce écrit?» et je dis «mais il faut que ce soit écrit?» il ne le fait pas. Si nous trouvons,

nous faisons cette proposition. Je suis toujours du côté du nous allons faire, pas n'importe comment, mais nous allons voir comment nous allons faire. (...) nous allons essayer, c'est un défi, nous allons voir si nous sommes capables » (int. n° 26, TC, ASL, SS, CO).

Les études d'Anselm Strauss, et de ses collaborateurs, sur les processus de négociation dans le cadre hospitalier⁷⁰¹ ont permis de relever, non seulement que les différentes catégories d'agents (y compris les malades) sont habiles dans la subversion des règles quand cela les favorise ou dès que surgissent des exigences qui la justifient, mais aussi que la composante tacite a une importance primordiale dans le développement du travail quotidien. En envoyant des malades vers un certain service de l'Hôpital, en négligeant des instructions complémentaires, le médecin reconferme la dimension de construction conjointe, et temporellement ancrée, des pratiques et en consonance l'existence et validation d'un espace non profane. Ainsi, sans falloir l'explicitier, c'est comme s'il disait aux infirmières du service en cause, «faites comme d'habitude», ce qui peut s'exprimer par le concept de « *traitement maison* », en opposition au « *traitement à la carte* »⁷⁰². Une telle pratique permet également une plus grande ouverture de territoires rhétoriques et de possibilités (parfois les infirmiers assument même, explicitement ou non, l'altération de prescriptions avec lesquelles ils ne sont pas d'accord), assurant une plus grande marge d'autonomie au personnel d'infirmier, donc, réduisant les contraintes de justification générale de l'espace transactionnel intime construit entre l'infirmière et le malade ou la famille. Dès que des changements surviennent dans la dynamique relationnelle (par exemple, quand des membres du personnel sont substitués, temporairement ou en permanence) les discussions s'imposent dans le sens d'explicitier l'implicite et/ou d'instituer de nouveaux accords ou ententes.

En vérité, l'assomption implicite qu'une trop forte rigidité normative pourrait affecter le fonctionnement adéquat de l'institution et que le traitement des malades exige un équilibre entre des règles générales et une capacité d'innovation et d'improvisation, conditionne les exigences de la propre structure administrative. Celle-ci adopte, ainsi, une position tolérante relativement, soit à l'extension, soit à la subversion de telles règles (légal, institutionnelles et déontologiques), bien que, à la limite celles-ci soient

⁷⁰¹ STRAUSS A. & alii, « L'Hôpital et son ordre négocié » in BASZANGER I. (coord.), *La Trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, Éditions L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 1992. Les données présentées dans le chapitre cité se réfèrent à l'étude réalisée dans le département psychiatrique de l'Hôpital Michaël-Reese à Chicago.

⁷⁰² STRAUSS A., *ibid.*, p.104.

invoquées dans un processus de justification publique des options de traitement.

Les études d'Anselm Strauss nous permettent, donc, de détacher deux aspects qui nous paraissent centraux dans notre programme analytique: d'abord, l'importance de la composante tacite et l'équilibre entre l'implicite et l'explicite dans les processus de développement et de justification des pratiques au quotidien; en second lieu, l'assomption que les accords sont toujours précaires et contingents et qu'ils ne se célèbrent pas au hasard, mais de façon structurée et variable en fonction des dynamiques d'un territoire anthropologique et transactionnel⁷⁰³.

Dans la réalisation de cycles de légitimation, la construction de la preuve publique exige, d'un côté, le besoin de clarification et de dépassement de la composante tacite (extrêmement relevante dans l'espace non profane et seulement traduisible très imparfaitement et limitativement), au profit de principes reconnus par tous, et d'un autre côté, le remplissage des hiatus d'expérience, par exemple, en mobilisant divers objets-référents capables de colmater ces « brèches »⁷⁰⁴ et d'objectiver la dialectique entre le particulier et le général.

« Moi, par norme, ce que j'ai l'habitude de faire, c'est de présenter la réalité (...) et de justifier le besoin d'appuyer. Par exemple, (...) l'année dernière, j'ai fait une proposition du maximum du revenu minimum d'insertion (...) cela a été mis en question et je disais, avec des photos sur la table : la situation de cette dame est celle-ci, donc, si nous ne réussissons pas à lui minimiser ces problèmes, d'ici à un an nous aurons un problème très grave » (int. n° 24, TA, PM, TSS).

Le travail de l'assistant social est, ainsi, un travail complexe de réduction des distances entre des agents, des régimes d'action et des principes de référence, travail qui assume une particulière pertinence dans le cadre d'espaces transactionnels de frontière. Dans ceux-ci, l'assistant social

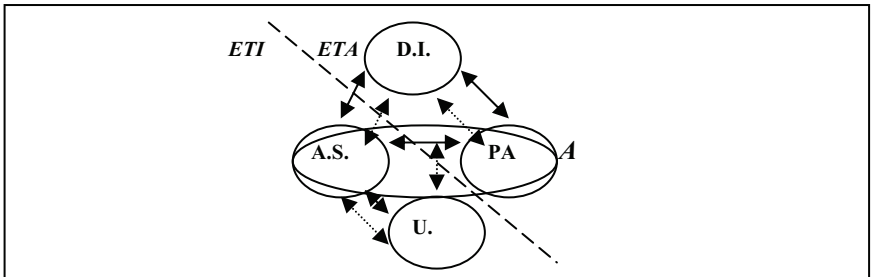
⁷⁰³ « (...) ces accords ne se produisent pas au hasard, et (...) ils ne sont pas non plus établis entre des parties quelconques. Ils sont, au sens propre structurés. (...) (...) on peut mettre en évidence une variabilité structurée de la négociation(...) Cette variabilité est soumise à l'influence conjuguée de la position hiérarchique et des engagements idéologiques, ainsi que de la périodicité affectant la structure des relations à l'intérieur d'un service » (STRAUSS A., *op. cit.*, p. 104-105).

⁷⁰⁴ Selon la conception de G. Pineau « [La] rupture dans l'expérience **ouvre une brèche**. Et des éléments nouveaux, venus soit de l'intérieur, soit de l'extérieur, soit les deux, entrent en contact direct. **Ce qui crée une situation nouvelle, bruisante de bruits nouveaux**, à mettre en sens, à mettre en forme (...) » (« La formation expérientielle en auto-, éco-, et co-formation » in *Éducation Permanente*, n° 100/101 cité par G. RACINE, « La Production de savoirs d'expérience : un processus ancré dans la participation à une pratique commune » in NÉLISSE Cl. & ZÚÑIGA R., *op. cit.*, p. 192, caractères gras ajoutés).

met en relation des logiques différenciées, verbalise des potentialités, des contraintes, des résistances et des progrès, devient le témoin et le traducteur de la relation construite dans l'espace transactionnel intime.

FIG.34- La production de la preuve dans l'espace transactionnel analogique (ETA) (synthèse)

-Niveau de jugement local-



Légende:

- A.S.-Assistant social
- P.A.-Professionnels associés
- D.I.-Directions intermédiaires (locales)
- U.-Usager
- A-Espace non profane
-►Processus de contre-argumentation et demandes d'éclaircissement (plus ou moins formalisées selon le territoire de sens qui sert d'appui au processus argumentatif)

<i>Contraintes /noyaux de tension</i>	<i>Expectatives/contraintes des P.A.</i>
<ul style="list-style-type: none"> -gestion du seuil d'indicibilité; -implication des agents locaux dans le processus argumentatif; -l'inscription d'objets-référents de l' ETI avec des objets locaux et généraux; -la (non) consolidation temporelle de l'espace non profane (personnes; objets; relations; normes...); <p><i>Tension:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -entre la transparence de processus et les composantes tacites de la relation; -entre l'uniformité et la singularité; -entre distance critique et connaissance immédiate 	<ul style="list-style-type: none"> -complémentarité dans le développement de l'action et construction de la situation; -légitimation réciproque; <p><i>Contraintes:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -entre lectures individuelles (ou de groupes professionnels) et lectures globalisantes; -la (non) explicitation de l' « entre soi »; -la (non) consolidation temporelle de l'espace non profane.

<i>Exigences dans la production de la preuve -Processus de reconnaissance locale-</i>	<i>Expectatives des D.I.</i>
<p>-« positionnement prudentiel » dans le territoire anthropologique;</p> <p>-articulation entre normes ou ententes tacites et accords et critères de référence;</p> <p>-articulation entre objets locaux et objets généraux;</p> <p>-formalisation / explicitation d'arguments et de preuves;</p> <p>- processus d'explicitation des relations et des formes de réalisation entre efficacité et efficience.</p>	<p>-justification / fondement adéquat (forme et contenu) des propositions;</p> <p>-transparence de processus;</p> <p>-connaissance et respect pour la loi (objets-référents généraux);</p> <p>-transposition adéquate du seuil de profanation;</p> <p>-preuve plausible de critères d'efficacité et/ou efficience.</p>

Par l'analyse des registres de champ reçus il est possible de constater qu'une grande partie du temps quotidien de l'assistant social se sédimente dans ces espaces analogiques, cherchant à optimiser des possibilités de réponse (des coups de fil à d'autres services ou des contacts avec d'autres membres de l'équipe ou de l'institution, des acheminements, de la prospection et la construction de ressources, des candidatures à des projets et des financements, le délinéament de propositions d'élargissement ou de transformation de réponses), à élargir les marges d'information et de participation de l'utilisateur (information sur les droits et les devoirs, établissement de contrats, notamment d'insertion socioprofessionnelle, études sur les nécessités, le degré de satisfaction ou les attentes relativement à un certain service ou organisme), ou génériquement, cherchant à « réduire des distances » entre des espaces ou entre des espaces et des agents.

C) La production de la preuve dans des espaces transactionnels synergiques et de frontière :

Si nous considérons que les différents espaces transactionnels coexistent en simultané, consolidant des circuits rhétoriques différenciés dans un certain lieu anthropologique et que les contraintes, noyaux de tension et exigences dans la production de la preuve acquièrent des contours spécifiques selon les territoires de sens qui leur sont sous-jacents⁷⁰⁵, la profonde complexité et circularité du processus d'architecture d'une preuve plausible apparaît. Une telle complexité est encore accrue par le fait que dans chaque espace des agents et des relations encadrées et passibles d'encadrements dans des univers de référence distincts se connectent,

⁷⁰⁵ Cf. Chapitre IX de la présente thèse.

poursuivant, de la même façon, des dynamiques de légitimation de leurs propres pratiques et actions. Comme nous l'avons déjà montré le processus rhétorique est multidirectionnel et, comme tel, toujours ouvert et sujet à des réadaptations, même au cours d'un certain circuit de légitimation.

« Je devais contrôler les listes [de distribution de lait dans les écoles] et j'ai pensé ainsi : bien, puisque je dois le faire et qu'il y a ces recommandations des Finances, de l'Inspection Générale des Finances, qu'est-ce que je peux faire ? Je vais traduire ça, essayer de lui donner une perspective sociale et pas seulement économique, je fais quelques enquêtes et des propositions pour aller dans les écoles (...), en tenant compte des critiques et des recommandations de l'Inspection Générale des Finances. Cela a été fondamental parce que, sinon, ils auraient pensé que j'allais gaspiller beaucoup d'argent. Le fait d'exister des recommandations de contrôle sur le terrain a été fondamental et je n'ai pas oublié de les suivre (...). J'ai fait une enquête que je passais aux professeurs où j'allais (...). J'ai fini par aller à l'encontre de ce qu'il fallait (...) avec la formation que j'ai je ne me limitais pas à parler du lait, je passais par les problèmes de santé des enfants, par les problèmes familiaux, l'alcoolisme, les déficients (...) mais il y avait des choses qui me transcendaient complètement, la propre législation ne me donnait pas d'espace pour agir, et moi, je n'avais pas de mandat pour le faire » (int. n° 37, TA, PM, TSS).

La position interstitielle occupée simultanément par l'assistant social dans différents espaces transactionnels, en se constituant comme l'agent commun dans des espaces de frontière différenciés, place au cœur de l'analyse : les processus de coordination de l'action avec d'autres agents – rendue plus difficile par la coexistence d'univers de référence pluriels et de mêmes capacités de jugement et d'argumentation – et la dynamique d'approximation et d'éloignement critique, inhérent à la construction des situations et à la mise en pratique de circuits rhétoriques, qui permettent de consolider le processus de particularisation, généralisation et synèse au cœur de la légitimation.

Le jugement, dans ce cadre, ne peut déjà plus se renfermer dans un partage corporel et dans une compréhension mutuelle de la dynamique d'action et de la preuve. L'exigence plus urgente de coordination exige une reconnaissance du cadre général auquel ancrer le jugement, et sa révision, en cherchant à éviter des ruptures dans l'expérience critique. De telles exigences impliquent la qualification d'une certaine situation et l'ajustement entre le concret et l'abstrait, le singulier et le général, en recourant au langage adéquat et en identifiant et invoquant des ressources pertinentes, des critères et des principes.

« Notre pratique professionnelle est déterminée par des options politiques, elle est conditionnée à un Plan d'Activités, mais, le technicien a aussi de la liberté, par sa proximité avec les problèmes, il a la liberté de proposer au pouvoir politique des options déterminées visant l'amélioration de la qualité de vie du citoyen, parce que ce n'est pas par hasard qu'il y a une orientation politique pour traiter d'une question déterminée dans un sens mais le technicien... – par exemple, l'accès au président, bien qu'il soit possible, n'est pas aussi facile que l'accès au chef de division avec lequel nous parlons tous les jours (...) – et ce n'est pas par hasard que, par exemple, dans une proposition dirigée au président, le technicien puisse mettre deux ou trois options et après le pouvoir politique décide en accord avec celle qu'il trouve réellement (...), mais la loi ne peut, en aucune façon, être contournée » (int. n° 17, TC, MPC, TSS).

Ainsi, la pluralité est aussi bien source de contraintes que de nouvelles opportunités. Il s'agit de trouver les axes pertinents pour fonder la transaction et la preuve, ce qui passe par la reconnaissance des possibilités relationnelles et argumentatives, en sachant qu'il y a de très nombreux facteurs au cœur de la situation que l'assistant social ne peut contrôler.

Vue ainsi, la réflexivité est évidente à chaque séquence de l'action et du processus argumentatif dont la cohérence se construit à mesure que les différents éléments se combinent et se (ré)adaptent. En effet, le temps de navigation entre différents niveaux de jugement peut entre-temps mener à des changements dans la propre situation et dans le processus argumentatif débuté, conditionnant la construction de l'admissibilité. La non continuité, dans un court espace temporel, de processus de registre public, due aux nombreuses situations qui sont construites en simultanément et à la forte composante gestionnaire qui caractérise quelques pratiques de service social, peut se constituer, en vérité, comme un contrainte additionnelle dans la validation de la preuve.

L'altération et la mobilité d'agents, au cours du processus argumentatif, modifie également les différents espaces transactionnels, introduisant des contraintes additionnelles.

« Pour la direction qui a entre-temps assumé la charge – des personnes complètement différentes, d'une autre sensibilité – la solidarité n'était pas charité, et, en effet, les services avaient des frais qui devaient être payées, parce que il n'y avait pas de viabilité, il n'y avait pas de garanties de continuité d'une œuvre s'il n'y avait pas d'argent/ de recettes pour supporter cette œuvre. La solidarité ne pouvait passer pour de la charité, les personnes ne pouvaient avoir un service qui ne coûtait pratiquement rien

(...). D'accord, ce fut très difficile, on en est revenu pratiquement au plan initial. Ce fut très difficile de convaincre les personnes de la nouvelle direction qu'il y avait des règles qui devaient être imposées, avec lesquelles nous nous étions compromis et qu'il fallait continuer ; qu'en fait, les personnes avaient des services qui coûtaient, mais que nous devons chercher... que nous devons accepter qu'une institution de solidarité sociale finit par être un peu un subsidé-dépendant. Ce ne peut pas être l'usager qui paie le service, parce que le coût réel respectif est de loin supérieur à la disponibilité économique de la majorité des usagers » (int. n° 6, TAS, AD, TSS).

L'entrée et la participation ou non de l'usager, par exemple, à un niveau de jugement local (supra-intime), peut créer aussi des noyaux de tension et d'exigences additionnelles, construisant un espace transactionnel analogique composite ou un espace synergique.

« Nous avons malheureusement beaucoup de situations dans lesquelles les enfants doivent être retirés (...). Ce n'est pas ma décision, c'est une décision que nous prenons ensemble avec l'équipe (...). J'essaie toujours que ce ne soit pas moi qui donne cette information, parce que cela n'est même pas mon travail, c'est une décision du Tribunal(...), nous serions un peu après à l'arrière. Mais, chaque fois que cela arrive, nous essayons toujours d'être présents, disant que c'est une chose provisoire et que nous sommes ici pour les aider à ravoir, disons ainsi, ce bébé, que nous continuons à appuyer dans n'importe quelle situation, que nous voulons les aider à créer des conditions pour qu'ils restent avec cet enfant. Pour le moment ce n'est pas possible pour plusieurs raisons, mais nous aimerions les aider à créer des conditions. Quand il n'y a pas d'argumentation possible, (...) parfois on arrive à appeler la police pour exécuter la mesure du Tribunal » (int. n° 68, TA, AH, TSS).

La figure de « passeur », référencée par Marié⁷⁰⁶, permet de désigner la personne qui « fait passer une frontière, traverser une zone interdite »⁷⁰⁷. L'idée que le passage référé ne s'effectue pas isolément nous paraît relevante; l'assistant social transporte, entre des espaces distincts, d'autres agents, notamment les usagers, qui trouvent dans cette transposition (traduite, le plus souvent, dans les stratégies de « vulgarisation » des référentiels et des principes généraux) les bases pour l'élargissement des seuils d'admissibilité. En effet, les usagers, appartenant à l'espace profane, essaient à tout moment d'élargir le seuil d'information pertinent et de

⁷⁰⁶ MARIÉ M., *Les Terres et les mots*, Paris, Éditions Meridiens Klincksieck, 1989.

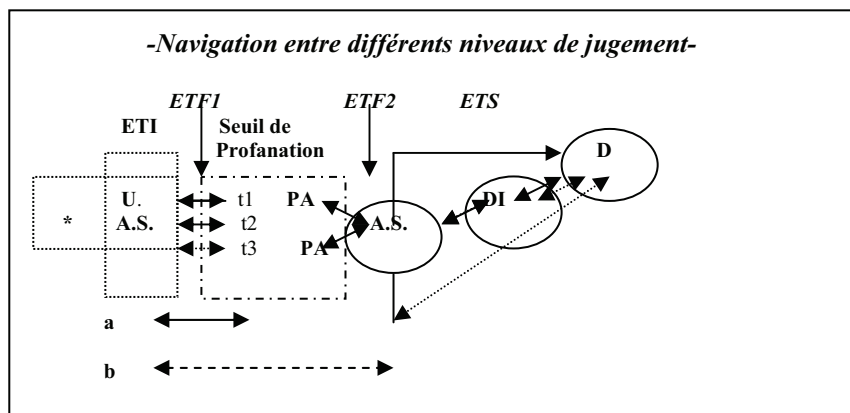
⁷⁰⁷ *Petit Dictionnaire Robert*.

mobiliser des processus de dépassement des frontières de l'espace transactionnel intime. L'imbrication entre les différents espaces se met en évidence, par exemple, dans le cadre des nouvelles coordonnées d'intervention sociale centrées sur des procédés de contractualisation et d'implication des usagers dans la définition et la responsabilisation (partagé avec les secteurs sociaux et économiques) pour la poursuite d'un projet de vie.

« Nous trompons les usagers parce que nous leur donnons de l'espoir : « vous allez suivre le cours, parce que après vous avez plus d'hypothèses... », ça ne correspond pas à la vérité. La formation est un peu pensée en fonction de ce que les entités veulent et non en fonction des besoins(...) du marché de travail (...). Parfois c'est compliqué, parce que moi-même quand je leur propose la formation ce n'est déjà plus avec autant de conviction. C'est un moyen qui existe, c'est le moyen qui est à notre disposition et c'est par là que nous devons orienter les personnes. Mais la propre négociation n'est pas non plus, comment dois-je expliquer ?... aussi rigide. Même les personnes sentent et très souvent demandent : « mais pourquoi vais-je suivre un cours de formation, ça ne me sers à rien, je dois mais c'est aller travailler » (int. n° 24, TA, PM, TSS).

Dans le cadre de telles références non seulement l'utilisateur est inscrit comme partie intégrante de l'espace transactionnel synergique, comme l'espace transactionnel intime est, d'une certaine façon, fondu avec les autres espaces.

FIG. 35- La production de la preuve dans des espaces transactionnels synergiques (ETS) et de frontière (ETF) (synthèse)



Légende :

D.-Dirigeants;

a-processus de construction de la situation;

b-tri d'éléments situationnels;

t1-mouvement de « vulgarisation »;

t2-début du processus de « dé-singularisation »;

t3-dynamique d'argumentation/ contre-argumentation (imbrication entre temporalités courtes et longues)

* - seuil d'indicibilité

<i>Contraintes / noyaux de tension</i>	<i>Exigences dans la production de la preuve</i>
<p>-non accès ou non maîtrise des objets pertinents; -« positionnement » inachevé ou inadéquat dans le lieu anthropologique ; -non maîtrise du langage admissible ; -non maîtrise / non compréhension des principes généraux et des critères coexistants.</p> <p><i>Tension:</i> -entre les caractéristiques et les exigences d'un régime d'action « familial » (« entre soi ») et un régime public; -entre différentes expectatives et exigences dans le cadre des ETF 1 et 2; -entre l'univers de référence de la pratique et les exigences de généralisation (tension d'autant plus accentuée selon que de telles exigences contrarient les principes de l'univers référé).</p>	<p>-« généralisation » de preuves locales : cohérence et admissibilité;</p> <p>-soumission des jugements à l'épreuve des faits: construction d'une argumentation plausible (utilisation et mobilisation de principes et objets-référents généraux + tri d'éléments occasionnels).</p>

La poursuite adéquate de cycles de légitimation dans le quotidien présuppose, donc, la capacité que l'assistant social a de gérer la complexité et de se placer d'une manière cohérente à différents espaces transactionnels, de pertinence et d'accaparements distincts en fonction des territoires de sens et des régimes d'action en cause, position réglée par des exigences de réflexivité et d'ubiquité, présupposant une herméneutique, continuellement renouvelée, de ses propres capacités, des capacités et expectatives des autres et des données contextuelles et occasionnelles.

En ce sens, et étant donné que les pratiques de service social mettent en relation de nombreux principes et registres d'action, nous paraît pertinente l'hypothèse que la production de la preuve et le processus argumentatif qui lui est sous-jacent sont toujours composites. Ce qui nous semble central dans la compréhension des processus de légitimation repose, ainsi, sur la pondération des éléments hétéroclites associés dans la construction de la preuve et sur la façon dont ils se combinent et

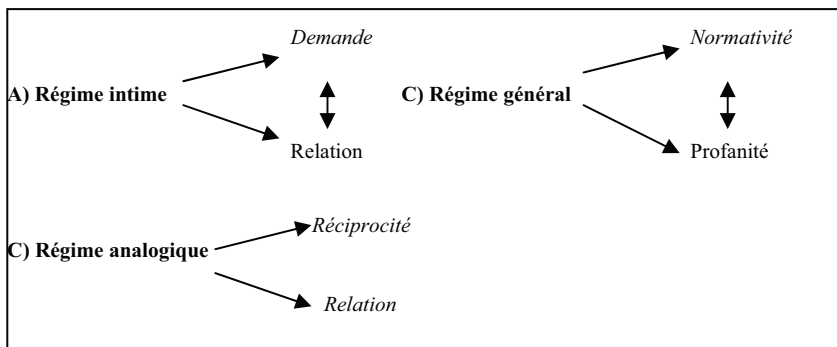
recombinent dans l'exercice d'une rationalité polyphonique et kaléidoscopique.

2.2.1. Contextualisation et « décontextualisation »⁷⁰⁸ de processus de coordination entre des agents différenciés dans le cadre de différents régimes d'action

L'articulation entre différents régimes d'action, principes et objets différenciés n'est pas seulement un besoin opérationnel, c'est, avant tout, la condition pour l'apparition du sens de la propre action et des différentes pratiques et logiques qui se co-justifient dans un certain lieu anthropologique.

La pondération de ceux qui peuvent être identifiés comme les éléments structurants des différents régimes d'action nous permet de réfléchir aux facteurs inhérents à la construction de preuves publiquement reconnaissables, ainsi que, les limitations respectives et le potentiel de légitimation (voir figure 36).

FIG. 36-Eléments structurants des régimes d'action



Nous pourrions ainsi comprendre plus clairement comment de tels facteurs peuvent se constituer comme des axes de rénovation et de reconnaissance, ou, au contraire, de questionnement et d'invalidation des pratiques concrétisées au quotidien, à partir d'une pondération des contours respectifs, des déterminants et des possibilités de légitimation, de façon à édifier une réflexion plus ample autour des processus et logiques

⁷⁰⁸ La notion « décontextualisation de compétences » qui nous a servi de référence est utilisée par Elisabeth BAUTIER, dans l'article « Travailler en banlieue, un nouveau métier ? » in *Migrants-Formation*, n° 93, juin/ 1993 cité par ION J., « Des Contours Incertains » in *Informations Sociales* «Nouvelles missions, nouvelles formations», n° 38, 1994, p. 16.

productrices de légitimités contextualisées au sein de pratiques de service social.

La relation (et intrinsèquement la composante de proximité et de don/contre don), pointée par de nombreux agents comme étant le noyau de la construction identitaire des pratiques de service social émerge dans des régimes distincts avec des contours également distincts. Cela signifie une fois encore que, avant tout, c'est le niveau de construction de l'action et du jugement qu'il faut comprendre quand on prétend réfléchir autour de la mise en pratique de cycles de légitimation. Comme nous l'avons déjà relevé c'est le besoin d'articuler d'une façon cohérente de tels niveaux, en les dotant de sens, car placés en continuité, qui nous permet de pondérer la pertinence « symbolique » du service social.

A) Les éléments structurants du régime d'action intime

La demande, soit dans une dimension explicite, soit implicite, est l'élément fondateur du régime d'action intime. Sous cette perspective, la composante d'intromission dans la sphère privée de l'autre est la condition essentielle d'obtention de la connaissance indispensable à la propre action. La situation de rencontre se consacre, comme l'affirme Jean-François Garnier⁷⁰⁹, comme un « laboratoire de sociabilités » dans lequel se croisent des particularités et singularités qu'il faut à la fois, saisir et dépasser, soit dans le sens de doter la relation de seuils professionnels et de réaliser le plus efficacement possible les objectifs qui lui sont sous-jacents, soit dans le cadre d'une dynamique de visualisation publique, essentielle à la légitimation de la pratique et pour libérer la situation d'une inexistence et invisibilité tacite et silencieuse. Le dépassement de l'« invisibilité » est d'autant plus primordiale que nous considérons plus les éléments structurants de la demande et les conditionnements socioéconomiques qui permettent de les comprendre.

Comme l'affirme Hannah Arendt⁷¹⁰ vivre une vie entièrement privée c'est être écarté de choses essentielles pour une existence qui a une véritable dimension humaine. C'est être privé de la relation objective avec les autres et partager avec eux un monde symbolique et matériel, c'est avoir l'impossibilité d'atteindre quelque chose de plus permanent que la vie. L'« homme privé » et l'histoire privée n'intéresse pas les autres, parce que pour eux c'est comme si cela n'existait pas. Ainsi, « se raconter c'est vouloir endiguer le gaspillage de soi »⁷¹¹, acquérir de la consistance existentielle à

⁷⁰⁹ *Assistante Sociale: pour la redéfinition d'un métier. Essai anthroposociologique sur le service social*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1999.

⁷¹⁰ ARENDT H., *A Condição Humana*, Rio de Janeiro, Forense-Universitária, 1987.

⁷¹¹ ASTIER I., « Du récit privé au récit civil: la construction d'une nouvelle dignité ? » in *Lien Social et Politiques*, n° 34, 1995.

partir du « regard » de l'autre. Dans la construction d'une telle consistance l'assistant social a un rôle fondamental.

En effet, l'assistant social construit la relation avec un usager ou groupe d'usagers et avec soi-même, dans le sens de comprendre et de répondre à une demande, ce qui signifie que l'espace intime est traversé par des flux de signification et de re-dimensionnement constant des seuils de la relation, basée sur une conjugaison d'empathie, d'implication personnelle, de professionnalisme, de subjectivité et de démarcation objective, parfois difficile à gérer et avec des « coûts » personnels importants. De surcroît, la relation entre assistant social et client est la rencontre de configurations culturelles et d'éléments référentiels distincts, ce qui implique que la construction de cette même relation présuppose l'assomption de cette différence. C'est le moment de la désagrégation symbolique, d'explicitation des parties constituantes d'une situation qui a besoin de retrouver un sens renouvelé par la ré-agrégation compréhensive des divers éléments.

Joëlle Garbarini, dans une œuvre dédiée à la réflexion sur le concept d'aide et de relation qui lui est sous-jacente, nous dit: « Aider, c'est accepter qu'une part de soi-même émerge au cœur de la rencontre avec l'usager et lui donne donc une coloration particulière. Il faut l'accepter et ne pas le nier au risque d'extirper de la relation d'aide ce qui lui donne vie, cette attention extrême, unique, fragile, précieuse à un autre soi-même. Cependant, être professionnel, c'est vouloir se scinder, se différencier d'autrui, pour tenter d'atténuer la prégnance des fantasmes toujours présents dans la relation. Les professionnels doivent effectuer un perpétuel travail de mise à distance avec l'usager, afin que l'acte d'aider puisse exister et trouver ses lettres de noblesse »⁷¹².

L'ouverture à l'autre, sans adhérence, s'institue comme un des seuils de l'espace intime dotés d'une plus grande ambiguïté.

« J'ai ici des fonctionnaires excellentes en termes d'épaule amie, c'est la psychologie de chevet, elles ont fait des choses incroyables pour quelques toxico-dépendants. Ils appellent quelques-unes d'entre elles mère et d'autres marraine, c'est significatif, n'est-ce pas? Ils ont une confiance en elles qu'ils n'ont pas en moi (...). Ce n'est pas que les usagers n'ont pas confiance en moi, mais je représente quelque chose du système en temps que pouvoir de décision parce que c'est moi ici qui peut décider si je donne un appui, si j'essaie d'appuyer ou si je dis à quelqu'un d'aller l'appuyer dans une autre institution (...) parfois je rentre dans leur jeu, bien que je leur parle d'une façon assez formelle, j'en ai ici beaucoup de mon âge, presque tous, et je ne

⁷¹² GARBARINI J., *Relation d'Aide et Travail Social*, Paris, ESF Éditeur, 1997, pp.87-88.

me suis jamais permis de les tutoyer (...). Je peux faire preuve d'actions amicales s'il les comprend comme tel, mais je suis ici pour travailler et je trouve que c'est parfois une petite barrière que je crée entre eux. A moi ils me mentent et après ils vont dire la vérité qu'ils ne me disent pas au fonctionnaire» (int. n° 47, TAS, US, CO).

La construction des seuils relationnels dans le noyau de l'espace intime et entre divers niveaux d'action est en relation non seulement avec les caractéristiques personnelles de l'assistant social, mais aussi et surtout avec les principes de l'univers de référence. Ainsi, dans quelques pratiques qui peuvent s'inscrire dans l'univers référentiel de sollicitude on constate une plus grande flexibilité dans la gestion des seuils de proximité et de distanciellement que dans d'autres pratiques.

« J'essaie avant tout de bien connaître l'utilisateur et de bien m'entendre avec lui, d'être d'abord une amie, et, à partir de là, de travailler ensuite les questions de son intégration sur le marché de travail (...). J'essaie avant tout d'être une amie et après je résous le problème avec la technicienne (...). J'essaie parce que je pense que c'est une méthode, du moins pour moi, qui m'amène à gérer les situations plus facilement et même avec plus d'acharnement. (...) Quand je remarque que la relation ne peut pas avancer de cette façon, parce que les personnes ne se prêtent pas à cette méthode, j'essaie la relation technicien/membre, mais c'est une relation plus distante, plus froide, nous ne sommes pas à l'aise, la personne, si ça tombe, n'expose pas non plus le problème avec autant de naturel et pour cette raison, nous n'atteignons pas aussi facilement le but» (int. n° 4, TAS, GP, TSS).

En effet, les contours de l'espace intime bien que conformés par les mêmes éléments structuraux varient de territoire de sens selon les critères et exigences inhérentes à chacun. Par exemple, dans une pratique qui s'inscrit dans un territoire administratif l'espace intime contient une plus grande dose de formalité, étant conformé par le remplissage de formulaires et par le partage d'informations sur les droits et les devoirs. Si, cet aspect, d'un côté peut s'instituer comme source de tension (découlant surtout de l'engagement et de la représentation personnelle de la pratique de la part de l'assistant social) d'un autre côté, permet d'éclaircir, plus rapidement et plus objectivement, la composante professionnelle inhérente à la pratique référée.

En ce sens, en confrontant des logiques et des critères différenciés, non seulement par le partage relationnel de l'espace entre agents différents, mais également par la définition de la demande, on exige, aussi dans l'espace intime, l'objectivation nécessaire et la lecture de cette demande selon des

paramètres qui puissent être reconnus comme pertinents dans le cadre d'un jugement public.

Le cycle de légitimation commence, donc, dans le registre intime non seulement dans la détermination et application de tels paramètres, mais également par le tri de l'information qui doit accéder à un niveau différencié. En vérité, les deux aspects ne se dissocient pas puisque le tri référé est déterminé par les dits paramètres, c'est à dire, l'information qui doit accéder à un niveau public n'est que celle qui permet d'objectiver les critères fondamentaux pour que la demande puisse être considérée admissible.

Comme le montre Jacques Ion⁷¹³, si une des composantes fondamentales d'un jugement de reconnaissance de pratiques de service social repose sur la proximité des populations, son potentiel de légitimation passe par sa capacité à s'abstraire des situations particulières. La relation ne peut pour cette raison s'épuiser dans ce que l'auteur appelle « colloque singulier avec l'usager », dans lequel le grand instrument est l'implication personnelle des deux parties. Cette implication inhérente à la dynamique de « découverte du faussaire » dont parlent Bessy et Chateauraynaud⁷¹⁴ exige également la clarification publique des processus et critères qui permettent une telle découverte, au-delà d'un simple ensemble de perceptions et de données fondées sur l'expérience. Les registres personnels des assistants sociaux et la capacité d'évaluation qui peut en découler, ou qu'ils présupposent, acquièrent à ce niveau une importance primordiale.

« Tout doit être évalué, ou, du moins, évaluer le maximum que nous pouvons évaluer, parce que c'est ça qui va donner le résultat de notre travail, même si l'évaluation nous dit – et cela aussi est important – que c'est un cas qui a un mauvais pronostic, car tout doit être écrit sur la fiche – sur la fiche clinique, comme sur les différentes fiches d'évaluation, soit de la famille, soit de la vie communautaire, soit des réunions – il nous faut toujours faire une évaluation et ces fiches ont été faites par nous, par les assistants sociaux (...) il n'y a aucun modèle, nous trouvons tous quelque chose (...). L'évaluation du cas donne aussi l'évaluation du travail du technicien » (int. n° 29, TSE, T, SS, CO).

La traduction adéquate de la demande, en fonction, notamment, des auditoires, exige également la capacité d'identification et d'adaptation à de nouveaux publics et besoins.

Dans de nombreux cas, la traduction publique de la demande, effectuée par les assistants sociaux, est considérée de la part des dirigeants comme

⁷¹³ *Op. cit.*

⁷¹⁴ *Op. cit.*

trop abstraite, peu rigoureuse et limitative, ce qui neutralise un des fondements essentiels d'un jugement de reconnaissance.

« Qu'on le veuille ou non, n'importe quel processus va être l'objet de décision et cette décision est une décision politique, elle a donc besoin d'éléments sociaux, mais aussi d'autre genre qui, en effet, leur donne la possibilité de prendre la décision adéquate (...) si je lis et si les choses me paraissent raisonnables, ça va, sinon, je m'assieds avec les personnes que sont au-dessus de moi et qui doivent décider, dans ce cas le conseiller et le maire » (int. n° 16, TC, MPC, G, D).

La base de la preuve construite par l'assistant social, au passage vers d'autres espaces, notamment l'analogique, peut être: conceptuelle, c'est à dire, la référence à un concept ou sujet consensuellement ou tacitement reconnaissable par tous; de diagnostic-évaluation, intégrant les évaluations respectives et les analyses dans un processus plus vaste, où peuvent inclusivement participer d'autres professionnels (et même le propre usager comme nous l'avons vu dans le cas cité dans le chapitre précédent) et anticipant des développements et des façons d'intervention, ou, par le recours à des objets composites, c'est à dire, traduisant des niveaux différenciés de l'action et l'imbrication entre des territoires de sens distincts (par exemple, des photos, des cartes et des déclarations d'usagers, entre autres).

B) Eléments structurants du régime d'action analogique

L'espace analogique est le domaine du non profane, c'est à dire, du partage d'un ensemble de références dans la construction de processus de légitimation. Cela ne signifie pas qu'il ne soit pas constitué par des logiques différenciées, mais plutôt que c'est l'espace par excellence de définition de la situation, comportant des dynamiques de synthèse et de recomposition interprétative et argumentative.

« Comme nous pondérons les situations en équipe, ici, nous tenons bien sûr compte de l'évaluation ou de la connaissance spécifique de chaque technicien et ce sera le support de toute l'argumentation relativement à n'importe quelle décision. Nous essayons d'être les plus objectifs possible » (int. n° 11, TSE, R, TSS).

La relation construite dans l'espace intime présuppose donc que celle-ci ne s'épuise pas en elle-même, mais qu'elle s'inscrive dans une dynamique plus vaste de combinaison entre le particulier et le général, permettant par la confrontation avec d'autres logiques et langages, une synthèse constructive. Nous avons eu l'opportunité de relever que la centration à un seul des

niveaux de jugement était l'élément plus important de blocage d'un cycle de légitimation et que la connexion entre les différents plans d'action dépasse de beaucoup la simple circulation d'information. L'élément de connexion s'articule intimement avec l'élément interprétatif, présupposant une traduction mutuelle d'actions, d'expectatives et de langages.

Le régime analogique se caractérise par l'inexistence, en général, de relations hiérarchisées et rigidifiées et par une réciprocité en termes d'échanges, ce qui permet de consacrer un espace d'expérimentation, de critique et de construction de opportunités d'action.

« Comme nous travaillons en équipe et discutons les cas en équipe on vérifie par exemple, des divergences entre le discours de la famille et le discours de l'usager dans sa propre psychothérapie, qu'il y ait des difficultés de communication ou qu'il y ait des conflits (cela arrive très souvent) (...). Je rassemble la famille avec l'usager et nous avons une conversation, nous avons des sessions ensemble où nous mettons les choses au point: ce qu'on va faire, ce qu'on ne va pas faire... (...), nous essayons de passer de l'individuel au collectif, d'abord la famille et puis le reste de la communauté, quand il le faut » (int. n° 73, TSE, T, TSS).

Un tel espace permet d'un côté l'apparition de réponses globalisantes et en quelque sorte innovatrices, et d'un autre côté, de faire l'économie de jugements ratés sur un plan général.

Comme le souligne Héléne Hatzfeld⁷¹⁵, la preuve de légitimation, dans ces cas doit se centrer sur deux composantes stratégiques: une en relation avec la justification, adaptant et complétant l'argumentation avec les données de la situation et des conditions réelles de l'équipe; une autre qui se réfère au produit de l'action, faisant la preuve des changements construits à travers la visualisation de micro réalisations.

Dans le régime d'action analogique la relation se base sur un présupposé de partage d'objectifs et de réciprocité dans des cycles de légitimation imbriqués. Comme l'affirme Guylaine Racine, « une même situation sera observée, scrutée par des personnes dont les cadres conceptuels ne sont pas nécessairement les mêmes. Les conceptions d'un problème mises de l'avant peuvent ainsi être interrogées, remises en question. De plus, hors de ces échanges avec d'autres, les intervenants ont fréquemment à «rendre compte» de leurs pratiques. C'est dans la multiplicité des réponses, parfois contradictoires, à une situation qu'un travail de co-élaboration de sens peut se produire »⁷¹⁶.

⁷¹⁵ Construire de nouvelles légitimités en travail social, Paris, Éditions Dunod, Coll. Action Sociale, 1998, p. 188.

⁷¹⁶ RACINE G., *op cit.* in NELISSE Cl. & ZÚÑIGA R., *op. cit.*, pp. 188/189.

L'inclusion dans un croisement de dialogues de sens est essentiel pour l'assistant social repenser ses options, priorités et interprétations. Il s'agit donc d'une décentration de soi-même et de ses conceptions, l'espace de l'équipe se constituant également comme une opportunité d'apprentissage et de structuration d'expériences différenciées.

« Travailler en équipe c'est de la tolérance. La tolérance en relation aux autres, le savoir partager, la reconnaissance de la valeur des autres (...), cela ne veut pas dire qu'il ait toujours bien agi et qu'il soit en train de bien agir, parce que je me sens sans accompagnement, je me sens seule, mais je travaille d'une manière instinctive, en termes de coordination. On apprend les règles, on apprend les dynamiques du groupe, tout cela, et on pense: maintenant on va commencer à travailler d'une autre façon, mais après on n'y arrive pas » (int. n° 26, TC, ASL, CO).

Ainsi, on cherche des caractéristiques communes et la construction d'une logique de complémentarité de savoirs et d'interventions. Considérant que complémentarité n'est pas assimilation et soumission, cela signifie que le travail conjoint entre plusieurs agents, porteurs de logiques propres et inscrits dans un même territoire de sens, est une construction quotidienne et nécessairement précaire. Le partage et la confrontation avec la logique de l'autre s'institue comme une source importante de tension quotidienne, mais également, comme un des éléments basiques dans un processus de légitimation, permettant la construction de preuves admissibles publiquement.

« Nous n'avons pas encore trouvé de modèle qui rende bien opérationnel les différents registres. Il y a un seul processus, le processus va habituellement au cabinet médical ou chez le psychologue si c'est lui qui voit l'usager, de façon à ce qu'avec un seul procès il est difficile que nous enregistrons tous le même jour ce qui est arrivé (...). De temps en temps, on essaie au moins de faire un résumé de l'évolution de l'usager et de trouver une logique commune et des critères de cohérence » (int. n° 73, TSE, T, TSS).

La définition conjointe de plans d'action et la clarification d'objectifs et de priorités s'instituent comme des stratégies importantes à ce niveau puisqu'elles rendent également possible l'ouverture à l'espace profane, étant donné que la construction de dialogues et de synergies dans l'espace non profane est la première condition de reconnaissance générale. Comme l'affirme un directeur de service (dans un espace hospitalier) en se référant à la plus grande reconnaissance générale qui peut éventuellement advenir à l'assistant social pour le travail effectué dans son équipe:

“Je sais peut-être donner plus de valeur dans un service, mais si vous me demandez «et au niveau institutionnel, pensez-vous que le fait d’avoir ici une personne que vous pensez être compétente, que vous avez choisi, qui n’a pas déçu les espoirs que vous avez déposés en lui (...) que cela a servi à être plus reconnue au niveau de l’institution?» (...). Je dis: si ça tombe elle n’est plus reconnue, ou si elle l’est, c’est parce qu’elle a un peu à voir avec moi-même, parce que je tiens à montrer le travail de l’équipe pluridisciplinaire et je n’oublie jamais du service social” (int. n°53, TSE, SP, M, DS)

C) Éléments structurants du régime d’action général

Le passage vers un régime général est, comme nous l’avons déjà vu, un processus indispensable dans n’importe quelle dynamique de légitimation. A ce niveau on exige de l’assistant social qu’il établisse la connexion entre des niveaux différenciés de l’action, entre différents registres et dynamiques argumentatives pour qu’il puisse construire une preuve reconnue comme valide.

La profanité inhérente à ce régime exige la traduction des logiques et des contours des autres plans d’action et de jugement. On a déjà montré l’importance de transposer vers le registre général des données concernant des situations concrètes, en appelant à une plus grande proximité que les assistants sociaux ont avec les situations et les populations, et à une composante transversale (la présence dans tous les espaces transactionnels) de leurs pratiques. De la même façon, il est important de « vulgariser » dans les autres plans d’action et de jugement la normativité intrinsèque au régime général. De cette façon, la visualisation ne s’institue pas comme une stratégie de justification défensive, mais plutôt comme une condition essentielle de validation de l’action et de la dynamique argumentative qui lui est sous-jacente.

En effet, la dimension symbolique et le potentiel légitimant d’une telle dimension dans les pratiques de service social repose sur la capacité de travailler la dissociation entre des plans d’action et de construire des preuves composites et reconnues comme légitimes⁷¹⁷. Une telle dissociation se trouve évidente, par exemple, dans l’incongruité entre des typologies (de clientèles, de problèmes ou de réponses) et les situations concrètes, tout comme, entre des dispositifs politiques et des conditions d’exécution et d’évaluation. La dynamique interprétative et de connexion permet de mettre en évidence de tels hiatus et élargit, ainsi, l’espace de légitimation, soit des pratiques, soit des contextes où celles-ci s’inscrivent.

⁷¹⁷ Aspect qui sera travaillé spécifiquement dans le chapitre IX de la présente thèse.

« Moi, comme élément de la direction, j’attends toujours que les professionnels ici, emploient des arguments professionnels et j’attends toujours que leurs arguments soient tout bénéfice pour les personnes, qui argumentent toujours de façon à ce que ce ne soit pas personnel, mais que ce soit toujours au bénéfice des personnes avec qui elles travaillent. Je pense que si elles utilisaient ces arguments, ici ou n’importe où, jamais personne ne dira non à leurs projets de changement, donc, les projets de changement, pour moi, en termes d’organisation passent par un ensemble de facteurs, mais, la première chose dont ils doivent tenir compte c’est s’ils vont servir les personnes » (int. n° 10, TSE, R, Pr., D).

La cohérence est construite, ou non, dans l’action et comme telle doit être visualisée, c’est à dire, traduite dans les éléments et liaisons qui la constituent; il s’agit de la composante fondamentale dans la construction de preuves admissibles publiquement comme nous allons le montrer dans les chapitres suivants.

CHAPITRE VIII

LE FIL D'ARIANE DU CYCLE DE LÉGITIMATION

Dans le cadre d'une lecture adverbiale et sématologique de la légitimité, le registre cohérent et admissible d'une action découle de l'agrégation prudentielle d'arguments et d'objets pertinents, c'est à dire, susceptibles d'être acceptés et reconnus à un niveau de jugement général. Les référentiels d'ordre sont, donc, pondérés dans le cadre de jugements situés dans une logique de partage et de coexistence de principes pluriels, accédant à une construction hétéroclite de la preuve, à travers des processus de métissage horizontal ou vertical. De là l'importance de comprendre la modélisation et le dynamisme du cycle de légitimation – action / jugement / preuve / reconnaissance – en l'encadrant dans les différents paliers de jugement et en tenant compte de la concomitance d'espaces transactionnels différenciés.

Notre recherche, comme nous l'avons déjà relevé, s'inscrit dans le domaine des « actions communes »⁷¹⁸. Le concept de commun assume à ce niveau deux connotations: d'un côté il se réfère à la réciprocité dans la production de sens de la part des agents engagés dans une dynamique de coordination conjointe des actions; d'un autre côté, il traduit un présupposé de partage de grammaires d'action et de jugement, publiquement reconnaissables et mobilisables, donc, l'encadrement de l'action en territoires de sens délimités par des référentiels axiologiques, normatifs et factuels.

La problématique de la reconnaissance n'acquiert une pertinence dans le cadre de l'analyse sociologique (surtout dans le domaine des études culturelles et identitaires) qu'à partir de la décennie de soixante-dix du XX^{ème} siècle, correspondant au début de la désagrégation ou questionnement des grands récits d'explication et d'encadrement homogénéisant et intégratif de l'ordre social. L'assomption de la différence et de la contingentialité comme constitutives d'un tissu socioculturel inachevé et pluraliste met, en effet, en cause la conception de la rationalité en prétendant à la vérité et à l'universalité et place, au centre du débat, les possibilités et les formes de coexistence, et de reconnaissance, entre différentes lectures et architectures du réel.

L'admissibilité de l'existence d'une pluralité de valeurs et de normes ne suffit cependant pas pour pondérer des formes de concomitance ou de coordination, plus ou moins pacifique ou conflictuelle, entre elles. Il en ressort, donc, la nécessité de réfléchir aux contraintes et processus

⁷¹⁸ THÉVENOT L., « Agir avec d'autres. Conventions et objets dans l'action coordonnée » in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRE L. (coords.), *op. cit.*

inhérents à la construction des situations et des preuves, et, en consonance, aux dynamiques transactionnelles, les paramètres d'articulation entre le singulier et le général et à l'imbrication circulaire et réflexive entre des niveaux différenciés de jugement et de construction argumentative.

Une discussion sur la problématique de la reconnaissance présuppose, ainsi, une réflexion autour des dynamiques de jugement et de preuve, en tenant compte que l'existence et la navigation entre différents niveaux de jugement présuppose l'assomption de processus et de paliers différenciés de reconnaissance. Ainsi, il nous paraît important de pondérer non à peine les moments antérieurs et postérieurs au jugement, en encadrant une appréciation des processus d'architecture et d'explicitation de la preuve, mais aussi, la fluidité et les séquences circonflexes du propre jugement, tout comme, les contours des régimes d'action dans lesquels celui-ci est, ou non, explicitement exigé.

Vue ainsi, la question centrale qui se pose est en relation avec la pondération des paramètres qui nous permettent de déterminer la cohérence inhérente à une dynamique de jugement et de preuve. Les moments de jugement, ainsi que dans une construction discursive, sont dotés de sens quand ils s'insèrent dans le cadre plus vaste d'un cycle de légitimation, consolidant une dialectique de particularisation et dé-particularisation de la construction situationnelle. Selon Harold Garfinkel⁷¹⁹ le développement d'une certaine action peut être comparé à une conversation, puisque celle-ci présuppose l'adaptation mutuelle des interlocuteurs et une dynamique d'ajustement à la singularité de la situation, aux agents et aux conditions temporelles et spatiales. Bien qu'il n'existe aucun plan préalable, les interlocuteurs construisent progressivement une structure, basée sur des grammaires, des codes linguistiques et comportementaux partagés, structure qui délimite l'espace de l'admissible, permettant de contenir les attentes mutuelles et la poursuite du dialogue.

La problématique du jugement et de la preuve, que nous aurons l'opportunité d'explorer un peu plus au cours du présent chapitre, consacre, ainsi, une épistémologie de l'action prudentielle. Le maintien de l'imprévisibilité inhérente aux actions et à la pondération simultanée des exigences découlant de processus de coordination avec d'autres et de généralisation des preuves, implique: d'un côté, que l'on ait en considération la capacité d'agir des agents, de façon coordonnée avec les nombreux co-producteurs de l'action, surmontant son appréhension à travers des « intentions », ou des « motifs » plus ou moins occultes des sujets, et d'un autre côté, la pondération de contraintes générales, consolidées en

⁷¹⁹ Cf. GARFINKEL H., *Studies in Ethnomethodology*, New York, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1967.

critères et principes de référence, surmontant l'appréhension de l'action à travers un présupposé d'ordre préalable⁷²⁰.

Ainsi, l'épistémologie de l'action prudentielle présuppose sa compréhension comme construction quotidienne, dans le cadre de différents régimes et de processus de coordination, obéissant, donc, à des contraintes et des exigences différenciées. Les grammaires d'action se constituent, ainsi, comme des cadres interprétatifs et des seuils d'architecture argumentative, encadrant des discours et des objets, et rendant possible la construction de preuves composites reconnues comme pertinentes dans un registre d'action publique.

1- La problématique du jugement et de la preuve

La consécration, dans notre modèle analytique, de niveaux différenciés de jugement, comportant des contraintes, des attentes et des exigences différenciées en ce qui concerne la modélisation de la preuve et des mécanismes de généralisation, nous permet de comprendre des séquences de jugement et de preuve, d'avances et de reculs de l'argumentation, de réadaptations au cours de l'action et de l'implication différenciée d'objets, selon la plus ou moins grande acceptabilité de la preuve dans un registre public, ou en fonction des transformations possibles dans la définition des seuils de construction de la situation et dans les vecteurs des différents espaces transactionnels. Cela ne signifie pas l'assomption du chaos, mais plutôt la consécration de la circularité et de la continuité entre réflexion, action et argumentation.

Le jugement, ou la pondération de ce qui importe, est bien sûr sujet à des contraintes dans la construction et dans l'explicitation des preuves et des construits rhétoriques, obéissant à des exigences de vraisemblance et de plausibilité. Le processus délibératif encadre, en effet, des circuits de validation de la cohérence, validation qui dépasse la simple pondération de la conjugaison argumentative, pour se centrer surtout sur les mécanismes de qualification et de combinaison entre arguments et faits.

En vérité, la simple existence de grammaires de principes généraux est insuffisante dans l'édification d'une justification plausible. La preuve présuppose l'intrusion d'objets et d'éléments provenant de la construction situationnelle associés, de forme pertinente, à des critères et des principes généraux. C'est pourquoi le processus de construction d'une preuve pertinente suppose un mouvement d'approximation et de distanciation critique, de façon à comprendre ce qui est essentiel et ce qui est accessoire et

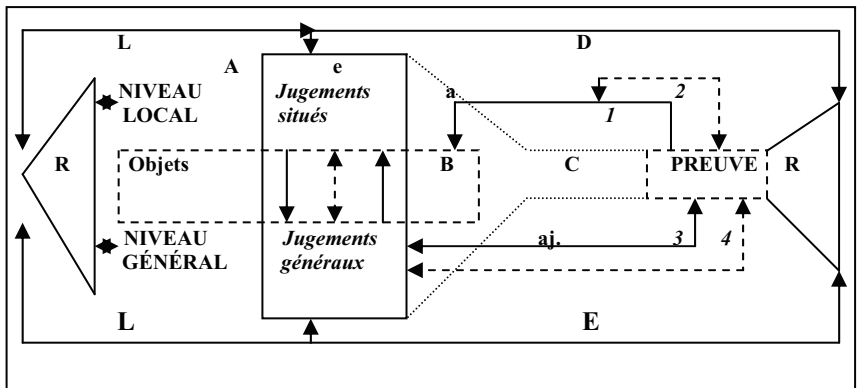
⁷²⁰ THÉVENOT L., *op. cit.* in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords.), *op. cit.*

de procéder au tri de ce qui est susceptible de dépasser le seuil de l'immédiat et de la circonstance.

Ainsi, selon nous, le jugement, dans la poursuite de l'architecture de la légitimation, ne se constitue pas comme un arrêt, un hiatus de temps entre le passé, le présent et le futur, mais plutôt comme un *continuum*, consolidé en mouvements de « vulgarisation » et de (dé) particularisation, dans un processus de « conversation multi-dirigée avec les situations », avec les contextes et avec les preuves qu'une telle conversation permet d'édifier.

La figure 37 permet d'illustrer la complexité inhérente au cycle de légitimation. Une telle complexité provient, non seulement de la coexistence de divers univers de référence, rendant difficile l'obtention d'accords ou de conformations, mais, particulièrement de la texture irrégulière du cycle référé, constitué par divers niveaux transactionnels et de jugement, et, en consonance, par diverses reconstructions, rétrogradations, confirmations ou (re) fondements d'argumentation de la preuve et des critères d'admissibilité qui lui sont inhérents.

FIG. 37 - Le cycle de légitimation



Légende:

- A-Espaces transactionnels / dynamiques argumentatives;
- B-Situation construite / en construction;
- C-Seuil d'admissibilité / construction de la preuve;
- D-Reconnaissance située;
- E-Reconnaissance Générale = Légitimation;
- R-Processus de reconnaissance;
- L-Conquête de Légitimité;
- 1-(Re)confrontation avec la situation;
- 2-Réajustements;
- 3-Processus de publicisation de la preuve / possibles contestations et adaptations;
- 4-Dynamique de confirmation;
- e; a; aj.-Produits de la transaction (entendements; accords; ajustements).

Les divers réajustements et virages réflexifs et d'argumentation dans la construction de ce processus en font, ainsi, partie intégrante, c'est à dire, la reconstitution d'une certaine preuve, due à une altération dans la définition de la situation ou des espaces transactionnels, s'inscrit dans un processus réflexif de jugement, preuve et reconnaissance, ayant pour base une économie de la proximité d'éléments circonstanciels et intimes et de leur distanciellement critique. En vérité, c'est la notion de totalité, traduite dans un ensemble de critères et de principes intégrateurs, qui permet de donner un sens au cycle de légitimation et aux séquences d'actes et de dynamiques de jugement et de preuve que celui-ci comporte.

Ainsi, en considérant le jugement comme une continuité, on admet, non pas un présupposé de linéarité, mais de circularité. Cela signifie que le jugement se met en évidence dans les diverses séquences de construction de la situation et de la preuve, permettant, à tout moment, d'un côté, de pondérer l'adéquation des éléments combinés, de redéfinir le sens de l'action et de conformer des attentes, et, d'un autre côté, d'assurer la cohérence entre séquences argumentatives et jugements situés et les exigences inhérentes à un jugement général, permettant de poursuivre, de façon effective, le cours de la légitimation. Le jugement, manifestation de la rationalité prudentielle, se constitue, ainsi, comme le fil d'Ariane du processus de légitimation.

« J'ai commencé à comprendre à travers la complexité (...). J'ai vu qui étaient les techniciens qui intervenaient, j'ai vu quelles étaient les difficultés qui se notaient en termes de discussion des cas dans l'équipe, ce que chacun sentait à sa façon, pourquoi il n'allait pas plus loin dans les objectifs qu'il pensait ... (...). J'ai démonté tout cela (...) Et alors ce que j'ai fait en sorte que l'équipe pense : l'intervention. Bien que le thérapeute occupationnel soit avec l'enfant, le psychomoteur soit avec l'enfant, le propre psychologue était avec l'enfant, moi j'étais avec la famille, ils auraient pu penser que mon attention n'était centrée que sur la famille. J'ai dévié l'attention des techniciens vers l'usager (...) pour le centrer sur la famille. Nous devons arriver à des changements dans cette famille pour que l'enfant aussi change (...). J'ai fait des objectifs systémiques aussi (...): j'avais des objectifs pour eux et pour nous, ils étaient intégrants et intégrateurs (...) et après chacun a imbriqué ses objectifs spécifiques, de manière à aller à l'encontre de l'objectif général. Nous avons établi des calendriers et avons introduit la famille (...). Et je dis seulement qu'il a eu un changement, mais quel changement ! » (int n° 8, TSE, R, SS, CO).

Le concept de « digitalisation », utilisé par Yves Barel⁷²¹, pour rendre compte de la perte de sens due à la centration dans un seul des éléments constitutifs d'une totalité, qui n'est compréhensible que comme totalité, est à ce niveau particulièrement pertinent. L'auteur fait référence à l'exemple d'un défilé qui n'est perçu comme tel qu'en surmontant la digitalisation de chacune des séquences et des éléments qui le composent, c'est à dire, en reliant, à travers un « intégrateur supérieur de sens », les fragments à la totalité de façon à capter le message et la logique globale que le défilé présuppose. Par analogie nous pouvons affirmer que le processus de légitimation et les séquences constructives et dynamiques que celui-ci comporte n'acquiescent un sens que par référence les unes aux autres et à la totalité du processus. On présuppose, ainsi, que nous soyons capables de « digitaliser » analytiquement de telles séquences pour pouvoir, en les « dé-digitaliser », grâce à des « intégrateurs » partagés, comprendre les maillons qui permettent de les agréger et de les justifier.

1.1- « Topologies »⁷²² de jugement

Considérant que des processus de justification continus de toutes les actions au quotidien sont impraticables, il est intéressant de comprendre dans quels cas l'architecture de preuves admissibles dans un registre public et une reconnaissance générale est absolument essentielle.

Nous considérons que le cycle de légitimation est déclenché dès qu'il faut articuler divers niveaux de jugement, impliquant des principes et des contraintes divergentes et parfois contradictoires et quand l'assistant social se place à divers espaces transactionnels dans la coordination avec d'autres agents et interlocuteurs.

« Nous, assistants sociaux ne devons pas, en théorie, dire que « nous contribuons à... » on doit, en effet avoir des instruments, qui sont constitués par notre travail, et faire passer le message de certaines expériences que nous avons parfois (...). Nous faisons une fiche d'articulation entre les différents services de santé (...) et nous en évaluons alors l'année deux mil, qu'est-ce qu'on prétend ? C'est savoir ce qui n'a pas eu de solution et

⁷²¹ Cf. BAREL Y., *Le Paradoxe et le système*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1989.

⁷²² La notion de « **topologie** », récupérée et reconfigurée par le domaine des études éthologiques, permet de dé-focaliser les phénomènes de combinaison d'espaces et d'imbrication d'éléments hétérogènes dans la construction de contextes de sens. La notion d'espace non quantitative, où on pondère seulement les positions relatives des éléments respectifs, acquiert, ainsi, de la pertinence. Par analogie nous utilisons ici le concept pour traduire l'idée que le jugement est une construction provenant de la conjugaison différenciée et complexe d'éléments divers.

présenter à l'Administration Régionale de Santé, et pourquoi ? pour y apporter les besoins ressentis et d'autres qui, très probablement, viendront à se faire sentir, pour planifier et y réfléchir et créer des ressources. Il y a un groupe de continuité de soins et il faut le lui apporter. Parce qu'ils ne peuvent pas, alors s'ils ne le demandent pas, nous devons aller jusqu'à eux, ceci est l'objectif fondamental. La contribution du service social pour la planification de politiques de santé passe, par exemple, par ici » (int. n° 63, TA, AH, SS, CO).

En plus, des situations peu complexes, qui s'inscrivent pleinement dans les principes du territoire de sens, ou dont la construction permet de recourir à des analogies avec des actions antérieures validées dans un registre général font l'économie de jugements et de preuves générales.

« Nous aimons toujours un conseil: est-ce que nous pouvons faire comme ça? Bien sûr que si dans un mois une situation identique surgit et si le mois d'avant j'en ai eu une semblable, bah... si la direction a dit que oui, probablement ce mois-ci elle ne changera pas d'opinion et alors je prends déjà cette décision toute seule » (int. n° 4, TAS, GP, TSS).

« (...) il nous revient aussi à nous provisoirement, dans une situation d'urgence, d'agir et je pense que c'est là que le service social est important. Cette situation était évidente, il suffisait qu'ils [la direction] viennent voir l'état de l'homme, mais bien, j'ai fait l'information, et tout ici passe par des informations et des délibérations ; j'ai fait une information, je l'ai dûment fondée et j'ai un peu fait appel au bon sens, parce que dans ce cas, ça n'en était pas plus, c'était le bon sens » (int. n° 69, TSI, SS, DT).

Dans la compréhension de la dynamique de légitimation et de preuve il faut tenir compte de la référence à la totalité de la construction situationnelle, référence que l'assistant social doit continuellement chercher à mettre en pratique. Un certain acte isolé, ne contient pas de contraintes de preuve publique, puisque la cohérence de cet acte n'est pondérable que par référence à la construction globale de la situation et n'acquiert de sens que dans cette globalité. Un coup de fil ou une visite à domicile peuvent être considérés ou non pertinents en fonction de l'ensemble d'éléments en confrontation dans la situation et dans la justification. Ils ne déclenchent pas par eux-mêmes un cycle de légitimation mais à peine des dynamiques argumentatives, plus ou moins ponctuelles, dépourvues de contraintes de généralisation. Dans un cycle de légitimation, la séquence et la dialectique entre des temporalités, des espaces et des constructions argumentatives sont essentielles.

La conquête de la légitimité, en adaptant une analogie utilisée par quelques auteurs⁷²³, est, ainsi, comme la réalisation d'une escalade de la part d'un alpiniste. Celui-ci sait que certains appuis se trouvent disséminés sur le trajet à parcourir et connaît globalement les processus, les techniques et les dangers, aussi bien, que les coordonnées de la paroi à escalader (hauteur, largeur, structure, degré d'inclinaison), cependant, l'escalade présuppose toujours l'engagement corporel de l'alpiniste et une composante réflexive inhérente au développement de l'action. C'est cette composante prudentielle qui lui permet de répondre rapidement et efficacement (ce qui est aussi en relation avec son expérience d'alpiniste et sa familiarité avec le terrain) aux imprévus qui vont surgir au cours de l'escalade (les transformations dans la structure, par exemple en ce qui concerne le degré d'adhérence; la perte ou la fragilité de points d'appui; l'augmentation ou transformation de l'ensemble d'alpinistes qui effectuent l'escalade en cordée, entre autres). Dans ces cas, l'alpiniste confronte ses références avec les circonstances concrètes de l'escalade, permettant l'apparition de nouveaux points d'appui, le recul (et le distanciellement inhérent) et la reconstitution de quelques étapes ratées, le re-dimensionnement de la carte topographique du terrain et la relativisation des contraintes et séquences de l'escalade, mises en évidence dans le récit descriptif du processus.

Tout comme l'alpiniste, l'agent impliqué dans un processus de légitimation s'ajuste de forme prudentielle aux imprévus du « terrain », en confrontant et combinant de façon pertinente des éléments circonstanciels et des coordonnées générales. L'architecture de la preuve pertinente et la conséquente reconnaissance générale, découle de la capacité de savoir juger, à tout moment et à chaque registre d'action, les critères de tri et de combinaison, qui permettent de pondérer la dite pertinence.

En accord avec cette conception, la problématique du jugement peut être perçue sous deux prismes différenciés :

-d'abord, le jugement se réfère à la réflexivité de l'agent, dans la construction et le redimensionnement adéquat des situations et des preuves. Il s'agit du jugement que nous pourrions appeler *immanent*, puisqu'il se trouve au cœur de l'édification quotidienne de l'admissibilité, présupposant, par cela, des mouvements d'approximation et de distanciellement critique dans la poursuite des diverses séquences d'un cycle de légitimation. En d'autres mots, le *judgement immanent* se constitue comme la consolidation de la compétence, comprise comme savoir agir, savoir juger et savoir rendre visible;

⁷²³ Notamment, Guy LE BOTERF, *Compétence et Navigation Professionnelle*, Paris, Éditions d'Organisation, 2000 (3ème édition revue et augmentée).

-en second lieu, le jugement, que nous pourrions appeler *jugement de reconnaissance ou de cohérence*, consolide un tiers regard dans l'appréciation du travail constructif inhérent à la preuve. En accord avec le niveau de jugement où telle appréciation s'effectue, nous pourrions considérer l'existence d'une reconnaissance située (à niveau local), insuffisante dans un processus de conquête de légitimité, ou d'une reconnaissance générale (dans un registre public).

Les conceptions de jugement référées, immanente et de cohérence, se constituent de forme nécessairement articulée. En effet, c'est la réalisation de jugements immanents qui permet d'accéder à l'édification de preuves, admissibles dans un registre public. De même, une reconnaissance générale ratée, ou partielle, exige le retour à un seuil d'admissibilité⁷²⁴ pour une reconstruction de la preuve, mobilisant et combinant des arguments et des objets différenciés, et donc, impliquant l'exercice, toujours renouvelé, de jugements immanents.

« Très souvent les arguments sont donnés sur base des statuts et des décisions prises par la direction. Bien sûr que très souvent... j'informe les associés que j'ai pris une décision et que j'ai argumenté d'une certaine forme, mais que j'ai dû altérer, parce que d'après les statuts c'est ainsi, et je n'ai pas réussi...je n'ai pas réussi à les surmonter » (int. n° 4, TAS, GP, TSS).

Si nous tenons compte de l'existence d'univers de référence différenciés et la valorisation et l'agrégation distincte d'éléments (arguments et objets-référents) dans la production de la preuve admissible, il est possible d'identifier différents jugements de cohérence, en pouvant se référer soit à la morphologie de la preuve, soit à son processus de construction et d'explicitation. De tels jugements peuvent être évidents dans des niveaux et des registres d'action différenciés et émergent rarement, dans des dynamiques argumentatives concrètes, de forme isolée.

1.1.1- Jugements de reconnaissance

On relève, ainsi, trois topologies de jugement en accord avec la pertinence accordée, soit au moment, soit aux processus de constitution et de validation de la preuve, dans le cadre de cycles de légitimation. Nous avons souligné qu'il ne s'agit pas de typologies de jugement, puisque celui-ci, comme nous l'avons déjà montré, se construit, de façon circulaire, pondérant la conjugaison entre des éléments situationnels et généraux, mais seulement d'identification de différentes focalisations et de composantes de

⁷²⁴ Cf. Figure 37.

jugement. Dans cette optique, nous pouvons mettre en évidence: des jugements de vraisemblance, de conformité et d'expressivité.

a) Jugement de vraisemblance:

Il repose essentiellement sur la pondération du processus de construction de la preuve en fonction de seuils d'admissibilité. Selon ce point de vue, les séquences de constitution et de reconstitution de la preuve et la façon dont les différentes exigences et attentes au cours de l'architecture de légitimation sont manifestées et considérées, acquièrent de la pertinence. Le jugement de vraisemblance se centre, ainsi, fondamentalement sur la mise en pratique des capacités de (ré)adaptation, d'innovation et de jugement pertinent, qui permettent de constituer une preuve adéquate aux différents espaces transactionnels et niveaux de jugement, et qui, comme tel, puisse être admissible dans un registre général.

Dans le cadre de pratiques de service social, la contestation de preuves aux divers niveaux de jugement est quelque chose de relativement commun étant donné la pluralité de principes de référence, d'espaces transactionnels et d'attentes qui s'introduisent dans le respectif cycle de légitimation. Cela signifie qu'une preuve peut être reconnue, à un certain niveau de jugement, comme acceptable et ne pas l'être à un niveau différencié. Diverses pratiques, comme nous l'avons déjà relevé, encadrent des actions pleinement reconnues à niveau local, dans le cadre d'espaces transactionnels intimes et analogiques, ne l'étant pas, cependant, à un niveau général.

Le jugement de vraisemblance repose, donc, sur la pondération de ce que chacun des régimes d'action et niveaux de jugement implique, en y conformant les preuves aux exigences et contraintes.

« C'est une preuve quotidienne en deux sphères distinctes. Je suis au milieu de l'échelle hiérarchique, je rends des comptes en haut et je demande des comptes en bas (...). En haut, comme c'est une relation plus formelle à tous les niveaux (...) de plus grande absence [l'ensemble d'arguments utilisés dans la construction d'une preuve plausible vise à souligner] jusqu'à quel point est-ce que ce serait une plus-value pour l'institution, à quels niveaux est-ce que ce serait une plus-value, quelle est la priorité dans ce projet (...). En bas c'est plus compliqué (...). C'est finalement avec le temps que les personnes finissent par comprendre quel est mon palier... » (int. n°5, TSI, SS, DT).

Dans le processus de réajustement de preuves aux exigences différenciées, on relève la plasticité des objets (les « objets-frontière » sont particulièrement importants) et le potentiel respectif de coordination (si à un

niveau de jugement général, un rapport de proposition d'intervention, légalement fondé, se constitue, surtout en territoires encadrés dans l'univers de référence de Justice, comme un objet important dans la construction d'une preuve admissible, à un niveau intime et local ce qui vaut, surtout, c'est la confirmation d'analogies avec d'autres situations en recourant à la loi, ou à d'autres processus de comparaison, pour une détermination et une explicitation de marges de possibilité), permettant l'enchaînement d'actions et de preuves hétéroclites et la manutention de points de contact.

« Il est évident qu'en faisant l'accompagnement, en agissant et en articulant avec l'équipe et en agissant au niveau de la structure, il est évident que tout s'altère : en termes de posture, en termes de reconnaissance de la propre classe (ce rôle pédagogique dans lequel nous portons le message et alertons les autres professionnels que le malade est comme un tout). (...) nous sommes en train de faire une nouvelle expérience d'instruments de travail qui a aussi comme objectif de donner une autre perspective et une autre image. Le projet de recherche et l'enquête passent aussi par là. Cet instrument de travail a déjà des indicateurs, ce sont des indicateurs codifiés des problèmes et nous avons aussi des indicateurs codifiés des solutions. Après, il y a un registre mensuel et nous sommes aussi pour le moment en articulation avec nos ingénieurs pour faire un programme informatisé. A partir de là qu'est-ce que cela implique ? Ca implique que tous les assistants sociaux aient une information dans l'ordinateur » (int. n°63, TA, AH, CO).

De la même façon, la composition de preuves, associant différemment des principes distincts de grammaires d'argumentation et objets, permet d'édifier des courants de sens entre différents régimes d'action et différentes séquences du cycle de légitimation. Des preuves hétéroclites⁷²⁵ sont particulièrement relevantes, dans la pratique d'assistants sociaux, consolidant des passages entre différents espaces transactionnels, et associant des principes d'uniformisation et de principes de particularisation (ce que, d'ailleurs, la preuve de vraisemblance dans le cadre de telles pratiques présuppose), des paramètres de formalisation et des principes d'informalité, entre autres.

« Imaginez que je combine par exemple à dix heures avec un individu et lui m'apparaît à midi. Je me sens le droit de ne pas le recevoir, parce qu'il doit comprendre (...) qu'il y a des règles, et que c'est aussi très bon pour eux de respecter les limites (...) mais, en fait, je suis ici et je vais

⁷²⁵ Cf. Chapitre IX de la présente thèse.

continuer à l'être. Imaginez que lui, par exemple, ne vienne pas deux ou trois fois, je lui écris une petite lettre disant que je l'ai attendu et que j'aimerais savoir ce qui se passe. Ce genre de procédés établissent très bien, et très clairement, les règles et eux comprennent, qu'en fait, les choses doivent fonctionner d'une certaine façon et que nous comprenons quand ils ne viennent pas.(...) le fait qu'ils reçoivent une lettre fait toujours un très bon effet, parce que finalement ils ne sont pas un de plus. Il est très important de faire croire à chacun d'eux qu'il est un cas unique » (int. n° 73, TSE, T, TSS).

Dans cette pratique de psychothérapie, encadrée dans le territoire de sens socio-éducatif, la manutention et le renfort de la dynamique transactionnelle intime acquiert de la pertinence. De là que la preuve composite, renvoyant à des principes généraux (notamment de caractère pédagogique, qui permettraient, en dernier cas, de justifier, dans un registre public, le refus de recevoir), retourne à l'espace intime, renforçant les liens de confiance, d'engagement et de singularité qui doivent le caractériser. Ainsi, l'association d'éléments hétéroclites dans la preuve permet de créer des liens entre des registres d'action différenciés, d'édifier des produits transactionnels et de consolider une osmose (et parfois une quasi dilution) entre des niveaux distincts de jugement.

b) Jugement de conformité:

Il repose essentiellement sur la morphologie de la preuve construite, c'est à dire, sur la cohérence entre les éléments agréés, obéissant à des paramètres de raisonnabilité, et à des contraintes et des exigences inhérentes aux divers univers de référence, territoires de sens et niveaux de jugement. L'échec d'un jugement de reconnaissance de vraisemblance (associée, comme nous l'avons vu, au processus de construction et de réadaptation de preuves) implique nécessairement l'échec dans la reconnaissance de la preuve produite.

Selon ce point de vue, et en tenant compte du genre d'éléments (arguments, faits et objets) prédominants dans la construction de la preuve il est possible d'identifier des morphologies distinctes de preuves : intimes, documentaires et conventionnelles.

Ainsi, les éléments intégrés dans la morphologie d'une **preuve intime ou sensorielle** se centrent sur un ensemble de perceptions ou de sensations, difficilement transposables dans un registre de coordination avec d'autres agents.

« Parfois j'arrive à comprendre le problème et je sais que c'est une situation qui a réellement besoin d'être appuyée et ... est-ce qu'ils [la

direction de l'institution] *ne comprendraient pas de la même façon que moi? C'est moi qui n'ai pas bien argumenté, est-ce que je me serais bien expliqué? Est-ce qu'ils n'ont pas compris le problème? Qu'est-ce qui ne va pas, ce serait moi, ou eux? (...). Je sais que j'ai parfois des difficultés à argumenter et peut-être...à essayer d'argumenter de la meilleure forme un problème, mais j'essaie* » (int. n° 4, TAS, GP, TSS).

Les objets associés à la production de cette « preuve », valable seulement pour l'agent qui en fait l'expérience, se constituent comme des extensions du propre corps.

En accord avec la conception de Christian Bessy et Francis Chateauraynaud⁷²⁶, l'implication du corps dans la situation découle du fait que celle-ci n'est pas complètement descriptible conventionnellement, ce qui présupposerait des espaces de calcul homogènes découlant de référentiels communs. Les jugements d'authenticité, permettant de distinguer l'authentique du faux, exigent, en fait, l'engagement du corps, la preuve sensorielle, une fois que la preuve conventionnelle (par exemple, les étiquettes) peut être une cible de falsification. Le « corps » s'inscrit dans le monde et le modèle à sa mesure. Sous cette perspective, les auteurs considèrent que les preuves sensorielles sont passibles de reconnaissance de la part d'autres agents, exigeant, même, la visualisation des gestes pour garantir la justesse respective et la confiance en sa qualité⁷²⁷. L'expert domine l'ensemble de dispositifs qui permettent la construction de passages entre les perceptions corporelles et les références conventionnelles plus communes et qui lui permettent de juger si un certain objet peut ou non s'inscrire dans la « collection » d'objets authentiques.

La construction d'une situation dans un espace transactionnel intime entre un assistant social et un usager souligne également l'importance de l'engagement corporel dans l'« authentification » de cette construction (bien que la publicisation des « gestes » qui la permettent soit difficilement transposable, dans leur globalité, vers d'autres espaces transactionnels). Les informations fournies peuvent ne pas correspondre, par exemple, entièrement à la vérité (c'est le cas de la présentation de documents ou de récits forgés) ou obéir à des stratégies de « proto-professionnalisation » de la part des usagers. La perception et l'intuition de l'assistant social sont, ainsi,

⁷²⁶ BESSY C. & CHATEAURAYNAUD F., *op. cit.* in CONEIN B., DODIER N. & THÉVENOT L. (coords.), *op. cit.*

⁷²⁷ Les auteurs font référence par exemple au processus d'appréciation de l'authenticité d'un vase de la part d'un collectionneur et antiquaire, reconstituant les séquences de gestes et de tests, d'une perception globale vers une perception plus différenciée, qui impliquent le « corps » de l'expert (surtout l'observation) et les qualifications communes, permettant l'encadrement du vase dans la collection d'autres vases déjà appréciés.

sous ce prisme, essentiels, non pour former des jugements *a priori*, mais pour la qualification d'autres objets dans la construction de la preuve ou pour reconstituer sous de nouvelles bases l'espace intime.

« Parfois, aussi, c'est une question...comment dire...de jugements de valeur. Cela c'est seulement en voyant même et en parlant avec la personne (...). Chaque cas est un cas, cela doit être bien approfondi et seulement en parlant même avec l'élève, yeux dans les yeux. Les gens savent quand il ne parle pas correctement, quand il est en train de mentir, quand il dit la vérité, les gens s'aperçoivent, et alors, nous approfondissons, nous parlons, nous conversons, nous explorons, nous tirons un peu... » (int. n° 71, TA, ASS, TSS).

L'imprévisibilité dans la relation avec des personnes est largement supérieure à celle de la relation avec des objets, dont les comportements peuvent, en quelque sorte, être anticipés. Cela signifie que, le maintien corporel est insuffisant pour l'évaluation de la justesse de la preuve⁷²⁸. Outre la perception, il faut construire des voies de descriptibilité, en considérant qu'un seuil d'indicibilité se maintient, sous des référentiels partagés et partageables. En effet, étant donné que le processus de légitimation implique l'inscription nécessaire de la preuve dans un registre public et l'assujettissement de celle-ci à une dynamique de validation, la preuve sensorielle, très relevante dans un espace transactionnel intime (qui peut se réduire à la relation de l'assistant social avec lui-même, dans des moments de re-pondération de critères, d'options et de seuils d'intervention et de compréhension de ce qui est en jeu), s'inscrit, dans le passage vers des espaces différenciés, dans un processus d'« objectivation » et se combine avec d'autres éléments, donnant origine à des architectures diverses.

Ainsi, une preuve de caractère sensoriel, associée à des perceptions, n'est admissible, en elle-même, que dans un espace transactionnel intime. Sa transposition immédiate vers un niveau de jugement général (surtout dans le cadre d'univers de référence de justice et de marché) préconise un jugement d'inadmissibilité puisqu'il s'agit d'un genre de preuve dont la « morphologie » n'est pas conforme aux paramètres d'exigence dérivant d'un régime général de coordination.

Les éléments inscrits dans la morphologie d'une **preuve de documentation** doivent permettre de soutenir, inéquivoquement, la composante de construction argumentative. Dans cette catégorie on trouve tous les documents, de caractère officiel ou officieux, comme par exemple,

⁷²⁸ La centration de la composante « corporelle » dans le développement de la pratique de service social et dans l'édification de preuves publiques est, parfois, pointée comme un des facteurs explicatifs de peu de reconnaissance et même de non professionnalisme.

des rapports de service, des processus et des archives, des statistiques, des registres de réceptions et des contacts, des photographies, entre autres, tout comme, des normatifs, soit de caractère général (loi, décrets, directives, entre autres), soit de caractère local (règlements, statuts, ordres de service, dépêches, entre autres).

« Nous, en faisant une information pour le Tribunal, nous devons très bien fonder ce que nous disons. Je ne peux pas me borner, par exemple, à ce qu'une personne me dit, ce que l'utilisateur me dit à moi. Après grâce à une articulation avec les autres services, je demande par écrit l'information que la collègue d'un autre service me donne et en l'envoyant au Tribunal j'argumente toujours mon information avec celles des collègues. Par exemple, dans le cas, de cette malade de psychiatrie, l'information que nous avons faite au Tribunal, a été pour que le Tribunal nous confie l'enfant. Bien sûr que j'ai envoyé notre information, une information clinique du médecin, une information de la psychiatrie, une information de la collègue de la Sécurité Sociale qui connaissait localement la situation...je crois qu'il faut très bien argumenter ces questions » (int. n° 68, TA, AH, TSS).

L'ensemble de documents et d'informations de caractère officieux (accords locaux, données obtenues auprès de sources diverses à travers des contacts plus ou moins informels, documents personnels des usagers, ou documents publics à caractère secret, entre autres) est primordial dans le cadre de pratiques de service social – étant donné la forte composante d'imprévisibilité qui les caractérise et la contingentialité inhérente à la construction des situations dans les divers régimes d'action – ensemble reconfiguré ou combiné selon les exigences inhérentes aux différents territoires de sens.

« J'allais là faire la réception et que nous le voulions ou non, je commençais à mieux connaître les personnes. Comme c'était à la Mairie, les propres fonctionnaires de la Mairie nous racontent des choses (...) et après, la propre connaissance que je commençais à avoir de la propre communauté » (int. n° 24, TA, PM, TSS).

L'agenda de travail, par exemple, est un objet référent particulièrement relevant dans la construction de preuves composites⁷²⁹. Dès lors, c'est un des objets constitutifs d'une preuve sensorielle, puisque, étant de caractère personnel, il traduit un prolongement corporel, bien qu'il

⁷²⁹ Les agendas de travail, tel que des livres, banques de données, personnes ressources, et autres, sont des objets qui se constituent comme un « quatrième cerveau » de l'agent dans une logique de rhizome de compétences (LE BOTERF G., *op. cit.*).

permette également quelque écartement critique, pouvant presque se constituer comme un tiers regard immatérialisé. En plus, cet instrument et d'autres de registre de caractère personnel, peuvent se constituer comme des « objets-frontière » entre un niveau de jugement intime et un niveau général.

« Moi, dans l'agenda, j'enregistre tout ce que je fais. (...). Encore maintenant nous avons dû faire un rapport énorme de tout ce qui a été fait dans le cas de A., l'enfant qui a battu..., avec des registres, des dates, les contacts faits...tout, tout, tout. Ça a été facile parce que j'avais tout noté dans mon agenda, avec les jours, les heures, tout » (int. n° 46, TA, ASS, TSS).

Les éléments encadrés dans la morphologie d'une **preuve conventionnaliste**, découlent d'entendements ou d'accords (implicites ou explicites), ancrés dans une longue dimension temporelle. De tels produits transactionnels traduisent, donc, des séquences du cycle de légitimation déjà mis en pratique (bien que pas nécessairement reconnus à niveau général), ce qui permet d'adoucir les seuils entre les différents registres d'action, et d'explicitier et transposer des éléments localisés, du domaine de l' « entre soi », vers un domaine de coordination publique, en profitant de son potentiel de généralisation (en général advenant de la combinaison de différentes morphologies de preuves et d'objets).

En vérité, une telle morphologie de preuve est plus ou moins, admissible en fonction des contraintes de généralisation associées aux différents niveaux de jugement et aux diverses dynamiques transactionnelles.

« Nous ici, réellement, nous avons par exemple un tableau de diagnostics sociaux. Nous avons discuté et analysé en réunion ce qui s'insère dans ce tableau, ce qui s'insère dans ce diagnostic. C'est très important, car cela crée effectivement un faire spécifique qui aide à développer la telle spécificité, parce que nous avons un certain objectif, nous avons des paramètres, nous avons des frontières d'intervention, qui sont ici analysées et vues ensemble dans les réunions d'équipe de service social » (int. n° 58, TA, AH, SS, CO).

Les études d'Anselm Strauss⁷³⁰ et ses collaborateurs ont permis de relever, comme nous y avons déjà fait référence, la pertinence des accords (la majorité desquels tacites) dans la construction d'un « ordre négocié » et

⁷³⁰ STRAUSS A. & alii, *op. cit.* BASZINGER I. (coord.), *op. cit.*
Cf. à ce sujet le chapitre VII, de la présente thèse.

dans la poursuite adéquate des buts du travail hospitalier, en rendant possible l'économie de processus constants de négociation quotidienne.

De la même forme, dans le cadre de certaines pratiques de service social, surtout celles qui s'inscrivent dans l'univers de référence de sollicitude, et au sein de certains espaces transactionnels et de niveaux de jugement, les preuves conventionnalistes acquièrent une importance particulière.

« (...) Nous avons des relations de «bon voisinage», qui s'acquièrent avec le temps (...). Je travaille au niveau, soit de la Sécurité Sociale, soit de l'Institut de l'Emploi, avec les écoles de formation, il y a déjà très longtemps et pourtant il y a, on peut dire, une bonne collaboration, déjà établie, non formellement, parce que il n'y a pas de formalité, mais, je pense moi, il y a déjà une liaison qui nous permet, en fait, de travailler ensemble. (...) cela a été un travail (...) fait au long du temps. Je sais déjà à qui je dois me diriger, point numéro un (...) il a déjà été établi une espèce de réseau de contacts (...) et j'ai de la part des institutions extérieures une réponse que je considère favorable » (int. n° 74, TSE, RS, TSS).

Il faut relever que les différentes morphologies de preuves se présentent très rarement isolées dans le cycle de légitimation, mais bien combinées.

Les exigences d'une preuve admissible dans un registre public impliquent, en effet, la capacité de qualifier une certaine situation, l'ajustement entre le concret et l'abstrait ou le singulier et le général, la pondérabilité et la combinaison entre des recours différenciés, objets, critères et principes, et l'explicitation de cette combinatoire de façon reconnaissable en fonction de l'auditoire et du niveau de jugement en cause. En d'autres mots, pour que la preuve soit admissible dans un registre public il faut que l'imbrication entre les divers éléments soit considérée pertinente et conforme, au cours d'une pondération de la situation construite, des vecteurs et de la dynamique de l'espace transactionnel et des exigences de visualisation et de généralisation que telle preuve comporte.

c) Jugement d'expressivité:

Il se centre sur la dynamique argumentative et de visualisation du processus de construction des situations et des preuves.

Comme nous l'avons déjà relevé, pour la continuation du cycle de légitimation, l'architecture vraisemblable d'une preuve conforme ne suffit pas, il faut que la même soit visible et s'inscrit dans le processus d'échange argumentatif avec des agents différenciés, échange essentiel à la constitution de la propre vraisemblance.

Sous cette optique, la pondération des arguments à utiliser et des objets à inscrire dans la construction de la preuve en fonction des « auditoires » et des différents régimes d'action est absolument essentiel pour la mise en pratique cohérente du cycle de légitimation. De plus, la transcription discursive de la preuve et la capacité de maintenir et de revitaliser les circuits rhétoriques, en encadrant de nouveaux arguments ou objets-référents et en identifiant, interprétant et (ré)agissant prudemment à des mutations dans les contours situationnels et dans les dynamiques transactionnelles, est, comme nous l'avons déjà vu, un paramètre fondamental de reconnaissance de la compétence en action.

« (...) ce sont les personnes qui doivent rendre le projet crédible, si je suis avec une personne dans une négociation et qu'elle me dit «je veux ce projet, parce que j'en ai besoin pour travailler, pour avoir des conditions (...)», tout cela est très abstrait. Mais si la personne me dit ainsi «j'ai besoin de ce projet, (...) parce que les personnes qui y sont engagées ont besoin de ce travail, pour cette raison, pour ceci et pour cela...parce que sans ça nous n'allons pas développer un travail de qualité avec les personnes», la négociation est possible. (...). Nous allons partir du principe qu'un technicien vient me présenter un projet pour lequel l'association n'a pas d'argent. Je pars directement du principe qu'au départ il a mal fait le projet, qu'au départ, il a fait quelque chose qui n'était pas juste. La justification doit commencer par une base, par une recherche, par rechercher s'il a le minimum de conditions pour pouvoir faire le projet » (int. n°10, TSE, R, Pr., D).

À ce niveau, la position de l'assistant social dans les espaces et le perfectionnement d'une espèce de « syndrome caméléonesque » dans la construction argumentative est, donc, extrêmement relevante, sans que cela ne signifie, cependant, la perte de sens de cette même construction, au cours du cycle de légitimation, mais plutôt, l'exercice de la prudence en fonction de la texture du cycle référé.

Les différents régimes d'action et niveaux de jugement, comportent, comme nous le relevons différentes contraintes et dynamiques dans la construction de preuves. Ainsi, à un niveau intime le jugement s'approche du registre corporel, de l'expérience personnelle du succès ou de l'échec de la construction situationnelle et argumentative et de l'effort, également personnalisé, des processus de réajustement et de re-construction. Dans ce cadre de « familiarisation », les agents, comme Laurent Thévenot⁷³¹ le relève, résistent à toute tentative de généralisation se protégeant dans la

⁷³¹ THÉVENOT L., *op. cit.* in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords.), *op. cit.*, p. 282-287.

(in)consistance d'une expérience intime, et parfois même intimiste, qui, leur échappe d'une certaine manière, étant donc en grande partie intraduisible.

La poursuite du cycle de légitimation exige de la part de l'assistant social la transposition du domaine sensoriel et intime, traduisant l'encadrement de la dite expérience dans des référentiels reconnaissables, d'abord dans des espaces transactionnels analogiques et postérieurement, dans une logique de généralisation progressive, à des niveaux de coordination publique.

Une telle traduction, comme l'affirme Daniel Cefaï et Claudette Lafaye⁷³², ne s'institue pas comme une banalisation ou une neutralisation, mais plutôt comme un éloignement des expériences sensibles et affectives⁷³³, qui, bien que très importantes à un certain niveau, doivent être encadrées dans une « configuration narrative » et dans une séquence actionnelle.

À un niveau local, non plus intime, mais analogique, on présuppose le partage de référentiels locaux et la connaissance des principes généraux, bien que cela ne signifie pas nécessairement l'homogénéité d'univers de référence et l'inexistence de noyaux de tension, mais seulement le partage de critères d'admissibilité au cœur des territoires de sens où les pratiques et les dynamiques de jugement se consolident. Comme nous le soulignons, des jugements à niveau local se déclenchent et sont essentiels dans le cadre de légitimation de pratiques de service social, étant donné le potentiel de transposition publique des stratégies de régulation locale, et l'absolue nécessité de traduction de l'espace intime à travers une conversation multidirectionnelle avec les situations, donnant origine à des ententes ou des accords, tacites ou explicites.

« Nous avons déjà eu beaucoup de modèles d'articulation avec l'Institut de Réinsertion Sociale dans ce travail de réinsertion. Nous avons déjà eu un modèle dans lequel ils assumaient plus la partie de la réinsertion et avaient un rôle plus actif mais très bureaucratique et les objectifs que nous nous étions fixés prenaient beaucoup de temps à être atteints. (...) quand je suis venu ici je me suis proposé, avec la technicienne de réinsertion sociale (...) un nouveau genre de travail d'articulation (...). D'un côté, il est sûr que la liaison à l'IRS continuait, avec tous les mécanismes de passage d'information écrite, d'articulation écrite, de connaissance des situations,

⁷³² CEFĂI D. & LAFAYE CL., « Lieux et moments d'une mobilisation collective. Le cas d'une association de quartier » in CEFĂI D. & TROM D. (s/s la dir. de), *Les Formes de l'Action Collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Coll. Raïsons Pratiques n° 12, 2001, p. 216 / 217.

⁷³³ Eloignement encore difficile à mettre en pratique de la part de beaucoup d'assistants sociaux, ce qui rend difficile la poursuite parfaite du cycle de légitimation.

mais, nous avons toutes les deux résolu faire un plan de travail, un... schéma de travail dans lequel nous sommes des participantes actives dans le processus, depuis le début, depuis le moment de l'internement, jusqu'au moment d'être intégré dans la communauté. A tout moment, nous travaillons toujours ensemble (...). C'est une chose dynamique, toujours en mouvement, il n'y a pas de rigidité dans ce travail(...) nous sommes plus à l'aise (...) et les résultats (nous en avons déjà fait l'évaluation) ont été très bons » (int. n° 61, TSE, RS, TSS).

Les dynamiques de régulation locale sont suffisantes en dehors d'un cadre d'exigences plus fortes de coordination générale de l'action.

« ..., après, il y a les conflits internes dans l' institution. Normalement j'appelle à ce que les personnes résolvent les choses avant de parler avec moi, sans qu'il n'y ait d'intervention supérieure(...). En d'autres occasions, je mettais les gens en garde pour certaines situations et nous avons commencé à faire ces réunions [avec les auxiliaires du home] (...) non pour leur donner des connaissance techniques, rien de tout cela, mais pour essayer de comprendre ce qu'ils ont dans leur tête et les appeler à la raison et aux sentiments, pour éviter le conflit, surtout le conflit (...). Quand les choses ne fonctionnent pas du tout alors il reste toujours le recours à ce qui est institué, aux normes de la maison » (int. n° 27, TSI, SS, DT).

Dans ces cas une consonance est exigible, non seulement autour de référentiels locaux et de processus transactionnels situés, mais également sur le cadre général de jugement de l'action légitime, et donc, sur les marges qui rendent possible la construction de preuves hétéroclites et les mécanismes qui les rendent possibles, sans qu'il n'y ait rupture dans le cycle de légitimation⁷³⁴.

1.2- L'architecture de preuves: dans le domaine de la rationalité prudentielle

Les liens qui unissent le local et le général et les dynamiques de passage entre les divers niveaux de jugement sont particulièrement complexes dans le cas de pratiques de service social. En effet, si nous analysons la façon dont les assistants sociaux définissent le noyau de sens de

⁷³⁴ Dans le prochain chapitre nous aurons l'opportunité précisément d'analyser le référent processus constructif, c'est à dire, la façon dont les différents éléments se combinent pour la production d'une preuve admissible, en ayant en considération les contraintes inhérentes à chaque territoire de sens, sans que l'architecture composite n'implique une rupture dans le cycle de jugement, preuve et reconnaissance.

leurs pratiques, nous constatons que celui-ci contient essentiellement des référentiels de caractère local: la relation basée sur des paramètres de confiance et de don de soi - la proximité, la singularité, le secret, la compréhension et le « sentir » –, bien que les pratiques prennent forme et soient contraintes par des référentiels généraux; contrainte d'autant plus pressante que les paramètres référés se trouvent plus ou moins déconnectés et même en contradiction avec les principes généraux de l'univers de référence où le territoire de sens s'inscrit. Sous cette perspective, la pondération de la capacité de juger et de la morphologie des preuves admissibles est inséparable d'un continu va et vient entre une réflexion et une action et entre des encadrements locaux et des référentiels généraux.

En effet, la construction d'une preuve cohérente découle nécessairement, comme nous l'avons déjà relevé, de la navigation entre divers niveaux de jugement et registres d'action et d'un ensemble d'articulations idiosyncrétiques et générales dans l'espace où l'action acquiert de la consistance. De là que la preuve construite soit toujours une preuve hétéroclite, découlant d'un processus combiné et d'imbrication dynamique entre trois moments, qu'il n'est possible dissocier qu'analytiquement:

- 1) le moment de fragmentation ou « digitalisation » ;
- 2) le moment de tri et de combinaison;
- 3) le moment d'explicitation et de généralisation.

1) Moment de fragmentation ou « digitalisation »:

Le moment de fragmentation consiste dans le démontage kaléidoscopique des éléments variés et des vecteurs en cause dans les divers niveaux de jugement: ce qui est central dans la définition de la situation et ce qui est accessoire dans chaque espace transactionnel; quels sont les paramètres impliqués et de quelle façon ils s'articulent dans la construction des situations (agents engagés, dynamiques transactionnelles; objets, ensemble d'informations disponibles et anticipations effectuées, entre autres aspects), tout comme, le niveau de pérennité des objets (locaux et généraux) et de quelle façon ils permettent d'appréhender l'espace et de construire une dynamique argumentative plausible dans un registre public, que référentiels, locaux et généraux, délimitent l'espace anthropologique et ce qui peut être anticipé en fonction de la connaissance et d'une analyse pondérée de ce même espace (« positionnement prudentiel »).

« J'ai toujours un objectif, mais, selon les visages des personnes je change petit à petit – c'est comme si j'étais un appareil photo en train de focaliser – bien sûr que j'ai un objectif quand j'en arrive là, mais je ne suis

pas du tout embarrassé si je dois changer ma manière d'arriver à ce objectif. Cette information, celui qui me la donne c'est celui qui est de l'autre côté, ce n'est pas seulement la population, c'est l'autre (...). J'ai cette capacité d'adaptation, et cela c'est la profession qui me l'a donnée, cette capacité d'improviser » (int. n° 29, TSE, PP, SS, CO).

2) *Moment de tri et de combinaison:*

Un second moment présuppose une dynamique de distanciation et de proximité, par référence à la situation construite, de façon à déterminer et à combiner les éléments pertinents, soit de caractère situationnel et local, soit de caractère général, dans l'architecture d'une preuve reconnaissable à niveau public. Il implique, donc, des séquences d'avance et de recul, de retour à des niveaux différenciés de jugement et de (re)combinaisons d'arguments et d'objets, donnant une configuration bariolée, et apparemment chaotique, au processus de mise en pratique du cycle de légitimation dans la trame quotidienne.

Dans le cadre de pratiques de service social, la navigation entre des niveaux différenciés de jugement et les dynamiques d'avance et de recul dans la construction de preuves, se met en pratique, par exemple, quand, dans l'appréciation d'éléments d'une situation, l'assistant social décide de contacter des agents du milieu, constituant de nouveaux espaces transactionnels, de façon à confirmer, compléter et/ou éclaircir certaines données, ou à transformer des preuves sensorielles en preuves factuelles. Dans ce cas, nous nous trouvons devant une articulation entre un espace transactionnel intime, un espace transactionnel synergique et des espaces transactionnels de frontière, notamment entre un niveau de jugement intime et un niveau local. Le même se passe quand il fait des visites à domicile, ou qu'il sollicite des documents supplémentaires ou une nouvelle interview avec l'utilisateur ou d'autres agents, selon les contraintes du territoire respectif de sens et les exigences inhérentes aux différents niveaux de jugement. Comme nous l'avons déjà relevé l'articulation entre des niveaux informatifs différenciés et les dynamiques de traduction osmotique que l'articulation référée rend possible sont des éléments centraux dans l'édification de la légitimité.

3) *Moment d'explicitation et de généralisation:*

Le dernier moment de construction de la preuve découle des exigences de reconnaissance générale que le processus de légitimation implique. La capacité d'explicitier la preuve et la dialectique constructive qui lui est sous-jacente est un paramètre central de reconnaissance de la compétence en acte, se constituant, bien sûr, comme critère d'imputation, soit de succès, soit d'échecs. En plus, les exigences de généralisation et les

contraintes associées (différenciées selon l'univers de référence en cause), présupposent l'inscription de la preuve dans un registre d'objectivation, c'est à dire, d'appréciation et de combinaison « dé-familiarisée » des divers éléments (liés à la situation en concret et aux objets-référents) triés comme pertinents. La composante combinatoire et circonflexive dans la construction d'une certaine preuve se trouve évidente dans le registre que nous présentons ci dessous:

« La première fois que j'y ai expliqué un cas – quel était le projet d'insertion que nous avions pour une personne, que nous voulions interner là – j'étais dans un cabinet avec quatre ou cinq médecins (...).

La rémission pour, et l'inscription dans des référentiels partagés et le processus de « dé-familiarisation » :

J'ai dû les toucher, j'ai dû les toucher, j'ai dû entrer dans l'apparence qu'ils ont créée pendant des années et que je sens que je commence à créer - cette apparence que nous... ce n'est pas que nous ne sommes plus sensibles, mais nous supportons mieux le choc quand nous connaissons une certaine situation. J'ai dû les prendre comme ça, par la partie humaine de la question. Je ne suis pas allé leur dire: «voyez là c'est une personne, elle a des droits humains», mais j'ai dû dire que c'était une personne que j'accompagnais depuis quelque temps et que je trouvais qu'elle pouvait être récupérée (et ici je dois me valoriser, me légitimer et je dois avoir confiance en ce que je dis et pour cela je ne peux pas dire «je pense que si ça tombe, lui, il peut même avoir des possibilités», mais avant que «je comprenne aujourd'hui qu'il a des possibilités demain», pour eux savoir que j'étais sûr de ce que je disais).

L'appel et l'inscription dans les principes de référence de l'autre et le processus d'imbrication entre particularisation et généralisation :

Je les ai obligé à accepter qu'ils ne pouvaient pas tourner le dos à ce cas, ni à aucun autre cas, mais dans ce cas-là, ils n'avaient pas de base légale ni déontologique pour le faire. Mais il m'a fallu l'expliquer quatre fois. La première fois la réponse «il n'y a rien à faire, oubliez». Mais c'était un «oubliez» définitif, parce que la perspective était la suivante: la personne pouvait mourir une semaine après, elle ne mangeait pas depuis plusieurs jours (...). J'ai répété le cas, ceci a été textuel, cela a été ridicule. J'ai répété textuellement le cas et ils ont tous commencé à le voir sous une autre perspective. Nous avons continué, nous avons parlé d'autres choses et après j'ai recommencé à dire: le projet d'insertion que nous avions était d'appuyer cette personne, l'interner, la désintoxiquer et après nous verrons.

Rien n'était fait, en rupture avec la famille, elle vivait dans la rue, on aurait dit une ruine e il, fallait tout faire. Et on est en train de le faire en ce moment et c'est un cas qui a deux mois et demi de succès. (...) Les arguments ont été les suivants: entrer du côté où il est possible de faire quelque chose, sans leur laisser de marge de manœuvre pour dire non (...) et en plus j'étais sûre de ce que je faisais» (reg. n° 47-D, TAS, US, CO).

De nombreuses contraintes de cohérence, découlant de l'encadrement des assistants sociaux en différents espaces transactionnels – intimes; analogiques; synergiques et de frontière –, pèsent, donc, sur la respective pratique. De telles contraintes s'imposent à l'assistant social inclusivement dans les moments d'interaction avec lui-même quand il cherche à pondérer les seuils d'indicibilité ou à surmonter des preuves « sensorielles », inhérentes à un registre d'action intime, au profit d'une construction argumentative passible d'une plus grande acceptabilité dans un registre public.

« Si on me demande, si, dans ce genre d'institution, il arrive parfois au technicien d'instruire un procès, qui est bien instruit techniquement, mais pour lequel sa sensibilité lui dit qu'il aurait pu être conduit d'une autre façon, oui, ça arrive. (...) Mais, nous ne pouvons pas fuir et cela mène à quoi ? Cela mène à une angoisse vraiment horrible, parce qu'il y a des situations de grande misère qui, pour diverses raisons n'ont pas droit à l'habitation (...). Il y a des questions qui nous perturbent particulièrement (...) mais, les critères sont si objectifs, la ponctuation est si détaillée et si objective qu'il n'y a pas de marge de manœuvre pour... » (int. n° 17, TC, MPC, TSS).

Le retour réflexif de l'agent à l'action et l'assomption du mouvement de proximité et de distanciation, nécessaire à la consécration de la cohérence, présuppose, en effet, la coordination de l'agent avec soi-même et avec les coordonnées spatiales, plus ou moins « délinquées » selon les exigences auxquelles il doit répondre.

La coordination de l'action avec d'autres agents traduit une logique de « concert », qui n'annule pas la notion d'incertitude, mais qui, au contraire, l'encadre. En d'autres termes, le tracé global d'un trajet, d'actions et d'arguments, de coordonnées partagées, permet de contenir l'autonomie (comprise sous des contours d'interdépendance) et l'incertitude, neutralisant le chaos qui émergerait si chaque agent cherchait à suivre un chemin distinct.

« Si une relation thérapeutique (maintenant je suis en train de vous parler des soins individuels) n'est pas seulement une chose à moi, mais qu'elle est de l'autre qui suit, de l'autre professionnel, probablement s'il trouve déjà ce malade avec une notion différente, avec un parcours un peu différent de celui avec lequel il arrive habituellement au service, probablement que ce parcours, lent, évidemment, provient en premier lieu de l'établissement d'une relation thérapeutique et je pense que cela aussi donne de la compétence au service social » (int. n° 29, TSE, PP, SS, CO).

Comme nous y avons déjà fait référence, en utilisant la métaphore de la musique *jazz* présentée par Donald Schön⁷³⁵, l'improvisation (qui n'est pas synonyme de chaos, mais de cohérence en construction) présuppose le partage d'un « canevas » commun.

La considération de grammaires de principes et critères d'action permet de surmonter la discussion récurrente autour de l'intentionnalité du sujet, en rendant possible la détermination de marges d'admissibilité et de composition de preuves. De telles grammaires facilitent, en effet, bien qu'une telle présupposition soit seulement viable en termes génériques, l'anticipation de ce que les autres jugent comme acceptable. Etant donné la complexité de la production de preuves, qui peuvent s'inscrire dans différents niveaux d'un cycle de légitimation, et l'imbrication nécessaire, dans un processus de reconnaissance public, d'éléments situationnels et d'éléments généraux, la simple existence de grammaires d'argumentation et de jugement est, cependant, manifestement insuffisante pour la production de la preuve pertinente.

Les objets, en fournissant un présupposé de régularité comportemental, objectivée avec des propriétés et des potentialités consolidées et « testées », permettent de déterminer, en quelque sorte, les contours de l'action et de construire ou de répondre aux attentes relatives à leur cours. Selon cette optique, comme le relève notamment Laurent Thévenot⁷³⁶, les comportements des propres agents, quand associés à des choses, peuvent également être anticipés, ce qui permet une pondération des enchaînements actionnels et des contraintes inhérentes aux processus de coordination avec d'autres agents également impliqués dans des cycles de légitimation de leurs propres actions. Le partage de la part de tous les agents, interagissant dans un régime local, des mêmes instruments de registre (par exemple, un procès médico-social) permet non à peine de les co-associer dans une interprétation globalisante des situations en rendant

⁷³⁵ SCHÖN D., *Le Praticien Réfléchi. À la Recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Montréal, Les Éditions Logiques inc., Coll. Formation des Maîtres, 1994.

⁷³⁶ THÉVENOT L., *op. cit.* in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords.), *op. cit.*

possible l'accès à des conceptions différenciées et à des lectures croisées, mais aussi d'anticiper les stratégies de l'autre et la progressivité de la propre construction occasionnelle et de la légitimation réciproque.

« Je pense que cela a à voir avec la philosophie du service et avec la vision d'unité qui est cette personne qui est devant nous. Cela ne fait aucun sens qu'une partie– une histoire sociale – se trouve ici et qu'une histoire médicale soit dans un autre registre. Je pense que cela est en rapport avec la conception que la directrice a de la manière dont on devrait regarder et traiter le malade alcoolique (...) Je me rappelle qu'elle disait : « la fiche clinique n'est pas une fiche médicale, c'est une fiche médicale, sociale et avec l'histoire de l'alcoolisme de cet homme, qui peut être remplie, par nous, ou une autre personne, ou encore par la personne qui a le premier contact avec le malade » (...). Cela nous donnera une vision, enfin, plus ou moins générale, de comment est cet homme, quels sont ses antécédents, quelle est l'histoire personnelle de son alcoolisme, comment il se trouve en ce moment. (...) Je pense que dans la décision le médecin tient souvent compte de notre avis, il l'intègre ; parfois même, déjà lors de l'observation du malade (...). (...) ce ne sont pas des interviews parallèles, comme il arrive parfois, l'histoire sociale et ensuite la clinique (...) dans notre cas apparaissent conjuguées » (int. n° 30, TSE, T, TSS).

En vérité, dans la production de la preuve il faut avoir en considération les altérations, qui, au long du propre cycle, peuvent surgir dans la texture et dans les seuils des situations et des espaces transactionnels, tout comme les exigences spécifiques de chacun des niveaux de jugement⁷³⁷. Les principes « grammaticaux », tout comme dans une analogie linguistique, n'acquièrent de sens que par la façon dont ils sont agrégés et ancrés factuellement (voir figure 38).

FIG. 38- La construction de preuves admissibles: analogie linguistique

Mots:	arguments et objets
Règles grammaticales:	principes généraux / grammaticaux d'argumentation
Phrases:	preuves
Sens des phrases:	seuils d'admissibilité
Texte:	jugement
Sens du texte:	processus de reconnaissance

Source: Adaptation du tableau construit par Guy LE BOTERF, *op. cit.*, p. 276.

⁷³⁷ Cf. surtout le chapitre VII de la présente dissertation.

De plus, si les exigences de preuve impliquent la capacité de qualifier une certaine situation et si celle-ci se construit et se reconstruit de façon circulaire et progressive, la propre preuve doit être dotée d'une plasticité, qui advient, dans une grande mesure, de l'implication d'objets-référents différenciés. L'encadrement de nouvelles informations dans la compréhension de la situation (par exemple, au cours de visites à domicile ou de contacts avec d'autres services), l'altération d'objets, par exemple de normatives locales, l'entrée ou la sortie d'éléments de divers espaces transactionnels, conditionne le processus de construction et d'explicitation de la preuve, obligeant, parfois, à revoir tout le cycle de légitimation.

La restriction dans la gestion de projets de la part de l'assistant social dérive « (...) de la compréhension que les directions ont, les directions directes de la maison. La direction à un certain moment fait montre d'une certaine compréhension et estime que réellement la gestion de projet est un gaspillage, parce que cette personne est beaucoup plus utile en ce moment pour faire ce genre d'accompagnement, parce que les classes sont si nombreuses qu'il faut que quelqu'un fasse ce genre de gestion (...). La gestion quotidienne n'est pas explicable, elle est très utile, mais elle n'est pas explicable, elle n'a pas de consistance. Moi, j'ai déjà dit à ce directeur «vous avez une compréhension très réduite de notre fonction», et lui m'a dit qu'elle n'est pas réduite, au contraire c'est la reconnaissance que nous sommes indispensables (...) qu'il a besoin de nous ici à n'importe quelle heure. Moi, je comprends, réellement les cours sont beaucoup plus nombreux maintenant (...) la compréhension a changé, les politiques changent petit à petit (...) les politiques de la maison changent et tout change (...) la direction change (...) et tout change » (int. n° 52, TSE, FP, TSS).

Si nous prenons en considération la coexistence d'expectatives, d'intérêts et de principes différenciés et le peu de contrôle informatif et d'anticipation des actions et des jugements des autres, de la part de l'assistant social, ce processus devient particulièrement complexe. La pondération de la façon dont l'information disponible est gérée, (re) combinée et intégrée dans la compréhension de différentes dynamiques transactionnelles et dans la production de preuves différenciées est, pour cela, particulièrement relevante, et plus encore si nous considérons que la composante du contrôle informatif s'institue comme une voie de légitimation, soit par l'information que le service social peut rendre disponible aux différents agents, contribuant aussi de cette façon à l'édification de la légitimité de l'autre, soit par la façon dont il gère et interprète l'information qu'il obtient dans la construction de sa propre légitimité. Comme nous l'avons déjà souligné, ce circuit de passages

symboliques, qui dépasse le simple échange d'informations au profit de connexions de sens et de langages, est un élément primordial dans n'importe quelle dynamique de légitimation.

1.2.1- Mécanismes de construction de preuves

La considération de dynamiques différenciées dans le cadre de différents espaces transactionnels et de niveaux de jugement, consacrant des contraintes et des exigences de preuve différenciées⁷³⁸, nous permet de considérer l'existence de produits divers inhérents à la transaction dans l'édification de cette même preuve. Les mécanismes de construction de tels produits sont différemment mobilisés et combinés en fonction de la preuve à produire, du niveau de jugement et des exigences respectives de généralisation, tout comme, de la dynamique transactionnelle. Comme nous l'avons déjà vu, par exemple la familiarité entre des agents, et avec le lieu anthropologique, est un aspect central dans la plus ou moins grande admissibilité d'un mécanisme d'adaptation dans la construction d'accords, qui n'ont, parfois, même pas besoin d'être explicités.

Dans le cadre d'un processus de construction d'une preuve admissible, au cœur de cycles de légitimation, nous relevons trois produits différenciés, architecturés par des mécanismes distincts: l'entendement; l'accord et l'ajustement (voir figure 39).

FIG. 39- Mécanismes de production de preuves

PRODUITS DE LA TRANSACTION	MÉCANISMES
<p><i>-Entendement-</i></p> <p><i>-Accord-</i></p> <p><i>-Ajustement-</i></p>	<p><i>-Analogie-</i></p> <p><i>-Concertation-</i></p> <p><i>-Adaptation-</i></p> <p><i>-Négociation-</i></p> <p><i>-Permutation-</i></p>

L'*entendement* se base toujours sur des règles ou processus tacites, susceptibles ou non d'explicitation, dès qu'il le faut (au cours, par exemple, de changements dans l'espace transactionnel analogique, exigeant le développement de processus de reconnaissance locale ou la conformation d'un tel espace face à de nouvelles contraintes de coordination de l'action

⁷³⁸ Cf. Chapitre VII de la présente dissertation.

avec d'autres agents). L'entente, ancrée à une dimension temporelle longue et à un pré-supposé de « familiarité » entre les agents, est extrêmement relevante dans la poursuite de la pratique quotidienne des assistants sociaux puisqu'elle permet, d'un côté, de contenir une dimension d'opacité, d'informalité et d'officieuxité, essentielle au maintien de la célérité et continuité d'actes intermédiaires (un coup de fil, une réquisition du procès, une demande d'éclaircissement interne ou externe, un registre, une information, parmi d'autres tâches) dans la construction d'une certaine situation ou dynamique argumentative et, d'un autre côté, d'éviter le blocage du propre service.

« Dès qu'il n'est pas là et qu'il faut prendre une certaine décision il n'y a pratiquement pas de limites, parce que nous vivons déjà si intensément que nous sommes presque capables de penser ce que l'autre va faire. Il y a réellement une relation de grande confiance et il n'y a pratiquement pas de limites. S'il y a une impossibilité de contact je finis même par décider, après cela non plus n'est pas mis en cause parce que je décide aussi en accord avec les paramètres que, nous utilisons quotidiennement depuis des années » (int. n° 70, TA, ASS, SS, CD).

L'**accord** repose sur la mobilisation, explicite, des règles et objets-référents locaux et composites, combinés ou non avec des règles et objets généraux. La plus ou moins grande admissibilité des accords dans un registre public dépend des règles et principes combinés, obéissant à des contraintes et des configurations contingentes, localisées et ponctuelles, étant, pour cela, en quelque sorte précaire.

« Il nous a semblé, en réunion d'équipe, que cet item du règlement était sujet à des interprétations diverses et pour cela, bien que ce cas ne s'inscrive pas complètement dans ce que l'institution exigeait, il devrait être appuyé étant donné la gravité humaine qu'il possède (...). La direction a fini par être d'accord. A mon avis parce que ils n'ont pas réussi à trouver des arguments contraires, et bien sûr, le fait que c'était un avis de toute l'équipe a aussi pesé dans la balance » (int. n° 22, TSE, AI, TSS).

« (...) parfois, nous sommes prisonniers de cette exigence, cette bureaucratie, elle nous limite un peu, car nous pourrions conclure les procès en temps utile et très souvent nous n'y arrivons pas à cause de cela (...). C'est pour cela que sont nés, il y a peu de temps les compromis d'honneur – ce sont des déclarations de compromis d'honneur que les élèves signent et qui permettent précisément de colmater ces ratés » (int. n° 71, TA, ASS, TSS).

Les accords locaux s'instituent, le plus souvent, comme des stratégies importantes d'imbrication entre la généralité et l'exception - sans que l'exception ne s'institue, dès lors, comme présupposé d'un jugement général raté - et, comme tel, permettent à l'assistant social d'articuler, d'une façon plus évidente et plus efficace, les différents plans d'action et les niveaux de jugement. La construction d'accords, en permettant d'agrèger des composantes *a priori* déconnectées, est, ainsi, un mécanisme important, mais cependant précaire, de consécration de la dimension symbolique du service social.

L'**ajustement** découle de la consécration et la mise en évidence d'une pluralité de rationalités et d'espaces d'action, et comme tel, présuppose un ensemble de dynamiques de modélisation, de coexistence et d'intrusion entre des territoires de sens, des niveaux de jugement ou des principes et critères de référence distincts, donnant origine à des profils d'ajustement différenciés⁷³⁹.

« Nous ne faisons pas pression sur les personnes, nous allons voir ce qui se passe. Bien sûr, après nous conseillons, parce qu'effectivement comme employés d'une entreprise nous ne pouvons oublier qu'il y a des objectifs de gestion et le service social, à mon avis, ne peut être séparé de ces objectifs (...), c'est une pièce de l'entreprise et l'entreprise nous a ici, car elle attend une certaine contribution de notre part pour son développement (...). Cependant, dans une entreprise il est très facile d'y avoir des perversions, je considère donc que la confidentialité de l'information est très importante. Dans des principes et des paramètres que la gestion nous impose nous ne pouvons jamais perdre de vue que les principes éthiques de notre profession passent en premier lieu » (int. n°39, TSI, AS/E, CO).

Nous pouvons, ainsi, détacher des ajustements de référence si la production de la preuve a comme référence l'inscription dans une des logiques en présence, des ajustements de métissage si la preuve consolide le croisement et la production d'une logique composite, des ajustements de contraction s'ils résultent de la fusion entre des niveaux de jugement ou de registres d'action et d'ajustements de dilatation si, au contraire, ils résultent de la constitution de nouveaux espaces transactionnels ou de régimes d'action.

Les profils référés d'ajustement prennent position sur des axes différenciés (voir figure 40) : un axe de transversalité, encadrant l'ensemble d'ajustements résultants de la combinaison entre différents principes et

⁷³⁹ Cf. Chapitre IX du présent travail.

critères, et un axe d'horizontalité, encadrant les ajustements résultants de la conjugaison de divers niveaux de jugement ou registres d'action.

FIG. 40- Profils d'ajustement

<i>AXE DE TRANSVERSALITÉ</i>	<i>AXE D'HORIZONTALITÉ</i>
<p>A) Ajustements de référencialité :</p> <p>A.1) Ajustements tactiques Référence, inscription ou appropriation de la logique d'autres ; inscription de l'autre dans une logique qui lui est étrangère ;</p> <p>A.2) Ajustements stratégiques Explicitation, référence et inscription dans une logique commune ;</p>	<p>A) Ajustements de contraction :</p> <p>Résultants de la fusion entre différents niveaux de jugement ou différents régimes d'action, altérant les conditions et exigences de généralisation de preuves ;</p>
<p>B) Ajustements métissage :</p> <p>B.1) Ajustements symbiotiques Métissage de logiques coexistantes dans un certain espace transactionnel ;</p> <p>B.2) Ajustements axiaux Métissage, dans la construction de la preuve, par le recours à des principes et/ou critères d'univers et de territoires distincts.</p>	<p>B) Ajustements de dilatation :</p> <p>Résultants de la constitution de nouveaux espaces transactionnels, ou inscription de nouveaux régimes d'action, allongeant et complexifiant le cycle de légitimation.</p>

Chacun des produits de la transaction présuppose bien sûr son contraire – mésentente; désaccord; tension ou conflit – et la mise en pratique et la conjugaison de mécanismes différenciés (voir figure 39) au cœur des dynamiques argumentatives.

Les mécanismes (qui peuvent se combiner selon les situations et les espaces transactionnels et rhétoriques) de concertation, d'analogie et d'adaptation se constituent, surtout, comme heuristiques locales, reposant sur des positionnements relativisés des divers agents, et comme tel, comportant un potentiel de preuve générale limitée. Ainsi:

-l'*analogie* permet de produire surtout des ententes, par référence à des règles (très souvent tacites), des procédures, des situations et des arguments antérieurement mobilisés et répétés;

-la *concertation*, comme synonyme d' « agir en concert », est surtout un mécanisme de production d'accords, présupposant l'articulation de trois étapes imbriquées: le décodage de ce qui est en jeu; la synchronisation (de temps et de langages) et la compassibilité (synonyme de compas et de compatible, c'est à dire, ajustements localisés);

-l'*adaptation* se constitue comme un mécanisme de compassibilité ponctuel et immédiate tendant à peine à débloquer le processus de construction de la situation et/ou de l'argumentation.

La *négociation* et la *permutation* permettent, surtout, l'édification d'ajustements dans la production de preuves composites. La négociation présuppose la dissonance entre divers principes et sous-entend donc une construction hétéroclite de la pertinence. La permutation, à son tour, encadre la pondération prudentielle des vecteurs de la dynamique transactionnelle et l'adoption d'une des logiques en confrontation, ou d'un de ses éléments, jugés, en concret, comme plus adéquats pour la construction cohérente de la preuve.

La mise en pratique de chacun des mécanismes de production de preuves, de façon isolée ou combinée, de la part des assistants sociaux, dépend bien sûr des vecteurs des espaces transactionnels et des exigences et contraintes dans la production de la preuve, exigeant la mobilisation de ressources, personnelles et contextuelles, différenciés. Le choix du processus le plus adéquat pour la poursuite du cycle de légitimation est, dès lors, la manifestation d'une compréhension intégrée des contextes et de décodage des enjeux de la demande (considérant notamment les contours respectifs, plus ou moins innovateurs, et l'interprétation et la traduction qui en est faite de la part des différents agents). Vu ainsi, le positionnement simultané à différents niveaux d'action, qui caractérise le travail de l'assistant social, bien qu'il puisse relever des pôles de tension additionnelle, par la confrontation inévitable entre des logiques différenciées, est également un facteur fondamental pour la construction de preuves admissibles publiquement, précisément par la connaissance multi-facette et contextualisée des diverses logiques présentes. La légitimité est, ainsi, la résultante d'un ensemble d'« hybridations » cohérentes.

2- Le processus de reconnaissance au cœur de dynamiques de légitimation

Dans le cadre d'un processus de légitimation, la reconnaissance se constitue comme la confirmation, par un tiers, de l'admissibilité des preuves, admissibilité qui sous-entend, à son tour, le partage et la reconnaissance des principes grammaticaux qui permettent de la fonder. Qualifier présuppose, en effet, la détermination de critères d'admissibilité et l'inscription dans une échelle estimative. De là que la construction et la conquête de la légitimité sous-entend la médiation du jugement, et de la reconnaissance qui en dérive en fonction des critères susdits, de la part d'autres agents, dans le cadre de différents espaces transactionnels. La reconnaissance est, ainsi, simultanément, le dernier et le premier maillon d'une chaîne dialectique de

légitimation, commencée avec l'action, le jugement et la preuve⁷⁴⁰. En ce sens, il nous est possible d'identifier trois dimensions inhérentes au processus de reconnaissance:

-la dimension indexicale, qui est en relation avec l'ajustabilité de la construction rhétorique à la morphologie, aux exigences et aux dynamiques des différents espaces transactionnels et des niveaux de jugement;

-la dimension normative, qui traduit la référence à des paramètres et des principes de caractère généralisant, et la

-dimension pragmatique-herméneutique qui se réfère à la pondération de la raisonnable et la cohérence dans le tri et l'agrégation composite d'arguments et d'éléments situationnels et généraux dans la production de la preuve.

La reconnaissance peut se référer à des dimensions différenciées, bien qu'en pratique elles se trouvent articulées, de la construction de l'action. Ainsi, elle peut être en relation avec la reconnaissance d'un certain agent (ou un ensemble d'agents) comme le(s) plus adéquat(s) pour la poursuite d'un but prescrit ou pour la réalisation d'un certain ensemble de tâches, en fonction des critères de qualification professionnelle, d'expérience acquise ou de facultés personnelles, ou, influencer la construction de l'action, et la cohérence de la combinatoire qui lui est sous-jacente, et les processus qui la rendent visible, dans ce cas, sous des critères de plausibilité et de vraisemblance des éléments agrégés et des circuits rhétoriques. Notre recherche se centre essentiellement à ce niveau considérant, cependant, que l'édification cohérente de l'action préconise et mobilise la capacité d'agir et de juger des agents qui la construisent, puisque l'analyse ne se réduit pas au produit de la construction ou aux effets de l'action, essayant plutôt d'appréhender l'exercice de la rationalité prudentielle dans le cadre de dynamiques de flux et de reflux du cycle de légitimation. En effet, comme nous avons déjà eu l'opportunité de relever⁷⁴¹, les divers interlocuteurs contactés dans le cadre de notre recherche ont souligné l'articulation entre les caractéristiques personnelles de l'agent (surmontant largement la simple formation académique) et les nombreux facteurs et contraintes contextuels dans le processus de construction de l'action et surtout dans la navigation entre des niveaux différenciés de jugement.

La détermination de critères de reconnaissance centrés sur la construction de l'action peut, cependant, valoriser, les indicateurs de *performance* en fonction des différents types d'action et des buts qui leur

⁷⁴⁰ Cf. Figure 37.

⁷⁴¹ Cf. Chapitre VI et Chapitre VII de la présente thèse.

sont allégués, *a priori* ou *a posteriori*, consolidant des compétences différenciées, ou relever la substantialité de la pragmatique architecturée. Dans ce cas, surtout les liens associant des arguments et des objets, les réadaptations de la combinatoire moyennant des altérations dans les contours des situations et des dynamiques transactionnelles, le tri des éléments qu'on considère être les plus pertinents et les configurations du circuit rhétorique en fonction de niveaux de jugement et de contraintes différenciées, acquièrent de la pertinence.

La reconnaissance de la validité d'une action ayant pour base des indicateurs *performatifs* est illustrée, par exemple, dans le « modèle de critères de reconnaissance de la compétence » proposée par Merchiers et Pharo⁷⁴². Pour ces auteurs, la reconnaissance de la compétence présuppose nécessairement un jugement de validité basé sur deux critères articulés: la poursuite d'un but que l'on prétend atteindre et la ratification, de la part d'un autre, que tel but a été effectivement poursuivi. Sous cette optique, sous des paramètres différenciés d'évaluation de la réussite de l'action, en fonction des buts à atteindre et de leur plus ou moins grande explicitation, les agents font preuve: d'une « compétence juridique » quand ils mettent en pratique, en poursuivant des voies et des critères préalablement déterminés, un résultat prédéfini; d'une « compétence tactique », dès que les critères d'évaluation de la réussite ne sont définis qu'au cours de l'action, et, finalement, d'une « compétence esthétique ou éthique », quand les critères sont déterminés *a posteriori* en référence à un « idéal » esthétique, nécessairement relativisé et inaccessible.

Guy Le Boterf⁷⁴³ aussi, se référant au processus de reconnaissance de la compétence, comprise comme « construction sociale », et nécessitant donc de la médiation du jugement d'un autre pour exister socialement, identifie trois types de jugement: d'efficacité, de conformité et de beauté (voir figure 41).

⁷⁴² MERCHIERES J. & PHARO P., « Éléments pour un modèle sociologique de la compétence d'expert » in *Sociologie du Travail*, n° 1, année XXXIV, 1992 cités par LE BOTERF G., *op. cit.*, p. 96 / 97.

⁷⁴³ LE BOTERF G., *ibid.*

FIG. 41- Typologie de jugements de reconnaissance de la compétence

Moment Critère de réussite	Fixé explicitement avant l'activité	Fixé explicitement en cours d'activité	Reconnu après l'activité
Obtention d'un résultat identifiable par critères	Jugement d'efficacité, d'utilité ou de conformité	Jugement d'efficacité, d'utilité ou de conformité	
Respect d'une procédure conventionnelle (règlement, procédure, démarche, méthode,...)	Jugement d'efficacité, d'utilité ou de conformité	Jugement d'efficacité, d'utilité ou de conformité	
Conformité à un idéal professionnel non identifiable par une liste close de critères			Jugement de beauté (1) (1) Selon Dejours

Source: LE BOTERF G., *op. cit.*, p. 105 (tableau n° 18, adaptation du modèle de Merchiers et Pharo, 1990 et de Dejours, 1994)⁷⁴⁴.

Le *jugement d'efficacité* émane de la mise en pratique des résultats et des objectifs préalablement délinés, se basant, bien sûr, *grosso modo*, sur des critères objectifs, et même dans quelques cas mesurables. Tout cela sous un présupposé, limitatif, d'une association linéaire entre compétence et *performance*, délaissant de cette façon, tous les nombreux facteurs qui peuvent avoir une influence sur l'accomplissement d'une fonction. Les instances de reconnaissance sont, dans ce cas, les responsables, d'autres professionnels et les usagers, qui se constituent aussi comme l'auditoire pertinent dans la réalisation d'un jugement d'utilité;

Le *jugement de conformité* présuppose la satisfaction de critères processifs et fonctionnels inhérents au développement de l'action. Dans ce genre de jugement la manière de procéder est aussi importante que le résultat à atteindre, ce qui présuppose une pondération de la façon dont s'articulent des composantes personnelles et contextuelles dans la construction d'une

⁷⁴⁴ Cf. MERCHIER J. & PHARO P., « Éléments pour un modèle sociologique de la compétence d'expert » in *Sociologie du Travail*, année XXXIV, n° 1, 1990; et, DEJOURS C., « Intelligence pratique et sagesse pratique : deux dimensions méconnues du travail réel » in *Éducation Permanente*, n° 117, 1994.

certaine action. Les instances de reconnaissance sont les responsables, les paires et *experts*;

Le *jugement de beauté*, à son tour, se rapporte à des pratiques où les critères de résultats et de réalisation sont difficilement traduisibles et dans lesquelles la composante de talent est particulièrement pressante. Sous cette perspective, les instances de reconnaissance jugées adéquates sont les paires et les *experts* puisque seulement celles-ci possèdent le capital de connaissances et de confiance nécessaires à l'évaluation d'une œuvre qui vaut par la non soumission à des modèles et où, cependant, les critères de pondérabilité émergent *a posteriori*, se basant sur l'évaluation de l'observance des règles de l'art et de la créativité et de l'originalité mises en évidence dans l'œuvre.

Dans le cadre de notre recherche, on relève comme facteurs exigibles à la reconnaissance de pratiques de service social, mises en évidence par les divers interlocuteurs contactés, soit des paramètres de *performance*, soit des critères associés aux capacités d'agir et de juger des agents, ou relatifs à la visualisation de la pratique et de la propre formation. On remarque, pourtant, que les paramètres de *performance*, plus ou moins valorisés selon les univers de référence et les espaces transactionnels, sont encadrés et pondérés dans le cadre d'une appréciation de la capacité de construction factuelle et argumentative des actions, de la part des assistants sociaux, en fonction des différents régimes d'action. En d'autres mots, la simple poursuite de buts délinées *a priori* ne se constitue pas comme un critère autonome pour la conquête de reconnaissance locale ou générale, mais s'inscrit dans la pondération du processus qui permet de mettre en pratique les dites finalités.

Ainsi, la conception de compétence relevée par les divers interlocuteurs n'est pas la « conception classique » de maîtrise d'un ensemble de techniques et de paramètres de mensuration et d'évaluation finale, mais plutôt, une conception de compétence comme savoir agir, savoir utiliser les techniques référées et savoir interpréter et s'adapter aux informations et imprévus de l'espace et des situations et aux exigences des territoires de sens. Cela est inclusivement vrai dans le cadre de territoires socio-industriels.

Pour ceux-ci, il incombe à l'assistant social d'aider à mettre en pratique le principe de rationalité de l'univers de référence de marché (maximisation de l'efficacité et de la rentabilité), en interprétant par exemple les signes d'inadaptation des travailleurs à un certain poste de travail et en mobilisant et en combinant des ressources, du propre travailleur et des ressources contextuelles. Par l'association entre des principes de l'univers de référence de sollicitude (la considération du travailleur comme être unique, porteur de potentialités et de limitations) et des principes de l'univers de

référence de marché, il est possible poursuivre un processus de revalorisation du travailleur comme agent économique et mettre en pratique les critères propres des territoires socio-industriels.

« (...) je pense que notre activité peut être un peu plus développée (...) s'il y avait plus d'ouverture de la part de l'administration et si la politique générale de l'entreprise était une politique qui veut intégrer et qui arrive à comprendre qu'intégrer le bien-être dans l'organisation et la qualité de vie dans l'organisation est positif et que cela va donc avoir des impacts au niveau de la productivité des fonctionnaires. Je ne crois pas qu'une entreprise ait un assistant social ou un département d'affaires sociales par la volonté de ... par bienfaisance (...) elle l'a parce qu'elle pense que cela peut avoir des impacts positifs ici dedans. (...). Je pense que les assistants sociaux auront aussi ce grand objectif qui est réellement celui de promouvoir la qualité de vie dans le local de travail (...). Il est clair qu'ils doivent toujours travailler selon des paramètres déterminés par leur administration respective et cela je trouve que nous devons être très réalistes, mais sans jamais aller contre les principes de base de la profession (...) » (int. n° 39, TSI, AS/E, SS, CO).

En ce sens, il est possible de construire une preuve composite (mobilisant également des objets propres du territoire, par exemple, des règlements), admissible dans un registre d'action publique, composition qui consolide la capacité d'agir, de se placer et de juger de l'assistant social et non la simple application uniformisée de techniques et de critères. De telles considérations ne signifient pas que le domaine et l'application de méthodologies, de techniques et d'instruments de travail ne soit pas importante, mais seulement qu'il incombe au professionnel de déterminer quelles sont les plus pertinentes au cœur de la construction d'une situation déterminée et d'explicitier la dynamique constructive en fonction des différents niveaux de jugement et de preuve.

« Pour légitimer notre travail, nous devons montrer ce que sommes et ce que nous valons, dans le cas contraire, personne ne va nous donner de valeur » (int. n° 72, TA, ASS, TSS).

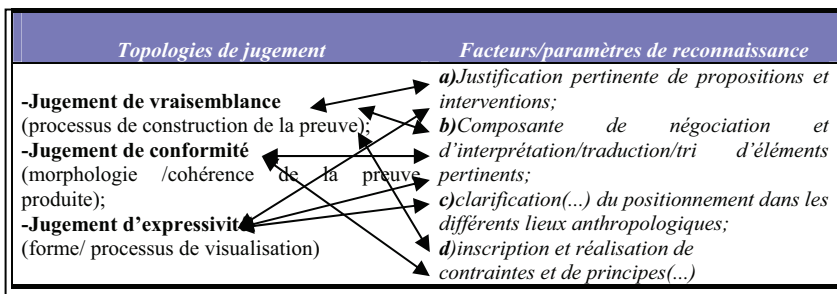
2.1-Paramètres de reconnaissance de preuves

En consonance avec une telle perspective constructiviste de l'action et du jugement, il est possible d'explicitier - à partir de la pondération des

critères inhérents à la reconnaissance de pratiques de service social⁷⁴⁵, croisés avec les indicateurs avancés comme facteurs d'invalidation de cette même reconnaissance - les paramètres suivants, évidemment en relation avec les différentes topologies de jugements auxquelles nous nous sommes déjà référés (voir figure 42):

- le fondement pertinent de propositions et d'interventions;
- la composante de négociation et d'interprétation, ou de traduction, et de tri pertinent d'éléments occasionnels et généraux;
- la clarification, promotion et visualisation du positionnement, de l'assistant social et de la pratique qu'il développe, dans les divers lieux anthropologiques et,
- l'encadrement et la réalisation des contraintes et des principes inhérents à un certain territoire de sens, c'est à dire, la capacité de construire des preuves plausibles dans un registre de l'action publique.

FIG. 42- Relation entre différents paramètres de reconnaissance et « topologies » de jugement différenciées



a) Justification pertinente de propositions et d'interventions :

C'est un des facteurs de reconnaissance le plus mis en valeur par les assistants sociaux et par les dirigeants, comportant une dimension substantielle et structurale. Cela signifie que l'on considère, qu'il n'est pas seulement fondamental de savoir construire un circuit rhétorique pertinent, en utilisant un ensemble d'arguments clairs, réalistes et cohérents et en sachant utiliser et adapter des lectures et des langages distincts en fonction de territoires de sens, de niveaux de jugement et d'auditoires différenciés, mais qu'il est aussi important de savoir visualiser, de façon également pertinente, une telle architecture argumentative, au cœur de l'édification d'une preuve plausible.

⁷⁴⁵ Cf. les « coordonnées identitaires » de pratiques de service social (de valeur, de connexité et de complexité), travaillées dans le chapitre VI de la présente thèse.

« C'est peut-être parce que je suis ingénieur de formation, mais parfois, je pense qu'il y a un peu trop d'écrit... (...) qu'on le veuille ou non, n'importe quel processus va être l'objet de décision. Et la décision est une décision politique, et elle a donc besoin d'éléments du point de vue social, mais aussi d'un autre genre, qui, en fait, rendent possible une décision adéquate. Je pense que très souvent, on perd ici un peu, dans ce département, avec trop d'écrit, c'est à dire, que les rapports sont moins concis. Je comprends que parfois le social est un peu plus compliqué, mais, je pense qu'avec du bon sens (...) les objectifs sont atteints en règle générale » (int. n° 16, TC, MPC, G, D).

Ainsi, la capacité de construire et d'explicitier une dynamique argumentative en consonance avec les référentiels normatifs et axiologiques de l'univers de référence et du territoire de sens sont des éléments prépondérants dans la réalisation et la reconnaissance d'un processus de jugement dans un registre public.

Le tri des éléments centraux et accessoires et l'explicitation du processus de construction des situations, en fonction des différents niveaux de jugement et territoires de sens, relève l'importance de la réflexion au long de l'action. Ce paramètre de reconnaissance présuppose, donc, le « positionnement prudentiel » de l'assistant social au lieu anthropologique et la combinaison cohérente entre l'équipement de ressources personnelles et contextuelles pour l'architecture d'une preuve pertinente, c'est à dire, admissible à un niveau de jugement général.

L'architecture référée présuppose également la capacité d'encadrer la construction rhétorique en grammaires de sens partagés et de mobiliser et de combiner d'une façon cohérente des objets-référents et des liens d'argumentation, en fonction des contours de la situation construite et des exigences d'un certain cycle de légitimation, édifiant différentes morphologies de preuves.

Nous pouvons, ainsi, détacher trois grands groupes de liens d'argumentation à mobiliser dans la combinatoire inhérente à la production de la preuve:

- 1) des éléments légaux et normatifs;
- 2) des éléments analogiques ou d'association inductive (qui permettent de faire appel à des expériences antérieures encadrées dans des dynamiques de reconnaissance préalablement réalisées);
- 3) des éléments conjecturaux (qui présupposent l'identification de points de contact entre différents territoires de sens; des actions; des situations ou des dynamiques argumentatives, et la

compréhension de comment de tels points peuvent être re-mobilisés et combinés dans la construction de la preuve).

La composante propositionnelle qui caractérise une grande part du travail des assistants sociaux et leur insertion dans différents espaces transactionnels de frontière relève, inéquivoquement, la circularité et l'omniprésence, au long du développement des actions, de jugements immanents et de jugements de cohérence et l'importance qui en résulte pour la mise en pratique d'un cycle de légitimation.

« (...) le contenu [des rapports de propositions d'intervention] est fondamental, mais aussi la forme dont l'information est structurée (...) les dirigeants surtout, ne veulent pas de grands romans comme rapports, ils veulent des rapports très objectifs, clairs et (...) où transparait (...) l'enchaînement. C'est cette cohérence dans les objectifs, et cette cohérence après dans les réponses, dans les propositions, qui sensibilise le plus celui qui dirige, d'ailleurs autant à mon niveau, qu'à d'autres (...). Les techniciens doivent être préparés pour savoir exactement très bien justifier (...) en adaptant [le langage] au destinataire, mais, sans négliger la terminologie technique » (int. n° 23, TA, PM, CD).

L'inscription de la dynamique propositionnelle dans des espaces de frontière, possédant intrinsèquement des voies de dé-codification d'accès et de sens, nous permet de relever le besoin de construire des propositions passibles d'être reconnues comme valables par les autres agents, ce qui présuppose qu'elles sont le résultat d'un travail de consécration de lectures et de logiques différenciées. Le potentiel de légitimation ne repose pas, ainsi, sur la capacité de présenter des propositions, mais plutôt sur la façon dont celles-ci sont fondées, ayant sous-jacent une préoccupation de conjugaison cohérente de lectures distinctes, cohérence qui ne peut découler que d'une connaissance prudentielle du lieu anthropologique et du partage de « règles grammaticales » pour dire l'action.

b) La composante de négociation et d'interprétation, ou de traduction, et de tri d'éléments pertinents (situationnels et généraux):

En consonance avec le paramètre antérieur, la construction d'une preuve admissible présuppose, dans le cadre d'espaces marqués par la pluralité de critères et de principes de référence et par la concomitance de processus complexes de légitimation réciproque, la confirmation de capacités de construction d'entendements, d'accords ou d'ajustements. De telles capacités traduisent la notion de compétence comment savoir agir et

mettent en évidence la dimension astucieuse (*mètis*), stratégique, tactique (*kairòs*) et prudentielle de la pratique.

La capacité de navigation entre différents régimes d'action et niveaux de jugement, et surtout, la transposition et la traduction de courants informatifs et relationnels, garantis par l'assistant social en pratiquant la dite navigation, est, en effet, un des facteurs de reconnaissance le plus mis en valeur de la part des divers agents contactés. La mobilité des assistants sociaux en différents espaces transactionnels et niveaux de jugement est même considérée, de la part des professionnels associés dans un espace non profane, comme un facteur important de légitimation de ce même espace et de leur propre pratique.

« (...) nous pouvons penser, maintenant à un exemple très concret, que l'enfant a besoin de venir ici toutes les semaines pour un traitement et qu'il vient accompagné de ses parents (...). Le technicien du service social remarque, par exemple, qu'il y a un problème quelconque avec l'emploi du père, après, il n'a pas que cet enfant-là, il peut en avoir plus (...) il peut passer, économiquement ou socialement, par une mauvaise phase, qui oblige à espacer un peu plus. Le technicien de service social peut dialoguer tout cela avec nous, pour espacer un peu plus (...). Il peut y avoir des réponses dans la zone: l'enfant reste chez une nourrice, chez une tante ou y avoir quelques problèmes familiaux ou des conflits et devoir changer de zone, nous devons donc nous déplacer là et chercher, avec le service social, d'autres réponses » (int. n° 9, TSE, R, TO).

« Le Dr. A. [assistant social] contacte normalement les personnes que sont en situation de congé de maladie depuis deux, trois mois, à partir d'un certain temps. Quand il commence à parler avec le travailleur, il commence à développer le processus et de temps en temps surgissent des problèmes qui ont les aspects de ceux que je traite. Si l'individu dit «je suis en congé médical, parce que je ne réussis pas à remplir ma fonction!» (...) l'assistante sociale détecte qu'il y a là un problème lié à la fonction (...) et alors moi, je commence un processus de transfert du travailleur en collaboration avec l'assistante sociale (...). L'entreprise va bien sûr bénéficier de l'individu qui se sent mieux et qui est plus intégré dans la propre entreprise. Finalement, les objectifs sont communs » (int. n° 41, TSI, AS/E, S, DS).

En effet, en ce qui concerne la mise en pratique d'une dynamique de navigation entre différents niveaux de jugement et de preuve, les dirigeants soulignent deux critères au cœur de la reconnaissance:

- la capacité d'argumentation (à laquelle nous avons déjà fait référence au point antérieur);

-et la capacité, démontrée par l'assistant social, d'articulation entre des logiques différenciées et des niveaux distincts d'information.

Dans ce cas, l'assistant social doit se constituer comme l'élément qui va rendre visible de possibles hiatus entre des paliers différenciés de construction d'action, en faisant, par exemple, parvenir aux éléments de la direction des fragments du quotidien et des situations concrètes, c'est à dire, se constituant comme co-adjoints dans l'édification de passages et de courants osmotiques entre des niveaux différenciés de compréhension et d'action. On relève donc, la reconnaissance de l'importance d'un mouvement de « vulgarisation », cette fois de sens ascendant, et de l'intrusion pertinente d'éléments situationnels dans le cadre d'un jugement de niveau général.

« Le technicien de service social (...) devra apporter l'information du dehors vers l'intérieur (...) pour que les gens réussissent à comprendre pourquoi un jeune ne fait pas une certaine activité... Je vais vous donner un exemple: il y avait un enfant ici à la crèche et nous avons très difficile de lui apprendre à monter et descendre les escaliers; l'entraînement de la marche au niveau des escaliers était extrêmement difficile et on ne comprenait pas pourquoi, pourquoi dans le contexte des capacités de cet enfant. Jusqu'au jour où le technicien de service social a fait une visite à domicile et nous avons compris qu'il ne faisait pas cet entraînement chez lui, parce qu'il n'y avait pas une seule marche. Cela aide, d'apporter ce genre d'information, cela aide à comprendre le mécanisme interne » (int. n° 12, TSE, R, P, D).

En vérité, ce paramètre de reconnaissance et l'antérieur traduisent une lecture sématologique de la légitimité de la part des divers agents, rehaussant les mécanismes de construction conjointe de sens et le dynamisme inhérent au processus de jugement et de constitution et de reconstitution de la preuve.

Savoir agir présuppose, comme nous l'avons déjà vu, surpasser le prescrit, se placer face au circonstanciel sans oublier les contraintes de généralisation, consolider des mouvements continus et croisés de « vulgarisation » et (dé) particularisation entre les divers niveaux de jugement, et surtout savoir construire et mobiliser une « connaissance oblique » et protéiforme dans la gestion de la trame quotidienne et dans l'affirmation d'un espace primordial et reconnu dans la construction multidirectionnelle des actions et de la légitimité. Une telle connaissance implique, en effet, la détermination de points de référence et la submersion / émergence dans la construction des situations, en détachant ce qui est

pertinent et en identifiant également les points d'appui des nombreux agents dans le cadre de cycles et de contre-cycles de légitimation.

« (...) nous assistants sociaux...nous devons avoir..., sortir, faire en sorte que les autres professionnels n'aient pas seulement le modèle bio-médical (qui existe encore beaucoup), et après toute cette corrélation de forces (maintenant le personnel d'infirmier- avant c'était le médical-maintenant c'est aussi le personnel d'infirmierie qui veut s'imposer, c'est dramatique...quand nous sommes tous ici avec les mêmes objectifs) (...). C'est évident qu'en faisant l'accompagnement et en agissant et articulant avec l'équipe et en agissant au niveau de la structure, il est évident que tout s'altère, en termes de comportement et en termes de reconnaissance de la propre classe...le tel rôle pédagogique à travers lequel nous portons le message et alertons les autres professionnels pour considérer le malade comme un tout(...) » (int. n° 63, TA, AH, SS, CO).

Ainsi, il est fondamental, dans une dynamique de reconnaissance de: savoir identifier et mobiliser des corrélations de force et de dynamiques structurales et conjoncturelles, tout comme, savoir conjuguer des lectures et des discours différenciés découlant de la concomitance, au cœur d'une situation, d'univers de référence pluriels.

c) La clarification, promotion et visualisation du positionnement dans les divers lieux anthropologiques:

La reconnaissance présuppose nécessairement l'explicitation des processus, séquences et combinatoires inhérents au cycle de légitimation.

Le paramètre de visualisation encadre, selon l'avis des interlocuteurs contactés, deux focalisations. D'un côté la composante, que nous pourrions appeler, de *visualisation formalisée*, traduite dans l'élaboration de documents et de registres de bilan d'activités et/ou d'évaluation finale ou processive (avec une composante plus ou moins qualitative ou quantitative, selon le territoire de sens en cause), d'un autre côté, la composante de *visualisation incluse ou « tacite »*, c'est à dire, s'affirmant quotidiennement au cours de la construction du propre cycle de légitimation (pouvant contenir également des dimensions de formalisation). Si, dans le premier cas, on présuppose un intervalle dans la poursuite réflexive d'action et des circuits rhétoriques simultanés que celle-ci implique, dans le deuxième cas, les procédés de visualisation de l'action font partie intégrante de la construction des situations et se consolident dans les différents mouvements d'intrusion entre les divers espaces transactionnels et les niveaux de jugement et de preuve.

Ainsi, la visibilité de la pratique émane de l'imbrication quotidienne entre les divers paliers où les situations sont construites et reconstruites, ce qui nous permet d'avancer l'hypothèse que la conquête de légitimité, en ce qui concerne les pratiques de service social, provient de l'implication de l'assistant social dans des espaces transactionnels divers, se constituant comme un élément agrégatif de données intimes, locales et générales, et un élément de syntonisation d'une conversation, à plusieurs voix, avec les situations et les contextes. La légitimité est, en ce sens, un construit quotidien.

Il faut relever qu'une composante de visualisation n'invalide pas l'autre, mais elles se complètent dans la construction de la preuve admissible, donc, reconnaissable. Les différents interlocuteurs contactés sont unanimes à reconnaître qu'il ne suffit pas d'élaborer un rapport, complet et bien structuré, d'activités à la fin de l'année, ou périodiquement, pour que l'espace d'intervention soit en fait reconnu, s'il n'est pas accompagné d'une preuve quotidienne d'un savoir-agir prudentiel, c'est à dire, pondéré, adapté et adaptable, combinatoire et partageable.

La dimension du partage est, en effet la dimension primordiale : le partage de logiques, le partage d'espaces transactionnels, le partage esthétique-expressif (soit verbalement, soit par écrit), le partage de principes et de registres d'action. Le non partage peut même déterminer des jugements négatifs puisqu'il contient également la plus grande possibilité de considérer comme erreur une décision ou une action, pondérée à partir des effets respectifs ou des conséquences, sans qu'il n'y ait cependant eu une explicitation et argumentation cohérente de la composante processive dans sa construction.

« Ici le travail social (...) est un travail qui ne se « voit » pas beaucoup, bien qu'il soit assez présent c'est un travail qui ne se voit pas beaucoup, cependant, il est aussi susceptible de commettre des erreurs et les choses être bien moins exposées, moins bien expliquées (...). Après, nous avons une population qui est un peu compliquée, en termes d'accès, en termes de...intégration, etc (...) et nous avons réellement quelques complications à ce niveau (...). Qu'on le veuille ou non, c'est un genre de problèmes qui apparaissent comme mal résolus, mal exécutés (...) et cela tombe un peu dans la partie du service social. Réellement très souvent on ne sait pas si ce sont eux qui n'ont pas réussi, parce qu'ils n'ont pas essayé, ou si réellement ça n'a pas été eux (...) » (int. n° 16, TC, MPC, G, D).

En consonance avec un tel présupposé nous pouvons, encore une fois, souligner que la dimension fondamentale de non légitimation de pratiques de service social, particulièrement rehaussée, soit par des

dirigeants, soit par d'autres professionnels, repose dans la cristallisation de l'action de l'assistant social qu'à un des niveaux de jugement, s'aggravant dans le cas de non inscription dans différents espaces transactionnels. Par exemple, les cas dans lesquels les actions se réduisent à un travail de bureau dans le cadre de transactions analogiques, négligeant l'espace transactionnel intime, ou, au contraire, ceux dans lesquels la pratique s'épuise dans cet espace.

« (...) s'il est technicien du «service social» il travaille surtout avec le groupe, avec la famille, avec la communauté, il n'est pas fermé; j'arrive un peu à faire ça, parce que si je contacte un élève qui a un problème psychologique plus grave (...) j'arrive un peu à envisager mon travail ici enfermé avec un élève (...), mais le technicien de service social je ne le vois pas enfermé, je le vois hors du bureau, ce qui n'arrive pas ici et qui a à voir avec la telle indéfinition (...). Je pense que l'école se questionne un peu : «qu'est-ce que le technicien de service social peut faire?» (...) Nous voulons que l'école se bouge, nous voulons des propositions (...), pour le contact, le technicien de service social pourrait y être, il pourrait contribuer » (int. n° 46, TA, ASS, P).

Les propres assistants sociaux reconnaissent l'importance de ce paramètre dans la mise en pratique ou la rupture du cycle de légitimation, cependant, ils justifient son absence par référence à des facteurs structurels et fonctionnels et soi-disant incontournables: la bureaucratie; l'absence de moyens logistiques; la fermeture institutionnelle, qu'elle soit externe ou interne (rendant difficile la consolidation d'espaces transactionnels de frontière), la réduction de ressources humaines (particulièrement des assistants sociaux), la peu importante clarification (locale et générale) des fonctions entreprises, ou leur anachronisme flagrant, et la réduction de ressources financières.

« Je pense que le service social continue à être un service peu visible, peu valorisé, en partie de la faute des professionnels eux-mêmes. Il nous faut tenir compte que nous ici, qui appartenons au Ministère de l'Education nous sommes très peu de professionnels, nous sommes réduits à très peu (...). Le Ministère de l'Education a oublié beaucoup d'entre nous et je pense que nous, techniciens de service social, nous avons été très peu valorisés, et ce n'est pas seulement de notre faute... » (int. n° 45, TA, ASS, TSS).

L'argument récurrent et désigné par quelques-uns des assistants sociaux contactés, que rendre visible la pratique, en grande partie intraduisible, correspondrait à l'épuisement de son sens, ne nous paraît pas,

dans un processus de conquête de la légitimité, provenir, d'un point de vue argumentatif, et encore moins factuel. En effet, le processus de visualisation ne doit pas être confondu avec la traduction publique de tous les contours et éléments constitutifs d'un registre de l'action intime.

Comme nous l'avons déjà relevé, une pratique visualisée, et comme telle susceptible de reconnaissance, est une pratique qui émerge et submerge continuellement entre différents espaces et niveaux de preuve, consolidant une rationalité prudentielle et une compétence en acte. Celle-ci implique, en effet, par exemple, la capacité de trier les éléments qui doivent accéder à un espace public, consacrant, donc, la possibilité et la nécessité de maintenir un seuil d'« indicibilité », et la capacité de faire la gestion de la proximité et du distanciellement, en délinéant des formules de navigation « pilotée » entre les diverses séquences et niveaux de légitimation. Le tri de l'information qui transite vers les registres supra intimes est surtout orienté par des critères de besoin et de proportionnalité. Autrement dit, on ne doit révéler que le minimum d'information indispensable à la visualisation et justification publique de la situation, étant donné que les critères de proportionnalité entre l'information qui doit être révélée et celle qui doit se maintenir dans un régime privé varie selon les exigences de preuve des différents territoires de sens et même en accord avec les contours des lieux anthropologiques concrets. En ce sens, il revient à l'assistant social de déterminer et de gérer prudentiellement les seuils d'indicibilité en fonction de la situation et des contraintes spécifiques de reconnaissance de la preuve qu'il doit chercher à interpréter et auxquels il doit essayer de correspondre.

« Avec ce changement de structure nous avons dû nous imposer. A un certain moment ils étaient [la direction] en train de nous renvoyer des propositions de subsides parce qu'elles ne se justifiaient pas complètement et nous étions indignés ; le directeur doit faire confiance au technicien. Il est une relation individuelle entre le technicien et le client, ce n'est pas sur une feuille, qui peut être lue par beaucoup de gens, que se trouvent des parties qui sont dispensables pour autoriser. Et je pense qu'il a compris, mais c'est difficile... » (int. n° 26,TC, ASL, SS, CO).

Selon ce point de vue, une pratique mise en vue ne se traduit pas dans le quantitatif de registres et de rapports qui sont produits, ou au niveau d'information que ceux-ci contiennent, mais plutôt dans la construction de canaux de sens osmotiques et en (re)validation continue.

« Ici il y a quelques jours (...) il y avait une stagiaire qui a dit ainsi : «vous savez que notre travail ne se voit pas!», «regardez, je ne suis pas du tout d'accord avec vous et je vais déjà vous dire pourquoi: moi ici

dedans je suis la personne qui voit le plus facilement le travail du service social, comment? c'est très facile, quand le service social fonctionne les situations ne sont pas un problème, quand il ne fonctionne pas tous les problèmes me tombent dessus ici dans ma salle!» (...). (...) je considère que le travail du service social est très visible, il n'est pas invisible, parce que même si l'on dit que les objectifs n'ont pas été atteints, tout cela dépend de la manière dont nous planifions et de ce que nous voulons atteindre (...) j'avance petit à petit, par étapes et je pense qu'on arrive toujours » (int. n° 10, TSE, R, Pr., D).

En vérité, la traduction écrite des actions et les registres et évaluations, en instruments standardisés ou obéissant à des dynamiques de travail et d'organisation personnelles, sont considérés, par de nombreux assistants sociaux, non comme une stratégie de conquête de reconnaissance de l'espace de la pratique (qui excède largement cette composante), mais, comme un mécanisme, entre autres, de preuve générale, à mobiliser dès que nécessaire ou quand sollicité (c'est ce qui arrive dans des contextes sujets à nombres de fiscalisations de la part d'instances officielles, ce qui implique qu'il faut que la preuve ait une morphologie essentiellement basée sur des éléments documentaires) et, surtout, comme un instrument de travail destiné à construire de façon adéquate la dynamique de légitimation. Ainsi, de tels « récits » écrits se constitueraient comme des stratégies de recul des « limites de l'indécidable », pour utiliser une notion de Pierre Livet⁷⁴⁶, sans que de tels seuils ne soient transposés. Les rapports et registres se constituent, ainsi, comme des objets et des référentiels d'édification de la cohérence dans la mobilité entre les divers niveaux de jugement.

On trouve ainsi, inhérente à la discussion sur l'importance et les procédés de visualisation dans le cadre de processus de légitimation la pondération de la conception et des mécanismes d'évaluation de l'efficacité et la pertinence conséquente du temps et de la concrétisation des actions quotidiennes et des résultats. A ce niveau deux lectures différenciées peuvent être faites, certes en relation, soit avec les attentes de chacun des interlocuteurs, soit avec les univers de référence et territoires de sens qui servent de soutien et de limite au cycle de légitimation, ou même avec les différents niveaux de jugement: une conception centrée sur les résultats, valorisant la composante temporelle et mesurable de la pratique et une lecture ancrée au processus pour l'obtention de réponses possibles, valorisant, donc, la conception de compétence et de visualisation que nous avons déjà soulignée.

⁷⁴⁶ LIVET P., « Théorie de l'action et conventions » in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ (coords.), *op. cit.*, p. 298.

« Je le considère une personne compétente, ce n'est pas seulement par les réponses qu'il me donne, c'est par l'effort qu'il fait pour donner des réponses, parce que très souvent on n'arrive pas à arranger les réponses pour la résolution de la situation, mais je sais que la personne a épuisé sur le terrain toutes les possibilités. (...)moi, je m'intéresse à l'effort et à la façon dont la personne travaille, se comporte: avec l'usager, avec la famille, avec les autres institutions, avec les ressources humaines du service, tout cela je pense est très important (...). Mon évaluation du technicien de service social est (...) pour le dynamisme, maintenant, ça ne veut pas dire que ça ait des résultats (...) » (int. n°53, TAS, SP, M, DS).

« Je crois que notre travail n'est pas si invisible que cela, je crois qu'il ne l'est pas... En relation aux autres techniciens de santé de l'institution ils savent que nous résolvons pratiquement, quand ce sont des choses qui peuvent être résolues directement, et là le travail est très visible (...). En termes d'autre type d'intervention, qui doit être faite à long terme (...) je crois qu'il n'est pas si invisible que cela. Ce projet peut durer, je ne sais pas, quelques mois, mais après notre travail est reconnu, ils reconnaissent notre travail » (int. n° 68, TA, AH, TSS).

La conception processive de l'efficacité met en relief la composante de la réflexion au long de l'action et par conséquent nous permet de réfléchir autour de la pertinence de la planification et des articulations entre temps court et temps long.

A ce niveau, nous considérons que la réalisation d'actions situées de la part d'agents rationnels et créatifs comporte un ensemble dynamique d'occasions et d'implications, en présupposant que les espaces se constituent, non comme des obstacles à la réalisation de plans préalablement délinéés, mais comme des ressources insurmontables dans la construction de sens de l'action. Plusieurs assistants sociaux soulignent la difficulté de mettre en pratique des plans prédéfinis et la pertinence des tâches quotidiennes et immédiates et de la composante tactique de la pratique au détriment d'une composante stratégique⁷⁴⁷, comme facteurs explicatifs, soit de l'invisibilité de la pratique, soit de la conséquente non reconnaissance de celle-ci.

« Cela n'est possible qu'en étant ici quotidiennement pour évaluer un peu le travail, parce que c'est administrer une maison avec tout ce qu'elle a d'imprévisible et de situations ponctuelles qui doivent être résolues

⁷⁴⁷ DE CERTEAU M., *op. cit.*

immédiatement, bien que j'aie déjà fait référence que nous avons une direction très présente(...). Il est extrêmement important d'avoir un feedback et même au jour le jour, dans mon travail je fais question (...) de faire un registre quotidien de mon travail pour qu'ils aient la notion exacte de ce que nous faisons » (int. n° 69, TSI, DT,SS).

Dans le cadre de notre modèle analytique, cependant, la pertinence du quotidien, l'imprévisibilité et la dimension tactique de la pratique sont pondérées comme des éléments primordiaux dans le processus de construction de preuves et dans la dynamique argumentative et objective (puisque y mêlant des objets-référents) que celles-ci comportent.

Selon ce point de vue, le sens de l'action ne réside pas dans la relation avec des plans abstraits, mais dans l'interaction avec des situations concrètes, construites et en construction. De la même façon, la coexistence d'autres agents inscrits au long du cycle de légitimation ne se constitue pas comme un noyau de contraintes supplémentaires, mais comme une dimension indispensable dans la construction de la cohérence, de la reconnaissance et, ainsi, d'une légitimité partagée. En consonance avec cette perspective les usagers sont considérés non pas comme le maillon le plus faible du cycle de légitimation, rendant même parfois difficile la conquête de reconnaissance générale, mais, comme des éléments primordiaux dans la construction de la légitimité, surpassant la simple considération du binôme nécessité-réponse.

« (...) quand quelqu'un réclame, quelqu'un s'impose, moi –alors que la majorité en a marre – je suis satisfaite, parce que plus il y a d'usagers informés (la telle conscience de citoyenneté), plus informés ils sont, meilleures sont les conditions de travail qu'on donne à qui remplit bien sa fonction » (int. n° 63, TA, AH, SS, CO).

d) L'encadrement et la mise en pratique des contraintes et des principes inhérents à un certain territoire de sens:

La réussite d'un cycle de légitimation, culminant dans la reconnaissance, présuppose nécessairement la construction d'une preuve admissible dans le registre public de l'action. La reconnaissance dépasse, donc, la pondération de la simple conformité, se basant sur des critères d'admissibilité (évaluée par des paramètres de cohérence et de pertinence) et de publicisation. En considérant que la conquête de la légitimité repose sur ce présupposé, la pondération autour des processus de construction d'une

preuve admissible et de la conjugaison d'éléments qui permettent de la considérer comme tel⁷⁴⁸ nous paraît fondamentale.

« Nous allons partir du principe que le technicien vient me présenter un projet pour lequel l'association n'a pas d'argent, je pars directement du principe qu'il a mal fait le projet, qu'il a directement commencé par faire une erreur. Le fondement doit commencer par une base, par une recherche, par rechercher s'il a le minimum de conditions pour pouvoir faire le projet » (int. n° 10, TSE, R, Pr., D).

L'identification des paramètres au cœur de jugements de reconnaissance ou de cohérence de pratiques, nous permet de conclure que la reconnaissance est une construction – toujours ouverte et nécessairement renouvelée dans le quotidien, face à la reconstitution des diverses situations et le positionnement de l'assistant social dans les nombreux espaces transactionnels de frontière - consolidant une conception de compétence comme un savoir agir combinatoire et un savoir juger pertinent⁷⁴⁹.

La pertinence s'affirme dans la dynamique entre le dépassement du prescrit et l'observance de contraintes et de principes généraux. Ainsi, le « savoir agir », confortant l'aléatoire et l'imprévisibilité du quotidien et la nécessité de généralisation des preuves, s'affirme par la capacité de construction de circuits rhétoriques adéquats, consolidant un équilibre entre contraintes et innovations. Agir de façon pondérée présuppose, donc, la capacité d'anticipation et la perception de signes de changement, donc, un ensemble d'adaptations à des situations dynamiques et complexes.

2.2-Logiques productrices de légitimités contextualisées

La légitimité repose sur la construction de sens, pour soi-même et pour les autres, en dynamiques de jugement qui présupposent une combinaison et une continuité cohérente entre des fragments de concret et des supports généraux. Cela ne signifie pas, comme nous le défendons, que celle-ci puisse être édiflée et comprise de façon décontextualisée et en négligeant la présence et le rôle des autres agents dans la structuration et la signification des différents espaces transactionnels. Le positionnement prudentiel de l'assistant social dans les différents espaces et la capacité de circuler entre différents régimes d'action, en construisant, dans ce même mouvement, des chaînons d'articulation entre eux, acquièrent, ainsi, une particulière pertinence dans la discussion sur la légitimité.

⁷⁴⁸ Cf. Chapitre IX.

⁷⁴⁹ LE BOTERF G., *op. cit.*

Cf. à ce sujet, le chapitre VII de la présente thèse.

Comme le dit Guy Cauquil⁷⁵⁰ les compétences aujourd'hui requises en matière d'action sociale proviennent moins d'une logique de qualification technique, que d'une capacité de comprendre et de mettre en perspective les différents paramètres de l'intervention sociale. Cela signifie que la légitimité des pratiques repose, fondamentalement, sur la capacité d'effectuer des lectures globalisantes des contextes d'action et surtout de la grammaticalité et pluralité qui leur est sous-jacente. Ainsi, la construction de légitimités est quelque chose de dynamique, en consonance avec le dynamisme des diverses inscriptions de l'action et avec les lectures et moyens avec lesquels les autres agents s'inscrivent dans les différents lieux anthropologiques. La légitimité est, donc, réciproquement édifiée, pouvant présupposer, étant donné la pluralité de principes et de critères en présence, la construction d'ajustements divers dans la production d'une preuve reconnue.

La construction et reconstruction des dynamiques référées de jugement et de preuve et la légitimation qui en découle exige, ainsi, de la part de l'assistant social, un travail de tissage minutieux de relations, appelant à un sens tactique et stratégique provenant d'une posture critique et réflexive dans le développement de la pratique⁷⁵¹ respective. Cet aspect est extrêmement relevant dans la réflexion autour de la légitimité de pratiques de service social étant donné la désagrégation des « discours traditionnels de légitimation » et le questionnement sous-jacent des présupposés normatifs et politiques qui leur étaient inhérents.

Comme l'affirme Hélène Hatzfeld⁷⁵², en réfléchissant à la légitimité on déclenche, de suite, un processus de légitimation, puisqu'en pondérant les formes d'édification d'une pratique légitime, le questionnement sur les éléments qui sont à la base de la discussion (puisque la légitimité n'est pas pondérée en abstrait), et sur les logiques et les positionnements respectifs des autres agents, est inévitable. Il n'existe pas de légitimités pleines et pérennes dans tous les domaines, de là qu'il soit fondamental, au cœur du processus de légitimation, de pondérer les plans et les logiques qui s'associent et s'opposent dans un cycle déterminé. En ce sens, une réflexion autour des facteurs et des situations qui déclenchent des cycles de légitimation, découlant de dynamiques transactionnelles, plurielles et contextualisées, et surtout sur les stratégies de preuve et les logiques inhérentes à la production de légitimités contextualisées, se trouve sous-jacent.

⁷⁵⁰ CAUQUIL G., "Des Compétences pour décider" in *Informations Sociales «Nouvelles missions, nouvelles formations»*, n° 38, 1994.

⁷⁵¹ Comme l'affirme Dominique BONDU: « le travail social n'est pas condamné à se trouver piégé par des malentendus ou des exigences inconciliables. Toutefois, pour reconstruire des perspectives réelles d'action dans un contexte effectivement brouillé, il faut beaucoup de sens stratégique » (BONDU D., *op. cit.*, p. 30).

⁷⁵² *Op cit.*

Dans le cadre d'une réflexion sur la légitimité de pratiques de service social on met en évidence deux types de logiques articulées productrices de preuves reconnues, et qui découlent de la conjugaison des diverses compétences déjà soulignées (savoir se positionner prudemment ; savoir communiquer ; savoir négocier et savoir visualiser) : la logique de la concertation et la logique de l'interprétation.

A) La logique de l'interprétation :

La promotion de l'articulation entre des logiques et les critères différenciés implique un décodage et une objectivation de ce qui est en cause et de l'ensemble de données factuelles et des références qui peuvent être reconnues comme pertinentes ou non, en fonction des régimes d'action et des niveaux de jugement.

L'analyse d'une certaine situation, par exemple, présuppose que la même soit comprise non à peine, à partir de l'identification des éléments qui spécifiquement la constituent, mais aussi, en accédant à des paramètres de généralisation en la comparant avec d'autres situations ou en pondérant ses transformations dans une inscription temporelle plus vaste.

Un aspect important dans la pondération de la dynamique de construction de preuves plausibles de la part des assistants sociaux repose sur le dépassement de celle qui est considérée une limitation dans la conquête de légitimité : la composante descriptive de ses pratiques. La simple description d'actions, le plus souvent apparemment déconnectées d'une logique d'ensemble et peu précises (inventaires de visites, de rapports, de typologies, etc) ne permet pas de comprendre les enjeux de la pratique, les dynamiques et les contraintes croisées qui lui donnent un sens et la forme dont de telles contraintes sont prises en considération.

Comme l'affirme Pascal Desrumaux-Zagrodnicki⁷⁵³, l'assistant social doit mieux connaître les mécanismes inhérents à sa pratique quotidienne, de façon à prendre en considération les déterminants de son jugement et des normes sociales dont il est le vecteur.

La notion d'interprétation nous renvoie, ainsi, d'un côté à la capacité de tisser des approches particulières et, d'un autre côté, au besoin d'établir une référence entre de telles particularités et une totalité, et aux expériences, propres et des autres. Pour cela, il revient à l'assistant social de traduire des codes et des procédés, de droits et de devoirs, et de s'instituer ainsi comme agent administratif, mais aussi, de diffuser et de croiser d'une façon cohérente la pluralité de sens, ce qui en fait un genre d'agent symbolique.

⁷⁵³ DESRUMAUX-ZAGRODNICKI P., *Manuel Pratique en Travail Social. Des méthodes pour être efficace*, Paris, Gaëtan Morin Éditeur - Europe, 1998, p. xiii.

« Pour moi, les techniciens de service social doivent être des personnes qui sont proches des autres, ils doivent être des personnes qui servent d'inter-aide pour que les personnes trouvent leur propre projet de vie, trouvent les moyens pour pouvoir se défendre socialement, pour se valoriser, au fond, pour moi, le technicien de service social est la personne qui est la plus proche, qui doit être la plus proche de la personne, dans la relation entre les personnes » (int. n° 10, TSE, R, Pr., D).

Sous cet angle de vue, l'assistant social se place comme un élément de « réthorisation » en diminuant la distance entre les divers agents et logiques d'action et d'argumentation, facilitant leur lecture réciproque, bien que, comme le montre Jean-François Garnier⁷⁵⁴ il y ait toujours une distance et des mal entendus dans une traduction, ce qui ne la rend pas moins nécessaire, mais, au contraire, l'institue comme un défi inévitable dans une pragmatique architecturée.

L'évaluation de son propre positionnement et du positionnement des autres agents est, en ce sens, un élément primordial dans la construction d'une preuve reconnue puisque celle-ci présuppose l'enchaînement d'éléments que les autres reconnaissent comme valables et dont la saisie découle du relevé réflexif et évaluatif.

La logique de l'interprétation est ancrée à deux processus articulés : la construction et le partage d'un diagnostic préalable et sous-jacent à la preuve, traduisant dûment une logique partagée, mais aussi, la définition et clarification d'un champ d'action, qui peut être conceptuel (par exemple, les concepts composites d'exclusion, d'insertion ou de territoire) ou opérateur (par exemple, rendu évident dans les notions de partenariat ou de contractualisation), où les diverses lectures puissent trouver des points de contact. En effet, une pratique justifiée ayant pour base un diagnostic préalable ancré à un champ d'argumentation et d'action partagé, donc, répondant à un besoin senti et reconnu de tous les agents, a, au départ, un plus grand potentiel de légitimation, qui a cependant besoin, d'être reconstruit et renouvelé au quotidien.

« Nous devons gagner l'espace. Quand je suis venue ici construire un cabinet de réinsertion qui n'existait pas, il m'a fallu conquérir un espace et montrer que cela était important (...). J'ai commencé à élaborer un projet (...) et j'ai mis ce projet en discussion dans tout le service. Le projet avait les fonctions du cabinet, ses buts, à qui il se destinait, comment il allait fonctionner, etc. (...) j'ai présenté le projet (...) au service pour que les personnes aient une vision de ce qu'allait être le nouveau cabinet. (...)Le

⁷⁵⁴ Op. cit.

cabinet a été créé car on est arrivé à la conclusion qu'il manquait quelque chose ici (...) qui réunisse tout cet aspect de la réinsertion et qui était en quelque sorte dispersé. L'un faisait d'une manière, l'autre d'une autre (...). En fait, il manquait quelque chose de consistant, qui soit structurée et planifiée dans un but bien déterminé (...). Petit à petit les personnes ont amenés les jeunes et voyant que, en fait, cela fonctionnait, que cela orientait et avait des résultats (...). Les choses correspondaient, en effet, au projet que j'avais présenté » (int. n° 74, TSE, RS, TSS).

La logique de l'interprétation préconise des dynamiques de tri des éléments pertinents, tri qui n'est possible que par la capacité des divers agents, et surtout l'assistant social, très souvent absorbé par les circonstances, pour se libérer de la simple inscription dans l'ordre de la contingence, la combinant avec des registres généraux et des lectures complexes et pluralistes. Comme l'affirment Luc Boltanski et Laurent Thévenot, « pour relever les êtres qui importent et écarter les êtres sans importance, il faut s'élever au-dessus des circonstances particulières et viser un principe de caractère général permettant de justifier des rapprochements et de rejeter les êtres sans importance dans l'ordre de la contingence »⁷⁵⁵.

B) La logique de la concertation :

L'utilisation du concept de concertation au détriment, par exemple, de celui de négociation nous permet de mettre de suite en évidence, l'idée, non de contra-position de logiques, analyses et objectifs déconnectés et potentiellement conflictuels et en compétition, mais plutôt, la notion de recherche partagée de voies d'accès à un « *canevas* » commun, capable d'inscrire des dynamiques argumentatives distinctes, mais cependant, complémentaires. On présuppose, dès lors, l'édification de cette complémentarité ce qui sous-tend la clarification des objectifs et des attentes partagées, dépassant des logiques parcellaires, et la compréhension des contributions relatives de chaque agent.

En effet, la construction de la cohérence et d'un *continuum* dans la réalisation des actions exige la capacité d'articuler diverses logiques, sans quoi, le propre cycle de légitimation se bloquerait. L'articulation référée consacre aussi, à travers une compréhension intégrée, la possibilité de clarifier des seuils essentiels à la pondération d'attentes et à la détermination de la contribution de chaque agent et des respectives priorités et modes d'action.

L'émergence de conceptions, réponses ou propositions qui puissent être envisagées par tous les agents comme plausibles, puisque comportant,

⁷⁵⁵ BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *op. cit.*, p. 174.

directement ou indirectement, leur grille de lecture du réel et de la situation en concret, s'institue comme une stratégie de légitimation fondamentale, non seulement des pratiques respectives, mais également des lieux anthropologiques où celles-ci se réalisent.

En vérité, dans la construction collective de problèmes et de réponses la confrontation entre des logiques différenciées change de sens. Ainsi, une telle construction n'émerge pas comme le pilori d'un des agents, ou comme pôle potentiel de discorde, mais permet plutôt de mettre en évidence la racine plurielle à l'origine et dans l'édification du dit problème ou réponse. La pluralité sous-entend aussi le besoin d'articuler des logiques situées sur des plans distincts, notamment économiques et sociaux, articulation complexe, néanmoins nécessaire, pour l'inscription de l'action dans un registre public.

La composante symbolique du service social acquiert, de cette façon, tout son centralisme. Aucun autre agent n'est omniprésent au long de tout le cycle de légitimation, s'instituant comme circulateur de sens différenciés, repositionnant sous de nouvelles logiques des informations et des données provenant de plans d'action et de jugement distincts, reconstituant des discours et des fragments de vie et les nuancant avec de nouvelles focalisations, élargissant des cadres interprétatifs et d'action et surtout (re)positionnant les supports, généraux et occasionnels, des dynamiques argumentatives croisées. Cela présuppose que l'assistant social arrive, à chaque niveau d'action, à détacher et traduire, en langages différenciés et adaptés, les éléments pertinents et les atouts d'argumentation passibles de servir de base à des accords et/ou ajustements dans la construction de la preuve, participant ou faisant participer les autres dans une logique commune.

L'intrusion dans une logique commune exige également un certain distanciellement de la part de l'assistant social et des autres agents, soit de la situation en concret, soit des lectures et compétences respectives, de forme à accéder au global. Cela ne signifie cependant pas, l'assemblage des contributions spécifiques. Au contraire, la compréhension de la forme dont les divers contributions s'articulent, est essentielle dans une dynamique de légitimation. Une telle compréhension provient, toutefois, de la capacité de les traduire en différents langages et de les positionner dans le cadre du travail commun et des situations construites ensemble.

La contribution de l'assistant social est définie précisément par la consolidation de sa composante symbolique, c'est à dire, d'abord, par sa capacité de traduire la demande en différents niveaux de jugement, en la déconnectant du seuil intime et en la faisant accéder à une dynamique de compréhension partagée ; ensuite, en articulant des plans et des paramètres d'action *a priori* détachés, en considérant, cependant, que ce n'est

qu'ensemble qu'ils produisent un sens. À ce niveau, on détache l'imbrication entre différents paliers informatifs, soit en vulgarisant les référentiels généraux en les transportant vers un niveau intime et local (prestation d'informations aux usagers, explication de directives et règles, explicitation de rapports, règlements, diplômes légaux et circulaires internes auprès des usagers, des partenaires ou des diverses ressources humaines d'un certain contexte), soit en introduisant des éléments occasionnels et des accords locaux au niveau de jugement général. De plus, la connexion entre des plans d'action et de sens différenciés, en construisant et reconstruisant continuellement des voies d'accès, par des dynamiques croisées de réflexion et d'action, tendant à la concrétisation des principes sous-jacents à un certain territoire de sens, est absolument primordiale dans l'architecture d'une pratique légitime. La légitimité est, ainsi, vraiment conceptualisée comme produit de dynamiques provenant de l'exercice d'une rationalité prudentielle. Une telle pluralité et dynamisme est mise en évidence dans le récit que nous présentons ci-dessous relativement à une pratique d'émergence sociale, intégrée dans le territoire de sens associatif et solidaire :

« Aujourd'hui on a parlé à la télévision de la tragédie qui a eu lieu à Entre os Rios⁷⁵⁶ ; L'Etat a réquisitionné des assistants sociaux du pays entier pour aller organiser les processus avec les familles (...) c'est un fait, vingt assistants sociaux y sont allés, car la zone n'avait pas (...) pour faire le relevé auprès des familles des besoins urgents, pour que l'Etat paie les indemnités. Cela n'est pas de la légitimité en soi? Cela ne devrait-il pas en être? Je pense que cela n'en est pas. (...) Je vais vous raconter une pratique que j'ai développée, ou mieux une action de travail, cela aussi pour voir comment chacun de nous légitime aussi le travail qu'il fait. J'avais un cas, un toxico-dépendant, avec un parcours de vie très compliqué, sans réseau de support (...) et nous avons réussi à arranger le traitement. Il y a une institution publique qui l'a laissé partir sous la tempête (...) nous n'avions pas de réponse en termes de logement (...). J'ai pris contact avec les autres techniciens, avec des institutions publiques et privées, personne n'avait de réponse (...). Les autres techniciens, sous ordres (je sais qu'ils avaient des ordres, mais c'était eux qui transmettaient les cas aux supérieurs), ne nous répondaient pas. Et qu'avons-nous fait en temps que pratique ? Nous avons légitimé notre travail, et le service social comme service public, et nous sommes allés parler avec la troisième personne de l'institution dont nous parlons par ordre hiérarchique (...). Le même jour,

⁷⁵⁶ L'écroulement d'un pont dans la localité de Entre os Rios, au Nord du Portugal, a provoqué la mort d'environ soixante personnes.

l'Etat a loué une chambre pour que cette personne toxico-dépendante puisse dormir. (...) Nous avons légitimé la pratique de service social de cette institution ainsi : d'abord, nous avons parlé avec qui nous devions, mais nous n'en sommes pas restés là, nous sommes allés parler avec qui détient le pouvoir, le pouvoir de décision, qui est la même personne qui dit et qui applique aussi les normes qui lui viennent d'en haut, les applique pour les techniciens, alors pourquoi les techniciens ne lui ont-ils pas exposé cette situation ? Je crois que ceci est la légitimation du travail que nous faisons » (int. n°47, TAS, US, CO).

La capacité d'articuler différents plans d'action nous permet de questionner la représentation de l'assistant social comme exécuteur terminal de politiques sociales et de considérer l'ouverture de voies innovatrices d'argumentation associées à la planification et évaluation de mesures et de politiques, voies qui s'instituent aussi comme stratégies importantes dans l'édification de nouveaux cycles de légitimation.

« Notre expérience, notre valorisation professionnelle arrive aux autres paliers de décision, principalement par cette mesure, parce que c'est une mesure politique qui est de la responsabilité de divers ministères (...) et dont les politiciens veulent absolument savoir le résultat, les impacts et tout ce qui s'y rapporte est donc très important, quelque chose à quoi nous n'étions pas très habitués » (int. n° 26, TC, ASL, SS, CO).

La logique de concertation dans la construction de preuves admissibles dans un registre public présuppose également la capacité de dépasser les dissociations analytiques et d'intervention dans la traduction et réponse d'une déterminée situation et demande. En intime connexion avec une logique interprétative l'assistant social construit sa pratique en tenant compte des multiples rationalités en présence et en spécifiant et articulant continuellement les plans d'action et de jugement, au départ déconnectés.

CHAPITRE IX

PROCESSUS D'ARCHITECTURE DE LA PREUVE CONTEXTUALISÉE : CONTRAINTES PRAGMATIQUES DE L'ACTION

À la suite du processus argumentatif que nous avons jusqu'à présent développé autour de la dialectique du cycle de légitimation, nous prétendons, dans le présent chapitre, procéder à une analyse plus centrée sur les dynamiques de coordination et d'ajustement, à différents niveaux de jugement et dans le cadre de territoires de sens différenciés. Ainsi, on accède à une pondération de la « casuistique de la combinaison prudentielle », en obéissant à des référentiels de plausibilité, et donc en centrant l'analyse sur les exigences de coordination et les contraintes pragmatiques de la preuve.

La pondération de ces contraintes pragmatiques nous permet de comprendre la façon dont l'agent la construit et reconstruit, et surtout, comment il cherche à l'encadrer et la valider à chaque niveau de jugement. Comme l'affirme Laurent Thévenot⁷⁵⁷ la notion d'ajustement ne peut se dissocier de la preuve qui permet de le juger. Cela signifie que la compréhension de la forme de construction et de consistance de la preuve exige: la pondération des dynamiques de coordination de l'action avec d'autres agents, dans différents espaces transactionnels, et les exigences et tensions inhérentes aux divers niveaux de jugement et aux mouvements de « vulgarisation », particularisation, « dé-particularisation » et publicisation qui les traversent.

Ainsi, à la suite de la réflexion commencée surtout aux deux chapitres précédents nous prétendons analyser, dans le cadre des divers territoires de sens, l'ensemble d'expectatives des multiples agents constitutifs des différents espaces transactionnels, les noyaux de tension, contraintes et exigences dans le processus de construction et de visualisation de la preuve, la façon dont des accords et des ajustements se construisent et le rôle qu'ils jouent, notamment dans la navigation vers un jugement général et dans l'édification de preuves, et, enfin, comment l'assistant social mobilise le double « équipement de ressources » (personnelles et contextuelles) qu'il possède dans la construction de la preuve pertinente.

⁷⁵⁷ THÉVENOT L., « Agir avec d'autres. Conventions et objets dans l'action coordonnée » in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords.), *op. cit.*

1- Contraintes, exigences et processus d'architecture de preuves dans le cadre des divers segments de pratique

La confluence, dans un même cycle de légitimation, d'agents et de pratiques qui s'inscrivent dans des univers de référence différenciés et l'admissibilité de nombreux registres d'action et de processus simultanés de construction de légitimité, tout comme, les exigences de reconnaissance et l'imbrication nécessaire entre des principes partagés et des éléments occasionnels concrets, placent les dynamiques d'ajustement au sein de la réflexion sur la problématique de la preuve pertinente.

En effet, dans la pratique concrète des assistants sociaux, certaines expressions et dispositifs, d'acceptation et d'utilisation généralisée (bien que parfois de contenus peu explicites) traduisent déjà des formes d'ajustement minimum entre des logiques d'action différenciées. C'est le cas de concepts comme celui d'usager, de partenariat, de contrat, d'exclusion, d'insertion, de transversalité, entre autres. Cependant, ici l'analyse des processus d'ajustement nous intéresse, surtout, comme composante d'une réflexion plus ample autour de la construction d'une preuve passible d'acceptation et de reconnaissance généralisée.

Sous un point de vue tout simplement analytique, et par conséquent simplificateur, nous cherchons à mettre en évidence des paramètres de différenciation entre les divers segments de pratique avec lesquels nous avons contacté, soit en ce qui concerne les dynamiques de navigation entre différents niveaux de jugement, soit en ce qui concerne les contraintes et exigences inhérentes aux divers régimes d'action, et surtout la façon dont l'assistant social cherche à construire des passages et des combinaisons entre des logiques différenciées. Nous ferons cependant remarquer que notre objectif n'est pas de caractériser les lieux anthropologiques concrets où de tels processus se réalisent, mais uniquement de pondérer comment des vecteurs déterminés inhérents aux espaces transactionnels (et surtout leur articulation) influencent la construction et dynamisation des cycles de légitimation, nécessairement structurés. En effet, la légitimation de l'action présuppose, comme nous l'avons déjà vu, la mise en pratique d'une logique combinatoire, donc, la manifestation d'une rationalité prudentielle.

1.1-La composition de la preuve dans le cadre de segments de pratiques s'inscrivant dans le territoire de sens administratif

Les contraintes de généralisation de la preuve et l'urgence de revalidation fréquente du cycle de légitimation sont, dans le cadre du territoire de sens administratif, particulièrement relevantes. En effet, ancré sous le principe général de l'uniformité de critères, présumés et procédés (univers de référence de Justice), le territoire en épigraphe préconise un ensemble d'éléments constituants de preuve qui permettent de neutraliser des appréciations « sensorielles » et de traduire des mécanismes de transparence, égalité dans la relation entre administration et usagers et respect incontournable pour la loi. Ainsi, l'information sur les personnes, et la manière dont elle est recueillie, est gérée de façon à pouvoir fonder une action de caractère administratif. De là que les objets mobilisés pour l'édification de preuves, surtout documentaires, sont des objets passibles d'accéder et de traduire des critères d'uniformisation et de transparence: normatifs généraux et locaux (lois, règlements, statuts, ordres de service, plans d'activités, entre autres); instruments de registre et évaluation créés à cet effet; rapports de synthèse et d'évaluation, parmi d'autres.

En vérité, les exigences inhérentes à la construction de relations de caractère administratif conditionnent les frontières entre les différents espaces transactionnels et en consonance influencent les dynamiques de navigation entre les différents niveaux de jugement dans l'architecture de preuves pertinentes. En d'autres mots, les seuils d'admissibilité dans l'édification de preuves sont, dans le territoire en analyse, délimités par un ensemble d'exigences processives et normatives, plus ou moins restrictives, ce qui, si d'un côté, facilite le processus de tri et de pondération des éléments pertinents pour la construction de la preuve, d'un autre côté, consolide des noyaux de tension dans la gestion, de la part de l'assistant social, de frontières entre des espaces transactionnels distincts ou entre des critères de référence également différenciés, et parfois même contradictoires.

A) Contraintes:

En fait, l'assistant social s'inscrit et construit, surtout dans le cadre de pratiques d'instruction et d'accompagnement processif, une relation orientée par des paramètres administratifs. On présume qu'il applique et veille au respect des normatifs, mais simultanément, on exige de lui qu'il ait en considération les cas particuliers. En somme, l'assistant social se constitue concomitamment comme instructeur d'un processus de contours administratifs et de typification, et comme ourdisseur d'une relation.

« Nous ici, nous ne faisons que cette attribution mécanique d'une bourse(...) ; ce n'est pas regarder un document, faire un compte et attribuer. (...) Ce travail est très varié, nous réussissons à rassembler l'accompagnement, la relation et la bureaucratie : nous arrivons par l'interview à avoir une relation de proximité avec l'élève. Nous traitons, à la fois, de questions éthiques, avec des sentiments, avec des angoisses, avec des problèmes et, après, nous finissons par le spécifier dans un rapport qui permet ensuite l'attribution d'une aide finale . Ça ne passe pas seulement par l'attribution de la bourse x, mais bien par l'attribution de la bourse, en faisant attention à tout, au social, à l'économique et au familial » (int. n°71, TA, ASS, AS).

Les noyaux de tension qui en découlent, entre les marges de possibilité proportionnées par la loi et la confrontation quotidienne avec les situations concrètes, ou entre des principes référentiels qui renvoient à l'homogénéisation (consolidés, notamment, en objets-référents de caractère normatif, inscrits à un niveau local ou général) et des principes associés aux situations concrètes, par définition hétérogènes, sont, plus ou moins pressants selon les coordonnées concrètes des différents lieux anthropologiques. Un des aspects qui, dans ce cadre, nous paraît le plus relevant est en rapport avec la « mobilité spatiale » de l'assistant social, c'est à dire, avec la capacité ou possibilité d'accéder à un registre d'action général pendant le processus de construction de cette même action. Par exemple, l'éclaircissement de doutes ponctuels, le partage de réflexions ou la présentation (ou tri) de pré-propositions aux dirigeants peut s'instituer comme une stratégie d' « économie de jugements ratés » à niveau général.

« Nous dépendons de l'administration, nous en dépendons toujours, mais, nous sommes plus distants de l'administration actuelle (...). Par exemple, je devais être nommée auprès de l'administrateur délégué qui est sorti (...), et parfois, en allant auprès du gestionnaire, cela le sensibilisait pour d'autres questions auxquelles il n'avait jamais pensé, c'est très important » (int. n° 63, TA, AH, CO).

« La fiche a été revue, nous l'avons envoyée aux différents directeurs de service pour...pour qu'ils donnent leur avis. Une des questions que nous avions à ce moment-là était sur la religion et c'est cela qu'ils ont barré. Mais nous continuons à nous le demander et nous le mettons ici dans un coin dans les « observations », parce que quand les malades sont internés, il y a une raison » (int. n° 54, TA, AH, AS).

La complexité inhérente à la pondération des éléments et des processus de constitution d'une preuve cohérente, au cœur du territoire administratif, accroit, en effet, si nous prenons en considération que les pratiques de service social qui s'y encadrent, bien que partageant des référentiels communs, sont marquées par l'hétérogénéité dans leur mise en pratique et leur combinaison concrète, et que les noyaux de tension référés sont variables en fonction des différents vecteurs des dynamiques et des espaces transactionnels. Cet aspect nous permet, encore une fois, de relever l'importance du positionnement prudentielle de l'assistant social dans l'espace de consubstantiation du cycle de légitimation et de consacrer, au cœur de la production de la preuve, la capacité de jugement et de construction de l'agir et de circuits rhétoriques cohérents, passibles de *bricoler* les seuils de l'admissible, même quand ceux-ci sont au départ plus restrictifs.

« Parfois en psychiatrie, le psychiatre voit l'usager, l'observe, et lui-même dit «contacter l'assistant social», parce que le problème ne dépend pas d'eux, comme techniciens, comme professionnels (...). Mais, il y a une série de choses à démonter pour (ré)intégrer cet usager dans cette famille, dans son emploi, etc., mais on est très ennuyé, car il est très facile de commander pour l'assistant social (...). Ce que nous devons, c'est faire tout un travail d'intervention casuistique, mais en regroupant les problèmes et en signalisant des problèmes et après avec les problèmes nous travaillons tout. Il est clair que si nous sommes ici dans une réunion en train d'évaluer un usager, il va y avoir une petite discussion et encore bien, parce que c'est mauvais quand il n'y en a pas et que chacun travaille pour lui-même » (int. n° 63, TA, AH, CO).

En effet, si nous considérons que l'architecture de la preuve présuppose la combinatoire cohérente de référentiels et d'objets locaux et généraux, nous pouvons relever qu'une telle compétence est, dans le cadre de ce territoire de sens, particulièrement complexe, mais cependant primordiale dans la conquête de légitimité des pratiques de service social qui s'y encadrent.

« L'assistant social est, ou doit être, l'élément qui crée des liens entre les divers éléments et les divers secteurs au sein d'une institution. Leur débranchement provoquerait très certainement un blocage des services qui aurait comme principal effet une mauvaise prestation de service envers ceux qui arrivent déjà ici affaiblis dû à une situation de maladie personnelle ou d'un membre de la famille plus ou moins proche. Il est sûr que cette médiation ne doit jamais non plus perdre de vue cet intérêt suprême des

usagers et par conséquent éviter des injustices et donner un traitement et une information la plus objective possible des différents cas, ce qui, parfois, n'est pas toujours facile» (int. n° 1, TA, AH, D).

Nous avons déjà avancé l'hypothèse, ancrée à des déclarations de dirigeants, de professionnels associés et même d'assistants sociaux, que la conquête de légitimité repose sur la réalisation cohérente, de la part de l'assistant social, de la navigation entre différents régimes d'action et niveaux de jugement.

« Tout usager entrant dans cette infirmerie est abordé, est informé de ses droits, on lui remet le manuel d'accueil et explique qu'il y a un assistant social qui fait partie de l'équipe, tout cela (...) et après c'est la signalisation du problème : la maladie, quels problèmes lui provoque-t-elle ? Chaque maladie donne des problèmes différents et après il faut faire connaître à l'équipe tout ce qui peut avoir des interférences en termes psychologiques, en termes de rétablissement ... l'équipe doit être informée sur l'identité de l'usager, parce que les usagers malades ne réagissent pas tous de la même façon à la maladie, aussi bien, par leur façon d'être et par leur personnalité mais aussi par les appuis qu'ils ont et par l'orientation qu'ils ont chez eux et qui n'est pas le même pour tous (...) Notre fonction n'est pas seulement d'approcher l'usager, c'est aussi de faire parvenir à l'équipe les compléments d'information nécessaires (...) à la globalisation » (int. n° 63, TA, AH, CO).

Il est donc exigible que l'assistant social réussisse à construire une preuve, contenant des éléments triés de la situation concrète et articulés plausiblement (ce qui, dans ce cas, présuppose la considération des seuils légaux) avec des objets et des arguments qui s'inscrivent dans un registre public de l'action, ce qui présuppose l'inscription différenciée et circulaire dans différents espaces transactionnels et la réalisation constante d'une dynamique d'approche et de distanciation critique de ces mêmes espaces et de la situation construite.

« Moi, pour faire un diagnostic social je dois avoir une série d'indicateurs qui m'y conduisent. Après je dois l'enchaîner avec le genre de personne que j'ai et ici j'ai besoin de savoir plusieurs choses provenant de divers services. Après il y a encore ce que le malade veut. Je ne peux pas agir contre le malade, mais je peux l'aider à comprendre certaines questions que nous analysons après et nous construisons un projet commun avec la famille (...) » (int. n°59, TA, AH, AS).

La pondération prudentielle du moment adéquat pour agir et pour « dire » est particulièrement relevante, de la même façon que le processus d'agrégation d'objets et d'arguments en circuits rhétoriques caractérisés par de nombreuses avances et reculs réflexifs. Comme nous l'avons déjà relevé, l'admissibilité d'une preuve ne provient pas seulement de la consonance de la construction argumentative avec des principes grammaticaux, mais, de la combinaison cohérente entre des principes, des faits, des objets et des arguments. Ainsi, il est fondamental de savoir profiter et de construire prudemment des objets-référents composites, comme par exemple, des réunions de travail (constituées comme espaces d'édification de consonances), des images et des photos (qui permettent de construire des passages entre des niveaux de jugement et des espaces transactionnels différenciés), des déclarations d'honneur des usagers (qui permettent de constituer le propre usager comme « objet » de preuve), des demandes écrites d'éclaircissements (par exemple, en référence à une interprétation de la loi ou d'autres normatifs, inscrivant, donc, une articulation concrète entre des niveaux de jugement différenciés) ou de divulgation générale de certaines délibérations et d'objets-référents (très souvent inscrits dans des espaces transactionnels restreints rendant difficile la construction de la preuve), entre autres.

La polarité dynamique qui caractérise les pratiques de service social du territoire de sens administratif – entre le singulier et le général, entre l'obligation de considérer la personne et l'exigence de ne pas supplanter la loi, entre fixation et mobilité, entre jonction et disjonction d'éléments – place au cœur du cycle de légitimation la capacité de valider des chemins secondaires, des trajets alternatifs, qui « délinquent », sans renier, les coordonnées générales.

« (...) il y a des situations où, voilà, notre bon sens d'abord et après la loi (...). Nous, nous pensons même qu'en termes légaux, elles ne doivent pas appartenir au revenu minimum, mais ils sont en train de le recevoir quand même, parce qu'il faut créer des conditions à cette famille. Parce que le problème ce n'est pas l'aspect économique, le problème c'est la propre organisation de la famille, nous allons donc les compromettre avec le revenu minimum d'insertion » (int. n° 24, TA, PM, AS).

Tout comme dans le trajet d'Antiloque⁷⁵⁸, la victoire se trouve dans le profit pertinent des caractéristiques du parcours. Cela signifie, comme nous y avons déjà fait référence, qu'un tel chemin est préalablement connu, du moins dans ses contours généraux, étant, de cette façon, minimalement

⁷⁵⁸ DETIENNE M. & VERNANT J.P., *op. cit.*, p. 22.

possible d'anticiper la suite des événements et l'adaptation des très nombreux intervenants dans le parcours.

Une telle analogie avec l' « art du cocher » nous permet de relever, d'un côté, qu'il existe plusieurs façons de parcourir un trajet avec des coordonnées générales prédéfinies (ce qui est d'autant plus vrai si nous rappelons, qu'en plus des référentiels généraux dans la production de n'importe quelle preuve, des éléments variés s'introduisent) et, d'un autre côté, la considération qu'un chemin semblable est parcouru par plusieurs agents, qui contribuent, de cette façon, à sa définition topologique.

Selon ce point de vue, le fait que les seuils d'admissibilité de la preuve au cœur de pratiques encadrées dans le territoire de sens administratif soient plus restrictifs ne signifie pas que des ajustements et des circuits rhétoriques tendant à introduire des composantes de flexibilité de ces seuils et à la construction de preuves hétéroclites, ne soient pas viables. En d'autres mots, bien que la loi soit, en fait, le facteur d'une plus grande limitation dans l'architecture de l'admissibilité, cela ne signifie pas que la preuve ne puisse pas être construite en tenant compte de la marge de possibilités que la propre loi admet. En effet, une telle marge est toujours élargie (élargissement plus ou moins visible selon les pratiques en cause), parce que même les critères légaux face aux situations concrètes n'ont pas toujours une interprétation similaire, ce qui rend possible l'élargissement de l'admissible (en développant les possibilités de réalisation de cycles de légitimation), bien qu'elle puisse contrarier la constitution de preuves de cohérence, capables de neutraliser des soupçons de conduite arbitraire et de pouvoir discrétionnaire surtout dans la relation avec l'utilisateur.

« (...) chacune de nous avait sa façon de travailler, chacune de nous interprétait la loi du revenu minimum à sa façon et chacune de nous avait ses critères d'attribution (...) la base était la même, les interprétations étaient autres. (...) je comptabilisais l'aide familiale comme n'importe quel revenu, ma collègue à côté ne le comptabilisait pas. Entre nous, entre collègues, c'était compliqué, parce qu'après l'usager questionnait aussi, pourquoi est-ce qu'un tel l'a et pas moi? Et les régimes eux-mêmes étaient un peu confus » (int. n° 24, TA, PM, AS).

De la même façon, les normatifs légaux s'instituent aussi, non seulement comme des limitations, mais bien comme définisseurs de cadres d'action et de conformation essentiels à l'édification d'une dynamique argumentative plausible.

La construction cohérente et qualitative de la relation, obéissant à des critères d'égalité et de transparence est, pour l'utilisateur⁷⁵⁹, l'élément fondamental dans l'évaluation de l'action de l'assistant social, plus que la réussite effective d'une demande déterminée. La qualité référée découle de la capacité que l'assistant social a d'effectuer un diagnostic complet et objectif de la situation présentée, et pour effectuer le passage adéquat des informations (ce qui présuppose le maintien d'un seuil d'indicibilité, malgré les pressions de révélation absolue qui traversent ce territoire) vers, d'un côté, un espace analogique et général et d'un autre côté, de celui-ci vers un espace intime sans que le même ne se réduise à une logique simplement administrative. Ainsi, la dynamique de « vulgarisation » (rendue évidente dans la relation multi-dirigée entre niveau général et niveau intime) permet, d'un côté, l'inscription significative des usagers dans un espace fortement bureaucratisé, à travers le partage de clés interprétatives de codes et de références normatives le plus souvent opaques et inaccessibles, et d'un autre côté, la mobilisation simultanée de ressources des différents espaces transactionnels et des divers agents impliqués dans la construction des situations, ce qui présuppose également la circulation de l'information des régimes locaux vers un registre général.

B) Pratiques encadrées et noyaux de tension et de compromis:

Dans le cadre du territoire de sens en épigraphe, il est possible de distinguer deux axes différenciés de pratiques, bien qu'orientées par le principe général d'égalité et par des présupposés administratifs et uniformisants:

-un premier axe, contenant les pratiques fortement contraintes par des objets-référents de caractère normatif, qui essaient d'encadrer le singulier dans des présupposés généraux, valorisant énormément, pour cela, la preuve documentaire (par exemple, l'action sociale scolaire et la conception/accompagnement de projets) ;

-un deuxième axe, encadrant des pratiques que nous pourrions appeler pratiques de frontière (accueil/accompagnement en milieu hospitalier), puisque elles-mêmes contiennent des ajustements de métissage. Cela est particulièrement évident en ce qui concerne les pratiques liées à la santé, qui se trouvent, disons, au seuil entre un territoire administratif et un territoire socio-éducatif, par la pertinence qui est donnée à la volonté et au potentiel de l'utilisateur (malade), sans négliger, cependant, le présupposé de traitement égalitaire. Dans ce cas, des objets-référents déterminés se constituent comme des objets-frontière entre des territoires de sens distincts (par exemple, des

⁷⁵⁹ Données provenant de la fiche de caractérisation de l'espace relationnel assistant social / usager.

procès médico-sociaux, certificats de capacités physiques et psychiques, entre autres), fluidifiant les seuils entre les deux et altérant les contraintes dans la production de la preuve acceptable publiquement.

Dans n'importe quel cas, étant donné que le présumé de disqualification dans le territoire considéré réside dans le traitement préférentiel, il revient à l'assistant social de démontrer dans la preuve la garantie d'égalité, neutralisant par conséquent tout soupçon de subjectivité (découlant de la clarification et de la compréhension partagée de critères), et la transparence dans l'instruction processive. Pour cela, il est essentiel, lors du passage vers un niveau de jugement général de mettre le jugement à la preuve des faits, notamment par la mobilisation d'objets-référents passibles de constituer des preuves de documentation.

« Ma préoccupation fondamentale c'est que les critères soient réellement pareils, pour des situations égales, et que l'attribution par différentes personnes ne se traduise pas en termes pratiques; que la réception dans les services soit bonne, que la relation que les personnes établissent soit bonne; après, pour ce qui ne dépend pas de moi, parce que dépendant administrativement d'une autre personne, il me revient de faire mes rapports, que ces rapports soient aussi cohérents et après de les envoyer à qui de droit. Il me revient aussi ici de faire justice » (int. n° 70, TA, ASS, SS, CD).

Pour cela, dans quelques pratiques, certains procédés de vérification semblent pertinents, comme des visites à domicile, des enquêtes *in loco*, l'accompagnement et l'évaluation d'exécution de mesures, entre autres, dans le sens, soit de construire des stratégies d'uniformisation et de confirmation de critères, soit de neutraliser ou d'empêcher de possibles stratégies de « proto-professionnalisation » de la part des usagers.

La proximité avec les populations et la connaissance que le contact direct et permanent facilite est, en fait, un élément central dans l'architecture d'une preuve admissible.

« Nous devons toujours être de l'autre côté et après ce premier contact, nous faisons toujours le contact local avec la communauté, pour voir s'ils connaissent la situation en cause. Et ces contacts peuvent être faits à travers le centre de santé, des collègues de la sécurité sociale ou de projets locaux qui existent. S'ils la connaissent, nous les informons de la gravité et que nous sommes en train d'accompagner, que nous sommes prêts à articuler, etc.; s'ils ne la connaissent pas, nous faisons l'information par écrit (...) et eux localement, peuvent mieux surveiller que nous, la situation et après nous articulons » (int. n° 68, TA, AH, AS).

L'« enquête sociale », par exemple, se constitue comme un objet composé, qui consolide le noyau de tension inhérent au territoire administratif, puisqu'elle implique « intimement » soit l'assistant social, soit l'usager (« intimité » qui, parfois, se traduit même en termes d'encadrement spatial, avec la visite de l'assistant social chez l'usager) et, se situe donc dans un registre de particularisation. L'information recueillie, cependant, est classifiée et uniformisée (parfois même dans le registre d'action intime). Même ainsi, l'enquête sociale peut également s'affirmer comme un objet fondamental dans la construction d'une preuve hétéroclite qui permet de surmonter le référé noyau de tension.

Les exigences d'uniformité, de transparence et d'homogénéisation qui traversent le territoire administratif se font sentir de la même façon dans l'espace transactionnel intime. Aussi bien dans le cadre des pratiques encadrées dans le premier axe, que dans celles inscrites dans le deuxième, on constate que l'espace intime est marqué par les préoccupations de visualisation et d'inscription dans des critères passibles de généralisation, ou intégrables dans l'architecture d'une preuve publiquement admissible.

« La première chose que le malade fait c'est s'inscrire, il va au service social et c'est seulement après qu'il va aux consultations. Nous ne perdons jamais cette réception au malade, nous avons transformé. Nous avons une fiche d'information sociale (...) qui, au fond, a les paramètres de classification de Graffar : elle a l'habitation, elle a l'instruction, elle a la profession (...), elle a les habitudes de travail, les alcooliques, l'alimentation, elle a la religion et le système de santé y est aussi renseigné » (int. n° 54, TA, AH, AS).

Le seuil d'indicibilité est ainsi réduit sous des exigences de traduction publique, cependant, son maintien, bien qu'il puisse être source de tensions pour l'assistant social est aussi considéré comme la traduction d'une réserve d'espace d'intervention propre.

Dans le processus de construction d'une preuve cohérente, dans le cadre d'un territoire de sens administratif, les espaces transactionnels de frontière sont particulièrement importants. Ceux-ci permettent de rendre effective une dynamique circulaire de mouvements de « vulgarisation », soit ascendante (la traduction des préoccupations et des caractéristiques concrètes des « cas »⁷⁶⁰ à un niveau général), soit descendante (la traduction

⁷⁶⁰ L'utilisation de ce concept ambigu (« cas ») traduit, selon Donald Schön, des présupposés de similarité et de caractère spécifique (un médecin peut trouver dans le

de normatifs généraux ou locaux et d'informations, transmises et à transmettre, auprès des usagers⁷⁶¹) et d'appréhender et de contrôler des marges d'admissibilité, qui permettent de justifier des exceptions dans l'approche d'un cas déterminé, sans que cela ne signifie nécessairement la violation de la loi ou des normes locales.

« Par exemple, en relation aux aides techniques, pour les rentabiliser un peu plus (...). Cette année nous avons fait une proposition, parce qu'en principe quand la loi vient « c'est pour tout donner à tous » et les gens trouvent un peu injuste, parce que nous voyons des personnes qui auraient réellement pu acheter ou auraient pu supporter une partie des dépenses, nous avons eu recours à des plafonds(...) et nous nous sommes basés sur le plus petit des salaires minimum (...) je trouvais que c'était une question de justice.(...) Nous avons fait une proposition au conseil d'administration qui a accepté dans le sens de rentabiliser. Il nous faut maintenant faire une étude à la fin de l'année pour voir si ça en a valu la peine ou non » (int. n° 54, TA, AH, AS).

La relation avec les usagers, notamment, est médiatisée par les normatifs, soit locaux, soit généraux, ce qui en quelque sorte permet, même dans un espace intime, d'encadrer continuellement des preuves sensorielles dans des composantes générales. Sous cet angle, l'assistant social est perçu, dans quelques cas, de la part de l'utilisateur, comme le représentant d'un ordre plus vaste et agglutinant, ce qui peut, en quelque sorte conditionner, au moins dans un premier temps, la construction de la relation, et dans d'autres comme l'unique agent qui puisse l'aider à comprendre et à s'entendre avec le système d'une autre façon, mettant en pratique un critère fondamental de l'univers de référence, la logique de citoyenneté, en allongeant les marges d'information passibles de se constituer comme des passages vers des niveaux différenciés de jugement.

En effet, très souvent on constate l'accès de l'utilisateur à un niveau de jugement général par la publicisation d'une dispute ou la formalisation d'une plainte (impliquant ou non l'assistant social), déclenchant de cette façon un nouveau cycle de légitimation.

développement de sa pratique divers « cas » d'oreillons différents), qui permettent de développer un répertoire d'expectatives et de techniques et qui peuvent rendre la pratique chaque fois plus automatique et spontanée ce qui, à la limite, peut se transformer en routine. Dans ce cas, le patricien « a trop appris » ce qu'il connaît et seulement la réflexion peut servir de « correctif » à un excès de savoir. La pondération et le distanciel critique de ce qu'il a appris au cours des expériences successives qu'il a rencontrées, lui permet de donner un nouveau sens aux situations d'incertitude ou de particularité qu'il peut désormais se permettre d'expérimenter et de réécrire (SCHÖN D., *op. cit.*, p. 88-89).

⁷⁶¹ *« En ce moment, ici, nous sommes en train de miser fort sur l'information au malade et je crois que c'est ce qui répond directement aux besoins des personnes (...) » (int. n° 54, TA, AH, AS).*

En vérité, la relation construite entre l'assistant social et l'utilisateur, dans un niveau transactionnel intime, est, dans ce territoire, influencée par des procédés d'uniformisation (par le recours, par exemple, à des instruments de registre homogènes) qui permettent de rendre effectif une double stratégie: d'un côté, une stratégie de « dé-familiarisation », diminuant l'implication « corporelle » dans la relation, et d'un autre côté, une stratégie de construction de passages entre des espaces transactionnels intimes simultanés et des espaces transactionnels analogiques. En d'autres mots, l'espace transactionnel intime se transmute, au-dessus du seuil d'indicibilité, dans des cycles déterminés de légitimation, dans un espace transactionnel de frontière, ce qui rend possible l'élargissement de la marge d'admissibilité et la construction de produits transactionnels, en ayant pour base une « action en concert » avec d'autres agents, même dans le cadre d'un niveau transactionnel intime.

[Gérer les frontières] *« je trouve que ce n'est pas du tout difficile, je trouve que ce sont les personnes qui compliquent. Cette « corrélation de forces » dont parle Faleiros, en fait, c'est cela qui est triste, car celui qui vient travailler à l'hôpital a des objectifs communs qui sont : promouvoir, prévenir, réhabiliter. Cette institution a des objectifs, après, comment est-ce que chacun s'emboîte pour les atteindre, fondamentalement, chacun reçoit le malade à sa façon et en accord avec ce dont il a besoin pour donner des soins et à la fin y avoir une évaluation, pour atteindre un traitement social et clinique, si nous pouvons l'appeler ainsi »* (int. n° 63, TA, AH, SS, CO).

La logique du « nous » dépasse, de cette façon, la simple agrégation en fonction d'une même formation académique, pour se constituer comme un passage vers un espace non profane conquis par le partage et la maîtrise d'un même langage (qui n'est pas acquis par la formation de base, mais par la position dans un certain lieu anthropologique), d'un ensemble de référentiels locaux et généraux et par la construction de relations avec un même usager ou groupe d'utilisateurs (bien que de telles relations puissent avoir des contours et des objectifs distincts).

L'utilisation de la composante linguistique et conceptuelle pour la construction de preuves admissibles est un élément fondamental dans l'acquisition de reconnaissance de la part des assistants sociaux. En effet, le langage, dans le domaine de la santé, détermine largement les seuils d'admissibilité publique et les frontières et processus de passage entre différents régimes d'action. De là que la dynamique circulaire de vulgarisation et de publicisation, et de décontextualisation et de recontextualisation des fragments situationnels, soit particulièrement relevante dans la réalisation de cycles de légitimation.

« Il n'y a pas de frontières. Je me rappelle mon expérience en Pédiatrie. (...) Après avoir fait une caractérisation sociale d'une famille, ils ont changé le diagnostic d'un petit garçon qui était faux. C'est un exemple qui peut montrer, qui montre comment l'assistant social peut conduire toute son information. (...) je suis allé dans le milieu, je me suis informé, j'ai apporté tant d'informations, tant d'informations, qu'on est parvenu à prouver qu'il avait la tuberculose (...). La mère m'a raconté que le mari toussait beaucoup, qu'il avait ceci et cela, qu'il maigrissait, mais qu'il n'était jamais allé chez le médecin (...). Quand j'ai apporté ce message, les pédiatres m'ont dit «ne me dites pas que nous... ?», «docteur, faites le test du bacille de Koch, faites-le !», ils l'ont fait et le petit garçon était tuberculeux » (int. n° 63, TA, AH, SS, CO).

Cette dynamique de syntonisation opérée par l'assistant social s'inscrit dans une logique de complémentarité, et déjà plus de concurrence, en permettant de construire une compréhension partagée du paradigme d'intervention médico-social en situations de maladie.

« Je crois qu'il doit y avoir de la part de l'assistant social un nouveau paradigme d'intervention : (...) l'assistant social doit être le médiateur, il doit être l'acteur, il doit être le messenger, il doit être le pédagogue, il doit être tout cela pour pouvoir transmettre à l'équipe le message qu'il faut passer de la construction professionnelle de la maladie (c'est ce que l'on a ici) à la construction sociale de la maladie » (int. n° 63, TA, AH, SS, CO).

« Je pense que nous en profitons toujours pour faire la traduction du problème. Dès que nous développons un travail avec les collègues et que nous essayons de développer des réponses pour les malades, nous sommes déjà dans ce travail. Nous sommes en train de faire de la prévention, car nous sommes en train de changer l'image du malade et quand eux aussi répondent, nous arrivons à travailler ensemble et il y a un travail bien articulé, nous sommes en train de travailler à ce niveau et nous donnons l'image que les malades peuvent être insérés » (int. n° 59, TA, AH, AS).

La dynamique d'agrégation entre des espaces transactionnels intimes et analogiques est particulièrement évidente dans les pratiques liées à la santé, facilitant dans certains cas l'édification d'ententes et d'accords, et dans d'autres s'instituant comme source de tensions entre des processus de légitimation parallèles.

« Lors de la première consultation, il y a un protocole interne qui détermine que le service social doit seulement faire une interview d'accueil

en psychiatrie générale (...). C'est une interview d'accueil et pas d'évaluation comme le font les services spécifiques. (...). S'il existe une problématique compliquée, la situation est aussitôt signalisée pour que, lors de la prochaine consultation, l'on puisse tout de suite commencer à travailler» (int. n° 60, TA, AH, AS).

Voyons la construction précisément de ce processus d'ajustement entre des logiques distinctes (simplement, une logique médicale, centrée sur la composante du traitement psychiatrique, et une logique sociale, cherchant à inscrire la problématique de la maladie dans le respectif contexte socio-économique et culturel) dans un milieu hospitalier, en ayant comme base l'architecture d'une preuve qui repose sur une transmutation simplement conceptuelle (l'utilisation du « mot-éponge »⁷⁶² : accueil) d'une activité : le premier contact avec les malades.

La construction de la preuve :

« (...) ici l'interview que nous faisons à la consultation externe (...) a été mise en cause(...), il y a quelques années, par des médecins, il a été dit (...), parce que l'interview d'étude socio-familiale était d'abord faite par l'assistant social, qui, quand le malade arrivait chez le médecin, il arrivait déjà avec une partie de son anxiété neutralisée (...). Ce fut une question qui a mérité d'être débattue. Quand je suis venue à la coordination j'ai réussi à résoudre ce problème. (...) (nous, que nous le voulions ou non, nous sommes dans le domaine médical, donc, toutes les négociations que nous faisons doivent être très bien pensées), donc, j'ai avancé avec l'interview d'accueil et je l'appelle interview d'accueil dans la consultation externe. C'est une interview directive (...) pour évaluation sociale; qui n'est pas proprement un tri, parce qu'après ils vont tous chez le médecin (...). Si nous, dans notre évaluation, nous estimons que c'est une situation dans laquelle nous devons être de nouveau avec l'usager ou avec sa famille nous informons, «Voilà, maintenant vous allez chez le médecin et après passez de nouveau au bureau de service social» (...); nous obtenons directement ici une première information, mais nous ne désistons pas de ce principe, de ce premier contact que nous estimons être le nôtre et nous sommes aussi au courant des exigences de la santé, que c'est un accueil à l'usager bien fait » (int. n°58, TA, AH, SS, CO).

⁷⁶² Concept utilisé dans l'ouvrage de l'UNIOPSS, *Accompagnement Social et Insertion*, Paris, Éditions Syros, 1995, p.27, pour traduire l'idée de mots complexes (ni concepts, ni métaphores) qui permettent de désigner et d'absorber des pratiques différenciées, en quelque sorte imprécises, et qui acquièrent des contours différenciés selon les contextes.

La publicisation et la reconnaissance :

« *Le premier contact ... cette question a parfois été l'objet d'une certaine discussion (...) il y a des professionnels de la santé qui le mettent en question, en effet, il y a à ce sujet une certaine discordance. Disons qu' il y a en effet des médecins qui pensent qu'il ne se justifie pas dans toutes les circonstances, il y en a d'autres qui pensent le contraire, bien qu'une approche quelque peu succincte et un peu de présentation du genre « nous sommes ici » et de récolte de quelques éléments basiques et préalables.(...) Je pense qu'en effet il serait absurde qu'une personne qui souffre d'une chose quelconque et qui marque un rendez-vous, veuille en effet être reçue, ou veuille être d'abord ou fondamentalement être reçue par un médecin, il n'y aura pas de place (...) et une longue interview serait même contre-indiquée...maintenant, en effet, ça ne me choque pas qu'il y ait un contact limité, bref (...)* » (int. n° 56, TA, AH, M, D).

L'élargissement, ou revivification de l'espace transactionnel analogique se constitue également comme une stratégie de production de preuves admissibles, et par conséquent de reconnaissance, puisque la garantie de transparence processive et d'égalité de traitement, inhérente à la légitimation dans le cadre de pratiques s'inscrivant dans un territoire de sens administratif, peut ainsi être étendue à d'autres lieux anthropologiques, ou espaces profanes, à travers des processus, réflexifs et instrumentaux (par exemple, des fiches d'articulation interne ou avec d'autres services, des fiches de registre uniformisées, de discussion et de clarification de critères communs, entre autres), d'homogénéisation de concepts et de procédés (cf. interviews n°s : 58 e 63).

« (...) nous estimons que nous réussissons seulement à nous imposer si nous avons effectivement des interventions égales dans le fondamental, parce que sinon nous n'y arrivons pas, si chacune intervient comme elle l'entend. (...). Nous ici nous avons réellement, par exemple, une liste de diagnostics sociaux. Nous avons discuté et analysé en réunion ce qui s'insère dans cette liste, ce qui s'insère dans ce diagnostic. Cela est très important, parce qu'effectivement ça crée un faire spécifique qui aide à développer la telle spécificité, parce que nous avons un certain objectif, nous avons des paramètres, nous avons des frontières d'intervention, qui sont ici analysées et vues ensemble aux réunions de l'équipe de service social » (int. n°58, TA, AH, SS, CO).

En effet, ce processus d'élargissement des seuils de publicisation peut être réalisé à travers des objets-référents, comme les fiches d'articulation, qui s'instituent également comme des figures de compromis

entre des logiques distinctes, dans ce cas, une logique de rationalisation des services et de réception (principes d'univers socio-industriel) ; une logique de transparence (principe d'univers de justice) et même une logique de respect pour l'utilisateur, comme citoyen et comme personne (principe d'univers de justice et de sollicitude). Ainsi, il s'agit d'un objet qui peut s'inscrire dans la production de preuves admissibles, qui, d'un côté permet de répondre aux exigences de reconnaissance et, d'un autre côté, permet d'identifier et d'aider à surmonter la situation de tension, propre du territoire administratif, entre des exigences d'homogénéisation et de traitement égalitaire et de considération des situations singulièrement considérées.

Même dans ces pratiques il est possible de contourner le noyau de tension entre des présupposés d'uniformisation et des présupposés relationnels, par la construction, au quotidien, d'une relation de service (qui dans ce cas s'institue comme une figure de compromis entre des logiques distinctes) aux usagers, qui dépasse la simple intermédiation administrative. Le maintien de la transparence de processus et la consécration simultanée du respect pour la personne permet d'édifier des preuves hétéroclites (en incluant le don de soi dans la relation et, en même temps, en construisant un procès caractérisé par l'égalité devant la loi, à travers la qualification d'objets traducteurs d'uniformité, par exemple, des déclarations de revenus et d'impôts) admissibles dans un registre public.

« (...) il y a ici une partie qui est fondamentale, qui est la partie processive du service (...), dans le procès les documents qui justifient une certaine attitude, des documents qui sont d'entités officielles et qui sont prévus dans la propre législation (...) doivent rester. Après, nous pouvons essayer d'alléger quelques circuits, de réception, de..., bref, de rendre cela plus léger (...), chercher d'autres façons de nous approcher des personnes ou celles-ci d'arriver jusqu'à nous » (int. n° 71, TA, ASS, AS).

En effet, les principaux noyaux de tension traversant les pratiques de service social, dans le cadre du territoire cité plus haut reposent surtout sur la confrontation entre le singulier et l'universel, exigeant des assistants sociaux la démonstration d'une capacité combinatoire prudentielle entre différents régimes d'action et des niveaux de jugement, capacité qui est bien sûr en relation, comme nous l'avons déjà souligné, avec les vecteurs des espaces transactionnels où ils s'inscrivent.

B.1) Pratiques hétéroclites et preuves hybrides : le cas concret du segment de pratique conception/ accompagnement de projets /mesures – l'exécution du revenu minimum d'insertion

Le contrat d'insertion, inhérent au revenu minimum garanti, se constitue comme un objet de frontière entre l'univers de référence de justice, de marché et de sollicitude. En vérité, la contractualisation permet de préciser des droits et des devoirs (logique administrative), de fixer des objectifs et d'introduire des composantes de prévisibilité et d'évaluation (logique socio-industrielle) et d'impliquer et de responsabiliser réciproquement l'usager, les diverses instances de la société, politiques et économiques et l'assistant social (logique socio-éducative et associativo-solidaire). Dans ce cas, le droit se constitue comme fondement de relations sociales et de reconstitution de liens, instituant le contrat comme élément de preuve et objet constituant et constitutif d'espaces transactionnels intimes et analogiques. En effet, les objets composites, par leur fluidité et hybridation, rendent possible la construction de passages entre des univers différenciés.

« J'ai eu quelques expériences au cours desquelles nous avons même dû nous imposer. Dans l'une, au bout de trois ans nous avons réussi à réaliser le programme d'insertion. C'était une personne qui connaissait très bien la loi (...) c'était une situation qui n'aurait même pas dû être incluse dans le revenu minimum (la fiscalisation a eu une intervention dans ce procès et nous n'avons rien réussi à prouver, comme nous ne sommes pas arrivés à prouver la personne a eu droit au revenu minimum) (...). Il avait une profession dans la couture et refusait d'en changer (...), on lui a proposé une formation, on lui a ..., rien, il n'a rien accepté (...). Bien sûr qu'il est allé à trois ou quatre interviews (...) et les personnes ne le voulaient pas, (...), il sait si bien comment le...que les personnes lui disait de s'en aller et comme c'était le patronat qui refusait, nous, nous ne pouvons rien faire (...). (...) l'unique solution c'était de l'envoyer dans une institution avec laquelle nous avons une certaine relation, expliquer la situation et cette institution rentrer dans son jeu et rester avec lui, et ça s'est passé ainsi. L'homme n'a plus pu fuir et il est en train de travailler » (int. n° 24, TA, PM, AS).

Les Commissions Locales d'Accompagnement et les Noyaux Exécutifs dans le cadre du revenu minimum d'insertion, se constituent comme des espaces transactionnels (analogiques et synergiques) extrêmement pertinents dans la construction de la preuve, d'autant plus qu'ils se constituent comme des espaces composites agrégeant des niveaux différenciés de jugement.

« (...) Moi, avant de les [les bénéficiaires] emmener au Noyau j'ai une conversation avec eux: «voilà, allez au Noyau Exécutif, où se trouve la personne x et x, pour que nous construisions le programme», mais, lui va déjà ébauché. Il arrive là et c'est seulement signer, les personnes quand elles vont ce n'est pas pour être discutées. Il y a d'autres collègues qui préfèrent, parce que si ça tombe elles se sentent plus sûres parce qu'il y a tout le groupe; ce sont des façons de travailler » (int. n° 24, TA, PM, AS).

Une fois de plus la composante constructive se détache de la pratique et l'association indispensable entre l'agent et les référentiels qui permettent de l'inscrire, ce qui nous renvoie vers une pondération plus centrée sur les dynamiques d'ajustement inhérentes à l'architecture de l'admissibilité de preuves.

L'exécution du revenu minimum d'insertion met simultanément en évidence la confluence de diverses logiques (réunissant des lectures économiques, sociales et politiques), dotées d'admissibilité équivalente, et surtout le paradoxe d'une preuve centrée, soit sur des composantes d'uniformité et de pondération des critères déterminés par loi, soit sur la spécificité d'une histoire individuelle et sur la preuve de la volonté et de l'engagement personnels, inhérent à l'accomplissement d'un contrat d'insertion.

En effet, le revenu minimum exige un ensemble de preuves traductrices du parcours de vie des usagers qui se caractérisent ainsi par une reconduction permanente du jugement de soi⁷⁶³. La tentative de saisir les sujets dans leur histoire détermine la valorisation de preuves conventionnelles (preuves d'habilitations littéraires et professionnelles, registres d'activités antérieures ; lettres de recommandation, entre autres) qui, si d'un côté répondent en quelque sorte aux exigences de transparence et d'uniformité du territoire administratif, d'un autre côté, altèrent les procédés routiniers et les instruments d'évaluation et de tri qui lui sont sous-jacents. Ainsi, le vocabulaire du contrat (et celui-ci comme objet-référent de frontière) vise précisément à traduire le passage de l'inscription de situations en typologies et règles, pour le traitement de situations spécifiques et de trajectoires de vie.

Sous ces présupposés, le revenu minimum traduit les noyaux de tension sous-jacents à la pratique du service social dans le territoire administratif et permet de souligner deux types de questions en référence à une discussion sur la légitimité.

⁷⁶³ THÉVENOT L., « Un pluralisme sans relativisme ? Théories et pratiques du sens de la justice » in AFFICHARD J. & DE FOUCAULD J.B. (s/s la dir.de), *Justice Sociale et Inégalités*, Paris, Éditions Esprit, 1992.

En premier lieu, le revenu minimum relève les difficultés de l'assistant social dans le tri et l'évaluation des éléments occasionnels, intrinsèquement hétérogènes, et qui, comme tels, ne s'inscrivent pas dans les instruments d'analyse et dans les grilles de lecture traditionnelles, mais qui, en plus rassemblent des publics et des logiques très distinctes.

« (...) la pratique professionnelle a toujours eu une tendance beaucoup plus d'assistance, ça a été difficile. Ça a été difficile de sauter le pas qualitatif avec le travail d'intervention et celui qui représente le plus grand défi est le revenu minimum, donc moi aussi j'ai ces difficultés. Et après, nous devons respecter des délais. C'est très compliqué, parce que notre fonctionnement est un monde (...) sauf qu'en relation au revenu minimum nous avons des délais très courts. Si on ne donne pas l'information sociale à temps, on coupe le revenu minimum et le bénéficiaire va être informé qu'il ne lui est pas attribué, parce que la technicienne n'a pas fait l'information » (int. n°24, TA, PM, AS).

Le changement nécessaire de perspective dans la relation avec les usagers et dans l'inscription institutionnelle des histoires respectives présente, donc parfois, des difficultés accrues dans la construction de la reconnaissance, surtout par la difficulté d'inscrire publiquement une preuve qui ne peut laisser de contenir un registre individuel en vue et donc une connaissance approfondie et objective de chacun des demandeurs et des bénéficiaires du revenu minimum. Comme l'affirme Laurent Thévenot, « lorsque les circonstances et les personnes jugées se font plus présentes, la position d'expert est plus difficile à tenir. Ceux qui portent le jugement sont soumis au risque d'être eux-mêmes jugés, comme le membre d'une commission locale d'insertion accusé de méconnaître le cas et d'apporter des éléments de jugement qui ne sont pas pertinents »⁷⁶⁴ ;

En deuxième lieu, par l'agrégation de logiques que présuppose, le revenu minimum élargi aux seuils de l'admissibilité de preuves et ainsi, le potentiel de légitimation de la pratique, permettant à l'assistant social d'exercer une technicité prudentielle et de dépasser quelques-unes des contraintes homogénéisantes du territoire administratif et qui, d'une certaine façon rendent impossible la considération de situations spécifiques.

« J'ai l'habitude de faire la distinction entre le revenu minimum garanti et l'après revenu minimum garanti, parce que les choses ont changé. La mesure est controversée, elle a des aspects positifs et négatifs (...). La

⁷⁶⁴ *Op. cit.* in AFFICHARD J. & DE FOUCAULD J.B. (s/s la dir.de), *op. cit.*, p. 242.

méthodologie de travail s'est complètement inversée (...) au fond nous sommes en train d'appliquer la méthodologie de travail d'intervention sociale. D'un autre côté, l'effet positif a à voir avec la dynamique des communautés; la mesure a apporté(...) outre les aspects en relation aux bénéficiaires, aux clients, des réponses positives, mais en relation à la communauté je pense que ce fut aussi un changement très important (...) Avec la constitution des Commissions Locales d'Accompagnement, les personnes se co-responsabilisent, la société civile a commencé à se co-responsabiliser, à se préoccuper aussi avec cette intervention et avec ses résultats » (int. n° 26, TC, ASL, CO).

« Le plus grand défi a été l'altération du concept d'usager, la position, le fait de contractualiser la prestation et le plan d'insertion (...) le client est aussi partenaire et il en est une partie importante. (...) ce que je pense être la plus belle partie et même de réalisation du technicien, cette partie, cet aspect d'envisager l'autre comme un sujet et non comme un objet qui dépend de nos subsides, sans avoir de contrepartie, sans avoir d'opinion à donner, je pense que c'est un défi pour tous les techniciens » (int. n° 26, TC, ASL, CO).

La transposition de la preuve vers un registre public présuppose la clarification de critères et de combinatoires respectives afin qu'elle puisse être reconnue comme légitime par les différents représentants de logiques différenciées, notamment dans le cadre des noyaux exécutifs et des commissions locales d'insertion. Autrement dit, la reconnaissance de la preuve dans le cadre de l'exécution du revenu minimum présuppose que celle-ci rassemble les différents langages et perspectives qui lui sont sous-jacentes (la loi, l'équité, la participation civique, la valorisation des potentialités du bénéficiaire, l'efficacité, l'évaluation et les résultats) en fonction des divers auditoires.

La construction de la preuve admissible présuppose, ainsi, la mobilisation et la syntonisation pertinente d'un équipement de ressources personnelles et contextuelles dans le processus de construction d'ajustements dans la production de la preuve, surtout au passage vers un niveau général. De tels ajustements traduisent, non seulement l'osmose entre des niveaux de jugement différenciés, mais aussi, et surtout, le métissage de différents critères et principes (voir figure 43) qui permettent de construire des figures de preuve différenciées et différemment valorisées en fonction des dynamiques et des vecteurs propres à chaque cycle de légitimation.

FIG. 43 – Contraintes et ajustements dans la construction de la preuve

<i>Contraintes/ noyaux de tension propres du territoire administratif</i>	<i>Ajustements dans la production de la preuve</i>	<i>Figures de Preuves composites</i>
-encadrement de la situation concrète dans des typifications générales; -tension entre des exigences d'uniformisation et d'homogénéité dérivant de l'application de la loi et de la spécificité des différentes situations; -entre les exigences de traduction générale et la manutention d'un seuil d'indicibilité	-Ajustements de métissage: a)Ajustements symbiotiques: -entre la logique administrative et les situations concrètes; -entre la bureaucratie et la disponibilité; b)Ajustements axiaux: -avec des principes d'univers de sens de la sollicitude; -avec des critères du territoire de sens socio-éducatif.	a) Relation de service; fiches de registre de situations individuelles b) Contrat; Enquête sociale ; accompagnement ; entretien.

La compréhension des enjeux de légitimation de pratiques de service social dans ce contexte nous renvoie à une réflexion autour des paramètres inhérents à leur contestation.

Christian Bachmann⁷⁶⁵, et bien d'autres auteurs, mettent en évidence la dichotomie, que tendrait actuellement à s'accroître, entre un « social de gestion » et un « social d'intervention ». Selon ce point de vue, il commencerait à apparaître un ensemble de professionnels qui se constitueraient comme une espèce de « secrétaires sociaux » et qui auraient comme tâche la simple application de normes et impératifs politiques et administratifs. Nous considérons, cependant, que, malgré la minimisation des marges d'admissibilité de la demande par la sphère politique et gestionnaire à travers des normatifs établissant un ensemble de limites et de critères les plus objectifs possible, il revient toujours à l'assistant social de dominer, de saisir, de « bricoler » et de reconstruire ces marges par l'inscription des faits, en accédant à une combinatoire casuistique de caractère stratégique et réflexif.

« L'attribution d'une bourse avec interview ou sans interview est complètement différente (...), même dans la transposition de ce qui peut être considéré (...) dans l'analyse d'une bourse. Parce que les gens disent « ça se trouve dans la législation ! », mais les personnes qui ne sont pas habituées

⁷⁶⁵ Voir, nommément, l'article "À propos d'un «second souffle» du social" in MARTINET J.L. (s/s la dir. de), *Les Éducateurs aujourd'hui*, Paris, Éditions Dunod, Coll. Pratiques Sociales, 1996.

n'arrivent pas à regarder la législation et à comprendre ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire (...), en parlant il est facile de comprendre si certaines responsabilités existent ou non, avec un papier ce n'est pas si facile. (...) Il faut voir l'institution comme quelque chose qui est représenté par une personne avec qui on peut parler» (int. n° 70, TA, ASS, SS, CO).

Comme le souligne Jacques Ion⁷⁶⁶ les assistants sociaux s'instituent comme « réalisateurs de politiques sociales » et non comme de simples exécuteurs. Ainsi, leurs pratiques se légitiment par la production de cohérence entre le concret et l'abstrait, entre la composante tacite (implicite à la construction du quotidien, comme l'ont démontré les études d'Anselm Strauss) et la concrétisation d'objets-référents généraux (surtout de normatifs légaux).

Ainsi, à notre avis, la contestation de légitimité repose, le plus souvent, non sur la pertinence accordée aux preuves de morphologie documentaire, mais sur la centration ou l'immobilisme de la pratique à un seul des niveaux de jugement. Autrement dit, les divers régimes d'action seraient amalgamés et phagocytés par des critères généraux de caractère administratif. Ainsi, l'absence de navigation prudentielle entre divers espaces transactionnels, porteurs d'exigences et de contraintes différenciées, mènerait au blocage des cycles de légitimation et à l'immobilisme et à l'invisibilisation de la pratique qui en découlent. Il se construit, ainsi, soit une pratique immédiatiste et routinière, figée dans un niveau déterminé d'action, sans accéder à un registre public, soit une pratique excessivement bureaucratisée, plongée dans des procédés et, donc, passible de perdre la référence aux faits, aux fragments situationnels et contingents, essentiels à la construction d'un jugement de reconnaissance. Dans les deux cas, la légitimité est contestée dû à l'inefficacité du processus de légitimation qui peut être revalidé quotidiennement.

Ainsi, l'imbrication entre les divers niveaux de jugement et les espaces transactionnels, visualisant la composante connexionniste et symbolique des pratiques, est essentielle au processus de reconnaissance, parfois initié dans des lieux anthropologiques restreints, s'élargissant postérieurement à des lieux différenciés, ce qui nous renvoie à l'importance des jugements locaux dans la conquête d'espaces d'intervention et de reconnaissance.

« (...) Il revient aussi aux directeurs de sentir la nécessité d'intégration d'assistants sociaux dans leurs équipes.(...) Dans le service domiciliaire – qui en est un prolongement, le malade est interné ici puis une

⁷⁶⁶ *Loc. cit.*

équipe d'infirmiers et de médecins va chez lui – il y a trois ans que nous y avons des stagiaires. Le directeur a déjà demandé un assistant social pour la gestion. Cette année au niveau des ostéomisés (...) il y a aussi eu une stagiaire (...). Eux-mêmes sont confrontés avec des choses qu'elle leur apporte en termes d'information sociale et dont ils n'avaient aucune idée. Cependant c'est un endroit où ils vont avoir une image différente du service social (...). N'être que le service social, je pense que la grande question est ici, n'être que le service social qui dit qu'il a besoin est insuffisant, ce sont les directeurs de service qui doivent dire s'il est important d'avoir un professionnel en plus » (int. n° 63, TA, AH, SS, CO).

Dans la réalisation du processus de navigation entre les divers paliers d'action et de jugement, une connaissance profonde des vecteurs constitutifs des divers espaces transactionnels et le domaine de langages (dans ce cas de caractère juridique, médical et économique) et des logiques différenciées, est fondamental.

1.2-La composition de la preuve dans le cadre de segments de pratiques s'inscrivant dans le territoire de sens civique

Le territoire civique est peut-être le territoire de sens porteur d'une dynamique de jugement et de preuve la plus complexe. Dès lors, bien qu'étant sous les mêmes contraintes de généralisation de la preuve que le territoire précédent, le territoire civique contient le principe de l'intérêt général et de l'implication et participation de la population et plus seulement la relation directe avec des usagers dans une logique de demande / réponse. De cette façon, une centration dans l'ensemble de normatifs généraux et locaux pour construire une preuve admissible ne suffit plus, mais on peut exiger sa pondération et son ajustement circonstanciel inscrivant un ensemble d'éléments, de dynamiques et d'informations dérivées du contact direct avec des communautés, des élus et des populations.

Un facteur extrêmement relevant de complexification des cycles de légitimation, dans le territoire en épigraphe, provient du fait que celui-ci est marqué par la logique politique (rendue évident, soit dans le cadre de la médiation politique et communautaire, soit dans la construction argumentative sous-jacente), ce qui, si d'un côté accentue les noyaux de tension implicites dans l'univers de justice (notamment la délimitation inhérente aux objets-référents légaux), d'un autre côté, il agrandit les marges d'admissibilité de preuves hétéroclites, prudemment construites. En effet, dans le cadre du territoire civique, la dynamique de mise du jugement à l'épreuve des faits est particulièrement évidente, puisque le territoire référé consolide une confrontation inévitable – garantie par la proximité nécessaire

de l'assistant social aux communautés et aux populations – entre ce qui est typique et uniformisé (soit en termes généraux, soit en termes locaux) et les conditions et situations concrètes et particulières.

En vérité, le propre domaine politique se trouve marqué par des tensions entre les intérêts de la population et les exigences générales et les priorités de parti et budgétaires. Cela signifie non seulement un complexe de contraintes additionnelles dans la construction de la preuve, mais aussi un ensemble rénové de possibilités provenant de la mobilisation stratégique des conjonctures politiques. En effet, l'espace disponible d'édification et de visualisation de jugements et de preuves se trouve circonscrit par les contraintes propres d'un exercice professionnel fortement marqué par la logique politique, cependant, il n'est jamais totalement supprimé.

« (...) quand je vais représenter la mairie à l'extérieur, s'il s'agit de traiter du plan d'activités je sais l'analyser, je sais jusqu'où je peux aller et je sais que tout ce que je vais dire, à ce sujet, a l' « agreement » en termes politiques. Dès que je suis sollicitée pour traiter de quelque chose ou pour aller à une réunion sur un sujet bien déterminé et que je vais représenter le conseiller municipal, avant d'y aller, il me donne quelques références afin de préciser jusqu'où je peux aller, au fond il me donne des orientations, conditionne ma pratique (...). Il sait que l'affaire pour laquelle je vais le représenter est celle-là, si l'affaire est délicate, je devrai agir ainsi... si l'affaire est comme ça, je devrai agir ainsi...C'est le conditionnant politique de notre représentation et il nous faut aussi être perspicaces pour savoir nous mouvoir et conduire la conversation en accord avec ce qui nous est exigé » (int. n° 17, TC, MPC, AS).

La qualification des objets de preuve repose, ainsi, sur leurs propriétés homogénéisantes et politiques (par exemple, les plans directeurs municipaux, les plans d'activités annuelles des municipalités, les prévisions budgétaires, entre autres), mais aussi, sur le potentiel de liaison entre différents niveaux de jugement et d'espaces transactionnels (encadrant la population, les partenaires, les autres professionnels, les élus locaux et les univers respectifs de référence), et l'ensemble de contraintes de généralisation de preuves (par exemple, dans le cadre des assemblées de population ou des réunions politiques : la traduction de conclusions en acte, les enquêtes *in loco*, les contrats et protocoles, les rapports de différents professionnels – par exemple, les rapports techniques d'un architecte sur l'inadéquation d'une certaine habitation – entre autres).

A) *Contraintes:*

La capacité d'établir des alliances et l'identification de conjonctures et de relations de pouvoir est particulièrement importante dans la dynamique de construction et de reconstruction argumentative. Le processus de légitimation est, ainsi, dans le cadre d'un territoire civique, marqué par des séquences temporelles et spatiales de caractère clairement politique, que l'assistant social apprend à détecter et à mobiliser pour la construction de preuves composites, qui permettent au politique de décider, en cohérence avec son mandat électoral, et avec les principes généraux de l'univers de référence où il s'inscrit, et simultanément, en consonance avec les principes de l'univers de référence des noyaux de population.

Ainsi, la mobilité de l'assistant social entre différents espaces transactionnels est absolument relevante pour la poursuite complète du cycle de légitimation. En effet, bien que nous considérons que le territoire civique comporte des dynamiques de preuve plus complexes que le territoire administratif, nous considérons également qu'il rend possible, par l'exercice d'une rationalité prudentielle de la part de l'assistant social, de plus grandes marges de construction de preuves hétéroclites admissibles.

« Ma fonction de médiation entre la municipalité et l'extérieur a plusieurs aspects: en premier lieu, je pense que le technicien doit répondre à certaines conditions— il doit d'abord connaître, disons-le ainsi, le fonctionnement de la commune et en connaître minimalement les contenus fonctionnels des différentes unités organiques, mais connaître en particulier le contenu fonctionnel de son unité organique, parce que si je connais le contenu fonctionnel de l'unité organique où je suis insérée je sais quelles sont les compétences, quelles sont les attributions, quelles sont les limites, je sais ce qui est inscrit dans le plan d'activités et je sais jusqu'où nous pouvons aller en termes budgétaires. Et ce qui est inscrit dans le plan d'activités (...) au départ est à respecter » (int. n° 17, TC, MPC, AS).

Les composantes de la traduction, de l'expressivité et de l'adaptabilité sont, ainsi, particulièrement appréciables. Ainsi, l'assistant social est, à ce niveau, un important élément de syntonisation de logiques différenciées (particulièrement évidentes dans ce territoire de sens), bien que, parfois, le processus de jugement de reconnaissance, dans le cadre d'un cycle de légitimation soit influencé par des jugements idéologiques et des pressions conjoncturelles propres à un territoire à la confluence du politique et du social.

« Ce sont des programmes qui, enfin, présentés de façon résumée paraissent très simples, mais après, la propre mise en place et le propre

programme ne sont pas si simples, parce qu'ils exigent que l'on établisse un ensemble de priorités, que l'on établisse aussi des méthodes (...) de recrutement d'élèves pour participer, participation élargie à tous ; mais après, gérer les options des écoles, gérer les options des élèves, former les groupes de travail, surtout avoir la préoccupation de d'arranger des cadres et des ressources humaines capables, avec une formation adéquate pour la dynamisation des activités, c'est un processus complexe qui prend du temps » (int. n° 17, TC, MPC, AS).

De nombreuses analyses relèvent un soit-disant conflit ou « choc de légitimités »⁷⁶⁷ entre assistants sociaux, réalisant des pratiques de développement local, et les élus locaux, porteurs d'une légitimité démocratique qui les habiliterait à une intervention auprès des populations qui les a élus et qui peuvent revalider leur mandat. Comme l'affirme Michel Chauvière, « a la différence de l'usager, l'élu est un acteur réel, doublé d'un décideur et fort d'une légitimité spécifique. S'il a quelquefois des idées trop simples pour le professionnel, l'élu réalise cependant des programmes, des équipements, des actions. Il le fait avec ou sans compétence et au risque, toujours présent, du clientélisme. C'est l'antitravailleur social »⁷⁶⁸. La centration de l'élu dans la composante politique opérationnelle et dans un ensemble de principes de caractère gestionnaire et électoraliste peut s'instituer pour l'assistant social comme un atout important dans la conquête de reconnaissance puisqu'elle fournit au politicien les bases de connaissance, de garanties de transparence et de compétence nécessaires à la réalisation raisonnable de la composante politico-opérationnelle en référence.

« Je pense que, même avec les changements dans le pays et les mesures de politique sociale développées ces derniers temps, tout cela a révélé l'importance des techniciens de service social. Le cadre de personnel a beaucoup augmenté (...) donc c'est une reconnaissance (...), mais je pense que le mérite ne nous en revient pas tellement, ni aux techniciens, c'est aussi dû en partie au fait que les mesures ne pouvaient pas être exécutées sans nous (...). (...) les politiciens veulent beaucoup en savoir le résultat, les impacts (...), les propres politiciens sont évalués par les impacts de la mesure, ils veulent à tout prix des résultats. Il y a eu, en effet, un grand engagement et la loi a été altérée précisément avec nos additions, ce qui va aussi arriver maintenant avec l'implantation du réseau social » (int. n° 26, TC, ASL, SS, CO).

⁷⁶⁷ Par référence au titre de l'article de CHAUVIÈRE M., « Travail Social: le choc des légitimités » in *Le Monde Diplomatique*, n° 370, année 32, 1985.

⁷⁶⁸ CHAUVIÈRE M., *ibid.*, p. 21.

Thierry Rivard relève, dans un article publié en 1998⁷⁶⁹, l'hypothèse que les relations entre les professionnels, les volontaires et les élus locaux sont profondément concurrentielles, ce qui présuppose des disputes de reconnaissance et de légitimité encadrées dans des registres d'argumentation parfois très similaires. La conception des relations en termes tensoriels et concurrentiels présuppose implicitement la centralité de la négociation des frontières des territoires respectifs d'intervention et, donc, les possibilités d'alliance que celle-ci contient. Les noyaux de tension dans la relation entre professionnel et usager se cristallisent selon le point de vue de l'auteur, dans la reconnaissance de la compétence professionnelle, manifeste dans la lutte des professionnels pour la manutention de seuils d'indicibilité et d'un savoir spécifique pour l'évaluation des situations, et dans les potentialités réciproques de représentation des usagers et de satisfaction de l'intérêt général. Comme l'affirme l'auteur, rares sont les professionnels qui réussissent à construire des équilibres, « certains y parviennent en se définissant par la mise en forme technique d'une décision politique, d'autres dans une logique militante s'affrontent directement sur le terrain politique. D'autres encore, passent de l'autre côté et se mettent au service de l'homme politique »⁷⁷⁰.

Ainsi, dans la gestion de frontières et de points de contact chaque agent doit mobiliser ses atouts et se placer prudemment dans des espaces ouverts et dynamiques. A ce niveau, l'encadrement interstitiel des assistants sociaux se constitue comme un atout de légitimation, puisque, en se constituant comme élément de « passage obligatoire », l'assistant social partage le terrain de représentation et de proximité des populations avec l'élu.

« La sensibilité que les politiciens ont d'aller sur le terrain (...) permet aussi une plus grande ouverture et sensibilité pour dire au technicien : « va à l'endroit a, b, ou c, voir ce qui se passe avec telle chose, avec telle situation ». Je pense que la société moderne mène à cela, totalement, c'est une exigence de la société moderne » (int. n° 17, TC, MPC, AS).

Les frontières entre des territoires ne sont pas, en effet, rigides et permettent, de cette façon, de dépasser une conception concurrentielle et statique de l'édification de la légitimité.

⁷⁶⁹ RIVARD Th., « Rapports de concurrence et conflits de légitimité : les relations entre bénévoles, professionnels et élus » in *Les Cahiers de l'ACTIF – Bénévoles/ Salariés: entre contrat de collaboration et conflits de légitimité*, n° 260-261, janvier-février 1998.

⁷⁷⁰ RIVARD Th., *ibid.*, p. 13.

Comme nous l'avons déjà relevé, dans un même territoire de sens, des cycles de légitimation différenciés coexistent, et comme tel, les processus de jugement et de construction de la preuve admissible sont également différenciés. Sous cette perspective, il appartient à l'assistant social de construire prudemment la preuve en faisant le tri des éléments, locaux et généraux, pertinents pour la conquête de la reconnaissance, située et publique. Chaque agent construit, ainsi, son espace propre en s'inscrivant dans une dynamique de légitimation réciproque.

B) Pratiques encadrées et noyaux de tension et de compromis:

L'expression « passeur de frontières » utilisée par Henri Desroches dans l'ouvrage *Les Religions de contrebande*⁷⁷¹ acquiert, dans le cadre des cycles de légitimation inscrites dans le territoire de sens civique, toute sa pertinence, soit en ce qui concerne des pratiques de médiation politico-communautaire, ou d'action sociale locale. En effet, la production de la preuve pertinente présuppose, dans ces cas particulièrement, l'appropriation osmotique (du grec *osmos*: impulsion) et la traduction prudentielle de frontières et de passages de sens.

Les pratiques de médiation politique et communautaire consacrent, de façon évidente, les paradoxes inhérents à la logique civique puisqu'elles transportent en elles l'ensemble de tensions entre les seuils étroits de la loi et les priorités politiques (auxquelles s'ajoutent le plus souvent des pressions budgétaires inhérentes à une logique de marché) et les objectifs de la pratique du service social associés à une meilleure qualité de vie et à la mise en pratique pleine des droits de citoyenneté (ce qui implique la consécration de la liberté, de la participation et de la capacité de choix conscient).

« Le grand obstacle à la pratique du service social est la bureaucratie. L'autre question est (...) la loi qui est générale et ne répond pas à des situations particulières, parce qu'en effet nous constatons des situations de grande précarité (...) et la loi ne résout pas ces situations (...). C'est un obstacle à la pratique du service social, sans aucun doute » (int. n° 17, TC, MPC, AS).

Dans le cadre de pratiques d'action sociale locale, l'assistant social se trouve polarisé entre une dynamique de légitimation auprès des populations et des partenaires, et une dynamique de légitimation générale, en mettant en pratique et en veillant à l'exécution de référentiels normatifs

⁷⁷¹ Cf. DESROCHES H., *Les Religions de contrebande*, Paris, Éditions Mame, Coll. « Repères », 1974.

(locaux et généraux) et politiques. En vérité, la complexité dans la production de la preuve découle du fait que les deux dynamiques ne se réalisent pas séparément, mais qu'elles s'emboîtent et se constituent, simultanément et réciproquement, comme potentiel de preuve et de tension. En effet, dans le travail avec les populations et avec les partenaires et les élus locaux l'assistant social déclenche des dynamiques de jugement et de preuve, passibles de s'inscrire dans un cycle de légitimation plus vaste, développant, notamment, des processus d'ajustement stratégique.

A ce niveau, le travail avec les élus locaux (maires de communes - Juntas de Freguesia)⁷⁷² peut se révéler particulièrement difficile, non pas, dû à une confrontation de légitimités, mais surtout à cause des difficultés d'encadrement dans un sens commun, exigeant de la part de l'assistant social une maîtrise du processus argumentatif et des seuils de contact et d'accord, au sein d'espaces transactionnels synergiques et de frontière. La dynamique implicationnelle se centre, donc, sur l'édification d'ajustements, par l'expression d'une grammaire partagée, ayant en vue, le bien-être des populations et l'intérêt collectif.

« [Lors de l'appel à la mobilisation des élus] *J'utilise plusieurs arguments. D'abord, les appeler à la co-responsabilisation, leur part dans la connaissance de la solution des problèmes dans leur service. S'ils ont été élus pour résoudre ou essayer d'aider à résoudre les problèmes des populations, ils doivent en être responsabilisés. Après, leur donner l'argument de la proximité (...) et de la relation de confiance qui existe entre la communauté et eux et puis j'en arrive aussi aux arguments légaux qui prévoient leur participation, les responsabilités. Mais toujours dans une ligne de focalisation du développement local ; ils sont actifs, ce sont des pièces actives dans le développement local, donc, je les oblige à s'engager (...). Beaucoup disent : «vous êtes ici et recevez de l'argent pour cela, ce n'est pas nous, nous avons déjà tant à faire !», et je leur dis : «D'accord, mais c'est tellement important de faire des assainissements basiques pour ces populations (...) c'est une partie du développement local, le développement des personnes, savoir leurs problèmes quotidiens, les aider à avoir une meilleure qualité de vie, leur donner, leur procurer des compétences personnelles et professionnelles (...), donc, c'est un projet de tous » (int. n° 26, TC, ASL, SS, CO).*

⁷⁷² Les Juntas de Freguesia sont des organes des municipalités locales, qui ont des fonctions exécutives dans les délibérations de l'assemblée de freguesia (commune). Les autres organes des municipalités locales au Portugal sont : l'assemblée districtale, l'assemblée municipale et la câmara municipal (Mairie), tenant compte des trois niveaux d'organisation locale administrative du pays : districtal, local et infra-local.

Les divers régimes d'action acquièrent, dans ce contexte, des contours complexes. Le régime d'action intime consolide une dynamique transactionnelle spécifique puisqu'il s'inscrit dans un travail collectif (populations, groupes, collectivités, associations, entre autres). De cette façon, il consacre la dialectique, constitutive de la propre communauté, de l'individuel et du collectif. Ce registre intime s'immisce, cependant (et avec la consolidation du processus de participation se transmute), en espace analogique, dans le cadre d'une construction conjointe d'une dynamique de développement local. La propre notion de développement exprime un compromis avec des principes associés à l'univers de référence de marché puisqu'elle inscrit des critères d'efficacité et de transformation des relations sociales dans un certain espace, provenant de la mobilisation de compétences et de ressources différenciés.

Le développement de stratégies pour la réalisation de droits et la compréhension des devoirs est la composante essentielle d'un processus de construction de la participation/ implication des populations. Pour cela, le régime intime, comme réserve de sens, est primordial dans la navigation vers un niveau de jugement général. En effet, le passage vers un niveau général présuppose le tri pertinent (c'est à dire, ne neutralisant pas la spécificité de la communauté, ce qui bloquerait le cycle de légitimation) d'idiosyncrasies et de thèmes locaux, qui d'une certaine façon justifient et sont justifiés sous les notions de participation, d'implication et de citoyenneté, de traductrices de principes généraux, rassemblés parfois hétéroclitement.

La construction de la preuve pertinente présuppose, de la part de l'assistant social, la capacité d'identifier et de profiter des connexions socioculturelles, des corrélations de force et de pouvoir, la construction d'alliances et de points d'appui et l'utilisation de dynamiques structurelles et conjoncturelles.

« Cela exige que nous soyons attentifs à tout, attentifs à ce qui nous entoure, à ces dynamiques locales, celles qui sont plus proches et qui peuvent influencer. Ca doit être pour la mobilisation des personnes, sinon ça ne fonctionne pas. Nous devons très bien connaître la réalité locale, connaître les dynamiques, connaître la corrélation de forces pour profiter des brèches et c'est ainsi que j'ai réussi quelque chose, à faire la lecture des événements, en profiter et les développer un peu(...) rendre la responsabilité, les stimuler et les motiver » (int. n° 26, TC, ASL, SS, CO).

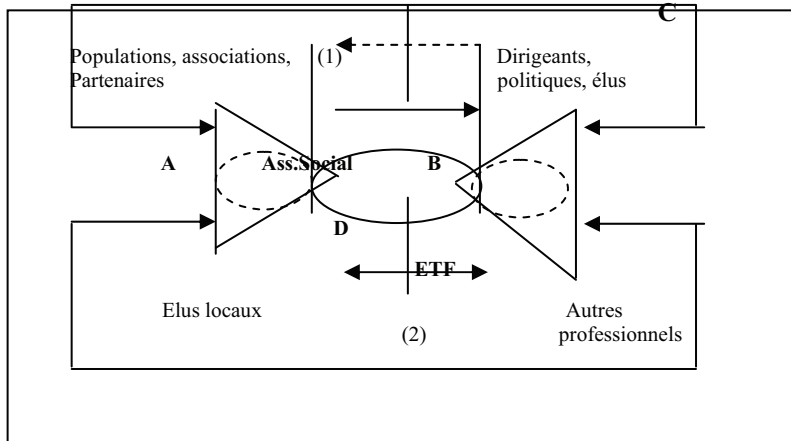
L'assistant social, dans le cadre d'une pédagogie maïeutique de participation, construit son extériorité en relation à la communauté et édifie les bases d'espaces analogiques élargies capables de déclencher, sans la présence du technicien, des cycles endogènes de légitimation des propres

actions et des propositions communautaires. Ce processus présuppose l'agrégation autour d'un sens commun, c'est à dire, la compréhension partagée du registre socioculturel et de valeur, tout comme, des dynamiques transactionnelles et des tensions inhérentes à cette même communauté.

« En considérant que les quartiers sociaux municipaux (...) sont des quartiers quelque peu spécifiques, avec un type de population qui connaît tout un ensemble de problèmes divers, nous avons proposé la création d'un Centre Municipal d'Action Sociale qui fonctionnera dans ce même quartier de la R., c'est à dire, dans le propre endroit où arrivent... où les personnes vivent de manière qu'une approximation entre le service social et la population puisse exister, pour qu'une participation plus active puisse exister, soit du service social, soit aussi des personnes, inculquer chez les personnes une façon de vivre, le goût de vivre dans ces quartiers, afin que nous essayions de minimiser les problèmes qui surgissent » (int. n° 17, TC, MPC, AS).

La construction de cohérence présuppose, ainsi, la navigation entre des espaces transactionnels distincts, contenant des exigences et des contraintes différenciées, ce qui implique l'édification de preuves également diverses. L'assistant social se constitue comme l'élément de syntonisation entre les différents principes et contraintes de légitimation locale et la référence à des critères généraux, renvoyant, notamment à l'intérêt public. De la même façon, il se positionne comme élément de construction d'osmose et d'imbrications entre des cycles différenciés de légitimation, vulgarisant des référentiels et transportant et reconstituant des preuves et des dynamiques transactionnelles. Le cycle de légitimation acquiert, donc, une configuration particulièrement complexe (voir figure 44), spécialement dans le cadre de pratiques d'action sociale locale.

FIG. 44 – L'Encadrement de l'assistant social dans des cycles de légitimation dans le cadre de territoires de sens civiques



Légende:

- A-micro-cycles de légitimation (processus de construction de la preuve local);
- B-cycle de légitimation général;
- ETF-espace transactionnel de frontière;
- C-mouvement de « vulgarisation/traduction »;
- D-mouvement de construction politique de l'admissibilité;
- 1;2-dynamiques de construction de la preuve (dé-particularisation; contestation; confirmation / reconnaissance)

Bien que la position interstitielle occupée par l'assistant social soit, en effet, une plus-value dans le processus de légitimation, par l'articulation entre des logiques et des principes différenciés qu'elle rend possible, elle est aussi traductrice de noyaux de tensions importantes. En effet, si d'un côté l'assistant social se constitue comme un appui aux démarches, revendications et aspirations de la population, suscitant même des stratégies d'engagement, d'un autre côté, son action est délimitée par des normatifs restrictifs et est orientée par des options et des priorités de caractère, le plus souvent, conjoncturelles. Selon ce point de vue, la production d'une preuve cohérente présuppose, et exige, un distanciel réflexif, une équidistance en référence aux conjonctures et aux conditions politiques et aux exigences et attentes de la population et des partenaires, accédant à un positionnement prudentiel dans des espaces profondément différenciés, mais qui ne nient pas la possibilité d'alliance ou d'ajustement.

« Nous avons essayé, avec notre population la plus défavorisée, de faire une auscultation de ses besoins, de ses motivations, de ses goûts. Cette information réunie, nous avons proposé au niveau supérieur que l'on

dynamise une série d'actions qui puissent satisfaire les motivations des citoyens, c'est à dire, ne pas créer des activités qui puissent entre-temps tomber dans le vide» (int. n° 17, TC, MPC, AS).

La construction d'alliances ou d'ajustements présuppose, d'un côté la démonstration d'une expertise dans l'analyse et la transposition des problèmes, qui se traduit, notamment, dans l'aptitude à fournir un sens à un ensemble d'éléments différenciés, en les intégrant dans des lectures globalisantes et comparatives, et d'un autre côté, la consécution de procédés d'évaluation communautaire.

Une telle évaluation est complexe (elle cherche à attraper toutes les composantes de la communauté et ses connexions et inter-influences respectives), transversale (elle repose sur l'identification de dynamiques, de ressources, de contraintes, de logiques en conflit et de confluentes, d'alliances et d'accords déjà construits), précise (ancrée à une articulation entre des typologies et des grilles de registre et d'enquête et des situations particulières) et rationnelle (présupposant la détermination et le fondement de priorités et des formes d'implication des différents agents en lectures et des actions partagées). Le surpassement de l'inscription des pratiques de service social et sa légitimité respective à peine dans le domaine de l'exécution terminale de politiques sociales repose sur cette composante évaluative et sur le potentiel de fondement des décisions politiques que celle-ci contient.

« La société évolue peu à peu, avec cette évolution les problèmes évoluent aussi de plusieurs façons et je pense qu'à mesure que la société avance, l'intervention du technicien de service social comme élément de médiation, de valorisation de la communauté environnante avancera aussi. (...). La profession a conquis son espace, elle a de la légitimité...politiquement, on donne au service social de la légitimité pour traiter d'affaires déterminées (...) nous appliquons cette légitimité dans l'accomplissement du plan d'activités, mais elle pourra être appliquée dans d'autres fonctions qui ne sont pas exercées par options politiques » (int. n° 17, TC, MPC, AS).

Dans le cadre des espaces transactionnels synergiques, la connaissance des diverses logiques en confrontation et des contraintes et exigences de coordination différenciées qui en découlent, de l'ensemble de consonances et de dissonances, des cycles de légitimation parallèles, des disputes et (dés)accords (tacites ou explicites), tout comme, la considération de la logique d'action de chacun des agents, dépassant une posture

simplement concurrentielle, est fondamentale pour la maîtrise de seuils d'admissibilité pour la construction d'une preuve pertinente.

« Relativement aux questions d'habitation il y a toujours une complémentarité. Il y a des processus qui, par leur exigence, sont traités conjointement par le service social et par l'habitation. Des assistants sociaux et des ingénieurs s'asseyent donc à table et débattent la meilleure façon de traiter une certaine affaire, ils débattent ensemble la meilleure façon de procéder aux visites domiciliaires (...). La complexité des problèmes exige de plus en plus que quelques situations soient travaillées en équipe et dûment articulées » (int. n° 17, TC, MPC, AS).

La confluence de principes, critères de référence et objets différenciés, et parfois même contradictoires, exige l'explicitation de prémisses de travail et la conformation nécessaire et la délimitation d'expectatives mutuelles et conditionnantes dans la production de preuves pertinentes.

« Nous travaillons en fonction de la loi et la loi souvent est claire, d'autres fois même pas, mais nous sommes toujours en fonction de ce que la loi détermine, indépendamment des situations, maintenant, en effet, il y a des options politiques (...), mais la loi ne permet pas qu'il y ait des révisions en termes professionnels (...). Il me paraît que ce sont des valeurs assez contradictoires, en effet, quand nous constatons un certain genre de problèmes, on vient nous trouver pour y donner une réponse et après nous sommes incapables d'en donner une, c'est là toute la question » (int. n° 17, TC, MPC, AS).

Les axes syntagmatique et paradigmatique de la compétence comme « savoir agir combinatoire » acquièrent, sous ce prisme, toute leur pertinence. En effet, dans un espace transactionnel synergique, parfois, l'agrégation autour d'une grammaire de sens commun doit être construite, pouvant donner origine à des objets locaux, avec un plus ou moins grand potentiel de preuve générale (par exemple, des protocoles). Ces objets rendent possible le développement de dynamiques de compréhension mutuelle et la construction de voies partagées de sens. Certes, les niveaux de tension et les plus ou moins grandes difficultés ou possibilités d'accord, dépendent de nombreux facteurs, entre lesquels il faut relever, la « familiarité » entre agents et la plus ou moins grande facilité d'accès et de manipulation d'objets-référents, surtout de caractère normatif.

La construction de réseaux et de partenariats élargis possède également un potentiel élevé de légitimation, en premier lieu parce qu'ils permettent d'agrégier des logiques et des discours différenciés ce qui rend

possible le dépassement ou la compensation des limites respectives et la reconnaissance mutuelle et partagée du produit final, et en deuxième lieu, parce qu'ils permettent au service social d'exercer sa dimension symbolique et de connexion et de décontextualiser sa compétence en concrétisant les logiques productrices de légitimité, comme nous l'avons analysé dans le chapitre antérieur.

« Ne pas rester seulement prisonnier à l'action sociale, dépasser d'autres domaines pour le développement harmonieux et global de la communauté, doit inclure d'autres orientations, d'autres partenaires qui ne soit pas seulement le social, mais aussi l'économique, appeler les entreprises... et on est en train d'y arriver » (int. n° 26, TC, ASL, SS, CO).

Aussi bien dans le cadre de pratiques d'action sociale locale que dans celui de la médiation politico-communautaire, la proximité des populations et la construction de synergies tendant à désenchaîner et à rendre effectives les dynamiques de développement local et de démocratie participative, traduisent un potentiel de reconnaissance général, puisqu'elles permettent aux élus d'accéder également, grâce à la médiation de l'assistant social, à un processus de légitimation auprès des populations.

« Le technicien a cette plus value qui est d'être sur le terrain, d'être proche des problèmes, d'être proche des situations et cela lui permet de parler, d'être beaucoup plus sûr de lui, ce qui lui permet, en fait, de proposer. Et très souvent ce que nous proposons contrarie aussi la volonté du politique, mais le politique est flexible » (int. n° 17, TC, MPC, AS).

Les alliances et accords, la majorité d'entre eux tacites, assurés entre l'assistant social et la population et la compréhension des liens et des dynamiques relationnelles inhérentes à la communauté, s'institue comme une composante extrêmement relevante dans la construction de la preuve admissible, surtout dans le cadre de pratiques de médiation politico-communautaire, fortement contraintes par la loi et exigeant, donc, une grande capacité de positionnement et de gestion stratégique de l'ensemble d'informations, messages et objets auxquels ils ont accès, dans des régimes d'action encore inaccessibles aux agents politiques.

« Comme les exigences sont chaque fois plus grandes en termes processifs, le technicien ne peut pas courir le risque d'être en train d'instruire un dossier sans connaissance et la connaissance exige d'aller au local, pour contacter les personnes (...) cela, je pense que c'est une conquête

du technicien et c'est aussi une nécessité du politique et une sensibilité chaque fois plus grande du politique pour cette connaissance; mais c'est surtout aussi une exigence imposée par la loi. D'un autre côté, il y a aussi un autre facteur qui contribue à cela qui est la ... la plus grande proximité (...) la décentralisation des services, la proximité chaque fois plus grande que les administrés ont relativement à l'Administration Publique. Aujourd'hui les personnes sont aussi plus sensibles et viennent ici nous exposer leurs problèmes, pour solliciter les interventions des techniciens sur le local » (int. n° 17, TC, MPC, AS).

Les noyaux de tension inhérents aux pratiques référées (voir figure 45) proviennent de la confluence, dans le développement d'une action, de logiques profondément différenciées et imbriquées qu'il appartient à l'assistant social de combiner de façon cohérente afin de poursuivre des stratégies de développement social. Ce concept est, en effet, rassembleur de principes différenciés et se revêt d'un relatif « consensus » (paradoxalement découlant du peu de précision qu'il contient), possédant, donc, le potentiel de consonance nécessaire à la publicisation de la preuve.

FIG. 45—Contraintes et exigences dans la construction de la preuve

<i>Contraintes/ noyaux de tension propres du territoire civique</i>	<i>Ajustements dans la production de la preuve</i>	<i>Figures de preuves composites</i>
<p>-Contraintes provenant de la confluence entre la dimension politique et la dimension sociale;</p> <p>-Tensions: entre les limites imposées par la loi et les situations en concret;</p> <p>-entre les priorités et temps politiques et les dynamiques d'implication; démocratie participative et développement local;</p> <p>-entre le contrôle des instances politiques (l'assistant social aide le politique à réaliser son mandat, étant, pour cela, conditionné par des priorités idéologiques et conjoncturelles) et les</p>	<p>a) Ajustements tactiques e stratégiques dans le cadre d'espaces transactionnels synergiques et de frontière;</p> <p>b) Ajustements de métissage (symbiotiques et axiaux);</p> <p>c) Ajustements de contraction et de dilatation (résultantes de fortes dynamiques de constitution et de reconstitution d'espaces et de dynamiques transactionnelles)</p>	<p>a) Partenariats élargis;</p> <p>b)-Programmes de développement local;</p> <p>-concept de développement social;</p> <p>-protocoles de coopération et de développement;</p>

aspirations, attentes et exigences des populations; tension entre processus de reconnaissance locale et de reconnaissance générale.		
---	--	--

Un des aspects communément inhérents à la contestation de la légitimité de pratiques de service social à ce niveau repose sur la rigidification des cycles de légitimation. Autrement dit, le blocage du jugement de reconnaissance dérive des difficultés de gestion, de la part de l'assistant social, d'un positionnement simultanément interne et externe à la communauté, provenant de l'imbrication excessive entre les divers régimes d'action et les niveaux de jugement. Cet aspect peut le conduire à assumer une rhétorique double, propre à chacun des niveaux d'action comme s'ils s'instituaient en cycles de légitimation autonomes. Ainsi, dans quelques cas, l'assistant social assume le discours de la communauté, comme s'il en faisait partie, sans cependant y réussir effectivement, et dans d'autres il émerge comme un agent représentant d'une logique administrative, assumant un discours de développement déstructuré et sans aucun référentiel identitaire. En vérité, le cycle de légitimation est un et continu, sa désagrégation met radicalement en cause la légitimation de tout le processus.

Ainsi, les assistants sociaux, dans le cadre des pratiques en épigraphe ne doivent pas seulement promouvoir la combinaison prudentielle entre les diverses logiques et principes d'action, mais doivent gérer de façon pertinente les dynamiques d'imbrication / distance entre les différents régimes d'action et les espaces transactionnels, ce qui passe inclusivement par un processus de réflexion autour de leur propre implication dans la construction de l'action et des ressources qui doivent être ou non mobilisées.

« Je pense que les techniciens qui travaillent dans de tels services, dans des mairies notamment, où, en effet, la composante politique est très forte, doivent aussi venir ici avec la sensibilité nécessaire pour qu'ils puissent appliquer les orientations qui leur sont données, sans pour cela cesser de donner leur opinion sur les choses, selon leur volonté, mais avec modération et surtout avec prudence et professionnalisme. Nous ici, nous ne pouvons accepter que notre motivation politique, ou que notre volonté politique domine ou commande, parce que ce n'est pas notre propos, nous sommes des techniciens, nous devons savoir séparer les choses (...). La politique commande les destins de l'institution et trace des priorités, il revient au technicien de donner des réponses et d'agir en respectant les priorités établies par les politiciens » (int. n° 17, TC, MPC, AS).

Un autre paramètre référé dans le cadre du processus de contestation de la légitimité repose sur la soi-disant impuissance ou inefficacité de l'action des agents de service social dans le cadre de pratiques de développement social.

Si nous comprenons que le processus de légitimation consacre la coexistence de principes d'action différenciée et que les divers agents se positionnent dans ce processus, non pas sous une logique concurrentielle, de lutte pour la délimitation de territoires, mais sous une perspective d'agrégation de principes et de formes d'action distinctes, les contours de la réflexion sur l'inefficacité s'altèrent, d'une perspective téléologique, vers une perspective processive. Selon ce point de vue, il est possible de relever trois stratégies, développées par les agents de service social, dans la construction des passages entre les divers niveaux de jugement et de preuve :

a) La clarification des divers principes et registres, notamment politiques et sociaux, en présence, de manière à édifier les possibilités d'un « processus de différenciation » par la voie de la complémentarité⁷⁷³.

« Les présidents de Junta (Maires), au début (ça a été marrant), ils se sont un peu demandé, «qu'est-ce que nous sommes en train de faire ici comme Junta de Freguesia? Cela est un peu le rôle des institutions, pas le nôtre». Et je leur disais très souvent: «c'est que nous avons de graves problèmes, qui ne peuvent être résolus par les institutions, notamment, le logement, et les Juntas n'arrivent pas à les résoudre non plus !» (...) «nous donnons l'argent, mais vous vous responsabilisez pour l'accompagnement des travaux et pour arranger la personne qui remettra les choses en état». A cette époque, j'ai fait plusieurs réunions avec eux jusqu'à ce que je réussisse à convaincre Monsieur le Président que ce serait bon pour la Junta, parce que je lui disais: «vous, en termes politiques vous avez tout à gagner, parce que vous allez être reconnu, cela ne m'intéresse pas à moi, parce que je ne veux pas être reconnue en termes politiques ... ce que je veux c'est que les personnes aient des conditions et la reconnaissance est pour vous autres, je ne vais jamais apparaître, vous autres apparaissez, vous autres allez faire » (int. n° 24, TC, ASL, AS).

⁷⁷³ Conception défendu par G. Lemaine. Cf. l'article "Social differentiation and social originality" in *European Journal of Social Psychology*, n° 4, 1974 cité par KASTERSZTEIN J., "Les Stratégies identitaires des acteurs sociaux: approche dynamique des finalités" in CAMILLERI & alii, *Stratégies Identitaires*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Psychologie d'Aujourd'hui, 1990.

b) la clarification d'expectatives, soit des populations, soit des politiciens, et des seuils d'admissibilité et d'indicibilité. On constate que les expectatives des populations assument parfois un caractère irréaliste et revendicatif et doivent donc être relativisées. D'un autre côté il serait bon d'exiger l'élaboration d'un diagnostic adéquat et ouvert des potentialités et des dynamiques communautaires.

« Je crois que même par l'exposition physique que nous avons devant les clients (...) nous devons donner une réponse, qui est-ce, qui a recours à nos services et pourquoi il en a besoin (...) c'était important de connaître les besoins après un diagnostic bien fait. Maintenant avec le réseau c'est même notre obligation de faire le diagnostic des besoins et des ressources pour répondre aux situations de plus grand risque » (int. n° 26, TC, ASL, SS, CO).

Parfois la manutention des seuils d'indicibilité est compliquée. Le contrôle que le politicien prétend assumer, des mesures et des dispositifs en marche, par la visibilité que celles-ci lui proportionnent, peut mettre en cause les logiques relatives de chaque agent dans la construction d'une action conjointe. Cela exige de la part de l'assistant le déclenchement d'un ensemble de négociations et d'ajustements tendant à la revalidation des seuils de légitimation.

« Il y a quelques partenaires, par exemple, les conseillers municipaux, les présidents de Junta (maires) qui ne savent pas encore très bien jusqu'où peut aller leur rôle, c'est à dire que nous essayons de créer une nouvelle méthodologie de travail et eux, à leur niveau, des communes, veulent pratiquement occuper la place que nous avons avant, de protecteurs, d'assistances, même de surveillants (...) genre police ou fiscal. Nous essayons de créer un nouveau rôle...ils ont déjà aussi un peu grandi» (int. n° 26, TC, ASL, SS, CO).

c) l'articulation entre le global et le singulier, en maintenant ouverts et flexibles les canaux communicants entre les divers niveaux d'action.

« Il est important qu'il y ait des techniciens qui soient sur le terrain pour connaître les situations, pour (je passe l'expression) éduquer aussi un certain genre de municipes pour qu'ils agissent dans un certain sens (...). L'instruction des processus très souvent ne permet pas au technicien d'aller sur le terrain, ce qui signifie qu'il y a un ensemble de confirmations et de contrôle de données qui sont parfois faits par téléphone (...) il faut être flexible et trouver des alternatives » (int. n° 17, TC, MPC, AS).

Cette ouverture, manifestation de la compétence en acte de l'assistant social, présuppose, d'un côté, l'articulation permanente entre réflexion et action et d'un autre côté la capacité de valider les divers actes en les inscrivant dans un continuum de façon à acquérir un sens.

1.3- La composition de la preuve dans le cadre de segments de pratiques s'inscrivant dans le territoire socio-éducatif

Les contraintes inhérentes à l'architecture de la preuve dans le territoire en épigraphe se consolident dans la réalisation du propre cycle de légitimation, qui présuppose le surpassement de l'individuel et des preuves sensorielles au profit de preuves avec un potentiel d'admissibilité dans des registres d'action publiques. La pertinence du singulier au noyau du sens du territoire et de l'univers de référence dans lequel il s'inscrit, complexifie, cependant, le processus de navigation entre les différents niveaux de jugement.

Le territoire de sens socio-éducatif encadre un ensemble de principes et de présupposés de transformation de comportements et de promotion et de développement de capacités et de potentialités individuelles et de groupes, qui se sont constitués historiquement comme des référentiels des pratiques de service social, sur base, soit d'affirmation professionnelle, soit de critique soupçonnées de contrôle et de massification des comportements individuels.

Ainsi, dans le territoire en épigraphe, la qualification des objets-référents pour la production de la preuve découle du potentiel que ceux-ci contiennent de traduction de la particularité des sujets. Cela signifie que les contraintes de généralisation, dans le cadre des territoires de sens qui peuvent s'inscrire dans un univers de référence de sollicitude, ne sont pas aussi urgentes que dans les territoires antérieurs, tout comme les noyaux de tension, au cœur de pratiques de service social, ne sont pas non plus si évidents et déterminants. L'hétérogénéité de l'univers référé implique, toutefois, des différenciations statutaires des objets en fonction des contours des seuils d'admissibilité propres à chaque lieu anthropologique. Ainsi, dans quelques segments de pratiques (par exemple, formation socioprofessionnelle ou rééducation) la loi, notamment, continue à être un objet extrêmement relevant et contraignant dans la production de la preuve, cependant, elle n'est déjà plus invoquée prioritairement pour homogénéiser des situations distinctes, mais, pour encadrer et justifier une action déterminée relativement à un usager particulier.

A) Contraintes:

L'ensemble de pratiques (accompagnement socialisant et accompagnement en « espaces de vie ») hétérogènes s'inscrivant dans le territoire socio-éducatif est profondément marqué par la construction relationnelle, bien que la pertinence, les contraintes et le processus d'édification de preuves admissibles soit variable en fonction des contours spécifiques de telles pratiques et des différentes dynamiques transactionnelles qui traversent des lieux anthropologiques différenciés.

« Notre grand instrument ici est la relation (...). Etant la relation, il est clair que nous devons essayer que la personne qui vient ici soit bien accueillie, que d'abord elle se sente bien (...). Qu'elle comprenne qu'elles ne sont pas ici pour être condamnées ou critiquées, qu'elles sont protégées par le secret professionnel (...) et nous essayons dès la première consultation d'avoir une relation positive(...) » (int. n° 73, TSE, T, AS).

La relation, axe unificateur des pratiques d'accompagnement socialisant, est croisée par des registres linguistiques et conceptuels différenciés (soit de caractère thérapeutique, soit de caractère éducatif ou formatif), qui consolident également des stratégies, des dynamiques et des méthodologies diverses. Si dans certains cas nous nous trouvons devant un ensemble de procédés, plus ou moins directifs, destinés à aider les individus, à partir de ses itinéraires et d'une compréhension globalisante de ses sentiments, craintes, expériences, à se connaître eux-mêmes et à vivre chaque crise et recul comme une opportunité de croissance, dans d'autres, il s'agit de construire des conditions pour que l'individu puisse affirmer et concrétiser un projet de vie, à partir de l'identification et du surpassement de lacunes, soit de caractère socio-économique, soit de caractère formatif et informatif et dans d'autres encore, il s'agit de (re)constituer, sous des pré-supposés éducatifs ou de partage de vie commune, des identités des expériences et des formes de vie.

Pratique thérapeutique :

« (...) dans nos relations thérapeutiques nous aidons cet individu, cet être malade, à grandir, à trouver la santé, à mûrir et à s'autodéterminer. Je crois que l'assistant social peut avoir une intervention très propre de la profession. D'un autre côté, il a aussi, il a aussi beaucoup d'importance dans ces réunions qui rassemblent toute la communauté thérapeutique malade, devenant ainsi le principal animateur de ces réunions » (int. n° 29, TSE, T, SS, CO).

Pratique de rééducation /réinsertion :

« Nous travaillons directement avec les prisonniers dans le sens du traitement pénitentiaire. En ce sens on prétend analyser l'évolution de l'individu, du parcours qu'il a fait en temps que prisonnier dans le sens d'acquérir des compétences pour pouvoir mener, quand il sortira, une vie différente de celle qui l'a conduit ici (...). nous essayons qu'ils acquièrent des valeurs sociales, morales et culturelles afin que, quand ils sortiront d'ici, ils réussissent à s'insérer dans la société et qu'ils n'aient pas de comportements répréhensibles. C'est cela notre objectif (...) et nous essayons aussi qu'ils acquièrent des habitudes déterminées, soit de travail, soit d'occupation et qu'ils acquièrent d'autres valeurs qui ne sont pas celles de la marginalité » (int. n° 43, TSE, RS, SS, CO).

Pratique d'accompagnement institutionnel :

« La vie en communauté de ces jeunes, provenant de communautés et de situations familiales déstructurées, exige de notre part tout un travail de partage, de compréhension et de don quotidien, mais nous devons toujours les respecter dans leur individualité et les aider à concrétiser leurs projets de vie, sans chercher à les transformer, mais en les aidant à vivre mieux » (int. n° 35, TSE, AI, AS).

Dans tous les cas l'élément qui rassemble est la centration dans le potentiel et dans les caractéristiques des individus comme promoteurs de changements et constructeurs de projets de vie. Le rôle de l'assistant social repose sur l'explicitation et le profit de la dimension d'expérience des sujets, dans la (re)construction de liens identitaires et sur la production de sens à partir du rassemblement de fragments de vie très souvent déconnectés ou oubliés. La composante symbolique de sa pratique acquiert ainsi toute la pertinence.

La notion de « relation d'aide », qui comme nous l'avons déjà souligné est, dans ce cadre, centrale, exige une plus grande précision puisque elle ne se constitue pas simplement comme un soustrait naturaliste de la pratique⁷⁷⁴ mais repose sur une construction professionnelle. Comme le souligne Ricardo Zuñiga, « comme **relation aidante**, elle revendique un soustrait de naturalité, d'être le reflet de l'humanité fondamentale commune des participants dans la relation d'aide.

⁷⁷⁴ Comme l'a affirmé un des interlocuteurs de notre recherche, directeur (ingénieur) d'un centre de formation professionnelle, « (...) une chose que je dois reconnaître c'est qu'en vérité, les personnes avec cette formation [service social] (...) ont, dans la plupart des cas, une habilité naturelle (...). L'habilité naturelle n'est pas de la personne (...) c'est la formation qu'ils ont reçue pendant qu'ils étudiaient qui leur a donné ce genre d'inclinaison (...) qui nous paraît à nous, ignorants par rapport à leur cours, une inclinaison naturelle » (int. n° 51, TSE, FP, G, D).

Comme **relation professionnelle**, elle tire sa légitimation d'une formation qui serait censée avoir préparé l'intervenant à utiliser ses compétences personnelles pour établir une relation de type nouveau dans laquelle la naturalité – le « savoir-être » - et la compétence acquise – le « savoir » et le «savoir-faire» - s'uniraient sans tension »⁷⁷⁵.

La relation d'aide consolide en effet la tension découlant entre le don de soi de chaque agent dans la construction d'une relation personnalisée et l'ensemble de gestes, attentes réciproques et résultats espérés balisés par l'appartenance institutionnelle et par un ensemble de référentiels de caractère professionnel continuellement reconstitués dans la relation. Comme l'affirme l'auteur cité, l'intervention est le geste d'un acteur découlant du contrôle direct qu'il possède de l'action, mais c'est aussi l'appropriation, plus ou moins consciente ou acceptée, d'un geste de la société⁷⁷⁶.

Ainsi, les contraintes primordiales du processus de légitimation au cœur des pratiques en analyse, reposent sur la prédominance de l'espace transactionnel intime et sur la marge d'indicibilité élargie que celles-ci doivent contenir. De la même façon, la difficulté s'accroît dans la définition de critères de tri de l'information et des messages passibles d'accéder au registre public (qui, bien qu'elle ne se constitue pas, dans le cadre de l'univers de sollicitude, de façon si urgente, continue à être essentielle à la réalisation d'un cycle de légitimation), étant donné la forte composante d'implication corporelle et affective dans le cadre du registre intime.

« Je m'affirme par la qualité, que je veux imprimer à une formation et c'est ici que je travaille, s'ils veulent quantifier la qualité...cela ne se quantifie pas » (int. n° 52, TSE, FP, AS).

Le changement, concept profondément fluide et imprécis, outre son inscription dans une temporalité allongée, qui immobilise des processus de jugement (dans lesquels les diverses actions n'acquièrent de sens que par référence à l'ensemble), est profondément imprimé dans le corps, dans la personnalité et dans le comportement des usagers.

« (...) nous ne pouvons pas travailler en communiquant seulement à travers des papiers ; les techniciens doivent connaître les malades (...), ils doivent regarder, ils doivent parler avec les malades, ils doivent écouter les malades, ils doivent les voir, ils doivent les sentir (...). Nos malades, ce sont

⁷⁷⁵ Op. cit. in NELISSE Cl. & ZÚÑIGA R (s/s la dir. de), op. cit. , p. 90 (souligné dans l'original).

⁷⁷⁶ Ibid.

eux qui collaborent pour beaucoup dans leur procès, dans leur projet de vie future et ce sont eux qui en sont le carte de visite » (reg. n° 61-D, TSE, RS, AS).

C'est, donc, dans la « rhétorisation » (comprise comme processus de circulation de sens qui ne cesse de se reconfigurer) du cycle de légitimation que se trouvent les principales contraintes et noyaux de tension au cœur des pratiques d'accompagnement socialisant.

La preuve admissible dans un registre d'action publique traduit, ainsi, l'association entre les principes de transformation et de potentialisation individuelle et les objets qui permettent de consolider cette même transformation, ces objets se constituant très souvent comme des prolongements du propre « corps » (parallèlement aux rapports de progression, des tests et des registres de changement et leurs instruments d'évaluation, sont mobilisés des objets, à la fois, comme récits et choses produites par les usagers, photographies et registres audio-visuels, entre autres) et comme potentiel de généralisation.

B) Pratiques encadrées et noyaux de tension et compromis :

Dans le cadre du territoire en épigraphe, nous pouvons relever trois noyaux distincts de pratiques en fonction des objectifs inhérents à la construction relationnelle:

-un premier noyau, encadrant les pratiques centrées sur la composante thérapeutique (thérapie ; réhabilitation) ;

-un deuxième noyau contenant les pratiques que nous pourrions appeler éducatives et connexionnistes (prévention primaire ; formation socioprofessionnelle ; rééducation / réinsertion) et

-un troisième noyau où s'inscrivent les pratiques de gestion de la vie en internement (accompagnement en « espaces de vie », jeunes et personnes âgées).

En ce qui concerne les pratiques thérapeutiques, comme l'affirme Gilbert Renaud⁷⁷⁷, la perspective clinique se conçoit, non comme un ensemble de procédés simplement techniques, appliqués à des « symptômes » qu'il faut neutraliser, mais plutôt comme une relation de subjectivation ancrée à un univers de sens et de signification. De cette façon, la construction relationnelle que l'auteur appelle « relation clinique » présuppose un travail au niveau du sens, s'inscrivant, donc, intrinsèquement dans la reconstitution du lien social. Une telle dynamique de reconstitution de sens se réalise dans la propre coexistence quotidienne, surtout si nous nous référons à des pratiques impliquant l'internement.

⁷⁷⁷ RENAUD G., « L'intervention: de la technique à la clinique ou de l'objet au sujet » in NELISSE Cl. & ZUÑIGA R. (s/s la dir. de), *op. cit.*, p. 155.

« Dans une maison qui vit en communauté thérapeutique, cela signifie que tout doit tourner de façon à ce que le quotidien soit thérapeutique pour ses éléments. Cela signifie que celui qui y est ne peut pas perturber l'autre (...). C'est assez de la compétence du service social de savoir travailler avec les groupes et d'avoir une certaine intervention auprès des éléments du groupe afin qu'ils sachent travailler les uns avec les autres (...) dynamiser l'esprit de groupe, (...)» (int. n° 29, TSE, T, SS, CO).

Dans la gestion du quotidien tous les actes et procédés opérationnels acquièrent un sens symbolique, ayant par référence des objectifs socialisants et thérapeutiques. En effet, la forte présence de référentiels théoriques et conceptuels dérivée du champ de la psychanalyse dans le segment de pratique de la thérapie (référentiels parfois traduits en formations complémentaires, notamment dans le domaine de la thérapie familiale ou psychothérapie, ou à travers des socialisations institutionnelles) marque la construction relationnelle par la mobilisation d'objets de caractère psycho-thérapeutique et évaluatif (tests ; fiches d'interaction ; grilles d'évaluation et de comparaison, entre autres). Ainsi, bien que les concepts de relation et de projet de vie soient partagés avec les autres segments de pratique, ils acquièrent, dans ce cadre, une connotation particulière. La relation est balisée par des conceptions, des objectifs et des méthodes thérapeutiques et le projet de vie se centre sur des processus de reconstruction intérieure et d'apprentissage de gestion d'émotions et de vie en groupe.

En effet, les pratiques centrées sur des référentiels et objets de caractère thérapeutique reposent sur le présupposé que chaque personne est constituée comme une totalité complexe et signifiante, capable de se réapproprier son existence, en lui donnant un sens, et de se réinscrire dans des dynamiques relationnelles auto et hétéro référés. La relation, au cœur de telles pratiques, se fonde sur la reconnaissance de l'autre comme sujet inscrit dans un réseau complexe de dimensions familiales, sociales et symboliques.

Ainsi, la composante thérapeutique sous-jacente à la relation référée préconise nécessairement un mouvement de distanciation réflexive de la part de l'assistant social afin de dé-familiariser les seuils et les objets de l'espace transactionnel intime, en les encadrant dans des contextes et des dynamiques de compréhension et d'argumentation ayant un plus grand potentiel de reconnaissance générale.

« Notre proximité excessive des situations et des personnes ne nous laisse parfois pas penser adéquatement...il y a un tourbillon de sentiments qui nous prend d'assaut et que nous apprenons à gérer et à comprendre

avec le temps, c'est seulement quand nous contrôlons cette gestion émotionnelle que nous sommes préparés pour analyser ce qui est en cause, comment cela peut être mis en relation avec les autres éléments que nous avons déjà, même obtenus auprès de la famille, au fond penser réellement aux situations » (int. n° 73, TSE, T, AS).

Par exemple, dans le cadre de notre recherche⁷⁷⁸ et dans plusieurs études sur le processus de récupération de toxico-dépendants, ceux-ci font référence à l'importance de l'accompagnement, consolidant des attentes parfois en déconnexion avec la réalité, mais surtout, l'accompagnement de la part d'un agent qui soit présent aux moments opportuns et qui puisse, en quelque sorte, partager « son monde » sans en faire partie. Comme l'affirme Eugène Enriques, « cette rencontre ouvre à la reconnaissance d'autrui (individu ou groupe). Car plus l'être est étranger à lui-même, plus l'étranger lui devient proche, plus il est capable de voir celui-ci comme un autre lui-même, avec sa souffrance, ses hésitations, ses clivages »⁷⁷⁹.

L'assistant social, surtout dans la réalisation des pratiques en épigraphe, implique son propre « corps » dans la construction de la relation. Le « don » de soi rend possible l'apparition du désir du sujet et la transcription de celui-ci dans la parole. De là que la composante tropologique des circuits rhétoriques soit à ce niveau particulièrement relevante.

Pourtant, comme nous l'avons déjà relevé la réalisation d'un cycle de légitimation présuppose la possibilité et la capacité de transcrire une action déterminée, en ayant pour base une grammaire partagée et reconnaissable.

Sous cette optique, le processus d'accompagnement est une construction continue, une assomption prudentielle de trajets et de circuits réflexifs.

« (...) l'assistant social (...) est une personne qui existe pour rendre plus clair, pour éclaircir les éléments institutionnels qui sont de plus en plus

⁷⁷⁸ Données obtenues à travers la grille de caractérisation de l'espace relationnel assistant social / usagers. Quelques-uns des arguments utilisés par les toxico-dépendants qui ont recours à un Centre d'Accueil dans le sens d'obtenir une aide traduisent l'idée qu'ils ont besoin de s'éloigner d'eux-mêmes et de leur souffrance et que pour cela la conviction que le thérapeute (qui peut être ou non assistant social) doit être présent et disponible est importante: « *je cherche une aide* »; « *j'en ai marre, ou de vous ou il me reste à en finir d'une autre façon* »; « *comptez seulement avec moi* »; « *je n'ai pas besoin qu'on me juge* »; « *j'ai déjà essayé tout cela, c'est ma dernière chance* »; « *j'en ai marre de décevoir les personnes, qu'est-ce que je peux faire?* »; « *pouvez-vous m'aider?* ».

⁷⁷⁹ Cf. ENRIQUEZ E. & alii, *L'Analyse Clinique dans les Sciences Humaines*, Montréal, St.-Martin, 1993, p. 191.

compliqués (...), et en devenant plus clair, le stress et l'anxiété diminuent probablement et c'est un terrain qui devient de plus en plus spécifique pour les assistants sociaux. Ce n'est pas par hasard non plus que c'est la personne qui est attentive à tout ce qui est travail avec la famille, notamment avec la femme du malade, qui est toujours complémentaire. Ceci parce que c'est le technicien qui a fait, dans l'histoire clinique, le diagnostic de la relation de la famille (...) : comment se fait-il que quand je regarde un malade, en lui mettant le thermomètre, parce que j'ai la famille en face de moi, j'arrive à voir où sont les points névralgiques, où, quand j'aurai effectivement une relation thérapeutique et une intervention thérapeutique, ou celui qui viendra après moi, pourra toucher. Et je pense que cela est très spécifique du service social » (int. n° 29, TSE, T, SS, CO).

Le cycle de légitimation est ainsi marqué par de nombreuses circuits du jugement, conditionnant la production de la preuve générale, par l'intermédiation, d'objets-référents de caractère local (et même intime) et de longues temporalités. Le grand danger de rupture dans un cycle de légitimation, dans le cadre d'un territoire socio-éducatif, découle précisément des hiatus temporels allongés dans la production d'une preuve publiable, pouvant enfermer la pratique dans un niveau de reconnaissance simplement local, qui comme nous l'avons déjà montré est, dans ce cadre, extrêmement relevante, mais cependant, insuffisante.

En réalisant de la thérapie de groupe dans un centre de récupération d'alcooliques, par exemple, les assistants sociaux manifestent leur préoccupation par le fait qu'une telle pratique n'a pas la cible (par exemple à travers la certification d'aptitudes) d'un processus de validation de caractère général, quoique ce soit une pratique courante dans l'institution depuis son origine.

« La direction change... s'il vient quelqu'un qui ne partage pas le même procès historique, nous n'avons rien qui dise ainsi... Nous avons les rapports, mais nous n'avons pas la reconnaissance officielle » (int. n° 32, TSE, T, AS).

En effet, le processus de navigation vers un registre public est particulièrement complexe et les espaces transactionnels analogiques y acquièrent une particulière importance. La discussion et le partage des situations construites et en construction au sein de l'équipe (par exemple, une équipe thérapeutique) permet à l'assistant social d'opérer le distanciel nécessaire à la production de preuves, d'abord locales, et de débiter un processus de « dé-familiarisation », essentiel à la navigation entre

des niveaux de jugement différenciés et à la production d'une preuve publiquement reconnue.

« (...) comme nous travaillons en équipe et nous discutons les cas en équipe on vérifie, par exemple, qu'il y a des divergences entre le discours de la famille et le discours de l'usager dans sa propre psychothérapie, qu'il y a des difficultés de communication ou qu'il y a des conflits (cela arrive très souvent) (...) je réunis la famille avec l'usager et nous discutons; nous avons des sessions ensemble, pendant lesquelles nous mettons les choses au point: ce que l'on va faire; ce que l'on ne va pas faire...(...) nous sommes sur une ligne prêts à sauter de l'individuel vers le collectif, d'abord la famille et après le reste de la communauté, quand il le faut » (int. n° 73, TSE, T, AS).

La pression de l'engagement affectif, corporel, dans le quotidien est, ainsi, canalisée et les frontières des seuils d' « indicibilité » sont (re)pondérées prudemment, puisque dans une équipe thérapeutique l'information est partagée entre les différents professionnels (ce qui déclenche des processus de légitimation réciproque), en ayant comme dernier objectif le traitement de l'usager.

Dans la réalisation du passage vers un jugement général l'assistant social développe certains processus et des objets qui permettent de surmonter des preuves sensorielles et d'introduire dans un registre d'action intime des composantes passibles d'être décrites dans un registre d'action générale. Ainsi, nous pouvons faire référence, par exemple, à l'ensemble de registres et d'évaluations, de caractère plus ou moins modélisé selon les dynamiques transactionnelles, qui permettent de traduire, par le recours à des paramètres généralisables, une relation dans laquelle l'assistant social s'implique corporellement construisant des preuves sensorielles (par exemple, « voir » la transformation d'un usager ou « sentir » son niveau de confiance et son implication) inadmissibles dans un registre de jugement général. Tout un ensemble de stratégies de dépassement du perceptif se développent ainsi, stratégies que les assistants sociaux refusent de considérer comme processus de modélisation (qui mettrait en cause les principes de l'univers de référence de sollicitude), mais qui fournissent des éléments de transposition sensorielle, qui peuvent être confrontés avec des registres d'autres professionnels et avec des éléments antérieurs et postérieurs dans le processus d'accompagnement.

« (...) nous voyons très bien comment arrive un malade quand il s'assied devant nous et comment il en sort quand il se lève (...). Tout doit être évalué, ou, au moins, évaluer le plus possible (...), même si l'évaluation nous dit, et cela aussi est important, que c'est un cas qui a un mauvais

pronostic, parce que tout doit être écrit sur la fiche, sur la fiche clinique, mais aussi sur les autres fiches d'évaluation, soit des familles, soit de la vie communautaire, soit des diverses réunions (...) ; nous avons fait ces fiches, nous assistants sociaux, (...) il n'y a aucun modèle, nous sommes en train de trouver tous quelque chose » (int. n° 29, TSE, T, SS, CO).

Il faut relever que, bien que dans le cadre des pratiques thérapeutiques en général le procès où sont enregistrées toutes les données relatives à une certaine situation, que ce soit un procès clinique, c'est-à-dire, un dossier partagé par tous les professionnels impliqués dans le processus de thérapie, on constate la préoccupation, de la part de l'assistant social de maintenir un seuil d'indicibilité, une réserve de secret, de perceptions, d'émotions, d'intuitions, impartageable, même dans un espace transactionnel analogique. Un tel fait s'objective, notamment, dans la distinction entre registres : l'information qui est inscrite dans le procès général est une information triée, générique, distincte de l'information enregistrée en d'autres instruments, celle à laquelle seul l'assistant social a accès, et dont il est le seul à dominer en absolu les clés interprétatives.

« Il nous faut très bien gérer ce que nous disons dans les informations que nous faisons (...) ce qu'on peut ou non dire. Parfois c'est compliqué. Souvent, nous disons : pour motifs d'ordre familial ou pour mésentente dans la famille ... nous disons ce genre de choses qui ne sont rien mais qui sous-entendent quoi ? (...) si à n'importe quel moment nous avons un inspection qui nous confronte avec la situation, nous allons au dossier personnel et nous y trouvons le pourquoi, et nous expliquons ce qui est arrivé, pourquoi cela est en train d'être fait de cette façon » (int. n° 52, TSE, FP, AS).

Cette réserve informative est extrêmement relevante dans la construction d'un positionnement prudentiel dans les divers espaces, se constituant comme une source d'éléments pour la construction de la preuve et des ajustements qu'elle pourra impliquer, bien qu'elles ne soient pas utilisables de façon immédiate. Selon ce point de vue, les preuves sensorielles doivent être, dans un processus de légitimation, nécessairement, combinées avec des preuves documentaires et expressives.

Les contrats établis avec les usagers permettent également de neutraliser en grande partie la composante sensorielle dans l'espace intime et de re-édifier des seuils entre les différents espaces.

« Je ne trompe pas les personnes, au contraire. Je leur parle des difficultés et au fond donc, je leur offre, en tant que personne, ce contrat que nous essayons de commencer, car nous sommes ici pour que les choses se

passent bien et quand, et surtout quand, elles ne se passent pas bien, et donc, les choses étant très claires, je pense qu'elles comprennent très bien qu'en effet, il n'y a pas de subterfuges, c'est à dire, les choses sont comme elles sont, elles acceptent les règles du jeu, mais elles doivent les accepter (...). Nous faisons presque une sorte de contrat et nous disons: les consultations sont hebdomadaires, de préférence à telle heure (qu'elle va devoir respecter) (...) ... nous allons faire cela pendant x temps..., bref nous établissons plus ou moins les règles » (int. n° 73, TSE, T, AS).

En vérité, les contrats se constituent comme des objets de frontière, permettant de construire des passages entre des espaces transactionnels intimes, mobilisant le potentiel transformateur de l'individu, sujet de son propre changement et de son projet futur, affirmant un choix dérivé de soi-même en conformité avec les inscriptions normatives, et des espaces transactionnels de frontière au passage vers des niveaux de jugement généraux.

Dans le noyau de pratiques éducatives et connexionnistes il appartient à l'assistant social, sous les critères généraux du territoire de sens où elles s'inscrivent, de construire des connexions relationnelles (par exemple, dans la reconstitution de liens avec la société globale, entre des élèves ou ceux qui reçoivent une formation professionnelle et l'école, entre celle-ci et les autres sous-systèmes où l'élève s'inscrit et qui conditionnent en quelque sorte, ses attentes et priorités, entre autres)⁷⁸⁰ dans les différents lieux anthropologiques.

« (...) les éléments de l'équipe existent au Centre principalement en vue d'établir la meilleure relation possible avec qui y est, de façon à ce qu'il soit reconnu, par qui y est, qu'il existe une personne qui puisse l'aider. Une attitude de distanciation, une attitude doctorale en relation à nos élèves, selon moi, qui ne suis pas technicien de service social, ne peut pas résulter.

⁷⁸⁰ Cette dynamique de connexion, très caractéristique des pratiques de service social et inhérente aux propres processus de légitimation, est rendue évidente, par exemple, de façon claire, dans un des registres de processus d'interaction et d'argumentation (registre n° 44-D) (relatant un processus d'accompagnement d'un élève qui a des difficultés d'apprentissage et de comportement), dont on cite quelques passages: « plusieurs visites à domicile ont été faites, par la technicienne du service social, afin de sensibiliser la mère à la relation école-famille »; « il a été très accompagné pendant toute l'année scolaire, soit par l'assistante sociale, soit par la titulaire de classe et par les auxiliaires d'action éducative. Il a été acheminé par l'assistante sociale vers la salle d'étude (...). Parfois celle-ci l'accompagnait (...) »; « La technicienne de service social a toujours été présente à tous les conseils de classe où elle donnait et recevait des informations sur l'élève: à la fin de l'année scolaire on a fait un Plan d'Appui Éducatif spécifique pour l'année scolaire suivante ».

Il est évident qu'il y a un ensemble de règles dans lesquelles ils sont aussi importants. Ils travaillent avec la direction pour que cet ensemble de règles de l'institution, de la structure, soient accomplies (...). Ce que je pense c'est qu'indépendamment du fait de ne pas pouvoir perdre de vue l'autorité qui doit, dès que c'est nécessaire, exercer cette autorité, il y a aussi, en vérité, la question de la façon, de l'attitude en relation aux élèves (...) ce doit être une personne qui sent, ce doit être la personne que les étudiants reconnaissent comme celle à qui ils peuvent demander, raconter un certain type de problèmes ou recevoir des conseils » (int. n° 51, TSE, FP, G, D).

Selon cet avis, la preuve et la reconnaissance locale semblent avoir une particulière pertinence, s'affirmant et se consolidant en réunions de synthèse, de sessions de régulation et de partage d'informations et d'objets et même de conversations et d'observations « de couloir », ce qui met en évidence des mécanismes de transposition de la preuve sensorielle vers le registre de coordination local de l'action.

« La façon que la direction du Centre a, très souvent, d'identifier ce qui est en train d'être fait par les divers éléments de l'équipe c'est la vérification de couloir, la bonne ou mauvaise relation qui existe entre le technicien et les personnes que fréquentent la formation. Le fait que j'aie un technicien de service social « populaire », est révélateur de l'intégration de ce technicien (...) il est proche des personnes qui sont ici » (int. n° 51, TSE, FP, G, D).

La composante des normes implicites et les ententes et accords tacites sont, donc, particulièrement relevants dans la constitution et la reconstitution de dynamiques transactionnelles différenciées et même dans l'architecture de preuves générales. Sous cette perspective, le positionnement prudentiel de l'assistant social est primordial pour l'édification de passages entre différents niveaux de jugement. Ainsi, il est important de comprendre: les flux et les dynamiques des différents espaces et la conjugaison de vecteurs que ceux-ci présupposent, tout comme, l'ensemble de normatifs et d'accords, tacites ou explicites, et l'importance qu'ils acquièrent dans la configuration des espaces référés.

L'incertitude et la contingencialité inhérente au travail avec des personnes préconise la reconstitution continue du cycle de légitimation, et donc, l'urgence de dynamiques de jugement immanent au cours de l'action.

« (...) tout le procès dans la communauté doit être fait pour que l'individu sorte le plus rapidement possible, dans le plus court espace de temps possible. Le meilleur n'est pas toujours le moindre, nous devons donc laisser du temps à la communauté de décider la question du délit, se

préparer et se refaire, parce qu'un retour non préparé et le fait ne pas donner assez le temps à la famille pour se reposer, repenser, enfin, dissiper sa peur ; la peur peut être une mauvaise stratégie...nous ne devons pas travailler à la va-vite, diligents oui, mais sans hâte. Nous devons toujours très bien penser et analyser tout ce qui est en cause, en fonction du bien être de ce malade et de sa famille » (int. n° 61, TSE, RS, AS).

« (...) c'est un être humain, ce n'est pas une structure physique d'un matériel (...) et je crois que c'est toujours difficile de travailler avec des personnes et cela dans tous les services, que ce soit dans une institution pénitentiaire, ou même dans un centre d'appui aux drogués, ou encore dans n'importe quelle service qui travaille ces problèmes. Il est naturel que quand la réinsertion sociale d'un reclus qui est faite d'après ce que les gens disent et travaillée au cours du temps, nous sommes très satisfaits. Le plus souvent ce sont des frustrations mais, ce n'est pas dû à un manque d'engagement de notre part... » (int. n° 43, TSE, RS, SS, CO).

Comme nous l'avons déjà relevé, les espaces transactionnels intime et analogique sont particulièrement pertinents, dans la poursuite du cycle de légitimation, dans le cadre des pratiques encadrées dans le territoire de sens socio-éducatif.

L'espace transactionnel intime permet de consolider les dynamiques d'exposition et de travail sur soi-même, mobilisant l'élément corporel, soit de l'usager, soit de l'assistant social (cette mobilisation, parfois, littérale dans des processus de dynamique de groupes, thérapies occupationnelles, thérapies groupales, réalisation de jeux, entre d'autres situations), relève l'importance de preuves sensorielles, de l'expressivité et d'échange de sentiments, d'émotions et d'expectatives et met en évidence les éléments de tension et de contrainte qui traversent cet espace (voir figure 45). Etant donné l'hiatus temporel dans la réalisation de la preuve générale, que le concept d'accompagnement permet de consolider, et les contraintes additionnelles qui adviennent de ce fait, l'espace transactionnel analogique acquiert une importance primordiale au cœur du cycle de légitimation.

Le segment de pratiques de rééducation et de réinsertion permet de mettre en relation des principes inhérents au territoire socio-éducatif (les capacités intrinsèques à chaque sujet, le potentiel transformateur des individus et l'acceptation de la différence dans les contextes de société), au territoire administratif, étant donné la pertinence de la composante uniformisante et légale dans la définition des frontières de l'intervention (comme ça se passe dans le cas de processus de réintégration sociale et économique d'individus qui ont commis des crimes) et au territoire civique,

étant donné la composante de participation et d'implication, soit des individus, soit des collectifs où ceux-ci seront insérés. La preuve consolide, donc, une agrégation entre les caractéristiques et les comportements des sujets et les éléments généraux qui permettent de les inscrire et de les valider.

« Nous devons toujours, toujours donner des informations du reclus sur des transferts, des sorties précaires, des sorties à long terme, des sorties administratives, une liberté conditionnelle, nous devons toujours donner notre avis (...), parce que nous travaillons directement avec eux, avec les prisonniers. (...) Nous donnons notre avis, c'est à dire que nous disons si nous sommes favorables ou non et pourquoi et le pourquoi soutenu par l'accompagnement que nous faisons au fil du temps du prisonnier, cependant, le juge est déterminant et le directeur-général est déterminant, ils peuvent dire oui ou non » (int. n° 43, TSE, RS, SS, CO).

Il revient à l'assistant social de démonter les logiques en présence et les discours de stigmatisation ou de sacrifice qui peuvent être invoqués, tout comme la démonstration à travers des preuves documentaires (rapports, registres d'évolution, des plans de réinsertion individuelle, entre autres) et expressives (dans ce cas, le comportement visible du propre usager peut s'instituer comme preuve) du domaine, de la part de l'usager, d'un projet de vie rénové, consistant et intégré dans l'ensemble de règles et de principes socialement acceptés.

Ainsi, l'assistant social s'institue comme le traducteur public testimonial (auprès du tribunal, auprès d'instances de réintégration socio-économique, auprès d'autres institutions et partenaires) de l'ensemble de capacités construites, ou reconstituées, de l'usager, et surtout, de sa volonté de réintégration dont l'assistant social est le canal transmetteur. Cela implique un risque accru de contestation de la preuve et de la voie par laquelle elle s'exprime puisque les formes de confirmation échappent en grande mesure à l'assistant social, surtout parce que la validation de cette preuve s'ancre au domaine corporel et affectif de l'usager et seulement effective à long terme. Autrement dit, c'est dans la vie continue en société que le nouveau projet de vie s'objective et qu'il est, en fait, possible de confirmer qu'il y a eu une transformation des axes d'orientation des trajets d'expériences antérieurement assumés. Ainsi, l'accompagnement continu de la part de l'assistant social peut s'imposer comme une stratégie de garantie d'une preuve publique effective, assurant la reconnaissance d'un processus de légitimation passible de revalidation continue.

En ce qui concerne les pratiques d'accompagnement en « espaces de vie » celles-ci sont parfaitement inscrites dans les principes inhérents au

territoire de sens socio-éducatif, puisque le travail en internat est orienté par des référentiels de socialisation et de connexions affectives, possédant de faibles contraintes d'accès (seulement traduites en respect à des référentiels locaux, comme règlements internes et statuts) à un domaine général. Ainsi, la simple observation et les récits des usagers, traduisant la qualité relationnelle de vie et du partage commun d'expériences et de sentiments, se constitue comme une preuve admissible dans un registre public.

« C'est la satisfaction de nos jeunes qui nous oriente ; quand ils nous disent que tout va bien, qu'ils sont heureux, cela donne un sens à ce que nous faisons » (int. n° 35, TSE, AI, AS).

« Le bien être des personnes âgées, c'est ce qui est prioritaire pour moi. C'est le bien être, l'intégration, se sentir bien, c'est de voir les personnes venir ici très déprimées et de voir les progrès qu'ils ont à ce niveau, l'amélioration qu'ils ont, que je trouve fondamentale » (int. n° 33, TSE, AI, SS, DT).

L'espace d'exercice de la pratique s'institue, ainsi, comme un domaine intime et analogique élargi, ce qui agglutine presque l'espace profane, diminuant, par cette voie, les exigences d'une plus grande prédominance des référentiels de « familiarité ».

FIG. 45– Contraintes et ajustements dans la construction de la preuve

<i>Contraintes / noyaux de tension propres du territoire socio-éducatif</i>	<i>Ajustements dans la production de la preuve</i>	<i>Figures de preuves composites</i>
<p>-Contraintes associées aux dynamiques et processus de généralisation de la preuve;</p> <p>-tension entre des exigences de visualisation et maintien de seuils d'indicibilité;</p>	<p>a) Ajustements stratégiques : explicitation et encadrement, à niveau local, d'un sens partagé;</p> <p>b) ajustements de contraction et de dilatation, résultants de cycles de légitimation allongés temporellement.</p>	<p>a) contrats avec les usagers; processus médico-sociaux ;</p> <p>b) accompagnement.</p>

La pertinence de la relation, évidente dans les pratiques d'accompagnement social, paraît nous renvoyer à ce qui est désigné, dans les diverses analyses, comme axes fondamentaux de l'univers référentiel du service social (la communication, la relation, l'aide) ce qui au départ pourrait

neutraliser des noyaux de tension et réduire le besoin d'ajustements dans la construction de la preuve. Cependant, il a été possible de constater qu'en ce qui concerne les segments de pratique de caractère thérapeutique, un ensemble de processus de reconstitution de seuils entre des espaces transactionnels et d'admissibilité dans la construction et visualisation de la preuve se mettent en évidence.

« (...) il y a une conception dans le sens d'envoyer très souvent le technicien de service social recevoir les familles, très souvent même, et après il fait les subsides et tout cela... en fait, je crois que cette situation se pose à nouveau. (...) en fait, nous sentons, qu'il y a un terrain qui n'est pas conquis » (int. n° 73, TSE, T, AS).

« (...) nous sommes en train de, je ne sais pas si c'est perdre du terrain, je n'en ai aucune idée, je ne veux pas faire cette analyse; mais je pense que nous avons perdu beaucoup de terrain dans la maison. Je pourrais dire que les assistants sociaux ont été, de loin, les professionnels qui ont eu le plus de poids ici, surtout dans l'internement (...) nous étions ceux qui étaient devenus psychothérapeutes, d'abord avec une thérapie pédagogique mais après en allant plus loin, nous sommes devenus des psychothérapeutes » (int. n° 29, TSE, T, SS, CO).

Un tel questionnement nous paraît provenir de l'excessive centration de la pratique dans un registre de particularisation (assuré par des professionnels de santé) et la localisation de l'action et de la preuve (dans des régimes d'action intimes et analogiques) et pas tellement de l'irreconnaissance de compétences des assistants sociaux dans le domaine de la thérapie individuelle, familiale et groupale.

Comme l'affirme Robert Castel en réfléchissant aux contours des pratiques dans le cadre de la santé mentale, « l'imaginaire professionnel (...), alimenté de références psychanalytiques et sociales, même ambiguës, est en passe de devenir une ligne de résistance face à la montée de nouvelles stratégies d'intervention qui s'annoncent toujours sous la bannière du mieux-être et de l'intérêt des personnes, mais s'accomplissent à travers la déstabilisation du sujet et la désarticulation de son histoire, sociale et personnelle »⁷⁸¹.

Notre hypothèse découle du fait que l'on ne questionne que les pratiques qui sont insérées dans une dimension thérapeutique et pas celles

⁷⁸¹ CASTEL R., *La Gestion des risques. De l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*, Paris, Éditions du Minuit, 1981, p. 115.

qui, outre cette dimension inscrivent, par exemple, des stratégies et des processus de réinsertion.

En plus, la relative restriction de l'espace thérapeutique peut provenir du processus de rationalisation et de privatisation qui est en train de débiter au Portugal dans le secteur de la santé et qui introduit la logique de la mensuration d'actes comme processus de traduction de la compétence professionnelle, associant, donc, deux principes de rationalité absolument distincts.

« Une chose qui nous a été retirée et qui compte, je crois, pour les statistiques et est particulièrement significative (...) : nos malades ont droit, selon la loi, à l'exemption de taxes modératrices (taxe d'accès aux soins hospitaliers) pendant qu'ils sont insérés dans le programme de récupération (...). Pendant des années, l'exemption était passée par le thérapeute de groupe que le malade continuait à suivre (...) le thérapeute pouvait signer et confirmait que le malade continuait en récupération, donc exempt de taxe modératrice. A un certain moment, une loi est sortie qui dit que cela doit être fait par le médecin, c'est à dire qu'on a retiré aux assistants sociaux ou thérapeutes de groupe une fonction qui était, selon moi, légitimement attribuée, parce que c'était reconnaître qu'il était responsable pour le suivi de ce malade » (int. n° 31, TSE, T, AS).

En ce sens, on met en évidence, à ce niveau une transmutation du propre univers de référence que les assistants sociaux cherchent à comprendre et face à laquelle ils essaient de s'inscrire réflexivement et prudemment. Cela se traduit en une adaptation stratégique et astucieuse au changement par l'inscription dans des brèches d'autonomie inhérentes à n'importe quel processus de redimensionnement et par la reconstitution symbolique de soi-même, ce qui provient d'une rationalité prudentielle.

« Personne ne sait mieux dialoguer en utilisant différents langages ni mettre en relation des dimensions désunies que les assistants sociaux, c'est pourquoi il nous faut savoir visualiser cette capacité et savoir la développer, parce qu'elle est importante, soit pour les autres professionnels, soit pour les usagers qui peuvent ainsi mieux se situer dans une institution qui, au départ, peut faire très peur » (int. n° 30, TSE, T, AS).

La composante symbolique et de connexion permet ainsi de reconstituer des processus de légitimation, ce qui est fortement mis en évidence par les divers dirigeants institutionnels contactés, rassemblant, dans la construction de la preuve publique, des éléments généraux et des éléments singuliers et même circonstanciels.

1.4- La composition de la preuve dans le cadre de segments de pratique s'inscrivant dans le territoire associatif et solidaire

Le territoire de sens associatif et solidaire, profondément hétérogène, inscrit les principes d'équité et de réciprocité comme principes basiques. En parfaite harmonie avec les référentiels de l'univers dans lequel il s'inscrit (sollicitude), les noyaux de tension dans la construction de la preuve quotidienne, tout comme, les difficultés de passage vers un registre général dans la continuation d'un cycle de légitimation sont moins évidents.

La moindre prééminence de tension provient, en grande partie, de la plus grande admissibilité et centralisation d'éléments de caractère individuels et construits sur base de proximité (communion, implication, écoute, parole, valorisation de processus) ce qui permet de restreindre, ou de contourner, les contraintes de généralisation dans la construction de cycles de légitimation. Ainsi, les objets-référents qualifiés pour la construction de la preuve pertinente sont ceux qui traduisent la singularité de chaque situation et l'expressivité associée à l'accompagnement et à la construction relationnelle (récits personnels ; espaces de vie commune ; registres confidentiels, entre autres).

Selon cette vision, les frontières entre les divers régimes d'action et les niveaux de jugement sont plus fluides et osmotiques, élargissant, également, les marges de la preuve. Cela ne signifie pas que le passage vers un niveau général ne doit pas contenir la prédominance d'un registre intime et la référence à des normatifs et critères de caractère local et général, cela signifie seulement une plus grande flexibilité dans la justification publique d'un caractère d'exception et une plus grande admissibilité de processus de légitimation temporellement allongés.

« Nous devons comprendre et aider la direction à comprendre que les changements ne se construisent pas en un jour. Nous ne perdons jamais de vue le but de l'institution : promouvoir la qualité de vie de ces populations, avec des problèmes très complexes de nature différente, mais il faut du temps et accepter que pour chaque pas en avant nous pouvons en faire trois ou quatre en arrière, cela fait partie de la pratique et ne peut pas être interprété comme erreur » (int. n° 20, TAS, GP, AS).

L'élément réunissant de la construction allongée de la preuve est une rationalité de caractère esthétique-expressive qui permet de connecter, au fil du temps, les éléments apparemment dispersés dans une totalité ou dans une continuité et de construire un réseau de sens et de relations. Cela signifie que le présumé de circulation entre régimes et niveaux d'action

différenciés continue à être un élément central dans la conquête de légitimité. Par conséquent, la centration, dans à peine un des registres, s'institue comme présupposé de critique, donc, de questionnement de reconnaissance .

La relation établie entre assistant social et usagers est, dans le cadre des pratiques inscrites dans le territoire en épigraphe, orientée par des présupposés inhérents à l'exécution de politiques sociales essentiellement de caractère réparateur ou compensateur, ce qui permet de relever la capacité de l'assistant social pour la construction et la traduction de problèmes sociaux et pour l'interprétation et l'application de normes et de dispositifs. Dans ce contexte, chaque usager se place simultanément comme intégrant de typologies générales, passibles de justifier l'appui, et comme porteur d'une histoire unique et potentiellement incomparable, passible de justifier des processus d'accompagnement, par définition allongés temporellement.

A) Contraintes :

Le territoire associatif et solidaire est, en effet, extrêmement hétérogène, au niveau des segments de pratique qui peuvent y être référés, mais traduit cependant un ensemble, relativement homogène, de principes et de critères de forte inscription symbolique pour les assistants sociaux (la communication, l'expression, l'écoute, la proximité, la qualité de la relation).

Cependant, comme nous l'avons déjà vu le registre symbolique du service social ne s'épuise pas dans la composante relationnelle. Il présuppose une construction combinatoire, une articulation des parties afin de faire émerger le tout et de cette façon, dans un processus de légitimation, la circularité de sens entre divers régimes d'action et niveaux de jugement et de preuve. A vrai dire, à ce niveau, quelques questions en relation avec le fait que certaines pratiques référées se concentrent dans un registre temporel immédiat et ponctuel (urgence sociale ; gestion de la pauvreté), peuvent se poser, ne dépassant pas, le plus souvent, un espace transactionnel intime (consolidé même, comme dans le cas d'appui domiciliaire, dans l'espace d'« intimité » de l'utilisateur).

Ainsi, malgré une grande marge d'autonomie technique réservée à des agents, qui doivent très souvent décider sous pression de l'urgence et d'une souffrance physique et psychologiquement inscrite sur le visage de l'autre, un « visage » qui interpelle et qui oblige à l'action⁷⁸², on constate aussi une plus grande fragilité de la preuve publique, même aussi par la

⁷⁸² Cf. la philosophie d' Emmanuel LÉVINAS, par exemple à partir de l'ouvrage d' HAYAT P., *Emmanuel Levinas, Éthique et Société*, Paris, Éditions Kimé, 1995.

fluidité supérieure des objets-référents, et une plus grande difficulté dans la définition de seuils, d'action et de preuve.

« Au début, nous nous déplaçons très souvent à la partie basse (Baixinha) de la ville pour mieux connaître l'aire d'intervention du Centre ou pour visiter un usager et les femmes de la paroisse venaient dire au directeur qu'elle nous avaient vues nous promener au lieu de travailler ici. Mais il n'y a jamais eu de problèmes parce qu'il y a entre le directeur et nous une forte relation de confiance » (int. n° 20, TAS, GP, AS).

B) Pratiques inscrites et noyaux de tension et compromis :

L'ensemble de pratiques inscrites dans le territoire en épigraphe, bien que différenciées en termes de population d'usager, d'objectifs et de processus de travail, sont orientées par des présupposés de valorisation des personnes et des situations au détriment de procédés formels et d'obligation de résultats.

En accord avec les objectifs (et les logiques implicites dominantes) et la population d'usagers, nous pouvons faire référence à deux sous-segments de pratique différenciés :

-celles qui travaillent avec une population pauvre et exclue d'une logique majoritairement réparatrice (urgence sociale et gestion de la pauvreté / exclusion), et

-celles qui travaillent avec d'autres populations (personnes âgées et malades) dans une logique majoritairement palliative (soins palliatifs, appui domiciliaire).

Les pratiques vulgairement appelées d'assistance ont été, au fil du temps, la cible de critiques plus ou moins impétueuses centrées sur les objectifs pacificateurs et ordonnés qui leur seraient sous-jacents.

« Les assistantes sociales avaient un uniforme et s'appelaient les veuves des légionnaires à cette époque (...) le problème c'est qu'elles étaient accusées d'aller chez les personnes voir ce qu'elles avaient ... la pratique du service social à cette époque était très discutable. Les techniciennes arrivaient chez les gens et ça dépendait du linge qu'elles avaient dans leur lit, elles soulevaient les draps pour voir s'ils étaient bons, tiraient le linge des armoires pour voir si celles-ci étaient bonnes et après donnaient conformément (...) qui était propre à cette époque ne gagnait rien. Aujourd'hui ce n'est plus tout à fait comme ça, elles analysent la question plus à fond, elles n'analysent plus les choses aussi superficiellement » (int. n° 19, TAS, GP, sf, D).

Une réversion conceptuelle, d'assistancialisme en assistance, introduit de nouvelles données dans le débat et consolide l'ouverture de nouveaux paliers et processus de légitimation. Comme l'affirme R. Lafore, le paradigme traditionnel d'action sociale est « un système d'action essentiellement individualisé, dans lequel un technicien, disposant d'un savoir sur le social et le psychologique, ayant la compétence pour mettre en mouvement un certain nombre de dispositifs administratifs et médico-sociaux (généralement attachés à l'institution qui l'emploie), se tient face à un client-usager dans une relation à la fois d'extériorité mais aussi de domination ; il s'agit alors, selon une logique réparatrice et stabilisatrice pour le fonctionnement social, de faire entrer les individus dans des statuts, des ensembles institutionnels de traitement des diverses inadaptations »⁷⁸³.

Les logiques de projet et de partenariat viennent, dans ce cadre, s'instituer comme des figures de compromis entre des logiques d'assistance et des logiques de promotion et civiques, tout comme, entre différentes temporalités (l'immédiat et l'après-immédiat) et principes d'action (la rationalité et le partage ; la bureaucratie et l'ouverture ; le don et le contre-don).

En accord avec l'auteur cité plus haut, de telles logiques introduisent également le principe de l'hétérogénéité au détriment de l'uniformisation de types de demandes et d'usagers. La catégorisation traduit en vérité une combinaison hétéroclite entre des territoires distincts, donc des principes également distincts : administratifs et d'individualisation et de valorisation de processus.

En effet, le partenariat et la constitution de réseaux sociaux met à l'avant-plan la discussion sur la légitimité puisqu'ils permettent, en quelque sorte, de surmonter la fragilité de la preuve publique inhérente aux pratiques en épigraphe. De tels espaces s'instituent non seulement comme des opportunités de légitimation réciproque et des ajustements entre des logiques et des principes d'action distincts, mais aussi comme des lieux de contestation ou de confirmation de preuves.

« La clientèle est à nous mais aussi des autres techniciens, je me rappelle des partenariats où il y a plusieurs techniciens (...) ce sont les méthodologies et les pratiques qui sont différentes et complémentaires (...). Nous voyions en équipe comment nous pouvions agir...nous ne sommes pas détenteurs du savoir. (...) il est évident que si ça tombe nous faisons plus un travail de terrain (...) et pour cette facette le technicien de service social a

⁷⁸³ LAFORE R., « Les Trois défis du RMI. A propos de la loi du 1er décembre 1988 » in *L'Actualité Juridique. Droit Administratif*, n° 10, 20 octobre 1989, p. 584 cité par HATZFELD H., *op. cit.*, p. 206.

une formation adéquate. (...) Si l'institution est très fermée, s'il n'existe pas de travail à l'extérieur les techniciens ont un peu de recul (...). Notre pratique est fortement liée aux contextes, nous devons beaucoup travailler avec des partenaires et ne pas être aussi fermés » (int. n° 20, TAS, GP, AS).

L'urgence de la preuve publique se détache dans des espaces transactionnels synergiques dans lesquels chaque agent peut être intimé par les autres à expliquer et justifier une certaine décision ou processus, en mettant en évidence la composante combinatoire et expressive inhérente à la preuve à édifier. Les bases de la contestation peuvent reposer sur la centration exclusive dans une particularisation et réciprocité ou sur l'interprétation et utilisation abusive d'un certain objet de référence, notamment des normatifs légaux.

« Internement, j'ai des normes doctrinaires(...) et j'ai des orientations déterminées, par exemple, celle que personne ne mange gratuitement, indépendamment du coût. C'est une orientation générale, nationale, sinon chaque coordinateur commencerait à faciliter et nous aurions de nombreuses dettes d'usagers en repas. (...) Mais, même dans le cadre de cette orientation que j'ai, je fais ce que je pense être le mieux sur le moment, mais j'assume le risque » (int. n° 47, TAS, US, SS, CO).

Le partenariat fonctionne sur base d'une logique d' « égalité fictive » qui, en quelque sorte, est sous-jacente à la poursuite du cycle de légitimation, l'instituant comme espace analogique et construisant des modalités, dont certaines conventionnelles, d'accès à un registre public.

Comme le souligne Claude Nélisse, le partenariat «c'est une pratique, un système d'action concret où les parties prenantes s'obligent à interagir comme si elles étaient égales, parce qu'également concernées de fait. Cette égalité est une fiction, non comme chimère, mais comme convention »⁷⁸⁴. La confrontation entre des logiques différenciées, bien que potentiellement conflictuelles et révélateur de philosophies d'intervention et de construction des problématiques sociales profondément distinctes, permet cependant de visualiser des objectifs et des points de rencontre, cette visualisation étant essentielle pour le dépassement du potentiel restreint d'accès des pratiques inscrites dans le territoire associatif et solidaire à des niveaux de jugement général, notamment de caractère politique.

⁷⁸⁴ NÉLISSÉ CL., « La Croisée du formel et de l'informel: entre l'État et les partenariats » in *Lien Social et Politiques – RIAC «Les Formes de l'informel»*, n° 32, automne/1994, p. 183.

« J'aimerais étendre, de pouvoir étendre, notre travail auprès des institutions qui composent le réseau social. J'accorde beaucoup d'importance à ça, par ce que j'ai compris, c'est à dire qu'il est important d'appeler tous les intervenants à la responsabilité d'une utilisation correcte et meilleure et aussi d'une potentialisation de nouvelles ressources et de celles qui existent déjà, faire un appel à tous pour cette responsabilité (...). Il existe encore une façon de travailler individuelle, « parce que c'est mon institution qui va présenter des résultats et c'est nous qui sommes bons ! » (...) ce n'est aucun ensemble. (...) Pour gagner de la crédibilité et augmenter notre efficacité et visibilité nous devons nécessairement apprendre à travailler ensemble » (int. n° 47, TAS, US, SS, CO).

Une autre stratégie de contrôle des seuils d'accès à un registre public et de construction d'une preuve reconnue repose sur la tentative d'édification commune de tels seuils. Autrement dit, la fluidité, et la conséquente marge élargie de subjectivité, de critères et d'interprétation des normes peut être surpassée par la clarification et négociation commune de celles-ci entre plusieurs techniciens, ce qui, en plus, rend possible la neutralisation d'un des facteurs les plus pertinents de « dé-sintonisation » de cycles de légitimation : la « proto-professionnalisation » des usagers.

« Nous sommes maintenant dans un groupe de travail où nous pensons aux critères d'attribution de subsides éventuels et je crois que c'était important (...) j'ai pensé que nous devrions essayer de nous articuler, pour travailler plus ou moins selon les mêmes orientations. (...) ce que nous avons remarqué c'est que la population est très fluctuante, surtout ceux qui vivent en chambres, surtout les drogués qui changent souvent de commune suivant la technicienne de service social auquel ils peuvent avoir recours. C'est pourquoi, il est très bon que nous soyons en syntonie. C'est un peu difficile de créer ce genre de critères et encore plus de les mettre sur papier, parce que chaque cas est un cas, bien que l'on n'ait plus l'aspect de la casuistique » (int. n° 20, TAS, GP, AS).

Les pratiques d'urgence sociale traduisent, à leur tour, l'urgence d'agir et la pertinence des espaces transactionnels intimes. Le jugement tend, dans ce cas, à réduire la dimension d'échange significative à la prestation d'une aide ponctuelle et les usagers à la nécessité qu'ils manifestent, sous une logique de « dramatisation » dont il est visible et donc intolérable, du point de vue éthico-moral⁷⁸⁵. Comme le souligne Bernard Ginistry, « la conscience de l'urgence fait appel à l'homme, non pas d'abord à un savoir,

mais à un sursaut de la conscience par la perception de situation limite (la mort), la perte d'intégrité physique ou psychique, la dégénérescence, ... Le sentiment qu'il y a urgence n'est pas à sens unique. Il suppose que, directement ou indirectement, je me sente concerné ou menacé par ce qui arrive à l'autre. Menacé dans mon intégrité, dans mon système de valeur, dans ma façon d'être au monde »⁷⁸⁶.

Selon ce point de vue, l'urgence sociale n'est pas plus qu'une catégorie opérationnelle. La centration dans le présent, consolidée dans l'exigence de production d'un résultat immédiat et objectif, présuppose la mobilisation, de la part de l'assistant social, de tout un bagage d'expériences antérieures, qui ne peuvent cependant pas être inscrites de forme immédiate dans la situation actuelle par le caractère d'exception qui la caractérise.

« Quand nous intervenons nous savons déjà la réponse que nous allons donner à la personne parce que je pense que c'était très mauvais, ce n'était pas professionnel d'arriver près du client et de lui demander où il veut aller. Non, nous emportons déjà une chemise de ressources et de réponses avec nous (...). Nous n'imposons jamais rien au client (...) nous devons c'est négocier avec la personne, nous entrons en négociation. Chaque cas est vraiment unique et nous pose des questions distinctes. Très souvent ce que la personne veut ce n'est pas la réponse à son problème (...). Par le diagnostic nous arrivons à la conclusion que le problème, ce qu'elle nous demande camoufle un autre problème beaucoup plus grave et nous essayons toujours d'aller à l'encontre du problème central (...). Après quand nous intervenons, c'est sûr que nous pouvons faire une erreur et même l'acheminement que nous avons fait pour cette situation peut ne pas avoir été le plus correct. Dans ce cas (...) nous refaisons tout le processus » (int. n° 25, TAS, US, AS).

L'urgence sociale traduit, dès lors, sous le point de vue analytique et conceptuel, un ensemble de représentations d'ordre social, et des inégalités que celle-ci contient, associées à la « chance » ou au « destin » et qui justifieraient l'intervention sociale sous une logique de compassion laïque étrangère à tout présupposé de droits et de devoirs sociaux⁷⁸⁷. Ainsi, le passage vers un niveau de jugement général dans le cadre de cycles de légitimation poserait des questions importantes puisque, comme nous l'avons déjà relevé, il est difficile de traduire publiquement l'action construite en un niveau intime et ancrée à peine à des principes de caractère éthique.

⁷⁸⁵ SOULET M.H., "Social Emergency: between myth and reality", texte polycopié.

⁷⁸⁶ GINISTRY B., "Face à l'urgence, une philosophie de l'action" in *Actions et Recherches Sociales «L'Urgence»*, n° 2, 1987, p. 14.

⁷⁸⁷ SOULET M.H., *ibid.*

L'accompagnement s'institue, ainsi, dans le cadre des pratiques d'urgence, comme une preuve composite, puisqu'il permet d'élargir la dimension de temporalité et de transaction. De cette façon, la première aide ne s'épuise pas en soi-même mais s'intègre dans une continuité, dans un projet plus vaste.

« Il y a un processus de follow-up avec les techniciennes. Nous, quand nous enregistrons les acheminements et les diligences que nous effectuons, nous élaborons un processus et nous proposons un programme d'insertion. La ligne d'urgence a aussi des programmes d'insertion, ce n'est pas nous qui allons célébrer mais ce sera déjà la technicienne de la zone (...). dans ce processus, nous avons déjà noté quel genre de négociation doit être faite, ce qui doit être négocié avec la famille sur base de ce que nous avons diagnostiqué à ce moment-là, il est clair que ce que nous diagnostiquons pourra ne pas réellement aller à l'encontre des attentes, ça a été négocié à ce moment-là, mais la personne était aussi plus vulnérable (...). Entre-temps la collègue va accompagner la situation et le mois suivant, elle doit nous faire le point de la situation » (int. n° 25, TAS, US, AS).

Au delà de ce processus de surpassement du faible potentiel de légitimation que les pratiques d'urgence possèdent au départ, on peut aussi souligner une stratégie de constitution de preuves hybrides provenant de l'association entre des principes de l'univers de sollicitude et des principes de l'univers de marché qui mettent encore une fois en évidence la technicité prudentielle de l'assistant social, manifeste dans la mise à profit des justes moments, des informations pertinentes, dans le tri des situations de véritable urgence et dans la construction d'équilibres entre les nécessités, les ressources et les degrés d'urgence.

« La ligne d'urgence est une ligne opérationnelle et efficace (...), elle doit répondre à des situations d'urgence et il doit toujours y avoir une réponse. (...) pendant 48 heures nous devons résoudre la situation, trouver une réponse adéquate afin de résoudre la situation-problème du client, avec les besoins qui sont présentés, avec le profil qu'ils ont (...), nous n'intervenons pas toujours : il y a des situations où nous considérons qu'elles ne sont pas d'urgence (...). Quand nous intervenons il nous faut faire un procès de cette situation avec tous les contacts que nous avons pris avec les institutions, avec les services, tous les contacts doivent être enregistrés (...), même pour pouvoir faire l'évaluation à partir de ces registres de difficultés que nous avons en termes de réponses données par les institutions auxquelles nous avons eu recours » (int. n° 25, TAS, US, AS).

En ce qui concerne les pratiques inscrites dans une logique palliative la preuve admissible dans un registre public est essentiellement de caractère processif, c'est à dire, traductrice de l'ensemble de procédés inhérents à la construction d'une relation de qualité avec la population d'utilisateurs. Dans ce cas la preuve de morphologie expressive devient particulièrement pertinente.

Cependant, l'appui domiciliaire pose des questions importantes et additionnelles en ce qui concerne la rationalisation et solvabilité du service, bien que l'intervention échappe pleinement à la logique socio-industrielle.

« Les personnes « gagnent » quelque chose à venir nous trouver, nous demander une aide, je pense qu'il y a une réciprocité qui est bénéfique pour les deux parties, pour nous assistants sociaux parce que nous finissons par donner une réponse satisfaisante (...) à la famille. C'est lui procurer ou alléger un peu non pas seulement sa souffrance personnelle mais aussi la souffrance de cette personne qu'il aime. Pour moi, c'est aider cette famille à traverser cette période difficile, l'animer un peu, l'aider à surmonter un peu ce problème » (int. n° 50, TAS, AD, SS, CD).

La dimension associative permet d'assembler une pratique où la solidarité et le don de soi s'instituent comme des paramètres décisifs, mais où la question du coût du service s'institue comme un élément important à être pondéré dans la construction d'une preuve admissible. Ainsi, il revient à l'assistant social de justifier chaque situation en inscrivant des éléments prouvant le besoin d'appui et des éléments prouvant les échelons de revenus de façon à fonder une certaine relation nécessité/ service /prix.

« En effet, au début, les services étaient payés, ils étaient au coût réel du service et c'était un très petit nombre de personnes qui jouissaient des services (...). Avec la continuité nous avons commencé à nous apercevoir, grâce au bureau de service social, qu'en effet les besoins étaient nombreux : beaucoup de gens recouraient à l'institution pour voir leurs problèmes résolus et, en gros, la population âgée qui y recourait était celle avec des faibles ressources économiques (...) et avec beaucoup de difficultés d'autonomie (...). Nous avons commencé à faire passer le message aux dirigeants qu'en effet nous étions en train d'être une institution, non une association nationale d'appui au vieillard, non d'appui à la personne âgée, mais, d'appui à une partie seulement des personnes âgées » (int. n° 6, TAS, AD, AS).

Le compromis assume la forme d'une combinaison hybride entre des critères de confiance (liés à la qualité et à la continuité du service), de

partage, inclusivement, de fragments d'expériences, et de relation et critères de performance (opérationnel et économique) dans la mise en pratique du service. Un tel compromis traduit le cœur du propre cycle de légitimation, appelant à la compétence combinatoire et argumentative de l'assistant social.

FIG. 46- Contraintes et ajustements dans la construction de la preuve

<i>Contraintes/ noyaux de tension propres du territoire associatif-solidaire</i>	<i>Ajustements dans la production de la preuve</i>	<i>Figures de preuves composites</i>
<p>-Contraintes associées à la définition du seuil de profanité et d'admissibilité ;</p> <p>-Contraintes découlant de la prédominance de l'immédiat et de la catégorisation de demandes et des usagers (entre l'homogénéisation et l'hétérogénéité ;entre des temporalités courtes et longues) ;</p> <p>-Noyaux de tension associés au partage et à la construction d'espaces synergiques et à leur transmutation en espaces analogiques par l'édification d'un sens commun.</p>	<p>a) Ajustements de dilatation ;</p> <p>b)Ajustements symbiotiques</p> <p>-entre une logique de service et une proximité et logique de rationalisation de la prestation et de son exécution respective;</p> <p>c)Ajustements stratégiques</p> <p>-clarification et construction d'une logique commune</p>	<p>a) partenariats et réseaux sociaux ;</p> <p>b)contrats de prestation de service ;</p> <p>c) Protocoles ; projets conjoints</p>

Le territoire associatif-solidaire, par l'hétérogénéité de pratiques de service social qu'il encadre, est croisé par des logiques différenciées, donc, par des contraintes de preuve distinctes. Ainsi, bien qu' *a priori* les exigences de généralisation de la preuve puissent être flexibilisées, elles ne cessent de se placer exigeant de l'assistant social la mobilisation prudentielle de stratégies différenciées selon les situations et les espaces transactionnels où il s'inscrit.

Il nous paraît particulièrement pertinent de souligner, dans cette réflexion, la centralisation de la composante associative des pratiques analysées, ce qui écarte les présupposés d'uniformisation et de fiscalisation externe, surtout politique, évidentes par exemple dans les territoires administratif et civique, et qui expliquent, en grande partie quelques-uns des noyaux de tension, mis en évidence au passage entre des régimes d'action différenciés, dans la pratique de l'assistant social.

« Moi, aujourd'hui matin, j'ai encore eu ici deux cas de récurrence de toxicodépendance et je leur ai de nouveau dit «vous pouvez être en train de me mentir, mais je dois vous faire remarquer que je n'ai rien à perdre ni à gagner avec ça, j'ai mon travail à faire et j'aimerais comme technicienne de pouvoir vous aider, mais vous vous mentez seulement à vous-même». Moi, je n'entends aucun technicien de l'Etat faire ce genre de discours, c'est ainsi, «faites attention, si ça rate, nous vous coupons le subsidé et voilà», ceci est littéral » (int. n° 47, TAS, US, SS, CO).

La dimension interprétative et de connexion inhérente à la pratique de l'assistant social s'institue, au cœur du territoire en analyse, comme un élément fondamental dans la construction de la preuve et est mis en évidence à divers niveaux. Nous relevons ceux qui nous paraissent être les plus pertinents et qui permettent de souligner l'importance de la composante de syntonisation de la pratique de l'assistant social dans la réalisation d'un cycle de légitimation et particulièrement dans l'architecture de la preuve plausible :

-le niveau de l'inscription d'un individu dans sa propre histoire et dans la compréhension de ce trajet dans un contexte ;

-le niveau de la construction et de la potentialisation de ressources à travers la mise à profit et le re-dimensionnement de réseaux sociaux et de contacts privilégiés, notamment avec d'autres assistants sociaux ;

« Je pense qu'ils [dirigeants] valorisent la qualité du service prêté et le comment arrive-t-on à cette qualité (...). Très souvent nous devons nous articuler et ils s'aperçoivent de la manière dont nous essayons de potentialiser les ressources qui existent, comment nous essayons de résoudre les situations. Même un coup de fil, nous téléphonons au collègue : «écoute, j'ai ce cas, tu as un cas qui y ressemble? comment as-tu fait ?, qui t'as donné la réponse?» (int. n° 47, TAS, US, SS, CO).

-le niveau du dépassement des seuils des lieux anthropologiques dans lesquels la pratique s'inscrit, accédant à des espaces plus vastes, et donc, dotés d'un plus grand potentiel de preuve, par exemple, des partenariats, des réseaux, des projets, entre autres. De tels espaces transactionnels permettent, par la confrontation de logiques et de perspectives qu'ils contiennent, de s'instituer comme des domaines, d'un côté d'accès à des jugements généraux et de construction de preuves dotées d'admissibilité sur un plan public, et d'un autre côté, de construction partagée de paramètres de cohérence et de critères généraux orienteurs de l'action, tout comme, de clarification et de tri des critères déjà existants ou d'interprétation critique des normatifs légaux. À ce niveau, dans la construction de la preuve, le

partage ou l'édification d'un vocabulaire que tous puissent reconnaître comme valable, bien qu'il puisse correspondre au rassemblement de logiques et de principes différenciés, par exemple, le concept d'implication, de responsabilité ou de solidarité, entendus sous une logique de partage, de confiance et d'humanisme ou sous la prédominance politico-sociale de la redistribution et de la participation dans la (re)construction du tout collectif, est particulièrement important.

1.5- La composition de la preuve dans le cadre de segments de pratiques s'inscrivant dans le territoire socio-industriel

Dans le territoire socio-industriel la qualification des objets pour la production d'une preuve admissible repose sur le présupposé de maximisation de l'efficacité et de la productivité.

Ainsi, sous la médiation d'objets techniques et d'évaluation de la *performance* (échelles de mesure de l'engagement des travailleurs et des attentes des clients potentiels des produits, des statistiques, des machines, des plans de travail, des études d'impact et de degré de satisfaction, entre autres), une preuve générale repose sur la démonstration et l'accroissement du potentiel de travail et de productivité des travailleurs.

« Les objectifs que le service social prétend atteindre sont en relation avec le bien être et la stabilité émotionnelle des travailleurs, étant ainsi liés à la réduction des impacts de caractère psychologique, résultants de processus de restructuration de l'entreprise, soit d'altération de fonctions et, éventuellement, avec la suppression de postes de travail et l'altération de carrières professionnelles (...). Les bases sur lesquelles le service social repose se doivent au fait d'exister une politique sociale dans l'entreprise, nos méthodologies de travail étant définies par l'équipe de travail et appuyées dans les règlements internes de l'entreprise » (int. n° 40, TSI, AS/E, PA, S).

La composante gestionnaire, inhérente notamment au segment de pratique de service social de direction technique, s'institue dès lors comme une figure de compromis entre des priorités de contours non économiques et des stratégies de maximisation et de rationalisation de ressources, de caractère financier et humain. Un tel compromis exige donc un ajustement entre des paramètres et des langages différenciés, notamment entre la logique de l'efficacité et de l'efficience dans la gestion des ressources – ce qui présuppose aussi la mobilisation de stratégies tendant à l'augmentation de ces mêmes ressources, par exemple, à travers des candidatures à des projets financés par des fonds européens – et la composante de

l'accompagnement, de la valorisation des contributions relativisées et des rythmes des différents individus.

A) Contraintes :

Le territoire socio-industriel consolide, en effet, de nombreux noyaux de tension dans la construction des situations et des dynamiques argumentatives inhérentes à la preuve, associés à définition de priorités et au tri des éléments pertinents, et qui proviennent de la confrontation entre des univers de sens porteurs de principes divergeants et parfois même contradictoires, par exemple, entre le domaine de la relation et de la particularisation et le domaine de la mensuration et de la modélisation.

Le passage vers un niveau général devient, ainsi, particulièrement complexe, exigeant de la part de l'assistant social la réalisation d'une véritable technicité prudentielle.

« Il faut connaître le discours que l'organisation a et en profiter pour présenter les propositions. Nous savons que, parfois dans une entreprise on a un discours innovateur et après la pratique ne coïncide pas exactement avec ce discours (...) Il est très important d'utiliser le discours officiel pour les amener à accepter. (...) Pouvoir fonder une proposition avec ... des phrases qui sont écrites et qui ne peuvent pas être questionnées, parce qu'elles ont été acceptées et divulguées comme étant les principes orienteurs de l'entreprise, je pense que ça a un certain poids » (int. n° 39, TSI, AS/E, SS, CO).

Cela implique que l'on démontre des compétences de gestion du temps, des espaces, des attentes, des capacités réelles et potentielles de réponse, des rationalités en opposition, des instruments de registre et d'évaluation, des impacts de mesures et de propositions, entre autres aspects.

Dans l'architecture de la preuve plausible l'assistant social doit surtout trouver un équilibre, nécessairement précaire, et construit en fonction des différents vecteurs des espaces transactionnels, entre des exigences d'efficacité, de rationalisation et de mensuration, et des garanties de priorisation des nécessités des personnes et de résistance à l'agglutination du travailleur dans l'engrenage productif.

« Les personnes font confiance au service social, et n'envisagent donc pas ces interviews comme une forme de fiscalisation, ils les envisagent comme une pratique...et d'ailleurs, nous ne faisons pas pression sur les personnes, nous allons voir ce qui se passe et bien sûr, après nous conseillons, parce qu'effectivement, nous aussi comme employés d'une entreprise, nous ne pouvons pas oublier qu'il y a des objectifs de gestion et

le service social ne peut s'écarter de ces objectifs» (int. n° 39, TSI, AS/E, SS, CO).

Pour la construction du dit équilibre il est très important de connaître le lieu de réalisation de la pratique, notamment l'entreprise, et ses respectives hiérarchies, connexions, dynamiques, priorités et processus de qualification, affectation de ressources et évaluation de résultats et de l'engagement. Le jugement de reconnaissance de pratiques de service social repose, dans ce cadre, sur l'acceptation de celles-ci comme partie intégrante du système fonctionnel de l'entreprise, se soumettant, ainsi, aux mêmes processus d'évaluation et de quantification des actes professionnels réalisés que les autres professionnels.

« Dans une entreprise, les choses sont déjà très structurées afin qu'il y ait un contrôle. Nous avons un département spécifique au niveau des ressources humaines qui s'appelle Information de gestion où il y a quelqu'un qui compile trimestriellement les éléments qui lui parviennent des différents départements, donc c'est une dynamique (...) qui doit exister dans une entreprise. Si le département d'affaires sociales veut être traité au même niveau que les autres départements, et s'il le veut, il doit répondre aux mêmes exigences, cela je le comprends parfaitement » (int. n° 39, TSI, AS/E, SS, CO).

Vue de cette façon, la reconnaissance découle d'une inscription de la pratique dans un ensemble cohérent, soit de systèmes et hiérarchies, soit de dynamiques de jugement et de preuve.

La composante constructiviste inhérente à la conquête de légitimité au cœur des différents cycles de légitimation acquiert aussi, dans ce territoire de sens, quoiqu'au départ avec des espaces transactionnels plus restrictifs et des objets-référents moins souples, toute sa pertinence.

Tel que dans le cadre des pratiques analysées antérieurement, on vérifie également dans ce cas l'importance des légitimités contextualisées, ce qui permet de souligner le fait que, bien que les contraintes soient identiques, les cycles de légitimation sont différenciés en fonction des vecteurs des divers espaces transactionnels dans lesquels l'assistant social s'intègre. Par exemple, dans le cadre de l'action sociale d'entreprise la construction de la pratique de service social et la reconnaissance respective n'impliquent pas que la considération de l'interprétation qui est donnée par les différents agents, notamment les dirigeants, à l'équilibre d'intérêts travailleur/entreprise et au rôle que le service social peut assumer à ce niveau, tout comme, l'ensemble d'expectatives, exigences et compromis, plus ou moins tacites, qui peuvent provenir de l'interprétation référée.

« Les cultures existantes dans le groupe sont différentes et ce que les dirigeants attendent du service social change beaucoup d'une entreprise à l'autre (...). Quand je suis invitée pour aller à la Rede Elétrica Nacional, parce que la collègue que y était s'est retraitée (...) j'y ai trouvé soit des attentes des travailleurs, qui étaient habitués à une certaine pratique professionnelle de notre collègue, soit de l'administration et du directeur (...) qui m'ont beaucoup préoccupée. (...) les travailleurs voyaient en l'assistante sociale l'individu qui appliquait cette pratique d'assistance (...), très paternaliste (...) et hors des objectifs globaux de la gestion, maintenant c'est sûr, très bien acceptée. (...) j'ai agi avec beaucoup de tact, j'ai compris qu'il était important de préserver l'espace qu'elle avait conquis (...), mais j'ai commencé à changer les choses (...). J'ai réussi à faire comprendre au directeur qu'il y avait naturellement des choses qui n'avaient aucun sens. Que l'intervention du service social devait être faite mais après y avoir eu un diagnostic, après être arrivé à la conclusion qu'il était nécessaire d'avancer avec une certaine stratégie pour atteindre un certain résultat face à une situation concrète » (int. n° 39, TSI, AS/E, SS, CO).

On met donc une fois de plus en évidence, l'importance du positionnement prudentiel dans un contexte déterminé pour la construction d'une pratique passible de reconnaissance générale. Déjà dans un ouvrage des années soixante, Madeleine Bernard⁷⁸⁸ relevait l'importance, pour la construction de la respective pratique, de l'assistant social :

« -comprendre avec précision, sans se laisser influencer par ses propres sentiments ;

-remettre ces informations et réactions dans leur cadre et dans le contexte général de l'entreprise, afin de mieux apprécier sa valeur et ses variantes ;

-tirer de toutes ces informations, parfois contradictoires, des conclusions précises ;

-informer ceux qui pourront, avec elle et mieux qu'elle, leur y donner une suite ;

-proposer des solutions qui lui paraissent opportunes ou aider à les mettre à exécution ».

La dimension interprétative et de connexion est, ainsi, particulièrement importante pour l'assomption du service social comme une composante importante de l'entreprise en permettant de mettre en relation des réseaux, relationnels, informatifs et organiques, complexes et situés sur des plans distincts, par exemple l'articulation et la médiation de la relation

⁷⁸⁸ BERNARD M., *O Serviço Social na Empresa*, Porto, Livraria Civilização Editora, 1969, p. 63/64 (en italique dans l'original).

entre l'administration de l'entreprise et un certain travailleur anonyme, qui commence à « exister » par l'inscription dans une histoire (personnelle et institutionnelle).

B) Pratiques inscrites et noyaux de tension et de compromis :

Les pratiques d'ingénierie socio-industrielle inscrivent des segments de direction technique d'institutions du domaine social et des segments d'action sociale d'entreprise.

Les pratiques de direction technique mettent à l'avant-plan une composante gestionnaire et le besoin de concilier, au quotidien, tout un ensemble d'actions destinées à assurer la survivance et l'efficacité des contextes institutionnels et l'accompagnement et la construction relationnelle avec les usagers. La priorisation de la composante gestionnaire peut mettre en évidence des noyaux de tension importants, surtout si nous soulignons que la majorité des contextes auxquels nous nous référons présupposent des principes radicalement distincts inhérents à l'univers de référence de sollicitude.

« La priorité doit être les personnes, les personnes âgées ont beaucoup besoin d'attention et d'appui, mais nous ne pouvons pas oublier non plus qu'il y a des dossiers et des propositions qui ont des délais et qui doivent absolument entrer à une certaine date. C'est difficile d'avoir du temps pour tout et parfois nous devons nous couper en trois ou quatre » (int. n° 33, TSI, DT, AS).

La construction d'une preuve plausible provient d'une certaine désagrégation de la pratique en deux plans distincts, inscrits dans des territoires différenciés et, provoquant donc des cycles différents de légitimation.

« Je crois que je fais beaucoup plus que ce qui est dans les règlements, parce que le quotidien de l'institution exige de nous beaucoup plus et presque tout me passe entre les mains (...) si nous avons besoin d'équipement c'est moi qui dois vérifier, c'est moi qui dois voir les budgets, c'est moi qui dois les demander (...) toute l'organisation est centrée sur moi, c'est moi qui dois être attentive à tout, tout ce dont nous avons besoin et après j'ai toute l'autre partie, parce que les personnes âgées de l'appui à domicile ont constamment besoin d'être visités (...). (...) En plus, il y avait des habitudes enracinées dans le fonctionnement de l'institution, des pouvoirs installés (...) petit à petit, nous réussissons à changer quelque chose, plus de la façon dont je considère la situation » (int. n° 18, TSI, DT, AS).

Cependant l'inévitabilité de points de contact entre les deux plans et les difficultés de gestion des « dichotomies et des décontextualisations multiples » de l'assistant social (entre des plans de pratique et entre des niveaux d'action) provoquent, parfois, des bruits, des ruptures ou des arrêts dans les cycles de légitimation qui peuvent être débloqués par l'identification de tels points de contact et par l'emphatisation postérieure de la focalisation (soit de rationalisation ou d'évaluation des options et priorités de gestion, soit de valorisation des moments d'écoute, engagement et partage inhérents à la construction d'une relation de qualité) qu'il est intéressant d'adopter dans le cadre du respectif processus de légitimation - ce qui implique nécessairement le domaine des dynamiques d'approximation et de distanciation réflexif de soi même, des situations et des contextes.

Dans le cadre du segment de pratique d'action sociale d'entreprise le jugement de reconnaissance repose sur l'inscription de celle-ci dans les objectifs et options stratégiques de l'entreprise.

Selon ce point de vue, l'assistant social s'institue comme un élément central dans la garantie de poursuite de la chaîne de productivité, se plaçant donc continuellement dans un espace de frontière entre un niveau transactionnel intime et un niveau général et se constituant comme un lien de syntonisation et d'agrégation entre les divers espaces transactionnels du lieu anthropologique où la pratique se consolide.

« Dans une entreprise le service social ne peut pas, ne doit jamais être stagnant, il ne doit pas rester dans sa «petite maison». C'est un service transversal et qui doit s'articuler avec tous les autres services, surtout et encore plus au niveau de la direction de ressources humaines. Il faut que nous sachions dialoguer et être avec les autres collègues (...), il faut que nous formions un réseau, soit avec la Formation, soit avec la Gestion et le Développement (...). Je dirais que nous, individuellement, faisons très peu (...) Je pense que nous avons une fonction, un rôle très important qui est la médiation, cela, je crois que c'est fondamental, que c'est réellement établir tous ces ponts avec les nombreux acteurs qui sont impliqués dans un cas déterminé » (int. n° 39, TSI, AS/E, SS, CO).

Les cycles de légitimation sont, donc, multiples et continuellement revalidés. Ainsi, bien que la relation avec le travailleur soit primordiale pour la compréhension des facteurs qui peuvent conditionner la productivité et l'assiduité au local de travail, l'assistant social est sujet à de fortes contraintes de dynamisation continue du cycle de légitimation, construisant des preuves, dans un court espace de temps, qui associent clairement les principes généraux, les données et les référentiels d'une certaine situation.

« Il y a l'analyse de la situation, il y a le diagnostic et après il y a une stratégie d'intervention (...). C'est l'analyse de chaque situation qui va nous dire ce que nous allons faire : ça peut passer par l'identification de la situation d'absentéisme qui a à voir avec une situation de désajustement dans l'entreprise ou avec un malaise qui existe dans l'entreprise (...) et nous allons voir s'il faut les mettre dans d'autres services ou les envoyer suivre une formation (...). (...) le service social est un service transversal qui doit s'articuler avec tous les autres services » (int. n° 39, TSI, AS/E, SS, CO).

La preuve composite peut, à ce niveau, advenir de la réalisation de projets rassemblant une composante de promotion du bien être individuel, justifiés sous la focalisation d'une meilleure inscription, donc, d'une plus grande productivité au sein de l'entreprise.

« (...) un objectif que nous avons cette année est de préparer une enquête par questionnaire aux parents pour évaluer leur degré de satisfaction sur la colonie de vacances (...). Je pense que nous allons toujours avoir une dimension de cas, de réception individualisée (...), mais cette composante peut être réduite, parce que s'il y a, au niveau de la gestion, des politiques qui visent la promotion de la qualité de vie, d'une façon généraliste, on peut passer à une dimension plus...globale, plus collective et à une perspective plus préventive. C'est mon grand défi, c'est que nous devenions un des départements qui, dans le domaine de la promotion du bien être et de la qualité de vie au travail, lancions des projets » (int. n° 39, TSI, AS/E, SS, CO).

En vérité, quoique la relation avec le travailleur puisse avoir une composante importante d'expressivité, de confidentialité et d'accompagnement, le tri des éléments généralisables, répondant, notamment, à des principes d'efficacité (ce qui présuppose la mobilisation d'objets et d'arguments associés à la composante productive, budgétaire et concurrentielle) est absolument crucial, aussi bien pour le maintien du seuil d'indicibilité au cœur de l'espace intime, que pour éviter la rupture du cycle de légitimation.

Les espaces de frontière sont, dans ce contexte, particulièrement importants puisqu'ils permettent la circulation de ressources et d'informations passibles de réaliser des compromis entre l'intérêt du travailleur et les intérêts de l'entreprise. Segrestin souligne « l'acharnement des hommes à bricoler la relation industrielle »⁷⁸⁹. En effet, les accords et les

⁷⁸⁹ Cf. SEGRESTIN D., *Sociologie de l'entreprise*, Paris, Éditions Armand Colin, 1992, p. 20.

ajustements font partie de la vie d'une entreprise incombant à l'assistant social la concertation de toutes ces dynamiques, cherchant, pour cela à se positionner dans des cycles de légitimation croisés et simultanés.

FIG. 47- Contraintes et ajustements dans la construction de la preuve

<i>Contraintes/ noyaux de tension propres du territoire socio-industriel</i>	<i>Ajustements dans la production de la preuve</i>	<i>Figures de preuves composites</i>
<p>-Contraintes associées au domaine d'un langage de rationalisation d'entreprise et à l'utilisation d'arguments d'accroissement de l'efficacité, de la performance et de la démonstration d'utilité à travers des processus d'évaluation uniforme ;</p> <p>-Noyaux de tension entre les priorités de la gestion quotidienne et les priorités des personnes ;</p> <p>-entre une logique de rationalisation et d'efficacité et une logique de particularisation de chaque travailleur ;</p> <p>-entre différentes logiques et langages, associés à des univers référentiels distincts (justice : respect des droits des divers agents ; sollicitude : la valorisation du potentiel et des choix des individus ; marché : les intérêts d'efficacité, de fonctionnement optimisé d'institutions et d'entreprises).</p>	<p>a) Ajustements de métissage, soit de caractère symbiotique (a.1), en cherchant à rassembler les différentes logiques coexistantes en un certain lieu anthropologique et qui se traduisent en objectifs et priorités distinctes ; soit axial (a.2) en cherchant à combiner des critères différenciés, par exemple, des stratégies qui permettent d'associer la créativité des travailleurs et la hausse de la productivité, ou qui permettent, à partir d'études d'impacts auprès des personnes, d'améliorer ou de transformer des services ou des formes de fonctionnement.</p>	<p>a.1) Projets centrés sur le promotion du bien être ou de la santé des travailleurs et impacts dans le bon fonctionnement de l'entreprise (prévention de l'alcoolisme, de la consommation de drogues, de la violence – gestion de conflits, entre autres) ;</p> <p>a.2) Enquêtes sur le degré de satisfaction de la prestation d'un service déterminé; groupes de travail et de réflexion ; projets d'accroissement de la créativité.</p>

Les principes inhérents au territoire socio-industriel sont actuellement invoqués dans le cadre de dynamiques de restructuration des territoires de l'action sociale et de la politique sociale. La crise ou désajustement des systèmes de protection sociale de l'après deuxième guerre mondiale a repositionné le débat, surtout à partir des années quatre-vingts

(du XX^{ème} siècle), sur les présupposés, l'efficacité et la légitimité de tels systèmes, et surtout, sur les contours de son nécessaire re-dimensionnement ou réadaptation aux nouvelles données du social.

De ce débat, particulièrement relevant pour la compréhension des exigences de reconnaissance des mesures et processus d'intervention sociale dans les sociétés contemporaines, découlent deux axes principaux d'analyse, (apparemment) antagoniques et avec des impacts dans les pratiques de service social: la particularisation de dispositifs et de dynamiques et la rationalisation de l'univers de l'intervention sociale.

Dans le premier cas, nous sommes devant une dynamique, explicitée notamment par Jacques Ion dans l'ouvrage *Le Travail Social au singulier*⁷⁹⁰, de restauration identitaire et social des individus exclus par le recours à des « technologies de soi »⁷⁹¹, c'est à dire , à une explicitation et valorisation de parcours biographiques et d'expérience (dire et redire une histoire et une expérience personnelle, de « mise en cohérence du passé », devient le présupposé et l'exigence basique dans la détermination objective de l'aide et dans la construction d'un projet d'insertion basé sur preuve d'un registre de normalité et d'inscription social) dans le sens de garantir la « continuité identitaire » ou ce que Anthony Giddens appelle de « sécurité ontologique ». Comme le souligne Ion, « le propre d'un tel travail serait ainsi, à la différence de la relation d'échange institué dans le marché, et à la différence de l'interaction constituée dans l'espace communautaire ou indifférencié, de produire une relation instituant l'autre en personne sur un espace public. Non pas seulement personnalisation au sens où le marketing discourait ainsi pour désigner des segments de clientèle – on parle alors de communication personnalisée –, mais personnalisation au sens quasiment éthique où autrui est considéré comme sujet de son action, à la fois individu physique particulier mais aussi membre du genre humain et porteur de valeurs »⁷⁹².

La « publicisation » de la vie privée des sujets devient, donc, un élément fondamental d'un nouveau paradigme politique et social. On transite, ainsi, d'une logique d'unification et de normes partagées vers la valorisation du sens de soi et du contenu éthique de la vie ; de la stabilité d'une fonction vers une construction singulière des existences ; d'une individualité déterminé vers une individualité construite. On multiplie, ainsi, les évaluations des situations de vie, des parcours professionnels, en captant et valorisant l'investissement subjectif et en médiatisant la construction de

⁷⁹⁰ Paris, Éditions Dunod, 1998.

⁷⁹¹ NICOLAS-LE STRAT P., *L'Implication, une nouvelle base de l'intervention sociale*, Paris, Éditions l'Harmattan, Coll. Technologie de l'Action Sociale, 1996.

⁷⁹² ION J., *op. cit.*, p. 108.

liens entre l'individu, intimé à vivre et à prouver ses capacités, et celles de la société.

Comme le montre Pascal Nicolas-Le Strat⁷⁹³, il est très curieux que l'omniprésence de cette « confession de soi » en l'absence de toute erreur, de tout « péché », comme si une telle analyse fonctionnait comme une « pénitence publique » en fonction des difficultés et des espérances manifestées. On met donc en évidence la tyrannie d'un « toujours plus » agaçant qui s'institue, désormais, comme la base pour le jugement collectif du degré d'engagement et de la valeur et de la réalisation d'initiatives menant à une insertion sociale et professionnelle.

La logique sous-jacente à l'univers de référence de sollicitude commence, ainsi, à s'immiscer, non sans effets pervers, dans les autres territoires (quand nous nous référerions notamment au segment de pratique d'exécution du revenu minimum garanti nous avons essayé de relever cet aspect) ce qui rend possible, d'un côté, l'élargissement des marges d'admissibilité de preuves hybrides dans un registre public (notamment, dans le territoire administratif et civique) mais, d'un autre côté, pose des questions accrues dans la construction de cette même preuve afin de neutraliser des soupçons de discrétion, plus accentués, dans le cadre des diverses actions mais sans que, par cette voie, ne se mettent en cause les présupposés de valorisation de l'expérience des usagers inhérentes à ce nouveau paradigme d'intervention sociale.

D'un autre côté, la tendance actuelle pour mélanger la logique sociale et la logique d'entreprise dans le domaine de l'action sociale (redistribution et hiérarchisation de tâches, de projets, d'évaluations, de quantification, de formalisation de relations et de processus) pose des questions importantes dans le cadre de la discussion sur la proclamée perte de légitimité des pratiques de service social dans les sociétés actuelles. Les bases d'un tel débat reposeraient sur la constatation de l'éloignement des référentiels de légitimation du passé, notamment la construction relationnelle et la proximité de populations et de problèmes dans l'accomplissement d'une certaine mission institutionnelle et politique, et dans la relative incapacité de comprendre et de répondre efficacement aux exigences traditionnellement associées au monde de l'entreprise: les valeurs de l'initiative, de la rentabilité, de la prévisibilité, de l'évaluation et de la traduction quantitative.

L'approche que nous proposons permet de repositionner le débat en mettant en évidence la différenciation de constructions argumentatives, de contraintes de preuves et de dynamiques de coordination entre des agents différenciés pour l'architecture de cycles de légitimation distincts. Ainsi, la

⁷⁹³ NICOLAS –LE STRAT P., *op. cit.*

légitimité est toujours une conquête et une construction contextualisée appelant aux capacités de combinaison entre des logiques, des arguments et des recours qui d'acquièrent de sens que dans une continuité, en accédant à une cohérence édifiée et plus ou moins précaire. La légitimité de l'assistant social et des actions qu'il développe provient, donc, primordialement de la capacité qu'il démontre dans la construction et l'utilisation d'un fil d'Ariane argumentatif.

CONCLUSION

REPLACER LE FIL DE L'ARGUMENT

La légitimité s'institue, comme nous avons essayé de le montrer, comme une construction au quotidien. Le partage d'un même diplôme, d'un même mandat politico-institutionnel et d'une même fonction, traduisent, ou peuvent traduire, différents jugements de reconnaissance, donc, différentes légitimités. Vue sous cet aspect, la légitimité qui provient de cette construction quotidienne que nous pouvons mettre en évidence à partir de notre recherche, est surtout une légitimité de compétence ancrée à la capacité de connecter et d'interpréter des logiques plurielles, de partager des informations et des référentiels, de traduire les demandes et de transformer des espaces de frontière en intervalles de construction de lectures partagées.

Comme nous l'avons vu, les actions compétentes résultent de la combinaison de ressources différenciées : connaissances théoriques, techniques, expérience, ressources émotionnelles et physiques, objets-référents, réseaux relationnels et d'information, entre autres, ressources qui seraient mobilisées différemment dans des situations professionnelles différenciées, ce qui signifie que la capacité de juger et de profiter du sens des opportunités, en identifiant ou provoquant le « bon moment » pour agir, ou pour édifier une trame argumentative passible d'être reconnue comme pertinente, se trouve au cœur du processus de reconnaissance.

En effet, un jugement de reconnaissance passe, d'abord, par l'obtention d'un sens partagé, une cohérence rendue évidente, soit à niveau local, soit à niveau général. Les assistants sociaux eux-mêmes soulignent l'importance de définir des critères généraux et une lecture et philosophie commune d'intervention (surtout dans le cadre d'un même lieu anthropologique) pour qu'ils puissent revendiquer et voir reconnu un espace propre d'intervention. Un des aspects essentiel dans le procès de construction de la reconnaissance (invoquée par les assistants sociaux et par les autres professionnels et validée par les dirigeants) est, donc, la construction d'ajustements entre des critères et des principes d'action distincts. De tels ajustements présupposent la connaissance approfondie des contextes, des dynamiques et agents qui les composent, tout comme, l'identification et la mobilisation pertinente d'objets-référents, soit de caractère local, soit de caractère général.

Le modèle de compétence est, ainsi, un modèle de rhizome, puisque chaque professionnel cherche chez les autres et dans les différents lieux anthropologiques des « racines » avec lesquelles se combiner. De là qu'actuellement la question centrale en débat sur la compétence soit celle de

savoir avec qui et avec quoi un agent déterminé construit et réalise ses compétences⁷⁹⁴.

Le professionnalisme émane, donc, de la combinaison pertinente de compétences et c'est précisément dans ce processus combinatoire que réside, comme le souligne Guy Le Boterf, l'autonomie du professionnel, mais également le « point aveugle » ou la « boîte noire » de la pratique, dans la mesure où un tel processus est, en quelque sorte, invisible, bien que visualisable, ce qui s'institue comme fondamental dans la conquête de légitimité.

Comme nous avons voulu le souligner, les différents territoires de sens comportent des exigences et des contraintes différenciées de reconnaissance de la plausibilité des preuves exigibles au passage vers un registre général. S'ajoutant à de telles contraintes (provenant, en grande mesure, des grammaires d'action et de jugement sous-jacents aux différents univers de référence) la construction de la preuve est circonstancielle, c'est à dire qu'elle doit provenir d'une articulation pertinente entre des éléments généraux et des éléments inhérents aux situations concrètes. Cela signifie, comme nous l'avons argumenté, que la légitimité s'institue comme le produit d'une construction quotidienne, revalidée et relativisée, or, la conquête de légitimité est basée sur un ensemble de processus et d'exigences de construction de la pratique que l'assistant social doit nécessairement mettre en pratique. Nous relevons, ci-dessous, les plus importants qui nous permettent de détacher le rôle décisif des composantes de connexion et d'interprétation des pratiques de service social dans la construction de la reconnaissance:

-le domaine et l'imbrication de langages et de logiques distinctes basées sur des dynamiques reconnues de « rhétorisation », et donc, de production de cohérence entre le concret et l'abstrait, entre l'officiel et l'officieux, entre le dicible et l'indicible. Selon ce point de vue, l'espace transactionnel de frontière acquiert, dans n'importe quel processus de légitimation, une centralisation particulière puisque c'est en lui que l'on réalise l'échange de sens, nécessaire à l'édification de lectures partagées. Un tel partage présuppose également la gestion adéquate de l'implication et de l'écartement entre l'assistant social et sa propre action, et par conséquent, une relation, présente et prépondérante, entre action et réflexion ;

-la connexion entre des plans d'information et d'action distincts, ainsi qu'entre différents cadres d'interprétation et de choses vécues, accédant à ce que nous appelons « navigation prudentielle ». Comme nous l'avons souligné, un des éléments principaux à la base de la non reconnaissance de la

⁷⁹⁴ LE BOTERF G., *Compétence et Navigation Professionnelle*, Paris, Éditions d'Organisation, 2000 (3ème édition revue et augmentée).

pratique se trouve dans sa centralisation et sa sédimentation à un seul des niveaux de jugement et de preuve. Ainsi, la mise en pratique d'un cycle de légitimation est la condition *sine qua non* pour la conquête de la légitimité ;

-la considération des autres agents, porteurs de logiques distinctes, mais toutefois, également admissibles, comme des partenaires dans des dynamiques de légitimation réciproque et non comme de simples concurrents dans l'usurpation d'un espace d'intervention commun (conception particulièrement relevante dans le cadre du territoire de sens civique) nous permet de considérer les dynamiques de rhétorisation, et la construction argumentative qui leur est inhérente, comme le pilier fondamental dans l'édification de la reconnaissance. En effet, cette logique de complémentarité dans la construction de légitimités contextualisées est centrale dans la compréhension globalisante des espaces et des pratiques, et consacre un virage argumentatif dans la discussion sur la légitimité puisqu'elle permet de considérer la pluralité de logiques d'action et de jugement, sous un même contexte et face à une même situation, sans que celles-ci ne s'évincent nécessairement mutuellement.

Le grand atout de légitimation de l'exercice du service social repose, ainsi, sur la capacité des assistants sociaux d'assumer, sans tabous, la dimension politique⁷⁹⁵ des respectives pratiques, c'est à dire, leur capacité de « dire » et d'analyser des conjonctures, de pondérer des relations de force et de pouvoir, d'identifier et d'interpréter les diverses logiques coexistantes, de se positionner prudemment dans les divers contextes et comme « maestro » des différentes lectures et des changements. La composante synétique de la pratique de service social, au centre du processus de légitimation, provient, comme nous avons essayé de le montrer, d'une dialectique circulaire entre des fragments de concret et des référentiels généraux. En ce sens, le symbolique évoque la convergence d'éléments et de prismes d'analyse, plus que la substitution d'images du réel. Autrement dit, la pratique doit être comprise globalement, sans l'emprisonner dans des actions apparemment déconnectées.

Selon la conception de Michel Autès⁷⁹⁶, le qualificatif « social » dans l'expression service social, renvoie à la considération d'une pratique où les procédés liés au langage – relations, échanges expressifs, réunions, discussions, négociations...- constituent l'aspect essentiel de l'acte

⁷⁹⁵ Paulo NETTO relève l'importance de la composante politique de la pratique de service social puisque ce n'est que de cette façon que les limites institutionnelles pourraient se transformer en supports d'action. Ainsi, la capacitation politique (savoir identifier, savoir interpréter et savoir utiliser) doit accompagner la qualification théorique (savoir) et l'habilitation technique (savoir-faire) (voir l'article « O Serviço Social hoje » in *Intervenção Social*, n°7, 1993).

⁷⁹⁶ AUTÈS M., *Les Paradoxes du Travail Social*, Paris, Éditions Dunod, 1999.

professionnel, reposant, donc, en dernière analyse, sur les formes d'existence et sur le partage d'un système de valeurs et de principes qui donne un sens et légitime l'action. L'assistant social accompagne, ainsi, les mouvements du social et des espaces transactionnels en essayant de se positionner comme le /au point d'équilibre, construit, entre le « trop vide » et le « trop plein » de sens, convergents et divergents. Pour cela, il cherche à mettre en évidence des similitudes et des différences, les contributions relatives et les ajustements nécessaires. Selon ce point de vue, l'assistant social est plus un agent entre d'autres agents, utilisant son potentiel technique pour débloquer des chemins, proposer des alternatives, questionner et neutraliser les effets pervers qui peuvent advenir de lectures univoques et d'une gestion inadéquate des seuils des différents régimes d'action.

On relève, cependant, que, malgré l'institution de la légitimité comme construction réalisée par des agents contextualisés, cela ne signifie pas qu'elle doit être comprise sous un angle individualisant. En vérité, la construction de la légitimité présuppose nécessairement la référence au général puisque: elle préconise l'articulation entre des logiques différenciées sous l'assomption de la pluralité dans l'analyse des problèmes et des situations; elle comporte des dynamiques de légitimation réciproque; elle a absolument besoin du passage vers un niveau public, et présuppose la construction de la preuve par l'articulation entre des référentiels locaux et généraux, intégrés dans une continuité porteuse de sens.

La pluralité de critères et de principes d'action et de jugement, et les dynamiques de légitimation réciproque et d'ajustements dans la construction de la preuve, s'instituent, en effet, comme l'arrière-fond où s'inscrit l'édification de la légitimité. Sous cette perspective, la légitimité repose sur la construction de sens et de réseaux de connexion, découlant de l'articulation entre des domaines, régimes d'action et espaces distincts. Sous une vision globale, elle consacre la combinaison entre la dimension sociale, la dimension économique et la dimension politique.

La diversité de perspectives sur une question déterminée ne met pas en cause la démonstration de légitimité mais plutôt la possibilité de construire un sens commun et de redéfinition ou d'ajustement de critères et d'accords. L'apprentissage de la complémentarité est, ainsi, essentiel. A ce niveau le grand atout du service social est la capacité de syntonisation et de réthorisation que sa pratique quotidienne contient et que l'assistant social exerce et potentialise.

La discussion sur la légitimité, particulièrement en ce qui concerne les pratiques de service social, ne peut cependant pas se détacher du contexte socio-politico-économique dans lequel de telles pratiques se réalisent. En effet, la pertinence actuelle de cette discussion sur des domaines très variés traduit le besoin de repositionner et de reconstituer des référentiels et des

formes d'agrégation socio-politique capables de doter de sens la vie collective. Plus que l'impression - plus ou moins objectivée ou contenue dans la notion de crise ou de vide social – que les référentiels d'intégration et de connaissance du passé contiennent des processus complexes de questionnement, ou même de désagrégation, il est intéressant de comprendre de tels processus et surtout de savoir comment il est possible de les penser, sous quelles catégories et quels principes.

La compréhension du monde actuel exige, plus qu'à n'importe quelle autre moment de l'histoire, la considération de l'interdépendance nécessaire entre passé, présent et futur, considérant que le présent n'est pas que le contemporain⁷⁹⁷, mais aussi le produit d'un héritage; héritage qui est également une construction dans le présent, puisqu'il traduit la continuité sélective de ce qui a été développé et appris dans le passé⁷⁹⁸.

Le processus de réinvention, ou de reconstitution sous de nouvelles bases, du social présuppose, comme l'affirme Boaventura de Sousa Santos, un moment de déséquilibre de la statue sur le piédestal: « Le moment où le regard, fixe et opaque, sur le monde, doit tout à coup regarder vers les pieds »⁷⁹⁹, et ceux-ci ne doivent même pas être en terre cuite pour que la statue se déséquilibre et tombe. L'intervalle qui mesure entre la chute et la reconstruction d'une nouvelle statue, sans piédestal, plus vive, plus consciente de ses faiblesses et de ses limites, est le moment de la recherche, de l'indéfini, de l'expérimentation de voies, d'avances et de reculs, de l'opportunité de nouveaux équilibres et surtout de l'apprentissage de la compréhension.

Le moment que les sociétés contemporaines vivent actuellement est, en utilisant la même métaphore, celui de la « découverte des pieds » et est donc le moment du déséquilibre et de la recherche désespérée de solutions, qui parfois ne sont pas plus que la revitalisation, caricaturée et sous des vêtements moins voilés, de réponses et récits qui, en fait ont toujours existé.

Comme le soulignent Guy Roustang et d'autres, bien que nous soyons habitués à penser le progrès comme un processus continu et vertueux d'émancipation matérielle et culturelle des individus, la priorité actuelle repose plutôt sur la rencontre du sens du bien commun et sur l'établissement d'un nouveau contrat social⁸⁰⁰. En fait, c'est le questionnement autour de ce que signifie actuellement le concept de cohésion sociale et les conditions

⁷⁹⁷ CASTEL R., *Les Métamorphoses de la Question Sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Éditions Librairie Arthème Fayard, 1995.

⁷⁹⁸ MORIN E., *O Paradigma perdido. A Natureza Humana*, Mem Martins, Publicações Europa-América, 1994.

⁷⁹⁹ SANTOS B., *A Crítica da Razão indolente. Contra o desperdício da experiência*, Porto, Edições Afrontamento, 2000, p. 46.

⁸⁰⁰ ROUSTANG G., LAVILLE J.L., EME B., MOTHÉ D. & PERRET B., *Vers un nouveau contrat social*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996.

pour son maintien et revalidation, sous une définition conjointe de règles de commensurabilité, qui donne un nouveau sens aux situation et réflexion actuelles et où le débat sur la légitimité doit absolument s'inscrire. Comment percevoir, dans ce cadre, les notions de responsabilité et de solidarité ? Autrement dit, comment « faire une société » en objectivant le plus grand de tous les droits, le droit d'avoir des droits, selon les paroles de Hannah Arendt, le droit à la dignité, à l'utilité sociale, à la visualisation et à la reconnaissance dans un registre public.

La nouvelle logique d'intervention qui s'impose dans ce contexte provient, d'un côté, d'un autre niveau de perception commun des appartenances et d'exécution des solidarités, donnant forme à la manifestation d'un sentiment d'appartenance solidaire, et, d'un autre côté, d'un changement (en vérité pas encore totalement réalisé) dans la lecture de la société, lecture désormais « topologique », pour utiliser le langage de Jacques Donzelot⁸⁰¹. Cela signifie que la localisation, l'englobement et le sens des problèmes actuels appelle au développement et à l'utilisation de solidarités concrètes selon des périmètres concentriques et non plus selon une ligne horizontale reliant différents groupes sociaux et professionnels⁸⁰².

L'implication apparaît dans ce contexte comme la preuve conceptuelle hybride, permettant de traduire l'idée de dissémination du pouvoir, c'est à dire, la reconnaissance d'agents et de partenaires porteurs de logiques et d'intérêts divers positionnés sur des « tables de concertation élargies »⁸⁰³.

La logique d'implication place au cœur de l'analyse l'interprétation et la connexion. C'est à travers la parole, du relationnel, que les enjeux de l'action s'expriment et que les vérités sont interprétées et traduites. Face à la raréfaction de sources d'identité et d'intégration, face au re-dimensionnement nécessaire de modèles sociaux et politiques, il faut développer des pratiques qui permettent la restauration de l'intériorité, l'impulsion de réseaux de solidarité, l'organisation et l'implication de partenaires, la prise de conscience des potentialités et des limites de chaque agent, la revivification de l'identité et de la dignité individuelles, de groupe et communautaires, en questionnant, soit des discours nostalgiques de retour au passé, soit des discours catastrophistes d'inexistence d'un avenir.

Ainsi, c'est essentiellement le domaine du pouvoir, de la standardisation et du formalisme aliénant, du rationalisme technique, inséré dans des « tours d'ivoire » pseudo-légitimantes, des prétentions à la maîtrise

⁸⁰¹ DONZELOT J., « L'Avenir du Social » in *Espirit*, n° 219, mars/1996.

⁸⁰² DONZELOT J., *ibid.*

⁸⁰³ NÉLISSE Cl., « La Croisée du formel et de l'informel : entre l'État et les partenariats » in *Lien Social et Politiques- RIAC «Les formes de l'Informel»*, n° 32, automne/1994.

d'une vérité unique et irréductible, qui ont besoin d'être questionnés critiquement. Revenant à une métaphore déjà utilisée, ce sont les statues fixes et opaques, sur leurs piédestaux de protagonistes, qui ont besoin d'être déséquilibrées au profit de l'ouverture d'espaces d'argumentation passibles de contenir de nouvelles dynamiques de légitimation.

BIBLIOGRAPHIE

ABALLÉA F., “Quel avenir pour les professions sociales installées?” in CHOPART J.N.(s/s la dir. de), *Les Mutations du Travail Social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Éditions Dunod, 2000.

ABALLÉA F. et alii, “Procès en reconnaissance et concurrences professionnelles” in CHOPART J.N.(s/s la dir. de), *Les Mutations du Travail Social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Éditions Dunod, 2000.

ACCARDO A. & CORCUFF P., *La Sociologie de Bourdieu*, Bordeaux, Éditions Le Mascaret, 1986.

ADAMS R., “Social Work Process” in ADAMS R. & alii (eds.), *Social Work, Themes, Issues and Critical Debates*, Houndmills, Palgrave, 1998.

AFFICHARD J. & DE FOUCAULD J.B., *Justice Sociale et Inégalités*, Paris, Éditions Esprit, 1992.

AKRICH M., “Les Objets techniques et leurs utilisateurs. De la conception à l'action” in CONEIN B., DODIER N. & THÉVENOT L. (textes réunis par), *Les Objets dans l'Action. De la maison au laboratoire*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Coll. Raisons Pratiques /4, 1993.

ALMEIDA M. H., “Hannah Arendt ou os caminhos de um pensamento inquieto na busca de uma vida pública” in *Serviço Social e Sociedade*, n° 62, Ano XX, março / 2000.

ANAS (48ème Congrès), *Mandat, Contrat, Évaluation: quelle légitimité pour quel travail social ?*, Paris, ESF Éditeur, 1994.

ARENDT H., *A Condição Humana*, Rio de Janeiro, Editora Forense-Universitária Lda, 1987 (1ère édition: University of Chicago, 1958).

ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, Paris, Éditions Vrin, traduction de J. Tricot, 1934.

ASTIER I., “Du récit privé au récit civil: la construction d'une nouvelle dignité ?” in *Lien Social et Politiques*, n° 34, 1995.

AUGÉ M., *Os Não-lugares. Introdução a uma antropologia da sobremodernidade*, Venda Nova, Bertrand Editora, 1994 (1ère édition: Seuil, 1992).

AUTÈS M., “Quand dire, c'est taire” in *Cahiers de la Recherche sur le Travail Social*, n° 9, 2ème semestre/ 1985.

_____, *Travail Social et Pauvreté*, Paris, Éditions Syros Alternatives, Coll. Alternatives Sociales, 1992.

_____, *Les Paradoxes du Travail Social*, Paris, Éditions Dunod, 1999.

_____, “Les Métamorphoses du Travail Social” in CHOPART J.N. (s/s la dir. de), *Les Mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Éditions Dunod, 2000.

BACHELARD G., *La Formation de l'Esprit Scientifique*, Paris, Éditions Vrin, 1986.

BACHMANN C., “Entre l'expertise et l'expérience” in *Informations Sociales «Innovations dans le champ social»*, n° 2, 1986.

_____, “À propos d'un «second souffle» du social” in MARTINET J.L. (s/s la dir. de), *Les Éducateurs aujourd'hui*, Paris, Éditions Dunod, Coll. Pratiques Sociales, 1996.

BAREL Y., *Le Paradoxe et le Système*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1989.

_____, “Les Enjeux du travail social” in *Actions et Recherches Sociales «Médiations et Action Sociale»*, Revue Interuniversitaire de Sciences et Pratiques Sociales, n° 2, juin/ 1993.

BARRÈRE A., “Ce travail social qui nous interpelle” in HAHN G. (coord.), *Quel Travail Social pour notre temps? Mutations des besoins, mutations des pratiques*, Paris, ESF Éditeur, Travaux de la 64ème Semaine Sociale de France, 1983.

BAUMAN Z., *Intimations of Postmodernity*, Londres, Routledge, 1992.

BERGER P. & LUCKMANN T., *A Construção Social da realidade*, Petrópolis, Editora Vozes, 1985.

BERNARD M., *O Serviço Social na Empresa*, Porto, Livraria Civilização Editora, 1969.

BERTAUX R., SCHLERET Y & BERNARDI S., “Logiques professionnelles, logiques institutionnelles, logiques de mission” in CHOPART J.N.(s/s la dir. de), *Les Mutations du Travail Social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Éditions Dunod, 2000.

BESSY C. & CHATEAURAYNAUD F., “Les Ressorts de l'expertise. Épreuves d'authenticité et engagement des corps” in CONEIN B., DODIER N. & THÉVENOT L. (textes réunis par), *Les Objets dans l'Action. De la maison au laboratoire*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Coll. Raisons Pratiques /4, 1993.

BINKLEY L., *Conflict of Ideals. Changing Values in Western Society*, New York, Van Nostrand, Reinhold Company, 1969.

BLANC M. (textes réunis et présentés par), *Pour une Sociologie de la transaction sociale*, Paris, Éditions L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 1992.

BLANC M. & alii (coords.), *Vie Quotidienne et Démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1994.

BLANC M., "Société civile, État et recherche sociologique" in BLANC M. (textes réunis et présentés par), *Pour une Sociologie de la transaction sociale*, Paris, Éditions L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 1992.

_____, "La Transaction dans les sciences sociales: vers un paradigme élargi" in BLANC M. & alii (coords.), *Vie Quotidienne et Démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1994.

BOBBIO N., "Sur le Principe de légitimité" in *Annales de Philosophie Politique «L'Idée de Légitimité»*, Paris, Presses Universitaires de France avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique, Institut International de Philosophie Politique n° 7, 1967.

BOLLE DE BAL M. (ed.), *Voyages au coeur des sciences humaines. De la Reliance, Tome 2. «Reliance et Pratiques»*, Paris, Éditions L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 1996.

BOLTANSKI L., "Les Classes Sociales ne sont pas contemporaines" in DUTRÉNIT J.M. (s/s la dir. de), *Sociologie et compréhension du travail social*, Toulouse, Éditions Privat, 1980.

_____, *L'Amour et la Justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Éditions Métailié, 1990.

BOLTANSKI L. & THÉVENOT L., *De la Justification. Les Économies de la grandeur*, Paris, Éditions Gallimard, Coll. nrf essais, 1991.

BONDU D., *Nouvelles pratiques de médiation sociale. Jeunes en difficultés et travailleurs sociaux*, Paris, ESF Éditeur, 1998.

BOUDON R., *Le Juste et le Vrai. Études sur l'objectivité des valeurs et de la connaissance*, Paris, Éditions Librairie Arthème Fayard, 1995.

BOURDIEU P., *Questions de Sociologie*, Paris, éditions du Minuit, 1980.

_____, *Langage et Pouvoir symbolique*, Paris, Éditions du Seuil, 2001 (1ère édition: Polity Press, 1991).

BOURDIN A., "Négociation ou coopérer: les conditions d'un choix" in BLANC M. (textes réunis et présentés par), *Pour une Sociologie de la transaction sociale*, Paris, Éditions L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 1992.

BUCHER R. & STRAUSS A., "La Dynamique des Professions" in BASSANGER I. (textes réunis et présentés par), *La Trame de la Négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, Éditions L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 1992.

CAMILLERI C. & alii, *Stratégies Identitaires*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Psychologie d'Aujourd'hui, 1990.

CAMPS V., *Concepciones de la Etica*, Editorial Trotta e Consejo Superior de Investigaciones Cientificas, Enciclopedia Ibero-Americana de Filosofia, n° 2, 1992.

CARRACEDO R., *Etica Constructiva y Autonomia Personal*, Madrid, Editora Tecnos, 1992.

CARRILHO M. M., *Elogio da Modernidade*, Lisboa, Editorial Presença, 1989.

_____, *Jogos de Racionalidade*, Lisboa, Editora ASA, 1994.

_____, *Aventuras da Interpretação*, Lisboa, Editorial Presença, 1995.

CARVALHO M.C.B.de, “O Conhecimento da vida cotidiana : base necessária à prática social” in NETTO J.P. & CARVALHO M.C.B.de, *Cotidiano: Conhecimento e Crítica*, S.Paulo, Cortez Editora, 1996 (4ª edição; 1ª edição, 1987).

CASTEL R., *La Gestion des Risques. De l'Anti-psyquiatrie à l'après-psychanalyse*, Paris, Éditions du Minuit, 1981.

CAUQUIL G., “Des Compétences pour décider” in *Informations Sociales «Nouvelles missions, nouvelles formations»*, n° 38, 1994.

CBCISS (Centro Brasileiro de Cooperação e Intercâmbio de Serviços Sociais), *Teorização do Serviço Social. Documentos: Araxá, Teresopolis, Sumaré*, São Paulo, Livraria AGIR Editora, 1986.

CEFAÏ D. & LAFAYE Cl., “Lieux et moments d'une mobilisation collective. Le cas d'une association de quartier” in CEFAÏ D. & TROM D.(s/s la dir. de), *Les Formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Coll. Raisons Pratiques /n° 12, 2001.

CHANTEUR J., “Jean Bodin et les critères de la légitimité dans la République” in *Annales de Philosophie Politique «L'Idée de Légitimité»*, Paris, Presses Universitaires de France avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique, Institut International de Philosophie Politique n° 7, 1967.

CHAUVIÈRE M., “Travail Social: Le Choc des Légitimités” in *Le Monde Diplomatique*, n° 370, année 32, 1985.

_____, “Le Mandat comme étayage des pratiques professionnelles” in ANAS (48ème Congrès), *Mandat, Contrat, Évaluation: quelle légitimité pour quel travail social?*, Paris, ESF Éditeur, 1994.

CHOPART J.N. (s/s la dir. de), *Les Mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Éditions Dunod, 2000.

CHOPART J.N. (s/s la dir. de), *Les Mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Éditions Dunod, 2000.

CHEVALLIER J.J., “La Légitimité chez G. Ferrero” in *Annales de Philosophie Politique «L’Idée de Légitimité»*, Paris, Presses Universitaires de France avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique, Institut International de Philosophie Politique n° 7, 1967.

CONEIN B., DODIER N. & THÉVENOT L. (textes réunis par), *Les Objets dans l’Action. De la maison au laboratoire*, Paris, Éditions de l’École des Hautes Études en Sciences Sociales, Coll. Raisons Pratiques /4, 1993.

COSTA A., *Introdução à História e Filosofia das Ciências*, Mem Martins, Publicações Europa-América, Col. Saber n° 189, 1986.

COTTA S., “Éléments d’une phénoménologie de la légitimité” in *Annales de Philosophie Politique «L’Idée de Légitimité»*, Paris, Presses Universitaires de France avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique, Institut International de Philosophie Politique n° 7, 1967.

COTTEREAU A. & LADRIÈRE P. (coords.), *Pouvoir et Légitimité. Figures de l’espace public*, Paris, Éditions de l’École des Hautes Études en Sciences Sociales, Coll. Raisons Pratiques/ n° 3, 1992.

DE CERTEAU M., *L’Invention du Quotidien «Tome 1. Arts de Faire»*, Paris, Union Générale d’Édition, 1980.

DE BRUYNE P., HERMAN J. & DE SCHOUTHEETE M., *Dynamique de la Recherche en Sciences Sociales*, Vendôme, Presses Universitaires de France, 1975.

D’ENTRÈVES A.P., “Légalité et Légitimité” in *Annales de Philosophie Politique «L’Idée de Légitimité»*, Paris, Presses Universitaires de France avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique, Institut International de Philosophie Politique n° 7, 1967.

DE FORNEL M., “Intention, plans et action située” in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÈRE L. (coords.), *La Théorie de l’Action. Le Sujet pratique en débat*, Paris, CNRS Éditions, 1993.

DE RIDDER G., “Les Professions de l’intervention sociale: l’éclatement ?” in DE RIDDER G. (coord.), *Les Nouvelles Frontières de l’Intervention Sociale*, Paris, Éditions L’Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 1997.

DESRUMAUX-ZAGRODNICKI P., *Manuel Pratique en Travail Social. Des méthodes pour être efficace*, Paris, Gaëtan Morin Éditeur-Europe, 1998.

DETIENNE M. & VERNANT J. P., *Les Ruses de l’intelligence. La Métis des grecs*, Paris, Éditions Flammarion, 1974.

DICIONÁRIO Enciclopédico *Koogan Larousse*, Lisboa, Selecções du Reader’s Digest, SARL, 1981.

DODIER N., “Agir em diversos mundos” in CARVALHO M.C.B. de (coord.), *Teorias da Acção em debate*, São Paulo, Instituto de Estudos Especiais da Pontificia Universidade Católica de São Paulo, Co-edição da Fundação de Amparo à Pesquisa do Estado de São Paulo (FAPESP) e Cortez Editora, 1993.

DOMENACH J.M., *Abordagens à Modernidade*, Lisboa, Edição do Instituto Piaget, Col. Epistemologia e Sociedade, 1995.

DONZELOT J., *L’Invention du Social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Éditions Librairie Arthème Fayard, 1984.

_____, “L’Avenir du Social” in *Esprit*, n° 219, mars/1996.

DONZELOT J. & ROMAN J., “1972-1998: Les Nouvelles donnes du social” in *Esprit* « À quoi sert le travail social ? », n° 241, mars-avril/1998.

DUBAR Cl., *La Socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Éditions Collin, 1991.

DUBAR Cl. & TRIPIER P., *Sociologie des Professions*, Paris, Éditions Armand Colin, 1998.

DUBET F., *Les Lycéens*, Paris, Éditions du Seuil, 1991.

_____, *Sociologia da Experiência*, Lisboa, Edição do Instituto Piaget, 1996 (1ère édition: Seuil, 1994).

DUTRÉNIT J.M., *Compétence Sociale. Diagnostic et développement*, Paris, Éditions L’Harmattan, Coll. Technologie de l’action Sociale, 1997.

ENCICLOPÉDIA Polis, Volume III.

ENRIQUEZ E. & alii, *L’Analyse Clinique dans les Sciences Humaines*, Montréal, St.-Martin, 1993.

EVERS A. & WINTERSBERGER H. (eds.), *Shifts in the Welfare Mix: Their impact on work, social services and welfare policies*, Campus, Verlag, Westview, 1990.

EWALD F., *L’État-Providence*, Paris, Éditions Grasset et Fasquelle, 1986.

FEATHERSTONE, M., *Consumer Culture and Postmodernism*, London, Sage, 1991.

FINO-DHERS A., *Assistante Sociale: un métier entre indétermination et technicité*, Paris, Éditions L’Harmattan, 1994.

FITOUSSI J.P. & ROSANVALLON P., *Le Nouvel âge des inégalités*, Paris, Éditions du Seuil, Coll. Essais, 1996.

FOSTER H. (éd.), *Post-modern Culture*, London, Pluto Press, 1985.

FRANSSEN A., “Les Assistants Sociaux: le crachin, la tempête, le parapluie” in *Les Politiques Sociales «Identités Professionnelles»*, n°s 1 & 2, 2000.

GARBARINI J., *Relation d'Aide et Travail Social*, Paris, ESF Éditeur, 1997.

GARCETTE C., “Synthèse des Ateliers” in ANAS (48ème Congrès), *Mandat, Contrat, Évaluation: quelle légitimité pour quel travail social?*, Paris, ESF Éditeur, 1994.

GARNIER J.F., *Assistante Sociale: pour la redéfinition d'un métier. Essai anthroposociologique sur le service social*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1999.

GELLNER E., *Pós-Modernismo, Razão e Religião*, Lisboa, Edição do Instituto Piaget, 1992.

GINISTRY B., “Face à l'urgence, une philosophie de l'action” in *Actions et Recherches Sociales «L'Urgence»*, n° 2, 1987.

GOUDET B., “La Fonction d'agent de médiation des travailleurs sociaux engagés dans des actions collectives et ses légitimités” in BLANC B. & alii, *Actions Collectives et Travail Social «Tome 2 . Processus d'action et d'évaluation»*, Paris, ESF Éditeur, 1994.

GUERRA Y., *A Instrumentalidade do Serviço Social*, São Paulo, Cortez Editora, 1995.

GUIDDENS A., *As Consequências da Modernidade*, Oeiras, Celta Editora, 1992.

_____, *Modernidade e Identidade Pessoal*, Oeiras, Celta Editora, 1994.

_____, *Política, Sociologia e Teoria Social. Confrontos com o pensamento social clássico e contemporâneo*, Oeiras, Celta Editora, 1998 (1ère édition: 1995).

HABERMAS J., *Théorie de l'agir communicationnel «Tome I»*, Paris, Éditions Librairie Arthème Fayard, 1987.

HAHN G., “Les Raisons d'être du travail social” in HAHN G. (coord.), *Quel Travail Social pour notre temps? Mutations des besoins, mutations des pratiques*, Paris, ESF Éditeur, Travaux de la 64ème Semaine Sociale de France, 1983.

HAYAT P., *Emmanuel Levinas, Éthique et Société*, Paris, Éditions Kimé, 1995.

HATZFELD H., *Construire de Nouvelles Légitimités en Travail Social*, Paris, Éditions Dunod, Coll. Action Sociale, 1998.

HELLER A. & FEHER F., *The Postmodern Political Condition*, Cambridge, Polity Press, 1988.

HESSEN J., *Filosofia dos Valores*, Coimbra, Arménio Amado Editor, 1944.

ION J. & TRICART J.P., *Les Travailleurs Sociaux*, Paris, Éditions La Découverte, 1992 (2ème édition).

ION J., “Des Contours Incertains” in *Informations Sociales « Nouvelles Missions, nouvelles formations »*, n° 38, 1994.

_____, *Le Travail Social au singulier*, Paris, Éditions Dunod, 1998.

JASPER J., “L’Art de la protestation” in CEFAÏ D. & TROM D.(s/s la dir. de), *Les Formes de l’action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l’École des Hautes Études en Sciences Sociales, Coll. Raisons Pratiques /n° 12, 2001.

JOAS H., “La Créativité de l’action et la démocratisation de la différenciation” in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÈRÉ L. (coords.), *La Théorie de l’Action. Le Sujet pratique en débat*, Paris, CNRS Éditions, 1993.

JONAS H., *El principio de responsabilidad. Ensayo de una ética para la civilización tecnológica*, Barcelona, Editorial Herder, 1995 (1^a edición, 1979).

KASTERSZTEIN J., “Les Stratégies identitaires des acteurs sociaux: approche dynamique des finalités” in CAMILLERI C. & alii, *Stratégies Identitaires*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Psychologie d’Aujourd’hui, 1990.

KELLERHALS J. & alii, “Transactions interindividuelles, cohésion de groupe et normes de justice” in BLANC M. (textes réunis et présentés par), *Pour une Sociologie de la transaction sociale*, Paris, Éditions L’Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 1992.

KUTY O., *La Négociation des valeurs. Introduction à la Sociologie*, Bruxelles, De Boeck & Larcier s.a., Département De Boeck Université, Coll. Overtures Sociologiques, 1998.

LADRIÈRE P., “Espace public et Démocratie. Weber, Arendt, Habermas” in COTTEREAU A. & LADRIÈRE P. (coords.), *Pouvoir et Légitimité. Figures de l’espace public*, Paris, Éditions de l’École des Hautes Études en Sciences Sociales, Coll. Raisons Pratiques, n° 3, 1992.

LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÈRÉ L. (coords.), *La Théorie de l’Action. Le Sujet pratique en débat*, Paris, CNRS Éditions, 1993.

LAHIRE B., *L’Homme Pluriel. Les Ressorts de l’action*, Paris, Éditions Nathan, 1998.

LAVOUE J., “Du «sens» des pratiques d’intervention et de changement chez les travailleurs sociaux” in *Les Cahiers de la Recherche sur le Travail Social «Les Discours du Social II»*, n° 11, 2ème semestre / 1986.

LE BOTERF G., *Compétence et Navigation Professionnelle*, Paris, Éditions d'Organisation, 2000 (3ème édition revue et augmentée).

LE GALL D. & MARTIN Cl., *Pas de Social sans bricolage*, Université de Caen, Éditions du Centre de Recherche sur le Travail Social, 1985.

LESSARD-HEBERT M., GOYETTE G. & BOUTIN G., *Investigação Qualitativa. Fundamentos e Práticas*, Lisboa, Edição do Instituto Piaget, 1994 (1ère édition, Agence d'ARC inc., 1990).

LIPOVETSKY G., *L'Ère du Vide*, Paris, Éditions Gallimard, 1983.

_____, *Le Crépuscule du Devoir*, Paris, Éditions Gallimard, 1992.

LIVET P., "Théorie de l'action et conventions" in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords), *La Théorie de l'action. Le Sujet pratique en débat*, Paris, CNRS Éditions, 1993.

LYOTARD J. F., *A Condição Pós-moderna*, Lisboa, Gradiva Publicações, 1989 (1ère édition, Les Éditions de Minuit, 1979).

LUHMANN N., *Legitimação pelo Procedimento*, Brasília, Editora Universidade de Brasília, 1980 (1ère édition original: 1969).

MAFFESOLI M., *La Conquête du Présent*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Sociologie d'Aujourd'hui, 1979.

MARIÉ M., *Les Terres et les Mots*, Paris, Éditions Méridiens Klincksieck, 1989.

MAROY Ch., "Projet institutionnel et transaction parmi les membres d'une organisation. Le cas de crèches et d'hôpitaux chrétiens" in BLANC M. & alii (coords.), *Vie Quotidienne et Démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1994.

MARTINET J.L. (s/s la dir. de), *Les Éducateurs aujourd'hui*, Paris, Éditions Dunod, Coll. Pratiques Sociales, 1996.

MARTINS M., "A epistemologia do saber quotidiano" in *Revista Crítica de Ciências Sociais*, n° 37, junho/ 1993.

MAUREL E., "De l'observation à la typologie des emplois sociaux" in CHOPART J.N.(s/s la dir. de), *Les Mutations du Travail Social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Éditions Dunod, 2000.

MAXWELL J. A., *Qualitative Research Design: An Interactive Approach*, Thousand Oaks, SAGE Publications inc., 1996.

MERLEAU-PONTY M., *Phénoménologie de la perception*, Paris, Éditions Gallimard, Coll. «Tel», 1976.

MEYER M., *A Problematologia*, Lisboa, Publicações Dom Quixote, 1991.

_____, *Lógica, Linguagem e Argumentação*, Lisboa, Teorema, 1992.

MILES M. B. & HUBERMAN M., “Drawing valid meaning from qualitative data: toward a shared craft” in *Educational Researcher*, 1984.

MINC A., *A Nova Idade Média, Linda-a-Velha*, Difel, Difusão Editorial S.A., 1994 (1ère édition: Gallimard, 1993).

MONDOLFO Ph., *Repenser l’Action Sociale. Missions, moyens, méthodes*, Paris, Éditions Dunod, Coll. Action Sociale, 1997.

MORAND G., *Identité Professionnelle et formation permanente des assistentes sociales*, Paris, Bayard Éditions, Coll. Travail Social, 1992.

MOREIRA A., *Ciência Política*, Lisboa, Livraria Bertrand, 1979.

MORIN E., *O Paradigma Perdido. A natureza humana*, Mem Martins, Publicações Europa-América, 1994 (1ère édition, Seuil, 1973).

_____, *O problema epistemológico da complexidade*, Mem Martins, Publicações Europa-América, 1996.

MORMONT M., “Pour une typologie des transactions sociales” in BLANC M. (textes réunis et présentés par), *Pour une Sociologie de la transaction sociale*, Paris, Éditions L’Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 1992.

_____, “Incertitudes et engagements. Les agriculteurs et l’environnement: une situation de transaction” in BLANC M. & alii (coords.), *Vie Quotidienne et Démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, Paris, Éditions L’Harmattan, 1994.

MOURO H. & SIMÕES D., *100 anos de Serviço Social*, Coimbra, Quarteto Editora, 2001.

MURARO R., *Textos da Fogueira*, S.Paulo, Editora Letra Viva, 2000.

NÉLISSE Cl., “La Croisée du formel et de l’informel: entre l’État et les partenariats” in *Lien Social et Politiques – RIAC «Les Formes de l’informel»*, n° 32, automne/ 1994.

NÉLISSE Cl. & ZÚÑIGA R. (s/s la dir. de), *L’Intervention: les savoirs en action*, Sherbrooke, GGC Éditions en collaboration avec l’Université de Sherbrooke, Coll. Analyse des Pratiques Professionnelles, 1997.

NETTO J. P. & CARVALHO M. C. B. de, *Cotidiano: Conhecimento e crítica*, São Paulo, Cortez Editora, 1996 (4ª edição; 1ª edição, 1987).

NICOLAS-LE STRAT P., *L’Implication, une nouvelle base de l’intervention sociale*, Paris, Éditions L’Harmattan, Coll. Technologie de l’Action Sociale, 1996.

PARKIN F., *Max Weber*, Oeiras, Celta Editora, 1996 (1ère édition: 1982).

PARTON N., "Social theory, social change and social work. An introduction" in PARTON N. (ed.), *Social Theory, Social Change and Social Work*, London, Routledge, The State of Welfare Series, 2000 (1st edition, 1996).

PERELMAN C., *Le Champ de l'Argumentation*, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, 1970.

PERELMAN C. & OLBRECHT-TYTECA I., *The New Rhetoric: a treatise on argumentation*, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 1969.

PHARO P. & QUÉRÉ L. (s/s la dir.de), *Les Formes de l'action*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Coll. Raisons Pratiques / n° 1, 1990.

PINSKY L., "Action et Autonomie" in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords), *La Théorie de l'Action. Le Sujet pratique en débat*, Paris, CNRS Éditions, 1993.

POLIN Cl., "Définition de la légitimité chez Burke" in *Annales de Philosophie Politique «L'Idée de Légitimité»*, Paris, Presses Universitaires de France avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique, Institut International de Philosophie Politique n° 7, 1967.

POLIN R., "Analyse philosophique de l'idée de légitimité" in *Annales de Philosophie Politique «L'Idée de Légitimité»*, Paris, Presses Universitaires de France avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique, Institut International de Philosophie Politique n° 7, 1967.

_____, *La Création des Valeurs*, Paris, Éditions Librairie Philosophique J. Vrin, Coll. Problèmes et Controverses, 1977 (3ème édition).

POPPER K., *Conjectures and Refutations*, London, Routledge, 1972.

POURTOIS J.P. & DESMET H., *Epistémologie et Instrumentation en Sciences Humaines*, Bruxelles, Éditions Pierre Mardaga, 1988.

PRADO P.W., "L'Espace public à l'épreuve du tournant esthétique" in COTTEREAU A. & LADRIÈRE P. (coords.), *Pouvoir et Légitimité. Figures de l'espace public*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Coll. Raisons Pratiques, n° 3, 1992.

PRIGONINE I. & STENGERS I., *La Nouvelle Alliance. Métamorphose de la science*, Paris, Éditions Gallimard, 1979.

RACINE G., "La Production de savoirs d'expérience: un processus ancré dans la participation à une pratique commune" in NÉLISSE Cl. & ZÚÑIGA R. (s/s la dir. de), *L'Intervention: les savoirs en action*,

Sherbrooke, GGC Éditions en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, Coll. Analyse des Pratiques Professionnelles, 1997.

RAWLS J., *A Theory of Justice*, Harvard, Harvard University Press, 1971.

REAMER F., *Social Work, Values and Ethics*, New York, Columbia University Press, 1995.

RÉMY J., "La Vie quotidienne et les transactions sociales: perspectives micro ou macro-sociologiques" in BLANC M. (textes réunis et présentés par), *Pour une Sociologie de la transaction sociale*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 1992.

RENAUD G., "L'Intervention: de la technique à la clinique ou de l'objet au sujet" in NÉLISSE Cl. & ZÚÑIGA R. (s/s la dir. de), *L'Intervention: les savoirs en action*, Sherbrooke, GGC Éditions en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, Coll. Analyse des Pratiques Professionnelles, 1997.

_____, "La Transaction: De la notion heuristique au paradigme méthodologique" in BLANC M. & alii (coords.), *Vie Quotidienne et Démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1994.

REYNAUD J.D., *Les Règles du Jeu. L'Action collective et la régulation sociale*, Paris, Éditions Colin, 1989.

RICOEUR P., *Du Texte à l'Action. Essais d'herméneutique II*, Paris, Éditions du Seuil et Esprit, 1986.

_____, *Soi-même comme un Autre*, Paris, Éditions du Seuil, 1990.

_____, *El Amor y la Justicia*, Madrid, Instituto E. Mounier-Caparrós, 1993.

RIVARD Th., "Rapports de concurrence et conflits de légitimité: les relations entre bénévoles, professionnels et élus" in *Les Cahiers de l'ACTIF «Bénévoles / Salariés: entre contrat de collaboration et conflits de légitimité»*, n° 260-261, janvier-février /1998.

RITZER G., *Teoria Sociologica Contemporanea*, Madrid, MacGraw-Hill / Interamericana de España, s.a., 1993 (3ème édition; 1ère édition: MacGraw-Hill Inc., 1993).

RODRIGUES A. D., "Para uma sociologia fenomenológica da experiência quotidiana" in *Revista Crítica de Ciências Sociais*, n° 37, Junho/ 1993.

RODRIGUES M. L., "Notas a respeito da competência profissional – Uma reflexão para o serviço social" in RODRIGUES M. L. (coord.), *Prática Profissional em Debate. Questões do Cotidiano*, São Paulo, Pontificia Universidade Católica de São Paulo, Núcleo de Estudos e Pesquisas sobre Ensino e Questões Metodológicas em Serviço Social

(NEMESS), Programa de Estudos Pós-Graduados em Serviço Social 2, 1996.

RORTY R., *A Filosofia e o espelho da Natureza*, Lisboa, Publicações Dom Quixote, 1988.

ROSANVALLON P., *La Nouvelle Question Sociale. Repenser l'État-Providence*, Paris, Éditions du Seuil, 1995.

SANTOS B., *Introdução a uma Ciência Pós moderna*, Porto, Edições Afrontamento, 1995 (4ª edição).

_____, *Um discurso sobre as ciências*, Porto, Edições Afrontamento, 1999 (8ª edição).

_____, *Pela mão de Alice. O social e o político na pós-modernidade*, Porto, Edições Afrontamento, 1999 (7ª edição).

_____, *A Crítica da Razão Indolente. Contra o desperdício da experiência*, Porto, Edições Afrontamento, 2000.

SCHÖN D., *Le Praticien Réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Montréal, Les Éditions Logiques inc., Coll. Formation des Maîtres, 1994 (1ère édition: Basic Books Inc., 1983).

SCHURMANS M.N., “Négociations silencieuses à Évolene: Transaction et identité sociale” in BLANC M. & alii (coords.), *Vie Quotidienne et Démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1994.

SCHUTZ A., *Le Chercheur et le quotidien*, Paris, Éditions Méridiens Klincksieck, 1987.

SILLS D. (s/s la dir. de), *Enciclopedia Internacional de las Ciencias Sociales*, Madrid, Aguillar s.a. ediciones, 1974, volume 6.

SIMON R., *Éthique de la Responsabilité*, Paris, Les Éditions du Cerf, Coll. «Recherches Morales» Synthèses, 1993.

SMART B., *A Pós-Modernidade*, Mem Martins, Publicações Europa-América, Col. Biblioteca Universitária/69, 1993.

SPINK M.J. & MEDRADO B., “Produção de sentidos no cotidiano: uma abordagem teórico-metodológica para análise das práticas discursivas” in SPINK M.J. (coord.), *Práticas discursivas e produção de sentidos no cotidiano. Aproximações teóricas e metodológicas*, São Paulo, Cortez Editora, 1999.

SOULET M.H., “L'Évaluation à l'épreuve de la discussion” in BLAIE J. P. & KURK A. (études réunis par), *L'Évaluation en Travail Social*, Nancy, Université de Nancy II, Presses Universitaires de Nancy (Actes du Colloque National organisé par la C.R.L.E.A.I. et le G.R.C.), 1988.

_____, “L'Activité concrète des travailleurs sociaux: seuils et paradoxes” in *Pratiques de Formation «Analyses, Paradoxes du Travail*

Social: quelles incidences sur la formation ?», Université de Paris VIII, n° 16, novembre / 1988.

_____, “Social Emergency: between myth and reality” (texte policopié).

_____, *Petit précis de grammaire indigène du travail social. Règles, principes et paradoxes de l'intervention sociale au quotidien*, Fribourg, Éditions Universitaires Fribourg Suisse, Coll. Res Socialis, 1997.

STRAUSS A. & alii, “L'Hôpital et son ordre négocié” in BASSANGER I. (coord.), *La Trame de la Négociation. Sociologie qualitative et interactionisme*, Paris, Éditions l'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 1992.

TABOADA-LEONETTI I., “Stratégies Identitaires et minorités: le point de vue du sociologue” in CAMILLERI C. & alii, *Stratégies Identitaires*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Psychologie d'aujourd'hui, 1990.

THÉVENOT L., “L'Action qui convient” in PHARO P. & QUÉRÉ L. (s/s la dir.de), *Les Formes de l'action*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Coll. Raisons Pratiques / n° 1, 1990.

THÉVENOT L., “Un pluralisme sans relativisme ? Théories et pratiques du sens de la Justice” in AFFICHARD J. & DE FOUCAULD J.B. (s/s la dir. de), *Justice Sociale et Inégalités*, Paris, Éditions Esprit, 1992.

THÉVENOT L., “Agir avec d'autres. Conventions et objets dans l'action coordonnée” in LADRIÈRE P., PHARO P. & QUÉRÉ L. (coords), *La Théorie de l'action. Le Sujet pratique en débat*, Paris, CNRS Éditions, 1993.

TOURAINÉ A., *Crítica da Modernidade*, Lisboa, Edição do Instituto Piaget, 1992.

TREPOS J.Y., *La Sociologie de l'Expertise*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

TROM D., “Grammaire de la mobilisation et vocabulaires de motifs” in CÉFAÏ D. & TROM D. (s/s la dir. de), *Les Formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Coll. Raisons Pratiques n° 12, 2001.

UNIOPSS, *Accompagnement Social et Insertion*, Paris, Éditions Syros, 1995.

WALZER M., *Spheres of Justice. A defense of pluralism & equality*, Oxford, Blackwell Publishers Ltd, 1996 (1st edition, 1983).

WITTGENSTEIN L., *Tractatus Logico-Philosophicus*, Paris, Éditions Gallimard, 1986.Z

ZÚÑIGA R., “La construction des autonomies dans l'intervention. Intentions et institutionnalisations” in NÉLISSE Cl. & ZÚÑIGA R. (s/s la

dir. de), *L'Intervention: Les Savoirs en action*, Québec, GGC Éditions en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, 1997.

ANNEXES

**CODES D' IDENTIFICATION DES EXTRAITS
D'INTERVIEWS ET DES REGISTRES:**

N° de l'interview / registre + Territoire de sens + segment de pratique +Interlocuteur-formation + fonction

Territoire de sens	Segment de pratique
TA- Territoire Administratif;	ASS- Action Sociale scolaire; PM-Conception /accompagnement de projets / mesures; AH- Accueil / accompagnement en milieu hospitalier;
TC- Territoire Civique;	MPC- Médiation Politico-communautaire; ASL- Action Sociale Locale;
TSE- Territoire Socio-Educatif;	PP- Prevention Primaire; T- Thérapie; RS- Rééducation/ réinsertion; FP- Formation socioprofessionnelle; R-Réhabilitation; AI-Accompagnement institutionnel;
TAS- Territoire Associatif-Solidaire;	AD- Appui Domiciliaire; GP- Gestion de la pauvreté / désinsertion; US- Urgence Sociale; SP- Soins Palliatifs;
TSI- Territoire Socio-Industriel	AS/E- Action Sociale d'entreprise DT-Direction technique

Formation de l' interlocuteur	Fonction
SS Service Social;	CD- Chef de division;
ASC Animation socio-culturelle;	CO- Coordonnateur d'équipe;
G Génie;	D- Directeur(trice);
I Infirmerie	DS- Directeur de service;
M Médecine;	TSS- Technicien de service social;
P Psychologie;	DT- Directeur (trice) technique.
Pr. Professeur;	
TO Thérapeutique d'Occupation;	
D Droit	

IDENTIFICATION DES REGISTRES NARRATIFS:

Identification / Inscription dans une pratique-type	Codes d'identification ⁸⁰⁴
<i>Instruction et accompagnement processif</i>	37-A; 46-A; 67-A; 24-D; 46-D; 58-D
<i>Accompagnement socialisant</i>	73-A; 73-C; 8-D; 61-D
<i>Accompagnement réparateur / compensateur</i>	4-A; 54-A; 54-C; 4-D; 25-D; 47-D; 54-D
<i>Accompagnement en «espaces de vie»</i>	21-A; 69-A; 21-C; 33-D; 69-D
<i>Développement social</i>	26-A; 26-D; 17-D
<i>Ingénierie socio-institutionnelle</i>	27-A; 28-A; 39-A; 39-D.

Total des registres reçus ⁸⁰⁵	
A- 12	<i>Grille de registre des activités journalières</i>
C- 3	<i>Fiche de caractérisation de l'espace relationnel assistant social- usager</i>
D- 14	<i>Fiche d'inscription de dynamiques transactionnelles et argumentatives</i>

⁸⁰⁴ Par référence au numéro de l'interview en ajoutant une lettre d'identification du registre:

A- Grille de registre des activités journalières;

C- Fiche de caractérisation de l'espace relationnel assistant social – usager;

D- Fiche d'inscription de dynamiques transactionnelles et argumentatives.

⁸⁰⁵ Totalement remplis.

PROTOCOLE DE RECHERCHE

I. Objectif général de la recherche:

- Comprendre des processus de conquête de reconnaissance et de construction des pratiques de service social au quotidien.

II. Agents à contacter:

-Assistants sociaux qui réalisent des pratiques différenciées;
 -Dirigeants (locaux ou généraux) ou équivalents (dépendance fonctionnelle de la part des assistants sociaux);
 -Autres professionnels, avec d'autres formations, qui travaillent avec des assistants sociaux, choisis selon la spécificité de la pratique en analyse;

III. Instruments de recherche:

-A appliquer aux dirigeants:
 .*Questionnaire de caractérisation de l'institution d'inscription;*
 .*Schéma d'interview semi-structurée;*
 -A appliquer aux autres professionnels:
 . *Schéma d'interview semi-structurée;*
 -A appliquer aux assistants sociaux:
 . *Schéma d'interview semi-structurée;*
 .*Grille de registre d'activités journalières;*
 .*Fiche d'inscription de dynamiques transactionnelles et argumentatives;*
 .*Fiche de caractérisation de l'espace relationnel assistant social – usager*
 -Pour la caractérisation des institutions de l'étude et la construction des territoires de sens:
 .*Grilles d'analyse de la recherche documentaire.*

IV. Processus d'accès au terrain:

L'accès au terrain contient cinq démarches:

- a) Le relevé des institutions du domaine social de l'arrondissement de Coimbra, pour cela, recours à des bases de données et des contacts personnels différenciés, et envoi d'un questionnaire de tri ;
- b) la sélection des institutions (au cours de la réception des questionnaires de tri) à partir desquels les agents d'étude seront sélectionnés; construction d'une matrice à cet effet;
- c) contacter (par lettre, téléphone et personnellement) avec les dirigeants des institutions en référence afin d'éclaircir les objectifs, procédés et garanties déontologiques de la recherche, tout comme, procéder à la caractérisation respective et identifier les autres agents de l'étude;

- d) contact (téléphonique et par écrit à travers l'envoi de la fiche synthèse des objectifs et processus de collecte de données) avec les autres agents de l'étude (assistants sociaux et autres professionnels) et application des instruments de collecte de données;
- e) nouveau contact avec les dirigeants pour réalisation de l'interview.

V. Collecte de données:

La collecte de données aura approximativement lieu pendant un an, à partir de février 2001.

Les interviews auront des durées différentes selon les objectifs et les agents en cause, devant, toujours être autorisées et gravées sur bande magnétique:

-les interviews aux dirigeants et professionnels associés auront une durée approximative d'une heure;

-l'interview aux assistants sociaux aura une durée approximative de deux heures.

Les autres instruments de registre destinés aux assistants sociaux seront laissés pour être remplis pendant le mois suivant la réalisation de l'interview. Pour cela une enveloppe timbrée et rédigée sera laissée. L'enquêteuse se compromet également à rappeler la date d'envoi.

VI. Produit de la recherche:

A la fin de la recherche les données seront sujettes à une analyse en tenant compte des objectifs de la recherche et des cadres théorico-conceptuels sous-jacents.

La dissertation finale à soumettre à l'appréciation de la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg, sera probablement conclue en décembre 2003 et sera l'objet, après approbation, d'une publication en langue française.

Toutes les garanties de confidentialité sont sauvegardées, préservation de l'identité des interviewés et utilisation exclusive des données récoltées pour la présente recherche. Les registres audio des interviews seront remis, après la défense de la thèse, dès qu'il nous le sera sollicité.